



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Bruno COUSEIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRIS COURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMÉZ, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, Mme Cécile YOSBERGUE, Mme Zohra OUAGUEF.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. François LEMAIRE, Mme Stéphanie GUISELAIN, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Daniel KRUSZKA, M. Philippe MIGNONET, M. François VIAL.

CONTRAT DE PLAN ETAT-RÉGION 2021-2027 EN HAUTS-DE-FRANCE

(N°2022-314)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu la Loi n° 82-653 du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification et, notamment, l'article 11 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion du 05/09/2022 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'approuver les termes du Contrat de Plan État-Région 2021-2027 et de ses annexes joints à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, le Contrat de Plan État-Région pour la période 2021-2027 avec la Région Hauts-de-France, l'État, les Départements de l'Aisne, du Nord, de l'Oise et de la Somme, la Métropole européenne de Lille et Amiens Métropole, dans les termes du projet joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 26 septembre 2022

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE




**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONTRAT DE PLAN

ÉTAT-RÉGION

2021-2027

EN

HAUTS-DE-FRANCE



Table des matières

Préambule.....	4
AXE I . ACCÉLÉRER LE CHANGEMENT DE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT.....	5
I.1 - Accélérer la décarbonation de l'économie régionale notamment par les transitions énergétiques, écologiques et l'économie circulaire.....	5
I.1.1 - Développer les énergies renouvelables et fatales, les capacités de stockage et déployer les réseaux énergétiques intelligents.....	6
I.1.2 - Développer les innovations de bâtiments performants et/ou producteurs d'énergie.....	7
I.1.3 - Développer l'innovation dans le domaine de la mobilité décarbonée.....	7
I.1.4 - S'appuyer sur de nouveaux modèles économiques de production et de consommation	7
I.1.5 - Accompagner et outiller les démarches territoriales de résilience vers de nouveaux modèles de développement territorial.....	8
I.2 - Accompagner les transitions énergétiques et écologiques des ports.....	9
I.2.1 - Valoriser les sédiments portuaires.....	10
I.2.2 - Soutenir la mise en place de schémas directeurs énergétiques des ports.....	10
I.2.3 - Favoriser la décarbonation du transport maritime.....	11
I.3 - PRÉSERVER ET VALORISER LES RESSOURCES ET MILIEUX NATURELS POUR ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS.....	12
I.3.1 - Connaître, accompagner, sensibiliser, mobiliser et éduquer pour une meilleure préservation et gestion de l'eau et des milieux naturels.....	13
I.3.2 - Accompagner l'adaptation des territoires au changement climatique, préserver, gérer la ressource en eau et les milieux naturels et reconquérir la biodiversité.....	15
AXE II . SOUTENIR LES TERRITOIRES.....	18
II.1 - Conforter le dynamisme des métropoles.....	19
II.1.1 - Accompagner les démarches d'inter-territorialité.....	20
II.1.2 - Initier des dynamiques innovantes de gestion ou de réhabilitation de friches urbaines	21
II.2 - Développer l'attractivité des pôles de centralité.....	22
II.2.1 - Renforcer les capacités d'ingénierie des villes pour élaborer, animer et mettre en œuvre un projet global de revitalisation.....	23
II.2.2 - Accélérer la réalisation des projets d'aménagement urbain durables contribuant à la revitalisation des centres-villes et de centres-bourgs.....	23
II.3 - Soutenir le maillage des services au public, en particulier dans les territoires ruraux.....	25
II.3.1 - Assurer le maillage des services, en particulier dans les territoires ruraux.....	25
II.3.2 - Conforter la proximité des services de santé en donnant la capacité aux territoires d'assurer une offre de santé adaptée pour lutter contre les inégalités infrarégionales.....	26
II.3.3 - Développer le sport-santé au sein du Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS).....	26
II.4 - Accroître la résilience des territoires et en particulier ceux soumis à de fortes vulnérabilités...	27
II.4.1 - Accompagner la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache.....	27
II.4.2 - Accompagner le renouveau du bassin minier.....	28
II.4.3 - Accompagner les territoires littoraux.....	30

II.5 - Renouveau Urbain des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.....	32
II.5.1 - Modalités d'intervention de la Région.....	33
II.5.2 - Modalités d'intervention de l'ANRU.....	33
II.6 - Faire du Canal Seine Nord Europe un moteur d'attractivité pour les territoires.....	34
II.7 - Poursuivre les démarches d'appui et d'ingénierie aux territoires.....	36
II.7.1 - Soutien à la Mission Bassin Minier.....	36
II.7.2 - Soutien au réseau régional des agences d'urbanisme.....	37
II.7.3 - Soutien au GIP IREV.....	37
II.7.4 - Soutien aux Parcs Naturels Régionaux.....	37
AXE III . LUTTER CONTRE LES EXCLUSIONS.....	39
III.1 - Soutenir la dynamique des solidarités et la structuration du monde associatif.....	40
III.1.1 - Accompagner l'économie sociale et solidaire.....	40
III.1.2 - Structurer le monde associatif.....	41
III.2 - Anticiper et lever les difficultés de recrutement et investir dans la formation.....	41
III.2.1 - Soutien de l'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT). 42	
III.2.2 - Soutien du Centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation (CARIF) et de l'Observatoire régional de l'emploi et de la formation (OREF).....	43
III.2.3 - Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT) et accompagnement des démarches d'anticipation des mutations économiques et de développement de l'emploi et des compétences (MUTECO).....	44
III.2.4 - Veiller à la parité hommes / femmes dans l'accès à la formation et l'emploi, promouvoir la mixité des métiers et l'entrepreneuriat des femmes.....	45
III.3 - Développer l'information des jeunes pour favoriser leur orientation, l'accès aux droits et A l'apprentissage.....	47
III.3.1 - Mettre en œuvre un « Dialogue structuré régional de la jeunesse ».....	48
III.3.2 - Structurer et animer l'orientation des publics.....	48
AXE IV . DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DE LA RÉGION.....	51
IV.1 - Développer le rayonnement culturel des Hauts de France.....	51
IV.1.1 - Valoriser le patrimoine historique et culturel.....	52
IV.1.2 - Développer des équipements culturels structurants et des filières culturelles.....	53
IV.2 - Soutenir la recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur, comme vecteurs d'excellence.....	55
IV.2.1 - Améliorer l'accueil des étudiants et renforcer l'attractivité et le rayonnement de nos établissements.....	56
IV.2.2 - Soutenir la recherche comme vecteur d'excellence.....	68
IV.2.3 - Soutenir l'innovation comme vecteur d'excellence.....	76
IV.3 - Brexit - consolider la place de leader du trafic Transmanche.....	78
AXE V . FAVORISER LA MOBILITÉ DES PERSONNES ET DES MARCHANDISES AU SEIN DES TERRITOIRES ET CONFORTER LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS.....	80
V.1 - Conforter l'exécution des projets déjà engagés.....	81
V.1.1 - Infrastructures routières.....	81
V.1.2 - Infrastructures ferroviaires.....	81

V.1.3 -	Infrastructures fluviales.....	82
V.1.4 -	Infrastructures portuaires.....	82
V.2 -	Favoriser les mobilités décarbonées et l'intégration des enjeux de la transition écologique dans les infrastructures existantes.....	83
V.2.1 -	Mobilités actives.....	83
V.2.2 -	Développement de l'usage des transports collectifs.....	85
V.2.3 -	Accompagner la déclinaison opérationnelle de la LOM dans les territoires.....	87
V.3 -	Identifier les grandes priorités régionales pour la future programmation 2023.....	89
V.3.1 -	Modernisation des axes ferroviaires.....	89
V.3.2 -	Développement du fret ferroviaire.....	91
V.3.3 -	Amélioration des voies navigables.....	93
V.3.4 -	Aménagement des ports maritimes.....	94
V.3.5 -	Les grandes priorités régionales en matière d'investissement sur le réseau routier.....	95
AXE VI .	GOUVERNANCE ET CONDUITE PARTAGÉE DE L'ACTION PUBLIQUE.....	98
VI.1 -	Mettre en place une coordination stratégique régionale de la connaissance.....	98
VI.1.1 -	Structurer la stratégie régionale de la donnée publique.....	98
VI.1.2 -	Soutenir des structures porteuses d'observations régionales.....	100
VI.1.3 -	Appuyer l'ingénierie pour territorialiser, en appui des collectivités et des acteurs de terrain, les éléments de connaissance et d'analyses pour un passage à l'action.....	101
VI.2 -	Conduite partagée de l'action publique.....	102
ANNEXES.....		104
Charte de gouvernance.....		104
Convention cadre FRATRI.....		104
Contrat pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache.....		104
Contrat Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier.....		104
Avenants mobilité 2015-2022 aux CPER Nord-Pas-de-Calais et Picardie.....		104
Annexe crédits État valorisés.....		104
Accord État-Région pour la relance en Hauts-de-France.....		104
Glossaire des acronymes.....		105

Préambule

Le diagnostic partagé avec les acteurs locaux des Hauts-de-France a permis de mettre en lumière les atouts et faiblesses de la région. Des fragilités sociales et un fonctionnement hétérogène des territoires appellent en effet une action publique forte et coordonnée entre l'État, ses opérateurs et l'ensemble des collectivités partenaires tandis que de très importantes potentialités de développement doivent également être promues et accélérées.

Le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) a été adopté par le Conseil régional des Hauts-de-France le 30 juin 2020 et approuvé par le Préfet de région le 4 août 2020. Sa démarche d'élaboration collective et intégratrice offre aujourd'hui un cadre stratégique de l'action publique régionale visant un développement équilibré et articulé des territoires régionaux à moyen et long terme. Les objectifs portés par cette stratégie régionale partagée doivent ainsi être traduits dans le caractère programmatique du CPER.

Dans ce contexte l'État, le Conseil régional des Hauts-de-France, ainsi que l'ensemble des Départements de la région (Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais et Somme) et ses deux pôles principaux que sont la Métropole européenne de Lille et Amiens Métropole, s'engagent dans un partenariat renouvelé pour 7 ans en concluant un nouveau contrat de plan État-Région permettant à la région Hauts-de-France de disposer d'un cadre stratégique et budgétaire favorable à la réalisation des ambitions légitimes que les acteurs régionaux forgent pour elle.

Cette nouvelle génération de contrat de plan 2021-2027 s'appuie sur des modalités de gouvernance renouvelées précisées dans une charte annexée. Outre les modalités d'animation et de suivi, les partenaires signataires ont en effet souhaité donner un caractère programmatique au CPER, afin de s'adapter au mieux aux besoins évolutifs des acteurs et des territoires bénéficiaires et de répondre aux demandes tout au long de sa durée d'exécution.

Enfin, en ciblant des enjeux d'intervention pour un véritable effet levier structurant, ce contrat de plan doit se lire au regard des autres dispositifs partenariaux et financiers existants qui viennent le conforter ou le compléter. Une articulation forte est ainsi organisée avec l'accord de relance État-Région et les dispositifs de relance respectifs des partenaires en réponse à la crise COVID-19, avec le futur programme opérationnel européen 2021-2027 et avec d'autres dynamiques partenariales en vigueur sur la période et pouvant également être mobilisés.

AXE I. ACCÉLÉRER LE CHANGEMENT DE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT

Alors que le territoire des Hauts-de-France a connu une transformation profonde de son économie dans les dernières décennies, dont les conséquences sociales et environnementales se font toujours sentir, la région est aujourd'hui confrontée à une nouvelle vague de mutations.

Du fait de ses activités industrielles et agricoles et de la densité de sa population, notamment dans les agglomérations, la région est fortement consommatrice d'énergies fossiles. Par ailleurs, bien que relativement urbanisés, les Hauts-de-France bénéficient d'une vraie richesse dans le domaine de la biodiversité (16,6 % du territoire classé en ZNIEFF de type 1 contre 8,9 % à l'échelle nationale) notamment sur le littoral, dans l'estuaire de la Somme et au sein d'espaces naturels préservés grâce à des politiques volontaristes, ceci malgré une faible surface de forêts dans le nord de la région. Au-delà des aspects purement écologiques, la disponibilité du foncier est un enjeu majeur, impactant toutes les activités. En moyenne, 2 177 ha sont artificialisés tous les ans depuis 2000.

Ces évolutions et ces nouvelles contraintes constituent aussi des opportunités de développement. C'est particulièrement vrai dans un territoire qui a été touché de manière précoce par les pollutions environnementales.

Le SRADDET fixe une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40% en 2031, de 75% en 2050 avec des jalons intermédiaires. Il fixe à la fois des objectifs quantitatifs de maîtrise de l'énergie, d'atténuation du changement climatique et de lutte contre la pollution de l'air aux horizons 2021, 2026, 2031 et 2050. La trajectoire Climat Air Énergie du SRADDET se fonde sur 4 leviers : la sobriété énergétique ; l'efficacité énergétique pour maîtriser la consommation d'énergie ; le développement des énergies renouvelables dans le mix énergétique régional ; la captation, par la préservation et l'amélioration des puits de carbone.

La Troisième révolution industrielle incarne cette stratégie régionale par une gouvernance large d'acteurs territoriaux pour accélérer le changement de paradigme, visant un modèle de développement régional transformé ayant un impact réduit sur le climat et le prélèvement des ressources et une orientation forte sur l'emploi local. A la croisée des transitions énergétiques, écologiques, numériques et sociétales, cette dynamique collective emmène l'ensemble des acteurs économiques, politiques, universitaires et les citoyens vers une nouvelle économie régionale décarbonée et durable, vers de nouveaux modèles économiques territoriaux. Les territoires contribuent pleinement à cette dynamique de changement notamment à travers leurs stratégies territoriales : les contrats de transition écologique, les démarches rev3, la mise en œuvre des PCAET...

I.1 - ACCÉLÉRER LA DÉCARBONATION DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE NOTAMMENT PAR LES TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉCOLOGIQUES ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Pour les Hauts de France, cette ambition s'inscrit pleinement dans les grands textes nationaux (Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, La Stratégie Nationale Bas-Carbone) et régionaux (SRDEII, SRADDET, S3.), avec une démarche d'action partagée autour de la dynamique régionale de la Troisième révolution industrielle.

Elle se structure principalement à travers trois grands axes, que sont le développement des énergies renouvelées et partagées, la mobilité durable, l'accompagnement aux transitions sociétales et territoriales, qui se complètent par deux axes plus transversaux et primordiaux que sont l'efficacité énergétique et l'économie circulaire. L'ensemble est au service de la décarbonation de nos activités, de nos transports, de nos bâtiments pour construire des filières économiques durables, supports, d'activités et d'emplois, de mieux vivre sur les territoires en incarnant un nouveau modèle économique régional.

C'est pourquoi l'État et le Conseil régional avec l'appui des collectivités associées, s'engagent à :

- Appuyer le développement des énergies renouvelables, des infrastructures de stockage de l'énergie et des réseaux énergétiques intelligents. Il s'agit de faciliter la conversion des citoyens, des collectivités et des entreprises vers les énergies alternatives non fossiles en encourageant les solutions d'efficacité énergétique et de neutralité carbone, de vision territoriale multi-énergie, de tiers financement, de financement citoyen ;
- Appuyer les stratégies et actions d'économie circulaire des entreprises, des territoires et des citoyens ;
- Appuyer le développement de la rénovation énergétique des bâtiments, notamment en appuyant des solutions de massification de la rénovation, en accompagnant le développement des filières de biosourcés, en accompagnant des bâtiments démonstrateurs de la TRI (efficacité des technologies et des usages, durabilité...) ;
- Encourager les industries régionales et leurs écosystèmes vers l'efficacité énergétique et la décarbonation de leurs process ;
- Encourager la résilience des territoires (démarches intégrées) et les transitions sociétales pour faciliter l'implication de tous les acteurs y compris les citoyens dans les solutions ;
- Outiller l'évolution des qualifications et des formations pour accompagner la structuration de nouvelles filières ou la transformation de filières existantes ;
- Faciliter le développement d'une mobilité décarbonée

Le FRATRI, Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle/rev3, est l'outil pivot de ces engagements. Ce dispositif conjoint est co animé par l'ADEME et la Région notamment à travers un comité de gestion partenarial. Sa vocation est de soutenir la montée en compétences et la mobilisation des acteurs pour amplifier la Transition Écologique, en privilégiant les Démarches Territoriales Intégrées d'une part, et la structuration des filières à enjeux d'autre part. Ceci afin de contribuer aux enjeux susvisés de nouveaux modèles économiques, d'attractivité territoriale et de création d'emplois.

C'est un fonds axé sur le soutien à l'animation, l'amorçage et l'innovation. Il est mis en œuvre dans une logique de complémentarité avec l'ensemble des autres grands dispositifs existants par ailleurs (Fonds Européens, dispositifs BPI, dispositifs Banque des Territoires, plans de relance, AAP nationaux thématiques, les fonds nationaux thématiques ADEME, ...).

Pour engager les crédits, un accord-cadre 2021-2027 État/ADEME/Région avec des conventions annuelles d'application du FRATRI est annexé au présent CPER.

I.1.1 - Développer les énergies renouvelables et fatales, les capacités de stockage et déployer les réseaux énergétiques intelligents

Il s'agit de généraliser et d'accompagner le développement des énergies renouvelables et de récupération partagées, au travers de dispositifs et mécanismes allant de la R&D jusqu'à la création de filières, en s'appuyant notamment sur de nouveaux modèles économiques et juridiques et les

réseaux, ceci dans une perspective de développer le mix énergétique renouvelable au profit de la création d'emplois, d'activités économiques et du développement des territoires d'accueil. Ce développement s'articulera avec le déploiement de réseaux intelligents et d'expérimentations sur de nouveaux systèmes de stockage énergétique, en lien notamment avec une filière régionale Hydrogène. Il s'agit de :

- Accélérer l'innovation et le développement de l'énergie solaire, de la géothermie, de la biomasse, de la méthanisation et de la récupération d'énergies fatales (industrielles, marines, eaux usées), ainsi que des réseaux de chaleur y compris de petite taille, et ce, au regard des spécificités régionales. Il est par ailleurs nécessaire de porter une attention sur les énergies marines renouvelables, l'hydroélectricité, la valorisation du gaz de mine dans l'ancien Bassin Minier d'une part, et la structuration de filières industrielles d'autre part ;
- Accompagner le développement d'une filière régionale Hydrogène ;
- Appuyer la recherche-développement, l'expérimentation et la montée en compétence des collectivités, acteurs économiques et consommateurs d'énergie pour le déploiement des réseaux intelligents ;
- Accompagner les démarches concourant à l'amplification, telles que la planification énergétique, l'appui sur des relais, les contrats d'objectifs ENR, les nouveaux instruments financiers, ainsi que la prospective.

I.1.2 - Développer les innovations de bâtiments performants et/ou producteurs d'énergie

L'objectif est de créer les conditions de la généralisation de l'efficacité énergétique et de la performance environnementale dans les grands domaines du bâtiment (logement en lien avec le cadre du Guichet Unique de l'Habitat et du programme SARE (service d'accompagnement pour la rénovation énergétique, patrimoine public, tertiaire) notamment par l'efficacité énergétique renforcée, l'accompagnement de l'usage des matériaux biosourcés et des matériaux de déconstruction dans une logique de structuration de filières régionales.

I.1.3 - Développer l'innovation dans le domaine de la mobilité décarbonée

En complémentarité avec l'axe 5 visant à favoriser la mobilité des personnes et marchandises et à conforter les infrastructures de transport, les démarches et projets innovants dans le domaine de la mobilité décarbonée seront soutenus, dans une logique d'innovation et d'amorçage et la recherche de la structuration de filières régionales avec leurs retombées en matière d'emploi. Seront notamment visés dans ce cadre le développement des carburants alternatifs aux énergies fossiles (bioGNV, hydrogène, biocarburants, mobilité électrique...), les projets visant le stockage et les réseaux intelligents.

I.1.4 - S'appuyer sur de nouveaux modèles économiques de production et de consommation

Afin de mobiliser l'ensemble de la chaîne des acteurs de la production, de la distribution, et de la consommation dans des pratiques responsables, la région des Hauts de France doit poursuivre et

amplifier le soutien au développement de nouveaux modèles économiques de production et de consommation durables et responsables, tels que l'économie circulaire, l'économie de la fonctionnalité et l'économie collaborative.

Cela nécessite la mise en place de projets territoriaux intégrés, associant les collectivités locales, les entreprises, et les acteurs de l'innovation, de la recherche, de la formation et de l'emploi, ainsi que la mobilisation d'acteurs relais concourant à l'amplification. Pour ce faire, il est proposé de poursuivre les objectifs suivants :

- Accroître l'éco-efficience des systèmes productifs ;
- Intégrer la pensée cycle de vie dans les processus de production des biens et services ;
- Contribuer au développement et à l'ancrage régional des filières de valorisation des ressources matières dans une logique d'économie circulaire, en particulier les filières à forts enjeux de décarbonation, environnementaux et sociaux (plastiques, textiles, BTP, batteries) ;
- Développer les dynamiques d'écologie industrielle et territoriale ;
- Contribuer à la structuration et à la mise en place durable des filières régionales de la bioéconomie, dans une logique d'économie circulaire, ainsi qu'à l'émergence d'initiatives dans le domaine du biomimétisme ;
- Accompagner les démarches innovantes concourant au développement de nouveaux modèles économiques dans les entreprises et les territoires reposant notamment sur les perspectives offertes par l'économie de la fonctionnalité et de la coopération ;
- Stimuler la consommation responsable, la prévention de la production de déchets et la préservation des ressources matières, en particulier le réemploi, la réparation, les démarches impliquant les citoyens et l'Économie Sociale et Solidaire comme les repair cafés, l'affichage environnemental ;
- Développer les démarches territoriales déchets/matières/ressources ambitieuses, y compris l'alimentation durable, dans une logique d'économie circulaire.

I.1.5 - Accompagner et outiller les démarches territoriales de résilience vers de nouveaux modèles de développement territorial.

Accompagner et outiller les démarches territoriales de résilience, associant tous les acteurs publics et privés y compris les citoyens (démarches territoriales intégrées), à l'échelle des bassins de vie socio-économiques, via :

- Un soutien à l'échelle des territoires les démarches de sobriété et efficacité énergétique et matière (en s'appuyant sur les études de planification, les analyses de flux ...) ;
- Une production de connaissances (observatoires, CERDD, ...) et de savoir-faire en matière de conduite du changement (démonstrateurs, logiques d'aménagement et d'urbanisme, ZAE TRI ...) ;
- Un outillage des territoires (visualisation des flux, des équipements, des emplois ; capitalisation et valorisation) ;
- Un développement des pratiques d'évaluation et des exercices régionaux de prospective rev3, dans une logique de recherche de gisement en termes d'emploi pour le territoire régional ;
- Une identification et formalisation des nouveaux métiers et des mutations des métiers actuels ;
- Un apport d'outils et méthodes pour l'adaptation au réchauffement climatique ; actions en faveur de l'acculturation des entreprises ;
- Un accompagnement stratégique des territoires par la promotion d'outils innovants et de thématiques émergentes, avec les partenaires concernés (recyclage du foncier, agriculture urbaine, ville numérique, tiers lieux, ...) ;

> Plan de financement I.1

	ETAT	REGION	MEL	CAAM	CD02	CD59	CD60	CD62	CD80
FRATRI	91,35M€ (Ademe - Fonds Chaleur : 42 M€ -Fonds économie circulaire : 29,75 M€ Démarches territoriales intégrées (projets de territoires, adaptation au réchauffement climatique, mobilités durables, alimentation durable, occupation des sols, exercices de prospective, observatoires et animation régionale et soutien au GIP CERDD (observatoire climat) : 19, 6 M€	84,6 M€							
			25 M €	25M€			0,7 M€		
CERDD	0,420 M€ (fnadt) 0,140 M€ (AESN)					0,1 M€		0,27 M€	

I.2 - ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUES ET ÉCOLOGIQUES DES PORTS

La nouvelle stratégie nationale portuaire a notamment pour ambition de faire des ports des acteurs de la transition écologique. Ainsi la stratégie de développement des ports doit s'intégrer dans le cadre de la transition écologique des activités industrielles et logistiques afin qu'ils deviennent des lieux privilégiés pour le développement notamment des modèles d'économie circulaire. La valorisation à terre des sédiments portuaire constitue une action majeure d'économie circulaire qui sera déployée dans les ports.

La stratégie nationale portuaire incite également à la définition, par chaque autorité portuaire, d'une trajectoire de transition écologique et énergétique qui permettra de participer à l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone des transports à l'horizon 2050. Il importe que cette transition soit réalisée en lien avec les intercommunalités des territoires. Pour optimiser leur mix énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre de leur territoire, les ports cherchent à actionner de manière coordonnée les différents leviers dont ils disposent sur la consommation, la production et la distribution d'énergie. Pour ce faire, il convient que chaque port élabore un schéma directeur des énergies (SDE). Le SDE dans le cadre d'une démarche volontaire se situe au croisement des exercices de stratégie énergétique, de planification territoriale et de programmation opérationnelle.

Le transport maritime représente 3% des émissions de gaz à effet de serre mondiales et pourraient représenter 15% des émissions d'ici 2050. L'Organisation Maritime Internationale souhaite réduire l'intensité carbone des transports de 40% d'ici 2030 et de 50% d'ici 2050.

Les ports, intégrateurs d'activités multiples, constituent des lieux privilégiés d'accélération de la transition écologique des territoires en développant notamment des solutions d'avitaillement en

carburants alternatifs aux navires et bateaux, de services de branchement à quai et de solutions de production d'hydrogène pour les besoins de l'écosystème industriel portuaire et des petits navires et bateaux.

La décarbonation du transport maritime est une priorité régionale et s'entend aussi par le développement des navires hybrides voile/moteur, biocarburant, hybride, à hydrogène ou électrique. Accélérer la transition passe par la mobilisation à terre et en mer des communautés maritimes et portuaires dont l'importance nationale et européenne est évidente en matière de transport vrac et conteneur, de transmanche fret et passagers, de pêche côtière et hauturière. Pour favoriser et amplifier sa décarbonation du transport maritime, la région ambitionne une position de leader dans la transition des navires, des infrastructures énergétiques et des services (avitaillement, production énergétique sur le port, digitalisation) sur l'ensemble de ses activités portuaires, sur le report modal bas-carbone ou décarboné (autoroutes ferroviaires pour remorques non accompagnées, voie d'eau...), vers les énergies alternatives décarbonées et les énergies de transition.

Ces démarches à l'échelle transfrontalière pourront en outre être appuyées par le Comité du Détroit, organisation informelle de coopération transfrontalière réunissant les Départements du Nord et du Pas-de-Calais et ses voisins du Kent, de Flandre occidentale et orientale et de Zélande, qui a notamment fait du développement durable l'une de ses priorités.

1.2.1 - Valoriser les sédiments portuaires

Chaque année des campagnes de dragage d'entretien sont réalisées dans chacun des sites portuaires. En raison de leur bonne qualité, les sédiments issus du dragage sont tous, actuellement, immergés dans des zones identifiées à proximité des sites portuaires.

La Région, propriétaire du port de Boulogne-sur-Mer-Calais doit assurer la navigabilité des chenaux d'accès et des bassins portuaires. Elle a décidé de lancer des études pour rechercher des solutions de gestion à terre des sédiments portuaires en s'inscrivant dans une démarche de valorisation des produits de dragage. Cette démarche entre pleinement dans le cadre des engagements pris au titre du SRADDET sur le volet prévention, valorisation et gestion des déchets.

Cette démarche est également menée au titre de la loi n° 2016-816 du 20 juin 2016 pour l'économie bleue, dite loi Leroy dont l'article 85 dispose : « à partir du 1er janvier 2025, le rejet en mer des sédiments et résidus de dragage pollués est interdit. Une filière de traitement des sédiments et résidus et de récupération des macro-déchets associés est mise en place. Les seuils au-delà desquels les sédiments et résidus ne peuvent être immergés sont définis par voie réglementaire ».

Les départements peuvent être également concernés par ce type de projet. Ainsi le Département du Pas-de-Calais propriétaire du port d'Etaples a les mêmes contraintes de curage du chenal de la Canche. A ce titre, il lui est possible de valoriser les sédiments extraits tous les 3 à 4 ans.

Le Département de la Somme s'est engagé dans la démarche SEDIMATERIAUX avec un axe prioritaire concernant les sédiments du bassin des chasses hydrauliques du port du Crotoy qui provoquent son ensablement.

1.2.2 - Soutenir la mise en place de schémas directeurs énergétiques des ports

Il s'agit de mener une étude sur l'ensemble du domaine portuaire afin de questionner en détail l'organisation locale du système de consommation et de production d'énergie. Par une analyse des

vecteurs énergétiques (gaz, électricité, chaleur, froid), des capacités et contraintes des réseaux, il convient également d'interroger l'adéquation entre les ambitions de transition énergétique de la collectivité et de ses partenaires, les marges de manœuvre possibles et les moyens à disposition.

Le format de cette étude serait le suivant : un diagnostic, un travail de construction d'une stratégie et d'un programme d'actions.

L'étude pourrait porter sur :

- La planification énergétique afin d'identifier le potentiel d'efficacité énergétique et de production d'énergies alternatives (multi-énergies) en lien avec les besoins énergétiques de l'ensemble des activités des ports ;
- L'optimisation de la consommation énergétique des activités portuaires afin de la réutiliser de manière circulaire et dans un esprit de sobriété.

I.2.3 - Favoriser la décarbonation du transport maritime

Cette ambition passe notamment par le soutien aux évolutions technologiques, l'accompagnement de la filière construction/réparation navale et de ses enjeux de compétences et formations, l'évolution des services et équipements portuaires.

Ce soutien peut être porté à des compagnies maritimes, à la filière pêche, construction et réparation navale mais également au gestionnaire des ports pour l'aménagement des infrastructures portuaires pour favoriser cette transition énergétique.

Les différentes actions peuvent porter sur :

- Le développement du transport non accompagné, l'utilisation de transports combinés et l'intermodalité (Route-Rail-Mer). Ceci passe par l'aménagement de nouveaux parcs logistiques, l'amélioration des infrastructures fluviales, des dessertes ferroviaires et des structures et équipements dans les différents sites portuaires ;
- La facilitation de l'implantation d'entreprises innovantes dans le domaine de la transition écologique sur les zones industrialo-portuaire pour développer l'économie circulaire et l'approche d'écologie industrielle au sein des places portuaires ;
- La mise en place d'un plan d'adaptation de la flotte pêche en faveur de solutions hybrides en matière de carburants ;
- La facilitation de la conversion/développement des navires vers des modes moins polluants ;
- Le développement des systèmes d'avitaillement en carburant alternatif.

> Plan de financement I.2

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	MEL	CAAM	CD02	CD59	CD60	CD62	CD80	TOTAL
Région		2.6M€								
CD62								0,08 M€ (
CD80									0,045 M€	
Ports	5M€								1,32 M€	

I.3 - PRÉSERVER ET VALORISER LES RESSOURCES ET MILIEUX NATURELS POUR ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS

La région Hauts-de-France dispose d'une grande diversité de milieux naturels. Sa situation géographique, son climat, sa géologie et les activités humaines ont façonné des territoires riches et contrastés. Elle abrite un peu moins de la moitié de la faune vertébrée métropolitaine et près d'1/3 de la flore. Ses fleuves, rivières, vallées et estuaires offrent des milieux naturels remarquables. Elle compte des réserves de biosphère reconnues internationalement (Man & Biosphere, Ramsar...)

Cependant, la surface occupée par ces milieux naturels reste restreinte en raison notamment de la forte densité de population, de l'artificialisation et de la fragmentation du territoire. La forêt ne représente que 14 % du territoire régional (contre 31 % pour la France métropolitaine). Le littoral, espace remarquable de dunes maritimes, falaises, plages de galets...abrite des espèces exceptionnelles mais cumule de fortes pressions et est soumis à de nombreux aléas naturels. La qualité des eaux de surface est très contrastée et nécessite une attention accrue. Enfin, les espèces exotiques envahissantes peuvent menacer les écosystèmes, les habitats et les espèces locales.

La région présente également des particularités et des enjeux forts autour des questions liées à l'eau. Concernée par deux grands bassins hydrographiques, Seine Normandie et Artois Picardie, elle partage cette ressource avec la Belgique, les Pays-Bas, l'Île de France et la Normandie. Ses fleuves côtiers comme la Canche, l'Authie, la Bresle, et ses grandes vallées (Somme, Oise...), ses estuaires, présentent des milieux naturels remarquables ou des spécificités en matière de gestion hydraulique comme le polder des Wateringues. Les écosystèmes liés à l'eau sont multiples (cours d'eau, ripisylves, lits majeurs inondables, étangs, zones humides, canaux...) et forment une trame bleue sur toute la région qui comprend des sites remarquables, dont certains sont d'importance nationale, voire internationale. Il faut également souligner les interactions fortes entre les enjeux liés à l'eau et les usages qui en sont fait, notamment en termes d'eau potable.

L'eau et ses milieux associés sont également le support de nombreuses activités humaines (industries, agriculture, pêche, chasse, tourisme) : la gestion de ces milieux par les hommes a produit des terroirs et paysages spécifiques. Ils contribuent également à divers services rendus en terme d'eau potable ou d'industries, avec des territoires défavorisés sur ce point comme le Dunkerquois, car tributaires de solidarités territoriales (lien avec l'étude QUANTI AEAP), ou l'Oise Aronde, d'autres territoires pouvant potentiellement être concernés.

Mais ces milieux ont subi au cours du temps de nombreux aménagements ou pollutions qui les ont, dans certains cas, profondément modifiés. Les zones humides connaissent de fortes pressions et continuent de régresser. L'état de la ressource est dégradé et préoccupant dans certains secteurs au regard de pollutions chroniques, en particulier sur le territoire de l'ex bassin minier. La morphologie des rivières et les pollutions diffuses sont les deux premiers paramètres sur lesquels il est nécessaire d'agir pour atteindre le bon état des cours d'eau. A l'échelle de l'ensemble de la région, les changements climatiques en cours devraient exacerber certaines tensions sur la ressource, les milieux aquatiques et humides et les espèces inféodées. Par exemple, le Myriophylle Hétérophile, espèce exotique et envahissante a fait son apparition brutale à partir de l'année 2016 dans le Nord de la France et plus particulièrement sur une partie du Canal de la Somme. Les différents plans de gestion du fleuve Somme et de la section Offoy Saint Simon, par des actions concrètes, mais encore balbutiantes, visent à maintenir la biodiversité et l'équilibre du milieu aquatique au niveau de la vallée de la Somme, de préserver également les Espaces Naturels Sensibles, de maintenir les écoulements des cours d'eau, de réduire l'impact de la sédimentation causé et réduire ainsi le risque inondation.

Ces pressions rendent difficile l'atteinte du bon état écologique fixé par la Directive Cadre Européenne sur l'eau et engendrent des problématiques de qualité et parfois de quantité pour la consommation humaine et une perte de biodiversité. Enfin, le territoire régional est également soumis à un risque important d'inondation par remontée de nappe, débordement de cours d'eau, ruissellement en milieu rural et urbain, dysfonctionnement des réseaux, tandis que la frange littorale est exposée à des risques de submersion marine et à l'érosion du trait de côte. Ces aléas peuvent d'ailleurs se conjuguer sur le secteur emblématique des waterings, situé pour certains secteurs sous le niveau de la mer. Cette interface terre / mer est aussi un enjeu important par rapport à la richesse des milieux de transition estuarien, en terme de biodiversité et de développement touristique.

La préservation voire la restauration écologique de la biodiversité, qui fournit des services écosystémiques, tant en milieu rural qu'en milieu urbanisé, constitue un enjeu particulièrement important au regard des caractéristiques de la région.

Cette ambition passe par la mise en œuvre de la déclinaison régionale du plan national biodiversité, des stratégies nationale et régionale pour la biodiversité et du SRADDET, en particulier pour la réduction du rythme de consommation du foncier agricole et naturel et la lutte contre l'étalement urbain. Elle s'appuie notamment sur les politiques espaces naturels sensibles des Départements.

Elle peut également s'appuyer sur une nouvelle vision de l'aménagement du territoire dans un continuum rural-urbain, qui doit pouvoir émerger au travers d'actions fondées sur la nature dans une vision multifonctionnelle : préservation et restauration de la qualité de l'eau, des trames vertes et bleues, prévention des risques.

Le co-pilotage de nombreuses actions communes dans le cadre de la Gouvernance Régionale pour la Biodiversité (GRéB) doit permettre de renforcer les synergies.

Ainsi les objectifs de préservation et de gestion des ressources naturelles, de reconquête de la biodiversité, en particulier de la nature dite ordinaire, de prévention et de réduction efficaces de l'exposition aux risques des territoires sont identifiés comme prioritaires. Pour atteindre ces objectifs il est notamment nécessaire de s'appuyer sur un renforcement de la connaissance de la biodiversité et de la diffusion de cette connaissance ainsi que sur la mobilisation des citoyens.

I.3.1 - Connaître, accompagner, sensibiliser, mobiliser et éduquer pour une meilleure préservation et gestion de l'eau et des milieux naturels

I.3.1.a - Améliorer la connaissance des ressources (eau et biodiversité)

L'amélioration de l'état des eaux reste insuffisante : un peu plus de 20 % des cours d'eau et plans d'eau régionaux sont en bon état écologique, 30 % des nappes souterraines sont en bon état chimique et si le bon état quantitatif demeure par rapport aux méthodes d'évaluation, il est aujourd'hui interrogé dans le contexte de changement climatique. Les masses d'eau de transition sont en état moyen, médiocre voire mauvais. Le constat est plus favorable pour les masses d'eau côtières avec 80 % de bon état écologique et chimique.

L'évaluation nécessaire des politiques publiques de réduction des pollutions et de restauration des milieux aquatiques, lourdes financièrement, repose sur des réseaux pérennes de mesure de la qualité chimique et biologique des milieux et sur des études scientifiques permettant de mieux en appréhender le fonctionnement complexe des milieux naturels. Les services et établissements publics de l'État s'appuieront sur des opérateurs locaux ou porteront en maîtrise d'ouvrage propre ces programmes de surveillance.

Le CPER soutiendra également les actions de connaissance des effets du changement climatique sur les milieux pour mieux définir les mesures d'adaptation.

Contribuer à mobiliser et coordonner les capacités d'acquisitions de données et d'expertise en matière de biodiversité, milieux naturels et habitats, repose notamment sur un réseau associatif.

A noter que les données collectées dans ce cadre ont notamment vocation à compléter la stratégie d'acquisition des données et à alimenter l'observatoire régional de la biodiversité.

1.3.1.b - Soutenir l'animation territoriale, la gouvernance et la gestion globale de l'eau, de la biodiversité et des paysages

Il convient de mettre en œuvre des actions aux échelles pertinentes, lesquelles requièrent de la sensibilisation, de la coordination et la synergie des acteurs.

Les dispositifs d'animation mis en place pour la déclinaison de la directive cadre sur l'eau (SAGE, commission locale de l'eau) et sur des thématiques telles que la protection des captages, des sites naturels à fort intérêt écologique, la reconquête de continuité écologiques et paysagères participent au côté des mesures réglementaires à la pertinence et la pérennité des actions engagées.

La région compte 2 sites labellisés Grands Sites de France : la Baie de Somme et les 2 Caps et une Opération Grand Site pour les Dunes de Flandre en préalable à la labellisation. Le label reconnaît la qualité de la gestion des sites. Les crédits inscrits au CPER contribuent au financement des études nécessaires à l'élaboration des programmes d'actions.

1.3.1.c - Sensibiliser, mobiliser les habitants, éduquer les plus jeunes

L'ensemble des actions menées en faveur de la biodiversité, de la lutte contre le changement climatique ou de la prévention des risques doit nécessairement s'appuyer sur les citoyens, acteurs déterminants par leurs choix de consommation ou de mode de vie. Ce qui suppose à la fois de leur donner les clés de compréhension et les moyens d'agir à leur niveau. Il s'agit de soutenir les associations et les collectivités qui proposent des projets d'envergure régionale et/ou portés par des territoires et s'inscrivant dans une démarche globale de territoire, permettant le passage à l'action des citoyens, mais également d'accompagner les jeunes dans leur éducation au développement durable au côté notamment de l'Éducation nationale.

Pourront également être proposés le soutien au développement :

- Des chantiers de jeunes bénévoles ;
- De l'éducation à l'environnement dans les accueils collectifs de mineurs.

Plan de financement I.3.1

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	MEL	CAAM	CD0 2	CD59	CD60	CD62	CD80	TOTAL
Collectivités et leurs groupements Associations Etablissements scolaires (lycées)	BOP 113 : 2,923 M€ AESN 4,76M€	9,6 M€			0.7 M€			0,75		

Observatoire Régional de la Biodiversité + AAP connaissance	2,19 M€ (bop 113)	7M€								
--	----------------------	-----	--	--	--	--	--	--	--	--

I.3.2 - Accompagner l'adaptation des territoires au changement climatique, préserver, gérer la ressource en eau et les milieux naturels et reconquérir la biodiversité.

Il s'agit d'inciter et d'accompagner les projets qui s'appuient sur des solutions fondées sur la nature et réfléchies dans le cadre de démarches concertées à des échelles appropriées (expérimentations, sensibilisation). L'ensemble des actions développées ci-après s'inscrivent dans une démarche de recherche de solutions multifonctionnelles.

I.3.2.a - Préserver, gérer et valoriser les milieux naturels et la ressource en eau, protéger les populations d'espèces remarquables

L'identification des sites et la définition de stratégies de protection et/ou de plans de gestion sont des préalables à la préservation des milieux humides, cours d'eau, milieux terrestres tels que les landes, pelouses calcicoles, milieux boisés ainsi que des espèces qu'ils abritent.

La restauration de la fonctionnalité des habitats humides pourra concerner la remise en état et l'aménagement des berges à l'aide de méthodes naturelles, la restauration et la création de frayères, l'amélioration de l'hydromorphologie des rivières, la restauration de la continuité écologique des cours d'eau. Les milieux terrestres pourront bénéficier de mesures de restauration et de gestion conservatoire : restauration de pâturage, de pelouses calcicoles en déprise...

La maîtrise et l'acquisition foncières constituent également, en fonction des sites et des milieux, des moyens efficaces de préservation à l'exemple des Espaces Naturels Sensibles des Départements. De même, la labellisation RAMSAR, qui souligne l'importance de la préservation des zones humides pour la biodiversité, la qualité de l'eau et la lutte contre les inondations et encourage des actions de préservation et de gestion durables pourra être recherchée et compléter ainsi le réseau de sites régionaux déjà labellisés. La moyenne vallée de l'Oise pourrait constituer un axe de travail commun.

Il convient également de lutter contre le développement des espèces invasives en priorisant les foyers émergents.

I.3.2.b - Favoriser l'amélioration qualitative et quantitative de la ressource en eau

L'adaptation au changement climatique, la préservation d'écosystèmes aquatiques et la performance économique des exploitations agricoles, très dépendants dans la région de l'alimentation en eau par les nappes souterraines, nécessitent de renforcer l'utilisation rationnelle de la ressource en eau.

Les priorités d'action porteront sur :

- L'amélioration des rendements des réseaux de distribution et la réduction des fuites et la réduction globale de la consommation d'eau quel que soit l'usage ;
- Le partage des ressources existantes excédentaires après prise en compte des besoins des milieux aquatiques, en tenant compte de l'évolution de la disponibilité quantitative et qualitative de la ressource, en lien avec le changement climatique. La réflexion s'appuie sur l'étude stratégique du bassin Artois – Picardie menée par l'Agence de l'Eau et la DREAL et sur la notion d'empreinte « eau » qui doit conditionner tout nouveau projet d'infrastructure ou de développement économique, notamment sur des territoires en tension faute de ressource ;

- La reconquête et la préservation de la qualité de la ressource en eau pour assurer la pérennité des captages existants pour la consommation humaine. Plus généralement, les opérations collectives de reconquête de la qualité de l'eau pourront être soutenues dans le cadre des modalités d'intervention validées par les instances de bassin ;
- La mobilisation de nouvelles ressources dites « non conventionnelles » pour sécuriser l'accès à l'eau potable dans certains territoires en tension. Cela peut se traduire par des actions innovantes en terme de recyclage / réutilisation de l'eau, dans le respect des règles sanitaires.

1.3.2.c - Soutenir la préservation, la restauration et le renforcement des corridors écologiques et développer la nature ordinaire

Le SRADDET met l'accent sur le développement de la nature ordinaire par le maintien des annexes écologiques, notamment via une politique d'aménagement et de reconquête de la biodiversité des chemins ruraux.

Les actions visant à accroître les plantations d'arbres et arbustes sur l'ensemble du territoire seront ainsi encouragées et soutenues. Celles-ci viseront particulièrement à conforter les corridors écologiques et leur reconstitution, en s'appuyant notamment sur les chemins ruraux, les délaissés, les dépendances routières, et itinéraires de randonnée... , supports de la trame verte. Elles viseront également à conforter la nature en ville et l'adaptation des territoires au changement climatique par la re-végétalisation. Une attention particulière sera portée sur les espèces plantées, qui devront être locales et dans toute la mesure du possible être produites sur le territoire régional.

1.3.2.d - Développer la nature en ville

La nature en milieu urbanisé apporte de nombreux services écosystémiques : rafraîchissement (lutte contre les îlots de chaleur), désimperméabilisation des sols, biodiversité...qui ont également un impact sur la santé des habitants. Les projets visant à développer la nature en ville, voire des espaces nourriciers innovants, à penser d'une manière nouvelle les espaces en y intégrant la nature seront encouragés.

1.3.2.e - Prévenir efficacement les risques naturels et développer les solutions multifonctionnelles

La région est fortement soumise aux risques naturels et au premier rang desquels les risques inondation, érosion côtière et submersion marine. Il s'agit de poursuivre la gestion intégrée des risques inondation sur les territoires vulnérables (bassins versants et frange littorale) en accompagnant les collectivités porteuses de programme d'action de prévention des inondations (PAPI) et en privilégiant les solutions fondées sur la nature, en lien avec une stratégie tenant compte de l'adaptation au changement climatique.

Dans ce cadre, il s'agira également de gérer les eaux de ruissellement et polluants associés, de lutter contre l'érosion des sols entraînant la dégradation des milieux, en soutenant des plans d'actions cohérents à l'échelle des bassins versants et des bassins de risques sur le littoral. Il s'agit ici d'optimiser l'infiltration dans les assolements, de préserver ou restaurer la trame verte et de limiter le transfert des particules et polluants associés en s'appuyant sur l'hydraulique douce.

Le risque cavités est très présent en Hauts-de-France en raison de sapes de guerre et autres tranchées liés aux conflits ainsi qu'aux carrières de craies. Il s'agit d'accompagner les démarches PAPRICA en région donc celui de Lille, le premier de France labellisé en 2018.

Plan de financement 1.3.2 :

Maitre d'ouvrage		ETAT	REGION	MEL	CAAM	CD02	CD59	CD60	CD62	CD80
Collectivités et leurs groupements Associations	Eau et Milieux	0,3 M€ (bop 113) 22,75 M€ (aeap) 12 M€ (aesn)	18,1 M€	6,8 M€	1 M€	3 M€	36,2		46,9 M €	20 M€ (
	Corridors écologiques et nature ordinaire		6,8 M€		1 M€			6,52 M€	9,73 M€	1.2 M€
	Nature en ville	0,3 M€ (aesn)	0,5 M€		0,5 M€					
	Risques	33,8 (fprnm) 24,4 M€ (aeap) 0,3M€ (aesn)	3 M€ (politique de l'eau) 6M€ (politique mer & littoral)							

AXE II . SOUTENIR LES TERRITOIRES

L'organisation territoriale des Hauts-de-France est polarisée par deux influences métropolitaines majeures, l'une centrée autour de l'aire métropolitaine de Lille qui étend son influence directe au bassin minier et aux intercommunalités belges, l'autre correspondant à l'influence francilienne qui impacte une large partie sud de la région. Ces deux polarités économiques ne rayonnent pas sur l'ensemble des territoires régionaux qui disposent d'autres moteurs de développement. Ainsi les Hauts-de-France se caractérisent par la présence de nombreux pôles d'emploi structurants et par plusieurs systèmes territoriaux au regard des liens entre ces pôles engendrés par les déplacements domicile-travail.

Deuxième région urbanisée après l'Île-de-France, la région est en même temps une grande région de production agricole. Ainsi, près de 385 000 personnes résident au sein d'un espace rural qui représente une superficie d'environ 30 % du territoire régional et se concentrent autour de la couronne amiénoise, le sud de l'Aisne ainsi que la grande Thiérache.

Trois grandes orientations du SRADDET irriguent l'axe soutien aux territoires :

- **la volonté d'un développement équilibré** : chaque niveau de polarité a un rôle majeur à jouer dans ce développement, adapté à ses fonctions et ses capacités de rayonnement. Seront ainsi soutenus la métropole lilloise, Amiens Métropole en tant que second pôle régional, les pôles d'envergure régionale (villes moyennes) et les pôles intermédiaires (petites villes). L'aménagement de ces pôles doit lui aussi être équilibré notamment en renforçant leur attractivité (résidentielle, économique, commerciale...) et en adoptant une stratégie foncière privilégiant le renouvellement urbain. Au sein de l'axe II, le CPER sera particulièrement mobilisé sur la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs mais aussi le maillage des services publics, en particulier dans les territoires ruraux, ces derniers faisant l'objet d'une forte ambition dans le SRADDET.

- **l'intégration des territoires en reconversion et/ou en mutation dans les dynamiques de développement** : certains territoires - à différentes échelles - sont soumis à plusieurs formes de vulnérabilités qui se cumulent, ils doivent donc faire l'objet d'un traitement différencié. Ainsi, l'axe II du CPER permettra de soutenir à la fois des territoires de projet en reconversion / mutation tels que le Bassin Minier ou encore la Sambre Avesnois Thiérache mais aussi les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Dans un registre différent, le Littoral est également identifié dans le SRADDET comme espace à enjeu, notamment sous l'angle climatique.

- **la nécessité de développer l'interterritorialité** : la qualité et l'efficacité de l'aménagement durable des territoires dépendront largement de leurs capacités à co-construire des stratégies partagées et à fabriquer des projets dépassant leur périmètre administratif. En particulier, le SRADDET insiste sur l'importance de l'approche interterritoriale dans le développement et l'aménagement du Canal Seine Nord Europe, les futurs contrats territoriaux de développement étant construits en lien fort avec la Directive Régionale d'Aménagement. D'autres approches interterritoriales seront également soutenues dans le cadre de l'axe II du CPER en cohérence avec le SRADDET : le développement du littoral, du Bassin Minier, le développement autour de la vallée de la Somme...

Dans cette perspective, le CPER :

- Apporte un appui aux démarches d'inter-territorialité et transfrontalières ainsi qu'aux projets urbains métropolitains majeurs de la MEL et de la métropole d'équilibre régional d'Amiens ;

- Accompagne les pôles de centralité en soutenant les démarches d'ingénierie et les projets d'investissement locaux contribuant à la redynamisation ;
- Soutient le maillage des services au public et l'offre de service de santé, en particulier dans les territoires ruraux ;
- Accompagne la résilience de certains territoires vulnérables (Sambre Avesnois Thiérache, Bassin minier, territoires littoraux confrontés à des risques particuliers) ;
- Accompagne le renouvellement urbain des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- Appuie spécifiquement les territoires traversés par le CSNE dans la mise en œuvre des projets permettant la valorisation du canal et s'appuyant sur celui-ci comme vecteur d'attractivité ;
- Poursuit l'appui aux structures d'ingénierie bénéficiant directement aux territoires spécifiques (Mission Bassin Minier, Agences d'urbanisme, IREV, PNR...).

En outre, la Région développera son action en matière de sécurité en lien avec ses compétences dans le domaine de l'aménagement du territoire en accompagnant les actions des communes et intercommunalités afin de répondre aux besoins des habitants de la région Hauts-de-France en matière de sécurité et de tranquillité publique.

Le CPER constitue le cadre commun à toutes les formes de contrat susceptibles de bénéficier à l'ensemble des territoires et l'accompagnement se déploiera dans une approche globale (logement, attractivité économique, commerces, équipements publics, tourisme, connexions, etc.) dans un souci de sobriété énergétique et foncière. Pour l'État, le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) sera l'outil privilégié pour définir avec les territoires les modalités de portage partenarial du projet de territoire.

II.1 - CONFORTER LE DYNAMISME DES MÉTROPOLIS

L'organisation territoriale des Hauts-de-France est polarisée par deux influences métropolitaines majeures constituées de l'aire métropolitaine de Lille qui étend son influence directe en englobant le bassin minier et les intercommunalités belges et de l'extension francilienne qui déborde sur une large partie sud de la région. Outre ces deux influences fortes, d'autres moteurs de développement et pôles d'emploi structurants maillent la région. Ainsi, Amiens polarise un vaste espace au cœur de la région au sein duquel l'agglomération constitue un pôle économique d'envergure.

Dans sa partie vision régionale, le SRADDET affirme qu'en tant que pôles majeurs, Lille et Amiens devront se donner les moyens d'une politique d'aménagement exemplaire afin, d'une part, de conforter leur rayonnement métropolitain et d'autre part, de répondre aux besoins de leurs habitants. Ces deux pôles devront être des vitrines régionales en termes d'innovation.

En cohérence avec le SRADDET qui encourage la multipolarité afin de favoriser le développement équilibré du territoire régional, et dans la lignée du pacte Etat-métropole de 2015 (MEL) et du contrat de développement de l'Amiénois, le CPER poursuit le soutien au développement des métropoles régionales en confortant le dynamisme de la métropole lilloise et en affirmant Amiens comme second pôle régional. Le SRADDET affirme aussi qu'il s'agit de renforcer le rôle régional de Lille et Amiens en s'appuyant sur leurs domaines d'excellence (santé, dynamiques tertiaires, recherche-innovation, nouveaux usages du numérique...).

Ce soutien se traduit par de nombreux projets inclus dans différents axes thématiques du CPER qui permettent de conforter les fonctions métropolitaines de la MEL et d'Amiens Métropole. A titre

d'exemple, le volet Enseignement supérieur et Recherche traduit cette attention du CPER au confortement des fonctions métropolitaines.

En complément de ces actions, le volet territorial met l'accent sur le rôle moteur que peuvent avoir ces deux territoires en termes de développement économique et d'attractivité au bénéfice de l'ensemble de la région et en particulier vis-à-vis de leurs territoires voisins. La capacité d'innovation et d'exemplarité de ces deux pôles sera soutenue dans le CPER pour accélérer les grands projets urbains et renforcer l'efficacité de l'intervention des acteurs privés et publics. Ce sera notamment le cas à travers le recours au contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA).

Le CPER permet de **cibler des démarches ou des projets majeurs** contribuant à conforter les fonctions métropolitaines de la MEL et de la CAAM, ainsi que leurs capacités d'entraînement en faveur de l'ensemble des territoires de la région.

II.1.1 - Accompagner les démarches d'inter-territorialité

Ces démarches permettent aux territoires voisins ou ceux avec lesquels la MEL et la CAAM sont en relation de bénéficier des dynamiques métropolitaines tout en confortant leur rôle majeur. Le CPER vise à les soutenir selon trois modalités d'intervention :

- Soutien à des projets interterritoriaux structurants ;
- Soutien à l'animation et à la mise en œuvre de différentes formes de collaborations inter-territoriales avec les grands territoires infra-régionaux ;
- Soutien aux démarches de coopération transfrontalière avec des partenaires territoriaux belges wallons et flamands.

II.1.1.a - Accompagnements spécifiques à la MEL

A travers le cadre stratégique en matière d'inter-territorialité voté par le Conseil métropolitain en octobre 2018, la Métropole Européenne de Lille a conclu, en l'espace d'une année (d'octobre 2018 à octobre 2019), cinq accords de coopération avec la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD), la Communauté de Communes Pévèle-Carembault (CCPC), la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO), la Région de Bruxelles-Capitale (RBC) et la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH). Des contacts avancés sont d'autre part en cours avec la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane (CABBALR,) et le Pôle Métropolitain de l'Artois (PMA).

Le CPER doit permettre à la MEL de conforter son rôle de locomotive régionale en poursuivant ses échanges en inter territorialité en vue de consolider l'ancrage régional de ses accords de coopération, d'identifier et de faire progresser les projets stratégiques structurants emblématiques de l'inter-territorialité dans les cadres de discussion adaptés.

Dans le domaine spécifiquement de la coopération transfrontalière, que ce soit à l'échelle eurométropolitaine ou inter-métropolitaine avec Bruxelles, l'accent est mis sur les solutions opérationnelles pour régler les problématiques concrètes des habitants transfrontaliers, membres d'un même bassin de vie, et créer des liens transfrontaliers.

Le CPER contribuera à soutenir les formes d'actions suivantes :

- Animation des démarches avec les autres EPCI et/ou territoires (Belgique) ;
- Cofinancement d'études sur l'élaboration de solutions opérationnelles pour régler les problématiques concrètes des habitants ;
- Cofinancement de démarches citoyennes.

II.1.1.b - Accompagnements spécifiques à Amiens Métropole

Les démarches interterritoriales sur l'Amiénois sont principalement conduites à l'échelle du Pôle métropolitain du Grand Amiénois qui est compétent pour l'élaboration du SCoT et du PCAET ainsi que l'organisation et la gestion du Conseil de Développement. Le PMGA assure également un rôle de coordinateur/ tête de réseau des différentes démarches de projets alimentaires territoriaux. Le PMGA conduit en outre des actions dont le champ d'intervention nécessite d'être porté à son échelle de territoire et peut conduire à des contrats interterritoriaux. Les actions du pôle portent sur le développement économique, le tourisme, la mobilité, l'insertion et l'emploi, la santé.

Le CPER contribuera à soutenir les actions sur les thèmes suivants :

- Appui au partenariat conclu entre Amiens Métropole et le Pays du Coquelicot pour l'élaboration d'un contrat « territoire d'industrie Albert Amiens ». Dans ce cadre sont programmés plusieurs investissements (concernant la plateforme logistique et son lien fonctionnel avec la piste) en 3 ou 4 phases, dont la CA AM assure une part du financement ;
- Appui au développement touristique dont la stratégie est élaborée par le PMGA, dont la déclinaison opérationnelle peut conduire les EPCI à co-construire des projets : par exemple développement d'itinéraires cyclables, pédestres et équestres, mise en place d'outils communs de valorisation du patrimoine et des sites naturels, création d'un pass touristique à l'échelle du pôle métropolitain ;
- La CA Amiens Métropole s'engage au travers de sa démarche de Projet Alimentaire Territorial à être un acteur d'un réseau des pilotes de PAT à une échelle élargie, le Pôle Métropolitain jouant un rôle de coordinateur/ tête de réseau des différentes démarches PAT ;
- Le projet « Vallée de Somme, une Vallée idéale » positionne précisément l'agglomération d'Amiens comme porte d'entrée d'une destination qui s'étend de Saint Quentin (Aisne) à Saint Valéry (baie de Somme) et qui irrigue au Nord et au Sud un réseau de voies vertes et le littoral. Plusieurs opérations d'aménagement et d'équipement sont programmées dans ce cadre à Amiens, comme au sein des communes métropolitaines (aménagement équipements bords à canal, développement des services et de l'offre de découverte, démarche artistique et culturelle comme « un pont, une œuvre...).

II.1.2 - Initier des dynamiques innovantes de gestion ou de réhabilitation de friches urbaines

En matière de réhabilitation ou de gestion de friches, et alors que cet enjeu illustre une politique d'aménagement et d'attractivité exemplaire tout en permettant l'adaptation au changement climatique, Lille et Amiens seront appuyées dans le CPER comme des vitrines régionales en termes d'innovation. Les crédits CPER du volet métropolitain seront mobilisés prioritairement sur ces enjeux d'aménagement durable du territoire, notamment grâce à deux leviers d'intervention complémentaires :

- Les Projets développés dans le cadre d'un projet partenarial d'aménagement (PPA) ;
- L'innovation dans les pratiques de gestion des friches, et notamment l'occupation transitoire des espaces vacants.

II.1.2.a - MEL

Avec plus de 1000 ha de friches et d'espaces vacants recensés sur le territoire de la MEL, le recyclage et la gestion transitoire de ces fonciers constituent des enjeux forts pour le territoire de la métropole lilloise, au regard notamment des orientations et prescriptions du SCOT et du PLUI. Cet enjeu foncier est d'autant plus prégnant sur certains secteurs plus vulnérables du territoire comme celui des champs captant du sud de la Métropole (territoire des gardiennes de l'eau), des quartiers en politique de la ville ou encore du secteur de la vallée de la Lys.

Le Projet Partenarial d'Aménagement du territoire de Roubaix, qui vise à intervenir massivement sur les différentes formes de vacance pour permettre un retour d'attractivité de Roubaix au sens d'une centralité économique et résidentielle forte, garante d'un bien-vivre sur le territoire, au bénéfice de ses habitants et usagers, mais aussi de la métropole dans laquelle elle s'intègre sera soutenu dans le cadre du CPER. Le projet de réhabilitation et de positionnement du site Blanchemaille (ancien siège de la Redoute) comme un nouveau site d'excellence de la filière du e-commerce, au cœur du quartier de l'Alma, s'inscrit dans cette dynamique.

Le CPER contribuera à soutenir les formes d'actions suivantes :

- via les crédits du PPA, et notamment le site de Blanchemaille
- via les autres crédits, les démarches innovantes de traitement des friches.

II.1.2.b - Amiens Métropole

Alors que l'extension du périmètre de l'EPF du Nord-Pas-de-Calais va permettre au territoire de disposer d'un nouveau partenaire dans le cadre de l'aménagement de son territoire, en conciliant développement et sobriété foncière, le CPER viendra en appui de la requalification des espaces urbains dégradés tels que par exemple :

- Le projet de reconversion économique de l'ancienne station d'épuration, à proximité immédiate du centre-ville, en bord de Somme ;
- Le projet de Plate-forme Images et Création (PIC) sur la friche urbaine de l'ancienne plate-forme du tri postal d'Amiens ;
- L'engagement de la collectivité dans le devenir de l'ancien site hospitalier Nord dans une logique de diversité du tissu économique, pour s'affirmer comme ville productive.

Plan de financement II.1

ETAT	REGION	MEL	CAAM	CD02	CD59	CD60	CD62	CD80	TOTAL
7 M€	7 M€	10 M€	8M€ (pic)						
4,5 M€ à l'échelle régionale (PPA)	4,5 M€								

II.2 - DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DES PÔLES DE CENTRALITÉ

Afin de renforcer durablement la cohésion territoriale et de maintenir une ossature territoriale équilibrée, l'État, le Conseil régional et les Départements conjuguent leurs efforts en faveur de la revitalisation des centralités en perte d'attractivité. Ces centralités, qu'elles soient d'envergure régionale ou structurant les espaces ruraux, ont en effet un rôle essentiel en matière d'offre d'équipements collectifs et de services, de structuration d'un tissu économique de proximité pourvoyeur d'emploi (commerce, artisanat, services) et de support d'attractivité et de revitalisation des territoires dans leur diversité.

Pour les communes relevant de ces géographies, trois enjeux prioritaires sont identifiés :

- Renforcer les capacités d'ingénierie des villes pour élaborer, animer et mettre en œuvre un projet global de revitalisation ;
- Accompagner le déploiement de programmes d'investissement locaux ;
- Créer les conditions d'un mode d'occupation des sols évitant l'artificialisation.

Pour atteindre ces objectifs, des dispositifs spécifiques ont été initiés : Action Cœur de Ville (ACV) pour les villes moyennes et Redynamisation des Centres-villes Centres-Bourgs/Petites villes de demain (PVD) pour les petites centralités d'équilibre territorial...

Le CPER doit permettre d'accélérer et de coordonner la mise en œuvre de ces dispositifs amenés à être complétés dans le temps :

- Le programme ACV, auquel la Région participe et dont 23 villes bénéficient en région depuis 2018, est désormais entré en phase de mise en œuvre opérationnelle ;
- Le programme PVD et le dispositif porté par la Région de redynamisation des centres-villes et centres-bourgs, permettront d'accentuer les collaborations avec les communes, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les Conseils départementaux, ainsi qu'avec les partenaires financiers, pour soutenir la revitalisation des petites villes identifiées pour leur rôle de centralité et les fragilités qu'elles rencontrent sur les plans démographique, économique, social, etc.
- Les dispositifs et programmes mis en place par les Départements sur ces enjeux comme le dispositif FARDA « Bourg Centre » (Pas de Calais), le dispositif attractivité des bourgs structurants (Somme) ou le dispositif Projets Territoriaux Structurants (PTS) (Nord).

II.2.1 - Renforcer les capacités d'ingénierie des villes pour élaborer, animer et mettre en œuvre un projet global de revitalisation

Dans les communes concernées par les dispositifs respectifs, les crédits du CPER, éventuellement complétés par les crédits proposés par les Départements, pourront être mobilisés pour les actions suivantes :

- Cofinancement de chefferie de projet, au besoin en complément de financements déjà apportés dans le cadre des programmes ;
- Cofinancement d'études permettant la réalisation des actions et opérations inscrites dans les conventions partenariales des programmes ;
- Au titre du programme PVD et selon les modalités opérationnelles définies en lien avec la Région, les Départements et l'ANCT, la BDT apportera un soutien méthodologique et d'ingénierie sur mesure, comprenant notamment un cofinancement des postes de chefs de projets PVD et un cofinancement d'études allant de l'ingénierie stratégique à l'ingénierie opérationnelle.

II.2.2 - Accélérer la réalisation des projets d'aménagement urbain durables contribuant à la revitalisation des centres-villes et de centres-bourgs

Dans les communes concernées par les dispositifs respectifs, les crédits inscrits au CPER, éventuellement complétés par les crédits proposés par les Départements permettront un appui à l'investissement des communes ou des maîtres d'ouvrage intéressés pour des opérations d'aménagement urbain contribuant de manière directe au projet global et intégré du centre-ville ou centre-bourg.

Les opérations d'investissement soutenues peuvent porter sur :

- Les aménagements qualitatifs des espaces urbains et les études pré-opérationnelles visant à qualifier une opération d'investissement ;
- La dépollution ou la réhabilitation de friches urbaines ou bâtiments vacants en vue de la récréation d'activités en centre-ville ou centre-bourg et notamment le déficit d'opération une fois toutes les recherches de financement effectuées ;
- L'acquisition, l'aménagement et la réhabilitation de locaux vacants en vue de la récréation d'activités (commerces, cinémas indépendants, boutiques de créateurs...) ;
- La création de halles couvertes et l'aménagement d'équipements spécifiques pour les marchés itinérants, l'aménagement de boutiques éphémères ou à l'essai, la création de conciergeries, la création de parcours marchands dans le centre ;
- La création d'espaces de co-working et de tiers-lieux ;
- Les projets innovants et expérimentaux permettant la redynamisation du centre-ville ou centre-bourg (ex : modernisation des systèmes de gestion du stationnement) ;
- Les équipements permettant l'accueil de services publics ;
- La valorisation de patrimoine remarquable non éligible à d'autres sources de financement et concourant au rayonnement territorial.

Une attention particulière sera portée aux projets contribuant à la démarche innovante et ambitieuse « Vallée de Somme, une vallée idéale », qui vise à mettre en réseau et à dynamiser ces « centralités », autour d'un axe structurant à caractère hautement patrimonial : le fleuve Somme. Son objectif est de développer l'attractivité de ces territoires en s'appuyant sur les sites à fort enjeu économique, culturel, patrimonial et social grâce à une approche globale et écosystémique dans le profond respect de l'environnement. L'objectif opérationnel est de co-construire et constituer des parcours fonctionnels, jalonnés d'escales et de portes d'entrée, créatrices de valeur. Il s'agit principalement de :

- Améliorer les infrastructures et les équipements de la Vallée, mettre en scène les paysages et les espaces naturels en poursuivant les opérations d'aménagement et d'équipement pour « densifier » le développement économique et la qualité d'accueil des lieux de vie. Il s'agira notamment de rythmer le parcours par 10 lieux à haut niveau de service et 13 lieux intermédiaires, de révéler les paysages et préserver la biodiversité, d'améliorer les itinéraires et les connexions par voies fluviales et terrestres pour s'ouvrir sur les autres territoires (réouverture à la navigation de la section Offoy - Saint Simon, liens avec les autres véloroutes et voies vertes...)

- Renforcer la visibilité et l'attractivité de la destination et des services associés, en apportant aux usagers et aux habitants tous les services nécessaires, mais aussi en rendant le territoire plus attractif.

(Nouveaux services pour redynamiser l'économie des communes traversées, renforcement des liaisons villes-fleuve, dynamisation des quartiers de gare, animation des parcours...)

En complément, ces villes moyennes et centralités d'équilibre territorial pourront élargir aux opérations identifiées dans la partie « Soutenir le maillage des services publics ».

Plan de financement II2

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGI ON	ME L	CAAM	CD02	CD59	CD60	CD62	CD80	TOTA L
Villes lauréates des programmes en faveur des territoires intermédiaires	51,9 M€	60M€			6 M€	90 M€	14 M€	4,9 M€	15 M€ 10,5 M€	
Villes retenues dans Petites Villes de Demain - Banque des	8,1 M€									

territoires										
-------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

II.3 - SOUTENIR LE MAILLAGE DES SERVICES AU PUBLIC, EN PARTICULIER DANS LES TERRITOIRES RURAUX

L'accessibilité des services au public répond aux grands enjeux d'aménagement du territoire. Pour les pôles d'envergure régionale, ils contribuent à renforcer leurs liens avec la périphérie, à un développement économique équilibré et à la valorisation de leur rôle d'interface. Pour les pôles intermédiaires plus largement les centres-bourgs, ils contribuent à leur revitalisation, ainsi qu'à la revalorisation des fonctions des espaces ruraux et périurbains dans leur diversité, gage d'attractivité.

En lien avec les SDAASP, il s'agit de rechercher une optimisation et une plus grande cohérence des services grâce à un maillage adapté et à leur polarisation, facilitant le quotidien des habitants. Pour cela en cohérence avec le SRADDET des Hauts-de-France, il convient de conforter la proximité des services de l'indispensable (santé en particulier), de développer l'innovation dans l'offre de service, de développer les usages numériques dans les territoires et de faciliter l'accès aux services.

Force est de constater que les territoires ruraux sont aujourd'hui souvent déficitaires en matière de services au public. Or, la présence et l'accessibilité des équipements constituent un enjeu important pour les territoires isolés ou peu urbanisés situés hors de l'influence des grands pôles pour lesquels cela reste un facteur incontournable d'attractivité.

Une attention particulière sera ainsi portée aux projets concourant à la mise en œuvre de l'agenda rural, qui regroupe un panel de 181 mesures qui concourent à l'attractivité des territoires ruraux dans des domaines aussi divers que la jeunesse, le numérique, l'accès aux services publics, la santé, la vie associative... visant notamment à faire des territoires ruraux les fers de lance de la transition écologique, renforcer leur attractivité et améliorer la vie quotidienne des habitants.

II.3.1 - Assurer le maillage des services, en particulier dans les territoires ruraux

- Contribuer au maintien des services publics sur les territoires à travers des opérations bâtimentaires de maintenance, rénovation ou construction, lorsqu'un déficit ou une carence avérés sont démontrés ;
- Soutenir la création et le développement d'équipements publics mutualisés (fixes ou mobiles), permettant d'accueillir les services aux publics (aide à l'investissement de lieux d'accueil mutualisés) ;
- Déployer des équipements publics multifonctionnels de type tiers-lieux dans les centres-bourgs/chef lieux (complément au soutien apporté dans le cadre du « Renforcement des centralités ») et accompagner la mise en réseau des tiers-lieux (programme « Nouveaux-lieux – Nouveaux-liens » qui permet de soutenir l'émergence et la consolidation des Tiers-Lieux) ;
- Encourager la multiplication des modalités d'accès aux services et de nouveaux usages en développant l'innovation dans l'offre de services (services adaptés aux différents types de publics et à leurs attentes, développement d'une offre complémentaire au présentiel, expérimentations pour faciliter l'accès aux services) ;
- Développer les coopérations et les partenariats entre acteurs et entre territoires : logiques de mutualisation ou de transversalité pour la mise en cohérence de l'offre de services publics, le renforcement de leur efficacité et la rationalisation des démarches des usagers (ex : accompagner les mutualisations entre les différents réseaux de services publics, en prenant

appui ou en complétant les structures mutualisées comme France Services ou autres initiatives locales).

II.3.2 - Conforter la proximité des services de santé en donnant la capacité aux territoires d'assurer une offre de santé adaptée pour lutter contre les inégalités infrarégionales

- Soutien à la création, à l'extension et/ou au maintien des maisons et centres de santé dont les projets de santé sont validés par l'ARS ;
- Initiatives permettant une meilleure organisation du système de santé local en vue de l'amélioration de l'offre de soins de premiers recours, de la prévention et la promotion des comportements favorables à la santé (expérimentations pour le maintien des cabinets médicaux, embauches de médecins salariés..., actions territoriales de coordination entre les acteurs pour favoriser le suivi du patient sur son lieu de vie, d'accompagnement des professionnels de santé...)
- Développement et promotion de la e-santé.

II.3.3 - Développer le sport-santé au sein du Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS)

Afin de permettre au CREPS de devenir l'outil de référence au service du plus grand nombre dans un objectif de santé publique tant sur un plan préventif que curatif, le CPER prévoit de restructurer, rénover, développer l'unité médicale du CREPS et ses services pour satisfaire à ses missions obligatoires (accueil et du suivi des athlètes en pôles et de haut niveau), mais aussi pour accueillir un public plus large qui souhaiterait se mettre ou se remettre au sport, ou atteint de pathologies.

En devenant le Centre régional de sport-santé, le CREPS deviendra la réunion de différentes spécialités dans le domaine du sport-santé et de l'accompagnement à la performance. Son modèle singulier permettra les synergies entre les différents acteurs sur une unité de lieu privilégiée où chaque usager (sportif de haut niveau ou non) pourra trouver des réponses adaptées à ses besoins. Il mobilisera une pluralité de compétences et d'expertises de spécialistes reconnus en médecine du sport, psychologie du sport, podologie, ostéopathie, kinésithérapie, réathlétisation, préparation physique et préparation mentale, dont la conjugaison répondra aux objectifs et attentes de chacun.

Le démarrage est prévu entre septembre 2023 et mai 2024 selon l'option programmatique retenue.

Plan de financement II3

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	MEL	CAAM	CD0 2	CD59	CD60	CD62	CD80	TOTAL
Collectivités locales porteuses des projets ou autres	38 M€	50 M€				4,2 M€ (MFS)		58,45 M€		
CREPS (région)		2,5 M€								

II.4 - ACCROÎTRE LA RÉSILIENCE DES TERRITOIRES ET EN PARTICULIER CEUX SOUMIS À DE FORTES VULNÉRABILITÉS

La région compte un nombre particulièrement important d'habitants vivant dans des territoires en difficultés, caractérisés par un cumul de difficultés économiques et de vulnérabilités sociales. Les territoires du bassin minier et de la Sambre Avesnois Thiérache conjuguent en particulier une perte démographique et des indicateurs alarmants, notamment en matière d'emploi, de précarisation (taux moyens de chômage et de pauvreté nettement supérieur aux moyennes régionales et nationales, enjeux de qualification...) et de santé (taux de mortalité supérieur à la moyenne nationale, problématiques d'addictions très présentes).

Un soutien adapté et renforcé a ainsi été mis en œuvre vis-à-vis de ces territoires, à travers deux contractualisations partenariales permettant la convergence des financements et constituant un cadre pour leur transformation : l'engagement pour le renouveau du bassin minier – ERBM (2017-2027) et le pacte pour la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache – pacte SAT (2019-2021).

Dans une optique de conforter les dynamiques visées par les contractualisations, les crédits du CPER sont ciblés sur des enjeux spécifiques de ces contrats et ne reflètent pas l'ensemble des engagements financiers des partenaires pour favoriser leur mise en œuvre. Les partenaires conviennent d'annexer ces contractualisations au CPER une fois celles-ci adoptées.

Enfin, le littoral de la région est exposé à de nombreux enjeux spécifiques au premier rang desquels la prévention des risques naturels liés aux conséquences du changement climatique (recul trait de côte, submersion, voire inondations, ruissellement, glissement terrain, sécheresse), les impacts attendus du Brexit, les nouveaux enjeux des ports, l'équilibre touristique entre la côte et l'arrière-pays (enjeux des aménagements urbains des stations et ports de plaisance, gestion des flux saisonniers, enjeux d'éco mobilité, valorisation des grands sites...). Une future contractualisation dédiée permettra ainsi de répondre aux orientations suivantes:

- Gestion intégrée du trait de côte ;
- Stratégies d'adaptation au risque érosion-submersion ;
- Stratégie portuaire de façade ;
- Accompagnement de la filière halieutique ;
- Développement de l'économie littorale et maritime ;
- Préservation de la biodiversité en bonne adéquation avec le développement économique.

Le CPER permet d'initier la convergence des moyens en faveur de ces enjeux en ciblant particulièrement la gestion intégrée du trait de côte.

II.4.1 - Accompagner la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache

Le territoire de la Sambre-Avesnois-Thiérache a fait l'objet d'une contractualisation spécifique signée le 7 novembre 2018 à Sars-et-Poteries. Le « pacte SAT » concerne un territoire de plus de 3.065 km² et 305.000 habitants, regroupés au sein de 311 communes sur les départements de l'Aisne et du Nord. Il réunit l'État, la Région, les Départements de l'Aisne et du Nord, ainsi que les 8 intercommunalités concernées (Communauté d'agglomération de Maubeuge val de Sambre, Communautés de communes du Pays de Mormal, Cœur de l'Avesnois, Sud de l'Avesnois, Thiérache Sambre et Oise, Thiérache du centre, Portes de la Thiérache et Pays des Trois rivières). Trois axes d'intervention ont constitué le cadre stratégique de développement lors de la première génération du pacte :

- Le mouvement ! Améliorer le quotidien des habitants en s'impliquant sur la RN2, l'accès au numérique et booster la Troisième révolution industrielle ;
- L'accomplissement ! Fournir un socle solide pour le développement du territoire à travers les fondamentaux que sont l'éducation, la santé, la cohésion sociale et la présence des services publics ;
- La transmission ! Faire fructifier les richesses du territoire et dynamiser la culture et le tourisme.

Sa mise en œuvre à compter de 2019 s'est largement appuyée sur les différents signataires de cet engagement. Des résultats concrets sont d'ores et déjà à comptabiliser alors que le présent CPER est en cours de rédaction et de finalisation. En outre, de nombreux projets sont en cours de mise en œuvre et pour la réalisation desquels le présent CPER peut utilement apporter son appui.

Le « pacte SAT II » bénéficiera de soutiens au titre du CPER.

II.4.2 - Accompagner le renouveau du bassin minier

L'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier concerne 1,2 million d'habitants et 251 communes (près de 20% de la population régionale) et mobilise l'Etat, la Région, les Départements du Nord et du Pas-de-Calais et 8 intercommunalités concernées (Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay-Artois Lys Romane, Lens-Liévin, Hénin-Carvin, Douaisis, Porte du Hainaut, Valenciennes Métropole, Communautés de communes du Cœur d'Ostrevent et d'Osartis Marquion) pour :

- Accélérer les projets d'aménagement et de réhabilitation de cités minières ;
- Soutenir la création d'emploi et le développement de filières de pointe qui bénéficient aux habitants ;
- Intensifier les efforts en direction des demandeurs d'emploi et notamment les jeunes ;
- Renforcer les cœurs de ville en matière de commerces, services, cadre de vie ;
- Apporter des réponses concrètes aux problématiques de mobilité ou d'accès à la santé ;
- Accompagner le territoire dans les transitions numériques et environnementales en cours ;
- Encourager le changement du regard porté sur le territoire par les habitants qui y vivent, ceux qui y travaillent ou encore les touristes qui le visitent.

Après quatre premières années de mise en œuvre et l'évolution des modalités de gouvernance de cet engagement au profit d'une mobilisation renouvelée des collectivités signataires, l'ERBM entre dans une seconde période de mise en œuvre en cours de définition. Le CPER constituera un levier important d'intervention complémentaire ciblé en priorité sur la rénovation des logements et des espaces publics des cités minières.

II.4.2.a - Poursuite des soutiens publics au financement des réhabilitations thermiques des logements miniers

Le principe de l'éradication des logements énergivores, afin que l'ensemble des habitants (y compris les propriétaires modestes) puissent gagner en qualité de vie et en pouvoir d'achat est un pilier de l'ERBM. La rénovation thermique du parc de logement social des cités minières se traduit par des interventions sous forme de projets intégrés de réhabilitation de cités (pas de financement d'opérations en diffus). Elle se déploie sur la base de critères régionaux fixés en 2018 dans le cadre de l'ERBM, qui prévoient une modulation du niveau de l'intervention financière sur la réhabilitation des logements selon le niveau de performance énergétique visé et également sur des bonifications relatives à l'usage des éco-matériaux en cohérence avec les délibérations prises par la Région en 2020. L'intervention s'appuie également sur le déploiement du dispositif qualitatif du CD2E (Création Développement des Eco-Entreprises) pour s'assurer de la consommation énergétique optimale des

logements post-travaux. Une attention particulière est portée sur la transformation intérieure des logements, afin de les adapter aux besoins actuels.

II.4.2.b - Rénovation des espaces publics des cités minières

En cohérence avec la réhabilitation des logements, un traitement ambitieux et durable de l'environnement urbain des cités minières est recherché afin de valoriser le cadre de vie des habitants et d'améliorer l'attractivité résidentielle et la mixité sociale de ces ensembles. Ces interventions s'inscrivent dans le cadre de projets intégrés de rénovation urbaine et tiennent compte des enjeux du label UNESCO.

Pourraient être prioritairement concernés :

- Travaux d'amélioration ou de création d' « espaces publics » : voirie et stationnements, développement/renforcement des cheminements doux aménagement facilitant l'accès aux transports collectifs ; mobilier urbain, signalétique, éclairage ; aménagement d'espaces verts (plantations), d'espaces de « centralité » (places) ; travaux sur les réseaux : rénovation des réseaux d'eau potable et/ou assainissement, effacement des réseaux électriques ou téléphoniques

Le soutien à ces aménagements intégrés tiendra compte de la contribution « qualitative » des opérations à la mise en œuvre des grands principes de l'aménagement durable (consommation d'espace, enjeux de biodiversité, de transition énergétique, Troisième Révolution Industrielle (TRI), mobilité douce, ...)

II.4.2.c - Accompagnement des villes dans leur projet partenarial d'aménagement

Un certain nombre de projets partenariaux d'aménagement sont en cours d'élaboration à l'échelle du bassin minier dans le Nord et le Pas-de-Calais. Un accompagnement des villes candidates à l'AMI PPA pour l'élaboration de leur projet partenarial d'aménagement pourra être mis en œuvre dans les 18 mois suivant la signature du CPER.

> Plan de financement II.4.1 et II.4.2

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	MEL	CAAM	CD02	CD59	CD60	CD62	CD80	TOTAL
ERBM_ Bailleurs sociaux et EPCI	70 M€ sur la réhabilitation des logements	14 M€ sur la réhabilitation des logements								
ERBM - EPCI ou communes	100 M€ sur la rénovation intégrée des cités*	100 M€ sur la rénovation intégrée des cités								
ERBM et pacte SAT - EPCI ou communes	19,5 M€ sur les contrats	8,5 M€								
projets portés par le bloc communal	3 M€									

*En attente de RIM décisionnelle

II.4.3 - Accompagner les territoires littoraux

Les territoires du littoral sont soumis à des vulnérabilités et à des enjeux particuliers qui nécessiteront l'établissement d'une gouvernance et d'une contractualisation spécifiques. Dans l'attente de ce nouveau cadre d'intervention particulier, les partenaires s'accordent pour inscrire dans le CPER la priorité partagée de gestion intégrée du trait de côte.

L'érosion côtière, ou « recul du trait de côte », est un phénomène naturel, aggravé au niveau mondial par les conséquences du changement climatique et la croissance démographique soutenue des territoires côtiers. De la Baie de Somme aux Dunes de Flandre, le littoral exceptionnel de la région Hauts-de-France se déroule sur 230 km le long de la façade maritime de la Manche et de la Mer du Nord.

Sur ces espaces maritimes et littoraux attractifs mais fragiles, la mise en œuvre d'un aménagement durable est essentielle. Elle repose sur des démarches coordonnées de planification des usages en mer et sur le littoral afin de clarifier les enjeux, de fixer des priorités et d'organiser la cohabitation voire les synergies entre les différents usages de ces espaces.

Chacun à leur échelle, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), le Document Stratégique de Façade, les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUI) constituent des outils à mobiliser par l'Etat et les collectivités au service de l'organisation des usages et de leur durabilité.

La prévention des risques naturels anticipant les conséquences du changement climatique (recul du trait de côte, submersion, inondations, ruissellement, glissement terrain, sécheresse) doit être traitée sur l'ensemble du littoral des Hauts-de-France dans le cadre de la gestion intégrée du trait de côte, dans le respect des politiques publiques et réglementations relatives à la biodiversité, l'utilisation économique du foncier, notamment la Loi Littoral.

Le SRADDET porte l'objectif d'encourager la gestion intégrée du trait de côte avec comme finalité de réduire la vulnérabilité des espaces soumis à la mobilité du trait de côte, de renforcer l'adaptation des territoires littoraux au changement climatique, à travers le développement d'une intelligence collective et d'une meilleure capacité à l'anticipation.

En effet le littoral régional est exposé aux risques d'érosion (recul du trait de côte sur les zones meubles et effondrement de falaises, abaissement des plages lié au déficit sédimentaire) et de submersion marine sur les zones basses (waterings, bas-champs, estuaires, marais arrière-littoraux...). De nombreux ouvrages de protection sont dans un état préoccupant, augmentant la vulnérabilité des secteurs urbanisés et des activités économiques exposés à ces aléas climatiques. Dans les prochaines décennies, l'élévation du niveau marin liée au changement climatique va augmenter l'exposition des territoires littoraux aux risques naturels. Face à ce constat, l'enjeu essentiel est de favoriser la prise en compte du changement climatique et de l'élévation du niveau de la mer dans les politiques d'aménagement du territoire, notamment en termes d'adaptation de l'urbanisme et de l'architecture.

Les effets du changement climatique sont déjà observables (+9,04 cm d'élévation du niveau de la mer observé à Dunkerque de 1956 à 2013 (57 ans) et vont, selon les études convergentes (Rapport GIEC du 25/09/2019, cartes de synthèse de l'Agence Européenne de l'Environnement du 10/02/2020), aller en s'accroissant et ce de manière rapide (élévation du niveau de la mer et augmentation de la fréquence des événements tempétueux), quel que soit le niveau de maîtrise des émissions de gaz à effets de serre que nous parviendrons à atteindre et qui en conditionnera l'ampleur.

Les méthodes traditionnelles de défense contre la mer montrent, à chaque épisode tempétueux, dont la fréquence augmente, leurs limites : endommagement des perrés, des digues, enlèvement de sable. Par ailleurs, les ouvrages humains ont perturbé la dynamique sédimentaire et les évolutions naturelles du trait de côte, et les ouvrages de protection de certaines zones ont pu avoir des effets indésirables sur d'autres secteurs.

Gérer en urgence des situations locales ne suffira plus. Il est nécessaire de changer de paradigme et réfléchir, dans ce contexte, à la manière dont nous devons adapter les territoires littoraux aux forces de la nature, à identifier des perspectives d'aménagement, de développement et de gestion ainsi que les moyens à mobiliser pour y parvenir. Les réflexions sont à mener sur le moyen et long terme, tout en gérant l'urgence immédiate. Il s'agit de réfléchir autrement et de manière constructive à l'aménagement du littoral, avec des solutions éclairées, coordonnées, adaptées au contexte local pour un vrai projet de territoire.

II.4.3.a - Améliorer la connaissance des risques littoraux, des dynamiques sédimentaires et des effets du changement climatique

En lien avec le document stratégique de façade Manche Est – mer du Nord qui vise à « partager une meilleure connaissance des impacts des opérations de réduction de la vulnérabilité des territoires littoraux » et le DSF qui se donne plus précisément pour ambition d'« accompagner la réalisation d'études hydrosédimentaires adaptées pour mieux appréhender les solutions de réduction de vulnérabilité, leur suivi et les mesures correctives éventuellement mises en place, à une échelle hydrosédimentaire pertinente », l'État et la Région soutiendront les actions en faveur de l'amélioration de la connaissance sur le littoral permettant une gestion adaptée des risques littoraux et portant sur les enjeux suivants :

- Trafic sédimentaire
- Évolution du trait de côte
- Connaissance des ressources exploitables en granulats marins, notamment pour le rechargement des plages

Les partenaires à associer pour réaliser cette action sont notamment les suivants :

- Réseau d'observation du Littoral Normandie Hauts-de-France, Groupement d'Intérêt Public (GIP) au sein duquel siègent le CR des Hauts-de-France et l'État représenté par la DREAL Hauts-de-France (études hors budget fonctionnement traité par ailleurs)
- ULCO
- BRGM
- CEREMA

II.4.3.b - Soutenir la valorisation et la vulgarisation des données géomorphologiques du littoral et de son évolution

Cette action est réalisée dans le contexte du changement climatique à destination des collectivités, des professionnels, du grand public afin d'assurer un partage le plus large possible des connaissances disponibles.

Vecteur d'action : réseau d'observation du Littoral Normandie Hauts-de-France (GIP)

Les partenaires à associer pour cette action sont notamment les suivants : conseil régional de Normandie, les collectivités territoriales littorales des Hauts-de-France, le conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

II.4.3.c - Accompagnement des stratégies locales de prévention des risques naturels et d'adaptation aux effets du changement climatique

L'État et la Région apporteront leur soutien aux collectivités locales compétentes au titre de la prévention des inondations (GEMAPI) pour réaliser, à la bonne échelle hydro-sédimentaire et par regroupement optimisé des collectivités, les études et travaux visant à élaborer et mettre en œuvre une stratégie adaptée. Celle-ci doit être conforme aux orientations de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte et à la vision régionale pour l'aménagement du littoral de l'État (juin 2021).

Pour appuyer cette démarche, il est proposé dans le CPER la création d'un fonds dédié à l'accompagnement des collectivités s'inscrivant dans un projet de territoire littoral résilient et durable.

Peuvent être distinguées mais pareillement soutenus

a) la définition de stratégie(s) locale(s) à l'échelle d'une ou de plusieurs collectivités de compétence GEMAPI, incluant les démarches de sensibilisation et de concertation avec les habitants et acteurs concernés

b) l'accompagnement des projets de relocalisation territoriales (ingénieries, co-construction, contribution au projet, etc.)

Les stratégies locales pourront s'appuyer sur les éléments de connaissance disponibles et mentionnés précédemment.

L'État et le conseil régional s'engagent à poursuivre les efforts des collectivités engagées dans un programme d'action de prévention des inondations ayant un volet littoral et les actions de sensibilisation visant à « développer la culture du risque sur le littoral en matière de submersion marine et recul du trait de côte auprès des décideurs locaux et du grand public ».

Les autres enjeux littoraux feront l'objet d'une gouvernance et de l'établissement d'une contractualisation spécifique dont les modalités restent à préciser.

> Plan de financement II.4.3

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	MEL	CAAM	CD02	CD59	CD60	CD62	CD80	TOTAL
	2 M€ (fnadt) Secondairement, le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) pourra être mobilisé à hauteur des 33,8M€ contractualisés pour la région HdF, tel que précisé dans l'axe I	2 M€							2,840 M€*	

* dépoldérisation du Hourdel

II.5 - RENOUVELLEMENT URBAIN DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

En s'engageant ensemble à la mise en œuvre opérationnelle du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) en Hauts-de-France, l'Etat et la Région partagent la même ambition de « faire levier » pour transformer en profondeur les quartiers concernés.

Au travers de cette ambition, il s'agit de soutenir des projets de renouvellement urbain complexes aboutissant à une mutation durable des quartiers et à un rééquilibrage du parc social à l'échelle des agglomérations.

Celle-ci doit contribuer à l'émergence d'une meilleure mixité sociale et fonctionnelle en agissant sur la diversité de l'habitat, sur l'attractivité et le potentiel de développement économique des quartiers concernés.

L'État et la Région conviennent de l'importance d'appréhender les projets urbains en lien avec les autres facteurs de développement (projets économiques et d'innovation, évolution des marchés de l'emploi, enjeux de mobilité des salariés, équilibre social et territorial de l'habitat...) et s'engagent à coordonner les différentes procédures mobilisables, chacun dans son domaine de compétence (emploi, formation, éducation, sécurité...).

En Hauts-de-France, l'intervention sur le renouvellement urbain concerne les 25 quartiers d'intérêt national, en plus des 29 quartiers d'intérêt régional sélectionnés.

La mobilisation des moyens consacrés au Renouvellement urbain se fera dans le respect des mises en œuvre engagées du NPNRU : les protocoles de préfiguration qui détaillent les enjeux du quartier définissent les programmes urbains par quartier et les conventions pluriannuelles de renouvellement urbain qui déterminent les montants de concours financiers de l'ANRU, de l'État, de la Région et des autres co-financeurs.

Conformément à la délibération n° 20161396 en date du 13 octobre 2016 relative au « Cadre d'intervention régional en faveur des quartiers de la Politique de la Ville pour la période 2017-2021 - Principes, cadrage et modalités de mise en œuvre », la Région s'inscrit dans une démarche globale d'accompagnement des contrats de ville. Cet engagement aux côtés des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) s'appuie sur la mobilisation des politiques de droit commun et des crédits spécifiques relatifs à la politique de la ville et au NPNRU.

Le soutien de la Région aux programmes de rénovation urbaine a fait l'objet de plusieurs délibérations qui fixent le cadre de son intervention.

II.5.1 - Modalités d'intervention de la Région

Conformément à la délibération régionale n° 20170046 en date du 2 février 2017 les priorités régionales d'intervention portent sur les projets visant à :

- Renforcer le développement économique et l'accès à la formation, l'apprentissage et l'emploi des habitants des quartiers afin d'enclencher une véritable dynamique économique, créatrice d'activités et d'emplois au bénéfice des habitants de ces quartiers ;
- Contribuer à la mise en œuvre de la Troisième Révolution Industrielle (TRI), qui est au cœur des enjeux liant la sobriété et l'efficacité énergétique, la logique de développement territorial intégré, leur contribution à l'optimisation des conditions d'exploitation des réseaux et l'association et l'implication des habitants et des utilisateurs finaux.
- Améliorer l'attractivité des quartiers afin de les inscrire pleinement dans le fonctionnement normal de l'agglomération.

A ce titre, les projets de renouvellement urbain peuvent mobiliser des crédits régionaux sur le développement économique des quartiers, l'innovation sociale et/ou numérique, le traitement de l'habitat ancien dégradé et la réhabilitation du parc social, le renouvellement de l'offre de services à travers les équipements publics, l'aménagement urbain et l'attractivité.

II.5.2 - Modalités d'intervention de l'ANRU

Le règlement général de l'Agence arrêté le 17 décembre 2020 précise ses interventions techniques et financières.

L'Agence souhaite soutenir :

- Les opérations d'ingénierie telles que les études et la conduite de projet ainsi que le relogement des ménages
- Les opérations d'aménagement telles que la démolition de logements locatifs sociaux (LLS), le recyclage d'habitat ancien et /ou de copropriétés dégradés et les aménagements.
- Les programmes immobiliers tels que la reconstitution de l'offre, la requalification de LLS, la résidentialisation de logements, la production d'une offre d'accession à la propriété, la création ou la réhabilitation d'équipements publics de proximité, d'immobilier à vocation économique et autres investissements.

Plan de financement

Action	ÉTAT	RÉGION	MEL	CAAM	CD02	CD59	CD60	CD62	CD80	TOTAL
NPNRU	277,8 M€	219,4 M€	132,8 M€	14,958 M€			11.9M €			

II.6 - FAIRE DU CANAL SEINE NORD EUROPE UN MOTEUR D'ATTRACTIVITÉ POUR LES TERRITOIRES

L'une des ambitions du SRADDET est de faire de la région Hauts de France un véritable hub logistique et dans cette dynamique, le CSNE est un maillon structurant de ce hub logistique régional. Il s'agit de faire du CSNE un vecteur de développement économique, industriel et un support d'aménités.

Le CSNE est donc un projet majeur dont le chantier et l'exploitation doivent être porteurs d'emplois locaux et de développement territorial. Afin de garantir les effets d'entraînement escomptés pour les territoires traversés, et plus largement pour l'ensemble du réseau fluvio-portuaire des Hauts-de-France, il est prévu de :

- Soutenir la démarche Grand Chantier CSNE copilotée par l'État et la Région dans ses différentes dimensions : Emploi, formation, Insertion, Accueil du chantier, Entreprises,
- Favoriser l'émergence de réflexions stratégiques et opérationnelles garantissant l'insertion territoriale du CSNE, à différentes échelles (de l'échelle locale à l'ensemble du réseau Seine-Escaut), et son interopérabilité,
- Appuyer les territoires traversés par le CSNE dans la mise en œuvre de leurs projets de valorisation de l'infrastructure et de ses aménagements connexes.

A l'appui de ces enjeux, des Contrats territoriaux de développement (CTD) ont vocation à intégrer les projets concourant à l'insertion et à la valorisation territoriale du canal. Ils seront signés avant le démarrage du chantier entre l'État et ses opérateurs, la Région, les Départements, la Société du Canal Seine Nord Europe et les Établissements publics de coopération intercommunale pour chacun des trois territoires du tracé du CSNE (Compiégnois/Noyonnais, Santerre/Haute Somme, Artois/Cambrésis).

Les CTD disposent d'une gouvernance propre assurée au sein des Comités territoriaux coprésidés par l'État et la Région. Ils sont composés de quatre volets (1. Aménagements bord à canal, 2.

Développement économique par l'emploi, l'insertion, la formation, l'accueil du chantier et l'appui aux entreprises, 3. L'organisation du chantier en lien avec la vie du territoire, 4. Devenir des canaux existants).

Les projets proposés dans le cadre de ces contrats feront l'objet d'une instruction dans un cadre partenarial (Comité des projets des territoires) qui se traduira par une labellisation « Canal Seine-Nord Europe » (assise sur des critères d'éligibilité explicites) pour les projets retenus et un examen en vue de la détermination de leurs modalités de cofinancement.

Ils pourront être portés en maîtrise d'ouvrage directe ou indirecte, qui peuvent être des communes, leurs regroupements, l'établissement public local SCSNE, des associations spécifiques le cas échéant ou tout autre acteur public impliqué dans la valorisation du canal.

À l'issue de ce processus de labellisation, les financements contractualisés dans le cadre du présent CPER seront mobilisables selon les modalités détaillées ci-dessous.

Pour garantir la mise en œuvre des CTD, les types de projets suivants peuvent être soutenus et cofinancés par les partenaires :

- Études prospectives de valorisation du CSNE en lien avec le développement de projets économiques, touristiques ou urbains innovants portés par les collectivités.
- Études ou travaux d'aménagements bord à canal et réaménagement des voies d'eau existantes.

A titre d'exemple, peuvent bénéficier en priorité d'un soutien : la valorisation économique, touristique, paysagère et environnementale du Canal Seine-Nord Europe, la requalification des voies d'eau existantes, les vélo-routes et voies vertes, les sentiers de randonnée, les lieux et équipements dédiés à l'accueil touristique (maisons du canal...), la mise en valeur du patrimoine bâti, naturel et paysager le long du Canal Seine-Nord Europe, la renaturation d'espaces délaissés.

- Projets relatifs à l'accueil durable du chantier du CSNE dans les territoires

Il s'agit notamment des services/infrastructures permettant la vie du chantier, de l'accueil des travailleurs (hébergement, restauration, etc.) et des entreprises sur le territoire, de l'aménagement de bases chantier sur d'anciennes friches...

- Soutien à l'ingénierie consacrée au suivi de ces projets

afin de guider les démarches des porteurs de projet en subsidiarité des moyens mobilisés au titre du droit commun (et notamment l'ANCT).

Par ailleurs, la Région a engagé, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Cambrai et les Communautés de Communes d'Osartis-Marquion, de l'Est de la Somme, de la Haute Somme et du Pays du Noyonnais, les opérations des 4 ports intérieurs déclarés d'utilité publique concomitamment au Canal Seine Nord. Afin de permettre la mise en service de ces ports à l'horizon de celle du Canal, soit fin 2028, elle engagera 20M€ sur la période du Contrat de Plan.

Plan de financement II.6

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD59	CD60	CD62	CD80	TOTAL
EPCI, communes, établissements publics locaux, associations, etc.	15 M€ (enveloppe globale)	20 M€ (enveloppe globale) 20 M€ (ports intérieurs)					

L'intervention État-Région sera appréciée de façon globale sur l'ensemble des projets ou actions issus de ce sous-axe, dans un souhait de tendre vers la parité. Les principes de répartition des financements entre l'État et la Région seront précisés ultérieurement.

La participation minimale exigée des porteurs de projets (EPCI, Communes, Associations...) sera variable selon les cas de 20 à 30 % selon les projets et la nature des porteurs. Dans le cas spécifique des projets sous MOA de la SCSNE, il ne sera pas exigé de co-financements du MOA (possibilité ouverte par l'article L 1111-10-IV du CGCT), considérant que les financements publics des partenaires devront couvrir la totalité des coûts.

Outre les crédits contractualisés au titre de ce sous-axe du CPER, les moyens mobilisés pour assurer la mise en œuvre des Contrats Territoriaux de Développement pourront être complétés par des crédits complémentaires de droit commun ou des ressources propres des partenaires. À titre d'exemple, l'État a d'ores et déjà prévu de mobiliser les moyens de l'ANCT pour aider au montage des projets d'aménagements bord à canal ; la Région pourra mobiliser les aides économiques aux entreprises, assurer le secrétariat général des Projets des territoires (volet 1 des CDT).

II.7 - POURSUIVRE LES DÉMARCHES D'APPUI ET D'INGÉNIERIE AUX TERRITOIRES

L'ingénierie territoriale désigne l'ensemble des moyens humains, des méthodes et des missions concourant à l'élaboration et à la conduite d'un projet territorial, ainsi qu'à la définition, au montage et à la mise en œuvre d'actions.

Si les territoires sont acteurs, porteurs de créativité et d'innovation, ils souffrent parfois d'un manque de moyens humains et techniques pour porter et mener leurs projets à terme. Des moyens d'ingénierie sont traditionnellement fournis par l'État, la Région et les Départements, mais ils ne recouvrent pas toutes les compétences techniques nécessaires aux territoires. Il importe donc de poursuivre le financement des démarches d'appui aux territoires et de soutenir les structures en capacité d'apporter un soutien expert aux collectivités, en particulier dans la gestion urbanistique et l'ingénierie de projet pour favoriser un aménagement équilibré des territoires.

Dans le cadre du CPER, un focus particulier est apporté aux structures ayant une action territorialisée pour accompagner la résilience des territoires vulnérables ou ayant des enjeux spécifiques, comme le bassin minier, les quartiers de la politique de la ville, les pôles de l'ossature régionale définis dans le SRADDET, les territoires ruraux peu denses et isolés, ou encore les territoires préservés au regard de leur patrimoine naturel remarquable.

D'autres appuis aux territoires peuvent être apportés sur des thématiques précises et à l'échelle de l'ensemble du territoire régional, comme c'est le cas notamment du Centre Ressource du Développement Durable (CERDD). Ces structures, qui assurent également des missions d'observations et de production de données sont soutenues au titre d'autres axes du CPER (Axe I ou axe VI consacré à la mise en place d'une coordination stratégique régionale de la connaissance). Enfin, pour mémoire, des moyens d'ingénierie dédiés au soutien des villes inscrites dans le programme « Petites villes de Demain », via les crédits dédiés par la Banque des territoires, sont également mobilisés dans cet axe 2.

Parallèlement aux moyens mobilisés dans le cadre de ce CPER, l'État s'appuiera également sur l'offre d'ingénierie proposée par l'Agence Nationale de la Cohésion des territoires, laquelle viendra en subsidiarité des moyens proposés dans ce CPER.

Le CPER permettra de poursuivre le soutien aux dispositifs d'appui aux territoires et la mise en réseau des structures/entités d'accompagnement.

II.7.1 - Soutien à la Mission Bassin Minier

La Mission Bassin Minier est un outil dédié à l'ingénierie de développement, d'aménagement et de valorisation du territoire du bassin minier du Nord Pas-de-Calais, pour appuyer la mise en œuvre d'un programme défini de manière partenariale ayant une approche globale de la restructuration urbaine, sociale, économique, écologique et patrimoniale de ce territoire.

Depuis l'année 2000, la Mission Bassin Minier porte une dynamique d'aménagement durable et de développement territorial qui dépasse maintenant largement l'objectif initial d'accompagner le plan après-mines du CPER 2000-2006.

Ainsi, la Mission Bassin Minier a acquis un rôle incontournable en matière de gestion du label Bassin Minier Patrimoine Mondial de l'Unesco. La volonté de l'Etat et des collectivités territoriales, à travers l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) d'accélérer la mutation de ce territoire positionne encore plus cette structure d'ingénierie comme un acteur stratégique de mobilisation des acteurs et d'accompagnement des mutations urbaines, culturelles touristiques et de loisirs du bassin minier.

La Convention d'Objectif 2021-2023 de la Mission Bassin Minier qui, pour la première fois, réunit l'Etat, le Conseil Régional et les Départements du Nord et du Pas-de-Calais traduit la reconnaissance du travail effectué mais surtout la volonté de positionner la structure comme un partenaire majeur des transformations à venir de ce territoire d'un million d'habitants.

Trois axes stratégiques concrétisent d'ores-et-déjà cette ambition : la gestion de l'inscription au Patrimoine Mondial de l'Unesco, la contribution à la mise en œuvre de l'ERBM, la participation au confortement et à l'ouverture de ce territoire aux territoires voisins afin de créer des synergies de développement.

II.7.2 - Soutien au réseau régional des agences d'urbanisme

Les agences d'urbanisme intervenant sur le territoire régional sont organisées en Hauts-de-France autour d'un réseau (Urba 8), lorsqu'elles apportent une expertise aux territoires sur différents domaines touchant à l'urbanisme et au développement territorial (planification, habitat, mobilités, économie, environnement, foncier...). L'appui du réseau URBA 8 pourra notamment être mobilisé sur les priorités définies au sein de l'axe 2 « soutenir les territoires » tels que l'appui à la revitalisation des centralités ou les stratégies foncières économes.

II.7.3 - Soutien au GIP IREV

L'IREV assure l'animation du réseau des professionnels de la Politique de la ville en Hauts-de-France, la montée en qualification des acteurs dans les quartiers ainsi que la diffusion des savoirs et expériences inspirantes et innovantes dans les territoires des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV). Les crédits délégués permettent de couvrir la participation statutaire de l'État pour la période 21-25 (CPO 20-22 puis CPO 23-25), il est donc nécessaire de prévoir la possibilité d'un avenant pour prendre en compte la CPO suivante pour la période 26-27.

II.7.4 - Soutien aux Parcs Naturels Régionaux

Un Parc naturel régional est un territoire rural habité aux paysages, milieux naturels et patrimoine culturel qui doivent être protégés et valorisés par la mise en œuvre d'une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, qui implique au mieux ses habitants.

L'existence de 5 PNR au sein des Hauts-de-France témoigne de la diversité et de la richesse patrimoniale de ses territoires : Scarpe-Escaut, Caps et Marais d'Opale, Oise - Pays de France, Avesnois, Baie de Somme-Picardie maritime adossé au Parc naturel marin (PNM) des estuaires picards et de la mer d'Opale

La Région et l'État poursuivent leur accompagnement pour le fonctionnement et les programmes d'actions des Parcs. Chaque parc s'organise autour d'une charte, dont le contenu définit des missions et objectifs de préservation et de développement du territoire. Le CPER accompagnera également l'élaboration des chantiers relatifs aux révisions des Chartes pour les Parcs concernés. Ces appuis feront notamment l'objet de conventions renouvelées entre la Région et les parcs pour les périodes concernées par le CPER.

Les Départements apportent leur soutien aux PNR de leur territoire et participent à la mise œuvre de leur Charte à travers leurs actions en faveur de la préservation des espaces naturels et littoraux.

Plan de financement II.7

Action	ÉTAT	RÉGION	MEL	CAA M	CD02	CD59	CD60	CD62	CD80	TOTAL
<i>Mission Bassin Minier</i>	1,75 M€ (fnadt)	5,73M€				0,7 M€		0,55M€		
<i>URBA 8</i>	0,75 M€ (fnadt)	2,8 M€						0,63M€		
<i>GIP IREV</i>	1,731 M€	1,820M€						0,49 M€		
<i>Parcs Naturels Régionaux</i>	3,5 M€ (BOP 113)	60M€				3,5 M€	2,8 M€	2,77 M€	2.1 M€	

AXE III . LUTTER CONTRE LES EXCLUSIONS

La population des Hauts-de-France est confrontée à une situation sociale difficile, que ce soit en termes de pauvreté ou d'inclusion sociale. Près d'un million de personnes, soit 18,6 % des habitants contre 14 % en moyenne française, vit sous le seuil de pauvreté. Les femmes en situation monoparentales sont particulièrement concernées puisque 63% d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté. Il s'agit donc d'un enjeu particulièrement prégnant pour ancrer la région dans un avenir meilleur. La pauvreté n'est pas seulement monétaire et couvre d'autres dimensions : surendettement plus fréquent (12 dossiers pour 1 000 ménages contre 8 en moyenne nationale) et taux de chômage le plus élevé de France métropolitaine (9,3 % contre 7,7 % pour la France métropolitaine au T4 2020), en particulier chez les jeunes. Les difficultés d'accès à l'emploi sont elles-mêmes liées à des niveaux de diplôme plus faibles et à des situations d'illettrisme plus présentes dans la région. La part des non diplômés reste particulièrement élevée dans certains territoires du versant picard ainsi que dans les espaces du bassin minier et du littoral. Les jeunes sont plus particulièrement touchés par les difficultés et les inactifs non scolarisés sont nombreux : 7,3 % des 15-29 ans contre 5,6 % au niveau national.

La crise a naturellement accentué les besoins à ce sujet dans une région où la dégradation de la situation de l'emploi peut rapidement générer une spirale négative vers une exclusion massive et durable.

Réussir la lutte contre les exclusions nécessite donc de l'appréhender sous toutes ses formes pour traiter la problématique dans sa globalité et en lien avec tous les acteurs, notamment les Départements qui impulsent, organisent et coordonnent toutes les politiques de solidarité. Dans ce contexte, la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté dans l'une des régions les plus pauvres du territoire national a vocation à faire l'objet d'une mobilisation renforcée des compétences régionales qui y concourent, et d'une coopération accrue avec l'État et l'ensemble des partenaires en région, dont les Conseils départementaux et la Métropole Européenne de Lille.

C'est le sens de la contractualisation entre l'État et la Région au titre de la stratégie pauvreté. La crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales remettent en perspective ces objectifs stratégiques et confirment plus que jamais l'intérêt de placer l'investissement social comme un enjeu clé du CPER.

Il convient d'avoir une attention particulière sur les publics suivants :

- les publics « invisibles » dont les jeunes ni en emploi, ni en étude, ni en formation (NEET) et/ou sortant de l'aide sociale à l'enfance (ASE)
- les demandeurs d'emploi dont les demandeurs d'emploi de longue durée, les seniors et les allocataires du RSA,
- l'ensemble des publics en situation de précarité, dont les travailleurs pauvres,
- les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville ainsi que des zones rurales fragilisées.
- Les femmes cheffes de familles monoparentales et les femmes isolées

Afin d'enrichir et renforcer la lutte contre les exclusions, les collectivités partenaires, départements et métropoles, sont naturellement invitées à soutenir financièrement des actions dans le respect des orientations et priorités énoncées ci-dessus. Ces actions pourront dépasser le périmètre défini par le mandat au plan financier, et repris dans le Protocole d'accord État-Région, mais ne pourront bénéficier dans ce cas, d'un financement de l'État ou de la Région.

III.1 - SOUTENIR LA DYNAMIQUE DES SOLIDARITÉS ET LA STRUCTURATION DU MONDE ASSOCIATIF

La crise a montré la nécessité de soutenir la dynamique des solidarités, notamment à travers le monde associatif, dont il convient aujourd'hui de conforter le redimensionnement et l'économie sociale et solidaire (ESS), dont l'accompagnement doit être une priorité. Les collectivités territoriales contribuent à soutenir le développement de l'ESS, de par leurs compétences, leurs capacités d'animation des acteurs locaux et leurs liens avec les citoyens. Leurs initiatives en faveur de l'ESS permettront de renforcer la cohésion territoriale, soutenir l'activité et développer l'emploi dans les territoires.

III.1.1 - Accompagner l'économie sociale et solidaire

Le secteur de l'ESS représente 1 emploi sur 10 en région Hauts-de-France soit 200 000 emplois dont 60 000 dans les domaines sanitaire et social. Il convient d'accompagner le secteur de l'ESS, en particulier les associations soit près de 85 % du secteur, les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif qui impulsent un nouveau mode de partenariat public-privé d'économie sociale et solidaire au service de l'intérêt général et du territoire.

Le secteur sera accompagné grâce au soutien des entreprises de l'ESS à tout stade de vie (de leur émergence à leur consolidation). Ce soutien se caractérise par un appui aux structures d'accompagnement à la création en ESS pour faire émerger de nouvelles associations et entreprises de l'ESS et de nouveaux emplois, aux dispositifs d'accompagnements au développement des associations et entreprises de l'ESS pour consolider les entreprises, leurs emplois et leur permettre de changer d'échelle, aux outils financiers de l'ESS, aux dispositifs d'accompagnement face aux difficultés pour la sauvegarde de l'emploi. L'animation et l'observation du secteur seront encouragées via les têtes de réseaux de l'ESS (dont la CRESS). Les approches territoriales et de proximité favorables au décloisonnement du secteur seront soutenues. Dans un contexte post-crise sanitaire, l'ESS doit enfin faire partie intégrante de la relance économique.

Aussi, les interventions suivantes seront favorisées dans le cadre du CPER :

- Financement des opérateurs d'accompagnement à la création d'activités liées à l'ESS (Starter ESS, FIDESS)
- Financement du Dispositif Local d'Accompagnement et de Booster ESS pour le développement des entreprises
- Financement des outils financiers de l'ESS (fonds et fonctionnement – dont France Active)
- Financement du DASESS
- Financement des têtes de réseaux de l'ESS (UDES, CRESS, APES, IRIAE, URSCOP)
- Financement des dynamiques territoriales de coopération économique (ACTE, PTCE)
- Financement des opérateurs de l'ESS au titre de l'insertion par l'activité économique (Atelier et chantier d'insertion, Associations Intermédiaires et Entreprises d'insertion) hors contrats aidés
- La participation des collectivités territoriales au capital des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif
- Le financement de projets intégrant des pratiques d'économie sociale et solidaire, d'innovation sociale et de coopération portés par les citoyens pour accompagner la transformation économique, environnementale et sociétale

III.1.2 - Structurer le monde associatif

Le monde associatif, expression de la fraternité de proximité, prend aujourd’hui une nouvelle dimension qu’il faut soutenir. L’emploi associatif s’avère particulièrement important en région avec 11 500 associations employant 170 800 salariés, soit 11,4 % du total de l’emploi privé (contre 9,7 % au niveau national) et une masse salariale de 3,4 milliards d’euros. Au vu du poids de ce secteur associatif dans notre région, la structuration de la vie associative sera soutenue dans le CPER via Le mouvement associatif (tête de réseau des têtes de réseaux associatives) et le soutien au réseau PIVA+.

Ainsi, il s’agit dans le cadre du CPER de :

- Poursuivre la définition des objectifs stratégiques et des principes d’organisation du dialogue civil ;
- Assurer le suivi des travaux via le comité de suivi de la Commission Régionale de la Vie Associative ;
- Soutenir l’action de LMA (Le Mouvement Associatif, représentation nationale des associations françaises) dans l’animation envers les têtes de réseau sectorielle et territoriales, remontées d’information…
- Conforter le réseau Information Vie associative via les points locaux et leur coordination ;
- Développer une stratégie régionale de transition numérique inclusive des Points d’information à la vie associative ;
- Soutenir les actions structurantes contre les violences faites aux femmes portées par les collectifs associatifs regroupant au moins trois associations. L’ensemble des violences faites aux femmes/filles seront considérées.

Plan de financement III1

	État	Région	MEL	CAAM	CD02	CD59	CD60	CD62	CD80
ESS	4,87 € 1M€ (Fnadt)	25M€	2M€		17.08 M€	50,4 M€*)	12,056 M€	20,4 M €	28.4 M€
Structuration du monde associatif dont les collectifs de lutte contre les violences	0,110M€ (bop 137) 0.7 M€ (fnadt)	4, 242 M€		1 M€					

* IAE hors FSE et contrats aidés

III.2 - ANTICIPER ET LEVER LES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT ET INVESTIR DANS LA FORMATION

L’ensemble des moyens et des acteurs sont mobilisés pour promouvoir les dispositifs de l’emploi et de la formation. Il s’agit à la fois d’aider les plus fragiles mais également d’accompagner les transitions

professionnelles et l'adaptation des compétences aux besoins vers les secteurs en tension et les activités d'avenir :

- Anticiper les difficultés de recrutement en renforçant la capacité du monde économique à définir les besoins de compétences (GPECT) et agir dès qu'elles apparaissent en renforçant l'attractivité des métiers à fort potentiel de recrutement, en favorisant la mise en œuvre d'un service public régional de l'orientation et en renforçant l'amélioration des conditions de travail.
- Réduire l'écart entre les attendus des entreprises et les compétences existantes qui s'intensifient par le renforcement de la formation des demandeurs d'emplois et des actifs.
- Lever les freins rencontrés par les demandeurs et les demandeuses d'emploi tant en matière de mobilité, logement, santé, potentiel professionnel et lever les freins spécifiques à l'emploi des femmes et des familles monoparentales.
- Agir sur la sécurisation des parcours professionnels des salariés, en accompagnant les entreprises face aux mutations économiques et consolider l'accompagnement des entreprises sur la conduite du dialogue social et l'amélioration de la qualité de vie au travail.

Dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi, des expérimentations pourraient être lancées à l'échelle des Départements afin de dynamiser les parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA par exemple par une offre de service plus dense, plus réactive, plus proactive et plus intégrée sur les champs sociaux et professionnels. Ces futures expérimentations pourront s'appuyer sur les conventions bilatérales Région / Département pour la formation, l'insertion et l'emploi des personnes relevant du RSA.

III.2.1 - Soutien de l'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT)

L'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) en Hauts-de-France a pour mission d'aider à développer la convergence et les synergies entre qualité du travail et de la vie au travail, la performance économique et la qualité du dialogue social, dans tous les programmes d'action qu'elle développe et auxquels elle contribue, au service de la dynamique des acteurs économiques et sociaux de la Région Hauts-de-France.

L'ARACT est présente aux côtés des entreprises et des salariés pour que l'amélioration des conditions de travail permette de concilier satisfaction au travail et performance économique. Elle a vocation à accompagner les entreprises et les organisations dans leurs projets visant l'amélioration des conditions de travail des salariés, l'efficacité des entreprises et des organisations, et une bonne responsabilité sociétale de tous acteurs.

L'ARACT met ainsi ses compétences à la disposition des acteurs de l'entreprise : informations, connaissances, outils méthodologies, retours d'expériences, appui au pilotage de projets, connaissance du terrain... qui pourront aider entreprises et organisations à mieux développer l'innovation sociale et technologique dans les territoires.

L'activité de l'ARACT :

- contribue à anticiper les conséquences des mutations économiques du point de vue de ses impacts sur les conditions de travail et son organisation
- s'inscrit dans les politiques de développement des territoires, notamment sur le volet de la création et du développement d'emplois de qualité dans le cadre de démarches de développement durable,
- contribue à aider au maintien dans l'emploi et au développement des compétences tout au long de la vie.

III.2.2 - Soutien du Centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation (CARIF) et de l'Observatoire régional de l'emploi et de la formation (OREF)

Le Centre régional de ressources pédagogiques et de développement de la qualité de la formation (C2RP), créé en 1997, est un Groupement d'intérêt public (GIP) dont la vocation est d'accompagner l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'orientation, de la formation et de l'emploi, au service des acteurs des territoires. Il est présidé alternativement par l'État et la Région, qui en sont les principaux financeurs.

La mobilisation du C2RP a pour objectif de rapprocher les politiques de l'emploi et de la formation des besoins en compétences et des stratégies des entreprises via, notamment, ses capacités d'analyses (outils d'analyses et de suivi partagés, appui sur les observatoires existants...) et permet de disposer d'une vision partagée de la situation socioéconomique de la région.

Pour cela, il est essentiel de poursuivre l'adaptation des outils de la politique de l'emploi au service des territoires, des branches professionnelles et des personnes au moyen d'observations socio-économiques dans le cadre de l'observatoire régional de l'emploi et de la formation (OREF) et de démarches prospectives des métiers et des qualifications pour les filières à forte valeur ajoutée ou jugées essentielles dans le cadre du CPRDFOP. Il est également indispensable de continuer à appuyer et éclairer les politiques publiques, dans le cadre du CPRDFOP, à travers l'observation, l'analyse et la prospective sur les évolutions de l'emploi, des compétences, des transitions professionnelles, des qualifications, de la formation et de la relation emploi-formation, dans l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes. En ce sens, l'OREF est un maillon de la stratégie régionale de la connaissance précisée dans l'axe 6 du CPER.

Ces actions doivent permettre de bâtir une offre de formation tout au long de la vie articulée avec les besoins des territoires, des branches et des entreprises en favorisant une information sur la formation (CARIF) et une orientation de qualité des personnes.

Par ailleurs, la coordination des politiques de l'emploi et de la formation est un enjeu majeur pour le développement économique des territoires.

La loi pour La Liberté de choisir son avenir professionnel de septembre 2018 renforce la possibilité pour toute personne de choisir la formation à travers notamment la mobilisation de son CPF (Compte personnel de formation). Cela suppose pour les financeurs publics la capacité à diffuser une information fiable, exhaustive et de qualité tant en ce qui concerne l'offre de formation disponible en région que les taux d'insertion et les perspectives d'emploi, guidée par un principe d'égalité entre les hommes et les femmes.

Le CPER doit ainsi contribuer à :

- Développer et améliorer la réalisation de diagnostics partagés, supports des plans d'actions territoriaux ou sectoriels (État, Région, partenaires),
- Articuler les diagnostics entre les démarches menées aux niveaux national et régional, notamment dans les secteurs en fortes mutations et les cartes de formation du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP).

Aussi, les acteurs de l'emploi et de la formation en région réunis au sein du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) réaffirment la nécessité de pouvoir s'appuyer sur une structure en mesure de :

- Développer une capacité de veille et d'information qui éclaire les tendances lourdes de structuration et d'évolution de la relation emploi-formation, mesure les impacts des modifications des politiques nationales et régionales, propose des travaux permettant de faire

avancer ces sujets dans les Hauts-de-France, au sein des espaces techniques et politiques identifiés,

- Collecter, analyser, et conduire des études, dans une logique constante d'amélioration des sources de données pour construire des outils mutualisés et partagés, adaptés à la façon dont s'organise le dialogue en Hauts-de-France.
- Développer des capacités d'observation et d'analyse qui doivent permettre d'éclairer les évolutions des métiers, des compétences et des qualifications par secteur d'activité et par territoire, mais aussi d'apporter une plus-value déterminante, à la fois comme lieu de rencontres et d'échanges entre tous les acteurs
- Accompagner la mise en place et le suivi des contrats de branches, notamment par l'extension du réseau OREF aux observatoires de branches, OPCO et aux Départements notamment.
- Alimenter les travaux du CREFOP dans les diagnostics, études, conception de tableaux de bords
- Accompagner, par la formation, des publics vers ces évolutions et les particularités régionales des conditions d'insertion ou de mobilité des actifs. Cette mission stratégique doit permettre de consolider sur le territoire des données produites par des acteurs en présence (État, Région, partenaires), d'éclairer le diagnostic régional et les acteurs territoriaux des SPELOF, et permettre d'outiller les choix programmatiques des acteurs de l'emploi et de la formation, Développer une capacité d'ingénierie qui permette aux acteurs d'adapter les formations, d'en construire de nouvelles, d'aider à structurer de nouveaux dispositifs, de capitaliser les ressources et de favoriser leur réinvestissement,
- Développer des capacités d'animation et de professionnalisation des acteurs du champ de l'emploi, de la formation et de l'orientation pour les outiller dans l'exercice de leurs fonctions, pour faciliter le déploiement de politiques nouvelles.

Les missions du C2RP qui se déploieront tout au long de la durée du CPER sont les suivantes :

- Collecte et diffusion de l'offre de formation toutes voies de formation confondues en veillant particulièrement à la qualité des informations fournies et à leur accessibilité (qualification de l'offre, lisibilité, profondeur de l'information...) et à l'actualisation des outils de mise à disposition,
- Observation du lien emploi formation par un appui sectoriel renforcé (contrats de branche...),
- Professionnalisation des acteurs de l'orientation et de la formation,
- Promotion et animation de la VAE,
- Accompagnement des professionnels et autres partenaires par un appui aux politiques territoriales et à la professionnalisation,
- Accompagner et animer l'innovation en formation, digitalisation de l'offre, mise à disposition d'outils, de plateformes) en intégrant le Lab'Innovation et en lien avec l'Université de l'innovation,
- Assistance technique à la gouvernance régionale du CREFOP.

III.2.3 - Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT) et accompagnement des démarches d'anticipation des mutations économiques et de développement de l'emploi et des compétences (MUTECO)

L'adaptation des compétences des salariés pour soutenir le développement des entreprises du territoire est un sujet majeur permettant de structurer des filières, de les rendre plus compétitives, de développer de nouvelles activités, de les diversifier ou de les repositionner. Outre l'accompagnement

des filières stratégiques au plan national et régional, il convient de soutenir également le développement de filières essentielles à une économie tournée vers l'avenir notamment en lien la transition écologique et énergétique, la transition numérique mais également l'économie sociale et solidaire, le développement de l'artisanat ou bien encore la « silver économie ».

Le développement des compétences des salariés doit en outre leur permettre de développer des parcours professionnels sans rupture leur permettant de préserver leur qualité de vie au travail.

L'Etat a mené une politique forte de développement de la GPEC sur les territoires. Cette politique sera à nouveau soutenue au travers de ce CPER 2021-2027. Il s'agira de consolider et développer les démarches d'anticipation des mutations économiques au travers d'actions territoriales et/ou innovantes.

Ces démarches s'appuieront notamment sur les appuis conseils mis en œuvre dans le cadre de démarches de GPEC sectorielles auprès de PME portées par les OPCO. Des démarches sectorielles et territoriales pourront également être déclinées pour rapprocher les politiques de l'emploi et de la formation des besoins en compétences et des stratégies des entreprises.

Les projets développant des formats innovants de formation (formations en situation de travail, formats numériques, à distance...) seront privilégiés. La transmission d'entreprise sera également un enjeu à traiter.

Toutes ces démarches devront prendre en compte la dimension d'égalité femme-homme.

Les démarches articuleront une palette de dispositifs permettant de sécuriser les parcours professionnels des salariés et visant à développer l'emploi et les compétences au sein des branches ou des filières. Ces moyens reposent sur une combinaison d'ingénierie et d'actions opérationnelles en emploi et formation conçues et déployées de manière partenariale.

Ils devront permettre à la fois de soutenir les publics prioritaires, les territoires fragilisés et de développer les secteurs en croissance. Des passerelles entre métiers ou secteurs pourront être recherchées.

Ces démarches reposeront sur l'analyse des besoins des entreprises et des territoires et permettront d'orienter les formations des salariés et le développement de leurs compétences.

III.2.4 - Veiller à la parité hommes / femmes dans l'accès à la formation et l'emploi, promouvoir la mixité des métiers et l'entrepreneuriat des femmes

Si les inégalités professionnelles entre hommes et femmes sont moins marquées en région qu'il y a quelques années, elles n'en demeurent pas moins encore réelles et les écarts subsistent que ce soit dans l'accessibilité à la formation, à l'emploi, au choix des métiers ou encore à la promotion professionnelle.

Des dispositifs ont été engagés et / ou adaptés affichant une mobilisation encourageante des femmes que ce soit dans le domaine de l'entrepreneuriat, de la vie associative, du sport, de la recherche ou encore de la santé. Un ensemble d'actions de remédiation des écarts a été mené, notamment sur le volet formation, sur les métiers en tension et / ou peu féminisés. Cependant la région reste encore marquée par les inégalités hommes/femmes et il convient donc de poursuivre les efforts entrepris pour les corriger.

L'ensemble des moyens et des acteurs sont mobilisés pour promouvoir la parité dans les dispositifs de l'emploi et de la formation.

Il s'agit :

- D'accompagner les femmes, et notamment celles vivant dans les quartiers prioritaires et dans les zones rurales de revitalisation (ZRR), qui cumulent des difficultés, à accéder durablement à la formation et à l'emploi.
- De lutter contre les stéréotypes et les représentations sexistes par :
 - L'accompagnement des femmes et des jeunes filles, à lever les freins en matière de mobilité, logement, de santé, de potentiel professionnel,
 - La professionnalisation des acteurs et actrices de la formation, de l'insertion et de l'orientation,
 - L'accompagnement des territoires,
 - L'appui des acteurs et actrices économiques,
 - La lutte contre les stéréotypes pour une orientation sans déterminisme de sexe,
 - L'animation de la dynamique régionale sur la thématique.

Le CPÉR contribue à l'égalité entre les femmes et les hommes via des actions transversales et spécifiques, en particulier en ce qui concerne la promotion de la mixité dans les filières de formation et dans les métiers, la montée en compétences des femmes, le développement de leurs réseaux ou encore la facilitation des relations avec les instituts bancaires....

Par ailleurs, le CPER veillera au soutien des actions liées à l'insertion économique des femmes fragilisées par les violences subies au sein du couple. A la fois par un accompagnement individualisé et spécifique à ce public, comme le font les Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles mais également par la promotion de l'entrepreneuriat féminin.

Le Conseil recherche ingénierie formation pour l'égalité femmes/hommes (CORIF), opérateur régional investi sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes assure une mission d'animation pour le compte des principaux financeurs : l'État et la Région.

Ainsi, le CORIF, par son expérience et expertise en matière d'éducation et de formation des professionnels :

- Sensibilise les jeunes des collèges et lycées, en partenariat avec d'autres acteurs incontournables du système éducatif (Maison des adolescents, planning familial...), par une approche globale qui prend en compte les projets des jeunes, qui permet de modifier les représentations ancrées et à agir véritablement sur les choix d'orientation scolaire et professionnelle des jeunes qu'il forme,
- Accompagne les entreprises dans leur élaboration de Rapport de situation comparée (RSC) et leur négociation d'accord ou leur plan d'action pour l'égalité.
- Accompagne des femmes et les jeunes filles,
- Professionnalise les acteurs et actrices de la formation, de l'insertion et de l'orientation,
- Accompagne les territoires,
- Appuie les acteurs et actrices économiques,
- Lutte contre les stéréotypes pour une orientation sans déterminisme de sexe,
- Anime la dynamique régionale sur la thématique.

> **Plan de financement III.2**

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	MEL	CAAM	CD02	CD59	CD60	CD62	CD80	TOTAL
ARACT	3 237 500 €	1 540 000 €								
CARIF-OREF	10 802 400 €	14 700 000 €								
GPECT MUTECO Partenaires diversifiés en fonction des actions	21 006 500 €								14, 8 M€	
CORIF	140 000 € (bop 103) 210 000 € (bop 137)	1 050 000 €								
Structures										

d'accompagnement des femmes	700 000 € (bop 137)									
-----------------------------	---------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

III.3 - DÉVELOPPER L'INFORMATION DES JEUNES POUR FAVORISER LEUR ORIENTATION, L'ACCÈS AUX DROITS ET A L'APPRENTISSAGE

La région Hauts-de-France est, avec 6 millions d'habitants, la 3e région la plus peuplée de France mais aussi la plus jeune du pays : un habitant sur trois à moins de 25 ans. De plus, le taux de jeunes de 15 à 25 ans en situation de non insertion (NEET) est de l'ordre de 22% en moyenne régionale. La région est aussi caractérisée par une population jeune socialement en difficultés importantes. La réussite des jeunes dans leurs parcours éducatifs et l'accès à l'emploi peuvent également comporter des freins périphériques entravant leur intégration dans la vie active. Les inégalités d'accès à l'emploi se constatent également en matière d'accès à l'information sur la formation et les métiers, et d'accès à la formation notamment supérieure.

La crise sanitaire liée au covid-2019 a accru les inégalités et risque de fragiliser les parcours de formation des jeunes. La question de l'accompagnement de ces publics cibles devient primordiale, notamment auprès des plus fragiles les jeunes mineurs relevant de l'obligation de formation 16-18 ans.

La région est par ailleurs marquée par une politique des « petits pas » en matière d'élévation des niveaux de qualification. Concernant la voie professionnelle, il faut rappeler que le diplôme associé à la conjoncture économique reste déterminant dans l'insertion des lycéens. Quel que soit le niveau de formation, obtenir un diplôme (par apprentissage, voie scolaire ou autre) demeure décisif pour trouver rapidement un emploi : les diplômés avaient un taux d'emploi 7 mois après leur diplomation, en 2019, de 54 % contre 40 % pour les non diplômés

La convention cadre entre l'État et la région Hauts-de-France relative à la mise en œuvre des compétences de l'État et des régions en matière d'information et d'orientation pour les publics scolaires, apprentis et étudiants précise les compétences respectives dans un souci de lisibilité, de continuité, de cohérence et de complémentarité des actions proposées

Parallèlement le dialogue noué par l'État et la Région avec l'ensemble des représentations professionnelles en région et décliné au sein de 13 contrats de branches dans le cadre du CPRDFOP en cours, met en exergue la nécessité de travailler à un véritable marketing des filières, des métiers et des formations afin d'en promouvoir l'attractivité et de diversifier les choix faits par les jeunes. De nombreux secteurs clés de l'économie régionale sont en recherche structurelle de compétences mais peinent encore à attirer la jeunesse régionale.

Les travaux d'élaboration du prochain CPRDFOP doivent permettre l'établissement d'un schéma régional de l'orientation en région, dont pour rappel, les principes sont :

- Une dynamique partenariale d'élaboration, puis de suivi dans la mise en œuvre
- L'association particulière des réseaux de l'AIO et des organisations socio-professionnelles
- La cohérence avec l'expertise et la réalité des besoins économiques (ciblage des métiers porteurs et/ou en tension, évolution des compétences...)
- L'articulation avec les dynamiques d'évolution de l'offre de formation (accompagnement des offres disponibles, sourcing, information sur les parcours de formation...)
- La prise en compte des processus de formation tout au long de la vie et la complémentarité des voies de formation (initiales et continues)

En cohérence avec l'élaboration du SRO à lancer au début du prochain mandat, comme priorité du nouveau CPRDFOP, sur les bases de la consultation des partenaires et en tenant compte des constats consolidés et exprimés dans la clause de revoyure de l'actuel, il est proposé , au vu des

constats posés, et au travers du CPER de renforcer l'action publique pour rendre accessible à la population jeune des Hauts-de-France et à son entourage familial (principal prescripteur d'orientation), l'information sur les métiers (notamment en tension), l'offre de formation existante sur le territoire régional, les spécificités de chacune des modalités de formation disponibles (apprentissage, voie scolaire, formation permanente etc) ainsi que l'ensemble des parcours possibles pour augmenter les chances d'accès au diplôme et à l'emploi des jeunes des HDF.

La coopération avec les Conseils départementaux sur le terrain permettra de gagner en efficacité pour la mise en œuvre de cet axe notamment pour la levée des freins périphériques à l'emploi et à la formation. Les Départements de la région sont, en effet, souvent pilotes et novateurs dans la promotion de nouveaux modes d'accompagnement du public jeune et en situation de fragilité sociale. Dans ce cadre, pourront être déployés des actions destinées à un public particulier tels que les sortants de l'aide sociale à l'enfance ou encore les jeunes bénéficiaires du RSA.

III.3.1 - Mettre en œuvre un « Dialogue structuré régional de la jeunesse »

L'État et la Région portent conjointement des politiques publiques dédiées à la jeunesse, aux côtés des collectivités territoriales et des acteurs institutionnels (CAF, ARS...). Ces politiques nécessitent une coordination interinstitutionnelle afin d'en améliorer l'efficacité et l'efficience, dans le cadre de l'exercice coordonné des compétences.

Concernant le public JEUNES, un Dialogue structuré territorial sera mis en œuvre comme méthode d'échange et de co-construction de l'action publique avec les citoyens, dont les jeunes. Il s'agira de poursuivre les travaux entamés, de soutenir l'action du CRAJEP (notamment dans sa communication menée envers les jeunes, l'animation et la professionnalisation des espaces locaux sur les territoires), de mettre en lumière les démarches infrarégionales visant les politiques intégrées et globales de jeunesse.

III.3.2 - Structurer et animer l'orientation des publics

Les objectifs poursuivis par les différents acteurs régionaux de ce champ vaste de l'information sur les métiers et les formations sont globalement convergents mais le foisonnement des actions et dispositifs crée une fragilité réelle, au mieux une impression de morcellement et / ou une « infobésité », au pire une illisibilité de ces outils et acteurs et en conséquence une impossibilité pour les usagers de s'en saisir en vue de construire leur projet d'orientation.

Dans ce contexte, la mise en œuvre d'une stratégie régionale, coordonnée et lisible est indispensable et doit se construire en étroite articulation entre l'Etat et la région qui partagent la compétence, mais également avec les conseils départementaux en charge des collèges et des collégiens et les collectivités volontaires.

L'éducation nationale assure l'accompagnement des jeunes dans l'élaboration de leur projet d'orientation et d'insertion à travers notamment :

- L'engagement de l'ensemble des professeurs principaux dont c'est une des missions essentielles
- Le réseau des 33 CIO (Centres d'Information et d'Orientation) de la région académique des Hauts de France et ses 430 Psychologues de l'éducation nationale.
- La délégation régionale de l'ONISEP Hauts de France
- Son réseau de comités locaux école / entreprise – CLEE et de référents école /entreprise

III.3.2.a - Vers une stratégie régionale de l'orientation : déploiement de Proch'orientation et animation du SPRO

Pour la collectivité régionale, c'est particulièrement au travers de Proch'Orientation que ces objectifs seront travaillés ainsi que de l'animation du SPRO. Le plan d'actions suivant sera à déployer sur la durée du CPER :

- 1) Élaboration partenariale d'une coordination et d'une animation régionale et territoriale des actions d'information sur les métiers et les formations et d'aide à l'orientation des publics jeunes (et adultes en reconversion) intégrant notamment le développement de l'apprentissage / alternance. L'implication des conseils départementaux permettra également d'accentuer l'effort vis-à-vis du public allocataire du RSA.
- 2) Recherche de complémentarité entre les actions d'information sur les métiers et les formations et l'accompagnement à l'orientation réalisé dans les établissements du second degré par les équipes éducatives et en lien avec Proch'Orientation et dans le cadre du programme pluriannuel d'orientation articulé durant les heures dédiées à l'orientation autour de trois axes, connaissance de soi, connaissance du monde économique et professionnel, connaissance des formations.
- 3) Inscription de cette coordination et animation régionale dans la temporalité du calendrier national de l'affectation au lycée et dans l'enseignement supérieur, mais également tout au long de l'année (au vu des entrées en alternance ou de la remise en solutions de décrocheurs possibles en continu) et en lien avec les temps forts institutionnels régionaux et académiques (semaines, printemps de l'orientation ...)
- 4) Création et mutualisation d'outils innovants de découverte des métiers, mise en place de nouvelles pratiques de découverte des métiers tenant compte des retours d'expérience de la crise liée à l'épidémie de COVID 19 et à déployer par Proch'Orientation
- 5) Démarche de labellisation des territoires innovants et visant l'égalité des chances d'accès à l'information dans le champ visé.

Dispositif particulier :

Dans ce cadre, Le label « Information Jeunesse » porté par l'Etat est la garantie d'une information fiable tant pour les jeunes que pour les tiers de confiance, dans un monde désormais confronté à l'infobésité, aux fake news, au non recours aux droits, à la diversité des dispositifs publics ...

Il garantit :

- La neutralité de la structure (exhaustivité de l'information) ;
- L'accompagnement des jeunes : identifier la demande réelle
- L'individualisation de l'information : cibler les informations utiles ;
- Un processus éducatif : contrôler que l'information permet un passage à l'action.

C'est un processus partenarial : animer un réseau de professionnels, viser les tiers de confiance, pour informer in fine le jeune.

L'Information labellisée est portée par un cadre réglementaire et elle est déclinée au sein d'une instance partenariale stratégique : la CRJSVA-IJ (commission régionale pour la jeunesse, les sports et la vie associative – formation spécialisée « Information Jeunesse »).

Ainsi, le label « Information Jeunesse » garantit la qualité de la démarche d'information des jeunes portée par les quelques 100 structures labellisées dans la région.

L'enjeu est d'agir sur :

- La structuration d'un réseau : d'établir un maillage physique et numérique ;
- La démarche qualité du réseau labellisé : besoin en formation des acteurs, accompagnement du réseau et évaluation ;

- La mise à disposition du RIJ, au service de toutes les politiques de jeunesse : mieux comprendre les besoins des jeunes et adapter ses pratiques (Boussole des Jeunes).

6) Création de boîtes à outils des acteurs de l'AIO régional et actions de professionnalisation des acteurs du monde économique, institutionnel et de l'AIO inscrits dans la dynamique régionale (ambassadeurs Proch'Orientation, structures labellisées dans le cadre du SPRO etc.)

III.3.2.b - La « Boussole des jeunes » (BDJ) pour accélérer la mise en relation des jeunes avec les professionnels

L'objectif de la « BDJ » est de faciliter au maximum les recherches d'information du jeune en lui permettant d'avoir accès rapidement à un professionnel compétent pour lui répondre. C'est un outil numérique qui a pour objectif final de favoriser la mise en relation de jeunes (15-30 ans) avec des professionnels partageant le même territoire et en mesure de les accompagner dans les problématiques qui sont les leurs : l'emploi, la formation, le logement, la santé, la mobilité internationale ...

L'outil est administré par les services de la Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative (DJEPA). Actuellement, 14 Boussoles sont ouvertes ou en cours de déploiement dans la région dont au moins une par département. 2 d'entre elles sont inaugurées : Amiens et Douai.

Actions à mettre en œuvre :

1 – Améliorer le maillage du territoire, en vue d'avoir au minimum une Structure labellisée Information Jeunesse par communauté de communes.

2 – Former prioritairement le Réseau IJ

- A : Sur thématiques « emploi, orientation, formation, logement »
- B : Actualiser l'appropriation des services publics en ligne par le RIJ, en vue de favoriser l'accompagnement des publics.
- C : Approfondir la connaissance des professionnels sur les jeunes et leurs caractéristiques en termes de modalité d'accompagnement.
- D : dynamiser l'accès à une information fiable, par l'utilisation de différents medium (accueil présentiel, entretien, groupe, numérique ...)

3 – Déployer la Boussole des jeunes sur les territoires, de façon à couvrir l'ensemble des Hauts-de-France

- A : déployer les thématiques existantes (emploi, formation, logement, santé)
- B : poursuivre le maillage territorial, par le déploiement de nouvelles Boussoles (passer d'une par département à une par sous-préfecture, puis une par EPCI)
- C : faire connaître l'outil auprès des jeunes et auprès des tiers de confiance.
- D : Déployer les autres thématiques jeunesse : engagement, mobilité ...

Plan de financement III.3

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	MEL	CAAM	CD02	CD59	CD60	CD62	CD80
Dialogue structuré		0,105 M€							
Proch'Orientation		4,2 M€							
CRIJ	*	1,82 M€							

AXE IV . DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DE LA RÉGION

La région des Hauts-de-France se situe au cœur de la « mégapole européenne » que les géographes nomment « dorsale européenne ». Cet espace qui s'étend de Londres à Milan, parmi les plus densément peuplés et poumon économique de l'Europe, constitue l'un des potentiels de création de richesse parmi les plus élevés au monde.

Située au cœur de l'Europe, la région ne manque pas d'atouts pour jouer un rôle économique majeur. L'importance des flux de marchandises traduit la bonne insertion de la région au sein des échanges internationaux : deuxième région importatrice avec 11,1 % du total national, cinquième région exportatrice avec 10,5 % du total national (en milliards d'euros), les Hauts-de-France ont un taux d'ouverture élevé de 34,8 % contre une moyenne de 22,1 % en France métropolitaine.

Cependant, les Hauts-de-France souffrent d'un manque d'attractivité et d'un déficit d'image tant à l'extérieur qu'auprès de ses habitants. Face à ce constat, et pour répondre à l'ambition de faire des Hauts-de-France une grande région européenne ouverte sur le monde et l'économie de demain, il est donc indispensable de consacrer un axe à l'attractivité de la région tant du point de vue de la qualité du cadre de vie que de la compétitivité économique.

Cet axe répond aussi au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) qui fait du développement de l'attractivité de la région et de ses territoires une orientation majeure.

L'enjeu d'une ouverture maîtrisée de la région y est ainsi mis en avant visant le développement de l'activité et de l'emploi en s'appuyant sur l'amélioration des conditions d'accueil des activités économiques, le développement de l'attractivité résidentielle en créant les conditions d'accueil adaptées aux populations et aux touristes en les adaptant aux spécificités territoriales, et visant aussi l'enjeu culturel à travers le développement des échanges.

IV.1 - DÉVELOPPER LE RAYONNEMENT CULTUREL DES HAUTS DE FRANCE

Les Hauts-de-France disposent d'un patrimoine culturel d'une grande richesse réparti sur l'ensemble du territoire, produit de son histoire et du dynamisme de la création artistique et culturelle régionale. On compte ainsi près de 3 000 monuments protégés (7 % des monuments nationaux), dont 1 110 classés (soit 8 % au niveau national), ainsi que 5 inscriptions au patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO : un monument (la cathédrale d'Amiens), un site (le bassin minier) et trois ensembles (les beffrois, le système de défense de Vauban et les chemins de Saint Jacques de Compostelle).

La présence, sur l'ensemble du territoire, de nombreux musées (87 musées de France notamment) dont le Louvre-Lens est la vitrine emblématique, complète ce patrimoine.

Cette richesse culturelle est renforcée par la présence de 7 établissements d'enseignement supérieur de la culture (quatre écoles d'art, une école de formation théâtrale, un pôle musique, une école d'architecture et du paysage), qui couvrent l'ensemble des champs disciplinaires et offrent une formation professionnelle de très haute qualité, quand 3 conservatoires à rayonnement régional et 10 conservatoires à rayonnement départemental assurent l'enseignement artistique en 1er, 2nd et 3ème cycles. Par ailleurs, 2 classes préparatoires à l'enseignement supérieur des arts du cirque sont présentes en région.

Le réseau de bibliothèques et de cinémas, souvent considérés comme les premiers établissements culturels de proximité, bien qu'encore à développer, couvre à quelques exceptions près, l'ensemble du territoire (543 bibliothèques territoriales, 162 écrans et 45 salles de cinéma d'art et d'essai)

Les industries culturelles (livre, cinéma et numérique) y sont bien développées. L'image et le numérique sont au cœur d'un essor qui se concrétise en plusieurs écosystèmes en région, et trouve une visibilité internationale en matière d'enseignement et de recherche grâce au Fresnoy à Tourcoing.

Enfin, la vie culturelle s'organise en musique autour de 2 orchestres nationaux en région et 5 scènes de musique actuelle, en matière de spectacle vivant de 9 scènes nationales, 2 centres dramatiques nationaux, 2 pôles nationaux des arts du cirque et 1 centre national des arts de la rue, en matière de danse d'un centre chorégraphique national et de 2 centres de développement chorégraphique nationaux, et enfin, en matière d'arts visuels, de deux Fonds Régionaux d'Art Contemporain notamment.

Cet écosystème culturel régional porte un triple enjeu : contribuer à l'émancipation du citoyen par l'ouverture et l'expérience qu'elle provoque, agir comme un levier de cohésion et d'attractivité des territoires et constituer un marqueur de rayonnement des Hauts-de-France.

Le CPER 2021-2027 apporte un soutien à la dynamique culturelle régionale sur les dimensions suivantes :

- La valorisation du patrimoine historique et culturel,
- Le développement des équipements culturels structurants
- Le confortement des filières culturelles.

Il est mis en œuvre dans un objectif de développement durable et équitable du territoire se traduisant par la prise en compte des principes suivants :

- Le nécessaire rééquilibrage territorial avec une attention particulière portée aux territoires les plus démunis ou les plus fragiles (territoires ruraux, villes moyennes, quartiers « politique de la ville » notamment) d'une part, et pour les territoires prioritaires objet d'une contractualisation particulière telle que l'Engagement pour le renouveau du bassin minier, le Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache...) d'autre part ;
- L'amélioration de l'accès à l'offre culturelle et son appropriation par les habitants.
- La prise en compte du développement durable (travaux de remise aux normes énergétiques des structures culturelles notamment)

IV.1.1 - Valoriser le patrimoine historique et culturel

Elle contribue à l'amélioration de l'image du territoire régional, à l'émergence d'un sentiment d'appartenance pour les populations autour de l'identité d'un territoire, au renforcement du lien social et à l'attractivité touristique.

La préservation et la restauration du patrimoine exceptionnel sont incontournables pour le rendre accessible, conforter et renforcer les usages actuels ou en développer de nouveaux, tout en faisant appel à des savoirs faire très spécifiques à conforter.

IV.1.1.a - Accompagner des restaurations du patrimoine monumental sur le territoire Sambre-Avesnois-Thiérache

Il est proposé de poursuivre la restauration du patrimoine protégé au titre des Monuments Historiques et de soutenir la dynamique engagée sur le territoire Sambre-Avesnois-Thiérache, comprenant les arrondissements d'Avesnes et de Vervins qui comptent parmi les territoires les plus en difficulté sur le plan socio-économique. Par ailleurs, la mise en lumière des richesses patrimoniales de ces territoires

et leur mise en réseau en s'appuyant sur les équipements présents, permettront de renforcer son attractivité touristique.

Seront ainsi soutenus sur ce territoire les projets de restauration portant sur les églises fortifiées, la Collégiale d'Avesnes-sur-Helpe ou encore la Tour Florentine de Buire.

IV.1.1.b - Accompagner des musées de France confortant le réseau des petites et moyennes villes

Les Musées de France maillent le territoire régional et participent à sa redynamisation dans des zones peu denses ou urbaines en déclin. Les obligations attachées à cette appellation fixée par le code du patrimoine sont une garantie de la qualité scientifique et culturelle des projets. En articulation avec les programmes Action cœur de ville et petites villes de demain, les projets de rénovation ou d'extension de ces équipements de proximité présents dans des petites et moyennes villes, disposant d'un Projet Scientifique et Culturel à jour au moment du dépôt du dossier, seront soutenus afin d'en développer le potentiel culturel.

Seront soutenus par exemple :

- La troisième tranche des travaux de rénovation du MUDO (Beauvais- Oise) ;
- Musée La Fontaine (Château Thierry – Aisne) ;
- Musée de Flandre (Cassel- Nord) ;
- Musée Gallet-Juillet (Creil – Oise) ;
- Musée Boucher-de-Perthes (Abbeville – Somme) ;
- Musée d'Art et d'Histoire (Soissons – Aisne) ;
- Musée Jeanne d'Aboville (La Fère – Aisne)...

IV.1.2 - Développer des équipements culturels structurants et des filières culturelles

L'activité en région d'opérateurs culturels structurants, générateurs d'emplois, de ressources, de coopérations artistiques, participe au dynamisme du secteur de la culture et à l'attractivité régionale. Aussi, l'implantation et l'activité sur le territoire régional d'opérateurs d'envergure nationale et internationale, les projets de développement et de modernisation des acteurs culturels, et les projets de développement des biotopes culturels territoriaux seront soutenus dans le cadre du CPER.

Seront également soutenus la création et/ou le renforcement de « pôles » culturels structurants sur les thématiques du spectacle vivant, du Jeune public, de l'égalité Femme/Homme, du numérique, du livre et de la lecture ...

IV.1.2.a - Modernisation et mise à niveau des équipements culturels du spectacle vivant et des arts plastiques

Dans un objectif de transition écologique, les projets de modernisation et de mise à niveau des équipements culturels du spectacle vivant et des arts plastiques labellisés, conventionnés ou structurants seront soutenus.

Il s'agit en particulier des projets de remise aux normes et de performance énergétiques, des rénovations thermiques, des projets en relation directe avec l'environnement ou encore des investissements dans la transition numérique des salles de spectacle et des lieux d'exposition d'arts visuels. Seront privilégiés par ailleurs les projets améliorant la fonctionnalité de l'équipement et l'accueil des publics et des artistes ou proposant de nouveaux usages ainsi que l'accessibilité des personnes handicapées en application de la loi du 11 février 2005.

IV.1.2.b - Développement de projets culturels à fort rayonnement régional

Au-delà du projet emblématique relatif à la Cité internationale de la Langue Française à Villers-Cotterêts (Aisne) pris en charge dans le cadre du plan de relance d'une part et dans d'autres axes du CPER, d'autre part, d'autres projets de développement des équipements culturels à fort rayonnement régional seront également soutenus comme par exemple :

- Relocalisation du FRAC Picardie (Amiens - Somme)
- Rénovation de la Scène Nationale du Manège (Maubeuge - Nord)
- Réouverture du Musée des Beaux-Arts de Dunkerque (Dunkerque-Nord)
- Abbaye Saint Vaast (Arras – Pas-de-Calais)
- Coupole d'Helfaut, Centre d'histoire – Planétarium 3D (Helfaut-Wizernes – Pas-de-Calais)

IV.1.2.c - Développement des projets portant sur les filières culturelles

Situés dans les deux métropoles régionales, les projets de la Plate-forme Images et Création à Amiens et du Campus de la création numérique du Fresnoy à Tourcoing portent un potentiel de développement important dans le domaine de l'image, renforçant le positionnement des Hauts-de-France dans ce domaine et donnant une visibilité à l'ensemble de la filière régionale sur le plan national et international.

1.Projet- la Plate-forme Images et Création

La PIC, portée par Amiens Métropole, se présente comme un tiers-lieu dédié à l'image, rassemblant en un équipement aménagé à leur intention trois opérateurs majeurs locaux : On a marché sur la bulle, le FRAC Picardie et l'ESAD-Waide Somme. Le projet permettra à ces acteurs de travailler dans des conditions optimales et de développer des mutualisations et collaborations variées. Le lieu sera ouvert au public, aux équipes artistiques dans un objectif commun de soutien à la création, de monstration et de médiation artistique et culturelle dans un espace urbain en mutation. Les travaux porteront sur la requalification d'une friche urbaine par la transformation de l'ancienne plate-forme du tri postal d'Amiens.

2.Projet- Le Campus de la création numérique Le Fresnoy 2.0

Partant du constat de sa proximité avec d'autres structures de création numérique avec lesquelles le Fresnoy développe déjà des coopérations – Pictanovo, Plaines images, en vue de l'émergence d'un pôle dédié aux créations numériques qui aurait vocation à s'élargir non seulement à l'Université et au Rectorat, mais également aux différentes collectivités territoriales et aux chambres consulaires pouvant avoir un intérêt au développement de la formation initiale dans ce domaine, la formation continue, l'insertion professionnelle, l'aide et le soutien à la création d'entreprises dans le secteur. Ce projet en ce cas serait financé sur sa phase d'étude et sa réalisation.

Plan de financement IV 1

Action	ETAT	REGION	MEL	CAAM	CD02	CD59	CD60	CD62	CD80
Restaurations du patrimoine SAT	3,5 M€	3.5 M€			1.4 M€				
Musées de France	1,5 M€	1.5 M€				10 M€	5 M€		
Equipements culturels labellisés	2 M€	2 M€							

Equipements à fort rayonnement régional *	5,5 M€	5.5 M€							
Filières	6 M€	6 M€							

* Hors coupole d'Helfaut, soutenue à l'axe II

IV.2 - SOUTENIR LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, COMME VECTEURS D'EXCELLENCE

Enseignement supérieur, recherche et innovation (ESRI) sont essentiels aux territoires en termes d'emploi, de compétitivité et de rayonnement international. La recherche et la formation ont besoin d'un environnement performant afin de constituer le meilleur atout pour le développement territorial.

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI) contribuent au développement et au rayonnement de la région à plusieurs égards : 234 372 étudiants (4ème rang national), effectif des personnels recherche de 16 700 ETP (8ème rang national), 7ème rang national pour la production scientifique avec une spécialisation marquée en sciences pour l'ingénieur, mathématiques, recherche médicale, chimie et informatique.

Les Hauts-de-France, 2ème région la plus jeune de France, est clairement une région universitaire avec un important vivier d'apprenants dans les territoires. 72,7 % des bacheliers poursuivent des études dans l'enseignement supérieur (72 % en France) avec un fort engouement pour les formations courtes et professionnalisantes. La moitié des étudiants sont inscrits à Lille alors que la métropole Lilloise représente 19 % de la population régionale. Si le poids du niveau Licence de 3 points supérieur à la répartition nationale, le taux d'inscrits en doctorat est par contre le plus faible de France (2,3 % contre 4,3 %).

Avec plus de 160 sites, les Hauts-de-France se caractérisent par un maillage important du territoire en termes d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Ce paysage régional est en pleine évolution et de nouveaux regroupements universitaires ont récemment vu le jour, porteurs d'ambitions renouvelées.

Toutefois, l'ESRI en Hauts-de-France dispose encore de marges de progression importantes, en particulier pour répondre aux besoins très nombreux d'un territoire marqué par la désindustrialisation et une population jeune, mais au taux de diplomation relativement faible. Dans son ensemble, l'environnement régional reste peu intensif en Recherche et Développement. L'effort de recherche n'atteint que 1,1 % du PIB (moyenne nationale de 2,3 %), ce qui place la région en dernière position des régions métropolitaines. La production technologique (demandes de brevet européen) est de 4,3 % de la production nationale (8ème rang).

L'ambition du CPER 2021-2027 et du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) est de faire de l'ESRI un moteur des transformations régionales, à travers un soutien ciblé de chacun des sites, mais également un regard croisé sur les travaux inter sites, tout en favorisant le renforcement d'une dynamique régionale sur des thématiques majeures.

A ce titre, les priorisations du SRADDET et de la S3, passerelles entre le SRESRI et le SRDEII, permettront un effet levier complémentaire au travers de fonds européens (FEDER, INTERREG et/ou Horizon Europe par exemple) notamment dans les domaines de spécialisations intelligentes régionales : Transition sociétale et maîtrise des risques ; Ambition maritime ; Santé de précision et maladies civilisationnelles ; Economie circulaire et nouvelles fonctionnalités des matériaux ; Efficacité énergétique décarbonée ; Bio raffineries et bio ressources durables ; Intelligence artificielle embarquée ; Contenus et médias interactifs.

Ainsi, sur la période 2021-2027, le volet ESRI du Contrat de Plan permettra d'évoluer vers un espace de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation mieux structuré, davantage ancré dans les territoires, plus attractif et plus lisible à l'international. Il sera concentré sur les 3 objectifs stratégiques suivants : Renforcer l'attractivité et le rayonnement de nos établissements ; Soutenir la recherche comme vecteur d'excellence ; Soutenir l'innovation comme vecteur d'excellence.

IV.2.1 - Améliorer l'accueil des étudiants et renforcer l'attractivité et le rayonnement de nos établissements

Le renforcement passera notamment par :

Le déploiement de campus durables en appui des stratégies immobilières des établissements

En parallèle des politiques régionales d'enseignement et de recherche, les établissements et les CROUS ont élaboré leurs schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI) avec pour volonté d'optimiser la gestion de leur patrimoine immobilier et foncier. L'objectif est non seulement d'améliorer la vie quotidienne des étudiants, enseignants et personnels, mais aussi de permettre des baisses de dépenses énergétiques cohérentes avec les priorités nationales comme régionales et accroître les marges de manœuvre financières des établissements.

La priorité sera donc la rationalisation des surfaces (mise aux normes, mise en sécurité du patrimoine et réduction des coûts de fonctionnement). Dans cette logique, sont concernées notamment les opérations visant à :

- Une meilleure accessibilité ;
- L'amélioration de la performance énergétique du parc immobilier ;
- Une offre de services de qualité aux étudiants (logements réhabilités ayant une typologie adaptée, espaces d'accueil, restauration diversifiée et services à proximité) ;

Une politique d'innovation pédagogique pour accompagner la transformation numérique des établissements.

Les établissements se sont tous engagés dans une politique d'innovation pédagogique volontariste, démarche amplifiée depuis la récente crise sanitaire. Il convient en conséquence d'adapter les locaux de formation à cette évolution, par la transformation et la création d'espaces en cohérence avec ces nouvelles pratiques pédagogiques et nouveaux usages des étudiants (salles d'innovation pédagogique, learning lab, espaces de co-working, tiers lieux).

IV.2.1.a - CAMPUS ET VIE ETUDIANTE

Université Polytechnique des Hauts-de-France - Réhabilitation du bâtiment Carpeaux à Valenciennes

Construit en 1980, le bâtiment Carpeaux de 6 450 m² SHON est un bâtiment énergivore. Afin de permettre l'arrivée de 1 180 étudiants (composante de l'INSA) l'objectif est de répondre au pré requis du décret tertiaire via la rénovation complète de l'enveloppe du bâtiment, la rénovation des équipements de chauffage et électriques, le désamiantage et la mise aux normes de l'accessibilité. L'objectif est d'atteindre l'étiquette B du DPE

> Calendrier de mise en œuvre :

Les études sont prévues en 2024 et les travaux en 2025-2026

> Plan de financement :

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD59	Valenciennes Métropole	UPHF	Autres	TOTAL
UPHF	3 755 000	3 755 000					7 510 000

Université Technologique de Compiègne - Transformation physique complète de la BUTC en faveur de la transition numérique et les innovations pédagogiques à Compiègne.

Face à la digitalisation des usages et des nouveaux besoins des étudiants, les espaces de rayonnages peuvent être réduits de manière à libérer des espaces pour de nouvelles pratiques. La BUTC est un lieu de convergence du site de Benjamin Franklin en lien avec la pédagogie, par lequel transitent tous les étudiants et les enseignants. Il concentre une diversité d'espaces à organiser et articuler autour de la création du Foreign Language learning Center : lieu de vie pour échanger, apprendre, approfondir et s'entraîner.

Il s'agit d'une rénovation complète (désamiantage, réfection des sols, isolation de la façade du bâtiment et de la mise en accessibilité des locaux)

La surface à réhabiliter est de l'ordre de 2300 m².

> Calendrier de mise en œuvre :

2022 : Études préalables ; 2023 : études de conception ; 2023-2027 : travaux

> Plan de financement :

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD60	Agglomération de la région de Compiègne	UTC	TOTAL
UTC	2 150 000	2 150 000				4 300 000

Université d'Artois - Déploiement des potentialités du numérique en matière de formation pour la filière MultiMedia et Internet à Lens

La filière MultiMedia et Internet (MMI) est identifier comme filière en tension. La possibilité d'augmenter les effectifs (+ 120 étudiants sur 3 ans) et le passage du DUT en trois ans ont conduit l'Université d'Artois à envisager la réhabilitation des surfaces existantes et la création de plateaux techniques dédiés. L'objectif est d'augmenter la capacité d'accueil de la filière, de rationaliser les surfaces existantes (650 m²) et de créer 750 m² de surfaces techniques adaptées aux nouvelles technologies (plateau de tournage multimédia, boîtes d'enregistrement, salles informatiques, studios photo et audio, salles de montages vidéo/audio...). L'opération sera réalisée en 2 phases. La phase 1 débutera par la création du plateau technique dédié MMI, puis la phase 2 par la réhabilitation du bâtiment existant.

> Calendrier de mise en œuvre :

Phase études : 2021 ; Phase travaux : 2022 pour la phase 1 et 2022-2023 pour la phase 2

> Plan de financement :

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD62	Communauté d'agglomération de Lens-Liévin	Université d'Artois	TOTAL
Université d'Artois	1 950 000	1 950 000				3 900 000

Université d'Artois - Construction de la plateforme technologique Tech3E dédiée à l'environnement et l'efficacité énergétique (associé au volet CPER recherche, "projet Énergies Électriques 4.0")

Le projet a pour objectif de participer au rayonnement de la recherche et au transfert technologique en offrant des espaces dédiés aux laboratoires (410m²), aux thèses (400m²) permettant les expérimentations pour valider les concepts développés dans les équipes du site Béthunois de l'université tout en proposant des lieux propices de co-working et de FabLab (500m²). Cela facilitera les échanges entre entreprises et chercheurs. Il s'agit de construire de 1 710 m² de SDO supplémentaires en haute valeur environnementale.

Ainsi, il s'agit de permettre l'accueil des projets de plateformes émergents dans le cadre du projet CPER 2021-2027 recherche EE 4.0 (Energies Electriques 4.0).

> **Calendrier de mise en œuvre :**

Études préalables : 2021 ; Phase études : 2022 ; Phase travaux : 2022/2023

> **Plan de financement :**

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD62	Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane	Université d'Artois	Autres (à définir)	TOTAL
Université d'Artois	2 250 000	2 250 000			480 000	570 000	5 550 000

Université d'Artois – Réhabilitation des anciennes salles de restauration du 1er étage pour la création de tiers lieux, d'espaces de co-working et salles pédagogiques innovantes à Douai.

La restructuration du restaurant universitaire à Douai a libéré l'ensemble du 1er étage du bâtiment. La réaffectation de ces espaces au bénéfice de la Faculté de Droit permettrait le déploiement de nouveaux enseignements. Dans le cadre de la transition numérique, la réhabilitation de ce niveau a pour ambition d'offrir aux 1 120 étudiants de la Faculté de Droit et aux 360 étudiants de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, des lieux d'activités pédagogiques innovants, intégrant l'utilisation des technologies du numérique au service du droit. Il est prévu d'aménager une grande salle de simulation d'audience de tribunal de cours d'assises. Il est également prévu l'aménagement de salles dédiées aux concours d'éloquence et à la pratique de plaidoiries ainsi que des espaces de co-working

> **Calendrier de mise en œuvre :**

Étude de faisabilité : dernier trimestre 2020 ; Phase études : 2021 ; Réalisation : 2022

> **Plan de financement :**

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD62	Douais Agglo	Université d'Artois	TOTAL
Université d'Artois		1 650 000				1 650 000

Université d'Artois - Restructuration des Bibliothèques universitaires d'Arras et de Béthune

Située au centre du campus d'Arras, la bibliothèque universitaire est ouverte sur la ville. Lieu de rencontre et de partage propice à renforcer le lien social, elle a vocation à devenir un axe central ouvert à tous les publics. Éloignée de la Faculté des Sciences Appliquées et de l'I.U.T, la bibliothèque universitaire de Béthune souffre d'un manque de visibilité et d'attractivité. Afin de l'intégrer dans une dynamique de site et tenir compte de son potentiel et de son positionnement stratégique au sein des « Territoires d'industrie » tremplin idéal pour l'innovation et la recherche, le projet offrira une structure d'accueil favorisant les échanges entre les étudiants et les entreprises. Les filières de l'université pourront disposer d'un lieu dédié aux microentreprises, autoentrepreneurs, partenariats avec les acteurs économiques, appels à projet et start-up, ainsi équipées pour permettre les pratiques numériques actuelles.

> **Calendrier de mise en œuvre :**

> **Plan de financement :**

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD62	Agglomérations	Université d'Artois	TOTAL
Université Artois		587 000				587 000

Université du Littoral Côte d'Opale - Institut de Recherche en Sciences de la Mer à Boulogne sur Mer. Rénovation et extension du bâtiment Capécure (associé au volet CPER recherche, "projet IDEAL")

Actuellement, le bâtiment Capécure (construit sur pilotis) accueille les laboratoires Physiopathologie des Maladies Osseuses Inflammatoires (PMOI) et Terra Violette Biochimie des Produits Aquatiques (BPA) ainsi que les formations DUT Génie biologique et Master Qualité des Produits Agroalimentaires et Halieutiques sur les niveaux R+1 et R+2.

L'aménagement des quais actuels (parking sous pilotis) pour une surface de SHON de 2 880m² permettront d'intégrer en un même lieu les formations de l'IUT Génie biologique, du doctorat en passant par la branche agroalimentaire et halieutique de l'Ecole d'Ingénieurs du Littoral Côte d'Opale, et les filières de formation en santé. Cet aménagement consiste à créer des locaux tertiaires, d'enseignement et de laboratoires de recherche. La performance énergétique des bâtiments existants sera également traitée.

Ainsi, il s'agit de développer un pôle de recherche d'excellence en sciences de la mer, unique aux niveaux national et européen et de permettre l'accueil des projets de plateformes émergents dans le cadre du futur projet CPER recherche IDEAL (approche Intégrée des Défis maritimes et Littoraux), porté par l'Alliance A2U.

> **Calendrier de mise en œuvre :**

2022-2023 : diagnostic, études de programmation et de maîtrise d'œuvre, désignation des entreprises.

2024-2025 : Travaux

> **Plan de financement :**

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD62	Communauté d'Agglomération du Boulonnais	ULCO	TOTAL
ULCO	3 050 000	4 850 000	500 000	500 000	800 000	9 700 000

Université de Picardie Jules Verne - Réhabilitation lourde du Pôle Sciences des bâtiments F-H-I à Amiens

Une étude énergétique menée en 2015 en partenariat avec la Caisse des dépôts a ciblé les bâtiments du pôle sciences comme particulièrement énergivores. Ces bâtiments, construits pour la plupart en 1970, sont très faiblement isolés. L'isolation des façades, le changement des menuiseries et murs rideaux, la reprise de l'isolation et de l'étanchéité des toitures terrasse ainsi que l'optimisation des équipements techniques de chauffage, de ventilation et d'éclairage permettraient un gain énergétique de l'ordre de 80% sur les consommations annuelles. Situé au cœur du campus « Centre-Ville » de l'université, le pôle sciences est à proximité immédiate des sites « Citadelle », « Pôle Universitaire Cathédrale » et de l'UFR des Arts. Ses amphithéâtres accueillent d'ores et déjà des enseignements

de filières en tension, telle le Droit. La mise à disposition d'équipements pédagogiques dans des espaces qualitatifs contribuera à l'amélioration des conditions de travail des étudiants.

Il s'agit d'une première phase de travaux pour permettre la réhabilitation lourde des bâtiments F-H-I pour une SHON 3 739 m². Les travaux envisagés comprennent l'isolation de l'enveloppe des bâtiments F-H-I (façades, menuiseries, toiture), le renouvellement des équipements de chauffage, électriques et audiovisuels ainsi que la mise en accessibilité du bâtiment.

> **Calendrier de mise en œuvre :**

2022/2023 : études ; 2024-2025 : travaux

> **Plan de financement :**

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD80	CAAM	UPJV	TOTAL
UPJV	5 770 000	2 330 000				8 100 000

Université de Picardie Jules Verne - Aménagement d'espaces dédiés à l'innovation pédagogique, à la formation à distance et aux nouveaux usages des étudiants dans 14 sites

Au total 14 sites de l'UPJV sont ici concernés. Il s'agit d'identifier des espaces à transformer et de les équiper pour permettre la pratique de pédagogies innovantes. D'autres espaces seront aménagés en salles de co-working pour répondre aux nouveaux usages étudiants.

Pour les sites de l'Aisne et de l'Oise, des salles et amphithéâtres seront équipés pour favoriser le recours aux formations mixtes à distance et en présentiel.

Pour les autres sites de l'université (campus sud d'Amiens, pôle Sciences), et à l'exception des salles d'innovation pédagogique, la création d'espaces est prévue dans le cadre de la réhabilitation globale de ces sites.

Il est prévu d'aménager par site : un amphithéâtre (quand il existe), une salle d'innovation pédagogique de 40m², 10 salles d'enseignement connectées de 60m², une salle de visioconférence de 60m², un espace de co-working de 100 m². Ces espaces seront aménagés dans les surfaces d'enseignement existantes.

> **Calendrier de mise en œuvre :**

2022 : études ; 2022 à 2024 : travaux

> **Plan de financement :**

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD80	CD02	CD60	Agglomérations	UPJV	TOTAL
UPJV	2 000 000	2 750 000						4 750 000

Université de Picardie Jules Verne - Création d'un centre de formation d'ingénieur dans la friche Juin à Saint Quentin

Transformation et création de locaux adaptés sur l'ancienne friche du Maréchal Juin afin de créer un centre de formation accueillant de nouvelles formations sur le saint quentinois telles que le CNAM, l'IAE d'Amiens mais également une école d'ingénieur affiliée à l'UPJV. En plus de ces nouvelles formations, des locaux sont prévus pour accueillir des étudiants de l'UPJV localisés sur le campus existant situé à proximité.

> **Calendrier de mise en œuvre :**

2021 consultation MOE : concours et appel d'offre travaux ; 2021-2023 : Travaux ; 2023-2024 : Garantie du parfait achèvement

> **Plan de financement :**

Le projet s'intègre dans un projet d'aménagement global de la friche du Maréchal Juin pour un montant total de 5 323 949 €. La PRADET est sollicitée pour 900 000€, le CPER ESR pour 1 500 000 €.

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD02	CASQ	UPJV	Autres	TOTAL
CA Saint QUENTIN ou SEDA	750 000	750 000					1 500 000

Université de Picardie Jules Verne - Construction d'une maison de la vie étudiante à Amiens

Il s'agit de mettre à disposition de l'ensemble des 30 000 étudiants de l'agglomération Amiénoise, un lieu « totem » de services, de vie, d'ouverture et de rencontres pour faciliter la vie estudiantine et favoriser le lien avec la cité. Une étude de faisabilité a déjà été réalisée. L'opération consiste à la création de 2263 m² (SU) ou 3 168 m² de SDP pour permettre la création d'un guichet unique de services et d'information des étudiants (scolarité, santé, restauration, logement, vie étudiante, associatif, orientation, insertion professionnelle, aide sociale,...), l'accueil de la Direction de la Vie étudiante de l'UPJV, une plateforme des services aux étudiants (formation, stockage, plate-forme santé,...), un espace dédié à la vie étudiante (activités encadrées, pool d'espaces de travail mutualisés, une salle de 100 places, l'épicerie solidaire, des bureaux associatifs) et des espaces de services (reprographie, prêt de matériels, ...). Le scénario peut être une construction neuve ou une réhabilitation-restructuration de locaux existants proches du quartier Saint Leu.

> **Calendrier de mise en œuvre :**

Etudes : 2022-2023 ; Travaux : 2023 - 2024

> **Plan de financement :**

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD80	CAAM	UPJV	Autres	TOTAL
UPJV	2 000 000	3 350 000		1 350 000			6 700 000

Université de Picardie Jules Verne - Réhabilitation de la bibliothèque universitaire du campus Thil à Amiens

La réhabilitation de la bibliothèque du Thil, consacrée aux formations présentes sur le « Campus Techno-Santé », s'articulera autour du projet EPIONE (Environnement Partagé, Innovant, Ouvert, Numérique et Evolutif). Ce projet s'inscrit dans la mutualisation des amphithéâtres, des salles techniques et de la bibliothèque au bénéfice de l'ensemble des formations en santé de l'UPJV et du CHU Amiens-Picardie.

Ce projet a pour objectif de proposer un accès facile, en tous lieux et de manière personnalisée, à l'ensemble des formations en lien avec la santé. Le bâtiment actuellement très énergivore sera réhabilité complètement (isolation de l'enveloppe, renouvellement des équipements de chauffage et électriques forts et faibles, mise en accessibilité). La mise à disposition des étudiants d'un outil de formation partagé, prenant en compte les nouvelles pratiques pédagogiques et les nouveaux usages étudiants, se traduit par l'intégration d'un système informatisé multimédia permettant la consultation et l'accès à distance de ressources dématérialisées. La connexion filaire ou wifi y sera facilitée. Des espaces de co-working y seront implantés ainsi que des équipements innovants du type « table d'anatomie interactive ». La surface à réhabiliter est de 3 000 m² pour les 5 500 étudiants en santé, 1 600 en psychologie et 1 700 en STAPS.

> **Calendrier de mise en œuvre :**

Études : 2023 ; Travaux : 2024

> **Plan de financement :**

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD80	CAAM	UPJV	TOTAL
UPJV	3 250 000	3 250 000				6 500 000

Université de Picardie Jules Verne - Réhabilitation de la Halle de Sports à Amiens

La réhabilitation, outre l'amélioration des performances énergétiques du bâtiment le plus énergivore du parc de l'UPJV, permettra d'améliorer les conditions d'enseignement et de vie étudiante sur un campus en pleine mutation. Il est envisagé de réhabiliter l'enveloppe extérieure du bâtiment actuellement en simple bardage métallique et de remplacer les équipements de chauffage. Cette intervention sur la halle (2 627 m² SHON) devrait conduire à une diminution d'au moins 75 % de sa consommation énergétique annuelle.

> **Calendrier de mise en œuvre :**

Études : 2023 ; Travaux : 2024

> **Plan de financement :**

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD80	CAAM	UPJV	TOTAL
UPJV	2 774 000				226 000	3 000 000

Université de Picardie Jules Verne - Plateau technique Santé Campus du Thil à Amiens

L'accueil progressif des UFR de médecine, pharmacie, psychologie et les écoles paramédicales nécessite la construction d'un plateau technique pour disposer de salles de travaux pratiques et accueillir deux unités de recherche en santé. La surface de ce bâtiment est de 4900 m² (soit 3920 m² SU) dont 1069 m² dédiés à la recherche.

> **Calendrier de mise en œuvre :**

2021 : finalisation de l'opération engagée dans le CPER 2015-2020

> **Plan de financement :**

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD80	CAAM	UPJV	TOTAL
Région	2 740 000					2 740 000

Université de Lille - Eco-campus Université de Lille Phase 1 : les études

Il s'agit de transformer les deux campus de Villeneuve d'Ascq en éco-quartier : la cité scientifique mise en service en 1964 accueillant 16 000 étudiants et Pont de Bois ouvert en 1974 accueillant 15 000 étudiants. Ce projet engage l'établissement dans sa transition écologique et solidaire en mettant l'accent sur l'attractivité, l'accessibilité, l'exemplarité et la sobriété des campus. Il s'agit d'utiliser les espaces et aménagements entre les bâtiments - notamment les voies de circulation - comme leviers de transition environnementale ; cela concerne au total une surface de 100 hectares dont 62 hectares sur le site de la cité scientifique. Cette première phase portera sur les études.

> **Calendrier de mise en œuvre :**

2022 : Études techniques pré-opérationnelles et rédaction du dossier de consultation de la maîtrise d'œuvre

2023-2024 : Désignation de la maîtrise d'œuvre et études urbaines et paysagères / Actions d'urbanisme transitoire

> **Plan de financement :**

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD59	MEL	UDL	Autres	TOTAL
UDL en lien avec la MEL	1 333 000	1 334 000		1 333 000			4 000 000

Université de Lille - Eco-campus Université de Lille Phase 2 : travaux d'une première tranche sur le site de la cité scientifique

L'objectif est d'initier la phase 2 du projet par une première tranche de travaux de l'éco-campus de la cité scientifique. Il s'agira notamment de travaux de :

- Nivellement et mise en accessibilité des cheminements extérieurs jusqu'aux transports en commun
- Déconstructions d'ouvrages obsolètes
- Piétonisation des cœurs de campus
- Déploiement d'un réseau de pistes cyclables et de stationnements sécurisés pour les vélos
- Réfection des réseaux enterrés (eau, gaz, électricité) défectueux ou obsolètes
- Instrumentation des réseaux pour une gestion des flux en temps réel et une optimisation des consommations
- Développement de la récupération des eaux de pluie
- Paysagement des espaces extérieurs
- Signalétique extérieure

> **Calendrier de mise en œuvre :**

- 2025 : Réfection des réseaux enterrés de la Cité Scientifique
- 2026 : Travaux de terrassement, de nivellement et de VRD
- 2027 : Aménagements paysagers
- 2027 : Mobilier urbain et signalétique
- 2027 : Réception des travaux

> **Plan de financement :**

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD59	MEL	UDL	TOTAL
UDL	13 419 000	13 414 000		2 667 000		29 500 000

Université de Lille - UL-LEARN (Université de Lille Espaces d'Apprentissage Repensés et Numériques)

L'Université de Lille souhaite, à travers le projet UL-LEARN, mener un projet d'envergure de transformation de ses formations en repensant ses espaces d'enseignement et d'accompagnement pour permettre une plus grande personnalisation des parcours, pour accueillir dans des lieux qualitatifs tous les publics, améliorer l'accès aux équipements numériques, développer le co-working, les pédagogies interactives, renforcer la professionnalisation, l'orientation et l'insertion professionnelle des publics.

Les espaces d'enseignement doivent être mieux dimensionnés par rapport aux besoins, mieux équipés sur le plan numérique (réseau, serveurs, connexion wifi, moyens de calcul, visio, vidéo-

projections etc.), les mobiliers adaptés pour favoriser cette évolution souhaitée des pratiques pédagogiques (organisation et mobiliers adaptés pour des salles de pédagogie active, connectées, espaces de co-working, learning labs). Il s'agit de réaliser dans un premier temps les travaux sur l'ensemble des campus et d'équiper certains espaces à hauteur de 5,2M€.

> **Calendrier de mise en œuvre :**

- 2021 : Réalisation des études préalables (programmation – faisabilité)
- 2022 : Désignation du ou des maîtres d'œuvre –début des études
- 2023 : Désignation des entreprises et début des travaux
- 2024 : Réalisation des travaux de restructuration
- 2025 : Livraisons et poursuite des travaux

> **Plan de financement :**

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD59	MEL	UDL	TOTAL
UDL	2 600 000	2 600 000				5 200 000

Université de Lille - Campus haut débit et sécurité numérique de la salle d'hébergement informatique (datacenter) et mise à niveau du câblage sur le Campus cité scientifique

L'opération s'effectue dans le cadre de la démarche nationale INFRANUM de labellisation de datacenters régionaux pour l'ESR. L'Université de Lille a porté le dossier pour les établissements ESR de la région Hauts-de-France et a obtenu la labellisation. Cet hébergement permettra de mutualiser les moyens de stockage et de calcul au niveau régional et mettre à niveau le réseau régional et local de la cité scientifique pour permettre aux nombreuses unités de recherche utilisatrices d'accéder aux moyens du datacenter dans de bonnes conditions.

L'opération consiste en la rénovation du système de refroidissement et de densification pour augmenter les capacités d'hébergement, améliorer l'efficacité énergétique, la mise en sécurité électrique des personnes, la mise à haut niveau de disponibilité électrique (double alimentation, onduleurs, groupes électrogène), ainsi qu'au remplacement du câblage de 40 bâtiments de la cité scientifique et l'amélioration de la couverture Wifi dans ces bâtiments.

> **Calendrier de mise en œuvre :**

2022 à 2029

> **Plan de financement :**

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD59	MEL	UDL	TOTAL
UDL	2 100 000	1 500 000		1 000 000	1 160 000	5 760 000

Université de Lille - Restructuration du bâtiment B - Pont de Bois à Villeneuve d'Ascq

Le bâtiment B construit en 1974 participe de l'ensemble architectural et urbain du campus Pont de Bois. Composé de 6 niveaux, ce bâtiment regroupe 7 amphithéâtres, des salles de cours et des bureaux administratifs et enseignants pour une surface de 28 700 m². L'opération consiste en la rénovation complète de l'enveloppe thermique (remplacement des menuiseries, des protections solaires extérieures, isolation thermique des toitures et des vides sanitaires, remplacement complet des appareils d'éclairage et de leur mode de pilotage par la mise en place de sous-comptages multi-énergies télé-relevables par zone et usage, et la mise en place d'une centrale photovoltaïque en toiture en autoconsommation)

> **Calendrier de mise en œuvre :**

2024 à 2027

> **Plan de financement :**

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD59	MEL	UDL	TOTAL
UDL	23 000 000					23 000 000

Université de Lille - Restructuration BU Pont de Bois à Villeneuve d'Ascq

La bibliothèque construite en 1970 abrite plus de 600 000 ouvrages, dont les ouvrages historiques de l'ensemble des universités lilloises. Elle est devenue vétuste et non conforme aux réglementations, les problématiques d'amiante empêchent aujourd'hui un entretien normal de l'immeuble. L'opération concerne la démolition du bâtiment et la construction d'un Learning center, s'appuyant sur un projet scientifique de valorisation des savoirs développés à l'université dans le domaine des sciences humaines et sociales et l'archéologie, ouvert sur un public diversifié et proposant des espaces de travail modulables. Au cœur de la stratégie pédagogique et scientifique de l'établissement, ce Learning center se veut un lieu ouvert à un large public, un lieu de valorisation de la recherche, de médiation scientifique et d'innovation pédagogique.

> **Calendrier de mise en œuvre :**

2021-2022 : finalisation de l'opération engagée dans le CPER 2015-2020

> **Plan de financement :**

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD59	MEL	UDL	TOTAL
UDL	4 000 000			4 000 000		4 000 000

Institut Centrale Lille - Réhabilitation énergétique du bâtiment C à Villeneuve d'Ascq

Il s'agit de rénover l'enveloppe extérieure du bâtiment C d'une surface 4 862 m² qui comprend des salles d'enseignement au bénéfice des 1 200 étudiants de Centrale Lille. En 2019, un diagnostic sécurité incendie et structure a classé dans les interventions à faire d'urgence cette rénovation des façades. La dégradation du parement en façade en faïence et la chute d'éléments sont dues à la corrosion des armatures métalliques. Les travaux consisteront en un désamiantage, l'isolation des façades avec la pose d'un bardage et l'isolation des toitures terrasses, le remplacement des menuiseries et le désenfumage de 3 cages d'escalier.

> **Calendrier de mise en œuvre :**

Études préalables : 2021 ; Conception : 2022 ; Réalisation : 2023

> **Plan de financement :**

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD59	MEL	Centrale Lille Institut	TOTAL
Centrale Lille Institut	2 702 000					2 702 000

École Nationale Supérieure des Arts et Industries Textile - Transition numérique au service d'un apprentissage innovant des technologies textiles à Roubaix

Le projet consiste en la rénovation et la transformation des locaux pour une surface de 3 175 m² dont 1 354m² d'ateliers pour 500 étudiants et un renforcement des infrastructures numériques. Il s'agit de mettre la réalité augmentée et la réalité virtuelle au service d'un apprentissage expérimental et innovant en favorisant les activités pédagogiques exploratoires par la mise en place d'un Laboratoire Textile Virtuel, d'enrichir les manières d'enseigner par un système de partage instantané des contenus pédagogiques, de rénover et requalifier des espaces informatiques permettant, à la fois d'améliorer la qualité des enseignements et de garantir aux étudiants des conditions d'études de qualité et modernes à l'ère du numérique, et enfin de moderniser les ateliers Textiles et créer des tiers-lieux scientifiques (salles d'enseignement interactives et participatives, un mini-fablab par atelier textile).

> **Calendrier de mise en œuvre :**

- Phase 1 : études 2021 - 1er trimestre 2022
- Phase 2 : travaux 2ème et 3ème trimestre 2022
- Phase 3 : mise à jour études 1er trimestre 2023, travaux 2ème et 3ème trimestre 2023
- Phase 4 : mise à jour études 1er trimestre 2024, travaux 2ème et 3ème trimestre 2024
- Phase 5 : mise à jour études 1er trimestre 2025, travaux 2ème et 3ème trimestre 2025

Ce projet peut être ainsi séquencé par tranche, certaines peuvent éventuellement s'étaler jusqu'à 2027 selon le calendrier de financement et les contraintes d'exploitation.

> **Plan de financement :**

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD59	MEL	ENSAIT	TOTAL
ENSAIT	1 100 000	1 100 000				2 200 000

ENSAM Campus de Lille - Mise en étanchéité des toitures à Lille

Il s'agit de la rénovation complète des toitures dans les ateliers abritant des laboratoires pédagogiques et de recherche pour rouvrir des locaux fermés pour cause de dangerosité (affaiblissement et chutes de parties de toiture). Les travaux de toiture concernent 7 000 m² de remplacement des couvertures zincs et tuiles mécaniques, des chéneaux.

> **Calendrier de mise en œuvre :** 2023

Plan de financement :

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD59	MEL	ENSAM	TOTAL
ENSAM	2 100 000					2 100 000

Institut Mines Telecom Lille Douai – Campus du futur « Learning Center »

Ce projet vise à concrétiser le nouveau modèle pédagogique, axé sur la transition numérique : transformer les espaces et les usages pour les adapter à la croissance des flux, aux attentes d'une nouvelle génération d'apprenants et répondant à des objectifs d'individualisation des parcours. Le projet se situe sur le site « Bourseul » de Douai et consiste en la rénovation d'un espace de plus de 800 m² où se trouve l'actuel centre de documentations (créé il y a près de 30 ans). Il s'agit de recréer un espace convivial combinant les ressources d'une bibliothèque et un environnement numérique de pointe et fournissant les services suivants pour les étudiants (1 200) et les enseignants (150) : développer et promouvoir une offre de services pour la pédagogie et la recherche ; constituer un fonds documentaire de référence et en faciliter l'accès (y compris aux partenaires extérieurs) ; accompagner l'innovation et les savoir-faire pédagogiques dans le domaine du e-learning.

> **Calendrier de mise en œuvre :**

2022-2023

> **Plan de financement :**

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD62	Douais Agglo	IMT Lille Douai	TOTAL
IMT Lille Douai	670 000	430 000			200 000	1 300 000

Institut Mines Telecom Lille Douai - Campus du futur « EcoCampus Bourseul »

Il s'agit de développer le pilier « transition écologique » du Campus du Futur, axé sur la transition énergétique et environnementale en adaptant les espaces extérieurs au « zéro rejet » pour préserver les ressources naturelles et en réintroduisant nature et biodiversité sur le campus. Le site Bourseul d'IMT Lille Douai, datant de l'après-guerre, constitue un site artificialisé/imperméabilisé à plus de 70%. L'objectif principal du projet « Eco-campus Bourseul – Nature en ville » consiste à réintroduire la nature et la biodiversité sur l'ensemble de son site, au cœur de la ville de Douai.

Les lignes directrices de ce projet de réaménagement et de restructuration sont :

- Assurer une désimperméabilisation et une renaturation des sols,
- Réaliser l'infiltration de l'ensemble des eaux à la parcelle (au lieu d'un rejet réseau actuellement),
- Réintroduire la nature/biodiversité en ville, en lien notamment avec la présence du canal de la Scarpe en périphérie immédiate du site,
- Constituer à l'échelle de la ville de Douai un îlot fraîcheur.

> **Calendrier de mise en œuvre :**

2022-2024

> **Plan de financement :**

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	Douais Agglo	Ville de Douai	IMT Lille Douai	Autres (à définir)	TOTAL
IMT Lille Douai	1 800 000				800 000	1 000 000	3 600 000

IV.2.1.b - LOGEMENT ÉTUDIANT

CROUS AMIENS - Réhabilitation et restructuration du bâtiment de la résidence Saint Firmin à Amiens

Le projet consiste en la réhabilitation complète (énergétique, désamiantage, accessibilité, redistribution) de la résidence St Firmin, accompagnée d'une construction de 20 studios qui permet de réaliser une liaison physique entre la résidence universitaire du Castillon (300 chambres) et la résidence Saint Firmin. Cette liaison permettra une mutualisation des moyens humains, matériels et des espaces communs aux étudiants. Ce projet permettra de réaliser un ensemble immobilier cohérent, énergétiquement performant, accessible, à 500m du campus de la Citadelle accueillant environ 4 000 étudiants.

> **Calendrier de mise en œuvre :**

Études de programmation : 2022 ; Marché de maîtrise d'œuvre : 2022/2024 ; Travaux : 2024/2025

> **Plan de financement :**

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD80	CAAM	CROUS	CNOUS	TOTAL
CROUS d'Amiens	3 150 000					1 350 000	4 500 000

CROUS LILLE - Réhabilitation et restructuration du bâtiment Jean Zay de la résidence Maupassant à Lille.

Le bâtiment Jean Zay est un bâtiment de 169 logements qui n'a pas été rénové depuis 1990. Le projet consiste en une réhabilitation-restructuration complète (énergétique, désamiantage, accessibilité) afin de répondre au niveau de confort minimum attendu par les étudiants. La majorité des logements sera de type T1 et 25% des logements resteront en chambres de 9m².

> **Calendrier de mise en œuvre :**

Le démarrage prévisionnel est prévu en 2022 avec une fin de travaux en 2025.

> **Plan de financement :**

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD59	MEL	CROUS	TOTAL
ETAT ou CROUS de Lille	4 850 000				27 000	4 877 000

CROUS LILLE - Extension du Restaurant Universitaire - Mont Houy 2 à Aulnoy Lez Valenciennes

Afin d'adapter sa capacité d'accueil à la croissance prévisionnelle des effectifs étudiants liée à la création d'un Institut National des Sciences Appliquées et à la relocalisation de certaines formations sur le campus Mont Houy, le CROUS de Lille envisage de réaliser une extension de 300M2 du restaurant universitaire de Mont Houy 2. Cela permettrait de créer 150 nouvelles places assises supplémentaires et offrir plus de 60 000 repas supplémentaires.

> **Calendrier de mise en œuvre :**

Année 2022 - 2024

> **Plan de financement :**

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD59	MEL	CROUS	TOTAL
CROUS de Lille	547 000				473 000	1 020 000

IV.2.2 - Soutenir la recherche comme vecteur d'excellence

En matière de recherche, l'enjeu est de consolider les pépites régionales et soutenir des projets émergents d'avenir. Le CPER permettra à la fois de consolider des projets qui ont fait leurs preuves (soit dans différents cadres comme le PIA ou autre labellisations, soit dans le cadre des précédentes programmations du CPER), et d'initier de nouveaux projets émergents, facteurs de développement et de dynamisme pour la région. Cet enjeu prend force dans une logique de croisements entre les priorités nationales et régionales au sein de projets portés par les politiques de sites et les projets mutualisés qui renforcent une dynamique régionale sur des thématiques majeures. Les projets, adossés à des laboratoires de recherche reconnus, ont pour ambition de maintenir une croissance

intelligente/vertueuse et durable, de développer des activités innovantes/novatrices en phase avec les enjeux économiques, environnementaux et sociétaux du territoire.

Le soutien à la recherche publique dans le cadre de ce CPER viendra conforter le lien entre recherche publique et collaborative, avec comme objectifs de :

- Structurer en concentrant les forces et les moyens de recherche autour d'équipements lourds, en regard avec les infrastructures nationales et les pistes de spécialisations intelligentes de la S3 (tableau en annexe), vecteur d'une augmentation des compétences et du PIB d'un territoire,
- Susciter encore plus les interactions « recherche publique – recherche privée », sources de progrès primordial pour le territoire, et terreau nécessaire pour attirer encore plus de recherche privée et appliquée,
- Renforcer la formation des personnels à et par la recherche.

Compte tenu des enjeux spécifiques de la région, des forces reconnues en présence et des potentiels d'emploi associés, les priorités thématiques relèveront de 4 grands champs : environnement & bio-économie, santé, technologies (notamment : mutualisation des services et infrastructures numériques des établissements, autonomie énergétique, mobilité, connaissance sur les matériaux avancés), territoires et mutations de la société. Elles participeront ainsi à positionner la région sur des secteurs où le leadership est reconnu ou incontournable pour bâtir la région de demain.

IV.2.2.a - Projets contribuant à la thématique Environnement & Bio-économie :

Projet BIHAUTSECO de France - Les bioressources végétales et microbiennes et l'innovation technologique au service de la Bioéconomie, dans les Hauts-de-France

Le projet regroupe la totalité des laboratoires de recherche dans le domaine de la bioéconomie des établissements et organismes ESRI en région et vise ainsi à participer activement à la compétitivité de la région Hauts de France dans ce secteur porteur. Les objectifs sont :

- La maîtrise et la production de bioressources/biomasse, notamment au travers de l'amélioration variétale et l'agro-écologie dans un contexte de changement climatique, tout en prenant en compte la variabilité des ressources ;
- Le criblage des biomolécules d'origine végétale ou microbienne actives et de leurs conditions d'obtention (chimie durable et bioprocédés) et notamment la mise en forme de produits d'intérêt issus de la matière première renouvelable ;
- La valorisation de ces biomolécules via l'étude de leurs potentialités applicatives, en particulier, dans les domaines phytosanitaires (agents de biocontrôle), de la sécurité alimentaire (biopréservation), des aliments-santé, des bioproduits pour l'industrie ou de l'énergie (biogaz).

Ce projet est basé sur une recherche amont d'excellence, une recherche appliquée et une politique de valorisation avec de fortes retombées économiques attendues à l'échelle régionale et nationale.

> **Calendrier de mise en œuvre** : 2021-2029

> **Plan de financement** :

Maitre d'œuvre	ETAT	REGION	MEL	CAAM	Organismes de recherche	Auto financement	TOTAL
UPJV et U Lille	2 700 000	5 510 000			500 000		8 710 000

Projet ECRIN - Environnement Climat – Recherche et INnovation

Le projet porte sur l'acquisition de connaissances scientifiques et le développement de l'innovation et la valorisation de la recherche en Environnement. L'objectif est de mieux identifier et comprendre les impacts du changement climatique sur la physico-chimie de l'atmosphère, la santé, les services écosystémiques et de proposer des actions d'adaptation et d'atténuation basées sur les résultats scientifiques, tout en développant des partenariats public-privé dans une perspective de réduction de l'empreinte environnementale. Grâce à l'observation des modifications de l'environnement, ce projet proposera des mesures adéquates d'adaptation ou d'atténuation afin de faciliter la transition énergétique et environnementale, qu'il s'agisse d'innovations technologiques, de politiques d'aménagement du territoire ou d'accompagnement de nouvelles pratiques collectives ou individuelles. Le projet ECRIN ambitionne de mieux comprendre en quoi le changement climatique et plus largement les changements environnementaux (qualité de l'air, de l'eau...) liés à l'activité humaine affectent la santé et la biodiversité. La compréhension de ces impacts représente un enjeu majeur de l'échelle régionale et humaine.

> **Calendrier de mise en œuvre** : 2021-2027

> **Plan de financement** :

Maitre d'œuvre	ETAT	REGION	MEL	CAAM	Organismes de recherche	Auto financement	TOTAL
ULCO et U Lille	2 180 000	6 640 000					8 820 000

Projet IDEAL - approche Intégrée des Defis mArimes et Littoraux

Le projet propose de développer la recherche dans son apport au maintien et au développement de la biodiversité pour préserver les écosystèmes, gérer et valoriser durablement les ressources biologiques marines. L'objectif est de renforcer deux plateformes d'expertise marine, unique au niveau national et européen, pour accroître les recherches de pointe et ainsi répondre aux défis liés aux enjeux de la conservation et de la gestion écosystémique des ressources marines et leurs valorisations dans un environnement sous contraintes. En associant plateaux technologiques et recherche scientifique, il acquiert une spécificité par rapport à d'autres territoires, celle d'aborder l'ensemble des problématiques liées aux ressources marines vivantes, depuis la mer jusqu'à l'assiette du consommateur. Interdisciplinaire, multi-établissements et multi-organismes (A2U, U Lille, ANSES, CNRS, IFREMER) bénéficiant d'un partenariat élargi (A2U, ULille) mais aussi d'acteurs socio-économiques (pôle de compétitivité national des produits aquatiques Aquimer, Parc marin des Estuaires Picards et mer d'Opale, Plateforme d'Innovation Nouvelles Vagues et centre national de la mer Nausicaa).

> **Calendrier de mise en œuvre** : 2021-2029

> **Plan de financement** :

Maitre d'œuvre	ETAT	REGION	CD62	CAAM	Organismes de recherche	Auto financement	TOTAL
ULCO	1 600 000	4 490 000			500 000		6 590 000

IV.2.2.b - Projets contribuant à la thématique Santé

Projet ARIANES - Association de Recherche et Imagerie Avancée en Neurosciences et Santé mentale

L'exploration des pathologies neurologiques et psychiatriques grâce à l'acquisition d'une IRM 7T permettra l'identification de biomarqueurs qui alimenteront des algorithmes d'intelligence artificielle (IA) qui permettront l'amélioration de la lecture des imageries IRM. Le projet s'appuie sur des compétences reconnues du LABEX DISTALZ, du centre lillois LiCEND et l'UMR (LiNCog). L'objet du

projet est d'importance, il permettra de mieux comprendre les mécanismes physiopathologiques impliqués dans les maladies neurologiques et en santé mentale. Il permettra également d'identifier, valider et modéliser de nouveaux marqueurs IRM par traitement du signal et IA pour la prédiction du handicap en neurosciences dans le cadre d'une médecine personnalisée. Enfin, il générera des protocoles communs d'imagerie en neurosciences et santé mentale, une télé-expertise en pathologie neurologique et une base de données commune dans le cadre des projets de recherche. Le projet ARIANES s'inscrit comme un projet structurant et fédérateur pour la recherche fondamentale et clinique en neurosciences au sein de la région Hauts-de-France, contribuant à la création d'un Institut Neurosciences en cohérence avec les orientations stratégiques des pouvoirs publics, notamment en développant des outils prédictifs et/ou thérapeutiques.

> **Calendrier de mise en œuvre** : 2021-2029

> **Plan de financement** :

Maitre d'œuvre	ETAT	REGION	MEL	CAAM	Organismes de recherche	Auto financement	TOTAL
U Lille	3 000 000	4 100 000	1 000 000		2 500 000		10 600 000

Projet MOSOPS - Modélisation, Simulation, Optimisation des impacts, des Soins et des Parcours de Santé

Le projet a pour objectif de modéliser, simuler et optimiser les impacts, les soins et les parcours de santé des patients. Il se base sur deux approches complémentaires participant au même objectif d'améliorer la prise en charge des patients en région : l'analyse des impacts vise à modéliser les effets des substances pharmacologiques ou toxiques sur les barrières de l'organisme et le cerveau ; l'optimisation des soins à travers une amélioration de l'accessibilité et le développement d'outils d'aide à la décision dans les techniques innovantes de chirurgie (chirurgie robotisée...) ainsi qu'une approche d'activité physique. A l'échelle des groupements hospitaliers du territoire (GHT), ces outils d'aide à la décision permettront également de modéliser et proposer des schémas d'une carte médicale de territoire. Pour ce faire, le projet s'appuiera sur 14 laboratoires reconnus, des dispositifs du PIA (Simusanté, Figures, Smart angel, Aspie friendly), alliant des compétences en santé, biologie, e-santé et des plateformes techniques. Avec des retombées attendues en termes de santé publique par l'optimisation des soins et du parcours de soins, le partenariat public-privé déjà bien positionné, verra ses collaborations se renforcer dans le domaine des technologies innovantes pour la santé.

> **Calendrier de mise en œuvre** : 2021-2029

> **Plan de financement** :

Maitre d'œuvre	ETAT	REGION	MEL	CAAM	Organismes de recherche	Auto financement	TOTAL
UPJV	1 000 000	3 220 000			100 000		4 320 000

Projet RESIST-OMICS - Résistances, Complications, facteurs de vulnérabilité et approche holistique pour les Innovations Thérapeutiques dans les Maladies Inflammatoires et Infectieuses

L'objet du CPER-ResIsT-omics est de structurer et fédérer la recherche sur les maladies inflammatoires et infectieuses en Hauts-de-France en s'appuyant sur un socle d'excellence scientifique alliant recherche fondamentale, recherche translationnelle et recherche clinique, et ainsi ambitionne de faire de la région Hauts-de-France un leader en innovation thérapeutique au profit des malades atteints de pathologies inflammatoires et/ou infectieuses. Le projet s'articulera autour de la résistance aux traitements et des complications des maladies inflammatoires et/ou infectieuses afin de proposer des solutions innovantes et personnalisées aux patients, l'importance des facteurs de vulnérabilité (âge, comorbidité cardio-vasculaire, diabète, obésité) dans la gravité des maladies infectieuses ayant été démontrée. C'est également vrai pour les maladies inflammatoires où ces

facteurs impactent significativement la morbi-mortalité. La pandémie de Covid-19 renforce la nécessité d'un CPER alliant inflammation et infection.

> **Calendrier de mise en œuvre** : 2021-2029

> **Plan de financement** :

Maitre d'œuvre	ETAT	REGION	MEL	CAAM	Organismes de recherche	Auto financement	TOTAL
U Lille	1 200 000	4 670 000	2 000 000		200 000		8 070 000

Projet TECHSanté – Technologies pour la santé

Le projet s'inscrit dans deux priorités :

- La santé avec le développement de dispositifs médicaux et thérapeutiques personnalisés, le soutien et la création de plateformes à la pointe de la technologie (bioconstruction, MTI, e-santé et OMICs).
- L'innovation pour la cohésion territoriale avec le développement de formations en technologies pour la santé, du bioentrepreneuriat, du transfert de technologies vers les entreprises ou la création de startups.

Les enjeux de ce projet sont d'accroître et accélérer le développement de dispositifs et procédés médicaux innovants et personnalisés, à terme valorisables et commercialisables dans les domaines Santé Numérique et Dispositifs Médicaux, (bio) matériaux (ex : polymères, textiles innovants), Dispositifs Médicaux personnalisés (prothèse à façon, robotique médicale), Dispositifs Médicaux fonctionnalisés.

> **Calendrier de mise en œuvre** : 2021-2029

> **Plan de financement** :

Maitre d'œuvre	ETAT	REGION	MEL	CAAM	Organismes de recherche	Auto financement	TOTAL
U Lille	80 000	3 920 000	1 000 000				5 000 000

IV.2.2.c - Projets contribuant à la thématique Technologies

Projet CHEMACT - Chimie et Matériaux à la croisée des transitions

Le projet a pour objectif d'apporter des solutions durables pour l'élaboration de nouveaux matériaux à fonctionnalités ciblées tout en assurant leur recyclabilité. Il s'appuiera ainsi sur un continuum de recherches amont/aval, intrinsèquement interdisciplinaires, il comporte un fort potentiel d'innovation tant en matière de synthèse, caractérisations avancées, transformations et valorisation. Le projet se basera sur les résultats acquis des CPER 2015-2020 ARCHI-CM et RMN 1,2 GHz avec un élargissement thématique étayé par une évolution marquée en termes de méthodes et d'outils vers la chimie et les matériaux de demain. Ce nouveau projet bénéficiera de la mise en service du bâtiment de l'Institut Chevreul, qui accueillera dans des conditions optimales des plateformes et installations permettant aux unités de recherche de réaliser un grand nombre de projets partenariaux qui apporteront un effet de levier important aux financements du CPER.

> **Calendrier de mise en œuvre** : 2021-2029

> **Plan de financement** :

Maitre d'œuvre	ETAT	REGION	MEL	CAAM	Organismes de recherche	Auto financement	TOTAL

U Lille	1 000 000	6 860 000	2 500 000		250 000		10 610 000
---------	-----------	-----------	-----------	--	---------	--	------------

Projet CORNELIA - CO-construction RespoNsABIE et durabLe des technologies de l'Intelligence Artificielle

Cornelia, collectif régional en intelligence artificielle (IA), est un projet fédérateur à l'échelle de la région qui vise à renforcer la recherche d'excellence et intensifier les infrastructures nécessaires pour l'IA. Le projet pose les bases scientifiques d'une IA responsable et durable et ainsi son impact réel en termes de développement socio-économique. En proposant une approche allant de l'algorithme jusqu'à l'embarqué sur de nouvelles plateformes, en situation de laboratoire et conditions réelles, en impliquant les acteurs de la région Hauts-de-France, le projet est monté de manière originale autour de la construction d'une chaîne de valeur et de maturation des technologies. Le développement de l'IA et des technologies associées posent de nombreux défis pour la recherche mais aussi pour l'économie, l'emploi et plus généralement la société tels que la question de la soutenabilité du numérique et de l'IA. Il faut donc que ces technologies deviennent acceptables et utiles pour la société (IA responsable) et soutenables en termes de ressources et d'usage (IA durable). Processus de co-construction impliquant la recherche, le tissu socio-économique, les acteurs institutionnels et les citoyens, multi-structures (ULille, Centrale Lille, IMT, A2U, CNRS, INRIA, SATT-Nord), de recherche de haute qualité, le projet à fort rayonnement, contribuera au renforcement de la région dans ce sujet d'enjeu national.

> **Calendrier de mise en œuvre** : 2021-2029

> **Plan de financement** :

Maitre d'œuvre	ETAT	REGION	MEL	CAAM	Organismes de recherche	Auto financement	TOTAL
Sites porteurs A2U et ULNE	1 300 000	4 010 000			150 000		5 460 000

Projet EE 4.0 - ENERGIE ELECTRIQUE 4.0

L'objectif de ce projet est de rendre l'énergie électrique adaptable aux besoins de chacun, flexible, disponible et durable. Le domaine du génie électrique en pleine mutation, son ouverture aux nouvelles technologies et son utilisation incitent le projet à se positionner via la création d'un écosystème favorisant une recherche d'excellence dans ce domaine. Ainsi le projet reposera sur un collectif pluridisciplinaire regroupant des équipes reconnues du domaine des sciences de l'ingénieur (Génie Électrique et des nouvelles technologies), des sciences humaines et sociales et impliquera des plateformes axées sur l'efficacité et la fiabilité des machines électriques. La démarche permettra d'explorer le nouveau monde des possibles accessibles en Génie Électrique grâce à ces nouvelles technologies tout en se souciant des usages d'une part, et d'autre part d'accélérer leur transfert et leur appropriation par le tissu socio-économique régional.

> **Calendrier de mise en œuvre** : 2021-2029

> **Plan de financement** :

Maitre d'œuvre	ETAT	REGION	MEL	CAAM	Organismes de recherche	Auto financement	TOTAL
U Lille	1 100 000	4 290 000					5 390 000

Projet IMITECH - Innovative and Miniaturized TECHNOlogies for a Sustainable and Connected Society

Le projet ambitionne la réalisation de micro-dispositifs communicants et embarqués à faible consommation d'énergie pour une société connectée et durable en région Hauts-de-France. Cela inclut les domaines de la production, récupération et stockage de l'énergie, les technologies de l'information à faible impact environnemental, les capteurs utilisés pour un suivi in situ de l'environnement, pour intégrer ces trois éléments dans une vision « système » et cibler les aspects sociétaux de ces technologies, en particulier sur l'économie et les processus d'acceptabilité sociale. Les micro-dispositifs développés viseront quatre grands impacts : l'énergie en concevant des systèmes miniaturisés à faible consommation énergétique notamment dans les futurs bâtiments connectés (« smart building ») ou dans les cultures agricoles ; l'environnement et l'économie circulaire liés à l'utilisation de nouvelles méthodes de fabrication écoresponsables ; ainsi que la société de par la réalisation des premières technologies capables de discerner les polluants, afin de mieux informer la population et l'adoption de ces dispositifs par les firmes de l'industrie micro-électronique et agricole.

> **Calendrier de mise en œuvre** : 2021-2029

> **Plan de financement** :

Maitre d'œuvre	ETAT	REGION	MEL	CAAM	Organismes de recherche	Auto financement	TOTAL
U Lille	3 800 000	5 440 000			250 000		9 490 000

Projet MANIFEST

Le projet Manifest dédié aux matériaux pour l'énergie ambitionne de développer et renforcer la recherche dans le domaine de l'énergie dans la région Hauts de France via l'acquisition d'équipements performants et originaux dans la région. Le projet concernera notamment un enjeu majeur sur le territoire, mais aussi sur le plan national et européen : le stockage et la conversion de l'énergie, sa gestion, son intégration et sa sécurité. Neuf laboratoires de haute renommée et un EPIC (INERIS) s'associent pour proposer des technologies de stockage et de conversion de l'énergie performantes et durables, pour augmenter les performances énergétiques de ces systèmes de stockage et de conversion, et pour minimiser l'impact environnemental des technologies mobilisées et optimiser le modèle économique associé à chaque technologie et, de facto, favoriser leur démocratisation et leur essor sur le marché. À travers la modélisation et l'utilisation de l'intelligence artificielle, il se trouve aussi à l'interface avec la transformation numérique.

> **Calendrier de mise en œuvre** : 2021-2029

> **Plan de financement** :

Maitre d'œuvre	ETAT	REGION	MEL	CAAM	Organismes de recherche	Auto financement	TOTAL
UPJV	1 500 000	3 480 000			200 000		5 180 000

Projet RITMEA - Recherche et Innovation en Transports et Mobilité Eco-responsables et Autonomes

Le projet est porté par la fédération de recherche CNRS intitulée Transports Terrestres et Mobilités. Il impliquera des laboratoires de recherche de l'ensemble du territoire régional notamment des trois politiques de site (A2U, ULNE, UPHF-FUPL) et de l'UTC. Dans un secteur majeur de l'économie régionale, la structuration de la recherche régionale en Transport est un enjeu d'efficience notamment grâce à l'acquisition et au développement de moyens technologiques mi-lourds mutualisés entre les partenaires académiques et avec des partenaires industriels. Par ailleurs, le projet visera à développer des modèles, méthodes, techniques et outils pour améliorer les systèmes de transport (véhicules, infrastructure) et rationaliser leur usage pour plus d'efficacité, d'économie et moins d'impact environnemental grâce notamment à l'amélioration de la chaîne logistique, au report modal et à l'étude des impacts sociaux économiques. Ce projet permettra ainsi de renforcer la visibilité internationale de

la région et le transfert de technologie sur le thème des transports et de la mobilité, attirant ainsi de nombreuses collaborations académiques et industrielles avec des acteurs internationaux majeurs.

> **Calendrier de mise en œuvre** : 2021-2029

> **Plan de financement** :

Maitre d'œuvre	ETAT	REGION	MEL	CAAM	Organismes de recherche	Auto financement	TOTAL
UPHF	3 120 000	6 630 000			380 000		10 130 000

Projet WAVETECH - Ondes et Matières pour le « Deep Tech »

Support à la transition numérique grâce au développement de l'ultra-haut débit, en très fort lien avec l'industrie et le tissu socio-économique régional, le projet WaveTech a pour vocation la conduite de recherches sur les sujets de la photonique, des ondes TéraHertz (THz) et de la mécanique quantique. Une attention particulière sera portée à la topologie. Il générera des matériaux avec de nouvelles propriétés et fonctionnalités indispensables aux transmissions à ultra-haut débit (fibres optiques), en intégrant l'étude du cycle de vie des matériaux utilisés (industrie ou produits de consommation), avec des solutions innovantes de recyclage et de sécurité. La photonique en région bénéficie d'un très fort rayonnement, les équipements lourds demandés, uniques en France, contribueront à la spécialisation intelligente en région des matériaux fonctionnalisés et renforceront le leadership de la région dans ces sujets d'émergence nationale. Avec une approche interdisciplinaire, le projet réunira des personnes de culture variée (opticiens, chimistes, mathématiciens, physiciens, électroniciens) dans l'optique de développer plus encore l'impact de la connaissance des matériaux, de la topologie de la matière et de l'interaction entre onde et matière et son utilisation ou sa modélisation dans une démarche deeptech au sein des entreprises.

> **Calendrier de mise en œuvre** : 2021-2029

> **Plan de financement** :

Maitre d'œuvre	ETAT	REGION	MEL	CAAM	Organismes de recherche	Auto financement	TOTAL
U Lille	1 500 000	6 640 000	2 500 000		500 000		11 140 000

IV.2.2.d - Projets contribuant à la thématique Territoires et mutations de la société

Projet ANAMORPHOSE – Le patrimoine sous le territoire, le territoire sous le patrimoine

Avec son envergure originale et nouvelle pour le territoire, ce projet a pour objet quatre éléments complémentaires :

- Interroger, à partir du cas de la région des Hauts-de-France, l'influence réciproque des patrimoines sur les territoires et des territoires sur les patrimoines et le rôle de cette influence dans la construction d'une identité territoriale ;
- Structurer la recherche sur les patrimoines et les territoires en Hauts-de-France en l'abordant par le biais de l'écologie historique ;
- Faire converger des recherches nombreuses vers une étude générale des procédés de patrimonialisation et leurs influences économiques, sociales et environnementales ;
- Partager l'expertise scientifique avec des institutions politiques et culturelles ainsi qu'avec les citoyens et mettre la recherche au service de l'aménagement du territoire et du tourisme.

Interdisciplinaire, ce projet traitera de la spécificité et de la diversité des « territoires » pour aborder de manière innovante les notions de « patrimoine » et de « territoire » et penser de nouvelles manières d'habiter et d'apprécier ce territoire. Les résultats initiés auprès de la région ont pour ambition de devenir des cas d'école transposables et utilisables dans le cadre de la construction de nouveaux territoires nationaux et internationaux.

> **Calendrier de mise en œuvre** : 2021-2029

> **Plan de financement** :

Maitre d'œuvre	ETAT	REGION	MEL	CAAM	Organismes de recherche	Auto financement	TOTAL
U Artois	700 000	750 000					1 450 000

Projet ENHANCE - Embedding a Human Dimension in Cultural Heritage

Ce projet permettra de structurer un pôle de recherche Sciences et Cultures du Visuel qui vient de prendre la forme d'une fédération de recherche reconnue et s'appuiera sur une plateforme ancrée dans le territoire régional. A partir de synergies entre sciences humaines et sociales, sciences cognitives et sciences du numérique, ce projet structurera et revisitera les recherches sur le patrimoine culturel et les dispositifs numériques de visualisation, en prenant en compte les modes d'interaction qu'ils suscitent. Ainsi aux développements numériques qui associent réalité virtuelle et réalité augmentée, ENHANCE ajoutera la dimension humaine du point de vue de leurs contenus, de celui des utilisateurs, des modes d'interactions mis en œuvre. S'appuyant sur la plateforme IRDIVE, il bénéficiera d'un premier environnement propice en région au développement de projets dans le domaine des Industries Culturelles et Créatives (ICC) grâce à son implantation sur le site de la Plaine Images (150 entreprises dans le domaine des ICC) et son intégration dans les réseaux régionaux et nationaux. Ce projet développera une approche scientifique à forte potentialité de transferts vers la société et des réalisations technologiques permettant des reconstitutions numériques réalistes en lien avec l'histoire des Hauts-de-France et interfacées avec la TGIR national Huma-num.

> **Calendrier de mise en œuvre** : 2021-2029

> **Plan de financement** :

Maitre d'œuvre	ETAT	REGION	MEL	CAAM	Organismes de recherche	Auto financement	TOTAL
U Lille	1 050 000	1 350 000			375 000		2 775 000

Annexe : Implication des projets de Recherche du CPER 2021-2027 dans la S3 et par domaine de recherche

Projet	Smart Specialisation Strategy (S3) Hauts-de-France 2021-2027								Domaine de recherche
	Ambition Maritime	Bioraffinerie et bioressources durables	Contenus et médias interactifs	Economie circulaire et nouvelles fonctionnalités des matériaux	Efficacité Energétique décarbonné	Intelligence Artificielle embarquée	Santé de précision et maladies civilisationnelles	Transition sociétale et maîtrise des risques	
ANAMORPHOSE			Principale						Territoires et mutation société
ARIANE							Principale		Santé
BIHAUTSECO de France		Principale							Environnement et Bio-Eco
CHEMACT				Principale					Technologies
CORNELIA						Principale			Technologies
ECRIN					Secondaire			Principale	Environnement et Bio-Eco
EE 4.0					Principale				Technologies
ENHANCE			Principale						Territoires et mutation société
IDEAL	Principale				Secondaire				Environnement et Bio-Eco
IMITECH				Secondaire		Principale			Technologies
MANIFEST					Principale				Technologies
MOSOPS							Principale		Santé
RESIST OMICS							Principale		Santé
RITMEA				Secondaire		Principale			Technologies
TECSANTE							Principale		Santé
WAVETECH				Principale		Secondaire			Technologies

IV.2.3 - Soutenir l'innovation comme vecteur d'excellence

La région présente un écosystème riche d'opérateurs, de dispositifs et d'outils dédiés à l'innovation et au transfert de technologies. Certains relèvent de politiques nationales : instituts Carnot, structures de diffusion technologique, incubateurs de la recherche publique, instituts de recherche technologiques, etc. et s'articulent avec les cadres d'intervention, structures et dispositifs régionaux mis en place dans le cadre de la stratégie de spécialisation intelligente contractualisée avec l'Union Européenne (S3).

En termes d'innovation, le CPER doit permettre de renforcer les écosystèmes au travers du soutien aux opérateurs et dispositifs de transfert de technologies relevant d'un label du ministère ou de politiques régionales. Il est nécessaire de renforcer les étapes clés de la chaîne de valeur allant de la R&D à la mise en place sur le marché d'un produit. L'accompagnement de structures impliquées dans ce cercle vertueux est nécessaire, car elles contribuent au développement de l'économie en région, en accompagnant les entreprises et en particulier les PME, constituant l'essentiel du tissu industriel en région Hauts-de-France, dans leur accession à des technologies, éprouvées et porteuses.

La diffusion des technologies et leur appropriation par l'ensemble du tissu économique régional est essentiel pour maintenir et conforter la compétitivité des entreprises sur le territoire. Cela représente un enjeu majeur notamment à destination des PME TPE des Hauts-de-France en tant que levier d'action pour leur développement, leur compétitivité ainsi que pour le maintien et la création d'emplois. Le soutien du CPER vise à consolider et à renforcer le potentiel de transfert de technologies au sein du monde socio-économique.

IV.2.3.a - Soutien aux structures de transfert de technologie et aux centres techniques

Le soutien vise à renforcer l'action des acteurs des écosystèmes d'innovation (centres et plateformes de transfert de technologies, centres techniques, structures de diffusion technologiques, notamment les opérateurs labellisées CRT-CDT-PFT par l'Etat), dans leur capacité à réaliser la diffusion et le transfert de technologies, principalement au bénéfice des PME et TPE, pour des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Leurs missions de conseil en développement technologique, relevant en particulier d'une mission d'intérêt commun, pourront être soutenue par une subvention couvrant une partie des dépenses de fonctionnement (salaires et coûts directs liés à la mission). Pour les structures disposant de moyens matériels pour assurer le transfert de technologies, des appels à projets R&D seront initiés tous les ans à l'initiative de l'Etat avec pour vocation d'assurer le ressourcement scientifique préférentiellement avec des laboratoires de recherche publique régionaux. Les financements de la Région contribueront également à l'accompagnement des projets de R&D et d'Innovation ainsi que les investissements nécessaires à leur développement. Ces soutiens ont pour finalité de consolider et de renforcer le potentiel de transfert de technologies au sein du monde socio-économique.

IV.2.3.b - Soutien à l'animation de l'écosystème d'innovation

L'Agence Hauts-de-France Innovation Développement (HDFID) est une association qui contribue au travers de ses actions à consolider les dynamiques régionales de développement économique, d'entrepreneuriat, de recherche et d'innovation. En charge de l'animation des écosystèmes, HDFID est aussi l'opérateur sur lequel s'appuient l'Etat et la Région pour assurer l'animation et le suivi de la S3. En cela, et en référence aux Domaines d'Activités Stratégiques et aux Pistes de Spécialisation définis par la S3, HDFID porte des actions mutualisées au bénéfice des entreprises et des opérateurs, assure l'animation de différents réseaux (RERI, REVER...), réalise le reporting général d'activité ainsi que l'observation du développement économique régional.

HDFID déploie également une offre de services directe à destination des entreprises et des porteurs dans l'accompagnement de leurs projets d'innovation et de performance industrielle, en complémentarité et en subsidiarité avec l'ensemble des autres opérateurs de l'écosystème.

IV.2.3.c - Soutien aux Parcs d'Innovation labellisés en Hauts-de-France

La région est dotée d'un réseau de Parcs d'Innovation labellisés qui permet, dans le cadre de la stratégie de spécialisation intelligente contractualisée avec l'Union Européenne (S3) et en partenariat avec les territoires infra- régionaux, d'accompagner les dynamiques d'entrepreneuriat, de création d'entreprises et de développement par l'innovation des porteurs de projet et des entreprises. Les parcs d'innovation sont en effet des lieux d'accueil thématiques privilégiés pour la création, le développement et l'implantation d'activités de hautes technologies, de services innovants et d'industrie d'avenir. Ils visent à créer un écosystème favorable pour les entrepreneurs des Hauts-de-France en leur permettant de fonder leur startup et de se développer de manière pérenne sur l'ensemble du territoire régional.

Au-delà du développement, de la création et de l'accélération d'entreprises innovantes, le rôle de ces parcs d'innovation est aussi de faciliter le transfert de technologies et le développement de la R&D confortant ainsi la compétitivité des entreprises régionales.

IV.2.3.d - Soutien aux Pôles de compétitivité

Les Pôles de Compétitivité ont été lancés par l'Etat depuis maintenant bientôt 15 ans avec pour objectif de regrouper, autour d'une thématique précise, des PME, des grands groupes et des organismes de recherche et de formation pour faire émerger des projets collaboratifs innovants de recherche et de développement. Le territoire des Hauts-de-France compte 7 pôles de compétitivité couvrant les grands secteurs économiques régionaux en lien étroit avec la stratégie de spécialisation intelligente contractualisée avec l'Union Européenne (S3). Ces Pôles de compétitivité représentent un maillon essentiel de l'écosystème innovation au niveau régional : accompagnement aux projets, accompagnement des entreprises et acteurs économiques, mises en relation, formations, évènements et manifestations divers, leviers d'attractivité notamment auprès de projets d'investissements exogènes.

Les pôles sont également le relais auprès des entreprises des programmes et dispositifs régionaux existants ou à venir (Programme régional Industrie du Futur, cybersécurité,...), ainsi que des programmes nationaux et européens. ils doivent contribuer à détecter des projets d'entreprises éligibles à ces derniers.

> Plan de financement IV.2.3

	ETAT	REGION	MEL	CAAM	TOTAL
Structures de transfert de technologie	2 900 000	32 000 000			
Ecosystème d'innovation		16 000 000			
Parcs d'innovations		14 000 000		3 500 000	
Pôles de compétitivité		18 000 000			

IV.3 - BREXIT - CONSOLIDER LA PLACE DE LEADER DU TRAFIC TRANSMANCHE

La mise en œuvre du Brexit, rend nécessaire l'engagement rapide d'opérations visant à maintenir et consolider la place de la façade maritime des Hauts-de-France comme leader européen du trafic transmanche. Cela a déjà engagé avec le développement de la "frontière intelligente" par le système d'information partagé SI Brexit et la digitalisation de la supply chain (cargo community system à l'échelle de la façade des Hauts-de-France). L'engagement de l'État et de la Région se traduit aussi dans un écosystème digital, renforçant toute la chaîne logistique, prolongeant la frontière intelligente et déclinant le concept de smart port à l'échelle de la façade.

Des évolutions réglementaires ont été introduites par des directives qui mettent en place, au niveau européen, des nouveaux dispositifs pour l'entrée et la sortie sur le territoire Schengen des ressortissants de pays tiers :

- Le dispositif ETIAS : autorisation de voyage dans l'espace Schengen
- Le dispositif EES : enregistrement des entrées et sorties de l'espace Schengen avec vérifications biométriques

Avec le Brexit, la proportion de ressortissants de pays tiers voyageant par le port de Calais passe de 10% à près de 80%. L'enjeu pour le port est de s'assurer que les moyens humains, techniques et organisationnels pour assurer ces contrôles permettront de maintenir la fluidité du port pour garantir son attractivité.

Ces contrôles devraient être mis en place en 2022, les services de la Police Aux Frontières apportent les moyens humains et les ports auront la charge d'adapter leur organisation et de mettre en place des outils facilitant le contrôle des personnes dans les véhicules (à l'instar des e-gates dédiées aux personnes de nos aéroports), qui permettront d'assurer ces contrôles tout en maintenant la fluidité des places portuaires.

Par ailleurs, si le SI Brexit constitue une première brique de la frontière intelligente, de nouvelles synergies peuvent être envisagées afin d'intégrer au mieux le passage logistique par les Hauts-de-France, par le landbridge vers l'Irlande.

Les enjeux et la typologie d'action pouvant être soutenues dans le cadre du CPER sont les suivants :

- Mise en place des moyens technologiques pour réaliser les contrôles EES en préservant la fluidité pour les véhicules de tourisme et les poids-lourds ;
- Mise en place d'un système de Port Community System, plateforme digitale permettant d'améliorer la circulation de l'information entre les acteurs de la communauté portuaire et les usagers ou de CCS (Cargo Community System) permettant d'améliorer le suivi de marchandises transitant par les Hauts-de-France vers l'Irlande via le landbridge ;
- Développement de la « block chain » pour mieux intégrer acteurs portuaires et chaînes de la logistique ;
- Equiper le réseau autoroutier des Hauts-de-France pour l'export et du Kent pour l'import pour la captation ciblée et maîtrisée de données douanières ou de transport routier de marchandises utiles à des fins d'animation de suivi logistique, de lutte contre la fraude, d'anticipation des contrôles français et britannique et d'optimisation des lieux de pause des poids lourds ;
- Localiser, sur les infrastructures dont le foncier est moins contraint, un véritable « hub » de certification et de contrôle tant pour l'administration française que britannique.

> **Plan de financement**

ETAT	REGION	MEL	CAAM	CD02	CD59	CD60	CD62	CD80	TOTAL
0,7 M€	4 M€								

AXE V . FAVORISER LA MOBILITÉ DES PERSONNES ET DES MARCHANDISES AU SEIN DES TERRITOIRES ET CONFORTER LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS

La région Hauts-de-France, territoire densément peuplé et polarisé, avec deux principaux attracteurs que sont la métropole lilloise au nord et l'Île-de-France au sud, connaît une très forte demande de mobilité des personnes, qui la place globalement au premier rang des régions françaises pour les flux domicile-travail.

De fortes disparités sont toutefois constatées sur le territoire, qui déterminent les différents enjeux en matière de développement d'infrastructures de transport et de déploiement de politiques de mobilité adaptées.

Améliorer l'accessibilité de la métropole lilloise nécessite de répondre à la demande massive de déplacements, tout en limitant les phénomènes de congestion routière et préservant ainsi l'attractivité économique du territoire. Cela s'appuie nécessairement sur l'amélioration de la capacité, de la fiabilité et de la performance des modes alternatifs lourds, et sur le développement de l'intermodalité. Il s'agit également de favoriser les usages plus collectifs de la route en développant le covoiturage et en aidant à l'insertion des transports en commun.

Au sud de la région, pour faciliter les échanges avec l'Île-de-France et l'accès à ses bassins d'emplois, le développement de nouvelles infrastructures ferroviaires (telles que la liaison Roissy-Picardie) et l'amélioration des interconnexions avec les lignes existantes des réseaux ferrés et de transports en commun sont les principaux axes de travail. Ils sont compatibles avec un modèle de développement vertueux du territoire, limitant la consommation d'espace et l'étalement urbain.

Dans les territoires moins denses, l'enjeu d'accessibilité pour tous se complète d'un enjeu de désenclavement et de sécurisation des déplacements, ainsi que d'un objectif de réduction des nuisances associées au transport. Ces enjeux se traduisent par une ambition forte pour diversifier les services et solutions de mobilité, avec des coûts et des niveaux d'usage adaptés.

La Région poursuivra son action en matière de sécurité en lien avec ses compétences en matière de transport/mobilités.

En cohérence avec le SRADDET qui intègre la planification régionale de l'intermodalité (PRI) et la planification régionale des infrastructures de transport (PRIT), le présent CPER prévoit de poursuivre la politique de développement des infrastructures structurantes nécessaires à la satisfaction des enjeux précités, mise en œuvre dans les précédentes contractualisations, et de la compléter par un volet ambitieux de financement et d'accompagnement de solutions de mobilité variées et complémentaires, facilitées par les nouveaux leviers offerts par la loi d'orientation des mobilités de décembre 2019.

En matière de mobilité de marchandises, la situation transfrontalière de la région et ses fortes capacités logistiques développées à partir d'un réseau dense d'infrastructures (autoroutes, TGV, Eurostar, canaux et, demain, le Canal Seine-Nord-Europe) en font la plaque tournante de nombreux flux. Outre un trafic routier dense, la dimension internationale de la région apparaît dans l'activité de ses ports. La façade littorale des Hauts-de-France fait partie du « Northern Range », un axe qui va du Havre à Hambourg et qui concentre 48 % du trafic de conteneurs européens.

Malgré une prédominance globale du mode routier pour le transport de marchandises, incluant le fret conteneurisé, la région Hauts-de-France se distingue par une part modale des modes alternatifs supérieure à la moyenne nationale : 15 % pour le rail (contre 9,8 % en moyenne nationale) et 5,7 % pour le fleuve (contre 2,4 % en moyenne nationale). Facteur de compétitivité majeur, cette diversification modale est à préserver et amplifier afin de renforcer encore l'attractivité économique du

territoire et lui permettre d'affirmer son positionnement de hub logistique, de manière compatible avec la préservation d'un cadre de vie et d'un environnement favorables à ses habitants actuels et futurs.

V.1 - CONFORTER L'EXÉCUTION DES PROJETS DÉJÀ ENGAGÉS

Les CPER Nord – Pas-de-Calais et Picardie conclus en 2015 prévoyaient des projets qui n'ont pas tous été mis en œuvre fin 2020. Ils ont fait l'objet d'avenants prolongeant le volet Mobilité sur la période 2020-2022. L'ensemble des orientations de ces avenants, annexés au présent CPER, restent applicables pendant le premier tiers de la programmation du CPER 2021-2027.

Il s'agit ainsi, pour chaque sous-volet de la contractualisation 2015-2022 de l'Axe Mobilité, d'engager les opérations suivantes :

V.1.1 - Infrastructures routières

RN2 sécurisation de la forêt de Retz : réalisation des travaux.

RN25 aménagement du créneau de dépassement au sud de Beauval : réalisation des travaux

RN2 mise à 2x2 voies entre Laon et Avesnes sur Helpe :

- Poursuite des études d'itinéraire et des déviations de La Capelle et Froidmont-Cohartille
- Réalisation des travaux du créneau à 2x2 voies de Voyenne, cette opération bénéficiant des crédits du plan de relance.

RN17 élargissement à 2x2 voies de la section Vimy-Avion : fin des travaux

RN2 mise à 2x2 voies de la section entre Beaufort et Avesnes-sur-Helpe : démarrage des études opérationnelles

RN2 contournement de Maubeuge : co-financement du projet sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental du Nord.

Requalification environnementale/protection contre le bruit A21/A211 : réalisation des travaux. Cette opération mobilise des crédits du plan de relance.

Optimisation des infrastructures donnant accès à la métropole lilloise : poursuite des études et/ou des travaux sur les opérations du SDAGT, la mise en place de voies réservées, la résorption des points noirs de congestion. Hormis pour ce dernier point, ces opérations mobilisent des crédits hors CPER et mobiliseront également des crédits du plan de relance, notamment sur les voies réservées.

V.1.2 - Infrastructures ferroviaires

Lignes de desserte fine du territoire :

- Régénération de la ligne Louches - Valenciennes : travaux en 2021
- Modernisation de l'étoile ferroviaire de St Pol sur Ternoise :
- Surcoût covid pour les travaux des branches St Pol – Etaples et St Pol – Béthune, s'achevant en avril 2021
- Engagement en décembre 2020, en vue des travaux de la branche St Pol – Arras démarrant mi-2021. Il s'agit pour l'État de crédits issus du plan de relance.

- Régénération de la ligne Douai – Cambrai : études de niveau projet et engagement des travaux en fin d'échéance
- Régénération des ouvrages d'art de la ligne Beauvais – Abancourt – le Tréport : engagement des travaux
- Régénération de la ligne Abbeville – Eu – le Tréport : poursuite des études opérationnelles
- Régénération de la ligne Crépy – Laon : travaux de régénération de l'ouvrage d'art de Soissons, avant poursuite de la régénération de cette ligne reprise dans le réseau structurant par SNCF Réseau
- Régénération de la ligne Laon – Hirson : poursuite des études opérationnelles
- Régénération de la ligne Boves – Compiègne : poursuite des études opérationnelles

Valenciennes – Mons : travaux de régénération de la ligne et études préliminaires de réouverture du point frontière

Modernisation de la voie mère de Calais

Nœud de Creil : aménagements de voies

Gare de Creil : accessibilité passerelle ferroviaire

Études opérationnelles du Projet Roissy – Picardie

Études long terme :

- Étude de l'accessibilité de l'Aisne à l'Île-de-France et au bassin d'emploi Roissy : cette étude préliminaire de faisabilité porte sur la virgule de Soissons, projet permettant de relier le sud de l'Aisne à l'Île-de-France et notamment à Roissy, au niveau de la commune de Mitry, sur la ligne Paris-Laon. Elle a été engagée en 2021.
- Accompagnement des études engagées dans le cadre des travaux de la plateforme services et infrastructures Nord.
- Études d'opportunité relatives au déploiement des SEM sur l'étoile ferroviaire de Lille à échéance de juin 2021 puis études de faisabilité engagées fin 2021.

V.1.3 - Infrastructures fluviales

- Phase 2 du projet MAGEO / Reconstruction du pont de Mours,
- Premières phases de l'allongement de l'écluse de Quesnoy-sur-Deûle,
- Achèvement du recalibrage de la Deûle,
- Premières phases du recalibrage de la Lys,
- Premières phases de la remise en navigation du canal de Condé-Pommeroeul,
- Poursuite des études de doublement de l'écluse de Fontinettes,
- Complément de la fiabilisation de l'écluse de Fontinettes,
- Complément des études relatives à l'estacade de Venette,
- Préparation des travaux relatifs à l'estacade de Venette (démarrage 2022 ou 2023)
- Etudes relatives à l'aire de virement de Longueil-Sainte-Marie,
- Fin des travaux de remise en navigation du canal de la Sambre à l'Oise
- Poursuite des opérations de préparation de la téléconduite et de gestion du trafic et de la ligne d'eau

V.1.4 - Infrastructures portuaires

Les opérations portuaires de l'avenant au CPER 2015-2022 qui bénéficiaient au GPMD ont toutes été engagées, l'abondement par les crédits du plan de relance a permis de financer de nouvelles opérations.

V.2 - FAVORISER LES MOBILITÉS DÉCARBONÉES ET L'INTÉGRATION DES ENJEUX DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LES INFRASTRUCTURES EXISTANTES

Ces enjeux alimenteront également les futurs travaux concernant la future programmation 2023, des modalités d'intervention distinctes sont ainsi précisées pour les périodes 2021-2022 et post-2022.

V.2.1 - Mobilités actives

Près de la moitié des déplacements automobiles concernent des trajets de moins de 3km, distance qui pourrait facilement être parcourue à pied ou à vélo. Le vélo est le mode de transport le plus rapide pour les trajets de moins de 3km pour les vélos classiques et de 5 à 8km pour les vélos à assistance électrique.

La mobilité active contribue à la protection de l'environnement (réduction des nuisances sonores, diminution des émissions de gaz à effet de serre, diminution des particules fines et autres polluants atmosphériques...), ainsi qu'aux bénéfices pour la santé des pratiquants.

Le vélo peut répondre aux enjeux majeurs de lutte contre la précarité et l'exclusion liée à la mobilité et de redynamisation des villes moyennes et de certains territoires ruraux.

Pour favoriser la pratique du vélo en milieu urbain, diverses mesures doivent être accentuées au niveau local, comme l'élaboration de règlement de circulation favorisant les déplacements des cyclistes qui cohabitent difficilement avec les voitures, la création d'aménagements cyclables de qualité, le développement des services, la sensibilisation... Ces actions sont également efficaces en milieu interurbain ou rural, où le potentiel du vélo pour certains déplacements quotidiens est élevé. Les modes actifs constituent des offres de rabattement très intéressantes pour les TC et les TER en permettant un accès très souple aux points d'arrêt tout en limitant le développement de parkings automobiles.

Le vélo a aussi un très fort potentiel touristique, notamment en milieu rural, qui reste largement à exploiter en région Hauts-de-France, à valoriser en direction du nord-ouest européen, des belges, des anglais, et en interne, pour du tourisme de court séjour, de bien-être. Tourisme fluvial et activités cyclables sont indissociables : 87% du réseau fluvial confié à VNF (navigable ou non) se situe à moins de 5km d'une véloroute inscrite au Schéma national des véloroutes, et sur les 2700km de véloroutes inscrites au schéma régional, 900 sont situées directement en bordure de voie d'eau.

Le développement de l'usage vélo nécessite un investissement régulier des collectivités pour la réalisation d'aménagements sécurisés, qualitatifs et lisibles : véloroutes, voies vertes, pistes cyclables, voies réservées des bus ouvertes aux vélos, bandes cyclables avec reconfiguration de la chaussée, aménagements de carrefours et de « points-durs ». Il s'agit d'assurer une continuité maximale des circuits, en articulation avec le schéma régional des véloroutes, adopté par la Région le 30 janvier 2020 et intégré au SRADDET, et les différents schémas directeurs cyclables départementaux.

Les objectifs portés par la Région et l'État (au travers de son plan national vélo) en matière de politique cyclable, en cohérence avec les objectifs départementaux, sont :

- De redonner une place au vélo et aux mobilités douces pour les déplacements du quotidien des habitants, par un maillage fin d'aménagements cyclables, aménagements cyclables sécurisés en milieu urbain et interurbain, réseaux points-nœuds en milieu plus rural ;
- De cibler particulièrement les coupures en milieux urbain et interurbain, les discontinuités d'itinéraires que constitue la traversée de voies ferrées, voies d'eau, axes routiers très fréquentés, carrefours dangereux, etc. dans une optique de sécurisation ;
- En lien avec ce réseau, d'y connecter les pôles d'échanges, gares, points d'arrêt ferroviaires ou de transports collectifs, les établissements scolaires, les grands équipements touristiques, grands sites historiques et culturels, les grands pôles d'emploi et employeurs ;
- D'encourager et d'accompagner (obligation LOM pour certaines gares) l'installation d'abris-vélos sécurisés à proximité des pôles d'échanges multimodaux, gares, haltes ferroviaires, ainsi qu'aux stations des réseaux de transports collectifs, d'aires de covoiturage afin notamment, en ce qui concerne le train, de soulager la contrainte du transport de vélos dans des rames voyageuses ;
- De développer le réseau régional de véloroutes (SR3V) en suivant des logiques de qualité, de préservation de l'environnement et reconquête de la biodiversité, et en renforçant la sécurité ou le jalonnement selon le contexte ;
- D'encourager l'aménagement d'itinéraires cyclables pour les voiries hors agglomération (obligation LOM lors de projets d'aménagements routiers) ;
- D'accompagner le développement de services cyclables, pool de vélos en location, garages à vélos et petites réparations, vélos en libre-service ;
- Tirer parti de la voie d'eau comme ossature des mobilités alternatives et des loisirs, notamment en facilitant l'accès aux berges. Les continuités cyclables et pédestres sont aménagées le long des canaux (dont le Canal Seine-Nord Europe). Elles s'inscrivent dans le maillage régional des véloroutes et voies vertes, ainsi que des chemins de grande randonnée.
- De renforcer la coordination des politiques cyclables entre l'État, la Région, les Départements et les Métropoles, en s'appuyant sur les différents schémas de planification des partenaires

Typologie de projets ou projets ou actions pouvant être soutenus :

- Véloroutes inscrites au SR3V
- Aménagements cyclables sécurisés en ville, dans les zones périurbaines proches du cœur d'agglomération, entre les zones périurbaines (résorption discontinuités, points durs...)
- Aménagements cyclables sécurisés (urbain et interurbain) connectant le réseau régional avec les PEM, gares et haltes ferroviaires, avec les établissements scolaires, les grands sites touristiques et grands employeurs.
- Aménagements cyclables en milieu rural, réseaux points nœuds.
- Services vélo (stationnement vélo, garages à vélo, pool de vélos en location...) pour l'usage du vélo au quotidien et l'activité touristique dans tous les territoires.
- Stationnements sécurisés dans les PEM, gares et haltes ferroviaires, points d'arrêt des réseaux de transports collectifs, aires de covoiturage.

Calendrier de mise en œuvre et méthodologie

> Pour la période 2023-2027 :

La programmation des dispositifs d'investissement sur le volet vélo dans le cadre du CPER, pour la période 2023-2027, reposera sur le **comité technique vélo** de suivi du CPER, piloté par la Région et associant les services techniques de l'État, des collectivités contribuant au CPER (Départements et Métropoles de Lille et Amiens).

Une première phase technique permettra d'identifier l'ensemble des besoins d'aménagement au regard des objectifs et contraintes de la contractualisation, puis de construire les plans de financement associés.

Pour mener la première phase, le déroulement sera le suivant :

Étape 1 : partage du cadre de travail, définition de la méthode de travail et identification des financements mobilisables.

Étape 2 : définition des objectifs attendus et des caractéristiques des opérations envisageables (calendrier, critères socio-économiques, coûts, typologie en lien avec les schémas de planification des partenaires...)

Étape 3 : construction de scénarios de co-financements selon cadrage national en lien avec les travaux du COI et la trajectoire LOM et la volonté des collectivités ;

Une seconde phase de négociation sera menée par le Préfet de région et le Président de région, en lien avec les Préfets et exécutifs des départements et agglomérations, et visera à arbitrer les choix en vue d'une contractualisation fin 2022.

Plan de financement

> Pour la période 2021-2022 :

État : Appels à Projets nationaux annuels du plan national vélo, crédits DSIL

Région : Crédits régionaux selon la Politique Vélo routes voies vertes adoptée le 30 mars 2021

V.2.2 - Développement de l'usage des transports collectifs

Le développement de l'usage des transports collectifs répond à plusieurs priorités :

- Favoriser le report modal, en offrant une alternative aux usagers des véhicules motorisés pour leurs déplacements du quotidien
- Améliorer l'accessibilité des territoires pour tous, qu'il s'agisse d'accéder à l'emploi ou aux services (équipements de santé, d'éducation, culturels, commerces et services publics, ...)

Le SRADDET fixe l'objectif d'atteindre une part modale de 10 et 12 % pour les TC en région, de diminuer les temps de déplacement dans les TC et d'améliorer la qualité des transports collectifs et des services de mobilité, y compris dans les territoires peu denses.

L'atteinte de ces objectifs repose sur :

- Le développement de l'offre (renforcement ou création) partout où elle est insuffisamment dimensionnée pour être attractive ou répondre aux besoins de déplacement
- L'amélioration du maillage du territoire et de l'intermodalité, pour faciliter les ruptures de charge et permettre une continuité des chaînes de déplacement
- L'amélioration de la qualité de service (régularité, fréquence, amplitude horaire) des lignes existantes
- le développement des services de mobilité (information et billettique multimodales, etc.)

Le modèle de financement des TC a été particulièrement fragilisé par la crise sanitaire depuis mars 2020, avec :

- Une fréquentation qui a très fortement chuté par l'effet cumulé de la baisse du nombre de déplacements et de la perte de confiance dans les transports collectifs
- Des recettes fiscales et commerciales en baisse
- La nécessité de maintenir une offre quasi nominale dès le premier déconfinement, afin de satisfaire les besoins de déplacements dans le respect des mesures sanitaires

Si un dispositif d'aides a permis de compenser en partie les pertes financières durant la crise, la pérennité du modèle économique est questionnée. Fin 2020, le ministère chargé des transports a

confié une mission à Philippe Duron, qui a formulé des propositions visant à consolider le modèle économique des différents transports en commun et leur adéquation avec les besoins des territoires. Le rapport de la mission pourra alimenter les priorités d'investissement pour la période 2023-2027.

Typologie de projets ou projets ou actions pouvant être soutenus :

- Investissements propres de la Région ou des AOM en matière de transports collectifs routiers ou guidés, en particulier pour créer ou renforcer les lignes structurantes, créer des sites propres, aménager des voies réservées sur autoroutes..., susceptibles d'offrir une alternative compétitive à l'autosolisme dans les zones urbaines comme dans les zones peu denses non desservies par le train.
- Investissements des AOM, dans les agglomérations de taille modeste, en faveur de la qualité de service des TC : priorités aux feux, aménagements de voirie
- Acquisition de véhicules propres (ou zéro émission)
- Pôles d'échanges multimodaux et parcs-relais
- Systèmes d'information multimodaux, systèmes billettiques multimodaux/interopérables, et l'association de ces systèmes en services intégrés (MaaS), notamment ceux qui intègrent les transports urbains et les transports périurbains /régionaux.

Calendrier de mise en œuvre et méthodologie

> Pour la période 2023-2027 :

La programmation des dispositifs d'investissement pour les transports collectifs, dans le cadre du CPER, pour la période 2023-2027 reposera sur le comité technique Transports Collectifs de suivi du CPER, piloté par la Région et associant les services techniques de l'Etat, des collectivités contribuant au CPER (Départements et Métropoles de Lille et Amiens).

Une première phase technique permettra d'identifier l'ensemble des besoins au regard des objectifs et contraintes de la contractualisation, puis de construire les plans de financement associés.

Pour mener la première phase, le déroulement sera le suivant :

Étape 1 : partage du cadre de travail, définition de la méthode de travail et identification des financements mobilisables.

Étape 2 : définition des objectifs attendus et des caractéristiques des opérations envisageables (calendrier, critères socio-économiques, coûts...)

Étape 3 : construction de scénarios de co-financements selon cadrage national en lien avec les travaux du COI, des conclusions de la mission Duron, de la trajectoire LOM et de la volonté des collectivités ;

Une seconde phase de négociation sera menée par le Préfet de région et le Président de région, en lien avec les Préfets et exécutifs des départements et agglomérations, et visera à arbitrer les choix en vue d'une contractualisation fin 2022.

Plan de financement

> Pour la période 2021-2022 :

Etat : mise en œuvre de l'Appel à Projets national Transports collectifs et pôles d'échanges multimodaux (en fonction de l'éligibilité des dossiers présentés selon les critères définis par cahiers des charges) et des crédits DSIL.

Région : Crédits régionaux au titre de la politique Transports collectifs en site propre et 3ème révolution industrielle

V.2.3 - Accompagner la déclinaison opérationnelle de la LOM dans les territoires

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) promulguée le 24 décembre 2019, vise pour principaux objectifs à réduire les inégalités territoriales, à renforcer les offres de déplacements du quotidien, à accélérer la transition écologique ou encore à améliorer l'efficacité des transports de marchandises. Cette loi composée de 189 articles comporte des dispositions complexes devant faire l'objet de nombreux décrets d'application.

Cinq grandes mesures de la LOM visant l'amélioration de la mobilité des personnes au quotidien peuvent être mises en exergue :

- La mise en place de nouvelles fondations en matière de gouvernance institutionnelle de la mobilité.
- Le passage d'une logique de transports à une logique de mobilité mobilisant pleinement le potentiel de toutes les solutions notamment autour des modes actifs ou partagés
- Le principe d'ouverture des données de mobilité et la mise en place d'une gouvernance et d'une régulation de cette ouverture qui permettront d'accélérer la mise en œuvre d'une véritable mobilité servicielle. La loi définit en effet les droits et obligations des systèmes « mobility as a service » (MAAS) qui doivent permettre de favoriser davantage l'intermodalité et de lutter contre l'autosolisme.
- La simplification de la mise en œuvre des zones à faibles émissions mobilité (ZFE) pour améliorer la qualité de l'air avec un effet direct sur la santé publique et qui favorisera la transition écologique. En complément, le renouvellement progressif de l'intégralité du parc français de véhicules doit permettre de viser la décarbonation des transports terrestres à l'horizon 2050.
- L'amélioration de l'accessibilité des réseaux de transports publics pour les personnes à mobilité réduite à travers des mesures visant à la facilitation de l'usage des réseaux et à apporter de la souplesse aux AOM dans la mise en accessibilité des réseaux.

En ce qui concerne les nouvelles fondations en matière de gouvernance institutionnelle de la mobilité, la LOM confie aux Régions de nouvelles compétences. En plus de l'organisation des TER et des transports scolaires et interurbains, elles peuvent désormais étendre leurs interventions aux modes actifs, véhicules adaptés, mobilités solidaires, etc.

De plus, les Régions sont désormais désignées comme chef de file de la mobilité au plan régional et la LOM précise un cadre et des outils devant leur permettre de travailler à la mise en place des modalités de concertation et de partenariat avec l'ensemble des acteurs de la mobilité.

La LOM articule l'organisation des mobilités autour d'un principal binôme Région- EPCI. Avec l'objectif de couvrir tous les territoires par une autorité organisatrice de la mobilité (AOM) devant développer des services adaptés aux besoins locaux, les communautés de communes ont jusqu'au 31 mars 2021 pour décider si elles souhaitent se voir transférer cette compétence et, par défaut, la Région exercera la fonction d'AOM locale en substitution dans les territoires non pourvus. A noter que la compétence est obligatoire pour les communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles.

Pour les AOM non soumises à l'obligation de mise en place d'un plan de mobilité, la loi offre la possibilité d'élaborer un plan de mobilité simplifié leur permettant ainsi de porter une vision de la mobilité dans sa globalité sur leur territoire. Les objectifs des plans de mobilité pour les AOM obligées sont renforcés pour tenir compte des enjeux en terme de mobilité solidaire, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de limitation de l'étalement urbain, de développement des mobilités partagées et des mobilités actives, de logistique et de mobilité scolaire.

Chaque AOM devra instaurer un comité des partenaires associant à minima employeurs et usagers afin de renforcer les instances de concertation relatif à l'offre de mobilité, à la politique tarifaire ainsi qu'à la qualité des services et à l'information des usagers. Ce comité donnera l'occasion d'établir un bilan des moyens mis en œuvre pour décliner concrètement les dynamiques insufflées par la LOM.

En 2021, d'une part, tous les territoires sont couverts par une autorité organisatrice de la mobilité (AOM) chargée de développer des services adaptés aux besoins de ses habitants et, d'autre part, des bassins de mobilité devraient être définis en Hauts-de-France afin de proposer une nouvelle échelle de référence permettant d'identifier des actions communes pour le développement des pratiques intermodales et pour offrir des solutions à tous. Concrètement, les acteurs des transports vont notamment devoir élaborer des contrats opérationnels de mobilité et des plans d'actions en matière de mobilité solidaire dans chacun de ces bassins de mobilité. Les besoins des acteurs de la mobilité seront ainsi importants ces prochaines années pour les accompagner dans l'appropriation de leur nouvelle compétence, dans le soutien à leurs projets et dans la mise en place de nouveaux modes de gouvernance et de coopération.

L'État et la Région, au-delà du cofinancement de certains projets, ont un rôle majeur à jouer dans le changement de paradigme voulu par la LOM, le premier en assurant le « service après-vote » de la LOM et la seconde en devenant la cheffe de file de la mobilité et de l'intermodalité.

L'État participe à la mise en œuvre de ces politiques de transport et de mobilité. La mise en œuvre de la LOM nécessitera un important travail de pédagogie auprès des collectivités et parties prenantes concernées. A cet effet, l'Etat a souhaité créer la démarche France Mobilités en complément opérationnel de la LOM. Il s'agit d'une communauté ouverte à tous les acteurs de la mobilité au niveau national pour développer de nouvelles solutions de mobilités. Des cellules régionales d'appui ont également vocation à animer l'écosystème de la mobilité local, aider les projets des collectivités et centraliser les ressources documentaires.

L'État contribue enfin à apporter une solide connaissance des territoires et des réseaux d'acteurs qui s'y déploient. Les outils d'animation territoriale de l'État peuvent concourir au décryptage de la LOM et à la mise en dialogue des acteurs de la mobilité, notamment en territoire peu dense.

Par délibération en date du 09/12/2020, la Région a précisé de quelle manière elle entend s'appuyer sur les nouveaux outils mise à sa disposition pour animer les démarches partenariales en Hauts-de-France et assurer une bonne coordination des projets à savoir :

- L'organisation d'une concertation en vue de définir les futurs bassins de mobilité, nouvel espace de référence et de dialogue en matière de mobilité,
- La mise en place dans chaque bassin de mobilité, d'un contrat opérationnel de mobilité préparé avec les AOM, les syndicats mixtes SRU, les départements, les gestionnaires de gares ou de pôles d'échanges multimodaux. Ces contrats traiteront de la coordination des acteurs et des actions communes sur les différentes formes de mobilité. Ils détermineront les résultats attendus et ils feront l'objet d'un suivi consistant à rendre compte de leur mise en œuvre auprès des comités des partenaires.
- Le co-pilotage avec les départements, de l'élaboration de plans d'actions en matière de mobilité solidaire à l'échelle des bassins de mobilité afin d'améliorer l'accès à la mobilité des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale et des personnes en situation de handicap.
- Le renforcement des instances de concertation relatif à l'offre de mobilité régionale avec la mise en place d'un comité régional des partenaires.
- Accompagner les projets structurants pour des solutions de mobilité coordonnées et adaptées aux besoins de tous les territoires et de tous les publics

L'élaboration des contrats opérationnels de mobilité et des plans d'actions en matière de mobilité solidaire, dans chaque bassin de mobilité, doit permettre d'identifier les actions qui font sens pour offrir des solutions de déplacements s'appuyant notamment sur un réseau de transport régional structurant et sur des services locaux assurant les trajets de proximité, adaptés aux besoins locaux et répondant

en particulier aux personnes à mobilité réduite, aux publics les plus vulnérables socialement et économiquement.

La LOM permet d'étendre le champ d'intervention des AOM afin de faciliter le déploiement de nouvelles solutions de mobilité. Ainsi, elle vise à faire des mobilités actives que sont le vélo et la marche, des modes de transport à part entière et à favoriser leur développement dont un objectif est de tripler la part modale du vélo à l'horizon 2024. Par ailleurs, la LOM permet aux AOM de subventionner le covoiturage du quotidien. Elle permet à l'autorité investie du pouvoir de police de la circulation de créer des voies réservées et de mettre en place un dispositif de contrôles automatisés. De plus, elle encadre le développement des services en free-floating pour assurer leur développement en accord avec l'aménagement urbain et le respect de l'ensemble des usagers. Ou encore, elle crée le forfait mobilité durable pour qu'une entreprise puisse prendre en charge les déplacements à vélo ou en covoiturage de ses salariés etc..

Des actions partenariales devront être identifiées dans les futurs contrats opérationnels de mobilité qui définiront les modalités :

- De l'action commune des AOM et de la Région, concernant les différentes formes de mobilité et d'intermodalité, la répartition des points de vente physiques, la création, l'aménagement et le fonctionnement des pôles d'échange multimodaux et des aires de mobilité, les modalités de gestion des situations dégradées...
- De coopération, de mutualisation, de soutien technique et financier pour la conception d'infrastructures de transports ou de services de mobilité
- De la coordination avec les gestionnaires de voirie et d'infrastructures pour créer et organiser des conditions favorables au développement des mobilités.

Les plans d'actions « mobilité solidaire » s'attacheront eux à définir les conditions de conseil et d'accompagnement individualisé des publics fragiles, d'une part, et à prévoir des actions concrètes pour favoriser leur mobilité, notamment pour favoriser le retour à l'emploi. Par public fragile, on entend les personnes en situation de vulnérabilité sociale, économique et de handicap ou dont la mobilité est réduite.

Calendrier de mise en œuvre et méthodologie

Par délibération en date du 09/12/2020, la Région a précisé que la définition des futurs bassins de mobilité démarrera dès début 2021 en vue d'arrêter la carte des bassins de mobilité en septembre 2021.

La mise en place dans chaque bassin de mobilité, d'un contrat opérationnel de mobilité et de plans d'actions en matière de mobilité solidaire suivra.

Les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) qui couvrent l'ensemble des Hauts-de-France sont arrêtées depuis le 1er juillet 2021. Les travaux de la cellule régionale d'appui France Mobilités Hauts-de-France démarrés en 2019 se poursuivront. Ils auront vocation à animer l'écosystème de la mobilité local, aider les projets des collectivités et centraliser les ressources documentaires.

V.3 - IDENTIFIER LES GRANDES PRIORITÉS RÉGIONALES POUR LA FUTURE PROGRAMMATION 2023

V.3.1 - Modernisation des axes ferroviaires

Le réseau ferroviaire en région Hauts-de-France se caractérise par :

- un bon maillage et une forte densité des circulations, dominées par le trafic TER, sur la partie nord de la région, polarisée par l'attractivité de l'aire métropolitaine lilloise qui concentre des flux pendulaires importants, depuis le bassin minier et les territoires frontaliers
- une très forte mixité des circulations sur la partie sud de la région, avec des trafics très importants et croissants en particulier vers l'Île-de-France, pour les actifs résidant dans les principales villes de l'Oise, l'Aisne et la Somme.

Dans la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 et son rapport annexé, les priorités de l'État pour les infrastructures sont la déclinaison des ambitions portées en termes de report modal, de baisse des émissions de CO2 associées au transport, de qualité, sécurité et pérennité des réseaux pour les transports du quotidien.

Elle fixe également pour objectif de remédier à la saturation des grands nœuds ferroviaires pour doubler la part du transport ferroviaire dans les grands pôles urbains » et d'orienter les investissements de développement dans le transport ferroviaire en priorité vers les déplacements du quotidien et, pour cela, vers la création de capacités supplémentaires dans les principaux nœuds ferroviaires. En particulier, L'étoile ferroviaire de Lille est inscrite dans la liste des 10 « métropoles à fort potentiel de développement » du Schéma Directeur National des Services Express Métropolitains élaboré par SNCF Réseau au printemps 2020.

Enfin, concernant les déplacements, le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires Hauts-de-France vise à les réduire (en besoin, en nombre et en distance), diminuer leur impact (en développant les modes alternatifs) et améliorer les conditions de ces déplacements, en garantissant un système de transport fiable et attractif.

La plateforme services et infrastructures (PFSI) Nord, mise en place en janvier 2020, constitue le cadre de référence pour construire une vision partagée de l'évolution des services et de l'infrastructure entre les AOM, les entreprises ferroviaires et opérateurs, et l'État, tant pour les déplacements des voyageurs que pour le fret.

V.3.1.a - Optimisation et amélioration des infrastructures

Les opérations d'investissement dans les infrastructures ferroviaires doivent ainsi s'inscrire dans ces objectifs, avec un haut niveau d'ambition en termes de report modal, de gain de temps, de qualité de service. Les éléments de réflexion porteront notamment sur :

- La modernisation des axes ferroviaires nationaux structurants avec les Schémas directeurs d'axe établis de façon concertée avec les collectivités sous l'égide de l'Etat, via les Préfets de région accompagnés de préfets coordonnateurs le cas échéant ; la Région Hauts-de-France est concernée par la plateforme Infrastructures et Services axe Nord. Sur le réseau ferroviaire des HDF, une attention particulière pourra être portée à l'accès aux gares d'Ile-de-France et notamment Paris Nord, et au déploiement de la signalisation européenne ERTMS en vue de réaliser un véritable réseau interopérable particulièrement au contact de notre voisin la Belgique
- Les lignes ferroviaires de desserte fine du territoire : le ministère des transports en lien avec chaque préfet de région élabore des protocoles d'accord État-Région sur les petites lignes ferroviaires (le protocole pour la Région Hauts-de-France est en cours de finalisation) ;
- L'accessibilité PMR portée par les Schémas directeurs d'accessibilité – Agendas d'accessibilité programmée national et régionaux, en lien avec une programmation nationale des opérations ;
- La sécurisation des passages à niveau, dont le plan d'actions national est en cours d'élaboration suite à la feuille de route préconisée par le rapport de la députée Laurence Gayte.

V.3.1.b - Service Express Métropolitain Lillois

La métropolisation induit à la fois une densification des agglomérations et un étalement urbain qui conduisent à des déplacements pendulaires de plus en plus longs et fréquents. La métropole lilloise n'échappe pas à cette logique, avec des mobilités quotidiennes principalement assurées par la route et un contraste de plus en plus affirmé entre pôles d'emplois et zones à dominante résidentielle. Cette polarisation des populations va de pair avec un accroissement du niveau de pollution des aires urbaines, imposant une redéfinition des pratiques et des modes de transport, pour tendre vers des solutions bas carbone et plus économes en énergie. Pour inverser cette tendance, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) fixe une ambition forte de doublement de la part modale du train dans les grands pôles urbains avec l'objectif de développer de nouveaux services métropolitains appelés services express métropolitains – SEM.

L'étoile ferroviaire de Lille est inscrite dans la liste des 10 « métropoles à fort potentiel de développement » du Schéma Directeur National des SEM élaboré par SNCF Réseau au printemps 2020. Le SRADDET Hauts-de-France, le SCoT de Lille Métropole, ainsi que le SDIT de la Métropole Européenne de Lille fixent les grandes orientations et évolutions souhaitées par les 2 principaux acteurs des mobilités en transports collectifs sur l'étoile ferroviaire de Lille et reflètent leurs fortes attentes et implications pour une valorisation des infrastructures et services ferroviaires.

Le service express métropolitain (SEM) doit proposer une offre de qualité qui correspond à celle d'un transport urbain :

- Un service intégré dans le système de transport métropolitain
- Un service ambitieux et attractif
- Une insertion urbaine et environnementale de qualité :

Les études partenariales ont d'ores-et-déjà été lancées dans l'objectif de concrétiser la définition du scénario macro-fonctionnel de déploiement du SEM Lillois. Elles montrent ainsi la nécessité de s'appuyer sur le projet de Réseau Express Hauts-de-France en tant qu'infrastructure nouvelle et de moderniser les axes ferroviaires qui convergent vers Lille. Ainsi, les études à venir permettront de disposer d'un programme d'opérations dans la perspective de futurs contrats.

Calendrier de mise en œuvre et méthodologie

L'élaboration de la programmation des opérations d'investissement sur le réseau ferré national et donc le contenu du CPER pour la période 2023-2027 reposera sur le comité technique ferroviaire voyageurs de suivi du CPER, piloté par la Région et associant les services techniques de l'Etat, des collectivités contribuant au CPER (Départements et Métropoles de Lille et Amiens) ainsi que SNCF Réseau et SNCF Gares&Connexions. L'opportunité d'un comité de pilotage spécifique au SEM sera par ailleurs étudiée.

Une première phase technique permettra d'identifier l'ensemble des besoins d'aménagement au regard des objectifs et contraintes de la contractualisation, puis de construire les plans de financement associés.

Pour mener la première phase, le déroulement sera le suivant :

Étape 1 : partage du cadre de travail et définition de la méthode de travail

Étape 2 : définition des objectifs attendus et des caractéristiques des opérations envisageables (calendrier, critères socio-économiques, coûts...)

Étape 3 : construction de scénarios de co-financements selon cadrage national en lien avec les travaux du COI, la trajectoire LOM et la volonté des collectivités

Une seconde phase de négociation sera menée par le Préfet de région et le Président de région, en lien avec les Préfets et exécutifs des départements et agglomérations, et visera à arbitrer les choix en vue d'une contractualisation fin 2022.

V.3.2 - Développement du fret ferroviaire

Aujourd'hui le transport par rail ne concerne au niveau national que 9% des marchandises.

La région des Hauts-de-France se situe au cœur des flux économiques de la « mégalopole européenne » que les géographes nomment « dorsale européenne ». Cet espace qui s'étend de Londres à Milan, parmi les plus densément peuplés et poumon économique de l'Europe, constitue l'un des potentiels de création de richesse parmi les plus élevés au monde.

L'importance des flux de marchandises traduit la bonne insertion de la région au sein des échanges internationaux. Les flux de transit et les flux infrarégionaux sont encore majoritairement routiers et ont un impact environnemental sur le territoire en contribuant à la pollution de l'air et la congestion.

La région dispose d'atouts en termes d'infrastructures : réseau ferroviaire le plus dense après celui d'Ile de France, un littoral de 215 Km, une plateforme industrialo portuaire (le port de Dunkerque), le port de Boulogne-Calais, 1381 km de voies navigables, 27 ports fluviaux, deux aéroports internationaux.

Fort de ces atouts, la stratégie nationale fret et le SRADDET ont pour ambition commune de doubler la part des marchandises transportées par le rail en France et en Hauts-de-France d'ici 2030, pour participer à un développement économique durable, respectueux du climat, de la mobilité, de la qualité de vie et de la santé des citoyens.

La stratégie nationale fret et le SRADDET ont tous les 2 pour ambition de développer l'activité dans une logique de report modal du tout routier vers les modes alternatifs afin de maîtriser / réguler les impacts environnementaux du développement logistique.

Le développement du fret ferroviaire nécessite notamment de :

- Parachever le réseau d'infrastructures pour le fret en Hauts-de-France ;
- Garantir la qualité des infrastructures de transport : fluidité, sécurité, soutenabilité ;
- S'appuyer sur les réseaux secondaires pour assurer des dessertes fines des territoires et alimenter les principaux corridors de fret ;
- Favoriser l'accès aux réseaux pour les entreprises et la diffusion locale ;
- Développer les outils et services pour inciter au report modal ;

Typologie de projets ou projets ou actions pouvant être concernés :

- Adaptation des infrastructures afin de faciliter la circulation de trains capacitaires (trains longs, autoroute ferroviaires),
- Création de terminaux multimodaux,
- Modernisation de gares de marchandises,
- Création et/ou modernisation des installations terminales embranchées (ITE),
- Régénération des capillaires fret et des voies de service

Calendrier de mise en œuvre et méthodologie

L'élaboration de la programmation des opérations d'investissement sur le réseau ferré national et donc le contenu du CPER pour la période 2023-2027 reposera sur le **comité technique ferroviaire fret** de suivi du CPER, piloté par la Région et associant les services techniques de l'Etat, des collectivités contribuant au CPER (Départements et Métropoles de Lille et Amiens) ainsi que SNCF Réseau.

Une première phase technique permettra d'identifier l'ensemble des besoins d'aménagement au regard des objectifs et contraintes de la contractualisation, puis de construire les plans de financement associés.

Pour mener la première phase, le déroulement sera le suivant :

Étape 1 : partage du cadre de travail et définition de la méthode de travail et identification des financements mobilisables

Étape 2 : définition des objectifs attendus et des caractéristiques des opérations envisageables (calendrier, critères socio-économiques, coûts...)

Étape 3 : construction de scénarios de co-financements selon cadrage national en lien avec les travaux du COI, de la trajectoire LOM et la volonté des collectivités

Une seconde phase de négociation sera menée par le Préfet de région et le Président de région, en lien avec les Préfets et exécutifs des départements et agglomérations, et visera à arbitrer les choix en vue d'une contractualisation fin 2022.

V.3.3 - Amélioration des voies navigables.

Aujourd'hui le transport fluvial ne concerne que 3% du trafic terrestre total au niveau national, 8% au niveau régional. Des investissements en phase avec l'importance du réseau navigable de la Région Hauts-de-France (environ 1300km soit 20% du réseau national) sont nécessaires afin de permettre la réalisation des objectifs de report modal pour une logistique plus sobre et plus sûre, et ainsi contribuer à la transition écologique et au développement des territoires.

Pour réussir le hub logistique Hauts-de-France, le SRADDET élaboré par la Région retient 6 axes stratégiques parmi lesquels « parachever le réseau d'infrastructures pour le fret en Hauts-de-France », « garantir la qualité des infrastructures de transport (fluidité, sécurité, soutenabilité) », « favoriser l'accès au réseau pour les entreprises et la diffusion locale », « développer les outils et services pour inciter au report modal ».

L'ensemble des investissements visant à l'accompagnement de la réalisation du canal Seine-Nord Europe, dans ses débouchés nord et sud ainsi que pour son insertion dans le territoire, répondent pleinement à ces objectifs. En lien avec les opérations de développement du réseau, financées et à financer dans le cadre des CPER successifs, il est proposé d'accentuer l'accompagnement d'une profession largement représentée en Région Hauts-de-France : environ 1200 personnes travaillent dans la filière batellerie dans le périmètre régional.

Typologie de projets ou projets ou actions

- Améliorer l'accessibilité des liaisons fluviales avec les ports maritimes du littoral français et belge,
- Améliorer progressivement la capacité du réseau fluvial afin d'en garantir la fluidité et absorber la montée en puissance des trafics prévisible après à la mise en service du CSNE
- Traiter les goulets d'étranglement prioritaires sur le réseau fluvial régional à grand gabarit,
- Améliorer la navigation sur l'Oise, vers la Seine,
- Fiabiliser l'axe vers Dunkerque,
- Accompagner les opérations de tourisme fluvial et fluvestre visant à améliorer l'insertion du nouveau canal CSNE dans son territoire,
- Réaliser des opérations, notamment réclamées par les usagers du réseau et visant à en faciliter la navigation, comme la poursuite des opérations de service aux usagers, des études d'optimisation du réseau fluvial et des filières associées,

- Porter des projets de redynamisation territoriale autour des voies à petit gabarit, associant les collectivités locales, afin de trouver les ressources nécessaires au maintien de leur navigabilité,
- Moderniser ou créer des infrastructures portuaires y compris l'examen de l'évolution des structures de gouvernance (études de marché, diagnostic) associant les collectivités territoriales.
- Moderniser ou reconstruire des ouvrages fluviaux (barrages, écluses, ...) afin de fiabiliser les lignes d'eau, ces opérations étant également susceptibles d'intégrer un objectif de restauration des continuités écologiques (et à ce titre de bénéficier de l'aide des agences de l'eau).

La programmation pourrait également intégrer un volet d'études générales destinées à servir les objectifs de transition écologique de la voie d'eau.

Calendrier de mise en œuvre et méthodologie

L'élaboration de la programmation des opérations d'investissement sur le réseau fluvial et donc le contenu du CPER pour la période 2023-2027 reposera sur le **comité technique fluvial et portuaire** de suivi du CPER, piloté par l'Etat et associant les services techniques de la Région, des collectivités contribuant au CPER (Départements et Métropoles de Lille et Amiens) ainsi que Voies Navigables de France (DTNP et DTBS)

Une première phase technique permettra d'identifier l'ensemble des besoins d'aménagement au regard des objectifs et contraintes de la contractualisation, puis de construire les plans de financement associés.

Pour mener la première phase, le déroulement sera le suivant :

Étape 1 : partage du cadre de travail et définition de la méthode de travail

Étape 2 : définition des objectifs attendus et des caractéristiques des opérations envisageables (calendrier, critères socio-économiques, coûts...)

Étape 3 : construction de scénarios de co-financements selon cadrage national en lien avec les travaux du COI et de la trajectoire LOM et volonté des collectivités

Une seconde phase de négociation sera menée par le Préfet de région et le Président de région, en lien avec les Préfets et exécutifs des départements et agglomérations, et visera à arbitrer les choix en vue d'une contractualisation fin 2022.

V.3.4 - Aménagement des ports maritimes

Disposant d'une façade littorale située sur l'un des principaux corridors maritimes au monde (le Range Nord-Ouest Manche/Mer du Nord) et dotée de trois grands ports (les ports d'intérêt régional de Boulogne/mer et de Calais, et le port d'intérêt national Grand Port Maritime de Dunkerque), la Région Hauts-de-France affirme sa vocation de hub logistique nord-ouest européen ancrée aux grands réseaux de transport. Son ambition est de contribuer à la valorisation du système portuaire régional en déployant une stratégie concertée et partagée avec l'ensemble des acteurs concernés en lien avec la fédération Norlink et en recherchant à prioriser l'intervention publique.

Dans un contexte marqué par les conséquences de la crise sanitaire et la mise en œuvre récente du BREXIT, d'importants enjeux résident dans le lancement et la mise en œuvre de grands projets avec

notamment la mise en service programmée en 2021 du nouveau port de Calais 2015, les développements attendus par Grand Port Maritime de Dunkerque via son plan stratégique 2020-2024 et notamment son projet Cap 2020, et la perspective de mise en service du Canal Seine Nord Europe avec de nouveaux débouchés.

Il s'agit également de contribuer au développement du système portuaire régional en cohérence avec la stratégie nationale portuaire abordée lors du Comité interministériel de la Mer en Janvier 2021 visant à relancer les économies portuaires ; les ports maritimes constituant des lieux privilégiés de réindustrialisation des territoires, capables de renforcer la présence de la France dans les réseaux économiques et logistiques mondiaux tout en s'inscrivant dans la transition écologique et énergétique.

Les grandes priorités régionales en matière d'investissement sur les ports maritimes reposent sur :

- L'amélioration des infrastructures portuaires facilitant le report modal (vrac et conteneurs), la circulation des biens et des personnes,
- Le développement des zones portuaires logistiques et industrielles,
- Le concept de green port : Il s'agit de concilier développement économique et environnement en recherchant la haute performance environnementale, en s'inscrivant dans la transition écologique et énergétique.
- Le concept de smart port ou port intelligent. Il s'agit d'accompagner les installations portuaires utilisant les technologies de l'information et de communication (TIC) pour augmenter l'efficacité et garantir la sécurité des opérations de transbordement.
- L'élargissement de l'hinterland avec le développement d'une offre de service,
- Le développement du short sea shipping (cabotage maritime),
- L'accessibilité des ports avec l'amélioration des dessertes ferroviaires, fluviales et routiers et l'optimisation des réseaux/systemes d'information)
- L'amélioration de la traçabilité, fluidité, sécurité des marchandises.
- Le développement des lignes maritimes actuelles et la création de nouvelles lignes maritimes ;
- Le développement des infrastructures accompagnant le développement du fret (marchandises et passagers).

Calendrier de mise en œuvre et méthodologie

L'élaboration de la programmation des opérations d'investissement dans le domaine portuaire maritime et donc le contenu du CPER pour la période 2023-2027 reposera sur le **comité technique ports maritimes** de suivi du CPER, piloté par la Région et associant les services techniques de l'Etat, des collectivités contribuant au CPER (Départements et Métropoles de Lille et Amiens) ainsi que le GPMD et le Port de Boulogne-Calais.

Une première phase technique permettra d'identifier l'ensemble des besoins d'aménagement au regard des objectifs et contraintes de la contractualisation, puis de construire les plans de financement associés.

Pour mener la première phase, le déroulement sera le suivant :

Étape 1 : partage du cadre de travail et définition de la méthode de travail

Étape 2 : définition des objectifs attendus et des caractéristiques des opérations envisageables (calendrier, critères socio-économiques, coûts...)

Étape 3 : construction de scénarios de co-financements selon cadrage national en lien avec les travaux du COI et de la trajectoire LOM et volonté des collectivités

Une seconde phase de négociation sera menée par le Préfet de région et le Président de région, en lien avec les Préfets et exécutifs des départements et agglomérations, et visera à arbitrer les choix en vue d'une contractualisation fin 2022.

V.3.5 - Les grandes priorités régionales en matière d'investissement sur le réseau routier

Le réseau routier national non concédé des Hauts de France est divers dans sa consistance. L'aire métropolitaine lilloise et le littoral sont irrigués par un réseau dense de voies rapides qui relie de grands pôles urbains régionaux (Lille, Valenciennes, Dunkerque, Calais, Lens, Douai, Arras). Ce réseau supporte des trafics très importants d'échange, de transit mais aussi de desserte locale des territoires. L'absence de contournement autoroutier de Lille concentre des trafics très importants en cœur d'agglomération et les nuisances sur le cadre de vie et l'environnement restent importantes.

Dans les espaces moins denses et plus ruraux, le réseau routier national contribue au désenclavement des territoires et offre un niveau de service variable. Sur certaines sections, notamment des RN2, RN25, RN31, RN42, ses caractéristiques sont réinterrogées au regard de l'évolution des trafics qu'il doit supporter. Ces axes relient en particulier les principales agglomérations du sud de la région (Amiens, Beauvais, Compiègne, Soissons, Laon, Boulogne, Arras) en complément du réseau autoroutier concédé qui représente la principale armature interurbaine (A1, A2, A29, A16).

Sur les sections de ces axes interurbains à plus faible circulation, les enjeux en matière de désenclavement, de sécurité routière, de qualité de vie et de respect de l'environnement rendent nécessaire de les aménager de manière concertée et proportionnée. Il s'agit de mener les travaux améliorant leur sécurité et leur fluidité en réduisant les inégalités territoriales en termes d'accessibilité.

Pour répondre aux enjeux d'accessibilité de l'aire métropolitaine lilloise, en matière routière, des actions de court, moyen et long termes sont à conduire pour lutter contre la congestion croissante du réseau structurant et favoriser la diversification modale, en particulier l'accès aux transports collectifs et le développement du covoiturage.

Le RRIR (réseau routier d'intérêt régional), défini au sein du SRADDET arrêté par le Préfet en août 2020 et comprenant près de 1300 kilomètres, vient compléter le réseau routier national (routes nationales et autoroutes) afin de consolider l'armature régionale proposée par le SRADDET.

Les réseaux routiers national et d'intérêt régional contribuent à l'atteinte des objectifs du SRADDET, qu'ils relèvent de l'aménagement du territoire, de l'accès aux services pour tous comme du renforcement de l'attractivité économique de la région, de la complémentarité des différents réseaux de transport ou encore de l'amélioration de l'impact environnemental des transports en Hauts-de-France.

La recherche d'un développement équilibré du territoire passe par le maintien d'un système de transport fiable et attractif. 78% de la population se trouve à moins de 15 minutes en voiture du réseau routier national et du réseau routier d'intérêt régional et 89% des emplois sont situés à moins de 15 minutes de voiture de ces réseaux routiers structurants.

Le projet de loi « 4D » introduit des possibilités de décentralisation de certaines portions du réseau routier national au profit des Départements, des Métropoles ou, à titre expérimental, des Régions, ainsi que de recours accru à la délégation de maîtrise d'ouvrage pour des opérations d'aménagement. Selon le calendrier d'élaboration et de vote de cette loi, elle pourrait influencer sur la programmation des investissements sur le réseau routier à partir de 2023.

Les grandes priorités régionales en matière d'investissement sur le réseau routier national en Hauts-de-France reposent sur :

- L'adaptation aux enjeux environnementaux de la transition écologique et d'amélioration du cadre de vie : résorption des nuisances sonores, requalifications environnementales, restauration des continuités écologiques, ...
- L'accessibilité aux pôles urbains et à leurs activités économiques,

- L'accompagnement et l'encouragement à la diversification des usages,
- La fluidification et la sécurisation des axes,
- Le désenclavement des territoires.

Afin de répondre à ces priorités régionales, les opérations d'aménagement du réseau routier national qui seront menées à partir de 2023 seront déterminées dans le courant de l'année 2022, selon le cadre de financement qui pourra être défini avec les travaux du Conseil d'Orientation des Infrastructures et en fonction de la volonté des collectivités souhaitant y contribuer. Un certain nombre de ces opérations se placeront dans le prolongement des opérations menées au CPER 2015-2020, poursuivies en 2021-2022, et des engagements pris au travers du PACTE Sambre-Avesnois-Thiérache.

Elles pourront être des opérations :

- De mise à 2x2 voies dont la maîtrise foncière est déjà assurée et dont la réalisation des travaux peut avoir lieu dans la période 2023-2027,
- De mise en œuvre de partis d'aménagement ou de programmes de sécurisations importantes et de fluidification des circulations,
- De requalification environnementale avec la protection contre le bruit des itinéraires et le rétablissement de continuités écologiques,
- De poursuite des études et procédures nécessaires pour l'acquisition de la maîtrise foncière avant la réalisation des travaux.

Il pourra également s'agir d'engager des réflexions, ou de les poursuivre, pour caractériser les besoins, les partis d'aménagement et la faisabilité d'aménager à terme certains axes.

Les crédits contractualisés au CPER ont vocation à financer des opérations d'investissement. Par ailleurs, des crédits (hors CPER) consacrés à des opérations de gestion de trafic (SDAGT, régulation des vitesses, régulation des accès, ...), de mise en place de voies réservées, de mise aux normes environnementales ou à certains aménagements de sécurité pourront être valorisés.

Lors des échanges techniques pour l'élaboration de la présente fiche, les services des Départements et Métropoles ont fortement exprimé le souhait de voir intégrées à la future programmation des opérations d'aménagement du réseau routier d'intérêt régional dont ils assureraient la maîtrise d'ouvrage. L'accompagnement de telles opérations devra faire l'objet de discussions plus approfondies pour permettre au Ministère des transports et à la Région de se prononcer, lors de la préparation de la programmation détaillée.

Calendrier de mise en œuvre et méthodologie

Pour élaborer la programmation des opérations d'investissement sur le réseau routier et donc le contenu du CPER pour la période 2023-2027, la démarche suivante sera mise en œuvre :

Une première phase technique sera menée dans le cadre du **comité technique routier** de suivi du CPER, piloté par la DREAL et associant les services techniques des collectivités contribuant au CPER (Départements et Métropoles de Lille et Amiens) et qui pourra être élargi à des collectivités intéressées par les projets envisagés. Cette première phase technique permettra d'identifier l'ensemble des besoins d'aménagement au regard des objectifs et contraintes de la contractualisation, puis de construire les plans de financement associés.

Une seconde phase de contractualisation sera menée par le Préfet de région et le Président de région, en lien avec les Préfets et exécutifs des départements et agglomérations, et visera à arbitrer les choix.

Pour mener la première phase, le déroulement sera le suivant :

Étape 1 : partage du cadre de travail et définition de la méthode de travail

Étape 2 : définition des objectifs attendus et des caractéristiques des opérations envisageables (calendrier, critères socio-économiques, coûts...)

Étape 3 : scénarios de co-financements selon cadrage national en lien avec les travaux du COI et volonté des collectivités

La phase 2 tiendra compte du calendrier de validation politique de chaque collectivité partenaire et de la nécessité de procéder à des itérations avec la phase technique. Cette seconde phase se déroulera sur une période d'environ 6 mois en 2022.

AXE VI . GOUVERNANCE ET CONDUITE PARTAGÉE DE L'ACTION PUBLIQUE

L'expérience relative à la mise en œuvre du CPER 2015-2020 a montré les difficultés rencontrées en cas de carence dans l'organisation de la gouvernance partagée. Cette gouvernance doit s'appuyer sur des outils partagés de diagnostic, de suivi et d'évaluation.

Elle présuppose donc, en amont, une structuration commune de l'information et, en aval, le déploiement d'une ingénierie à même de territorialiser, en appui des collectivités et acteurs de terrain, les éléments de connaissance et d'analyses pour un passage à l'action notamment dans le cadre du SRADDET.

Cette structuration partagée de l'information et de la connaissance constitue d'autant plus un axe fort du CPER 2021/2027 qu'elle conditionne tout à la fois l'évolution numérique des services publics, l'innovation du secteur privé sur la base d'une data ouverte, mais aussi la bonne association et participation du citoyen.

VI.1 - METTRE EN PLACE UNE COORDINATION STRATÉGIQUE RÉGIONALE DE LA CONNAISSANCE

VI.1.1 - Structurer la stratégie régionale de la donnée publique

Pour exercer souverainement ses prérogatives et accomplir ses missions d'intérêt général, la puissance publique doit conserver la pleine maîtrise des données qui fondent ses décisions. Cette maîtrise conditionne non seulement l'efficacité de l'action publique, qui doit pouvoir se fonder sur des données qualifiées, mais aussi la confiance que les citoyens placent en elle.

Cependant, le morcellement des systèmes de collecte de données et des systèmes d'information les rend quasi-étanches les uns par rapport aux autres : cette situation pénalise l'action publique, complique les diagnostics, ne permet pas son évaluation et rend presque impossible toute démarche prospective ou simplement transversale. La quasi-impossibilité de chiffrer de manière exhaustive les moyens financiers publics déployés sur un territoire illustre bien cette difficulté.

Cette complexité, pour être dépassée, demanderait un investissement technique coûteux pour chaque acteur et engendrerait des inégalités au sein des territoires.

Faire converger les pratiques liées aux données, afin de faire émerger des données qualifiées, interopérables et ouvertes, doit faciliter leur utilisation, leur réutilisation et contribuer à l'émergence d'une vision partagée des enjeux pour favoriser l'élaboration de cadres stratégiques régionaux, avec en particulier le SRADDET, ou territoriaux (ERBM, Pacte SAT...)

Dans cette optique, le CPER 2021-2027 doit permettre de renforcer la gouvernance de la donnée en Hauts-de-France et de développer son caractère transversal et partenarial pour améliorer l'interopérabilité des systèmes d'information et définir une stratégie régionale de gestion et d'exploitation des data régionales au service de tous.

Pour les acteurs publics, cette stratégie régionale de la donnée est le socle pour renforcer la connaissance, mieux suivre et évaluer les stratégies régionales (SRADDET, SRDEII, SRESRI, CPRDFOP...) et les politiques publiques. C'est aussi le préalable au développement de l'administration numérique et aux dispositifs de démocratie numérique. Dans cette même perspective,

le CPER 2021/2027 doit permettre la mise en œuvre en région des derniers textes européens (directive open data, data governance act,..) et nationaux (Loi pour la république numérique, loi Notre, LOM,...)

Le soutien à la plateforme partenariale Géo2France dans le cadre du CPER permet d'atteindre ces objectifs. Géo2France est en effet à la fois une communauté d'acteurs et un outil technique.

Cette plateforme partenariale réunit les utilisateurs et les producteurs de données dans les Hauts-de-France. Véritable hub multi-thématique de données régionales, ce portail Internet donne accès à des catalogues de données ainsi qu'à des outils numériques de visionnage. Le portail repose sur des serveurs de stockage et de publication de données permettant de gérer finement les droits d'accès de chaque organisation, chaque utilisateur, donnée par donnée. Elle propose un cadre de confiance permettant une ouverture modulaire (open data / closed data). Elle permet donc de répondre aux impératifs d'échanges de structure à structure et aux enjeux liés à une ouverture large des données.

Pour capitaliser sur l'intelligence collective, la plateforme propose des groupes-projets dotés d'outils collaboratifs, de ressources documentaires et pédagogiques. Afin de faciliter l'usage des données, elle propose également des fonctionnalités permettant de répondre aux besoins des territoires les moins outillés.

Pour outiller les acteurs, elle organise la mutualisation des financements pour la création de données structurantes et transversales, telles que l'OCS2D (occupation du sol en 2 dimensions).

Les besoins de création ou d'acquisition de données mutualisées seront mis en œuvre à l'échelle la plus pertinente : acteurs locaux (principe de subsidiarité) ou la plateforme (principe de suppléance).

L'ensemble de ces moyens contribue à l'acculturation des acteurs aux données et à la convergence des pratiques.

L'objectif premier de l'action est de pérenniser le financement de cette plateforme partenariale, pour son fonctionnement et pour son investissement, à travers notamment de la création de données.

Sur la période 2021-2027, Géo2France renforcera sur le champ de la donnée son rôle de ressource, son animation, la coordination des productions structurantes et la valorisation en lien avec les usages.

Ainsi, elle intensifiera ses relations avec la communauté régionale de l'information, l'ensemble des acteurs du territoire (une attention particulière sera portée aux observatoires, aux EPCI et aux ingénieries régionales et locales) afin de développer la culture de la donnée et sa mutualisation. Des formations pourront-être organisées.

La plateforme Géo2France poursuivra le développement de son infrastructure, de ses fonctionnalités techniques et collaboratives afin d'être une ressource opérationnelle pour les acteurs.

Ces développements renforceront l'émergence d'un socle de données cohérentes et interopérables, de communs numériques, de leur connaissance, servant ainsi de multiples politiques opérationnelles et l'innovation.

Outil central de l'organisation des données en région, la plate-forme à vocation à rendre transversal l'accès aux données thématiques, qui peuvent être développées dans les pôles experts thématiques (observatoires et ingénieries).

> **Plan de financement**

Actions	ÉTAT	RÉGION	FEDER	MEL	CAAM	CD02	CD59	CD60	CD62	CD80
<i>Géo2France : Fct</i>	0,5 M€ (fnadt)	0,5 M€	1 M€				0,2M€			
<i>Géo2France : Inv</i>	1 M€ (fnadt)	1 M€	2,7 M€				0,1M€			

VI.1.2 - Soutenir des structures porteuses d'observations régionales

Le CPER permet tout d'abord de poursuivre le soutien à des observatoires existants, mieux les valoriser et les promouvoir auprès des entreprises intéressées et des citoyens. L'inscription de ces structures au sein d'un axe dédié du CPER doit également permettre un pilotage qui les mettent davantage en synergie et facilite les approches transversales: diffusion et partage des enjeux, meilleure coordination pour un croisement de thématiques sur des sujets clés obligation d'interopérabilité des systèmes d'information mis en œuvre, usage par défaut de logiciels libres, copropriétés des données produites avec les financeurs, open data, documentation des données dans le catalogue Géo2france, capitalisation et valorisation de leurs données produites au sein de la plateforme. L'objectif est de pérenniser et consolider ces structures, en renforçant leur place dans l'écosystème de la connaissance, leur rôle de tête de réseau, tout en garantissant l'optimisation des deniers publics investis, en valorisant mieux leurs productions et leurs apports, tant vers les territoires que vers les citoyens.

Dans ce cadre contractuel, une attention particulière, sur la période 2021-2027, sera apportée aux structures régionales d'observation suivantes dont le financement relève des volets thématiques dédiés du CPER (axes I et III) :

- L'Observatoire Climat Hauts-de-France porté par le GIP Centre Ressource du Développement Durable (CERDD) dont les ambitions sont de collecter, d'analyser et de diffuser les données sur l'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques, au regard des engagements internationaux de la France, du SRADDET, à l'échelle régionale, et des PCAET à l'échelle locale.
- L'Observatoire Régional de la Biodiversité destiné à collecter, analyser et valoriser les données relatives à la diversité biologique à l'échelle régionale, et à l'évaluation des politiques engagées pour la protéger.
- L'Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation, porté par le GIP C2RP (et dont les missions et perspectives sont exposées au sein de l'axe III).

Au-delà des observatoires pour lesquels des crédits peuvent être contractualisés dans le CPER, de nombreuses autres démarches d'observation permettent de contribuer à la stratégie régionale de la connaissance. Peuvent notamment être cités :

- L'Observatoire Régional de la Santé et du Social (OR2S) et le développement de la Plateforme sanitaire et sociale Hauts-de-France qui organise le recueil, l'analyse et la valorisation des données et les travaux dans les domaines croisés de la santé et de la cohésion sociale ;
- Les missions d'observation de la qualité de l'air porté par Atmo Hauts-de-France, qui visent notamment à développer l'innovation sur le suivi des polluants non réglementaires et la diffusion des données pour accompagner la décision publique des collectivités territoriales (aménagement, PCAET ...) et à mobiliser le grand public (sensibilisation, passage à l'action ...). Il s'agit ainsi de conforter une communauté avec les acteurs économiques, Startup, collectivités sur l'innovation autour de la qualité de l'air intérieur et extérieur en lien avec le laboratoire lab'Aireka.
- L'Observatoire Régional des Transports (ORT), association hébergée par l'Etat (ETP DREAL), qui développe les outils de connaissance sur la mobilité, les infrastructures et les systèmes de transport de la région. L'ORT réalise notamment l'observation de la mobilité en région suite à la mise en œuvre de la LOM.
- L'Observatoire Régional du Littoral Normand Hauts-France, qui produit et diffuse une connaissance approfondie de l'évolution de la bande côtière, des enjeux qui y prennent place, pour adapter les modalités d'intervention publique

Par ailleurs, le CPER devra également permettre de concrétiser le lancement de plusieurs nouvelles démarches d'observation :

- Mettre en place les moyens partagés d'observation des dynamiques foncières en s'appuyant notamment sur la production de la base Occupation du Sol en 2 Dimensions (OCS2D) portée par Géo2France, base de données diachronique d'occupation du sol en 2 dimensions.
- Permettre l'observation du territoire et l'évaluation des politiques publiques à l'aune de l'égalité femmes hommes
- À la suite de l'élaboration du PRPGD et du SRADDET ; créer un observatoire « déchets matières », observatoire partenarial au service des acteurs économiques, des territoires et de nouvelle génération, pour favoriser le développement d'une économie circulaire en région.

L'ensemble de la dynamique d'observation et d'études des acteurs publics en région est valorisée dans le cadre de la Plateforme d'Information et de Valorisation des Etudes dans la Région (PIVER) animée par le SGAR, l'INSEE et la Région.

VI.1.3 - Appuyer l'ingénierie pour territorialiser, en appui des collectivités et des acteurs de terrain, les éléments de connaissance et d'analyses pour un passage à l'action

Pour compléter ce dispositif de gouvernance transversale, appuyée sur une stratégie partagée de la connaissance, une ingénierie "tiers"- autre que celle constituée par chaque institution ou collectivité – est mobilisée dans un cadre partenarial souvent large, pour accompagner les acteurs du territoire dans l'élaboration et la conduite de leurs projets.

L'effort consenti pour construire un socle de connaissances et d'observations n'est rentabilisé qu'au terme d'un retour de ces éléments auprès de chaque acteur pour une mise en action de chacun.

De fait, les structures d'ingénierie partenariales sont les premières bénéficiaires d'une structuration régionale de la donnée et des observations thématiques conduites. Mais ce sont aussi des productrices de données clef et leur rapport aux acteurs territoriaux leur confère une pertinence quant à la définition des objets à observer et des méthodes pour ce faire. Elles sont ainsi utilisatrices et contributrices à la plateforme de données Géo2France.

Forte de cette intégration dans l'écosystème régional de la connaissance, cette ingénierie constitue un appui technique et expert qui permet d'accompagner les acteurs les moins dotés en moyens humains et techniques, de mettre en place des actions efficaces, et de capitaliser sur les innovations des acteurs les plus inventifs.

Dans le cadre d'une gouvernance et d'une conduite partagée de l'action publique, les structures d'ingénierie sont des relais indispensables de mise en œuvre des stratégies régionales comme le SRADDET vers les différents territoires et acteurs. Si elles sont un outil de territorialisation des politiques publiques, elles sont également le lieu de mise en synergie des politiques portées spécifiquement par chacun des acteurs publics.

Une partie de cette ingénierie fléchée en fonction de son intervention territorialisée est détaillée au sein de l'axe II (Mission Bassin Minier, GIP IREV, Urba 8, PNR)

A côté de ces structures, plusieurs dispositifs de dimension régionale assurent des missions d'ingénierie sur des thématiques précises, le plus souvent en lien fort avec l'ensemble des acteurs publics du territoire.

Ainsi, la région Hauts de France dispose d'une structure d'ingénierie atypique au service des transitions: le GIP Centre Ressource du Développement Durable (CERDD) qui outille et accompagne

les acteurs de la région Hauts-de-France vers de nouveaux modèles de développement et les incite à contribuer aux transitions économique, sociale et écologique dans les territoires.

La vocation du CERDD est d'accompagner la généralisation du développement durable et de la prise en compte du changement climatique, tout en contribuant à l'exploration renforcée des innovations territoriales et des changements de modèles. Il encourage la mobilisation des acteurs publics et privés et leur pouvoir d'agir, en favorisant le décloisonnement des acteurs et la co-production avec les parties prenantes

Les objectifs poursuivis sont de mobiliser et susciter l'engagement de tous, de faciliter et outiller la réalisation des projets de développement durable, et d'identifier et stimuler les innovations.

Son action, tournée en priorité vers les décideurs locaux et acteurs relais, se décline dans différents domaines en privilégiant une approche transversale (développement durable et management des transitions, nouveaux modèles économiques et rev3, changement climatique et énergie, alimentation durable et santé environnementale...) qui justifie son inscription au CPER.

Par ailleurs, la région Hauts-de-France possède l'un des 12 laboratoires d'innovation publique lancé dans le cadre du programme d'investissement d'avenir du Fonds de transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique. Laboratoire d'innovation sociale, il accompagne historiquement les actions des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Le Siilab s'est rapidement imposé comme un acteur majeur et fédérateur dans ce domaine.

Le Siilab est une démarche collaborative qui crée du lien entre les acteurs volontaires pour développer et porter des actions d'innovation publique en lien et au profit de tous, acteurs publics comme privés.

Ce rôle d'appui, nourri de son savoir-faire et de sa capacité à répondre à des appels à projets d'envergure significative (appel à projet FTAP, appel à manifestation d'intérêt PIA Participation citoyenne, Fabrique des territoires Hub territorial pour un numérique inclusif...) représente un atout précieux pour mobiliser au profit du territoire les mesures du plan de relance, portées par la Dinum, la DITP et l'ANCT, relatives aux différents volets de la transformation de l'action publique.

Enfin, à côté de ses missions de surveillance des polluants réglementés et non réglementés, Atmo Hauts de France assure plusieurs missions relevant de l'ingénierie dans le cadre de son Programme Régional de la Surveillance de la Qualité de l'Air (PRSQLA).

L'association déploie sur l'ensemble du territoire régional des actions de recherche et d'études visant à l'amélioration des connaissances sur les pollutions atmosphériques, des actions d'information et de sensibilisation pour alerter le grand public et les acteurs publics sur les problématiques de qualité de l'air ainsi que des missions d'accompagnement des décideurs dans leurs plans d'actions en lien avec les thématiques Santé, Climat, Énergie (par exemple, dans la co-construction des Plans Climat Air Énergie Territoriaux).

VI.2 - CONDUITE PARTAGÉE DE L'ACTION PUBLIQUE

Les modalités de gouvernance du futur CPER sont précisées dans une charte de gouvernance visant à formaliser l'implication des signataires dans le suivi et la vie du CPER.

Ce document, annexé au contrat, repose sur des principes généraux partagés par les différents signataires. L'expérience des contractualisations précédentes incite à renforcer le pragmatisme et l'efficacité dans l'animation du contrat, notamment en rationalisant la comitologie, en favorisant la lisibilité, le suivi et la transparence des processus.

Pour conforter le rôle programmatique des organes de gouvernance du CPER, une « grille d'analyse et de formalisation des actions » permettant de garantir les ambitions du CPER et la faisabilité des projets dans les délais du contrat de plan sera proposée.

Ce document permettra aux porteurs de projet de soumettre des actions conformes aux axes du CPER et à ses principes transversaux (décarbonation, impact environnemental et égalité entre les femmes et les hommes). Il permettra également aux organes de gouvernance de s'appuyer sur un cadre commun pour sélectionner les projets présentés par les contributeurs.

Enfin, l'efficacité et l'efficience des interventions publiques sont des enjeux majeurs qui supposent une démarche objective de suivi et d'évaluation. À cette fin, des modalités de suivi régulier et une démarche évaluative qualitative seront précisées.

Action	ÉTAT	RÉGION	MEL	CAAM	CD02	CD59	CD60	CD62	CD80
Etudes et évaluations	0,1 M€ (fnadt)	0,1 M€							
Communication	Montant à définir	À parité avec l'Etat							

ANNEXES

CHARTRE DE GOUVERNANCE

MAQUETTE FINANCIÈRE

CONVENTION CADRE FRATRI

CONTRAT POUR LA RÉUSSITE DE LA SAMBRE-AVESNOIS-THIÉRACHE

CONTRAT ENGAGEMENT POUR LE RENOUVEAU DU BASSIN MINIER

AVENANTS MOBILITÉ 2015-2022 AUX CPER NORD-PAS-DE-CALAIS
ET PICARDIE

ANNEXE CRÉDITS ÉTAT VALORISÉS

ACCORD ÉTAT-RÉGION POUR LA RELANCE EN HAUTS-DE-FRANCE

GLOSSAIRE DES ACRONYMES

ACV	Action Cœur de Ville
ARS	Agence Régionale de Santé
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AEAP	Agence de l'eau Artois Picardie
BdT	Banque des Territoires
ANCT	Agence Nationale de la Cohésion des Territoires
AESN	Agence de l'eau Seine Normandie
AMI	Appel à manifestation d'intérêt
CPER	Contrat de plan Etat-Région
DREAL	Direction Régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement
EnR	Energie renouvelable
GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
ESS	Economie Sociale et Solidaire
GES	Gaz à effet de serre
GRéB	Gouvernance Régionale pour la Biodiversité
PAPI	programme d'actions de prévention contre les inondations
PCET	Plan climat énergie territorial
PVD	Petite Ville de Demain
SARE	service d'accompagnement pour la rénovation énergétique
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SGAR	Secrétariat général aux affaires régionales
SRADDET	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRCAE	Schéma régional climat air énergie
SRCE	Schéma régional de continuité écologique
SDAASP	Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public
THD	Très haut débit

Charte de gouvernance

Du

CONTRAT DE PLAN

ÉTAT-RÉGION

2021-2027

HAUTS-DE-FRANCE

Préambule

Le CPER est ancré depuis des années dans le paysage contractuel entre l'État et la Région. Par son ampleur financière et sa durée, il revêt une charge symbolique particulièrement forte.

En Hauts-de-France, outre la Métropole Européenne de Lille qui est signataire de droit et dans la continuité du précédent CPER Nord-Pas-de-Calais, le partenariat a été étendu à l'ensemble des Départements ainsi qu'à Amiens Métropole.

La volonté de renforcer le caractère multipartenarial du CPER et le constat partagé d'un certain nombre de faiblesses dans le suivi et l'animation de la précédente génération de CPER impose plus de lisibilité pour que chacun puisse exercer pleinement son rôle au service des territoires et habitants des Hauts-de-France.

La charte de gouvernance du CPER entre l'État, la Région, la Métropole Européenne de Lille, la Communauté d'agglomération Amiens Métropole, les Départements de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme a pour objet d'organiser la mise en œuvre du CPER 2021-2027, d'harmoniser et clarifier les pratiques et d'améliorer les relations multipartenariales.

Article 1 - Les instances de gouvernance du CPER

La gouvernance s'articule autour de trois piliers principaux constitués du comité stratégique, du comité opérationnel et du comité technique et d'un organe transversal, la cellule d'animation.

1.1 - Le Comité Stratégique (CS)

Co-présidé par le préfet de région et le président de la Région Hauts-de-France et réunissant les présidents de l'ensemble des collectivités signataires ainsi que le Président du CESER, le Comité Stratégique siège au moment des temps forts de la vie du CPER.

Le Comité stratégique formalise la vision stratégique du CPER et la réoriente si nécessaire. Il garantit la bonne tenue du contrat tout au long de sa durée de vie ainsi que l'évaluation globale du contrat.

Il se réunit notamment :

- Au début de la démarche, pour lancer et signer le partenariat et valider les modalités de suivi et d'animation.
- À l'occasion de toute modification du contrat par avenant et en premier lieu en vue de l'avenant mobilité 2023-2027.
- À la fin du premier triennal, pour en évaluer les effets et ainsi confirmer ou réorienter la démarche, évaluer l'opportunité de modifier le contrat de plan, mais aussi poser les questions évaluatives qui seront utiles à la clôture du contrat et à son éventuelle reconduction.
- À la fin du contrat, pour en faire le bilan, analyser les résultats de son évaluation et en tirer toutes les conclusions.

1.2 - Le Comité Opérationnel (CO)

Co-présidé par le Secrétaire général pour les affaires régionales et le Directeur général des services du Conseil régional et réunissant les directeurs généraux des services de l'ensemble des signataires ainsi que les secrétaires généraux des préfectures de département, le Comité Opérationnel :

- prépare les réunions du Comité stratégique et gère les arbitrages techniques liés à la conduite du contrat.

- valide les productions et les outils communs co-construits par le comité technique
- analyse les bilans pour conforter ou réorienter le suivi.
- valide la méthodologie d'évaluation finale du contrat, analyse les évaluations et en propose des traductions stratégiques ou opérationnelles pour anticiper le renouvellement du contrat.
- détermine les modalités de communication sur le contrat

Les membres du Comité Opérationnel désignent les référents techniques CPER de leur structure qui seront en lien permanent avec la cellule d'animation.

Le Comité Opérationnel est un lieu collégial de partage d'informations et de concertation sur la mise en œuvre opérationnelle et financière du contrat, dans l'objectif de garantir la mise en œuvre de la stratégie commune, la meilleure couverture des besoins identifiés et l'optimisation des financements. Il peut être amené à suppléer à l'absence d'instance technique partenariale de programmation dans certains domaines d'intervention (cf. 2.2 rôle du CO en matière de programmation).

Il se réunit plusieurs fois par an.

1.3 - Le comité technique (CT)

Le comité technique est composé de techniciens de l'État (SGAR et préfectures de département), de la Région (Agence Hauts-de-France 2020 – 2040) et des référents techniques CPER de chaque signataire qui ont été désignés par les membres du Comité Opérationnel.

Le Comité Technique :

- prépare les réunions du comité opérationnel auprès duquel il a également un rôle de veille et d'alerte.
- administre la vie du contrat (évolution des engagements, projets d'avenants...)
- produit les bilans annuels qualitatifs et quantitatifs, des analyses et le bilan à mi-parcours du CPER dans un objectif d'efficience et de transparence. Il étudie et suit la démarche d'évaluation.

Les membres du Comité Technique, référents CPER désignés, sont également animateurs vis-à-vis des autres services de leur institution impliqués dans la mise en œuvre du CPER, responsables de la collecte des données au sein de leur structure, co-constructeurs et contributeurs des outils communs de gestion et d'animation du CPER (suivi, communication...), relais de la communication sur le CPER.

Le Comité Technique se réunit avant chaque Comité Opérationnel mais également selon un rythme nécessaire au suivi régulier du contrat.

1.4 - La cellule d'animation du CPER

Composée de techniciens de l'État (SGAR) et de la Région (Agence Hauts-de-France 2020 – 2040), le fonctionnement de la cellule d'animation est permanent et continu afin d'assurer la continuité de la mise en œuvre du CPER.

La cellule d'animation :

- assure le lien et la bonne information des partenaires signataires et des services et opérateurs de l'État et de la Région impliqués dans la mise en œuvre du CPER. Elle veille également au lien et à la bonne information des instances de gouvernance du SRADDET et de la CTAP.
- anime le Comité Technique et organise les réunions du Comité Opérationnel et du Comité Stratégique, dont elle coordonne les travaux préparatoires, en s'appuyant autant que de besoin sur les directions métiers des différents partenaires.
- met en place et actualise les outils de pilotage et de suivi du CPER, consolide les données des partenaires et capitalise les informations.
- consolide les bilans et rapports du CPER et produit au besoin les éléments de communication.

- accompagne et assure un échange d'informations régulier avec les instances de programmation qui participent à la vie du CPER.

Article 2 - Les instances de programmation

En rupture avec la précédente génération de CPER et afin de renforcer le caractère partenarial du contrat, le CPER 2021-2027 est construit comme un outil programmatique et stratégique. En établissant des typologies d'actions et non plus des listes fermées d'opérations dans la plupart des domaines, les partenaires ont souhaité donner de l'agilité au contrat et réaffirmer le choix de décisions partenariales en faveur de la convergence des politiques et des financements.

La nature programmatique du CPER implique que les travaux des instances de programmation existantes et mobilisées s'inscrivent dans les typologies de projet retenues au CPER et en précisent les critères de sélection.

Il s'agit également de prendre en compte dans l'ensemble des actions du CPER, les deux exigences transversales du CPER : la promotion de l'égalité femmes - hommes et la décarbonation des projets, investissements et dépenses.

L'objectif de décarbonation du CPER sera notamment recherché à travers l'analyse de l'impact environnemental des projets portés dans le cadre du contrat. Ainsi l'examen des projets conduira à prendre en compte les effets directs et indirects induits par les projets. Leur prise en compte au titre du CPER s'appuiera sur des critères qualitatifs et des indicateurs d'incidence afin de prioriser les projets les plus vertueux au plan environnemental, en cohérence avec le SRADDET.

2.1 - Les instances de programmation existantes

La mise en œuvre du CPER s'appuie sur les instances de programmation spécifiques et thématiques existantes qui sont confortées dans leur rôle de sélection des projets à proposer au vote des instances délibérantes pour les collectivités ou à la décision préfectorale.

Les instances de programmation concernées sont recensées dans le « mode d'emploi » du CPER à travers un tableau qui détaille leur objet et les partenaires mobilisés. Cette liste est mise à jour régulièrement. Il s'agit par exemple du comité de gestion du FRATRI, de la GréB, du comité des projets des territoires dans le cadre des CTD du CSNE...

Outre les critères d'éligibilité et de priorisation qui leur sont propres, les instances de programmation thématiques veillent à respecter la typologie des projets identifiée dans le cadre du CPER.

Ainsi, les instances de programmation existantes appliquent leur procédure d'instruction habituelle mais sont tenues d'identifier précisément les projets qui bénéficient d'un financement inscrit au Contrat. Elles en informent le porteur de projet et mentionnent le financement CPER sur la décision d'attribution de subvention (cf. 5 Communication). Après chaque réunion, elles transmettent leur proposition de programmation à la cellule d'animation en vue de la consolidation de la base de données des projets.

2.2 - Rôle du Comité Opérationnel en matière de programmation

Le comité opérationnel constitue un lieu d'échanges privilégié réunissant l'ensemble des signataires. A cette fin, il est informé des projets programmés ou décidés par les partenaires et les instances techniques de programmation spécifique afin de partager une vision globale de la programmation relevant du CPER.

Pour ce qui concerne les projets qui ne seraient pas examinés dans une instance technique partenariale de programmation spécifique, il peut être amené à échanger sur les situations particulières où des

difficultés de co-financement pourraient être identifiées, dans une logique de complémentarité et de couverture maximale des besoins. Dans son rôle en matière de programmation, le CO est une instance technique qui a vocation à faciliter la mobilisation des financements inscrits au CPER et ne se substitue pas aux instances décisionnelles d'attribution des partenaires signataires.

Le Comité Opérationnel peut convier autant que de besoin, des personnalités extérieures compétentes sur les thématiques traitées.

Article 3 - Modalités de mise œuvre et de suivi du CPER

Les partenaires du Contrat se fixent comme objectif un ensemble de principes visant à optimiser la programmation, la mise en œuvre et le suivi des crédits contractualisés :

- La mise à disposition d'un « mode d'emploi » du Contrat ;
- La traçabilité des crédits engagés et l'identification précise des crédits du Contrat de plan ;
- La fourniture et l'échange d'informations localisées géographiquement, de la part de chaque partenaire pour la dimension territoriale du suivi des politiques ;
- La fourniture et l'échange d'informations permettant d'analyser l'atteinte des objectifs poursuivis par le Contrat de plan ;
- Le développement d'outils partagés pour la présentation des données physiques, financières, géographiques.

3.1 - Outils de suivi et de partage avec les partenaires

Le suivi de la mise en œuvre du CPER 2021-2027 revêt un caractère particulièrement essentiel. Il répond à l'enjeu d'identification de l'action de l'État, de la Région et des partenaires dans les territoires, il facilite la communication et répond également à une forte attente des citoyens. Le suivi régulier tout au long de la vie du Contrat permet également de préconiser des évolutions ou des infléchissements dans les orientations du Contrat et les actions inscrites.

La mise en œuvre et le suivi du CPER s'inscrit dans un dispositif global co-construit avec l'ensemble des acteurs chargés de sa mise en œuvre. Il permettra l'appropriation du Contrat, de rendre compte et d'effectuer des analyses régulières globales ou par axe du CPER, nourrira les échanges au sein du Comité Opérationnel et servira d'appui aux études évaluatives à programmer.

Le dispositif de mise en œuvre et de suivi est constitué :

- **D'un mode d'emploi** explicitant les processus de programmation, les modalités de suivi et de reporting, les modalités de communication et d'évaluation. Ce document très opérationnel, mis à jour régulièrement, contiendra les informations pratiques destinées à l'appropriation du Contrat (recensement des instances de programmation, contacts utiles, rubriques de la base de données des projets, description des procédures ...)
- **D'une base de données des projets** dont la structure et les champs à renseigner sont communs à l'ensemble des partenaires afin de garantir une collecte de données la plus homogène possible. Ce support constituera l'outil de capitalisation des informations relatives notamment à la programmation et l'exécution financière des crédits, à la localisation des projets, à la typologie des projets et des maîtres d'ouvrage.
La base de données consolidée sera accessible à l'ensemble des partenaires au moyen d'un espace numérique collaboratif mis en place par la cellule d'animation.
- **D'indicateurs de suivi** en nombre limité, facilement renseignables et permettant d'apporter une lisibilité sur les résultats de la stratégie déployée dans le CPER.

La qualité de la collecte des indicateurs de réalisations, de résultats et de contexte constitue un facteur clé de réussite de ce suivi.

3.2 - Bilans qualitatifs et financiers annuels

Un bilan qualitatif et financier est établi chaque année.

Il doit permettre aux partenaires d'avoir une vision précise des programmations effectuées l'année précédente, de l'état d'avancement des projets financés et de la consommation des enveloppes affectées à chaque axe de la maquette financière.

Il comprend une appréciation qualitative de la mise en œuvre des orientations stratégiques du CPER.

Le bilan de l'année N-1 devra impérativement être consolidé et finalisé pour être présenté au Comité Opérationnel au cours du premier trimestre de l'année N.

3.3 - Réalisation d'un bilan à mi-parcours

Le suivi des indicateurs et la réalisation des bilans qualitatifs et quantitatifs annuels permettront de réaliser un bilan à mi-parcours du CPER afin d'améliorer la mise en œuvre du programme, voire d'en réorienter certains enjeux par le biais d'avenants.

Le bilan consolidé à mi-parcours appréciera par ailleurs de manière qualitative le processus de programmation et les modalités de gouvernance, et proposera d'éventuels ajustements sur ces sujets.

Il sera alimenté également par les résultats de toute étude ou évaluation sur un objet du CPER pouvant être mobilisés.

Article 4 - Modalités d'évaluation du CPER

4.1 - Capitalisation des suivis annuels de réalisation et mise en place d'une veille

La réalisation des bilans qualitatifs et financiers annuels permettra de donner une lisibilité sur la bonne mise en œuvre du CPER et d'évaluer son fonctionnement, tant sur le plan de ses modalités de gouvernance que concernant son exécution.

Par ailleurs, les partenaires partageront les études, analyses, rapports à l'échelle régionale ou nationale concernant les thématiques des axes du CPER. A cette fin, un espace dédié sera mis en place, animé par l'État et la Région.

À titre d'exemple, les travaux de l'ADEME en matière d'emploi et d'économie d'énergie, les différentes études relatives aux villes moyennes et petites villes, les travaux relatifs aux territoires de projet (bassin minier, Sambre-Avesnois-Thiérache), les évaluations des contrats de ville, les travaux des observatoires mis en place dans le cadre du CPER, les différents travaux sur la R&D publique et privée, participeront à cet objectif. Toutes les évaluations prévues par les partenaires pourront aussi venir enrichir la capitalisation.

Les principales conclusions pourront être évoquées lors d'une présentation synthétique annuelle au Comité opérationnel, et viendront alimenter les travaux des évaluateurs qui seront choisis pour mettre en œuvre la ou les évaluations.

4.2 - Mise en œuvre d'un plan d'évaluation

- **Objectifs**

Pendant toute la période de programmation, les partenaires veillent à ce que les évaluations soient effectuées sur la base du Plan d'évaluation. Les différentes instances d'animation et de suivi du CPER seront informées des travaux menés dans ce cadre.

Le Plan d'évaluation a pour objectif d'améliorer la qualité des évaluations réalisées pendant la période du programme, d'assurer leur mise en œuvre en cohérence, d'éviter toute duplication de travaux, de veiller à la bonne utilisation de leurs résultats et d'anticiper la meilleure répartition des ressources financières. Il permet aussi d'anticiper la collecte des données nécessaires à la réalisation d'évaluations de qualité.

- **Champ**

Le Plan d'évaluation concerne le CPER Hauts-de-France 2021-2027 et la mise en œuvre de l'ensemble de ces axes. Il permettra de préparer la future période de programmation au-delà de 2027. La/les évaluations ainsi conduites permettront d'éclairer les décisions stratégiques et de gestion sur la base de leurs conclusions et recommandations.

- **Objet**

Dans le cadre de l'évaluation finale, il est envisagé une évaluation de l'effet levier du CPER sur le développement équilibré des territoires. Les questions évaluatives seront précisées au moment de l'écriture du cahier des charges pour tenir compte de la mise en œuvre du CPER et de l'évolution du contexte.

Le dispositif de pilotage et de suivi est susceptible de mettre à jour des besoins qui pourraient se traduire par le lancement d'évaluations complémentaires.

- **Gouvernance de l'évaluation**

Les travaux d'évaluation sont organisés sur trois niveaux : le pilotage stratégique, le pilotage opérationnel et la conduite des évaluations.

Le Comité stratégique du CPER décide du programme d'évaluation, et s'assure des suites données aux observations réalisées dans le cadre de la/des évaluation/s.

Le Comité opérationnel organise les modalités de conduite de l'évaluation (mandat d'évaluation, méthodologie, ...) sur proposition du CT, propose au CS des recommandations de suites à donner ainsi que les modalités de communication des travaux.

La démarche évaluative finale sera suivie par la CA élargie aux représentants des services évaluation des différents partenaires. La CA s'appuiera sur un groupe technique d'évaluation ad hoc composée des parties prenantes en fonction du sujet d'évaluation et d'experts, mobilisés en tant que de besoin. Si d'autres démarches évaluatives devaient voir le jour, d'autres groupes techniques d'évaluation pourraient être mises en place afin d'adapter leur composition au sujet (au-delà de la présence du noyau des partenaires).

- **Modalités de mise en œuvre**

La réalisation de la/des évaluation/s sera externalisée. La fonction première des évaluateurs est d'apporter et de formuler un jugement de valeur argumenté sur les questions qui seront posées, ainsi que des préconisations pour aider le Comité opérationnel à se projeter dans la mise en œuvre d'un éventuel prochain CPER et dans l'amélioration de ses modalités.

Avec l'appui des services chargés de l'évaluation du SGAR et du Conseil régional, la CA assurera :

- L'élaboration du cahier des charges des marchés pour conduire les évaluations externalisées, sur la base du mandat validé par le Comité opérationnel,
- La conduite de la consultation permettant de sélectionner le prestataire,
- L'encadrement des travaux d'évaluation.

L'État et la Région mettent en place les ressources internes nécessaires à la préparation, à la mise en œuvre et à la valorisation des évaluations, en mobilisant des agents pour l'appui à l'évaluation.

Les travaux d'évaluation finale seront présentés au Comité technique, au Comité opérationnel et au Comité stratégique.

- **Calendrier**

La période 2021 – 2024, à travers la mise en place de nouvelles modalités de suivi et de la veille, permettra la préparation des travaux d'évaluation. L'analyse et la valorisation des premiers résultats de la mise en œuvre du CPER permettront de préciser les questions évaluatives et de lancer l'évaluation ou les évaluations portant sur le CPER sur la période 2024-2027.

La mise en œuvre du Plan d'évaluation sera examinée annuellement par les partenaires qui pourront le compléter le cas échéant par divers documents annexes apportant notamment des précisions d'ordre méthodologique.

Article 5 - Modalités de communication sur le CPER

Les partenaires s'engagent à participer à la communication globale du Contrat de plan à travers des vecteurs de lisibilité et une stratégie commune de communication.

5.1 - Création d'outils vecteurs de lisibilité

Afin de mieux identifier le CPER comme un outil de développement et de résilience en région, une charte graphique qui comprend le logo CPER 2021-2027 devra être utilisée par l'ensemble des acteurs participant à la mise en œuvre du contrat.

Chaque projet financé par des crédits CPER doit en faire mention et son porteur doit en faire la publicité selon des modalités qui restent à préciser

5.2 - Mise en place d'une stratégie de communication sur le CPER

Les documents de suivi du CPER peuvent donner lieu à des supports de communication dédiés (synthèse, dossier de presse...).

Les partenaires sont amenés à préciser les objectifs d'une stratégie commune de communication sur le CPER, pouvant être relayée et mise en œuvre par tous les services et opérateurs impliqués. Dans ce cadre, la présentation du bilan annuel à la CTAP pourrait être envisagée.

Article 6 - Actualisation du CPER

Le présent contrat de plan peut être révisé en tout ou partie d'un commun accord entre les partenaires lorsque les conditions d'exécution du CPER, les bilans ou les évaluations démontrent la nécessité d'y procéder.

Cette révision se fera dans le cadre d'avenants qui seront négociés et signés dans les mêmes conditions que le présent Contrat. Toute révision du Contrat s'imposera aux conventions particulières prises pour son application.

Dès la décision du Comité Stratégique de procéder à une révision du Contrat par voie d'avenant, les modalités et le calendrier de travail spécifique seront définis et mis en œuvre par les partenaires afin de garantir que sa rédaction, son vote et sa signature s'inscrivent dans un délai global n'excédant pas un an.

Axes et objectifs stratégiques	Montants contractualisés en €									Total
	ETAT	REGION	MEL	CAAM	CD 02	CD 59	CD 60	CD 62	CD 80	
AXE I : ACCÉLÉRER LE CHANGEMENT DE MODÈLE DE DEVELOPPEMENT	200 633 000	138 200 000	31 800 000	27 500 000	3 700 000	36 300 000	7 220 000	57 730 000	22 565 000	525 648 000
I.1 - Accélérer la décarbonation de l'économie régionale notamment par les transitions énergétiques, écologiques et l'économie circulaire	91 910 000	84 600 000	25 000 000	25 000 000	-	100 000	700 000	270 000	-	227 580 000
I.2 - Accompagner les transitions énergétiques et écologiques des ports	5 000 000	2 600 000	-	-	-	-	-	80 000	1 365 000	9 045 000
I.3 - Préserver et valoriser les ressources et milieux naturels pour accompagner les transitions	103 723 000	51 000 000	6 800 000	2 500 000	3 700 000	36 200 000	6 520 000	57 380 000	21 200 000	289 023 000
AXE II : SOUTENIR LES TERRITOIRES	604 513 000	578 250 000	142 800 000	22 958 000	6 000 000	98 400 000	28 700 000	67 790 000	30 440 000	1 579 851 000
II.1 - Conforter le dynamisme des métropoles	11 500 000	11 500 000	10 000 000	8 000 000	-	-	-	-	-	41 000 000
II.2 - Développer l'attractivité des pôles de centralité	60 000 000	60 000 000	-	-	6 000 000	-	14 000 000	4 900 000	25 500 000	170 400 000
II.3 - Soutenir le maillage des services au public, en particulier dans les territoires ruraux	38 000 000	52 500 000	-	-	-	4 200 000	-	58 450 000	-	153 150 000
II.4 - Accroître la résilience des territoires et en particulier ceux soumis à de fortes vulnérabilités	194 500 000	124 500 000	-	-	-	90 000 000	-	-	2 840 000	411 840 000
II.5 - Renouvellement Urbain des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville	277 800 000	219 400 000	132 800 000	14 958 000	-	-	11 900 000	-	-	656 858 000
II.6 - Faire du Canal Seine Nord Europe un moteur d'attractivité pour les territoires	15 000 000	40 000 000	-	-	-	-	-	-	-	55 000 000
II.7 - Poursuivre les démarches d'appui et d'ingénierie aux territoires	7 713 000	70 350 000	-	-	-	4 200 000	2 800 000	4 440 000	2 100 000	91 603 000
AXE III : LUTTER CONTRE LES EXCLUSIONS	42 776 400	52 662 600	2 000 000	1 000 000	17 080 000	50 400 000	12 056 000	20 400 000	43 200 000	241 575 000
III.1 - Soutenir la dynamique des solidarités et la structuration du monde associatif	6 680 000	29 242 000	2 000 000	1 000 000	17 080 000	50 400 000	12 056 000	20 400 000	28 400 000	167 258 000
III.2 - Anticiper et lever les difficultés de recrutement et investir dans la formation	36 096 400	17 290 000	-	-	-	-	-	-	14 800 000	68 186 400
III.3 - Développer l'information des jeunes pour favoriser leur orientation, l'accès aux droits et l'apprentissage	-	6 130 600	-	-	-	-	-	-	-	6 130 600
AXE IV : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DE LA REGION	144 740 000	224 500 000	18 000 000	4 850 000	1 400 000	10 000 000	5 000 000	500 000	-	408 990 000
IV.1 - Développer le rayonnement culturel des Hauts de France	18 500 000	18 500 000	-	-	1 400 000	10 000 000	5 000 000	-	-	53 400 000
IV.2 - Soutenir la recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur, comme vecteurs d'excellence	125 540 000	202 000 000	18 000 000	4 850 000	-	-	-	500 000	-	350 890 000
IV.3 - Brexit - consolider la place de leader du trafic Transmanche	700 000	4 000 000	-	-	-	-	-	-	-	4 700 000
Axe V : Favoriser la mobilité et conforter les infrastructures de transport										-
V.1 - Conforter l'exécution des projets déjà engagés (reste à engager au 31/12/2020 des avenants mobilité jusque fin 2022)										-
V.2 - Favoriser les mobilités décarbonées et l'intégration des enjeux de la transition écologique dans les infrastructures existantes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
V.3 - Identifier les grandes priorités régionales pour la future programmation 2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AXE VI . GOUVERNANCE ET CONDUITE PARTAGÉE DE L'ACTION PUBLIQUE	1 600 000	1 600 000	-	-	-	300 000	-	-	-	3 500 000
VI.1 - Mettre en place une coordination stratégique régionale de la connaissance	1 500 000	1 500 000	-	-	-	300 000	-	-	-	3 300 000
VI.2 - Conduite partagée de l'action publique	100 000	100 000	-	-	-	-	-	-	-	200 000
Total général (hors avenants mobilité)	994 262 400	995 212 600	194 600 000	56 308 000	28 180 000	195 400 000	52 976 000	146 420 000	96 205 000	2 759 564 000

Avenant Mobilité Nord-Pas-de-Calais 2015-2022	324 000 000	341 220 000	19 200 000	SO	SO	36 600 000	SO	15 600 000	SO	736 620 000
Avenant Mobilité Picardie 2015-2022	179 156 000	371 880 000	SO	SO	11 938 000	SO	1 008 000	SO	360 000	564 342 000
Total des avenants mobilité	503 156 000	713 100 000	19 200 000	SO	11 938 000	36 600 000	1 008 000	15 600 000	360 000	1 300 962 000
Dont reste à engager au 31/12/2020 jusque fin 2022	181 266 988	345 369 010	-	SO	10 598 000	30 860 000	-	-	111 000	568 204 998

Protocole de Partenariat ADEME 2022

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

7080590

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 31/01/2022

Retour Préfecture : 31/01/2022

FRATRI

Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle

Entre :

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, établissement public de l'État à caractère industriel et commercial, régi par les articles L131-3 à L131-7 et R131-1 à R131-26 du code de l'environnement

ayant son siège social : 20, avenue du Grésillé – BP 90406 – 49004 Angers Cedex 01

inscrite au registre du commerce d'Angers sous le n° 385 290 309

représentée par Monsieur Arnaud LEROY, agissant en qualité de Président Directeur Général, désignée ci-après par « **l'ADEME** »,

d'une part,

Et :

La **Région Hauts-de-France**, collectivité territoriale,

N° SIRET 200 053 742 00017

représentée par Monsieur Xavier BERTRAND, agissant en qualité de Président du Conseil régional,

désignée ci-après par « **la Région** » ;

d'autre part,

Vu la délibération n°2021.01314 du Conseil régional du 20 juillet 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n°2016.1386 de la séance plénière du Conseil régional Hauts-de-France en date du 13 octobre 2016 décidant d'adopter le programme pluriannuel d'orientations (2016-2021) de la Troisième révolution industrielle,

Vu la délibération du Conseil régional n°2017.0472 du 18 mai 2017 relative au cadre d'intervention de la nouvelle politique Climat Air Energie défini pour la période 2016-2021,

Vu la délibération du Conseil Régional n°2017.0473 du 18 mai 2017 relative à la création du Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle (FRATRI),

Vu la délibération du Conseil Régional n° 2022.00031 du 27 janvier 2022 portant approbation à la mise en œuvre du protocole de Partenariat ADEME Région relatif au FRATRI pour l'année 2022 et autorisant le Président à le signer,

PREAMBULE

L'ADEME et la Région, désignés ci-après par « les partenaires » ou « les parties », s'inscrivent de longue date dans une démarche partenariale visant à amplifier les actions de lutte contre le changement climatique, de développement de l'économie circulaire ainsi que de protection de l'environnement et de développement durable par le Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle (FRATRI).

Dans l'attente du prochain Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 et afin de poursuivre la dynamique, la mise en œuvre du FRATRI 2022 se fera dans le cadre du présent protocole de partenariat ADEME - Région.

ARTICLE 1- OBJET

Le présent protocole a pour objet de préciser les consignes de mise en œuvre du programme d'actions prévisionnel du FRATRI 2022 dans l'attente du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 (CPER 2021-2027).

ARTICLE 2 - PROGRAMME D'ACTIONS ENVISAGE POUR L'ANNEE 2022

2.1. - Axes du programme

Les parties conviennent d'accompagner les opérations s'inscrivant dans le présent programme d'actions défini par 5 projets cadres :

- Projet cadre 1 : Développer les Energies renouvelables et fatales, les capacités de stockage et déployer les réseaux énergétiques intelligents ;
- Projet cadre 2 : Développer des bâtiments performants et/ou producteurs d'énergie ;
- Projet cadre 3 : Développer l'innovation dans le domaine des mobilités ;
- Projet cadre 4 : S'appuyer sur de nouveaux modèles économiques de production et de consommation ;
- Projet cadre 5 : Consolider les stratégies du Conseil Régional des Hauts-de-France, accompagner les stratégies climatiques, énergétiques, ressources territoriales et leurs démarches d'amplification et de territorialisation de la TRI/TEE.

Les modalités d'accompagnement régional sont fixées dans le document annexé à la délibération adoptant ce présent protocole.

2.2. – Exécution du programme

Le comité de gestion, co-présidé par l'ADEME et la Région, se réunit, dans la mesure du possible, tous les deux mois afin d'assurer le suivi du présent programme conjoint.

L'ordre du jour est arrêté sur proposition conjointe de la Région et de l'ADEME et adressé par le secrétaire désigné pour la prochaine réunion du comité de gestion.

Le comité de gestion assure le suivi du programme conjoint et la communication nécessaire à la mise en œuvre des actions et procède aux arbitrages.

Le comité de gestion se prononce conformément aux règles relatives au cumul des aides publiques dans le cadre des réglementations européenne et nationale. Le Comité de Gestion veille en outre à la publicité et au respect des critères et systèmes d'aides applicables à chaque partenaire.

Les aides régionales seront attribuées après signature d'une convention ou d'un arrêté du Président du Conseil Régional, en exécution d'une délibération des instances régionales.

Les aides de l'ADEME seront attribuées après signature d'un contrat de financement conformément aux systèmes d'aides et règles générales d'attribution des aides de l'ADEME adoptées par son Conseil d'administration.

Les paiements consécutifs seront réalisés conformément au règlement financier de la Région et/ou aux règles générales d'attribution des aides de l'ADEME.

Il est convenu que les actes juridiques pour 2022 signés par l'ADEME et/ou par la Région antérieurement à la date de signature du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 seront intégrés au dit CPER après avis du comité de gestion.

2.3. – Contributions financières indicatives des partenaires

Les contributions financières des partenaires sont précisées à titre indicatif :

- 10 510 000 Euros pour l'ADEME
- 10 510 000 Euros pour la Région

L'engagement financier de la Région demeure subordonné à l'inscription des crédits correspondants dans le budget régional.

La contribution financière de l'ADEME est subordonnée d'une part à l'obtention des autorisations d'engagement compte tenu des moyens financiers inscrits par les lois de finances, et, d'autre part au respect des procédures d'attribution y afférentes.

ARTICLE 3 - DUREE DU PROTOCOLE DE PARTENARIAT

Le présent protocole de partenariat entrera en vigueur à la date de notification par l'ADEME et demeurera en vigueur jusqu'au 31/12/2022.

ARTICLE 4 – RESILIATION

Le présent protocole pourra être résilié à tout moment d'un commun accord ou par l'un des partenaires par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un délai de préavis d'1 (un) mois.

Fait en 2 exemplaires originaux, à le

Pour l'ADEME,
Le Président Directeur Général

Pour la Région,
Le Président du Conseil régional,

Arnaud LEROY

Xavier BERTRAND

Date de la notification :

**ANNEXE THEMATIQUE RELATIVE AUX MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT
DU CONSEIL REGIONAL**

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

7080590

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 31/01/2022

Retour Préfecture : 31/01/2022

PROJET-CADRE 1 : Développer les énergies renouvelables, renforcer les capacités de stockage et déployer les réseaux énergétiques intelligents

I – ACTIONS STRUCTURANTES

Action Structurante n°1 : accélérer le développement des EnR au travers des « contrats de développement » (territoires, patrimoines et filières), l'innovation, des nouveaux outils financiers, juridiques.

Dispositif :

- Amplifier le déploiement de « contrats de développement des ENR » qui visent le développement d'énergies renouvelables dans une approche territoriale ou patrimoniale. Ces contrats pourront s'appuyer sur des études préalables (études de préfiguration, de planification et de programmation énergétique). A cet effet, l'ADEME et la Région Hauts-de-France ont lancé en 2017 un « Appel à Projets régional », dans une volonté de pérennisation de cette approche multi-filières.
- Accompagner l'investissement selon les critères définis ci-après dans les actions structurantes spécifiques aux filières.
- Soutenir les opérateurs régionaux et locaux dans leurs missions d'animation du territoire et d'accompagnement des démarches des collectivités ou de collectifs de citoyens ; d'entreprises.
- Accompagner les études visant à analyser, proposer, construire de nouveaux outils s'appuyant sur des modèles économiques innovants et sur la mobilisation des acteurs implantés au sein des territoires ;

Bénéficiaires :

- Collectivités locales et EPCI, syndicats et fédérations d'énergie, syndicats Mixte de PNR,
- Etablissements publics,
- Entreprises, Bailleurs, Associations,

Action Structurante n°2 : le bois énergie

Dispositif :

- Renforcer la structuration de l'animation territoriale et/ou sectorielle afin de faire émerger des projets de chaufferies, de réseaux de chaleur (urbains, ruraux), de structurer l'approvisionnement et d'optimiser la valorisation des ressources locales en bois. Il s'agira également d'assurer le suivi et l'observation de la filière bois énergie en Hauts-de-France,
- Accompagner les études (chaufferies, réseaux, gisements-ressources bois, structuration et organisation de l'approvisionnement, planification des besoins),
- Accompagner les investissements nécessaires à la mise en place de plateformes d'approvisionnement et à l'acquisition d'équipements d'exploitation, de préparation, de collecte et de livraison de la ressource,
- Accompagner les investissements permettant d'amplifier le développement de chaufferies et réseaux de chaleur :
 - o Plancher de 50 kW et plafond de 250 kW pour les investissements prioritairement sur des opérations de petite à moyenne puissance ;
 - o L'aide sera conforme au Régime cadre des aides d'Etat 2014-2023, elle sera calculée au regard de la pertinence technico-économique et environnementale du projet (temps de retour sur investissement, taux de rendement interne, tonnes équivalent CO² évités).
 - o Le financement sera articulé avec les autres financements nationaux et européens.
- Soutenir des projets d'innovation et d'expérimentation.

A noter que les études de faisabilité relatives aux chaufferies et réseaux de chaleur « bois énergie » devront être réalisées prioritairement par des prestataires justifiant du label « RGE » ou pouvant justifier de conditions équivalentes.

Bénéficiaires :

- Collectivités territoriales et leurs groupements, syndicats d'énergies
- Etablissements publics,
- Organisations professionnelles,
- Entreprises,
- Associations, groupements d'acteurs...

Action Structurante n°3 : la méthanisation

Dispositif :

- Accompagnement des études territoriales portées par des collectivités et associations d'acteurs, comportant un volet innovation (technique, économique, sociale, gouvernance...);
- Accompagnement des investissements à caractère démonstratif et/ou présentant de forts enjeux territoriaux, en vue d'accélérer le développement de la filière.
 - o L'aide sera conforme au Régime cadre des aides d'Etat 2014-2023, elle sera calculée au regard de la pertinence technico-économique et environnementale du projet (temps de retour sur investissement, taux de rendement interne, tonnes équivalent CO² évités).
 - o Le financement sera articulé avec les autres financements nationaux et européens.
 - o L'instruction veillera à une mise en œuvre effective des recommandations de la charte d'appropriation territoriale ainsi qu'à la non concurrence à l'échelle de l'unité envisagée sur les ressources disponibles.
- Accompagnement d'actions permettant le suivi, l'évaluation et la valorisation de projets ;
- Soutien aux actions d'animation de la filière méthanisation ;
- Soutien au développement des métiers et des formations sur le domaine

Bénéficiaires :

- Collectivités territoriales et leurs groupements, syndicats d'énergie
- Etablissements publics,
- Organisations professionnelles,
- Entreprises,
- Associations, groupements d'acteurs...

Action Structurante n° 4 : la géothermie

Dispositif :

- Accompagner les études de potentiel, d'amélioration des connaissances, d'expertise et de projets (y compris les essais de forages, les tests de réponses thermiques...), et les actions de suivi-évaluation de la filière. Il s'agit d'obtenir de l'information permettant une meilleure observation de la filière pour en accélérer le développement ;
- Renforcer et déployer l'animation régionale afin d'accroître la mobilisation des acteurs et d'intensifier la communication auprès des acteurs ;
- Suivi / maintenance de l'installation sur une période maximale d'un an ;
- Soutien aux projets d'innovation et d'expérimentation
- Accompagnement d'opérations innovantes et d'opérations ayant démontré leur pertinence technico-économique et environnementale.
 - o Plancher de 25 MWh de production pour les investissements
 - o L'aide sera conforme au Régime cadre des aides d'Etat 2014-2023, elle sera calculée au regard de la pertinence technico-économique et environnementale du projet (temps de retour sur investissement, taux de rendement interne, tonnes équivalent CO² évités).
 - o Le financement sera articulé avec les autres financements nationaux et européens.

- Accompagnement possible de la remise à niveau d'anciennes installations présentant des dysfonctionnements (ex installations de géothermies sur nappe avec des problèmes de ferrobactéries, de réinjection...)

A noter que les études de faisabilité devront être réalisées par des prestataires justifiant du label « RGE » ou pouvant justifier de conditions équivalentes.

Il sera également exigé lors des essais de forages des prestations permettant de juger de la qualité des eaux souterraines afin de se prémunir de dysfonctionnements lors du fonctionnement de l'installation.

Bénéficiaires :

- Collectivités territoriales et leurs groupements, Syndicats d'énergies
- Etablissements publics,
- Organisations professionnelles,
- Entreprises et Sociétés de projet (SCI exclus)
- Associations.

Action Structurante n°5: le solaire

Dispositif :

- Accompagnement d'actions, études et stratégies territoriales permettant l'expertise, le suivi, le déploiement et l'évaluation de la filière. Il s'agit d'obtenir de l'information afin d'enrichir l'observation de la filière solaire pour en accélérer le développement,
- Soutien au déploiement de l'animation régionale,
- Soutien aux projets d'innovation et d'expérimentation.
- Soutien aux communautés d'énergies
- Pour le solaire photovoltaïque : aide aux études et à la démonstration de nouveaux usages, ainsi qu'aux investissements (autoconsommation individuelle et collective, optimisation des systèmes énergétiques, mutualisation de l'énergie produite...), via des projets pilotes innovants et des démonstrateurs répondant notamment aux AAP qui seront lancés.
 - L'aide sera conforme au Régime cadre des aides d'Etat 2014-2023, elle sera calculée au regard de la pertinence technico-économique et environnementale du projet (temps de retour sur investissement, taux de rendement interne, tonnes équivalent CO² évités).
 - Le financement sera articulé avec les autres financements nationaux et européens.

A noter que les études de faisabilité devront être réalisées prioritairement par des prestataires justifiant du label « RGE » ou pouvant justifier de conditions équivalentes.

Bénéficiaires :

- Collectivités territoriales et leurs groupements, syndicats d'énergie
- Etablissements publics,
- Organisations professionnelles,
- Entreprises,
- Communautés d'énergie
- Associations.

Action Structurante n°6 : les énergies marines renouvelables et l'hydroélectricité

Dispositif :

- Accompagner les études préalables ;
- Soutenir les expérimentations, les démonstrateurs, les investissements et les projets innovants (mécanismes financiers, fonds de garantie, démonstrateurs, expérimentations diverses...), nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie régionale ;
 - L'aide sera conforme au Régime cadre des aides d'Etat 2014-2023, elle sera calculée au regard de la pertinence technico-économique et environnementales du projet (temps de retour sur investissement, taux de rendement interne, tonnes équivalent CO² évités).

- Le financement sera articulé avec les autres financements nationaux et européens.
- Créer les conditions d'une animation régionale autour des EMR permettant d'intensifier leur développement et la structuration de filières socio-économiques ;
- Soutenir les actions d'animation de la filière EMR ;
- Accompagner des projets d'autoconsommation d'hydroélectricité pour des puissances > 20 kw (études et investissements).

Bénéficiaires :

- Collectivités territoriales et leurs groupements, syndicats d'énergie
- Etablissements publics,
- Organisations professionnelles,
- Entreprises, centres techniques, laboratoires de recherches
- Associations, ...

Action Structurante n°7 : les énergies de récupération et la chaleur fatale

Dispositif :

- Accompagner les études préalables (opportunité, faisabilité, gisement, structuration ou organisation de la filière) pour systématiser les réflexes de valorisation des énergies fatales ;
- Créer les conditions d'une animation régionale s'appuyant sur d'autres logiques de gestion de flux (cf. démarches d'écologie industrielle...) ;
- Accompagner les expérimentations et les projets innovants (mécanismes financiers, fonds de garantie, démonstrateurs, expérimentations diverses...) ;
- Accompagner les investissements.

Bénéficiaires :

- Collectivités territoriales et leurs groupements, syndicats d'énergie
- Etablissements publics,
- Organisations professionnelles,
- Entreprises, centres techniques, laboratoires de recherches
- Associations, ...

Action Structurante n°8 : Accompagner le développement d'une filière régionale Hydrogène (études, démonstrateurs liés à la production, à l'usage, aux solutions de stockage de l'énergie...)

Dispositif :

- Soutenir l'animation de la filière, sur l'ensemble du territoire régional et en lien avec les nombreux partenaires économiques,
- Soutenir la création de sociétés de projet (soutien Région),
- Soutenir des études de valorisation de l'hydrogène fatal,
- Soutenir des démonstrateurs (station, électrolyseur, chaudière, piles à combustibles...)
- Soutenir des études ou des recherches intervenant en amont de la création d'un démonstrateur en taille réelle de stockage d'énergie ou en amont de dispositifs d'interconnexion des réseaux énergétiques intégrant une dimension de stockage. Ces études peuvent porter sur des dimensions techniques, d'intégration des différents éléments du système, de modélisation, de suivi, ... ;
- Soutenir les projets de démonstrateurs qui peuvent aboutir au dépôt de brevet, ou à des projets de plus grande envergure.

Bénéficiaires :

- Collectivités,
- Gestionnaires de réseaux,
- PME,

- Entreprises,
- Unités de recherche,
- Associations,
- Structures relais (pôles, fédérations...).

Action Structurante n°9 : appuyer la recherche-développement, l'expérimentation et accompagner la montée en compétence des collectivités, acteurs économiques et les consommateurs d'énergie pour le déploiement des réseaux intelligents

Dispositif :

- Accompagnement des études préalables et des évaluations, à posteriori (ratio coût/bénéfices économiques et environnementaux notamment), de l'introduction de technologies smart grid;
- Soutien aux investissements participant au déploiement de solutions en émergence ;
- Accompagnement de démonstrateurs (en lien avec les autres priorités) et d'appels à projet pour démultiplier les expérimentations régionales ;
- Soutien à l'animation et à la structuration de la filière en lien avec les partenaires économiques ;
- Formation des acteurs et des consommateurs ;

Bénéficiaires :

- Collectivités territoriales,
- Associations,
- Laboratoires de recherche,
- Entreprises,
- Etablissements publics,
- Gestionnaires de réseau,
- Syndicats d'électricité.

PROJET-CADRE 2 : Développer des bâtiments performants et/ou producteurs d'énergie

I – ACTIONS STRUCTURANTES

Action Structurante n° 1 : Amplifier la mobilisation des professionnels du bâtiment autour des enjeux de qualité énergétique et environnementale du bâti

Actions/Dispositifs :

- Mobiliser les entreprises et les prescripteurs afin de proposer des nouveaux produits, procédés et services :
 - par une animation favorisant les synergies entre l'amont et l'aval de la filière et permettant le rapprochement des différents acteurs de la filière Bâtiment intervenant sur les phases de conception, réalisation, exploitation, maintenance..., en vue d'améliorer les pratiques et de favoriser les approches collaboratives ;
 - par le développement de la diffusion des connaissances sur les filières, notamment pour les matériaux biosourcés et systèmes énergétiques, par l'apport de conseils, notamment concernant les problématiques de l'humidité dans le bâtiment, de la ventilation et de l'étanchéité à l'air ;
 - par l'accompagnement des dynamiques territoriales de constitution de groupements d'entreprises du bâtiment, capables de proposer une offre globale de réhabilitation énergétique notamment dans le cadre des plateformes territoriales de rénovation ;

Il s'agit en particulier de renforcer le rôle des partenaires régionaux notamment le CD2E (via notamment un soutien au centre de ressource régional BEEP), et de mobiliser les organisations professionnelles (CAPEB, FFB...) et les chambres consulaires dans l'accompagnement des entreprises tant sur l'énergie que sur les matériaux.

- Accompagner la structuration de l'offre de formation régionale : formation initiale et continue des professionnels du bâtiment, en lien avec le CPRDFOP :
 - Accompagner l'animation du réseau des établissements disposant de plateaux techniques de formation PRAXIBAT® ainsi que des actions collectives de formations de formateurs, prioritairement sur les volets gestion de l'enveloppe, ventilation performante, éclairage performant et qualité de l'air intérieur, et la production d'outils de communication adaptés ;
 - Promouvoir l'utilisation de ces plateaux techniques de formation par les professionnels, pour leur faciliter l'accès à la qualification RGE, ainsi que pour la formation des demandeurs d'emploi ;
 - Appuyer l'animation d'une stratégie locale autour du dispositif de formation avec les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion, au sein des territoires de projet ;
 - Soutenir les initiatives de formation innovantes pour organiser la montée en compétences des ouvriers et artisans du bâtiment ;
 - Contribuer à la création d'outils de sensibilisation, de formation et d'aide à l'ingénierie pédagogique lorsque les outils sont inexistantes, pour les acteurs cibles, notamment les bureaux d'études, les salariés de la maintenance des bâtiments et les chargés d'opération travaux (bailleurs, collectivités) ;
 - Déployer sur le territoire régional la Formation Intégrée en situation de Travail pour sensibiliser et former les acteurs du chantier, via notamment la mobilisation du financement de l'OPCA Constructyts ;

Action Structurante n° 2 : Mobiliser les acteurs publics et privés dans la réhabilitation de qualité énergétique et environnementale de leur patrimoine ainsi que dans la mise en place d'opérateurs et d'outils locaux visant à la massification de la rénovation énergétique

Actions /Dispositifs :

- Accentuer l'ingénierie mutualisée et/ou les études de préféabilité énergétiques sur un territoire de projet afin de définir une stratégie et mettre en œuvre un programme d'actions ambitieux

d'économies d'énergies sur le patrimoine public dans une perspective de -60% d'économie d'énergie d'ici 2050 ;

- Renforcer la structuration et l'animation du réseau régional des conseillers en énergie partagés (CEP), en tant qu'acteurs relais de la massification des rénovations énergétiquement performantes sur le patrimoine des collectivités ;
- Accompagner des études ainsi que la création d'outils juridiques, économiques et/ou financiers innovants à l'échelle régionale et/ou locale en faveur de la massification de la rénovation de qualité énergétique et environnementale des bâtiments publics;
- Soutenir les missions d'AMO Contrat de Performance Energétique sur des projets de rénovation ambitieux associant des travaux sur les systèmes mais aussi sur l'enveloppe des bâtiments ;
- Promouvoir des opérations innovantes portées par les collectivités en matière d'ingénierie financière ;
- Intensifier les réhabilitations énergétiques performantes (niveau basse consommation à minima) et environnementales du patrimoine public, comme opérations exemplaires d'appui, prioritairement pour les territoires engagés dans une stratégie de rénovation du patrimoine public ou énergie climat ; ces opérations devront recourir aux EnR et, devront favoriser la montée en compétence des professionnels du bâtiment dès lors que cela est possible dans le projet.
- Accompagner (animation, études) les grands gestionnaires de patrimoine consommateurs d'énergie, dans les actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre, par le développement de l'animation de ce secteur et par l'aide aux opérations collectives ;

Actions Structurante n° 3 : Accompagner l'innovation technique et sociétale et la réalisation de projets pilotes, en matière de construction et de réhabilitation de bâtiments démonstrateurs de qualité énergétique et environnementale favorisant les filières régionales liées à l'utilisation de bois d'essences régionales, de matériaux biosourcés ainsi que de matériaux de déconstruction en circuits courts et locaux...)

Actions/Dispositifs :

- Accompagnement d'Analyses de Cycle de Vie (ACV), comme outil d'aide à la décision dans un projet de construction ou de réhabilitation de bâtiment dans l'optique d'anticiper la future réglementation thermique E+C-;
- Soutien aux études permettant de structurer les filières biosourcée et celles mobilisant des matériaux issus de la déconstruction (assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, essais, expertises, sociologie, accompagnement des usages...);
- Soutien à des projets démonstrateurs « TRI » pour la réalisation de travaux de réhabilitations et de constructions innovants d'un point de vue technique, technologique ou organisationnel, favorisant l'utilisation de matériaux issus de filières régionales (matériaux biosourcés, bois d'essences régionales, matériaux de déconstruction) et soucieux de la qualité de l'air intérieur et, visant à minima la rénovation basse consommation et /ou la construction passive ;
- Contribuer à la capitalisation et à la valorisation des expériences pilotes, notamment par l'aide à l'instrumentation ;
- Accompagner les actions d'animation et de prescription liées à l'utilisation de produits bois et biosourcés issus de filières régionales ainsi que des matériaux de déconstruction ;
- Accompagner les investissements liés à la production de matériaux biosourcés.

II - BENEFICIAIRES

- collectivités territoriales et leurs groupements,
- entreprises et leurs groupements,
- associations,
- opérateurs en lien avec les nouveaux outils d'investissement,
- bailleurs sociaux,
- syndicats de copropriétés,
- établissements de santé, ...

III - CRITERES DE SELECTION DES PROJETS BATIMENTS

Globalement, les bâtiments à fort taux d'occupation seront prioritaires du fait du potentiel d'économie d'énergie correspondant.

Les exigences environnementales, notamment le niveau de performance énergétique visé et le choix des matériaux, feront partie des critères de sélection des projets.

L'accompagnement des diagnostics ou de toute autre aide à la décision sera privilégié dans le cadre de démarches collectives ou patrimoniales (bâti – transport – éclairage public pour une collectivité) visant un programme ambitieux, cohérent avec la trajectoire Facteur 4.

Les projets de réhabilitation thermique seront privilégiés par rapport aux projets concernant des constructions neuves (sauf pour le cas des usages structurants des matériaux biosourcés pour lesquels la construction neuve est souvent plus adaptée), et en considérant les critères « RGE », ou conditions équivalentes, pour les entreprises.

Ces critères s'appliquent aux demandes de subvention déposées à partir du 1^{er} janvier 2022.

PROJET-CADRE 3 : DEVELOPPER L'INNOVATION DANS LE DOMAINE DES MOBILITES

I – ACTIONS STRUCTURANTES

Action Structurante n°1 : Contribuer à l'observation et à la planification

Dispositifs :

- Dans le cadre des Contrats d'Objectifs pour la Territorialisation de la TRI (COTTRI), soutenir l'élaboration et la définition de stratégies de mobilité territoriale, en cohérence avec les autres politiques et stratégies des territoires ;
- Soutenir des innovations en matière de planification d'une mobilité durable, notamment en milieu rural.

Action Structurante n°2 : Renforcer l'intervention des relais/réseaux

Dispositifs :

- Poursuivre, accélérer et amplifier l'action des relais, en priorisant l'écomobilité, y compris la mobilité scolaire, le management de la mobilité, avec une attention particulière à destination des entreprises, et l'innovation en matière de mobilité ;
- Soutenir de nouveaux partenariats sur des sujets et thèmes émergents.

Action Structurante n°3 : Soutenir l'innovation et l'expérimentation dans les domaines organisationnels et dans des démarches, des produits et des services favorisant les mobilités bas carbone (électrique, hydrogène, biogaz)

Dispositifs :

- Soutenir des démarches innovantes de changement de comportement (communication engageante et marketing individualisé dans les transports, challenge de la mobilité Hauts-de-France, ...) et des projets à enjeux économiques, environnementaux et sociétaux, y compris les innovations de services et notamment sur les thèmes suivants : modes actifs, mobilité inclusive - guichet unique mobilité, transport de marchandises en ville ; auto-partage, diagnostic de covoiturage, éco-conduite dans le cadre de démarche globale de changement de comportement ;
- Soutenir des études permettant d'intégrer des solutions innovantes de mobilité, dans le cadre de stratégies globales de territoires en matière de mobilité et de services énergétiques ;
- Soutenir les actions d'animation, les études de faisabilité innovantes, et les expérimentations (fonctionnement uniquement), relatives à de nouveaux services et/ou de nouvelles organisations de mobilité et de transport ;
- Soutenir des projets d'investissement démonstrateurs et/ou innovants sur les nouveaux vecteurs de mobilité.

II – BENEFICIAIRES

- Territoires de projets (Pays, ...), les collectivités et leurs groupements,
- Entreprises y compris producteur/distributeur/utilisateur,
- Associations,
- Autorités organisatrices de mobilité,
- Laboratoires de recherche,
- Fédérations professionnelles.

PROJET-CADRE 4 : S'appuyer sur de nouveaux modèles économiques de production et de consommation

I – ACTIONS STRUCTURANTES

Action Structurante n°1 : Accroître l'éco-efficience des systèmes productifs

Dispositif :

Accompagner les progrès techniques et technologiques des systèmes de production par un appui en innovation, notamment dans les secteurs productifs les plus exposés aux enjeux énergétiques et de matières : l'agro-alimentaire, la chimie-plasturgie, les matériaux (minéraux, métaux, papier, ...), l'agriculture, ainsi que dans les secteurs recourant à de la matière première (à l'exception des process utilisant des énergies fossiles).

Mobiliser les entreprises aux actions de progrès possibles dans ce domaine.

Action Structurante n°2 : Intégrer la pensée cycle de vie dans les processus de production des biens et services

Dispositif :

- Soutenir des démarches d'éco-innovation, d'éco-conception, d'ACV, d'affichage environnemental en entreprise, en rendant visibles les expériences régionales, dans le but d'une généralisation dans les filières concernées ;
- Soutenir des actions d'intérêt collectif dans le domaine de l'éco-conception, de l'ACV et de l'affichage environnemental, dès lors qu'elles contribuent à produire de la connaissance profitable à l'ensemble d'un secteur, d'une filière et/ou d'un territoire, en lien avec la promotion des achats responsables ;
- Soutenir les acteurs de la recherche et de l'innovation dans le domaine de la pensée cycle de vie ;
- Poursuivre les démarches visant à la prise en compte de l'ACV, de l'éco-conception, et de l'affichage environnemental dans l'enseignement supérieur et la recherche en région, en s'appuyant notamment sur la capitalisation des démarches existantes et sur l'animation de ces acteurs ; Structurer un réseau d'expertise régionale autour de l'éco-conception, de l'ACV et de l'affichage environnemental, et doter ce réseau de moyen d'animation, via notamment la plateforme [avniR] ;

Action Structurante n° 3 : Développer les filières de valorisation des ressources matières dans une logique d'économie circulaire

Dispositif :

- Accompagner les filières économiques régionales à la valorisation matière dans une logique d'économie circulaire, en lien avec les entreprises et les utilisateurs de la matière première secondaire, notamment dans les pratiques d'achat ;
- Soutenir la mobilisation régionale des éco-entreprises sur le domaine du recyclage et de la valorisation matière ;
- Soutenir les acteurs de la recherche et de l'innovation sur le domaine du recyclage et de la valorisation matière ;
- Mobiliser et accompagner les acteurs de la réparation, du réemploi, du démontage/valorisation, notamment dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, en lien avec les territoires ;
- Accompagner des opérations d'investissement (travaux et études associées, équipements) de développement de la valorisation matière dans une logique d'économie circulaire ;
-

à l'exception des investissements relatifs à des installations de gestion des déchets.

Action Structurante n° 4 : Développer les dynamiques d'écologie industrielle et territoriale

Dispositif :

- Accompagner les actions d'animation permettant d'enclencher des opérations d'optimisation ou l'utilisation des ressources (notamment matière et énergétique) dans une logique collective de mutualisation, de substitution, de valorisation, d'échange et de coopération (par exemple dans les zones et parcs d'activités). Ces actions concernent les volets aménagement, énergie, matière, transport, achats responsables, et biodiversité... ;
- Accompagner le déploiement d'outils et de démarches d'inventaire de flux et de recueil de besoins à l'échelle de la région ;
- Soutenir les actions visant la montée en compétence et à la coordination des acteurs engagés en faveur de l'EIT.

Action structurante n°5 : contribuer à la structuration et à la mise en place durable des filières régionales de la bioéconomie, dans une logique d'économie circulaire

Dispositifs :

- Soutenir la production durable de produits biosourcés avec de nouvelles fonctionnalités répondant aux différents besoins de la chaîne de valeur et de la société ;
- Contribuer à l'émergence et au développement des bioraffineries territorialisées permettant la transformation de la biomasse en un large spectre de produits et d'énergies, s'appuyant sur une valorisation de toutes les composantes des ressources organiques ;
- Accompagner les transitions vers une industrie biosourcée performante, innovante et durable et soutenir l'innovation ;
- Soutenir la mise en place de filières de matériaux biosourcés, plus particulièrement dans les secteurs des transports, de l'emballage et du bâtiment (lin, paille, bois, chanvre) ;
- Accompagner une bio-production (biotechnologie et chimie biosourcée) axée sur les molécules d'intérêt de demain.

Action Structurante n°6 : Accompagner le tissu économique régional dans l'appréhension des enjeux de la TRI

Dispositif :

- Accompagner les projets et démarches innovantes concourant au développement de nouveaux modèles économiques dans les entreprises ;
- Soutenir les actions d'animation permettant de faciliter les échanges et coopérations entre entreprises, ainsi que la mutualisation d'outils et de méthodes ;
- Structurer des réseaux d'acteurs régionaux en capacité d'apporter un appui en expertise et en coopération pour le développement de nouveaux modèles économiques territoriaux.

Action Structurante n°7 : Stimuler la consommation responsable, la prévention de la production de déchets et la préservation des ressources matières

Dispositif :

- Structurer une information et un accompagnement en direction des citoyens sur les pratiques de consommation responsable, notamment les démarches innovantes en vue de faire évoluer les comportements ;
- Poursuivre et développer l'animation et l'accompagnement régional des acteurs œuvrant sur le champ des nouveaux modes de consommation ;
- Accompagner les opérations volontaires et pérennes d'affichage environnemental en lien avec les travaux nationaux et européens dans l'attente d'un dispositif réglementaire ;
- Mobiliser les acteurs des territoires sur des mécanismes de production-consommation endogènes ;

- Favoriser le développement de projets alimentaires territoriaux à forte composante environnementale, et de projets de consommation durable fédérés à la maille du territoire (rapprochement producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités et consommateurs).
- Favoriser le développement de projets liés au partage de biens et de services, aux dons.

Action Structurante n°8 : Développer les démarches territoriales déchets/matières/ressources ambitieuses, dans une logique d'économie circulaire

Dispositif :

- Soutenir des collectivités volontaires dans leurs démarches territoriales d'économie circulaire (animation, études, AMO, investissements exemplaires ou de démonstration) ;
- Développer une animation régionale au travers de rencontres régulières d'échanges ou d'ateliers spécifiques thématiques ;
- Soutenir la montée en compétences des acteurs des collectivités par le développement d'animations ainsi que d'outils de connaissance et de suivi ;
- Accompagner les démarches visant l'innovation sociale et le changement de comportement.
- Accompagner les initiatives qui visent à améliorer la connaissance des flux de matières en vue de les préserver et de favoriser un approvisionnement durable à l'échelle des territoires.

II – BENEFICIAIRES

Les entreprises, les associations, les établissements publics, laboratoire de recherche, établissement d'enseignement supérieur et les collectivités locales ou leurs groupements

PROJET-CADRE 5 : Consolider les stratégies régionales, accompagner les stratégies climatiques, énergétiques, ressources territoriales et les démarches d'amplification et de territorialisation des transitions (TRI/TEE)

I – ACTIONS STRUCTURANTES

Action Structurante n° 1 : Mobiliser les acteurs régionaux en faveur de l'amplification de l'accompagnement aux transitions (TEE/TRI)

Dispositif :

- Mobilisation des réseaux d'acteurs et des citoyens pour une amplification de la TEE / TRI ;
- Soutien au programme d'actions du CERDD, notamment sur le renforcement de la capitalisation et de la valorisation des actions menées par les territoires ;
- Soutien aux actions de communication et de mobilisation permettant d'amplifier la TEE/TRI ;

Action Structurante n° 2 : Développer des démarches d'évaluation, de prospectives, de planification, de capitalisation en s'appuyant sur un partage des données dans le cadre des observatoires Climat/énergie, Air, Déchets

Dispositifs :

- Soutien aux observatoires dans les champs du climat, de l'air, de l'énergie, des déchets, ressources et matières et de leurs implications socio-économiques, notamment pour le suivi des indicateurs régionaux relatifs aux orientations Climat-Air-Energie, Déchets et Economie circulaire régionales, et en recherchant une territorialisation des données et l'amélioration de la connaissance, en particulier pour les déchets-matières, ainsi que pour les indicateurs socio-économiques. Une articulation avec les autres dispositifs d'observation sera recherchée, afin de renforcer les synergies et de faciliter le suivi des indicateurs régionaux ;
- Soutien à des démarches de prospectives à l'échelle régionale dans le champ de la TRI et de la TEE ;
- Développement de l'usage de l'évaluation dans le cadre des soutiens aux contrats d'objectifs territoriaux, aux programmes d'actions des relais, aux exercices de planification (SRADDET, PRPGD, ...), notamment lors de la conception des programmes d'actions et dans une volonté de montée en compétences ;
- Accompagnement à la mise en œuvre de la dimension Climat-Air-Energie et Déchets – Economie circulaire du SRADDET, au travers de la mise en place d'actions d'animation collective portant notamment sur les échanges de bonnes pratiques, le retour d'expériences, en vue de leurs diffusions sur le territoire régional.

Action Structurante n° 3 : Soutenir des travaux de recherche et de développement

Dispositif :

- Les projets de recherche participative (organisme de recherche associé à une organisation de la société civile) et au travers des sciences humaines et sociales seront abordés ;
- Le soutien aux actions de vulgarisation des travaux scientifiques, de sensibilisation, ..., pour une prise en compte dans les documents et politiques publiques, à l'exemple de la démarche portée par le Collectif d'Experts Régionaux sur le Climat et son Evolution (CERCLE) ;

- Le financement et la promotion des allocations de recherche, qui s'appuiera sur la programmation des thèses portées par la région Hauts-de-France;
- La mobilisation des fonds régionaux, nationaux et européens, pour les projets de R&D.

Action Structurante n° 4 : Accompagner la mise en œuvre de démarches territoriales intégrées ambitieuses

Dispositif :

- Accompagnement des démarches territoriales intégrées, via l'animation de réseaux à destination des élus et des techniciens en s'articulant avec les autres réseaux d'acteurs territoriaux existants (aménagement, développement économique, Programmes Locaux de Prévention, Territoires « Zéro déchet zéro gaspi », relais Chambres Consulaires, ...) ;
- Accompagnement des territoires à la mise en œuvre des Territoires Démonstrateurs rev3 (dont l'animation, le suivi, l'évaluation, les études et les opérations exemplaires) ;
- Soutien aux opérations de conduite du changement dans les territoires pour engager la généralisation de la TEE/TRI (Démonstrateur Conduite du changement) ;
- Soutien à l'implication citoyenne, par la mobilisation de relais collectifs, et l'aide à l'émergence de projets citoyens contribuant à la mise en œuvre des transitions en particulier, dont le modèle économique a été peu exploré : par exemple, financement citoyen dans l'aménagement durable, la mobilité décarbonée, la biodiversité, l'économie circulaire, avec l'appui de la SEM Energies Hauts-de-France, ... ;
- Soutien aux études visant à analyser, proposer, diffuser de nouveaux modèles économiques au service des Territoires.

Action Structurante n° 5 : Favoriser l'émergence de démarches territoriales innovantes de prise en compte de la qualité de l'air, de l'adaptation au changement climatique et de projets d'aménagement bas carbone.

Dispositif :

- Soutien aux actions de l'Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air ATMO Hauts-de-France : mise au point d'outils et appui aux territoires permettant d'intégrer la dimension air et les futures ambitions du SRADDET dans leurs divers plans, schémas et projets d'urbanisme et d'aménagement (SCOT, PLUi, aménagements en lien avec les axes de transports collectifs,...), implication citoyenne au travers notamment de la dynamique du numérique, la création d'un laboratoire d'innovation afin d'offrir un cadre de coopération sur l'innovation aux acteurs régionaux (entreprises, startups, chercheurs, territoires) et soutenir des projets pilotes sur la qualité de l'air ;
- Promotion des opérations innovantes liées à la qualité de l'air dans les territoires ; poursuite de la réflexion sur un dispositif d'accompagnement des collectivités pour réduire les émissions de particules des particuliers liées au chauffage bois en lien avec le dispositif Fonds Air Bois ;
- Accompagnement des projets de quartiers dans leurs dimensions bas carbone, mixant les différents piliers de la TRI, et incluant les enjeux de qualité de l'air, tant sur le plan des études que sur celui des investissements, en complémentarité des fonds européens ;
- Promotion d'outils innovants et de thématiques émergentes dans les territoires (par exemple, recyclage du foncier et requalification des friches, agriculture urbaine, ville numérique, tiers lieux, réseaux intelligents, toile...) ;
- Soutien aux études ayant vocation à permettre la réintégration de friches au tissu urbanisé, ou à leur permettre d'accueillir de nouveaux usages en relation avec la TEE, la TRI ou l'économie circulaire ;

- Soutien aux opérations innovantes (formation, aides à la décision et investissements) favorisant l'adaptation au changement climatique (gestion alternative des eaux pluviales, prévention des îlots de chaleur, végétalisation d'espaces publics urbains, agroforesterie) à l'échelle d'un quartier, d'une ville ou d'un territoire.
- Actions en faveur de l'acculturation des entreprises à la question de l'adaptation au changement climatique, avec une attention sur le secteur du tourisme et le secteur de l'industrie agroalimentaire.

II – BENEFICIAIRES

- Territoires de projets (Pays, Agglomérations), les collectivités et leurs groupements,
- Institutions publiques,
- Entreprises y compris producteur/distributeur/utilisateur,
- Associations,
- Acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement (sociétés d'aménagement, bailleurs sociaux, associations, entreprises, ...),
- Laboratoires de recherche,
- Exploitants agricoles, propriétaires forestiers, pêcheurs.



Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

7715377

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2022

Retour Préfecture : 28/06/2022



Volet 2021-2024



PRÉAMBULE

Le Pacte I a démontré qu'une volonté politique partenariale, orientée vers un objectif précis et partagé, débattue et mise en œuvre au plus près du terrain et avec les acteurs de terrain, était la méthode la plus susceptible de produire des résultats tangibles.

L'accélération sans précédent entre 2018 et aujourd'hui de la concrétisation du projet majeur de mise à deux fois deux voies de la RN2 en est le témoin le plus manifeste. Le Pacte I a permis de passer d'un projet de très long terme à un programme cadencé d'investissements dont les premières phases de travaux sont non seulement financées mais aussi très concrètement engagées.

Cette réussite appelle à réitérer l'exercice en faveur de la Sambre Avesnois Thiérache en intensifiant les efforts de l'ensemble des partenaires.

Le Pacte II entend ainsi poursuivre une action collective qui puisse peser de manière déterminante sur les situations de fragilités économiques et sociales identifiées sur ce territoire.

Pour que des résultats effectifs soient visibles à court terme, à l'échéance des 4 années à venir, il convient de cibler les sujets qui nécessitent un investissement à la fois sans précédent et sans faille, parce qu'ils touchent très directement au quotidien et à la qualité de vie des habitants et sont déterminants pour l'attractivité du territoire. Ces fronts d'actions prioritaires sont l'emploi, l'économie et la santé.

Ces défis constituent la colonne vertébrale du nouveau Pacte ; ils doivent permettre à chaque signataire de cibler les efforts à produire au regard de ses compétences, de ses politiques et de ses moyens d'intervention, la gouvernance du Pacte garantissant quant à elle le pilotage et la coordination multi partenariale de l'action publique engagée.

Sur chacun de ces champs l'un des vecteurs de dynamisme et du développement attendu se fonde également sur la capacité des partenaires à travailler et trouver des solutions ensemble.

à titre d'exemples, les signataires du Pacte II et leurs partenaires économiques régionaux et locaux s'engagent à se mobiliser et à constituer une véritable Task Force afin de répondre de manière plus rapide et efficiente à toutes les demandes d'aides ou d'informations des entreprises locales. Cette réactivité et l'appui en ingénierie que cela suppose conditionne la mobilisation bien plus efficace de l'ensemble des dispositifs d'aides existants en matière de développement économique.

Même parti pris avec la mobilisation de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire qui vise à créer un pôle territorial de coopération économique ainsi qu'une fondation œuvrant au développement de l'entrepreneuriat social avec des entreprises du territoire.

Partenariat encore de l'État et de la Région au bénéfice des chômeurs de longue durée, en déployant l'expérimentation visant à financer le coût de retour à l'emploi et des formations adaptées pour accompagner les montées en compétences.

Dans le domaine de la santé également, l'un des objectifs du projet territorial de santé de la Sambre Avesnois Thiérache tient à la mobilisation de l'ensemble des professionnels de santé présent sur le territoire, de manière coordonnée et décloisonnée, pour apporter – au plus près des populations et des structures de santé mises en réseau – les ressources aux besoins mais aussi la capacité d'accueil et de formation de futurs soignants.

Bien entendu, le Pacte II confirmera la réalisation et le calendrier du doublement de la RN2, et actera la poursuite du soutien aux initiatives contribuant au développement, aux transitions et au rayonnement de la Sambre Avesnois Thiérache.

Les engagements pris par les uns et les autres au titre de ce nouveau contrat couvrent l'ensemble de ces champs et se déclinent en autant de projets concrets dont les résultats se verront dans un avenir proche.

Pour être plus efficaces encore que par le passé, les partenaires historiques de ce contrat à la fois global et ciblé ont décidé d'associer de nouveaux signataires (la Chambre régionale pour l'économie sociale et solidaire, les Caisses d'allocations familiales, la Fédération des centres sociaux, les bailleurs sociaux, les entre-



prises du groupe SNCF), dont les compétences viendront compléter celles qui sont déjà mobilisées depuis 2018.

Enfin, au regard de la contribution déterminante de la commande publique au développement économique local, l'État, la Région et les deux Départements de l'Aisne et du Nord confirment leur intention au titre du Pacte II de renforcer la contribution qu'ils entendent apporter à l'investissement public local des collectivités et intercommunalités de la Sambre Avesnois Thiérache.



Table des matières

I. L'impulsion générée par le Pacte I nourrit un bilan lucide et une volonté d'approfondir l'ambition pour ce territoire.....	6
1. Le Pacte prend racine dans le constat de fragilités partagées par les deux arrondissements.....	6
2. Le bilan du Pacte I, fruit d'une démarche commune, étaye la dynamisation du territoire par la coalition d'actions jusqu'ici dispersées et suscite l'envie d'un approfondissement.....	6
2.1. Réussites.....	7
2.2. Axes d'amélioration.....	8
3. Le Pacte II s'inscrit dans le même esprit d'exigence de résultats et de coalition qui avait prévalu dans le Pacte I, enrichi par les apports de nouveaux partenaires.....	9
4. Au-delà d'un simple contrat, le Pacte SAT acte ainsi la formation d'une plateforme partenariale qui réunit tous les signataires, qui s'engagent au service du territoire.....	9
II. Le Pacte II s'inscrit dans la continuité du Pacte I en investissant, dans une approche interdépartementale, aussi bien dans les infrastructures et le développement que dans l'aménagement durable, l'inclusion, et l'attractivité de la Sambre-Avesnois-Thiérache.....	11
1. Infrastructures, mobilité et développement du territoire.....	12
1.1. Renforcer les infrastructures de transport et la mobilité.....	12
1.2. En s'appuyant sur la consolidation des infrastructures de transport, accélérer le développement économique du territoire.....	15
1.3. Faire de l'agriculture un moteur du développement durable du territoire.....	17
2. Transition écologique et aménagement durable.....	19
2.1. Accompagner la transition des friches pour favoriser un urbanisme durable et le développement économique.....	19
2.2. Soutenir les communes et les intercommunalités dans l'aménagement du territoire.....	21
2.3. Conduire la transition énergétique.....	22
2.4. Protéger l'environnement.....	23
3. Agir pour l'inclusion de tous.....	25
3.1. Améliorer l'insertion des habitants et innover en matière d'inclusion sociale.....	25
3.2. Agir en faveur de l'emploi.....	28
3.3. Investir contre l'habitat indigne et pour un urbanisme renouvelé et innovant.....	30
3.4. Améliorer l'accompagnement des femmes victimes de violence et favoriser leur réinsertion.....	32
4. Améliorer l'attractivité du territoire.....	33
4.1. Organiser un projet territorial de santé.....	33
4.2. Mettre en place un projet éducatif global.....	42
4.3. Enseignement supérieur, formation, orientation professionnelle.....	44
4.4. Soutenir le développement du sport.....	45



4.5. Assurer l'équité de la couverture du territoire en services publics.....	46
4.6. Améliorer l'accès à la culture et valoriser le patrimoine.....	47
4.7. Mettre en place une stratégie culturelle et touristique coordonnée.....	49
ACTE D'ENGAGEMENT.....	51



Signé le 7 novembre 2018 en présence du Président de la République, le Pacte Sambre-Avesnois-Thiérache (SAT) scellait l'engagement conjoint de l'État et des collectivités territoriales pour la mise en mouvement de ce territoire. Près de 3 ans plus tard, l'élan suscité par le Pacte est unanimement reconnu : plateforme de collaboration entre les partenaires publics et privés, le Pacte est aussi un lieu de promotion des richesses du territoire qui a modifié en profondeur le regard porté sur la Sambre-Avesnois-Thiérache. La nécessité d'approfondir l'action entreprise depuis 2018 en renouvelant le Pacte pour trois nouvelles années fait ainsi consensus.

I. L'impulsion générée par le Pacte I nourrit un bilan lucide et une volonté d'approfondir l'ambition pour ce territoire.

1. Le Pacte prend racine dans le constat de fragilités partagées par les deux arrondissements.

Les indicateurs socio-économiques sont en effet particulièrement défavorables au territoire : **le taux de pauvreté dépasse les 23 % en 2018 ; le taux de chômage¹ est proche de 22 %**. Loin d'être les seuls stigmates de la crise économique de 2008, ces difficultés sont malheureusement structurelles : 30 % des personnes de plus de 15 ans n'ont pas de diplôme en 2017 ; le territoire connaît un **taux de mortalité supérieur de deux points à la moyenne nationale ; la population a baissé de 11 % entre 1968 et 2017**. Ces données sont de **tristes records** à l'échelle des Hauts-de-France.

L'échelle du Pacte se justifie ainsi par la comparabilité des situations socio-économiques, mais aussi par une identité partagée. Les deux versants du territoire sont en effet une même entité géographique et paysagère, structurée par le **paysage du bocage**, de grandes étendues d'eau, de champs et de forêts. Ils partagent par ailleurs une même histoire, nouée autour des deux guerres mondiales, qui ont chacune entraîné **l'occupation du territoire, d'un même âge d'or industriel**, qui se prolonge aujourd'hui dans des activités de textile, verre, pierre, métallurgie, et d'une même résistance face aux profondes mutations du modèle rural, sous l'effet conjugué de l'exode rural, de la transformation des modes de consommation, de la crise du modèle agricole.

Les signataires du Pacte 1 se sont ainsi associés pour **accélérer, grâce à un effet d'échelle, la résorption des multiples fractures sociales et territoriales** et le développement du territoire par la valorisation de ses richesses. Au travers d'un programme détaillé d'actions, le Pacte I prévoyait, sur trois ans, un effort financier important de l'État et des collectivités territoriales, **qui embrassait la quasi-totalité du spectre de l'action publique** (mobilité, santé, formation, cohésion sociale, culture, tourisme...).

*

2. Le bilan du Pacte I, fruit d'une démarche commune, étaye la dynamisation du territoire par la coalition d'actions jusqu'ici dispersées et suscite l'envie d'un approfondissement.

Depuis le deuxième anniversaire du Pacte, les élus manifestent le souhait d'aller au-delà des trois ans initialement prévus, et de s'engager dans un Pacte II. Cette volonté de prolongement est d'abord celle d'un approfondissement des actions du Pacte I que les partenaires ont cherché, en amont d'une nouvelle contractualisation, à **évaluer par un bilan des projets contractualisés en 2018 et une revue des financements engagés. Sur 67 actions prévues, 35 ont été réalisées conformément aux prévisions**, les autres devant soit être accélérées, soit initiées, soit révisées. **En tout, 173 M€ ont été engagés par l'État sur le territoire au titre des actions du Pacte, 90.92 M€ de crédits régionaux et plus de 5M€ de**

1 Au sens du recensement



fonds européens. Le Département du Nord a mobilisé 39,5 M€ et le Département de l'Aisne a, quant à lui, mobilisé 6,2 M€.

Cette démarche de bilan, qui a permis une prise de recul collective sur la première version du contrat, souligne aussi bien des réussites que des axes d'amélioration pour le Pacte II.

2.1. Réussites

Un résultat macroéconomique remarquable est la **baisse significative du taux de chômage², qui est passé de 14,5 % (T4 2018) à 12,8 % (T1 2020).** Cette baisse n'est certes pas sans lien avec une amélioration générale de la conjoncture économique sur la période. Elle a cependant sans nul doute été accélérée par la coordination des dispositifs relevant des compétences des partenaires : service public de l'emploi local (SPEL), soutien à l'économie sociale et solidaire, à l'insertion par l'activité économique.

2.1.1. Mettre en mouvement le territoire

Cette ambition s'appuyait à titre principal sur **l'engagement de mettre à 2x2 voies la RN2 de Laon à Avesnes-sur-Helpe**, qui a donné lieu à l'engagement de plus de 43 M€ par l'État et 43,3 M€ par la Région. **Aujourd'hui, les travaux préparatoires ont effectivement commencé**, notamment en ce qui concerne le contournement d'Avesnes-sur-Helpe et les travaux de prolongement du créneau de Voyenne à 2x2 voies, qui auront lieu en 2022.

Le contournement de Maubeuge, porté par le Département du Nord, a également bien avancé. Suite au choix du tracé, les études se poursuivent en lien étroit avec les services de l'État.

Cet investissement routier attendu depuis près de 50 ans, et enfin effectivement engagé, ne doit cependant pas occulter **la remise en navigation en juillet dernier du canal de la Sambre à l'Oise, la construction de 69,3 km de voies vertes et l'ouverture de nouvelles pistes cyclables** réalisées par les conseils départementaux de l'Aisne et du Nord.

Outre la construction de nouvelles infrastructures, **le soutien à la mobilité** était une des priorités identifiées par le Pacte I comme clé du désenclavement du territoire. Une expérimentation a ainsi été lancée en 2019 pour permettre aux élèves de l'enseignement secondaire de **passer gratuitement l'examen du code de la route** dans leur établissement. **Plus de 600 élèves ont été accompagnés jusqu'à l'obtention de l'examen théorique.**

2.1.2. Œuvrer pour l'épanouissement des habitants

La mise en place d'une stratégie dédiée aura permis d'intensifier les efforts des partenaires pour lutter contre la pauvreté. **Le repérage et l'insertion des « invisibles » et la lutte contre l'illettrisme** se sont appuyés sur un réseau dynamique d'acteurs aussi bien publics, comme le groupement d'intérêt public « Réussir en Sambre-Avesnois », qu'associatifs, comme l'association Tac Tic Animation. L'expérimentation par le Conseil départemental du Nord du **service public de l'insertion et de l'emploi, qui s'appuie notamment sur l'insertion par l'activité économique dont le dynamisme est indiscutable dans les deux arrondissements**, est par ailleurs un succès.

Pilier de la cohésion territoriale, la recherche de l'inclusion numérique a été approfondie depuis trois ans, en s'appuyant sur deux dynamiques : l'accélération du déploiement du très haut débit (aujourd'hui près de 100 % du territoire est couvert en 4G / fibre), et la **multiplication des tiers-lieux et dispositifs de médiation numérique.**

Le renforcement des services publics est enfin une ambition qui a trouvé une réponse équilibrée, cherchant l'adaptation du service aux besoins du territoire. Dans le domaine éducatif, **toutes les classes de grande section ont été dédoublées** en REP+ et en REP ; sur tout le territoire, la totalité des classes de CP et de CE1 ont également été dédoublées dès la rentrée 2019. **Dans la Sambre-Avesnois, ce sont ainsi 38 classes qui ont été créées entre 2019 et 2021, alors que dans le même temps les effectifs ont baissé de 1191 élèves.**

2 Au sens du Bureau international du travail



En ce qui concerne la création de nouveaux services publics et leur modernisation, les réalisations les plus emblématiques sont la construction d'un **nouveau commissariat à Aulnoye-Aymeries (appui de l'État pour 4,1 M€)**, le renforcement de la brigade de reconquête républicaine de Maubeuge à hauteur de **13 effectifs**, la **construction d'une maison de l'Etat à Avesnes-sur-Helpe (appui de l'Etat pour 5.9 M€)**, et le **déploiement des Espaces France Services** (labellisation de trois bus, création d'un espace dans la sous-préfecture de Vervins).

Enfin, la principale réalisation dans le domaine de la santé a été **la construction d'un nouveau centre hospitalier à Maubeuge, pour un coût total de 117 M€**. Le nouveau centre hospitalier a reçu ses premiers patients en octobre 2021.

2.1.3. Valoriser les richesses de la SAT

La culture a fait l'objet d'une attention particulière, qui s'est concentrée autour du développement de **micro-folies** (4 ont été ouvertes, dont une itinérante en Thiérache), et de la **création d'un pôle des musiques actuelles à Aulnoye-Aymeries**, dont la mise en service est prévue en 2022. Le soutien aux projets de rénovation du patrimoine historique protégé a par ailleurs été accentué depuis 2018, avec la **rénovation des églises fortifiées**, en cours en Thiérache, et des travaux conduits par le département du Nord pour **protéger le forum antique de Bavay**.

La gestion des richesses naturelles de la SAT doit trouver l'équilibre, dans une logique de développement durable, entre la préservation et l'exploitation. Un exemple de cet équilibre est la **valorisation des biomasses d'origine agricole, dont le potentiel énergétique s'inscrit dans une logique de transition écologique**. C'est ce levier qu'a investi l'appel à manifestation d'intérêt « Méthanisation » dans le cadre du Pacte I, qui a permis de faire émerger une dizaine de projets, et d'identifier de nouvelles solutions innovantes comme, en Thiérache, le traitement du bois par pyrolyse.

Pour structurer ces travaux, le Pacte a intégré un des tout premiers **contrats de transition écologique et solidaire (CTES)**, qui a été étendu à la Thiérache en décembre 2019.

2.2. Axes d'amélioration

La **santé** des habitants de la SAT est aujourd'hui, plus que jamais, au cœur des préoccupations. S'il en était besoin, la crise sanitaire aura montré les fragilités du territoire en termes d'offre de soin et notamment de manque, en nombre, de professionnels de santé. Le Pacte II permettra ainsi tout à la fois d'accroître le soutien aux infrastructures de santé, **d'améliorer l'attractivité pour les praticiens** par une stratégie tous azimuts, **d'accélérer le déploiement de la télémédecine** et, enfin, de mettre davantage en réseau les établissements pour développer une stratégie territoriale de santé.

Alors que la SAT est un territoire essentiellement rural, où l'agriculture constitue un élément identitaire fort, pourvoyeur d'emplois, déterminant pour la qualité de vie des habitants, le soutien au secteur agricole sera amplifié. Cela passe par la **valorisation des productions locales et le développement des pratiques agro-écologiques**, ainsi que par **l'évolution de l'offre de formation agricole**, dans un contexte où la population agricole est vieillissante et où la compétitivité des exploitations repose à la fois sur leurs performances économiques et environnementales et leur capacité d'innovation. Le Pacte veut répondre à ce double défi social, grâce au renouvellement générationnel, et économique, à travers l'innovation et l'évolution des pratiques vers l'agro-écologie.

En ce qui concerne la mobilité, **la desserte ferroviaire** du territoire est un point d'attention souvent relevé, compte tenu de son poids symbolique et de son impact sur l'attractivité du territoire.

Enfin, la **dimension transfrontalière** était absente du Pacte I, alors que les interactions avec la Belgique dans le domaine de l'emploi, de la mobilité, du tourisme, de la culture, de la santé, sont quotidiennes pour les populations de l'Avesnois et de la Thiérache.



*

3. Le Pacte II s'inscrit dans le même esprit d'exigence de résultats et de coalition qui avait prévalu dans le Pacte I, enrichi par les apports de nouveaux partenaires.

L'avancée la plus importante du Pacte I est d'avoir ouvert un **espace de travail commun** pour des acteurs politiques et administratifs qui avaient auparavant peu l'occasion de collaborer. Ce constat vaut pour les intercommunalités mais également pour la Région, les départements et l'État, qui grâce au Pacte ont fait converger leurs moyens respectifs au service d'une vision partenariale des politiques publiques. **Grâce à une animation territoriale resserrée**, avec 16 comités techniques à l'échelle de la Thiérache, 8 dans l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, avec l'animation de groupes de travail thématiques mobilisant de nombreux partenaires en soutien aux initiatives et les démarches de projets, et de l'organisation en 2018 et en 2019 d'assises territoriales mobilisant les citoyens et les acteurs des territoires, une forme de tension a pu être maintenue pour fédérer les énergies.

Le Pacte I a également permis d'accélérer la mise en œuvre d'un projet majeur - la mise à deux fois deux voies de la RN2 entre Laon et Avesnes-sur-Helpe. Les résultats très concrets obtenus font que ce dossier plus que tout autre incarne le pari réussi de la méthode « Pacte ».

Le Pacte II s'inscrit dans la lignée de cette démarche en cherchant à la fois à la renouveler et à l'intensifier. Pour les trois années à venir, les signataires du Pacte II au-delà de l'accompagnement nécessaire de toutes les initiatives en faveur du développement de ce territoire inter-départemental conviennent de la nécessité de mettre tout particulièrement en visibilité les efforts à déployer en matière de soutien à l'emploi et au développement économique territorial ainsi que d'amélioration des conditions de prise en charge médicale et médico-sociale de la population.

C'est dans la poursuite de la méthode éprouvée durant le Pacte I, qui transcende les clivages politiques et s'affranchit des frontières administratives, que le Pacte II veut s'inscrire, en consolidant les relations entre les partenaires et en incluant de nouveaux signataires. La crédibilité acquise par la première version du pacte, forme de contractualisation atypique en son temps mais dont le succès a consacré le principe, a permis **d'associer de nouveaux partenaires** pour élargir encore le spectre d'action : parmi eux, les entreprises du groupe SNCF, les bailleurs sociaux, les Caisses d'allocations familiales (CAF), la Fédération des centres sociaux, la Chambre régionale pour l'économie sociale et solidaire (CRESS), l'agence nationale pour la cohésion des territoires, Voies navigables de France, l'agence régionale de santé, les agences de l'eau Artois Picardie et Seine Normandie, l'établissement public foncier des hauts-de-France (EPF), la banque des territoires et la Poste.

*

4. Au-delà d'un simple contrat, le Pacte SAT acte ainsi la formation d'une plateforme partenariale qui réunit tous les signataires, qui s'engagent au service du territoire.

L'ambition de poursuivre le Pacte I s'inscrit d'abord dans la dynamique nationale des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) qui ont, à l'instar du Pacte dans son expression de 2018, vocation à englober les différents contrats territoriaux en vigueur dans un souci de lisibilité. La cinétique des CRTE est bien comprise par les différents partenaires dans la mesure où le Pacte, qui intègre un contrat de transition écologique et solidaire (CTES) et constitue depuis plus de deux ans une plateforme de travail pour les partenaires, **vaudra CRTE pour le territoire**. Les différents acteurs le considèrent en effet comme un acquis essentiel dont la démarche globalisante est à poursuivre, en **intégrant les trois priorités du plan de relance**.

L'engagement dans le Pacte porte donc prolongement de l'engagement des signataires des contrats territoriaux déjà en vigueur sur la SAT. Ce prolongement vaut pour le CTES, dont le Pacte approfondit



certaines actions et en confirme d'autres, ou encore pour le contrat d'objectifs territorial pour l'amplification de la troisième révolution industrielle (COTTRI). Enfin, le présent Pacte s'articule avec le contrat de plan Etat-Région en cours de préparation, qui acte une mobilisation prioritaire des crédits pour le territoire de la SAT.

Le Pacte SAT ne doit pas cependant être apprécié à l'aune de sa seule catégorie juridique, qui ne suffit pas à exprimer la démarche partenariale que les acteurs entretiennent grâce à ce contrat. **Ils s'engagent ainsi à mettre en place dans le cadre du Pacte une comitologie régulière, qui s'articule autour de comités de pilotage à l'échelle des deux arrondissements tous les semestres, d'un secrétariat commun mis en place au niveau régional, impliquant les représentants de l'Etat en région, le Conseil régional et les deux départements, et de comités techniques mensuels à l'échelle de chaque arrondissement.**



Afin d'assurer le bon suivi des actions du Pacte SAT, il est proposé, pour chaque action du Pacte II, de **piloter des indicateurs**, dont les principaux sont indiqués dans ce document et qui seront par ailleurs précisés dans des fiches action. Dans le prolongement du travail déjà effectué sur le Pacte I, **un suivi financier des engagements sera par ailleurs mis en place**, afin d'évaluer la mesure de l'investissement des partenaires sur le territoire.

De manière transversale, à partir du constat des interdépendances profondes qui existent entre le territoire du Pacte et la Belgique, **les parties s'engagent à développer un « réflexe transfrontalier »** qui cherche, à chaque fois que cela est possible, à intégrer la partie belge dans l'élaboration des projets. Pour faciliter les interactions avec les Belges, elles chercheront à établir un comité ad hoc de coopération transfrontalière en s'inspirant des mécanismes prévus par le Traité d'Aix-la-Chapelle, qui permettra de disposer d'une formation de discussion par thématique et au niveau approprié sous l'égide des deux sous-préfets d'arrondissement. Au sein du présent document, **les principaux projets faisant l'objet de demandes de collaboration transfrontalière au niveau français sont d'ores et déjà indiqués par la mention : « réflexe transfrontalier ».**

Conclu pour trois ans, le présent accord définit le périmètre d'action, les objectifs communs et les moyens convenus par les parties. Celles-ci s'engagent à **coordonner leurs communications autour des réalisations concrètes** permises par le Pacte.

* *
*

II. Le Pacte II s'inscrit dans la continuité du Pacte I en investissant, dans une approche interdépartementale, aussi bien dans les infrastructures et le développement que dans l'aménagement durable, l'inclusion, et l'attractivité de la Sambre-Avesnois-Thiérache.

Avant-propos : Engagement des départements à poursuivre le renforcement de l'interdépartementalité de leurs politiques

Au-delà de la constitution d'une large plateforme d'acteurs impliqués pour le territoire et conscients de ses enjeux, **le Pacte I aura permis la mise en place d'une approche interdépartementale, que le Pacte II poursuivra grâce à l'engagement conjoint des deux départements.** Reconnaissant que le Pacte agit comme un accélérateur de décloisonnement des politiques publiques, et à partir du bilan de réussite qu'ils établissent de sa première version, les conseils départementaux de l'Aisne et du Nord s'engagent en effet à approfondir la coopération des territoires par la coordination de leurs actions.

Par nature, certaines politiques sont interdépartementales, compte tenu de l'échelle de leur mise en œuvre. Sans prétendre à l'exhaustivité, les conseils départementaux reconnaissent notamment l'utilité de leur coopération dans la lutte contre l'illettrisme et pour l'inclusion économique, l'emploi (retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA, insertion par l'activité économique) et plus globalement la lutte contre la pauvreté, l'aménagement touristique du territoire (véloroutes, valorisation du patrimoine, action culturelle), la constitution de « territoires de santé » et, enfin, les politiques sociales et médico-sociales (dont notamment le retour volontaire des personnes hébergées en Belgique).

A titre d'exemple, si la lutte contre la pauvreté est une politique fédérant les énergies et produisant des effets sur les deux versants du Pacte, la coordination des actions permettra de lui donner une cohérence globale. Ainsi, dans le cadre des avenants 2021 sur la contractualisation pauvreté avec les départements, **les deux conseils départementaux concentreront une partie de leurs efforts d'insertion sur la SAT, avec le soutien de l'État et selon une approche commune.** Les actions relatives au renforcement de l'accompagnement des allocataires du RSA vers l'emploi et au développement de la garantie d'activité départementale feront notamment l'objet d'**objectifs territorialisés et partagés**, afin d'accélérer les parcours d'insertion sur ce territoire particulièrement fragile. Une partie des moyens prévus pour le **soutien au développement de la mobilité solidaire** sera également consacrée spécifiquement à ce territoire.

Les deux départements s'engagent ainsi à renforcer leur coordination dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques identifiées comme interdépartementales, grâce au **partage d'une méthodologie commune sur ce territoire.** Concrètement, les conseils départementaux systématiseront le **partage de leurs études et de leurs diagnostics** dont ils élargiront les constats, lorsque cela est possible, aux deux arrondissements. D'autre part, ils s'engagent à travailler ensemble pour des **réponses conjointes aux appels à projets relevant de leurs compétences**, plus particulièrement ceux qui concernent les politiques interdépartementales précitées, notamment pour ceux susceptibles de concerner les deux arrondissements.

De manière plus générale, le Pacte est un aiguillon pour que les deux départements travaillent ensemble de manière accrue, en partant de la dynamique engagée dans ces deux arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe et de Vervins. Cette interdépartementalité sera assurée en proximité avec la Région et grâce à la gouvernance rapprochée mise en place dans le cadre du Pacte.

*



1. Infrastructures, mobilité et développement du territoire

1.1. Renforcer les infrastructures de transport et la mobilité

Dans un territoire vaste (3065 km²), où la population est peu mobile, **l'amélioration des infrastructures et des moyens de transport est un préalable indispensable au développement**. Grâce au Pacte I, le maillage du territoire est en cours de renforcement. Gage de crédibilité de l'engagement des pouvoirs publics vis-à-vis des populations, ce renforcement doit s'inscrire dans une pensée globale du territoire, qui s'interroge sur l'intermodalité et intègre l'impératif de transition écologique au cœur du plan de relance.

1.1.1. Améliorer les liaisons ferroviaires

Conscient de l'enjeu des solutions de mobilité pour les habitants, la SNCF et les pouvoirs publics s'engagent, dans un esprit d'amélioration de la qualité du service.

À la suite de la réforme de l'offre intervenue en 2020, le nombre de trains desservant le territoire a été revu, afin d'assurer que les moyens engagés permettent une prestation de la meilleure qualité possible. Dans cet esprit, **SNCF TER Hauts-de-France s'engage à assurer une ponctualité maximale des trains et à mettre en place, à une échéance semestrielle, un comité avec les élus du territoire et les associations d'usagers pour rendre compte de la régularité des lignes**. Par ailleurs, elle veillera à une **meilleure communication en direction des usagers sur les horaires et les trajets possibles, correspondances incluses**.

Le départ d'industriels des sites embranchés sur le réseau ferré (sites industriels reliés au réseau ferroviaire par une déviation de rails) met en danger leur opérabilité. **SNCF Réseau s'engage ainsi, dans le cadre du Pacte, à faire son possible pour conserver les premières parties d'embranchements ferroviaires sur le territoire de la SAT**. Cet engagement est soumis à l'existence de perspectives de reprise d'activité et de prise en charge financière par les tiers, compatibles avec les objectifs du contrat de performance entre l'Etat et SNCF Réseau.

Plus globalement, l'investissement dans le réseau incarne l'engagement de la SNCF sur ce territoire, et l'intérêt qu'elle a à s'y développer. **SNCF Réseau s'engagera ainsi dans la réalisation de travaux sur le réseau à hauteur de 10.6 M€ en 2021, puis de 15.9 M€ entre 2022 et 2024**.

Enfin, dans un esprit de revitalisation du territoire, **la Région soutiendra les projets de gare de SNCF Gares et Connexions notamment dans les gares de Maubeuge ou d'Aulnoye-Aymeries**. Dans les trois ans à venir, ces dernières bénéficieront ainsi d'études pour un programme d'accessibilité du bâtiment voyageur ou des quais pour 2,7 M€. Les études de mise en accessibilité des quais sont notamment cofinancées par la Région (50 %), SNCF Gares et Connexions (25 %) et l'État (25 %). Le Département du Nord soutiendra dans le cadre de sa compétence « Handicap et Autonomie » l'ensemble des projets d'accessibilité des gares et des quais retenus au titre du Pacte SAT 2.

Du côté des pouvoirs publics, **l'État et le Conseil régional s'engagent, aux côtés de SNCF Réseau, à pérenniser les lignes ferroviaires Paris-Laon et Laon-Hirson** selon les modalités de financement prévues dans le cadre du protocole d'accord État-Région sur l'avenir des lignes de dessertes fines du territoire. Le Conseil régional et SNCF Réseau s'engagent également à travailler à **l'amélioration des liaisons et de l'offre ferroviaire entre Lille et la Sambre-Avesnois, Hirson et Charleville-Mézières, ainsi que sur les lignes conduisant vers la Belgique, Maubeuge-Charleroi, Aulnoye-Aymeries-Mons**. Enfin, la Région continuera de travailler au renouvellement du matériel roulant, notamment entre Maubeuge et Paris.

Pour terminer, les partenaires, devant la perspective d'**ouverture de nouvelles lignes de nuit, à l'échelle nationale ou européenne**, seront attentifs aux opportunités de leur connexion au territoire.

[Réflexe transfrontalier : les parties s'assureront du bon fonctionnement et la bonne communication autour des lignes franco-belges (interopérabilité des plateformes de réservation, tarifications), en mettant en place, si besoin, un comité de pilotage intégrant élus, SNCF et SNCB.]



1.1.2. Développer les mobilités douces et les mobilités innovantes

Si l'échelle du territoire et la longueur conséquente du trajet moyen donnent la priorité aux modes de transport thermiques, **le recours aux mobilités douces dans le cadre des flux pendulaires doit être renforcé**. Cet axe était une priorité du Pacte I, dont une des réussites est notamment la construction de nouvelles pistes cyclables grâce à l'impulsion des conseils départementaux de l'Aisne et du Nord.

Aujourd'hui, les politiques de droit commun permettent déjà un soutien aux mobilités douces. Par exemple, le fonds des mobilités actives, qui s'appuie sur des appels à projets nationaux instruits par les services déconcentrés de l'État, subventionne des projets d'aménagement cyclables.

Pour renforcer leur action, les partenaires s'engagent en premier lieu à poursuivre et à conforter le développement du **covoiturage**, qu'ils reconnaissent comme particulièrement pertinent sur ce territoire. Pour cela, **un schéma commun de covoiturage à l'échelle du Pacte** sera écrit qui devra, dans l'Aisne comme dans le Nord, s'intégrer dans les schémas départementaux. Par ailleurs, la Région poursuivra son travail engagé dans le cadre fixé par la loi d'orientation des mobilités (LOM), qui se traduira à terme par des contrats opérationnels de mobilité. Elle continuera son accompagnement des plateformes inclusives de mobilité, et poursuivra son appui financier à l'expérimentation locale menée en lien avec le Parc naturel régional de l'Avesnois sur les nouvelles formes de mobilité et d'écoconduite, en particulier sur les aires de covoiturage.

La Caf du Nord s'inscrit aussi pleinement dans cette logique de facilitation de la mobilité par de nombreuses actions, en particulier vers les territoires ruraux afin d'augmenter la part des financements locaux en matière d'investissement pour l'acquisition de véhicules.

D'autre part, les partenaires s'engagent à **favoriser le déploiement des bornes de recharge pour voitures électriques, hybrides et vélos à assistance électrique**. Les services de l'État se saisiront en particulier des crédits du plan de relance permettant d'équiper en bornes les aires de service des réseaux routiers. Pour soutenir l'action des collectivités territoriales, la Banque des Territoires proposera son offre de prêts et contribuera ainsi au financement de ces investissements.

De manière générale, les partenaires reconnaissent que **l'innovation dans le domaine des mobilités doit être renforcée**. C'est dans cet esprit que le département du Nord conduit depuis 2019 l'appel à projets « Mobilités innovantes en milieu rural », qui veut encourager les expérimentations dans la mobilité du quotidien. 11 projets ont été soutenus en 2020 dans la Sambre-Avesnois, pour plus de 280 000€. L'appel à projet sera maintenu en 2021.

Enfin, la construction de nouvelles pistes cyclables permettra de continuer à connecter les différents réseaux existants pour assurer un maillage complet du territoire qui s'organise à travers des schémas cyclables menés par les EPCI en déclinaison des schémas régionaux et départementaux. Les partenaires s'engagent ainsi à **poursuivre l'aménagement de véloroutes** en lien avec le réseau Points Nœuds qui, présent dans le Nord, est à développer en Thiérache. Par ailleurs, ils chercheront à finaliser et à promouvoir le réseau des véloroutes voies vertes d'intérêt régional, comme l'Eurovéloroute 3 et l'itinéraire Stevenson, dans une vision régionale intégrant la Belgique.

Au global, le développement des pistes cyclables s'appuiera ainsi sur une impulsion commune des autorités organisatrices de mobilité, de la Région, des conseils départementaux et de l'État, accompagnés par les intercommunalités. **Cette impulsion pourra faire écho à la stratégie touristique fluvestre en s'appuyant, pour le développement d'itinéraires cyclables, sur les potentialités offertes par les chemins de service longeant la Sambre**. En ce domaine, le Département de l'Aisne, qui est signataire du plan fluvestre lié au canal de la Sambre, s'engage, au regard de ses possibilités juridiques et financières, à accompagner les actions de développement de pistes cyclables en bord de cours d'eau. Enfin, les partenaires favoriseront l'émergence d'offres de location de vélo.



Part des déplacements en mobilité douce (source : Insee)

1.1.3. Redonner une place au fluvial dans le schéma de déplacements



L'acte I du Pacte avait permis la remise en navigabilité du canal de la Sambre à l'Oise, qui est effective depuis juillet 2021. Ce canal relie le bassin de l'Oise et le bassin belge, selon un itinéraire à la fois court en distance et particulièrement adapté à la plaisance. La réouverture du canal permettra ainsi au territoire d'attirer de nouveaux flux, économiques (transits d'entreprises industrielles), mais aussi touristiques. Cette revitalisation pourra bénéficier, à moyen terme, de la **dynamique fluviale que générera l'ouverture du canal Seine-Nord-Europe, par exemple dans le cadre de boucles touristiques.**

L'enjeu pour le territoire est ainsi à présent de tirer tout le profit de cette infrastructure. **Les partenaires s'engagent ainsi à écrire un schéma fluvial** : commun aux deux arrondissements, il intégrera la partie belge, s'appuiera sur les stratégies existantes comme le plan d'action départemental de développement du tourisme fluvial et fluvestre de l'Aisne, et examinera les conditions de soutenabilité économique d'un retour du fret fluvial sur la Sambre. Il abordera notamment la question de l'hydrocotyle fausse renoncule, espèce exotique envahissante, et d'autres espèces qui viendraient le cas échéant coloniser l'axe, qui devront faire l'objet d'un plan de gestion à long terme dans le prolongement d'actions ponctuelles d'arrachage³. Les écluses du canal de la Sambre à l'Oise feront par ailleurs l'objet, d'ici à fin 2023, d'un **programme d'automatisation totale portée par VNF**. Ce programme permettra de sécuriser et moderniser l'exploitation des écluses, d'en réduire le coût à charge des collectivités et de VNF, et d'ouvrir la possibilité d'un ajustement réactif de l'offre de service en vue de la réalisation du potentiel touristique de l'axe.

[Réflexe transfrontalier : les parties intégreront la Belgique dans l'écriture d'un schéma fluvial commun, afin de penser le réseau à l'échelle régionale.]



Nombre de bateaux circulant sur le canal et évolution du trafic sur le réseau territorial fluvial
(source : VNF)

1.1.4. Consolider l'infrastructure routière

Le projet de mise à 2x2 voies de la RN2, acte fondateur du Pacte I, se poursuit afin d'en faire la colonne vertébrale du territoire. Conformément à la décision prise par la Commission nationale du débat public en juin 2021, le projet fera début 2022 l'objet d'une concertation publique avec deux garants nommés par la CNDP. Après les travaux préparatoires, le chantier de la déviation d'Avesnes-sur-Helpe sera engagé en 2022 dès obtention de l'autorisation environnementale. Et les études des deux déviations prioritaires entre Avesnes-sur-Helpe et Laon ainsi que du créneau de dépassement retenus par les partenaires se poursuivent, en vue du **lancement des premiers travaux en 2022.**

L'État et la Région et les conseils départementaux s'engagent à poursuivre cette opération, selon la programmation établie dans le Pacte I dont les engagements financiers sont confirmés. Ils réaffirment par ailleurs le principe de compensation foncière et de renaturation en lien avec les travaux. Les phases 2 et 3 du contournement de Maubeuge porté par le Département du Nord nécessiteront un tour de table des différents financeurs.

³ Actuellement cofinancées par VNF et l'Agence de l'eau, et portées par la Communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre



1.2. En s'appuyant sur la consolidation des infrastructures de transport, accélérer le développement économique du territoire

Par son ambition de la « libérer », le Pacte I a permis de donner une nouvelle impulsion à l'économie du territoire. Si les données de l'emploi se sont améliorées, **cette embellie s'est cependant concentrée sur l'existant, et le territoire pâtit du manque d'investissements structurants permettant d'accélérer les transitions, qu'elles soient énergétiques ou numériques.** En capitalisant sur la densification des réseaux de transport, qui constituent un élément incontournable de l'attractivité d'un territoire, le Pacte II veut agir sur les autres leviers de la compétitivité, qu'ils portent sur la simplification administrative, le soutien public à l'investissement, le dynamisme de l'économie de proximité.

1.2.1. Faciliter le développement des entreprises

Le constat d'un territoire particulièrement fragile, du fait de la **concentration de l'activité sur un nombre limité d'employeurs** (Maubeuge Construction Automobile, Valéo, Mondelez...), dont les difficultés potentielles mettent en danger tout un bassin de vie, nourrit la volonté de **diversifier les activités par une montée en puissance de l'investissement sur le territoire** et une amélioration des conditions d'exercice des entreprises.

Cette politique de développement a pu monter en puissance grâce au Pacte I. **L'Agence nationale de la cohésion des territoires, sur une initiative en janvier 2021 de la ministre déléguée à l'industrie, a ainsi mis en place un accompagnement dédié des intercommunalités et des entreprises pour recenser et financer grâce à France Relance les investissements sur le territoire.** Mené par un cabinet de conseil privé entre mars et juin 2021, cet accompagnement a permis d'accompagner 76 entreprises, de détecter 120 projets d'investissement industriel pour un volume de 190 M€ de dépenses.

Renforcer cette politique de développement implique aujourd'hui d'investir trois axes : la mise en réseau des acteurs économiques à l'échelle du Pacte, l'aménagement de la fiscalité sur le territoire, le regard préférentiel porté sur la SAT par les services de l'État et de la Région dans le cadre des différents dispositifs de soutien à l'activité économique.

Le premier axe consiste à mieux mettre en réseau, à l'échelle des deux arrondissements, les acteurs intervenant auprès des entreprises, dans une articulation étroite avec le dispositif Territoires d'Industrie pour lequel deux postes de chef de projet ont été financés en Thiérache et en Sambre-Avesnois en 2020. Cette mise en réseau pourrait passer par la constitution et l'animation, à l'initiative de la Région et d'Hauts-de-France Innovation Développement (HDFID) et dans le cadre de leurs compétences respectives, **d'une « task force » des différents opérateurs et réseaux**⁴. Elle s'appuierait sur les outils existants de la Région et d'HDFID pour à la fois recenser les besoins des entreprises et les actions conduites auprès d'elles. **L'objectif recherché est une forme de « guichet unique » visant à répondre rapidement à tous types de demandes, de la part de n'importe quelle entreprise, quel que soit son secteur d'activité ou sa taille, et à faciliter l'identification des bons interlocuteurs.**

Le deuxième axe touche à la **fiscalité du territoire**. Afin d'encourager l'installation de nouvelles entreprises, en lien avec le développement de la RN2, le zonage des aides à finalité régionale est maintenu et étendu sur le périmètre du pacte pour la période 2022-2027.

Enfin, **le troisième axe** est le **regard préférentiel que les services de la Région et de l'État déconcentré s'engagent à porter sur les demandes d'aide à l'investissement et à la relocalisation émanant de la SAT**. Cette attention vaut d'abord pour les dispositifs armés dans le cadre de France Relance ; elle vaut aussi pour des politiques de droit commun, dans un esprit de coalition entre les acteurs. Ainsi, la Banque

4 Services régionaux, Nord France Invest, HDFID, EPCI, réseaux consulaires, Maison d'entreprises de la Thiérache et de la Serre (METS), Territoires d'industrie, Banque publique d'investissement, services de l'État comme la Direction départementale des entreprises, du travail et des solidarités, la Direction régionale des finances publiques, Business France.



des Territoires interviendra sur le territoire en tant qu'investisseur immobilier pour faciliter les projets d'implantations d'entreprises ; la Région mobilisera l'écosystème régional au service du développement des PME, des industries et des services de la SAT. Outre une détection plus systématique de leurs besoins d'accompagnement, elle utilisera les outils régionaux existants (pôles d'excellence, de compétitivité, outils d'aide à l'exportation) pour conforter les projets de développement des entreprises locales et leurs capacités d'excellence et d'innovation. **Cet accompagnement sera réalisé en priorité au bénéfice des filières industrielles, agroalimentaires, bois, services à la personne, déjà largement implantées en SAT.**

1.2.2. Soutenir l'économie locale en accélérant notamment la transition numérique des entreprises

Les différentes mesures administratives liées à la crise sanitaire, ainsi que la moindre propension des ménages à consommer, ont affaibli un écosystème déjà fragile. La Covid-19 aura en particulier montré le **besoin de numérisation des entreprises**, notamment des petites structures, et l'importance de cette numérisation pour assurer le dynamisme de l'économie de proximité. **Ce constat ne vaut pas seulement pour les grandes villes : il vaut aussi pour des territoires ruraux comme la SAT**, qui doivent prendre toute leur part dans la transition numérique.

Dans l'esprit du plan de relance qui mobilise, notamment, des chèques de 500 € pour la digitalisation des entreprises ayant subi une fermeture administrative, **le soutien à la numérisation des TPE et PME sera ainsi renforcé dans le cadre du Pacte**, et ce dans deux objectifs complémentaires : accroître leur compétitivité, et mettre en valeur le commerce local.

En ce qui concerne le premier objectif, le Gouvernement a mis en place, dans le cadre de France Relance, un appel à projets pour renforcer l'accompagnement des petites et moyennes entreprises dans leur passage au numérique. À partir du printemps 2021, ce sont ainsi près de 80 000 TPE, PME ou artisans en France qui sont accompagnés dans leur transformation numérique par des consortiums financés par l'État. En complément, **la Région soutiendra les collectivités pour réaliser des enquêtes auprès des entreprises afin de cibler leurs besoins en talents numériques**. Elle accentuera par ailleurs son appui aux démarches de numérisation des TPE.

En ce qui concerne le deuxième objectif de mise en valeur des produits locaux, **les applications comme « Je Shop'in Thiérache », actuellement active sur la partie axonaise du Pacte, seront développées à l'échelle des deux arrondissements**. Portée par le Pays de Thiérache, cette application est une carte de fidélité pour l'achat de produits du territoire qui permet de récompenser l'approvisionnement régulier en produits locaux. Elle est la preuve de la possibilité, ou de l'impératif, de capitaliser sur le numérique pour mettre en valeur le commerce local et les produits issus du territoire.

Plus généralement, le soutien à l'économie locale passe par des dispositifs d'aides directes aux entreprises, à l'instar de ceux mis en place par les intercommunalités de Thiérache pour la création, la reprise et le développement des entreprises impliquées dans le commerce de proximité. **La Région poursuivra son intervention en matière de développement économique de proximité, en partenariat avec les réseaux d'aide à l'entrepreneuriat**, dans l'objectif de renforcer l'attractivité économique des centralités urbaines du territoire. Outre sa politique générale d'aménagement, le véhicule de ce renforcement sera son dispositif de soutien aux commerces et l'artisanat, notamment dans les centres-villes et centres-bourgs, qui bénéficie à 15 communes (cf page 21) .



1.3. Faire de l'agriculture un moteur du développement durable du territoire

Dans le territoire à la composante rurale affirmée qu'est la SAT, **l'agriculture est un support incontournable de son développement**. Ce constat est d'autant plus vrai que, contrairement à d'autres territoires, la SAT est un exemple de territoire où l'agriculture est un secteur d'innovation, car **elle s'est engagée plus tôt vers l'agriculture biologique, notamment en élevage**.

Les pouvoirs publics s'engagent ainsi à poursuivre l'accompagnement de cette dynamique en **faisant de la SAT un territoire pilote en agroécologie**. C'est cet objectif qui guide, dans l'Aisne, les projets du contrat de relance et de transition écologique agricole en cours d'élaboration, dont les orientations donneront sens aux projets visés par le présent Pacte.

1.3.1. Favoriser la transition de l'agriculture vers une agriculture agro-écologique et de qualité par une politique locale de l'alimentation ambitieuse

À la faveur du PACTE I, **les deux arrondissements ont engagé chacun un travail d'élaboration d'un projet alimentaire territorial (PAT) accompagné par l'État**, dont la qualité a été récemment reconnue par une labellisation des programmes d'actions formalisés. Ce résultat prometteur permet d'envisager une accélération, avec l'engagement rapide de certaines actions dont la mise en œuvre demande le financement d'investissements que le plan de relance permet d'assurer. Il s'agit notamment d'équipements (outils d'abattage appropriés, ateliers de découpe, légumerie, ateliers de transformation fromagère, drive « fermiers ») qui faciliteront le développement de filières alimentaires de proximité.

Ce développement donnera des perspectives plus concrètes pour la **valorisation des produits locaux, et notamment ceux qui peuvent s'inscrire dans des démarches de qualité**, soutenues par la marque « Parc » et des signes officiels de qualité. En ce domaine, **un soutien au Maroilles**, dont la commercialisation a été particulièrement éprouvée par la fermeture des restaurants, sera étudié en sortie de la crise sanitaire. **L'investissement dans le cidre**, pour lequel une étude de faisabilité en vue de la reconnaissance en AOP a été engagée en Thiérache, continuera par ailleurs à faire l'objet de réflexions.

Pour structurer ces démarches, **la mise en commun progressive des PAT, au moyen d'une concertation permanente entre les structures qui les animent, est indispensable à la cohérence sur l'ensemble du territoire SAT des actions entreprises**. Elle devra intégrer et structurer les démarches déjà initiées, comme les réseaux de lutte contre le gaspillage alimentaire (REGAL) ou les études sur l'alimentation durable alimentaire dans le cadre du changement climatique menées, par l'ADEME.

1.3.2. Poursuivre les efforts pour maintenir et développer les composantes d'une agriculture agro-écologique et de qualité

La réussite de la politique locale de l'alimentation repose sur le développement des ressources dont dispose le territoire pour justifier la qualité des produits. À cet égard, **le maintien des prairies naturelles, qui sont déterminantes pour l'obtention de certains signes (spécialité traditionnelle garantie Lait de foin par exemple), est une priorité qui impose de développer des modes d'exploitation qui en expriment le potentiel**. La structuration en Thiérache d'un groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) autour des productions animales à base d'herbe est en ce sens à encourager, car elle permet de coaliser les énergies des agriculteurs au service de la valorisation des prairies.

D'autre part, **la SAT se distingue par le nombre de conversions à l'agriculture biologique enregistré ces dernières années**, plus particulièrement sur l'Avesnois grâce à la mobilisation de tous les acteurs de la filière par le syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois et le soutien financier de l'Agence de l'eau Artois Picardie. La poursuite des efforts, à l'échelle de l'ensemble du territoire, doit conduire à atteindre **l'objectif d'une augmentation de 20 % de la SAU en bio d'ici 2023**. Pour soutenir cet objectif, l'Agence de l'eau Artois-Picardie accompagnera les conversions bio au regard des dossiers déposés. Par ailleurs, et au-delà du label biologique, l'amplification de l'ingénierie régionale d'accompagnement des agriculteurs (agroforesterie, plantation de haies), permettra de favoriser le mouvement vers l'agroécologie.



1.3.3. Poursuivre les efforts d'accompagnement par la formation de la transition agro-écologique

Si l'innovation est un levier pour l'avenir de l'agriculture en SAT, **la formation agricole doit connaître une évolution et une montée en puissance sur le territoire**, en vue de répondre au défi de la transition démographique au sein d'une population agricole de plus en plus âgée et l'évolution des besoins en formation du territoire.

À Sains du Nord, un site de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) du Nord – Biotech (dont le siège est à Douai) accueille une centaine d'élèves chaque année sur l'ensemble des filières de formation présentes. Le contexte de crise sanitaire ne lui a pas permis d'atteindre comme prévu tous les objectifs fixés en matière de développement de l'offre de formation : seul le certificat de spécialisation « conduite de productions en agriculture biologique » a été créé. Toutefois, la situation devrait se normaliser, avec la nomination d'un nouveau directeur. Aussi, **la réflexion engagée sur l'établissement en vue d'ouvrir une formation nouvelle de niveau III (BTSA) à la rentrée 2023 peut-elle être à nouveau envisagée.**

À l'échelle de la SAT, l'offre de formation doit s'inscrire en cohérence avec les besoins territoriaux et les voies d'accès doivent maximiser l'insertion des apprenants sur le marché de l'emploi. En ce sens, la formation par apprentissage est une voie d'intérêt (rémunération de l'apprenant, professionnalisation, flexibilité d'ouverture aux besoins des catalogues de formations, cycle court) qui ne peut être envisagée qu'avec un pool de partenaires (entreprises, collectivités, associations) motivés et engagés.

La réflexion toujours en cours sur la création d'une capacité d'accueil en internat sur Sains du Nord (les élèves étant aujourd'hui accueillis à la cité scolaire de Fourmies) doit au moins donner lieu à une étude de faisabilité formelle.

Le renouvellement du Pacte Sambre Avesnois Thiérache permettra de poursuivre les efforts d'évolution de l'offre de formation du territoire en matière de transition agro-écologique.

Par ailleurs, les EPLEFPA de Thiérache (Vervins) et du Nord (sites de Sains du Nord, mais aussi de Le Quesnoy) continueront d'unir leurs efforts pour accompagner les projets du territoire notamment en matière de revalorisation du métier d'éleveur et de développement des circuits de proximité (magasin de vente au lycée agricole de Vervins, vente de caissettes de viande à Sains du Nord, fabrication et vente de fromages fermiers à Le Quesnoy).



Part de la production certifiée « bio » dans la production totale territoriale (source : DRAAF)

*



2. Transition écologique et aménagement durable

2.1. **Accompagner la transition des friches pour favoriser un urbanisme durable et le développement économique**

La dynamique de traitement des friches dans le cadre de projets d'aménagement urbain ou de projets de dépollution de sites industriels, enclenchée par le plan de relance, a trouvé un écho particulier sur ce territoire où les friches sont un douloureux rappel du passé industriel.

Le renouvellement des friches est d'abord le **véhicule indispensable du renouvellement urbain**, dans la double perspective de la préservation des espaces naturels et de l'amélioration de la qualité de vie. Il se situe ainsi dans l'objectif de l'aménagement durable dont la Région est le pilote, ainsi que dans celui de « zéro artificialisation nette » défendu par le Gouvernement.

Cependant la requalification des friches porte également un **objectif de développement économique de moyen terme, qui dépasse l'horizon du plan de relance**. Dans le sillage de la mise à 2x2 voies de la RN2, qui permettra au territoire de se connecter au réseau routier national, et d'après le constat d'une insuffisance de foncier disponible pour l'accueil d'activités économiques, la reconquête des friches libérera des terrains où pourront se matérialiser de nouveaux investissements.

Outre les dispositifs du plan de relance qui, pour ceux qui sont à la main des services déconcentrés de l'État, porteront une attention particulière à la SAT, des actions de valorisation des friches sont déjà en place, à l'instar de la requalification volontariste par la Communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre de certaines de ses friches. Le nombre de friches sur le territoire requiert cependant une action forte dans les trois prochaines années, qui s'appuie sur deux volets. **D'un côté, des moyens financiers supplémentaires sont indispensables pour solder les déficits des opérations de renouvellement des friches**. Ce besoin s'explique par le caractère « détendu » du marché immobilier (c'est-à-dire le faible potentiel de valorisation du foncier) et par les coûts importants de transformation de terrains souvent pollués. **De l'autre, l'accompagnement des collectivités dans l'établissement de « projets de friche », indispensables préalables à la transformation de ces sites, est bien souvent lacunaire**, alors que les ressources des intercommunalités en ingénierie sont limitées. Ce constat est particulièrement vrai en Thiérache où l'Établissement public foncier (EPF) des Hauts-de-France n'est, à ce jour, pas compétent pour intervenir. Pour pallier cette carence, le département de l'Aisne s'attachera à mobiliser les collectivités axonaises pour une extension de l'EPF de Hauts-de-France sur le périmètre de l'Aisne.

La SAT a été accompagnée de février à juillet 2021, grâce à une initiative de la ministre déléguée à l'industrie, par un cabinet de conseil privé dans les projets de requalification des friches jugées prioritaires par les intercommunalités et les communes, qui correspondent pour l'essentiel à d'anciens sites industriels, mais également à de plus récentes friches urbaines. Le cabinet a déployé une démarche « sur-mesure » pour chacune des collectivités en fonction de la maturité de son projet. L'accompagnement s'est ainsi traduit par l'élaboration de feuilles de route de montage de projets, et par le fléchage de sources de financements. Une mobilisation durable et une coordination fluide de l'ingénierie restent cependant nécessaires. Elles s'appuieront sur l'agence « I-Nord » gérée par le département du Nord, sur l'EPF des Hauts-de-France, sur des moyens régionaux, sur des agences d'urbanisme. **Une réflexion sera également engagée sur la Thiérache afin d'identifier les moyens de compenser l'absence d'outil local ou régional d'intervention et d'action foncière.**

Concernant l'accompagnement financier des collectivités, il requiert l'engagement de l'État et de la Région. Dans la mesure où elles contribuent à un objectif d'aménagement durable, dans une logique de recyclage urbain, qui sert les dynamiques de revitalisation des centralités, la Région pourra apporter un appui aux différentes opérations, déterminé au cas par cas. Selon une logique plus ouverte, y compris donc à des fins de développement économique, la création d'un fonds friches de droit commun indépendant du cadre de France Relance, placé auprès des services déconcentrés de l'État, permettra de cofinancer, sur un horizon de 3 ans, les projets de réhabilitation de friches. Dans le Nord, l'EPF finance également sur ses fonds propres 80% des travaux de déconstruction et de traitement des sources de pollution concentrée (50% en l'absence de projet).



Pour terminer, la transformation de la future friche de l'hôpital de Maubeuge fera l'objet d'un accompagnement resserré. L'étude de programmation urbaine permettra d'identifier des projets de reconversion pour les bâtiments libérés par le déménagement (partiel) de l'hôpital. L'Établissement public foncier des Hauts-de-France devrait assurer le portage du foncier selon un conventionnement en cours de négociation. En fonction du projet définitivement choisi, et dans la mesure où celui-ci a été soumis à leur arbitrage avant l'engagement de ressources financières, l'État et les collectivités territoriales pourront apporter leur soutien financier pour solder l'éventuel déficit d'opération. **Afin d'assurer l'information partagée des partenaires, un comité de pilotage associera la sous-préfecture, le Centre hospitalier de la Sambre-Avesnois, la Communauté d'agglomération de Maubeuge Val-de-Sambre, la Banque des Territoires et l'Établissement public foncier des Hauts-de-France.** Il se réunira autant que de besoin à la demande de ses membres.



2.2. Soutenir les communes et les intercommunalités dans l'aménagement du territoire

Les communes et leurs intercommunalités sont les plus proches des besoins des territoires et les mieux à même d'identifier leurs projets dynamisants. Or, la petite taille des communes et intercommunalités de ce territoire rural freine leurs capacités d'investissement. C'est pourquoi le soutien à ce territoire de l'État, de la Région et des départements est déterminant.

Dans le cadre des dispositifs Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain qui permettent de soutenir, y compris financièrement, l'investissement dans des projets de restructuration des centres-villes, l'État apporte une aide individualisée aux communes du territoire. Pour ce qui concerne Action Cœur de Ville, la ville de Maubeuge, seule lauréate du dispositif à l'échelle du Pacte, a ainsi bénéficié d'un soutien de plus de 17 M€ qui la place en deuxième disposition au niveau régional. Pour ce qui concerne le programme Petites villes de demain qui a débuté au printemps, la SAT dans son entier a été retenue comme un territoire prioritaire du programme (14 communes déjà lauréates, 7 dans chaque arrondissement). Par le présent Pacte, l'État acte la préférence attribuée à la SAT pour le déploiement de Petites Villes de Demain. La Banque des Territoires accompagnera financièrement les communes lauréates dans la conception et dans la mise en œuvre de leurs projets de développement territorial.

Le département de l'Aisne accompagnera également les collectivités en matière d'ingénierie, soit au travers de son agence départementale d'ingénierie, soit par intermédiation pour le compte de la Banque des territoires.

Outre ce soutien de l'État, le Pacte I avait vu un engagement fort de la Région, au titre du dispositif Redynamisation Centres-villes Centres-bourgs qui bénéficie à 15 communes sur le territoire. Par ailleurs, la Région a mobilisé une ingénierie pour les communes lauréates de Petites Villes de Demain, et elle est partenaire du programme Action Cœur de Ville. Plus généralement, ses politiques d'aménagement permettent d'accompagner la réalisation de projets d'équipements, le renforcement de l'offre de services ainsi que des opérations d'aménagement qualitatif des espaces publics.

Afin de favoriser la synergie de leurs actions, et sous réserve d'un vote définitif par le Conseil régional, le contrat de plan Etat-Région prévoit que 39,8 M€ soient affectés par l'État et la Région en soutien à l'investissement sur 7 ans spécialement sur le territoire, 20 M€ étant fléchés par la Région et 19,8 M€ par l'État. Par ailleurs, le Département de l'Aisne accompagne, au total, à hauteur de 4 M€ annuels les collectivités sur le territoire. Quant au Département du Nord, au travers des deux dispositifs « Aide aux villages et bourgs (ADVB) » et « Projets territoriaux structurants », il a soutenu les collectivités de l'Avesnois à hauteur de plus de 10 M€ en 2020 et continuera à être très volontariste dans l'accompagnement des projets des territoires.

L'EPF Hauts-de-France accompagne également l'ensemble de ces démarches au titre de son intervention en faveur de la redynamisation des centralités. Ce sont ainsi plus de 10M€ qui sont engagés sur les communes de Maubeuge et d'Aulnoye-Aymeries.

En plus de ces montants, est proposée la création, via des crédits du FNADT placés auprès du préfet de région et affectés spécialement à la SAT, d'un fonds stratégique affecté spécialement au territoire, sur 3 ans.



2.3. Conduire la transition énergétique

Les signataires du Pacte ont déjà relevé depuis plusieurs années la nécessité d'opérer une transition énergétique grâce à leur engagement dans un CTES. Aujourd'hui cependant, l'objectif de zéro émissions nettes (ZEN) en 2050 implique de faire entrer le territoire dans une phase d'intensification des politiques d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables.

Sur le plan de l'efficacité énergétique, **la multiplication des réseaux de chaleur, à l'instar de celui de Maubeuge, fera l'objet d'une préoccupation constante des communes et intercommunalités.** En lien avec cet effort, des labellisations d'écoquartiers seront recherchées et la valorisation du bocage par la production de plaquettes bois, privilégiée.

L'exigence d'efficacité énergétique sera, par souci d'exemplarité, portée d'abord sur l'éclairage public, pour lequel le passage à la LED sera étudié à l'échelle des arrondissements. Ce passage sera soutenu par la Banque des Territoires, qui proposera des avances remboursables aux collectivités locales qui souhaitent passer à la LED pour leur éclairage public. Il permettra de réaliser des gains financiers mais aussi d'améliorer la biodiversité urbaine par la création de « trames noires » pour les espèces animales vivant la nuit.

L'efficacité énergétique fera l'objet de développement dans les bâtiments publics. **Le Département du Nord met en œuvre dans ce cadre un programme de rénovation énergétique sur quatre collèges de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe (Joliot Curie, Léo Lagrange à Fourmies, Jean Rostand à Sains du Nord, et du Solrèzis à Solre-le-Château) pour un montant prévisionnel de 18,3 M €.** L'objectif affiché est une réduction de 40 % d'énergie finale pour ces quatre établissements, à la fois grâce aux travaux de rénovation thermique et grâce à l'évolution des systèmes de gestion énergétique.

Sur le plan des énergies renouvelables (EnR), un premier axe d'action concerne le développement de chaudières bois-énergie, qui sera accéléré en lien avec la valorisation du bocage. Un deuxième axe concerne le **photovoltaïque**, dont le nombre d'unités sera augmenté, en capitalisant notamment sur les terrains de friche industrielle.

En ce qui concerne les bâtiments publics, **la Région contribuera au développement des centrales solaires sur les lycées,** dans le cadre de son plan de solarisation des lycées. Concernant les collèges, **le Département de l'Aisne mènera une action particulière de développement des énergies renouvelables dans ceux de la Thiérache,** avec le déploiement, notamment, de panneaux photovoltaïques, déjà largement engagé.

De manière transversale, la Banque des Territoires participera au financement des projets contribuant au développement des EnR.

[Réflexe transfrontalier : dans un comité dédié, les parties examineront les possibilités d'interaction des réseaux énergétiques belges et français, au sein, par exemple, de boucles de chaleur transfrontalières ou par mutualisation de capacités de production d'EnR.]

2.4. Protéger l'environnement

2.4.1. Réduire les déchets et encourager une approche globale des matières premières

Une stratégie globale de gestion des déchets sera mise en place par les intercommunalités. Elle s'appuiera sur la mise aux normes et la création de déchetteries, l'extension des consignes de tri à l'horizon 2023, la création de nouvelles formes de collecte en apport volontaire (du verre notamment). **Les intercommunalités ont également émis le souhait, chacune à leur échelle, de s'engager dans la création d'une brigade environnementale pour lutter contre les incivilités en matière de déchets et faire respecter la protection de l'environnement (arrachage des haies sauvages, retournement des terres sans autorisation...).**

D'autre part, **une gestion des matières premières est indispensable à l'échelle du Pacte afin d'entraîner le territoire dans une dynamique d'économie circulaire.** Pour mieux en cerner les enjeux, l'ADEME mettra en œuvre une étude afin de visualiser les besoins de matières premières par catégorie, d'évaluer la dépendance du territoire pour chacune, et de construire une stratégie par filière économique. Elle éclairera ainsi les besoins de développement des éco-matériaux, notamment à l'occasion des programmes d'investissements immobiliers sur le territoire (dont ceux portés par les bailleurs sociaux).



Part des déchets recyclés (source : Ademe)

2.4.2. Défendre la biodiversité

La SAT est un territoire riche en biodiversité, qui s'exprime dans ses forêts, champs, bocages, étendues d'eau. Cependant aussi bien les activités industrielles et agricoles, les pollutions importées que les habitudes de vie portent atteinte à des écosystèmes de plus en plus fragiles. L'action commune des différents acteurs impliqués dans cette politique transversale, qu'il s'agisse de l'État, de ses opérateurs, des intercommunalités et de la région, sera cependant favorisée par l'attention portée par le plan de relance à cette question capitale.

Les partenaires s'engagent tout d'abord à préserver le paysage particulier des bocages, selon une logique d'adaptation et d'évolution des systèmes de productions agricoles. L'État mobilisera en ce domaine les crédits du plan de relance portant sur les continuités écologiques, les aires protégées et la plantation de haies. La Région soutiendra également des opérations de préservation des paysages remarquables et de plantations de végétaux via ses deux dispositifs « Nature en chemins » et « Plan arbres »⁵. Des contrats nature, qui actent un soutien financier de la Région aux collectivités engagées pour la biodiversité, pourront par ailleurs être proposés, en priorité aux collectivités labellisées « TEN » (territoire engagé pour la nature).

D'autre part, **la biodiversité aquatique fera l'objet d'actions dédiées,** portant notamment sur les berges des fleuves et canaux. VNF Nord-Pas-de-Calais s'engage ainsi, **en bordure des cours d'eau qu'il gère, dans une gestion du patrimoine arboré protecteur de la biodiversité**⁶. Au titre de ses crédits de droit commun, l'Agence de l'eau Artois-Picardie pourra d'autre part soutenir, dans le cadre de son programme d'intervention, les projets de préservation de la trame paysagère : lutte contre l'érosion, maintien de l'agriculture en zone humide.

⁵ Le dispositif « Nature en chemins » implique un financement régional et un soutien en ingénierie pour la plantation de linéaires de haies ou d'arbres ou pour la réalisation de mares, en bord de chemins ou de trames agricoles, sur le domaine privé des collectivités. Plus général, le « Plan arbres » permet un soutien régional pour des opérations de plantations d'arbres portées par des collectivités, des établissements publics, ou des structures d'investissement public ou privé. L'EPF est aussi partenaire de ce dispositif « Plan arbres » et finance par ailleurs, sur ses fonds propres, les travaux de renaturation réalisés sur les fonciers dont il est propriétaire

⁶ Diagnostics sanitaires systématisés, compensation des abattages nécessaires dans une cible de « zéro abattage net », préservation des habitats



Enfin, les départements poursuivront la mise en application de leurs schémas départementaux des Espaces naturels sensibles (ENS) sur le territoire du Pacte.



Nombre d'espèces patrimoniales présentes sur le territoire (source : ORB / DREAL)

Part de la surface artificialisée sur le territoire (source : ORB / DREAL)

2.4.3. Agir pour la qualité et la sécurité de l'approvisionnement en eau

Contrairement à ce que le nombre d'étendues et de cours d'eau sur le territoire pourrait laisser imaginer, la SAT fait face à un défi de stress hydrique à moyen et court termes lié à l'évolution des conditions climatiques. La question de la qualité de l'eau est également lancinante, compte tenu de la dégradation de l'eau présente dans les nappes phréatiques.

Les intercommunalités et l'État via les Agences de l'eau Artois-Picardie et Seine Normandie travailleront ainsi à la sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes. Pour ce faire, l'Agence de l'eau Artois-Picardie peut financer des projets d'interconnexion des réseaux pour sécuriser l'alimentation du territoire sur des captages prioritaires ou stratégiques ayant fait l'objet d'une démarche préventive de diminution des pressions. Elle accompagnera également les communes et intercommunalités dans la réflexion qu'elles entameront sur la récupération des eaux de pluie en milieu urbain et rural.

En ce qui concerne le sujet plus spécifique des eaux d'exhaure de carrières, **le Pacte I faisait le constat du pompage par les carrières d'une quantité importante d'eau, dans le même temps que des risques de pénurie d'eau potable se manifestaient de plus en plus.** Un travail a donc été engagé par NOREADE, opérateur public de production et de distribution d'eau potable, aux côtés des carriers et de l'Agence de l'eau Artois-Picardie, pour valoriser les eaux d'exhaure des carrières. En partenariat avec l'Agence régionale de santé, celui-ci devrait aboutir dans l'année au début d'une enquête publique. **Les services déconcentrés de l'État et l'Agence régionale de santé s'engagent à poursuivre leur accompagnement pour faire aboutir ce projet dans le cadre du Pacte II.**

[Réflexe transfrontalier : les signataires de ce contrat veilleront à exprimer leurs besoins et projets transfrontaliers dans le cadre, régional, de la mise en œuvre des directives européennes sur l'eau]

*



3. Agir pour l'inclusion de tous

Le taux de pauvreté en 2018 sur la SAT était de plus de 23 %, contre près de 15 % en France. Dans la Sambre-Avesnois, le taux de familles monoparentales est le plus élevé du département, le taux d'allocataire du RSA est de 6 points supérieur à la moyenne départementale, le taux d'adultes handicapés est de trois points supérieur à celui du département.

Ces indicateurs justifient que l'inclusion des personnes fasse l'objet d'une partie dédiée. Certaines populations souffrent en effet d'une « invisibilisation » qui signifie une exclusion générale, de l'emploi à cause d'un chômage longue durée, des aides sociales à cause du non-recours, du logement digne à cause de leur manque de moyens.

3.1. Améliorer l'insertion des habitants et innover en matière d'inclusion sociale

3.1.1. Investir le champ de la petite enfance

La politique petite enfance est une priorité forte pour contribuer à la conciliation vie familiale-vie professionnelle et à l'investissement social en faveur des enfants, en particulier ceux des familles en situation de pauvreté. Les arrondissements de Vervins et de l'Avesnois, connaissent un déficit de places d'accueil du jeune enfant, au regard du taux de couverture national. Les Caf du Nord et de l'Aisne sont très engagées dans le développement de cette offre de service petite enfance et investissent également le champ de la parentalité. Afin d'accompagner les parents dans leurs responsabilités éducatives, les 2 Caf financent des lieux, des actions, des services et des réseaux qui favorisent la qualité et la continuité des liens entre les enfants et les parents.

Dans le contexte actuel, la politique petite enfance et le développement du nombre de places d'accueil du jeune enfant font partie des objectifs essentiels. Cette volonté, présente dans le Schéma départemental des services aux familles (SDSF) du Nord, se traduit par une démarche spécifique sur le plan local, à travers une convergence des acteurs majeurs intervenant dans le champ de la petite enfance : la Caf, la MSA, le Conseil départemental et l'État. Les modes d'accueil du jeune enfant sont un levier fondamental de la lutte contre les inégalités.

Le territoire du sud de l'Avesnois est repéré comme prioritaire dans l'accompagnement et le financement de création de places de crèche y compris avec un label « AVIP » (crèches à vocation d'insertion professionnelle).

L'arrondissement de l'Avesnois est ciblé comme territoire non suffisamment couvert en termes de places d'accueil. Outre les financements de droit commun de la Caf, des financements complémentaires sont prévus à la clé pour soutenir les initiatives. Notamment le « Plan Rebond Petite Enfance » qui permettra de réduire les coûts à la charge des collectivités territoriales couvertes par une convention territoriale globale (CTG).

3.1.2. Lutter contre l'illettrisme

La lutte contre l'illettrisme demeure pour les enfants, mais aussi pour les adultes, une priorité de l'action publique. La politique de l'État s'appuie dans les territoires sur des associations comme « Tac Tic Animation » ou « Mots et Merveilles ». Ces structures accompagnent les adultes et les enfants qui maîtrisent peu ou mal les savoirs fondamentaux ; l'État poursuivra ainsi le soutien financier qu'il leur apporte.

La lutte contre l'illettrisme repose cependant également sur l'action des collectivités territoriales. La Région confortera ainsi son offre « Lire – Ecrire – Agir » dans le cadre de son dispositif de formation aux compétences clés, à destination des personnes en recherche d'emploi. La Médiathèque départementale du Département du Nord se mobilisera par l'accompagnement, en vue de sa généralisation, de la démarche « Facile à lire et à comprendre » dans les services publics.

Dans l'Aisne, l'action des pouvoirs publics est coordonnée par le plan départemental de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, présenté le 15 mars 2021. Ce plan promeut la mobilisation des bibliothèques municipales, en lien avec la bibliothèque départementale, afin qu'elles deviennent les postes de détection



des cas d'illettrisme et les points de départ de parcours individualisés. Un centre de ressources de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme se déploiera sur le département et aura vocation à appuyer tous les acteurs. **Il se place également dans la perspective de la création de la cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts, qui sera un lieu ouvert sur son territoire en matière de promotion de la lecture et de la culture.** Le Conseil départemental de l'Aisne s'engage par le Pacte à accompagner le déploiement de ce plan en Thiérache.

Pour terminer, le recrutement en novembre 2021, d'un poste à plein temps de délégué régional de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, permettra de coordonner l'effort des parties et de mettre en place un suivi particulier des actions conduites et à conduire sur la SAT.

3.1.3. Œuvrer en faveur de l'inclusion numérique

Si la couverture réseau du territoire s'est globalement améliorée depuis 2018, le nouveau défi porté à l'action publique est celui de l'inclusion numérique, alors qu'environ **un habitant sur six sur le territoire est considéré par l'Insee comme en situation d'illectronisme.** Le Pacte I avait en ce sens favorisé la création de tiers-lieux dont les projets sont bien engagés.

Du point de vue de la couverture réseau, **la couverture totale en très haut débit sera achevée en 2022.** Cette couverture pourra être sécurisée par la fibre optique déployée en 2022 par VNF le long de la Sambre et du canal de la Sambre à l'Oise.

En ce qui concerne l'inclusion numérique, le prolongement de l'action du Pacte I implique des acteurs privés et associatifs. Les Fédérations des centres sociaux Nord-Pas-de-Calais et des Pays Picards déploieront ainsi le projet des « centres sociaux connectés » qui positionne les centres sociaux comme tiers lieux d'inclusion numérique de proximité, en complémentarité avec les tiers lieux existants dans les communautés de communes. Les bailleurs sociaux articuleront à ces initiatives territoriales les démarches innovantes d'inclusion numérique qu'ils portent avec leurs locataires.

Le combat pour l'inclusion numérique mobilise cependant également les acteurs publics, et **notamment le Conseil régional qui s'implique de manière volontariste.** Il s'engage à accompagner les intercommunalités pour définir et mettre en œuvre leurs stratégies numériques. **Il poursuivra également le déploiement des pass numériques, à la suite du succès de la mise en œuvre expérimentale de ce dispositif en SAT⁷.**

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et dans sa volonté d'assurer la médiation numérique en tous points, au plus près des habitants, le Département de l'Aisne déploie aussi 17 000 pass numériques pour permettre le suivi d'un parcours de formation adapté aux besoins de chacun et répondre aux besoins en matière de 1^{er} accueil inconditionnel et d'accompagnement à la parentalité. Il déploie également un réseau de 16 conseillers numériques dont 6 sont affectés en Thiérache.

Les caisses d'allocations familiales participent de cette dynamique pour l'inclusion numérique. Elles accompagnent en effet, en premier lieu, les initiatives de la Fédération des centres sociaux et des acteurs locaux pour un portage de projets et d'actions autour du numérique. En deuxième lieu cependant, et en plus de cette aide, les caisses financent également directement l'achat de matériel des familles allocataires et portent des actions particulières en faveur des personnes éloignées du numérique (distribution de « chéquiers APTIC » permettant de financer des actions de formation ; tiers lieux...)

Enfin, concernant l'action relevant de l'État, **la labellisation de nouvelles Maisons France Services d'ici 2022, ainsi que le déploiement de médiateurs et de conseillers numériques sur le territoire, continueront à être effectués de manière prioritaire sur le territoire de la SAT. En 2021, 15 conseillers numériques sont en cours de déploiement dans l'Avesnois (soit 750 000€ d'investissement sur deux ans), et 7 sur la Thiérache (soit 350 000 € sur deux ans).** Ce réseau sera complété, pour la partie axonaise, par des conseillers numériques pilotés par le Département, qui interviendront en unités territoriales d'action sociale, en bibliothèques et en nomadisme.



Taux de fragilité numérique (source : Plateforme sociale et solidaire des Hauts-de-France)

7 Favorisée par le dynamisme d'un collectif d'acteurs publics et privés (CNAF, Pôle emploi, BNP...) coordonné par la Région.



3.1.4. Conforter le développement de l'économie sociale et solidaire

Le soutien à l'économie sociale et solidaire (ESS) est une réussite du Pacte I. Sous l'impulsion de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) des Hauts-de-France, **un consortium d'acteurs de l'ESS en SAT s'est mis en place depuis le début de l'année 2020 afin de structurer les initiatives à fort impact social et environnemental.**

L'ambition du consortium est ainsi aujourd'hui de mettre en œuvre concrètement la feuille de route qu'il a construite en 2020. Il proposera également aux entreprises du territoire de créer une fondation territoriale qui permettrait d'associer des acteurs privés dans les trois défis que relève le consortium : le développement de l'entrepreneuriat social, la lutte contre la fracture numérique, la transition écologique. Un projet visant à la création d'une école de l'entrepreneuriat social et solidaire a été écrit par le GIP réussir en Sambre-Avesnois, membre du consortium.

De manière transversale, **la Région poursuivra le soutien qu'elle apporte au développement de l'économie sociale et solidaire sur le territoire**, en l'intensifiant par ailleurs sur deux volets. Le premier concerne le renforcement de l'offre de formation liée aux transitions, qui s'inscrit dans la dynamique de la Troisième Révolution Industrielle, ainsi que la multiplication des lieux de formation qui leur sont dédiés. Le second concerne l'appui à l'émergence de nouvelles formes d'entrepreneuriat, de type coopérative de transition et d'emploi.

Le projet de la «Maison de l'insertion et de l'économie circulaire» participe également du développement de l'économie sociale et solidaire en SAT. Pensé comme un démonstrateur de la Sambre fertile et basé sur la thématique des circuits courts, il accueillera un centre de recyclage et un incubateur des projets de la «Sambre Fertile».



3.2. Agir en faveur de l'emploi

3.2.1. Mettre en œuvre de manière préférentielle le plan Un Jeune Une Solution

Si l'espoir d'une résorption progressive des déséquilibres du territoire avait fait jour avant la crise sanitaire, celle-ci risque de mettre en danger un écosystème dont les fondements sont peu assurés. Face à ce risque, d'ampleur nationale, **le Gouvernement a mis en place le plan Un Jeune Une Solution, qui multiplie et fait monter en puissance les emplois aidés.**

La situation de l'emploi est particulièrement fragile en SAT. Pour les dispositifs d'emplois francs, d'emplois francs +, de CIE Jeunes, de PEC Jeunes, de garanties jeunes, **l'État déconcentré s'engage ainsi, dans la mesure où les textes lui laissent une marge de manœuvre, à un traitement préférentiel de ce territoire.** Par exemple, concernant le taux d'abondement des PEC, celui-ci sera maintenu à 50 % du SMIC sur la SAT, contre 40 % sur les autres zones géographiques.

Une cellule de suivi mensuelle au niveau des arrondissements a été mise en place pour suivre le plan Un Jeune une Solution au plus près des territoires. **Au total, les engagements financiers de l'État pour 2021 seront supérieurs à 23,5 M€ sur la SAT, si les objectifs d'emplois aidés sont bien atteints. Sous réserve d'attribution des crédits en loi de finances pour 2022, ces engagements seront reproduits l'année prochaine.**

Pour terminer, le plan Un Jeune Une Solution sera consolidé, de manière spécifique au territoire de la SAT, par l'extension du dispositif des contrats emplois confiance (CEC). Ceux-ci soutiennent le retour à l'emploi des chômeurs longue durée grâce à un accompagnement par l'entreprise dans leur montée en compétence. L'État apporte un soutien sur le coût du travail et la Région offre une formation adaptée au salarié. **L'État s'engage à poursuivre cette expérimentation.**

En matière d'emploi l'objectif sera aussi de consolider les actions innovantes, déployées dans le cadre du pacte I, de repérage et de mobilisation des jeunes « dits invisibles ».

3.2.2. Développer les capacités d'insertion par l'activité économique (IAE)

À partir du constat de la pertinence d'un accompagnement personnalisé et financé pour les publics les plus éloignés de l'emploi, l'IAE a été renforcée depuis la première édition du Pacte. Ce renforcement a connu une montée en puissance grâce à l'expérimentation du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE), dans laquelle s'est engagé le Département du Nord. En articulation avec ce service, le GIP réussir en Sambre-Avesnois s'est vu confié par la DREETS une mission, qui vise, avec la Fabrik IAE, à développer des marchés et à accompagner les structures de l'IAE afin de diversifier leurs activités.

Le Département de l'Aisne s'engagera également dans la mise en place du service public de l'insertion et de l'emploi à compter de 2022.

Aujourd'hui, au prorata de sa population, la SAT devrait bénéficier d'une enveloppe d'environ 9 M€ au titre de l'IAE. **Dans le cadre du Pacte, un abondement est cependant consenti par l'État, si bien que l'enveloppe totale de l'IAE atteint 12 M€ sur le territoire, ce qui représente près de 700 équivalents temps plein.** L'enveloppe consacrée à l'IAE a notamment augmenté de près d'1 M€ sur la Thiérache sur la période du Pacte I, d'1,6 M€ en 2018 à plus de 2,5 M€ pour l'année 2021.

Dans le cadre du Pacte II, l'État s'engage à maintenir ce montant, spécialement affecté à la SAT, sous réserve du vote des crédits en loi de finances en 2022 et 2023.

Par ailleurs, **la diversité des activités d'insertion doit être renforcée.** La typologie de ces activités est aujourd'hui trop homogène (par exemple, en Thiérache, 85 % de l'offre actuelle est en chantier d'insertion). **Les partenaires s'engagent ainsi, sur le principe, à multiplier les activités d'IAE,** en s'appuyant sur le réseau des structures associatives existantes et en ciblant les métiers liés aux activités liées à la transition écologique. Cette démarche sera conduite au sein des SPEL et, pour la Sambre-Avesnois, du service public de l'insertion co-piloté par l'État et le Département du Nord. Pour ce faire, le Département du Nord recrutera à compter du 1er janvier 2022 un développeur IAE. Son rôle sera de massifier et d'animer l'insertion par



l'activité économique par un soutien en ingénierie aux opérateurs. In fine, il est attendu sur le territoire de la Sambre-Avesnois le doublement des sorties durables et des sorties en formations qualifiantes.

3.2.3 Des actions ciblées pour les allocataires du Revenu de Solidarité Active

La semaine "Réussir Sans Attendre" pour laquelle collaborent activement les services du Département du Nord, de Pôle Emploi et de la Région vise à proposer aux bénéficiaires du RSA une mise en relation directe avec un employeur pour retrouver un emploi, ou intégrer une formation, ou bénéficier d'un coup de pouce (aide à la mobilité, aide à la garde d'enfant). Cette semaine thématique se déroulera du 15 au 19 novembre 2021 et se déclinera sur l'année 2022 en "journée labellisées Réussir Sans Attendre". Une attention particulière est portée aux secteurs en tension et aux métiers du plan de relance (BTP, Hôtellerie Restauration, métiers du Grand Âge). Ce faisant, les partenaires entretiennent une dynamique territoriale favorisant un accompagnement des parcours vers l'emploi.

Par ailleurs, le Département du Nord fait preuve d'une attention déterminée à l'endroit des allocataires de 25 à 35 ans. Près de 3000 personnes de cette tranche d'âge seront reçues individuellement pour booster leur parcours d'insertion : immersion en entreprise, parrainage, médiation directe à l'emploi, changement d'accompagnement seront autant de solutions concrètes qui leur seront rapidement proposées pour satisfaire les besoins de la relance. Cette mesure a vocation à monter en puissance avec le recrutement de nouveaux coachs emplois.

Dans l'Aisne, le Département développe les journées Aisne actifs plus qui visent à mobiliser les allocataires RSA, les acteurs de l'insertion et du monde économique en vue de l'accès à l'emploi ou à la formation, notamment pour les métiers en tension.

3.2.4 Des actions ciblées pour les habitants des QPV

La couverture du territoire en cité de l'emploi devrait bientôt être étendue. En effet, un travail partenarial est actuellement mené entre la Sambre-Avesnois et la Thiérache afin de créer une nouvelle cité de l'emploi interdépartementale qui viendra s'ajouter à celle qui existe déjà sur Maubeuge.

[Réflexe transfrontalier : les parties intégreront leurs politiques d'emploi à une logique transfrontalière, dans l'esprit du projet de gouvernance transfrontalière de l'emploi que le Département du Nord et ses partenaires flamands et wallons sont en train de mettre en place.]



Part des jeunes ni en emploi ni en formation (DREETS)



3.3. Investir contre l'habitat indigne et pour un urbanisme renouvelé et innovant

Sur la SAT, près de 57 % des ménages occupent leur logement depuis plus de 10 ans en 2017 (contre 49 % au niveau national). **Ce territoire est particulièrement touché par la problématique de l'habitat indigne, compte tenu des moindres revenus de sa population et de la vétusté de son parc.** Par ailleurs, le phénomène de vacance est d'une intensité particulière, notamment dans l'Aisne, ce qui participe aux dynamiques de dévitalisation des centres-villes.

Pour améliorer la qualité de l'habitat sur le territoire de la SAT, les caisses d'allocations familiales de l'Aisne et du Nord signent des conventions avec les collectivités pour participer au repérage des logements indécents. En plus des politiques déjà en place, le territoire tirera cependant également le plein avantage des dispositions du plan de relance, qui prévoient de rénover les logements aussi bien privés que sociaux. **Il bénéficiera aussi de l'engagement des bailleurs sociaux, qui est particulièrement fort sur le territoire.** Par ailleurs, le territoire axonais peut bénéficier de l'agence immobilière sociale (AIS), initiée par le Département de l'Aisne, afin de faciliter et garantir la mise en location de logements privés.

3.3.1. Rénover les logements privés

L'État accélérera leur rénovation thermique via les aides dédiées du plan de relance (dispositifs MaPrimeRénov' et MaPrimeRénov' Copropriétés). Calculé en fonction du niveau de revenu et du gain énergétique permis par les travaux, le montant de la prime sera naturellement favorable à la population de la SAT, avec des montants dépassant par exemple 100 € par m² pour l'isolation des murs.

La communication sur ces dispositifs sera renforcée auprès du grand public avec l'accompagnement de France Rénov. Cette communication s'appuiera sur le programme d'intérêt général « Habiter Mieux » qui couvre le territoire de la SAT et qui propose, sur financement des intercommunalités, **un soutien aux particuliers dans le montage de leurs projets de rénovation.** La Région, porteur associé du Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE), fournira également un appui à la réhabilitation énergétique des logements privés, grâce à l'ensemble de l'outillage qu'elle met en place sur ce volet (comme le passeport énergétique du logement). Enfin, sur la partie axonaise du Pacte, le programme d'intérêt général du Département de l'Aisne continuera à abonder les subventions de l'État d'une part, et du programme d'intérêt général du pays de Thiérache d'autre part, dans une mesure de 5 à 20 %. Cet abondement concerne tant les propriétaires bailleurs que privés.

D'après le constat que, plus que l'insuffisance de l'aide finalement consentie, c'est parfois la nécessité d'avance de trésorerie qui dissuade les ménages de se lancer dans des opérations de rénovation, **une expérimentation sera lancée sur la Thiérache pour consentir un prêt aux ménages en amont de l'opération de rénovation.** L'objectif que se fixe l'expérimentation est de diminuer de 50 % les passoires énergétiques. Une étude sera lancée au préalable par le pays de Thiérache, avec le soutien de l'Agence nationale de l'habitat et de la Banque des Territoires.

Au total, la rénovation énergétique des logements privés est ainsi marquée par l'engagement conjoint, en complémentarité, et dans un esprit d'innovation, de l'État, de la Région, des deux départements et des intercommunalités.

3.3.2. Investir dans le logement social pour changer l'image de la SAT

Les bailleurs sociaux, souvent seuls promoteurs immobiliers présents sur le territoire, ont la volonté d'y porter des projets emblématiques et innovants destinés à renforcer l'image, l'attractivité résidentielle du territoire et la qualité urbaine. Cet engagement est soutenu et programmé en proximité avec l'État et les départements.

Sur le fond, l'offre doit d'abord être adaptée à la population de jeunes et de personnes âgées ainsi qu'aux indicateurs sociaux particulièrement défavorables au territoire. C'est ce qui pousse les bailleurs sociaux à s'engager dans une politique ambitieuse d'investissement qui intégrera la production de nouveaux logements, avec une priorité particulière accordée aux PLAI et PLAI adaptés, aux petites typologies et aux habitats inclusifs.



Cependant **les investissements concernent surtout la rénovation thermique des logements sociaux**, avec une priorité accordée aux logements de classe F et G compte tenu de la vétusté du parc. En ce domaine, les bailleurs bénéficieront des financements du plan de relance, avec 4 M€ dédiés aux opérations de rénovation thermique dans le cadre du plan de relance dans l'Aisne et 24 M€ dans le Nord. Les enveloppes des aides à la pierre, dédiées aux territoires de la SAT seront en effet calibrées à la hauteur des enjeux de transformation et de modernisation du parc HLM.

Au total, les investissements des bailleurs sociaux représenteront 385 M€ sur 3 ans et un potentiel de 635 M€ soit plus de 9000 logements à 7 ans. Pour les accompagner, un partenariat avec la Banque des Territoires est établi dans le cadre duquel elle adapte son ingénierie financière et mobilise des enveloppes de prêts bonifiés pour améliorer la soutenabilité financière des projets portés par les bailleurs en SAT. **Les partenaires s'engagent à continuer à étudier les modalités financières susceptibles de permettre aux bailleurs d'accélérer leurs investissements et à coordonner leurs réflexions en ce domaine.**

Au-delà du volume d'investissements qu'ils apportent au territoire et à ses acteurs économiques, les bailleurs sociaux sont également les acteurs d'un urbanisme renouvelé. Mobilisés autour des nouveaux enjeux de sobriété foncière et de non-artificialisation nette, ils construisent des opérations d'habitat qui contribuent au remodelage de la ville et de son image. Par ailleurs, soucieux de développer l'attractivité résidentielle de l'offre de logement, ils souhaitent engager un programme « Qualité de l'Habitat » intégrant les nouvelles attentes de confort et d'usage exprimés par les ménages (balcons, nouveaux espaces de vie, biodiversité...).

Les bailleurs sociaux s'engagent enfin à porter un plan Innovations « Habitat Social » qui doit contribuer à **faire de ce territoire, en dépit de son caractère « détendu », une référence régionale voire nationale de l'innovation sociale et environnementale dans l'habitat social.** Ils développeront ainsi, à l'occasion de leurs programmes immobiliers, des projets d'inclusion sociale et urbaine imaginant l'habitat inclusif de demain. En lien étroit avec les collectivités, ils initieront des démarches d'inclusion sociale en fonction des besoins locaux : habitat adapté pour les personnes âgées ou handicapées, création de bédouilles et tiers-lieux, attention portée à la mixité intergénérationnelle, insertion de cellules commerciales pour garantir la proximité...

Les partenaires du Pacte s'engagent à mobiliser leurs crédits régionaux ou départementaux de droit commun de manière préférentielle sur la SAT pour soutenir ces projets d'inclusion sociale.



*Modélisation de la quantité d'énergie économisée (source : Ademe)
Part de logements privés (particuliers ou copropriétés) ayant fait l'objet de travaux de rénovation énergétique (source : DREAL)
Part de logements des bailleurs sociaux rénovés (source : DREAL)*



3.4. Améliorer l'accompagnement des femmes victimes de violence et favoriser leur réinsertion

Le phénomène des violences faites aux femmes connaît une acuité particulière sur le territoire de la SAT, qui montre l'intensité que ce phénomène peut revêtir en territoire rural. Bien que le phénomène des violences soit multicausal, la géographie des phénomènes de violences peut par ailleurs être rapprochée de celle de la pauvreté, qui touche particulièrement les femmes : plus de 50 % des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté, contre 39 % au niveau national. **Cet état de fait justifie une approche en vue de l'insertion et de l'autonomisation des personnes.**

Aujourd'hui, les deux arrondissements sont animés par des commissions réunissant régulièrement tous les acteurs institutionnels et associatifs locaux. Dans l'Avesnois, un accueil de jour est porté par l'UDAF à Maubeuge. Le centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) offre par ailleurs une prise en charge globale en vue de l'autonomie des victimes, incluant par exemple de l'aide aux recours aux droits, une assistance juridique ou un appui au logement.

En Thiérache, un réseau d'acteurs professionnels est animé par France victimes pour prendre en charge, accompagner et orienter les victimes de violences. Des permanences juridiques en gendarmerie et des actions de prévention sont réalisées par les membres du réseau pour sensibiliser la population et libérer la parole des victimes.

Il est impératif aujourd'hui de renforcer les dispositifs d'accueil de jour et de points d'accueil, afin que le territoire puisse prendre la part qui est la sienne dans la « grande cause du quinquennat », et pour transformer le soutien des pouvoirs publics, parfois ponctuel, en véritable politique publique d'insertion. Sur le principe, la Région s'engage à poursuivre son engagement actuel et à l'inscrire dans ce renforcement.

En sus, il est proposé que l'État financel'amorce et la poursuite d'une politique publique qui soutienne mieux les structures spécialisées. Ce financement sera abondé, au niveau local et dans la mesure de leurs moyens, par les collectivités territoriales qui s'engagent ainsi à prendre une part active à cette politique.



Nombre de victimes accompagnées (source : Délégation aux droits des femmes)



4. Améliorer l'attractivité du territoire

L'idée d'« attractivité du territoire » suppose un engagement tous azimuts : aussi bien pour l'amélioration du service de santé, l'éducation, l'enseignement supérieur, la formation, le renforcement des services publics, la culture, le patrimoine et le tourisme. **Si le Pacte I l'avait enclenchée, il s'agit désormais de pérenniser la transformation de la perception du territoire par ses habitants et par l'extérieur.**

4.1. Organiser un projet territorial de santé

Dans le cadre du schéma régional de santé 2018-2023, et dans le prolongement du volet santé du Pacte I visant à établir une stratégie de lutte contre les inégalités sociales de santé, **l'acte II du Pacte a pour ambition de faire progresser la santé publique sur ce territoire.** Deux axes sont pour cela poursuivis : le premier est le renforcement de la modernisation de l'offre de soins et la coordination territoriale au service des parcours de santé ; le second est la lutte contre les inégalités d'accès aux soins et la promotion des comportements favorables à la santé.

4.1.1. Renforcer la modernisation de l'offre de soin et la coordination territoriale au service des parcours de santé

4.1.1.1. Vers un pôle sanitaire et médico-social de la SAT

La maternité de Fourmies (tout comme celle de Maubeuge) a reçu le label « Initiative Hôpital Ami des Bébés » qui récompense l'engagement des professionnels dans l'accompagnement bienveillant des parents et des enfants ce qui souligne l'investissement des équipes, des sages-femmes en particulier. Néanmoins, à ce jour, la ressource humaine en gynécologues obstétriciens à temps plein assurant le fonctionnement de la maternité reste fragile.

Le service de chirurgie digestive est lui aussi en difficulté, l'aide du centre hospitalier Sambre-Avesnois et du centre hospitalier de Valenciennes via le dispositif d'équipe mobile de territoire ne permettant pas à ce jour de répondre aux attentes espérées.

Après échanges avec les communautés médicales et les directions du centre hospitalier de Fourmies et de la polyclinique de Wignehies, il a été décidé d'accompagner ces établissements dans un projet d'union des forces médicales dans le but de conforter les activités médicales et chirurgicales du territoire. Ce travail exploratoire a débuté au printemps 2021 avec l'objectif d'aboutir à un diagnostic partagé et à des propositions opérationnelles telle que l'écriture d'un projet médical commun aux deux structures dont la présentation aux acteurs du territoire est prévue fin 2021. La question cruciale de la permanence des soins commune en chirurgie est un élément clef du rapprochement des équipes.

Par ailleurs, un travail spécifique est en cours de finalisation avec le centre hospitalier de Fourmies, l'ARS et le conseil départemental du Nord sur le volet médico-social pour aboutir à une reconstruction de l'EHPAD rattaché à l'hôpital pour un montant de 5M€ sur une durée de 2 années. Les travaux devraient débuter d'ici à 2022. Pour permettre la réalisation de ce projet, l'ARS va octroyer à l'établissement 2,1 M€ d'aide à l'investissement sur le plan d'aide à l'investissement 2021 qui viendront s'ajouter aux 500 000 € versés en 2017 pour compenser les intérêts d'emprunts.

Dans une démarche analogue de recherche de synergies et de complémentarités, une mission de diagnostic et de propositions est conduite depuis 2019 entre les centres hospitaliers d'Hirson, Vervins et Le Nouvion-en-Thiérache qui sont en direction commune. Une même nécessité d'optimisation des ressources humaines médicales préside à ces réflexions territoriales de complémentarité de l'offre de soins. Cette démarche doit aboutir en septembre 2021 à un diagnostic partagé pour l'évolution de ces structures de soin, en lien avec des structures de soins de suite et des EHPAD. Le champ des « maisons de santé pluriprofessionnelles » (MSP), notamment du Nouvion et de la Capelle, ne sera pas en reste pour accompagner l'offre sanitaire des établissements.



Il est souhaité que ces deux démarches partenariales se rejoignent, compte tenu de la forte proximité de ces cinq établissements de santé sur ce territoire à cheval entre les départements du Nord et de l'Aisne. Ces établissements constituent en effet une offre sanitaire complète (urgences, médecine, chirurgie, obstétrique, soins de suite et réadaptation) et médico-sociale qu'il convient de mieux articuler en s'appuyant également sur le premier recours et notamment sur le très bon maillage en MSP du secteur et les dynamiques de coopération déjà engagées-(*cf. infra sur les MSP et les CPTS*). L'ensemble permettrait ainsi de répondre de manière plus efficace aux besoins de la population avec la création **d'un véritable pôle sanitaire et médico-social de la SAT.** L'ARS a d'ores et déjà souhaité renforcer l'offre en autorisant la création d'une équipe spécialisée de prévention et de réadaptation à domicile (ESPRAD) adossée au service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) porté par le centre hospitalier de Le Nouvion. Elle a par ailleurs déployée à titre expérimental des places de SSIAD renforcées permettant la prise en charge des personnes âgées de plus de 60 ans vivant à domicile et présentant des besoins en soins techniques ou en nombre de passages plus importants que ce que peuvent proposer les SSIAD classiques, sans pour autant relever d'une hospitalisation à domicile. Le SSIAD de Fourmies bénéficie ainsi, depuis du 1^{er} novembre 2021 de cinq places de ce type avec des horaires d'intervention étendus notamment en soirée et les week-ends et dans un objectif de facilitation des sorties d'hospitalisation et du retour à domicile dans de bonnes conditions. La dotation soins de ce SSIAD se verra augmenter de plus de 55 000 euros pour ce faire.

Ce pôle sanitaire et médico-social de la SAT aurait également vocation à moyen terme à se renforcer en **confortant le partenariat transfrontalier** existant notamment avec le centre hospitalier de Chimay et le CHU de Charleroi. Dans ce cadre, l'Agence régionale de santé s'engage à accompagner les acteurs concernés tant du versant français que belge à travers un futur projet, qui pourrait s'inscrire dans le prochain programme Interreg VI France-Wallonie-Vlaanderen.

Afin de soutenir cette stratégie ambitieuse de réorganisation de l'offre de soins de manière cohérente et coordonnée, l'Agence régionale de santé est au côté des acteurs pour faire avancer ce projet de santé territorial qui aura vocation à se traduire dans une modernisation de l'offre de soins de ce pôle sanitaire et médico-social. Cette réorganisation de l'offre de soins devra permettre de définir un **schéma directeur territorial d'investissement**, qui se déclinera ensuite au niveau des différentes structures sanitaires dont les besoins sont prégnants et qui ont déjà fait l'objet de travaux d'urgence financés par l'Agence régionale de santé (les centres hospitaliers de Hirson et Vervins). Ainsi, si à ce stade il n'est pas encore possible de définir précisément les projets immobiliers à porter par chaque structure, **il est toutefois nécessaire d'identifier une enveloppe d'investissement estimée à 15 M€ à prioriser dans la stratégie pluriannuelle d'investissement issue du Ségur de la Santé.**

[Réflexe transfrontalier : les parties intégreront l'enjeu de coopération transfrontalière avec le centre de santé des Fagnes (Chimay) et le CHU, de Charleroi.]

4.1.1.2. Mise en service du nouveau centre hospitalier de Sambre-Avesnois (CHSA), qui offre une large palette d'offres de soin pour les patients du territoire dans une logique de partenariat public-privé et d'ouverture sur la médecine de ville

Le nouvel hôpital de Maubeuge a consisté en la construction d'un bâtiment de 242 lits et 23 places médecine chirurgie obstétrique (MCO), un service d'accueil des urgences, un centre de dialyse, un plateau ambulatoire de consultations, un hôpital de jour ainsi qu'un plateau technique et divers services logistiques. Dans le cadre du nouvel hôpital, le CHSA a développé plusieurs partenariats avec les structures privées du territoire pour réaliser des projets sur le nouveau site. Un premier concernant le développement d'un centre de dialyse public-privé en lien avec Néphrocare (projet en cours de finalisation dont la mise en œuvre est prévue en janvier 2022), un second relatif au service de médecine nucléaire avec le centre d'imagerie nucléaire Sambre Avesnois qui déménage ses 2 gamma caméras de la polyclinique Val de Sambre vers le site du nouvel hôpital et un dernier sur l'imagerie médicale avec la création du GCS IMSA regroupant le CHSA et le centre d'imagerie médical de Maubeuge.

L'achèvement des travaux est programmé pour la fin de l'année 2021. **Cet investissement de 117 M€, dont le plan de financement intègre 62 M€ d'aides de l'Agence régionale de santé, est une des opérations immobilières les plus importantes de ces dernières années dans la région Hauts-de-France, preuve de l'attention que l'Etat porte à ce territoire.**

Le nouveau CH appelle à des compléments relatifs à la relocalisation de l'administration ainsi qu'au repositionnement de l'internat près du nouveau bâtiment.



4.1.1.3. Donner la priorité au confort hôtelier pour le patient

En matière de modernisation de l'offre de soin et de rénovation de l'accueil hôtelier pour le patient, **une attention particulière sera portée au centre hospitalier de Hautmont**, qui dispose de 46 lits de soins de suite et de réadaptation (SSR), de 40 lits de soins de longue durée (USLD) et de 135 lits d'EHPAD. La structure immobilière actuelle se caractérise par un nombre important de chambres à deux lits, l'absence de sanitaires dans les chambres, une répartition des différentes activités non efficiente et engendrant des difficultés de prise en charge. A titre d'exemple, 15 résidents d'EHPAD sont situés à côté du SSR et se trouvent ainsi isolés. **L'objectif principal de ce projet est ainsi de restructurer les locaux pour améliorer l'organisation et la prise en charge des patients et résidents, mais également de limiter le nombre de chambres à deux lits.**

Le coût global est évalué à ce stade à 6,6 M€, à part à peu près égale entre le sanitaire et le médico-social. Outre la mobilisation des enveloppes du Ségur, un soutien de l'Union Européenne via le projet REACT-EU est à l'étude pour un peu plus d'1,1 M€.

Autre projet d'envergure, celui de la rénovation de l'hôpital départemental Felleries-Liessies qui dispose de 206 lits et 38 places de SSR ainsi que 10 lits de médecine et 60 places en maison d'accueil spécialisé. Le projet porterait particulièrement sur le secteur des SSR avec la reconstruction du plateau technique et la réorganisation des capacités afin d'augmenter la part des chambres simples et d'améliorer le confort des patients et des soignants. Le montant du projet, évalué à 38 M€ à ce stade, reste à consolider, des études sont actuellement menées en ce sens par l'établissement.

Pour faciliter le processus de prise en charge des patients et leur permettre un recours plus rapide à des plateaux techniques de proximité, l'appui de la Région portera sur un accompagnement financier à l'acquisition et au renouvellement d'équipements d'imagerie, de soins ou de diagnostics par les centres hospitaliers. Concernant ces dispositifs sanitaires, la Région appuiera la mise en œuvre des projets tendant au maillage et à la mise en réseau des équipements et des équipes médicales avec les Centres Hospitaliers Universitaires de Lille et d'Amiens.

4.1.1.4. Favoriser l'exercice coordonné plébiscité par les jeunes générations de professionnels de santé

Il s'agit de **poursuivre le développement des maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) et des communautés professionnels de territoire de santé (CPTS)**. Dans le cadre de la première itération du Pacte, neuf projets de MSP répartis sur le territoire de la Sambre-Avesnois (Jeumont, Sains du Nord/Etroeungt, Maubeuge, Avesnes-sur-Helpe, Cartignies, Hautmont) et de la Thiérache (Vervins, Montcornet, Hirson) ont été accompagnés. L'Agence régionale de santé a ainsi investi 450 000€ avec un calendrier de déploiement qui se poursuit jusqu'en 2022.

Dans la Sambre-Avesnois, deux projets de santé ont été validés et sont en activité (MSP de Jeumont et MSP de Maubeuge), ce qui va porter à dix le nombre de MSP sur ce territoire.

A la signature du Pacte I, cinq MSP étaient en activité dans la Thiérache (Guise, La Capelle, Le Nouvion-en-Thiérache, Rozoy sur Serre et Saint Michel). Depuis la signature du Pacte, trois nouveaux projets de santé ont été validés et sont en voie d'opérationnalisation (MSP de Montcornet, MSP de Vervins, MSP d'Hirson).

Ces MSP vont constituer un socle sanitaire essentiel pour le renforcement des équipes hospitalières des établissements correspondants (cf. point 4.1.1.1). Elles seront également accompagnées pour que leur projet universitaire, (maîtres de stage en médecine générale ; facultés de Lille et d'Amiens) soit intégré sur 100% des sites.

La Région poursuivra l'accompagnement financier qu'elle apporte de longue date à ces projets. Elle souhaite par ailleurs profiter de ce nouveau pacte pour renforcer son appui et propose, pour accélérer l'émergence d'un ou plusieurs projets labellisés par l'Agence régionale de santé sur le territoire, de mobiliser de manière expérimentale et complémentaire un ensemble de dispositifs régionaux d'aides pour les



investissements bâtimentaires, l'acquisition d'équipements médicaux, mais aussi pour aider à définir le modèle économique de la structure porteuse.

Les projets de Maisons de Santé, à l'instar de celui de Sars-Poteries feront l'objet d'une attention de l'ARS qui étudiera la possibilité d'une étude dérogatoire sur l'obligation réglementaire de la présence d'un médecin généraliste dans les projets déposés au titre du Pacte SAT. Ainsi dans le cadre du Pacte SAT 2, les communes et intercommunalités proposant des projets de MSP regroupant des spécialistes ou professionnels paramédicaux pourront obtenir le soutien de l'ARS même sans médecin généraliste coordinateur. Le Département du Nord soutient et accompagnera le projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire implanté à Sars-Poteries.

Le projet de prévention autour des cancers féminins ainsi que l'implantation de consultations infantiles et/ou d'une Maison d'Assistantes Maternelles répond à un enjeu de territoire.

En réponse aux enjeux d'attractivité du territoire du SAT, et pour faciliter l'ancrage des professionnels de santé, la Région, mais aussi le Département de l'Aisne, contribuent au financement de l'aménagement de logements dans le cadre de construction ou de rénovation de bâtiments dans les communes où se situent les MSP ou au sein de ces structures elles-mêmes.

Outre les projets de MSP, quatre dynamiques de CPTS sont accompagnées par l'Agence régionale de santé, l'Assurance Maladie et l'Union régionale des professionnels de santé libéraux (URPS). La CPTS Val de Sambre est active depuis mai 2021, elle couvre le territoire de 62 communes pour une population de plus de 120 000 habitants, 133 professionnels de santé dont 26 médecins généralistes y ont adhéré.

La CPTS du Sud Avesnois regroupe, quant à elle, 43 professionnels de santé sur 12 communes et plus de 25 000 habitants, la signature du contrat de constitution devrait intervenir dans les prochains mois. La CPTS des Hauts de l'Aisne englobe 85 communes (dont Guise, Vervins, Hirson et Le Nouvion) pour environ 40 000 habitants.

Enfin, une réflexion est lancée sur le canton d'Aulnoye-Aymeries.

Ces projets traduisent un engagement collectif des professionnels de santé membres de chacune des CPTS de s'organiser entre eux pour apporter une réponse collective aux besoins de la population de leur territoire en termes d'accès aux soins, d'organisation des parcours pluri professionnels autour du patient, de développement des actions territoriales de prévention.

Le territoire de la SAT est particulièrement concerné par les inégalités sociales de santé et nécessite un effort renforcé de prévention et de dépistage qui est détaillé ci-après.

4.1.1.5. Déployer les dispositifs d'appui à la coordination (DAC) et les communautés 360 afin d'améliorer la coordination des acteurs, permettre le répit des aidants

Les professionnels de la SAT pourront bénéficier d'ici la fin de l'année 2022 de l'appui des DAC dans le cadre de l'exercice de leur pratique au quotidien (DAC 02 pour la partie de la SAT relevant du département de l'Aisne et DAC 59-5 en ce qui concerne la partie Sambre-Avesnois).

Ces DAC offriront une réponse globale aux demandes d'appui des professionnels : accueil téléphonique, information, conseils, mise en relation, analyse de situation, orientation, accès aux ressources spécialisées, suivi, accompagnement renforcé en tant que de besoins et par subsidiarité (gestion de cas/situations complexes), planification des accompagnements et prises en charge.

Une articulation entre ces DAC et les communautés 360 des départements du Nord et de l'Aisne sera à opérer en ce qui concerne l'accès au droit et à l'offre d'accompagnement des personnes en situation de handicap, dès communication du cahier des charges national des communautés 360.

Des plateformes d'accompagnement et de répit des aidants (PFR) de personnes handicapées sont en cours de déploiement dans la Sambre-Avesnois et dans le Nord de l'Aisne. L'APF a été retenu comme porteur par adossement au service d'accompagnement médico-social pour adultes en situation de handicap (SAMSAH) de VALENCIENNES à compter du 1er septembre 2021 avec une PFR sur Valenciennes et une antenne qui couvrira la Sambre-Avesnois. Une dotation complémentaire de 55 935 € est allouée qui porte à 155 935 € la



dotation de la PFR. Une plateforme portée par l'APAJH a été autorisée sur la zone Saint-Quentin - Vervins pour une dotation annuelle de 147 714 euros.

4.1.2. Lutter résolument contre les inégalités d'accès aux soins et la promotion des comportements favorables à la santé

4.1.2.1. Promouvoir l'installation et le maintien des professionnels de santé libéraux en mobilisant différents leviers

La SAT est un territoire peu dense en professionnels de santé, à la fois en médecine de ville et en médecine hospitalière (dans les hôpitaux, plus de 50% des médecins sont titulaires de diplômes étrangers). L'État s'engage donc de longue date pour lutter contre la désertification médicale et favoriser l'installation de jeunes médecins, tant dans l'offre de soins de premier recours que dans l'exercice hospitalier.

Le pôle sanitaire et médico-social de la Thiérache va ainsi favoriser l'interaction entre MSP et établissements sanitaires et médico-sociaux (cf le 4.1.1.1.).

Pour aller plus loin, l'Agence régionale de santé a amélioré au 1er janvier 2020 le « zonage médecins généralistes » existant en créant un nouveau type de zones « d'accompagnement régional » (ZAR). Elles viennent s'ajouter aux deux autres types de territoires réglementairement prévus dans le zonage : les zones d'intervention prioritaire (ZIP) et les zones d'action complémentaire (ZAC).

Dans ce cadre, ce sont près de 99% des communes de la SAT qui sont identifiées en ZIP, ZAC ou ZAR avec un accompagnement financier possible pour l'installation ou le maintien des professionnels de santé sur le territoire à travers différents types de contrats. Depuis 2018 14 médecins généralistes libéraux installés sur le territoire de la SAT ont ainsi pu bénéficier d'une aide à l'installation financée par l'ARS ou l'assurance maladie (700 000 €), 4 primo-installés ont pu bénéficier d'un mécanisme de rémunération garantie et plus de 50 ont bénéficié d'une aide au maintien en exercice dans le cadre d'un engagement dans des démarches d'exercice coordonné (250 000 €).

Par ailleurs, 278 communes de la SAT bénéficient d'un dispositif d'exonération fiscale pour les rémunérations perçues au titre de la permanence des soins ambulatoires.

D'autre part, **l'accroissement du nombre d'offres de stage en médecine générale pour les internes demeure un objectif**, en s'appuyant sur les pools de maître de stage. Il s'agit de généraliser le dispositif de qualification de maîtres de stage et l'accueil de ces internes, notamment en participant financièrement à des solutions d'hébergement, ou en accompagnant les étudiants au travers de plusieurs dispositifs, notamment le contrat d'engagement de service public (CESP).

Enfin, l'appui financier de la Région permet de participer au financement des cursus post internat des assistants à temps partagés. Elle contribue également à la construction de logements par les MSP ou par des collectivités afin de faciliter l'installation des professionnels de santé dans les structures d'exercice coordonnés.

Dans le département de l'Aisne, en complément du Guichet unique existant depuis 2010, qui est chargé d'accompagner les professionnels de santé lors de leurs démarches liées à leur installation et d'assurer leur suivi post-installation, **les dispositifs issus du Plan santé départemental apporteront un effet levier supplémentaire pour renforcer le nombre de médecins.** Ces dispositifs portent en effet sur la prise en charge de la formation des médecins qui accueillent des stagiaires, sur une aide financière à destination des étudiants de troisième cycle et sur la mise en place d'un réseau d'ambassadeurs.

4.1.2.2. Accélérer le déploiement d'outils numériques en santé pour se donner les moyens d'agir ensemble

Dans un premier temps le déploiement de plateforme numérique « PREDICE » d'échange et partage de données s'est mise en place dans les établissements pivots des groupements hospitaliers de territoire (GHT) Aisne-Nord et Hainaut-Cambrésis soit le centre hospitalier de Valenciennes pour l'Avesnois et le centre



hospitalier de Saint-Quentin pour le territoire de Vervins. la Région contribuera au déploiement de cette plateforme (PREDICE 2) grâce la mobilisation de fonds européens.

De manière plus générale, la Région souhaite accompagner les initiatives numériques qui permettent de rapprocher la population des offres et centres de soins (par exemple, dans le cadre de e-consultation ou de e-expertise) et à une meilleure prise charge des patients (par exemple, la numérisation des fiches-relais et du transfert des informations du patient à l'hôpital d'accueil par les SDIS).

Ce dispositif a permis pendant la première vague de la crise COVID la mise à disposition auprès des professionnels de santé d'un outil de télémedecine. Cette solution a permis l'organisation à ce jour de près de 110 000 téléconsultations sur le secteur.

Pour promouvoir ce recours à la téléconsultation et en garantir l'accès, des moyens complémentaires ont été déployés pendant la deuxième vague de la crise COVID auprès des établissements siège de GHT (33 000 € pour le GHT Aisne-Nord et 52 000 € pour le GHT Hainaut-Cambrésis).

Ce soutien qui s'inscrit dans le cadre du programme national e-Parcours va permettre de développer des projets entre les professionnels de santé du territoire du Pacte SAT et les établissements de référence. L'objectif est de faciliter l'accès aux spécialistes par l'intermédiaire de la télé-expertise, de poursuivre le développement de la téléconsultation et de proposer des outils en mobilité pour ces professionnels. L'ARS prévoit d'accompagner les professionnels du secteur dans la mise en place de ces outils.

Grâce au volet numérique du SEGUR de la santé, la dynamique numérique souhaitée par le gouvernement peut continuer à s'inscrire dans les territoires.

Tout d'abord le programme HOP'EN à destination des établissements de santé se déploie à hauteur de 3,5 M€ pour 12 établissements du GHT du Hainaut et 2,4M € pour 12 établissements du GHT de l'Aisne-Nord. Les établissements du secteur sanitaire et du secteur médico-social peuvent par ailleurs répondre à des appels à projet pour déployer des outils numériques et faciliter les prises en charge dans les territoires du SAT. Côté sanitaire, le programme SUN-ES vient s'inscrire dans le prolongement d'HOP'EN et soutient les établissements dans le développement des usages sur le dossier médical partagé, la messagerie sécurisée de santé et l'alimentation de « Mon Espace Santé » qui sera ouvert à tous les Français début 2022.

Pour les établissements médico-sociaux, le programme ESMS Numérique entamé début 2021 a permis de retenir les projets de deux EHPAD du secteur, Les Vertes Années dans la Thiérache et Villa Senecta au nord de l'Avesnois. Un second appel à projets a été lancé pour lequel des établissements du secteur ont d'ores et déjà candidaté et seront accompagnés par l'agence régionale de santé. Ce programme vise à favoriser le déploiement du dossier usager informatisé dans les ESMS véritable tableau de bord et boîte à outils numérique à destination des professionnels, des familles, des aidants et des personnes accompagnées elles-mêmes.

L'ARS prévoit d'accompagner les porteurs du secteur de la SAT pour faciliter l'émergence des projets et aider à leur élaboration.

Pour piloter au mieux ces projets numériques, la gouvernance du numérique a été renforcée avec la mise en place d'un comité de pilotage réunissant l'ARS, l'assurance maladie et l'ensemble des partenaires régionaux. Cette gouvernance se déploie au plus proche des acteurs grâce à la mise en place des territoires d'animation numérique dont deux sont situés dans le secteur du pacte (Hainaut et Aisne).

4.1.2.3. Promouvoir les comportements favorables à la santé : lutter contre les addictions, accompagner les plus fragiles vers le dépistage des cancers

Le premier Pacte SAT a mobilisé les structures sociales et d'insertion de proximité afin de proposer aux populations les plus en difficulté des programmes de prévention et promotion des comportements favorables à la santé.

Sur le sujet sport-santé, une des actions principales a été le déploiement et la labellisation d'une Maison Sport-Santé (MSS) à Maubeuge, lieu privilégié pour fédérer les acteurs autour de l'activité physique, informer la population sur les bénéfices du sport sur la santé et communiquer sur l'offre territoriale en sport-



santé. L'ARS et la DRAJES souhaitent poursuivre ce développement des MSS dans le secteur pour améliorer la santé des populations notamment les plus éloignées du soin.

Sur le sujet de l'accompagnement des personnes souffrant d'un cancer, une démarche de déploiement des espaces ressources cancer (ERC) soutenue par le Conseil Régional a permis de couvrir les territoires de la SAT, à Maubeuge, Laon et dans le Cambrésis. Ces ERC coordonnent les soins oncologiques de support en ville et assurent par exemple l'orientation des malades vers les professionnels en charge des troubles de la fertilité, du sevrage tabagique ou de la prise en charge de la douleur. Ils proposent également tout un panier de soins de support tels que l'accompagnement diététique, le soutien psychologique des malades et de leur famille, l'accompagnement social, ou encore la socio-esthétique.

Cet effort doit se poursuivre dans ce deuxième volet du plan avec le renforcement de l'accompagnement aux soins et à la santé des plus vulnérables notamment dans le champ des dépistages du cancer ou de l'addictologie.

Ainsi les partenaires s'engagent à soutenir des démarches visant à prévenir et à réduire les risques des conduites addictives liées aux consommations de substances psychoactives, dont le protoxyde d'azote, par des actions de sensibilisation des personnels, de prévention en direct du public jeune et de sensibilisation des autres publics dans le cadre de démarches intersectorielles.

La Région s'associera à la mise en œuvre de programmes de prévention en mobilisant son dispositif d'appel à projets « prévention santé innovation » (PSAI) afin d'amener :

- les publics ciblés (lycéens, apprentis, publics en situation de fragilité, femmes) à modifier leurs comportements
- les personnes les plus éloignées de l'accès aux dispositifs de la prévention et de soins dans un parcours de santé.

En réponse à des problématiques spécifiquement repérées sur le territoire en matière de promotion de comportements favorables à la santé, la Région pourra également soutenir des initiatives relatives :

- aux maladies cardio-vasculaires, diabète et problèmes d'obésité, en agissant sur l'équilibre et la qualité alimentaire, l'activité physique régulière et adaptée avec pour objectif
- aux situations d'exposition aux risques pour la santé, identifiées par le PRSE 3 (qualité de l'air, perturbateurs endocriniens, nanomatériaux,..) : des actions pourraient être soutenues à ce titre en direction des publics en situation de précarité, mais aussi en direction des agriculteurs, lycéens et apprentis.
- aux risques et aux situations d'usure professionnelle, de pénibilité au travail, ainsi que de maladies chroniques évolutives. Avec l'appui de l'ISTNF et de l'ARACT, des actions de prévention pourront être soutenues en direction des acteurs économiques et acteurs de santé, mais aussi en direction de publics cibles tels les apprentis, les jeunes travailleurs, les intérimaires ou encore les agriculteurs.

Sur le dépistage des risques cardiovasculaires, une démarche innovante d'actions de repérage en officine sera mise en place sur les territoires de la Sambre-Avesnois et de Vervins à destination notamment des personnes les plus précaires.

Au global, un meilleur accès aux soins et à l'éducation à la santé passera par la redynamisation des ateliers santé-ville, des réseaux santé ville-hôpital, des centres de bilans de santé de proximité, et par la promotion des mutuelles communales de santé.

Ces ambitions concerneront particulièrement les plus fragiles. L'accompagnement de ces publics sera donc renforcé, grâce à la capitalisation sur les initiatives existantes, à la structuration d'une animation territoriale renouvelée entre l'Agence régionale de santé, les caisses primaires d'assurance maladie et le centre régional de coordination des dépistages au cancer, et grâce à l'élaboration de plans d'actions sur les territoires pour soutenir l'ingénierie de projet en prévention et promotion de la santé. Pour mener à bien ce dernier objectif, il s'agira de prendre en considération l'ensemble des initiatives du territoire dans le champ des dépistages organisés, qu'il s'agisse de celles de centres sociaux, de professionnels de santé (dont notamment ceux en structures d'exercice coordonné), de la Mutualité française, du CIDFF, des conseils départementaux...

En complément, la Région continuera d'apporter son soutien aux Espaces Ressources Cancers sur le territoire, qui permettent de répondre aux besoins des patients, de leurs proches et aidants, en leur offrant



une écoute, un accompagnement, des informations sur les aides existantes (matérielles, sociales, juridiques, ...), et leur permettra de bénéficier en dehors de l'hôpital, d'une offre de soins de supports.

En matière de prévention, une problématique d'accès aux soins bucco dentaires ayant été identifiée, la Région accompagnera les projets permettant de favoriser les soins de proximité.

4.1.2.4. Promouvoir la santé des enfants et des jeunes

Afin de **renforcer l'accès des jeunes enfants à un repérage et un dépistage précoce des troubles du neuro-développement**, ainsi que leur orientation vers l'offre de prise en charge la plus adaptée des **plateformes de coordination et d'orientation** ont été déployées en région sous l'impulsion de l'ARS. Les enfants résidant sur le territoire de la SAT peuvent ainsi bénéficier de la plateforme mise en place sur le Hainaut d'une part et de la plateforme déployée sur l'Aisne d'autre part. Ces plateformes doivent permettre des accompagnements précoces (s'appuyant notamment sur des professionnels libéraux) et cordonnés, en complément de l'offre des centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP). Elles peuvent désormais proposer et gérer des forfaits d'intervention précoce. Sur ce dernier volet, pour améliorer les réponses de proximité et la qualité de l'accueil au sein de l'antenne à Hirson du CAMSP de Laon, l'Agence facilitera sa construction comme elle l'a déjà fait pour la partie Nord du territoire.

Chaque année, l'ARS renforce par ailleurs l'offre en services d'éducation et de soins spécialisés à domicile (SESSAD) dans les départements, par adaptation de l'offre existante ou par création ex-nihilo. Ces services ont pour mission d'apporter, dans le cadre de vie habituel de l'enfant en situation de handicap, un soutien à ce dernier, à sa famille et aux professionnels qui l'accompagnent, ainsi que des prises en charges éducatives et paramédicales spécialisées.

Sur le volet de la santé infantile, **les contrats départementaux de prévention et de protection de l'enfance portent une attention particulière au territoire de la SAT**. Ils visent ainsi le renforcement le taux de couverture par la protection maternelle et infantile des entretiens prénataux précoces et, pour ce qui concerne l'Aisne, la mise en place d'accompagnements petite enfance auprès des familles les moins mobiles grâce à des centres de consultation mobiles. Sur ce même volet, le Département du Nord recrute un chargé de mission « 1000 jours », dont l'une des missions sera d'animer des comités de pilotage territoriaux sur la santé infantile. Aux côtés du Département, la Caf s'inscrit pleinement dans la démarche "1000 jours" en soutenant financièrement des projets petite enfance intégrant le dépistage précoce, ainsi que des projets parentalité avec les REAAP.

Par ailleurs, l'ARS a accordé à l'association Traits d'Union (basée à Trélon) des crédits lui permettant de déployer l'action d'un SESSAD au sein des maisons d'enfants à caractère social (MECS), au centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) d'Aulnoye-Aymeries ainsi qu'au groupe EHPESE, des crédits pour venir en appui des assistantes maternelles qui accueillent des enfants bénéficiant d'une protection de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et présentant des troubles du comportement.

Enfin, **une Maison des Adolescents dans l'Aisne, avec une antenne sur l'arrondissement de Vervins, sera créée d'ici à fin 2022**. Cette structure pourra intervenir auprès de tous les adolescents du territoire couvert par le Pacte. Les maisons des adolescents sont des structures pluridisciplinaires, lieux ressources à destination des adolescents, des familles et des professionnels. Elles animent et coordonnent les acteurs de l'adolescence d'un territoire, organisent la sensibilisation, les partages d'expertise et la veille. Pour ce projet particulier, l'Agence régionale de santé sera en mesure de financer la mise à disposition de personnels sanitaires (à minima 156 000€, sous réserve d'un accord avec un établissement de santé), mais également d'allouer une enveloppe « coordination de la MDA » à hauteur de 26 500€. Côté Nord, l'offre existe déjà avec une MDA installée dans l'Avesnois.

4.1.2.5. Prévenir les départs de personnes handicapées en Belgique et diversifier l'offre

Dans le cadre de la stratégie quinquennale de transformation de l'offre d'accompagnement des personnes en situation de handicap, 20 places de SAMSAH à destination d'un public polyhandicapé ont été créées, en 2020, sur la Thiérache, par transformation de places du SAVS porté par la fondation Savart.



Dans le cadre du plan de prévention des départs non souhaités en Belgique et du développement de l'offre adulte dans une logique inclusive, l'Agence régionale de santé a lancé un appel à projet visant la création de sept unités de vie (deux dans le Nord, deux dans le Pas-de-Calais, une dans l'Aisne, une dans l'Oise et une dans la Somme), de sept places chacune (six places d'hébergement permanent et une place d'hébergement temporaire), soit un total de 49 places pour la région pour adultes présentant des « comportements-problèmes » (associés principalement à des troubles psychiques ou des TSA). Le projet présenté par la fondation Savart pour la création d'une unité sur la commune de Saint Michel a ainsi été retenu et l'ouverture de l'unité est prévue en septembre 2023. Concernant le département du Nord, une unité en cours de construction et portée par l'APAJH Nord sera implantée sur la commune de Le Quesnoy.

C'est également dans le cadre de la prévention des départs non souhaités en Belgique que les capacités des SAMSAH de Fourmies et de Maubeuge ont été étendues et qu'un accueil de jour a été autorisé au sein du FAM St Michel.



Part de la population éloignée :

- de plus de 7 minutes des soins de proximité
- de plus de 16 minutes des soins de gamme intermédiaire
- de plus de 30 minutes des soins de gamme supérieure (source : Insee)

Nombre d'actes en médecine libérale (source : Agence régionale de santé)



4.2. Mettre en place un projet éducatif global

L'Éducation nationale sur le territoire est représentée par les deux académies de Lille et d'Amiens, qui comptent environ 50 000 élèves. Les indicateurs d'éducation sont particulièrement défavorables à la SAT : **56 % des actifs n'ont ainsi pas le baccalauréat**. Une action forte a néanmoins déjà été engagée dans le cadre du Pacte I, au travers du dédoublement des classes, de la création d'un micro-lycée à Maubeuge, de la réduction généralisée du nombre d'élèves dans les classes. Cet engagement volontariste a permis d'améliorer les performances scolaires et de **diminuer la part d'élèves décrocheurs qui est passée, entre 2018 et 2020, de 8,9 % à 5,8 % en Sambre Avesnois et de 8,4 à 6,5 % en Thiérache**.

Forts de ce résultat, les partenaires souhaitent poursuivre leur action dans deux sens : le premier est la **mise en place de territoires éducatifs** en lien avec les élus locaux ; le second est **l'amélioration de l'attractivité du territoire** pour les élèves et pour les professeurs.

4.2.1. Mettre en place des territoires éducatifs

La coordination entre l'Éducation Nationale et les acteurs du territoire sera renforcée. Il s'agira de mettre en place, à l'échelle communale ou intercommunale, un diagnostic local de territoire. Celui-ci permettra un **projet éducatif global** qui, tant sur le temps scolaire que sur le temps périscolaire, prendra en compte les besoins des élèves en y associant les parents, afin d'acter des actions pédagogiques et éducatives sur le temps du Pacte.

Concrètement, cette volonté s'appuiera sur des **alliances éducatives locales**, qui seront déployées sur toute la SAT en s'inspirant des comitologies en place dans les cités éducatives. L'expérimentation des Territoires Éducatifs Ruraux (TER), en place en Thiérache depuis 2020, sera par ailleurs poursuivie. Enfin, l'expérimentation Contrat local d'accompagnement (CLA), en place actuellement sur la Sambre-Avesnois, sera poursuivie sur ce territoire. Les écoles marquées par les indicateurs sociaux les plus défavorables (consolidés dans l'indice de position sociale, IPS) seront ciblées en priorité dans le cadre d'une extension du dispositif, qui a été initié à la rentrée 2020 en Sambre Avesnois.

Les projets locaux d'éducation prendront nécessairement en compte le caractère multidimensionnel de celle-ci. Ils porteront ainsi un engagement pour l'aide aux devoirs, le numérique éducatif, l'éducation artistique et culturelle, l'éducation sportive. Ils traiteront également plus spécifiquement la question de l'alimentation (restauration scolaire à un euro, circuits courts petits-déjeuners). **L'opération petits-déjeuners sera portée par les inspecteurs de circonscription**, qui feront en sorte que cette opération soit pleinement inscrite dans le projet de l'école. **Une réflexion sera engagée pour étendre ce dispositif aux opérations extrascolaires du type « École ouverte » et « Vacances apprenantes »**. En ce qui concerne l'opération restauration collective à un euro, son développement sera accéléré sur l'ensemble du territoire dans les communes éligibles au dispositif, en lien avec le commissaire à la pauvreté.

Dans le cadre du Pacte, l'Éducation nationale appliquera également une **politique d'allocation progressive de moyens dans le premier et le second degré en tenant compte des spécificités de chaque lieu de vie**. Il s'agit de prendre en considération les conditions sociales et économiques du territoire et de doter chaque unité d'enseignement en fonction de son Indice de Position Sociale (IPS). Dépassant le cadre de l'éducation prioritaire, chacun se voit attribuer une dotation de rentrée correspondant à ses besoins et à ses conditions locales d'exercice.

Afin de favoriser la scolarisation des enfants en situation de handicap, l'ARS finance le déploiement d'équipes mobiles d'appui à la scolarisation (EMAS). En Sambre-Avesnois, cette équipe est portée par l'association Traits d'Union. En Thiérache, l'équipe déployée par la fondation Savart à partir de septembre 2019 intervient sur tout le nord de l'Aisne. L'objectif est désormais de faire correspondre les territoires d'intervention des EMAS avec les bassins d'éducation et de formation tels que définis par l'Éducation nationale. À compter de 2022, deux EMAS couvriront donc le nord et le centre de l'Aisne : l'une positionnée sur le bassin de St Quentin- Chauny, la seconde sur celui de Laon-Hirson. Chaque équipe est financée à hauteur de 100.000€ / an. Les EMAS, composées de professionnels du secteur médico-social, apportent un appui aux professionnels de l'Éducation nationale, afin de faciliter et de développer la scolarisation des enfants en situation de handicap.

À noter par ailleurs : l'ouverture en septembre 2021 d'une unité d'enseignement en maternelle autisme à Fourmies (7 places financées à hauteur de 280.000€ en année pleine).



4.2.2. Améliorer l'attractivité du territoire

L'accompagnement des enseignants devra être poursuivi. Une action en ce sens est actuellement développée dans l'Avesnois pour les enseignants du premier degré. Afin de stabiliser pour plusieurs années sur le territoire les équipes pédagogiques, **il est proposé aux professeurs des écoles qui restent plusieurs années d'obtenir, à l'issue de leur séjour dans l'Avesnois, un ajout de points supplémentaires au barème mouvement** leur facilitant de fait le retour proche de leur lieu de vie d'origine. Cette opération sera étendue à la Sambre, et de manière plus localisée à des secteurs géographiques spécifiques. Par ailleurs, dans un esprit de concertation avec les collectivités, l'installation en territoire des enseignants (de l'Éducation Nationale mais aussi de l'enseignement supérieur) sera facilitée par un meilleur accès au logement et des dispositifs d'aide à l'emploi des conjoints.

En ce qui concerne le renforcement de l'attractivité pour les élèves, **une politique incontournable est le renforcement des internats**. Ce renforcement passe par l'utilisation du « plan internat du XXIème siècle » pour accompagner les plus jeunes et mettre en avant des internats thématiques. Le dispositif internat, en accord et en soutien avec le Conseil départemental du Nord, pourra utilement être étendu aux élèves d'âge élémentaire, en ciblant ceux dont les conditions de vie ne favorisent pas pleinement les apprentissages. Dans l'Aisne, sera créé un internat d'excellence à Vervins à destination, en priorité, des élèves scolarisés en zone urbaine sensible. Ainsi, après 1,3 million d'euros de travaux financés à parité par l'État et le Département, 67 collégiens intégreront en septembre 2022 ce nouvel internat d'excellence.

En ce qui concerne les lycées, **la Région s'engage à soutenir la création de l'internat de Maubeuge** destiné à l'accueil des élèves des lycées Pierre Forest, André Lurçat, Louis Armand, ainsi que les élèves du micro-lycée de Maubeuge. La livraison de cet équipement est prévue pour la rentrée 2023.

Enfin, l'Éducation Nationale envisage de permettre et de faciliter les affectations d'élèves en interacadémiques pour fluidifier la transition collège/lycée. Pour contrer les réticences à la mobilité constatée sur le territoire, sources de nombreuses orientations « par défaut » conduisant souvent à l'échec et au décrochage scolaire, la Région s'engage en ce sens à déployer de manière expérimentale un parcours d'éducation à la mobilité sur le territoire.



Ecart à la moyenne régionale des résultats des élèves aux évaluations standardisées de CP et de CE1 (source : rectorat)

Part d'élèves décrocheurs (source : rectorat)

Ancienneté moyenne des enseignants du territoire (source : rectorat)



4.3. Enseignement supérieur, formation, orientation professionnelle

Pour faire face au déficit actuel d'offre de formation, la formation aux métiers du numérique fera l'objet d'une attention particulière. La Région développera en ce sens l'offre de formation inscrite au Plan régional de formation (community manager, référent digital, développeur web...) ainsi que le soutien à la reconversion des demandeurs d'emploi vers les métiers du numérique. La formation dans le secteur du bâtiment sera également renforcée.

Par ailleurs, le projet de **création d'un CFA à Maubeuge**, dont les contours restent à définir en fonction des besoins des entreprises du territoire, permettrait de développer une offre de formation par apprentissage de proximité et répondant aux enjeux économiques du territoire.

Il associerait les organismes de formation, les structures prescriptrices de jeunes, les collectivités territoriales et les représentants des professions concernés.

Après un premier travail d'analyse de la structuration pédagogique de ce CFA, confié au GIP Réussir en Sambre Avesnois, le projet de création pourrait être soutenu par l'État et la Région par la mobilisation complémentaire de leurs financements respectifs.

Un campus connecté a été créé à Hirson. Un autre campus connecté a été labellisé et ouvrira à Maubeuge en début d'année 2022. Il s'agira d'un tiers-lieu dans lequel les étudiants, mais aussi les salariés pourront suivre à distance l'ensemble des offres de formation offertes à l'échelle nationale tout en bénéficiant d'un accompagnement de proximité

D'autre part, la dynamique de création d'un campus territorial REV 3, qui réunit des formations déjà existantes, multi-sites, dans des parcours coordonnés et sous un même label, sera encouragée.

Enfin, et afin d'améliorer l'orientation professionnelle des jeunes et leur employabilité, **l'accès à une information diversifiée sur les métiers et les formations présents (ou à développer) sur le territoire du Pacte sera favorisé par l'action conjointe des services de l'Éducation nationale et de la Région.**



4.4. Soutenir le développement du sport

La conception énoncée ci-dessus de l'éducation comme projet local à vocation transversale implique de déployer en particulier les infrastructures sportives permettant la prise en charge de l'éducation physique et sportive des enfants et adolescents. Or aujourd'hui la couverture en équipements sportifs du territoire comporte des insuffisances, qui s'expriment notamment dans le temps d'accès à ces équipements, qui se situe dans le décile le plus défavorisé en comptabilisation régionale. Par ailleurs la coordination de l'offre sportive, notamment entre départements et avec la Belgique, est encore insatisfaisante.

Dans le cadre de la conférence régionale des financeurs du sport, **l'Agence nationale du sport pourra porter une attention préférentielle au territoire du SAT pour la construction de nouveaux équipements et la rénovation de l'existant.** Cette stratégie s'appuiera sur un schéma d'équipement sportif partagé construit par les EPCI, les départements et la Région.

Enfin, **les Jeux olympiques de Paris 2024** constituent une opportunité pour le territoire de la SAT dont certains sites servent déjà de centres de préparations aux Jeux. L'horizon du Pacte doit donner l'occasion aux organisateurs des JO de veiller à ce que les sites déjà implantés sur le territoire (Watissart à Jeumont, hôpital de Felleries / Liessies) puissent bénéficier au maximum des opportunités ouvertes par l'évènement.

[Réflexe transfrontalier : intégrer aux schémas d'équipement sportif les communes belges frontalières, afin de mettre en commun, par exemple, des équipements comme les piscines pouvant bénéficier aux publics de part et d'autre de la frontière.]



4.5. Assurer l'équité de la couverture du territoire en services publics

Dans un territoire vaste, à la population vieillissante, caractérisé par ailleurs par une prévalence du phénomène de non-recours, la bonne couverture du territoire en services publics est un élément indispensable pour la crédibilité de l'action publique.

Pour assurer davantage de proximité, **le déploiement des Espaces France Services sera accéléré jusqu'à 2022**. Dans l'Avesnois, 4 sont déjà existants, dont le camion bleu France Services (qui a accompagné plus de 2000 demandes en 2020), et 4 seront créés d'ici la fin 2022 ; cela représente, pour l'État, un investissement de 120 000 € par an dès 2021, et de 240 000 € à terme. Dans la Thiérache, 6 espaces France Services, dont 4 fixes et 2 mobiles, seront créés d'ici la fin 2022. La possibilité de mutualiser l'espace France Services itinérant de la communauté de communes des Portes de la Thiérache avec la maison France Services postale de Rozoy-sur Serre sera étudiée

Pour faciliter la couverture du territoire, l'État pourra apporter un soutien à l'investissement initial des collectivités pour créer de nouveaux sites, et la Banque des Territoires pourra fournir un soutien financier aux sites mobiles. En fonction des projets et de la nature des services de proximité offerts, **la Région pourra également apporter son soutien financier à certains de ces espaces de services, notamment ceux itinérants**. Elle complétera également l'offre de services par la valorisation de ses propres dispositifs auprès du public.

L'aboutissement de la Maison de l'État à Avesnes-sur-Helpe, projet structurant du Pacte 1, sera réalisé grâce à des crédits du plan de relance (5,9 M€). Cette Maison de l'État abritera à terme quelques 120 agents des services de la DRFIP, de la DDTM, de la sous-préfecture, de l'IEN et de la PJJ.

Pour ce qui concerne les espaces non-institutionnels, le déploiement des tiers-lieux dans les centres-bourgs et chef lieux sera soutenu via le programme « Nouveaux lieux – Nouveaux liens » de l'État ainsi que par les dispositifs régionaux et départementaux existants, et leur mise en réseaux accompagnée.



Evolution du temps d'accès aux services publics du territoire (source : Insee)



4.6. Améliorer l'accès à la culture et valoriser le patrimoine

Pour améliorer l'image de la SAT à l'extérieur, les différents acteurs veulent tirer tout le potentiel de la culture et du patrimoine. Cette stratégie de valorisation passe, d'un côté, par l'amélioration de l'accès à la culture et au patrimoine et, de l'autre, par la rénovation de ce patrimoine.

Pour améliorer l'accès à la culture, **les partenaires s'engagent d'abord dans une densification des équipements de lecture publique**. En ce domaine, les actions sont différenciées par EPCI et requièrent, la plupart du temps, une prise de compétence communale avec le soutien de l'État dans le cadre d'un contrat territoire lecture. Au total, sur l'ensemble de la SAT, **l'État s'engage à soutenir les contrats territoire lecture à hauteur de 80 000€ sur deux ans**.

D'autre part, l'accès à la culture sera favorisé dans le cadre d'actions portées conjointement avec l'Éducation nationale d'éducation artistique et culturelle, dans le cadre des **contrats locaux d'éducation artistique (CLEA)**. **L'État s'engage à les financer à hauteur de 91 200€ en 2021. Par ailleurs, les contrats culture ruralité bénéficieront d'un financement de 54 000€ sur la même période**.

Les partenaires s'engagent également à **poursuivre le déploiement des micro-folies fixes et itinérantes**. Cette prolongation s'appuiera utilement cependant sur un bilan du fonctionnement des micro-folies après deux années de fonctionnement, qui pourra permettre de saisir leurs atouts et leurs limites. Un regard particulier sera porté sur la micro-folie mobile, soutenue par les intercommunalités, afin d'en tirer des enseignements utiles sur les équipements mobiles dans une perspective de désenclavement des territoires ruraux.

Concernant **le pôle des musiques actuelles (PMA) d'Aulnoye-Aymeries, il a bénéficié d'un soutien d'1,9 M€ de l'État et d'une aide à l'investissement de 5,5 M€ de fonds régionaux dans le cadre du Pacte I**, pour un projet d'un total 10,7 M€. Cet investissement permettra, d'une part, **d'installer à Aulnoye-Aymeries un lieu de formation initiale et continue aux musiques actuelles** et, d'autre part, **de positionner le PMA comme un centre d'animation pour les acteurs de la culture, de l'éducation, du tourisme**. Un financement de 30 000 € a ainsi été prévu par l'État pour accompagner le début de la structuration du projet et à l'ingénierie dédiée à l'action culturelle, au-delà de l'organisation du festival des Nuits secrètes. Quant à la Région, elle soutient l'association les Nuits Secrètes pour son programme d'activité qui inclut notamment l'organisation de son festival, qui donne à ce futur équipement une portée qui dépasse largement le périmètre du territoire de l'Avesnois. De manière complémentaire, elle soutient également plusieurs autres associations sur le territoire (Bougez rock, Secteur 7) qui œuvrent également dans le champ des musiques actuelles. .

D'autre part, l'État et la Région s'engagent auprès de la commune de Maubeuge à étudier le soutien qu'ils peuvent apporter à la rénovation et au rayonnement culturel de la scène nationale du Manège. Ils étudieront, en vue de ce soutien, l'insertion de la scène nationale dans l'écosystème culturel territorial, et en particulier les modalités de sa coordination avec le pôle des musiques actuelles cité précédemment. Dans le même esprit, la Région accompagnera le théâtre de chambre à Aulnoye-Aymeries.

Sur le volet de la valorisation du patrimoine, **l'État s'engage à maintenir son soutien en faveur du patrimoine protégé en poursuivant les restaurations de monuments historiques**. Cette action s'inscrit pleinement au sein du volet rénovation du patrimoine du plan de relance qui permet notamment, sur le ressort du Pacte, de restaurer l'abbaye de Maroilles et l'abbaye de Saint Michel ainsi que les fortifications Vauban de Maubeuge, d'Avesnes-sur-Helpe et de Le Quesnoy, ou encore la Tour Florentine de Buire. Le soutien de l'État se manifeste cependant également via des crédits de droit commun : les études en vue d'une restauration seront ainsi accompagnées jusqu'à 80 % et les travaux de restauration à hauteur de 60 % pour les Monuments Historiques classés et 40 % pour les Monuments Historiques inscrits, à l'instar de projets emblématiques réalisés sur des églises fortifiées de la Thiérache. **La collégiale d'Avesnes-sur-Helpe** fera l'objet d'une prise en charge rapide après son incendie dramatique.

Enfin, le petit patrimoine rural, marqueur de l'identité du territoire, fera l'objet d'une attention particulière des services de l'État, et de ceux du Département de l'Aisne. Celui-ci continuera d'accompagner le patrimoine historique de Thiérache à l'instar des églises fortifiées, comme celle de Plomion ou de la collégiale Saint Laurent de Rozoy-sur-Serre. Le Département de l'Aisne s'engage à accompagner l'État dans le financement de tous les édifices classés.



La Communauté de Communes Cœur de l'Avesnois, l'EPF, la Région, le PNR et l'Etat s'engagent autour d'un projet de requalification de l'Auberge Fleurie. Le Département du Nord pourra apporter un soutien financier au projet retenu dans le cadre de ses politiques de soutien aux communes et EPCI via les dispositifs PTS/ADVB.



4.7. Mettre en place une stratégie culturelle et touristique coordonnée

Au global, **le tourisme sur la SAT souffre d'un insuffisant maillage entre les partenaires**. Cet état de fait résulte de l'étendue du territoire et du nombre d'acteurs différents dans ce secteur. Faisant déjà ce constat, le Pacte SAT I avait organisé, outre la rénovation et l'appui à la création de sites touristiques, des actions de communication et facilitation de l'accès aux équipements culturels. Ainsi, **la fréquentation des lieux touristiques de la SAT a connu une augmentation de plus de 4 % entre 2018 et 2019**.

La crise sanitaire a provoqué une rupture dans cette dynamique. La coordination de la filière touristique reste donc un impératif car elle peut miser, dans le cadre d'une stratégie partagée, sur la promotion du tourisme vert, de l'agrotourisme, ou encore du tourisme fluvestre. Les partenaires s'engagent ainsi en premier lieu à **créer des parcours touristiques à l'échelle des deux arrondissements**.

Ces parcours s'appuieront d'abord sur l'existant, dont le Contrat de rayonnement touristique SAT qui ambitionne, sous l'impulsion de la Région, de structurer une stratégie territoriale de développement touristique autour de l'itinérance et des ressources naturelles, patrimoniales et identitaires du territoire, qui s'appuie notamment sur la notion de « **tourisme de nature** ». Selon la logique impulsée par la Région, ils **valoriseront ainsi la gastronomie du territoire dont le cidre, le Maroilles ou la bière sont les meilleurs porte-paroles**.

La SAT est parcourue par des véloroutes Européennes (Scandibérique), Nationales (Mormal) et Régionales. Un Réseau Points-Nœuds va être développé sur l'Avesnois d'ici à fin 2022, connecté au réseau Belge.

Tout est donc réuni pour que le territoire puisse à travers ses infrastructures développer une économie touristique liée à l'itinérance à vélo notamment. La promotion, la communication et l'accueil (marque accueil vélo) autour de parcours thématiques à développer grâce au réseau points-nœuds mis en place par le Département sont à développer, les schémas d'accueil et de services vélo proposés par les EPCI doivent être le point de départ d'une telle démarche.

D'autre part, les parcours se noueront autour des principaux pôles d'attractivité du territoire comme le zoo de Maubeuge, l'hippodrome de La Capelle, le forum antique de Bavay, le Jumping de Maubeuge, dont le Conseil régional appuiera la mise à niveau. **Certaines maisons éclusières situées le long de la Sambre et du canal de la Sambre à l'Oise pourront être réaménagées** pour contribuer au développement de l'offre touristique. Enfin, les partenaires veilleront à consolider l'offre d'hébergement touristique sur la station du Valjoly, qui donne corps à l'idée de « tourisme vert ». La Sambre, arrivant de Belgique pour traverser les deux arrondissements d'Avesnes et Vervins, constitue une opportunité pour faire émerger un projet structurant bâti autour d'un parcours fluvestre (bateau/vélo/randonnée) dédié à l'écrivain Robert-Louis Stevenson. Ce parcours, rendu possible par la remise en navigabilité de la Sambre à l'Oise, doit s'appuyer sur les potentialités offertes par les chemins de service, dont certains tronçons restent à aménager. Certaines maisons éclusières situées le long de la Sambre et du canal de la Sambre à l'Oise pourront être réaménagées pour contribuer au développement de l'offre touristique, avec un accompagnement technique et financier du département de l'Aisne, au travers de son agence de développement du tourisme. L'offre culturelle à proximité (musée, sites, monuments) constitue un facteur d'attractivité. La coordination des acteurs touristiques (promotion, commercialisation, accompagnement des porteurs de projets privés) sera un élément essentiel de la réussite du projet.

Parmi les lieux touristiques structurants sur le territoire, **le familistère de Guise occupe une place de premier plan, qui justifie que les partenaires s'engagent à en accélérer le développement**. Grâce au soutien de l'État, de la Région et du Département de l'Aisne, il sera le point nodal de l'amélioration du cadre urbain, paysager et architectural des habitants de Guise. Une attention particulière sera apportée à la coordination de son fonctionnement avec celui du château-fort de Guise et du musée de Vervins, et au-delà des principaux équipements de la SAT pour assurer son rayonnement culturel et touristique.

Pour soutenir la filière touristique, **le réseau des acteurs impliqués dans l'insertion par l'activité économique dans le domaine du tourisme sera consolidé**, dans une proximité entre les services de l'État, des départements, et le monde associatif. L'évolution vers une forme de « consortium tourisme » permettra d'offrir des débouchés dans des secteurs aussi divers que l'hôtellerie, la médiation culturelle, l'entretien des sentiers de randonnée, et de créer un pôle touristique d'excellence tout au long de l'année.



Le besoin de coordination de la filière s'appliquera également aux musées. **Ainsi les moyens des Musées de France évolueront vers une mutualisation, de telle sorte à assurer la présence de personnels statutaires compétents pour assurer un travail en profondeur sur la longue durée. Un responsable scientifique mutualisé permettra notamment au réseau des 10 Musées de France de devenir des points d'ancrage (dont 4 sont déjà bien structurés) pour valoriser le territoire et ses habitants.** Ils seront ainsi considérés comme une porte d'entrée au patrimoine du territoire, et plus largement aux parcours touristiques, en articulation étroite avec les offres de loisirs, d'hôtellerie et de restauration.

Pour consolider l'offre d'hébergement touristique, le Département du Nord met à l'étude des projets d'implantation de résidences hôtelières sur le site du ValJoly. Les nouveaux services de loisirs proposés dans le cadre de la délégation de service public à Vert Marine méritent toute l'attention du secteur touristique.

Plus généralement, le Pacte permettra d'accompagner la mise en œuvre de projets scientifiques et culturels de ces dix établissements, tant dans la restauration et la valorisation des collections que dans des modes renouvelés de médiation, notamment hors les murs. **La mise en place de billets couplés sera ainsi favorisée**, par exemple entre l'Ecomusée de l'Avesnois de Fourmies-Trélon, le familistère de Guise, le MusVerre de Sars Poteries et l'Atelier du Verre de Trélon autour des métiers et des savoir-faire industriels.

Enfin, les partenaires concevront une stratégie de communication commune pour valoriser ce parcours, en portant notamment attention à l'harmonisation de la signalisation touristique à laquelle les collectivités veilleront dans le cadre de l'élaboration de leurs règlements locaux de publicité intercommunaux (RLPI).

[Réflexe transfrontalier : les stratégies touristiques du territoire seront élargies à la Belgique.]



Taux de fréquentation des lieux touristiques (source : DRAC et sous-préfectures)



ACTE D'ENGAGEMENT

Les collectivités suivantes prennent acte des objectifs proposés et des engagements de l'État et de ses partenaires.

Elles s'engagent à réaliser les mêmes objectifs dans le cadre de leurs compétences et de leurs programmes d'investissement.

Elles s'engagent à poursuivre le portage commun.

Elles s'engagent à formaliser cette dynamique par une délibération de leur assemblée dans les trois mois.

En présence d'Emmanuel MACRON, président de la République française

En présence de Jacqueline GOURAULT, ministre de la cohésion des territoires
et des relations avec les collectivités locales

Le préfet de la région
Hauts-de-France

Georges-François LECLERC

Le président du conseil régional
Hauts de France

Xavier BERTRAND

Le président du conseil
départemental de l'Aisne

Nicolas FRICOTEAUX

Le recteur de l'académie d'Amiens

Raphaël MULLER

Le président de la communauté
d'agglomération Maubeuge Val de Sambre
maire de Jeumont

Benjamin SAINT-HUILE

Le préfet de l'Aisne

Thomas CAMPEAUX

Le président du conseil
départemental du Nord

Christian POIRET

La rectrice de la région académique
Hauts-de-France

Valérie CABUIL

Le directeur de l'agence régionale
de santé Hauts de France

Benoît VALLET

Le président de la communauté
de communes du Pays de Mormal

Guislain CAMBIER



Le président de la communauté
de communes Sud Avesnois
maire de Fourmies

Michaël HIRAUX

Le président de la communauté
de communes de Thiérache Sambre et Oise
maire de Guise

Hugues COCHET

Le président de la communauté
de communes des Portes de la Thiérache

Jean-François PAGNON

Le maire de Maubeuge

Arnaud DEZAGNY

La maire de Le Quesnoy

Marie-Sophie LESNE

Le maire d'Avignies-sur-Helpe

Sébastien SEGUIN

Le maire de Rozoy-sur-Serre

José FLUCHER

Le maire de Saint-Michel

Thierry VERDAVINE

Le maire de Montcornet

Thomas HENNEQUIN

Le président de la communauté
de communes du cœur de l'Avesnois

Nicolas DOSEN

Le président de la communauté
de communes des Trois Rivières
maire d'Hirson

Jean-Jacques THOMAS

Le président de la communauté
de communes de la Thiérache du Centre
président du syndicat mixte du Pays de Thiérache

Olivier CAMBRAYE

Le maire d'Aulnoyes-Aymeries

Bernard BAUDOUX

Le maire d'Hautmont

Stéphane WILMOTTE

Le maire de Vervins

Jean-Marc PRINCE

La maire de le Nouvion-en-Thiérache

Roselyne CAIL

Le maire de La Capelle

Johann WERY



Le directeur régional
de la banque des territoires

Olivier CAMAU

La directrice territoriale SNCF réseaux
Hauts-de-France

Nathalie DARMENDRAIL

Le directeur général de VNF

Thierry GUIMBAUD

Le directeur général de
la CAF du Nord

Luc GRARD

Le délégué régional de La Poste

Georges DE WAZIERES

Le président de la fédération des
centres sociaux du Nord Pas-de-Calais

Luc ROUSSEL

Nonique DENOYELLE

Le président de l'EPF
de Hauts-de-France

Salvatore CASTIGLIONE

Le directeur régional TER
Hauts-de-France

Frédéric GUICHARD

Le vice-président de l'union régionale
pour l'habitat Hauts-de-France

Jean-Pierre CHOEL

La directrice de
la CAF de l'Aisne

Anne UPRAVAN

La présidente de la chambre régionale
de l'économie sociale et solidaire

Peggy ROBERT



Exercice Budgétaire : 2017

Fonction : 50 Services communs
52 Agglomérations et villes moyennes
53 Espace rural et autres espaces de développement

Thème : Aménagement du territoire

Objet : Accord de principe de participation à l'engagement partenarial pour le renouveau du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président le 13 juin 2017, réuni le 29 juin 2017, à 9 heures, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du conseil régional,

Vu le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche relevant du cadre stratégique commun, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen et au Fonds de cohésion, et abrogeant le règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil,

Vu le règlement (UE) n°1301/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds européen de développement régional et aux dispositions particulières relatives à l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi » et abrogeant le règlement (CE) n° 1080/2006,

Vu le programme opérationnel FEDER-FSE-IEJ Nord - Pas de Calais 2014-2020 (n°CCI : 2014FR16M0OP012) approuvé le 11 décembre 2014 par décision n°C(2014)10169 de la Commission européenne,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes soutenus par les fonds structurels et d'investissement européens pour la période 2014-2020 et l'arrêté du 8 mars 2016 pris en application de ce décret,

Vu le contrat de plan État-Région de la Région Nord-Pas de Calais pour la période 2015-2020, signé le 10 juillet 2015,

Vu la délibération n°20160165 du Conseil régional des 26 et 27 mai 2016 relative à « l'adoption du règlement budgétaire et financier »,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2017, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération n°20170430 du Conseil régional du 30 mars 2017 affectant la somme de 1.500.000 € pour la réalisation d'études complémentaires pour le Réseau Express Hauts-de-France,

Vu l'avis émis par la Commission Aménagement du territoire et transition énergétique (rénovation urbaine, logement, troisième révolution industrielle, contrat de plan Etat-Région, Europe, fonds structurels) lors de sa réunion du 19 juin 2017,

Vu l'avis émis par la Commission Au travail (formation, relation avec les entreprises, développement économique, apprentissage, innovation numérique et sociale) lors de sa réunion du 22 juin 2017,

Vu l'avis émis par la Commission Rayonnement (culture, sports, jeunesse, communication, relations internationales, tourisme) lors de sa réunion du 22 juin 2017,

Considérant la spécificité du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais, au sein de la Région Hauts-de-France, façonnée par son histoire industrielle qui a subi de plein fouet les crises économiques successives,

Considérant la situation de ce territoire tant structurelle que conjoncturelle :

- Démographie déclinante compte tenu d'un solde migratoire négatif lié au défaut d'attractivité du territoire,
- Développement économique insuffisant pour enrayer un taux de chômage supérieur aux moyennes régionale et nationale dans toutes les zones d'emploi du bassin,
- Difficultés sociales avec un fort retard en matière de formation, en matière de revenu...
- Situation sanitaire préoccupante avec une surmortalité supérieure à la moyenne française,
- Aménagement urbain marqué par la forte empreinte des cités minières et une absence de villes centres fortes qui ont favorisé l'étalement urbain,
- Situation environnementale dégradée liée en particulier aux séquelles de l'exploitation minière.

Considérant le rapport produit par la mission interministérielle, dite mission Subileau, et l'engagement partenarial pour le renouveau du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais associant l'Etat, la Région, les Conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais ainsi que les Communautés d'agglomération et de communes concernées identifiant un plan d'actions sur 10 ans organisé autour de 4 axes principaux.

DECIDE

Par 155 voix « Pour », 0 voix « Contre », 0 voix « Abstention »

➤ D'approuver l'engagement partenarial pour le renouveau du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais, ci-annexé, et de donner un accord de principe pour y participer sur la base :

- d'une mobilisation de ses politiques thématiques et de droit commun dont l'enveloppe globale est estimée pour la première période quinquennale à plus de 300 M€,
- d'une mobilisation d'une enveloppe spécifique de 3 M€/an sur 10 ans pour la réhabilitation du parc de logement social des cités minières et de 39 M€ au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain,
- d'un appui à l'ingénierie du territoire en mettant à disposition un poste de chargé de mission au sein de la délégation interministérielle en charge de la redynamisation du bassin minier et en réaffirmant son soutien à la Mission Bassin Minier.

➤ De tout mettre en œuvre pour faciliter, en tant qu'autorité de gestion du PO FEDER-FSE-IEJ Nord - Pas de Calais 2014-2020, la mobilisation des crédits européens sur le territoire du bassin minier.

➤ De participer aux différents outils de pilotage stratégique, opérationnel, et technique tels que définis conjointement par les différents partenaires de l'engagement pour mobiliser les moyens définis ci-dessus.

➤ De mobiliser dès 2017 ses politiques thématiques et/ou de droit commun sur des premières opérations susceptibles de répondre à l'engagement pour le renouveau du bassin minier conformément aux modalités de mise en œuvre de ses politiques.

AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à finaliser sous réserve de modifications non substantielles et à signer et les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Etaients présents (119) : Madame Milouda ALA, Madame Sabine BANACH-FINEZ, Monsieur Charles BAREGE, Monsieur Nicolas BERTIN, Monsieur Xavier BERTRAND, Madame Caroline BOISARD-VANNIER, Madame Anne-Sophie BOISSEAUX, Madame Chantal BOJANEK, Madame Marie-Christine BOURGEOIS, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Jean-Yves BOURGOIS, Monsieur Jean-Marc BRANCHE, Monsieur Yves BUTEL, Madame Céline-Marie CANARD, Madame Odile CASIER, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Madame Agnès CAUDRON, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Karine CHARBONNIER, Madame Mireille CHEVET, Madame Julie CODRON-RIQUIER, Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Madame Bénédicte CREPEL-TRAISNEL, Monsieur Jacques DANZIN, Madame Hortense DE MEREUIL, Monsieur François DECOSTER, Madame Annie DEFOSSE, Monsieur Olivier DELBE, Madame Christelle DELEBARRE, Madame Corinne DEROO, Monsieur Franck DHERSIN, Monsieur Adrien DI PARDO, Monsieur Eric DILLIES, Madame Mélanie DISDIER, Madame Mady DORCHIES, Madame Nathalie DROBINOHA, Monsieur Jean-Marc DUJARDIN, Madame Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Monsieur Yves DUPILLE, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Olivier ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Monsieur André FIGOUREUX, Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Michel FOUBERT, Monsieur Luc FOUTRY, Madame Amel GACQUERRE, Madame Nathalie GHEERBRANT, Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Guy HARLE D'OPHOVE, Madame Audrey HAVEZ, Madame Françoise HENNERON, Madame Chanez HERBANNE, Madame Samira HERIZI, Madame Monique HUON, Monsieur Sébastien HUYGHE, Madame Florence ITALIANI, Madame Isabelle ITTELET, Madame Nelly JANIER-DUBRY, Madame Mathilde JOUVENET, Madame Paulette JULIEN-PEUVION, Madame Béatrice LACROIX-DESESSART, Monsieur Nicolas LEBAS, Madame Nathalie LEBAS, Madame Frédérique LEBLANC, Monsieur Daniel LECA, Monsieur Grégory LELONG, Madame Astrid LEPLAT, Monsieur Sébastien LEPRETRE, Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Valérie LETARD, Madame Brigitte LHERBIER, Monsieur Alexis MANCEL, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Christophe MARECAUX, Madame Fatima MASSAU, Madame Brigitte MAUROY, Madame Sophie MERLIER LEQUETTE, Monsieur André MURAWSKI, Monsieur Adrien NAVE, Monsieur Frédéric NIHOUS, Monsieur Ludovic PAJOT, Monsieur Jacques PETIT, Madame Irène PEUCELLE, Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD, Monsieur Gérard PHILIPPE, Monsieur Daniel PHILIPPOT, Madame Anne PINON, Madame Patricia POUPART, Monsieur Benjamin PRINCE, Monsieur Denis PYPE, Monsieur Jean-François RAPIN, Monsieur Eric RICHERMOZ, Madame Sophie ROCHER, Madame Virginie ROSEZ, Monsieur Jean-Louis ROUX, Monsieur Didier RUMEAU, Madame Monique RYO, Madame Rachida SAHRAOUI, Madame Sylvie SAILLARD, Monsieur Alexis SALMON, Monsieur Jean-Michel SERRES, Monsieur Serge SIMEON, Madame Valérie SIX, Monsieur José SUEUR, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Monsieur Grégory TEMPREMANT, Monsieur Ghislain TETARD, Madame Valérie VANHERSEL LAPORTE, Monsieur Christian VANNOBEL, Madame Edith VARET, Monsieur Rudy VERCUCQUE, Monsieur Denis VINCKIER, Madame Marie-Claude ZIEGLER.

Pouvoirs donnés (50) :

Groupe Les Républicains et apparentés (20) :

Monsieur Emmanuel AGIUS donne pouvoir à Madame Sabine BANACH-FINEZ, Madame Florence BARISEAU donne pouvoir à Madame Marie-Sophie LESNE, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE donne pouvoir à Madame Bénédicte CREPEL-TRAISNEL, Madame Natacha BOUCHART donne pouvoir à Madame Caroline BOISARD-VANNIER, Monsieur Gérald DARMANIN donne pouvoir à Madame Irène PEUCELLE, Monsieur Guillaume DELBAR donne pouvoir à Madame Milouda ALA, Madame Carole DEVILLE-CRISTANTE donne pouvoir à Monsieur Olivier ENGRAND, Monsieur Martin DOMISE donne pouvoir à Monsieur Adrien DI PARDO, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE donne pouvoir à Madame Aurore COLSON, Monsieur Eric DURAND donne pouvoir à Madame Nathalie DROBINOHA, Monsieur Yvan HUTCHINSON donne pouvoir à Madame Monique HUON, Monsieur Simon JOMBART donne pouvoir à Madame Nelly JANIER-DUBRY, Monsieur André-Paul LECLERCQ donne pouvoir à Madame Nathalie GHEERBRANT, Madame Brigitte LHOMME donne pouvoir à Monsieur Alexis MANCEL, Madame Faustine MALIAR donne pouvoir à Madame Brigitte LHERBIER, Madame Manoëlle MARTIN donne pouvoir à Madame Anne-Sophie FONTAINE, Madame Isabelle PIERARD donne pouvoir à Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD, Monsieur Nesrédine RAMDANI donne pouvoir à Monsieur Denis PYPE, Monsieur Philippe RAPENEAU

donne pouvoir à Madame Françoise HENNERON, Monsieur Benoit WASCAT donne pouvoir à Madame Valérie VANHERSEL LAPORTE.

Groupe UDI – Union Centriste (12) :

Madame Elizabeth BOULET donne pouvoir à Madame Corinne DEROO, Monsieur Guislain CAMBIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Madame Marguerite DEPRES-AUDEBERT donne pouvoir à Madame Amel GACQUERRE, Madame Stéphanie DUCRET donne pouvoir à Madame Anne-Sophie TASZAREK, Monsieur Hakim ELAZOUZI donne pouvoir à Monsieur Benjamin PRINCE, Madame Brigitte FOURE donne pouvoir à Madame Monique RYO, Madame Catherine FOURNIER donne pouvoir à Monsieur Christian VANNOBEL, Madame Sophie GRANATO-BRICOUT donne pouvoir à Madame Nathalie LEBAS, Monsieur Anthony JOUVENEL donne pouvoir à Madame Christelle DELEBARRE, Monsieur Frédéric LETURQUE donne pouvoir à Monsieur François DECOSTER, Monsieur Dominique MOYSE donne pouvoir à Monsieur Grégory LELONG, Monsieur Jean-François THERET donne pouvoir à Monsieur José SUEUR.

Groupe Front National – Rassemblement Bleu Marine (18) :

Madame Nathalie ACS donne pouvoir à Monsieur Alexis SALMON, Monsieur Bruno BILDE donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROUX, Monsieur Vincent BIRMANN donne pouvoir à Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Laurent BRICE donne pouvoir à Monsieur Nicolas BERTIN, Madame Patricia CHAGNON donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc BRANCHE, Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Madame Marie-Christine DURIEZ, Madame Françoise COOLZAET donne pouvoir à Madame Marie-Claude ZIEGLER, Monsieur Pierre DENIAU donne pouvoir à Monsieur Ludovic PAJOT, Madame Véronique DESCAMPS donne pouvoir à Monsieur Rudy VERCUCQUE, Madame Marie DESMAZIERES donne pouvoir à Monsieur André MURAWSKI, Madame Christine ENGRAND donne pouvoir à Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Antoine GOLLIOT donne pouvoir à Madame Astrid LEPLAT, Monsieur Guillaume KAZNOWSKI donne pouvoir à Monsieur Eric RICHERMOZ, Monsieur Philippe LAMBILLIOTTE donne pouvoir à Madame Chantal BOJANEK, Madame Marine LE PEN donne pouvoir à Madame Mireille CHEVET, Monsieur Olivier NORMAND donne pouvoir à Monsieur Christophe MARECAUX, Monsieur Jean-Richard SULZER donne pouvoir à Monsieur Jacques DANZIN, Madame Mylène TROSZCZYNSKI donne pouvoir à Monsieur Yves DUPILLE.

N'ont pas participé au vote (14) : Madame Caroline BOISARD-VANNIER, Madame Agnès CAUDRON, Madame Karine CHARBONNIER, Monsieur Pierre DENIAU, Madame Carole DEVILLE-CRISTANTE, Monsieur Eric DILLIES, Madame Mélanie DISDIER, Madame Christine ENGRAND, Madame Sophie GRANATO-BRICOUT, Monsieur Guillaume KAZNOWSKI, Madame Brigitte MAUROY, Monsieur Ludovic PAJOT, Monsieur Eric RICHERMOZ, Madame Rachida SAHRAOUI.

DECISION DE LA SEANCE PLENIERE:

ADOpte DANS SON INTEGRALITE

Xavier BERTRAND

Président du Conseil régional

Annexe

Introduction

En s'associant à l'engagement pour le renouveau du bassin minier, les différents partenaires se sont accordés le 07 mars 2017 à mettre en œuvre un plan d'actions sur 10 ans organisé autour des quatre axes suivants :

1. Redonner de l'énergie au territoire, en faire un territoire d'excellence de la transition énergétique :
 - Accélérer le rythme de réhabilitation des logements en en faisant un levier d'emploi et d'innovation,
 - Renforcer les centralités du bassin minier,
 - Faciliter la mobilité des biens et des populations,
 - Faire du bassin minier un ensemble cohérent de Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte.
2. Redonner du mouvement au territoire :
 - Favoriser le développement d'activités économiques,
 - Soutenir tous les usages du numérique,
 - Accompagner les populations dans leur développement social, économique et citoyen.
3. Redonner de la fierté aux habitants et métamorphoser leur cadre de vie :
 - Cultiver l'image d'un territoire aux paysages attractifs,
 - Valoriser les sites de mémoire miniers, historiques et culturels,
 - Améliorer la santé des habitants.
4. Réparer le passé et conforter la responsabilité et la solidarité des acteurs du territoire :
 - Apaiser les plaies du passé,
 - Accompagner la recomposition des territoires de projet et de gestion,
 - Assurer le pilotage général de la démarche.

Par la présente délibération il s'agit pour le Conseil régional Hauts-de-France de mettre en cohérence son engagement via :

- la mise en œuvre de ses politiques,
- la mobilisation de ses compétences en tant qu'autorité de gestion du PO FEDER-FSE-IEJ Nord - Pas de Calais 2014-2020,
- sa participation aux différents outils de pilotage stratégiques, opérationnels et techniques liés à la démarche.

L'ensemble des enveloppes financières précisées ci-dessous ne constitue en aucun cas des réservations de crédits ; les différentes aides régionales évoquées seront affectées selon les modalités de mise en œuvre des différentes politiques ou différents dispositifs concernés, sur la base de dossiers complets et sous réserve de leur instruction et de crédits disponibles au budget régional.

I – Les crédits régionaux de droit commun

S'agissant de ses politiques thématiques et de droit commun, différents dispositifs pourront être mobilisés dans le cadre d'une démarche stratégique intégrée, développée à l'échelle du bassin minier.

1. En matière d'aménagement des territoires, de mobilité et de cadre de vie

La Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires (PRADET) pourra accompagner les projets d'aménagement concourant à l'attractivité et à la cohésion des territoires du bassin minier (centralité urbaine, réhabilitation des cités minières, désenclavement et renforcement de l'attractivité des territoires...) en cohérence avec la délibération de principe adoptée en séance plénière du 8 juillet 2016 ; ce sont environ 70 M€ susceptibles d'être mobilisés durant la première période quinquennale.

Concernant le volet infrastructures transports, en écho au projet de développement économique du canal Seine Nord, la Région s'engage à accompagner le développement fluvial et portuaire intérieur ; à cet égard ce sont environ 6 M€ qui pourront être mobilisés durant la même période sur les ports fluviaux du bassin minier. Toujours sur le volet de soutien au développement économique, la Région s'est également engagée aux côtés de l'Etat à hauteur de 1 million € sur l'échangeur « Pierres Blanches » de l'A21 dans le Denaisis.

Les mobilités et leurs évolutions qui garantissent l'accès à l'emploi, à la formation, aux lieux de tourisme et de culture, font partie des enjeux identifiés au niveau régional et plus particulièrement au niveau du bassin

minier. Son désenclavement, aussi bien pour les déplacements internes que pour l'arrimer aux grands pôles régionaux, est un enjeu majeur du territoire qui ne manquera pas de renforcer son attractivité et son potentiel de développement.

Ainsi, la Région Hauts-de-France a affecté le 30 mars 2017 une somme de 1,5 M€ pour poursuivre les études de définition du futur Réseau Express Régional. De même, elle mobilisera ses politiques afin de :

- Pérenniser et renforcer le réseau ferré structurant via le volet ferroviaire du Contrat de Plan Etat-Région (lignes Saint Pol-Béthune, Valenciennes-Mons, Valenciennes-Lourches...),
- Renforcer l'attractivité des gares en mobilisant la politique Bus à Haut Niveau de Service/Transports en Commun en Site Propre (projets des lignes Bulles porté par la Syndicat Mixte Artois-Gohelle...), en créant des Pôles d'échanges Structurant Multimodaux ou en améliorant la qualité d'accueil dans les gares proprement dites.

Concernant le volet numérique, la Région pourra mobiliser en termes de dispositifs :

- Le développement du Très Haut Débit dans les zones publiques,
- L'appui au développement de feuilles de route numériques des intercommunalités.

2. En matière d'emploi, de formation et de développement économique et d'innovation

Il s'agit pour la Région d'accompagner la création d'emplois et l'attractivité du bassin minier en mobilisant à la fois les lycées et les centres de formation professionnelle et d'apprentissage, mais également en accompagnant la population vers l'emploi par le biais des partenariats engagés d'ores et déjà avec les acteurs du monde économique et le réseau des plateformes « Proch'emploi »

Si la Région s'est engagée dès janvier 2016 au développement de plateformes régionales « Proch'emploi » sur les territoires du bassin minier (2,36 M€ mobilisable pour la première période quinquennale), elle entend durant la même période consacrer au territoire :

- 15 M€ (hors rémunération des stagiaires) pour le programme régional de formation permettant la validation des acquis et de l'expérience ainsi que l'accès au PASS « Formation et Emploi »,
- 5 M€ sur les moyens d'accompagnement de la population par le biais des missions locales, des maisons « emploi et formation » ainsi que des Espaces Info. Formation/Orientation.

Outre la création d'un internat au lycée Béhal de Lens pour un montant estimé à 4,1 M€, le Conseil régional entend poursuivre son investissement tant sur le maintien en état de son patrimoine (ex : lycée professionnel Allende et lycée Malraux de Béthune, lycée Darchicourt et Pasteur à Hénin-Beaumont, lycée Rabelais et lycée professionnel de Douai...) que sur des opérations lourdes de restructuration (ex lycée Yourcenar à Beuvry, lycée professionnel Mansart à Marly...) d'extension (ex lycée Béhal à Lens, ERPD de Douai...) et de développement (ex lycée professionnel de Raismes, Lycée Anatole France de Lillers...) Le Programme Prévisionnel d'investissement afférent fera l'objet d'une délibération en séance plénière d'ici la fin de l'année ; globalement ce sont près de 39 M€ qui pourront être concernés pour les établissements du Territoire du Bassin Minier du Nord et du Pas de Calais

En ce qui concerne l'apprentissage, la Région pourra en lien avec la Communauté d'agglomération de Douai, examiner la pertinence de mobiliser 12,5 millions € sur le CFA du Douaisis en complément de son engagement sur le projet d'internat pour alternants au lycée des travaux publics de Bruay-la-Buissière.

Il est également à noter qu'en matière de formation professionnelle continue, la Région s'engage à calibrer son offre tant en volume qu'en caractéristiques techniques pour répondre aux attentes qui seront construites sur le bassin minier.

Par ailleurs, en cohérence avec le SRDEII qui propose aux acteurs économiques ainsi qu'aux habitants du bassin minier de porter une nouvelle vision large et ambitieuse pour un développement innovant et équilibré des territoires ainsi qu'un rayonnement à l'international, la Région entend mobiliser ses dispositifs :

Outre le plan « proch'emploi » évoqué ci-dessus, l'impact des plans starter et booster sur le bassin minier est significatif. Avec 1,3 millions d'habitants ce territoire peut prétendre à un financement de 9,3 M€ par an répartis comme suit :

- 3,4 M€/an au titre du plan starter sur la création et la transmission d'entreprises y compris en économie sociale et solidaire et en innovation sociale (34 M€ sur 10 ans),
- 5,9 M€/an au titre du plan booster notamment dans le cadre des filières d'entreprises, du commerces, de l'artisanat dont CD2E et Team2 (59,15 M€ sur 10 ans).

S'agissant plus spécifiquement du numérique, la Région pourra mobiliser ses dispositifs contribuant au développement de l'emploi, du développement économique et de l'innovation :

- développement de la filière numérique déconcentrée par la mobilisation du plan *Essaimage by Euratechnologie* (en appui à toutes les intercommunalités),
- digitalisation des entreprises (TPE, PME, artisans...) en partenariat avec les organismes consulaires
- formation aux nouveaux métiers du numérique,
- soutien à l'organisation d'évènements créatifs (*Hackathon* et *Start-Up Week-End...*) via le dispositif régional INS'pir (Innovation Numérique et Sociale, Projet d'Initiative Régionale).

Par la présente délibération, le Conseil régional, propose d'expérimenter dans le cadre de l'engagement pour le renouveau du bassin minier, un contrat d'implantation qui consistera à se mettre collectivement en mode projet pour accueillir toute forme d'entreprises.

Enfin la Région sera particulièrement attentive aux décisions nationales essentielles pour renforcer l'attractivité économique du bassin minier et plus particulièrement celles concernant les mesures législatives et réglementaires inhérentes à l'évolution du zonage des aides à finalité régionale pour couvrir une part significative du territoire.

3. Concernant le rayonnement du bassin minier et les services à la population

Il s'agit pour la Région de répondre aux besoins socio-économiques des habitants du bassin minier et de mobiliser dans ce cadre ses différentes politiques de droit commun.

En matière de culture ce sont plus de 97 M€ qui sont susceptibles d'être mobilisés sur le bassin minier durant la première période quinquennale ; outre le soutien au Louvre-Lens à hauteur de 50 M€, la Région investira 5 millions € pour accueillir le pôle de conservation des œuvres du Louvre. Elle continuera par ailleurs à soutenir à hauteur de plusieurs millions d'euros les scènes des territoires du bassin minier telles que la Scène Nationale du Bassin Minier : Culture Commune à Loos-en-Gohelle, la Scène Nationale des Arts de la rue : le Boulon à Vieux-Condé, l'Hippodrome de Douai ou encore le Phénix de Valenciennes – Métropole et la Comédie de Béthune.

Elle accompagnera également les actions de proximité permettant de fédérer la population autour de projets culturels tels que les micro-folies, les scènes mobiles...

Par ailleurs la Région pourra investir 9,2 M€ durant la première période quinquennale pour la politique culturelle en faveur de la conservation et de la valorisation du patrimoine (dont la contribution au centre Historique Minier de Lewarde : 1,7 M€/an ou le soutien aux outils de médiation culturelle autour de l'inscription du bassin Minier au patrimoine mondial via la Mission Bassin Minier : 140 000 €/an).

Enfin il est à noter que la Région sera attentive à l'évolution de la candidature du bassin minier pour le projet d'accompagnement de l'exposition universelle de Paris 2025.

En matière de tourisme la Région contribuera à renforcer l'attractivité du territoire et son rayonnement touristique en accompagnant le contrat de destination « Autour du Louvre-Lens » mais également le contrat de rayonnement triennal et les plans d'actions stratégiques des territoires du bassin minier. Dans le cadre de ses priorités d'intervention et de la nouvelle démarche de partenariat avec les territoires la Région pourra mobiliser près de 0,8 M€ pour la première période quinquennale.

S'agissant du Sport, outre le soutien des actions sport/santé et de l'activité des 70 clubs du bassin minier à hauteur de 1,75 M€, près de 25 M€ pourront être mobilisés pour investir dans les équipements sportifs du bassin minier, que ce soit en termes de rénovation, d'extension ou de création (patinoire de Béthune, piscine de Valenciennes, centre régional des arts martiaux à Verquin)

En matière de Santé, 5 M€ pourront être investis durant la première période quinquennale pour lutter contre la désertification médicale, pour soutenir les investissements et également les dispositifs de prévention et de condition de vie.

Enfin 0.5 millions € pourront être alloués pour le développement des usages numériques auprès de la population en matière de santé.

En matière de numérique, la Région pourra accompagner les projets des territoires dans le cadre du dispositif Tiers lieux du numérique pour financer la montée en puissance de véritables emplacements totem dans tous les territoires intercommunaux. 1,3 M€ pourront être investis dans les prochaines années pour le développement des usages numériques auprès de la population.

II – les crédits spécifiques régionaux sur la question du logement et de la politique de la ville

En ce qui concerne la politique de la ville, la Région Hauts-de-France mobilisera 9 M€ (investissement et fonctionnement) d'ici 2021 pour accompagner la mise en œuvre des contrats de ville du bassin minier, au travers des actions relevant des piliers des contrats ville propres à chaque EPCI mais aussi au travers de ses 3 priorités d'intervention :

- Renforcer le développement économique et l'accès à la formation, l'apprentissage et l'emploi des habitants des quartiers,
- Contribuer à la mise en œuvre de la Troisième Révolution Industrielle,
- Améliorer le cadre de vie pour une meilleure appropriation des habitants de leur quartier et de leur habitat.

Par ailleurs dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) porté par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU), la Région soutiendra les quartiers d'intérêt national et régional identifiés sur le bassin minier.

Elle mobilisera à cet effet un budget de 39 millions € sur 10 ans pour accompagner la transformation durable des quartiers via, par exemple, le renforcement du développement économique, l'amélioration de l'attractivité des quartiers, l'innovation sociale et/ou numérique, ...

En matière de logement, les quartiers retenus au titre du NPNRU accompagneront la dynamique régionale de réhabilitation et de transformation du parc de logements sociaux et privés, en contribuant au bien-être individuel, réduisant les charges locatives tout en s'inscrivant dans une logique de transformation écologique et sociale.

En complément, la Région mobilisera une enveloppe spécifique de 30 M€ sur 10 ans afin d'accompagner le programme de réhabilitation de 23 000 logements sociaux miniers prévus dans l'engagement pour le renouveau du bassin minier.

III – La mobilisation du PO FEDER- FSE-IEJ Nord - Pas de Calais 2014-2020

Dans le cadre de ses compétences en matière d'Autorité de gestion du Programme Européen FEDER-FSE-IEJ 2014-2020, le Conseil Régional Hauts-de-France sera particulièrement attentif pour faciliter, sur le territoire du bassin minier, la mobilisation des crédits européens.

Environ 7 millions € de FEDER PO 2014-2020 sont d'ores et déjà engagés, dont à titre d'exemples 2,2 millions € sur la transformation de la cité des Electriciens à Bruay-la-Buissière et 1,3 millions € sur la réhabilitation du site du 9/9 bis auquel sont susceptibles de s'ajouter 113 millions € dont 29 millions € d'Investissements Territoriaux Intégrés programmables. Ces estimations prennent en compte à la fois les projets en cours d'instruction pour 2017, les montants réservés notamment pour le Pôle de Conservation des Œuvres du Louvre, ainsi que les projets identifiés comme susceptibles de bénéficier de fonds européens.

Par exemple s'agissant du numérique, 34.5 M€ pourront être consacrés à l'opérationnalisation des feuilles de route numériques territoriales.

IV – Les moyens mis en œuvre par la Région Hauts-de-France

Conformément à la délibération du 8 juillet 2016, un état des lieux des ressources d'ingénierie existantes et mobilisables sur le territoire du bassin minier au service de la mise en œuvre du dispositif PRADET sera réalisé. Il sera complété par l'identification de besoins d'ingénierie non encore pourvus.

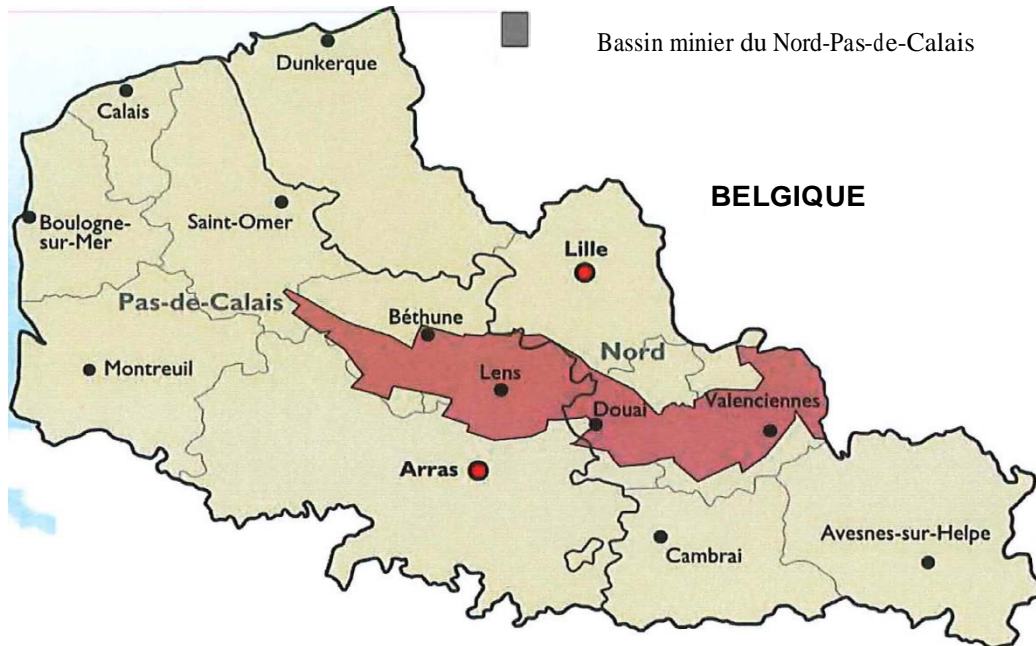
Dans ce cadre le soutien de la Région Hauts-de-France au programme d'activités de la Mission Bassin Minier est confirmé à hauteur de 680 000 € / an et sera redéfini au regard des missions attendues pour accompagner l'engagement pour le renouveau du bassin minier.

La Région Hauts-de-France mobilisera également un poste de chargé de mission (un équivalent temps plein), dévolu à la Délégation interministérielle pour le renouveau du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais.

Engagement pour le
renouveau du bassin minier du
Nord et du Pas-de-Calais

Le bassin minier Nord- Pas-de-Calais en quelques chiffres :

- 1 200 000 habitants, soit près de 20 % de la population régionale des Hauts-de-France
- 8 intercommunalités, 3 pôles métropolitains et 251 communes
- plus de 650 hab/km²
- un vaste territoire de plus de 100 km d'Est en Ouest et de 50 km du Nord au Sud
- un taux moyen de chômage de 19,7%, 4 points au-dessus de la moyenne régionale et 10 points au-dessus de la moyenne nationale



Étendue du gisement houiller dans le Nord et le Pas-de-Calais
© CC BY-SA 3.0

Le bassin minier: un territoire marqué par l'histoire

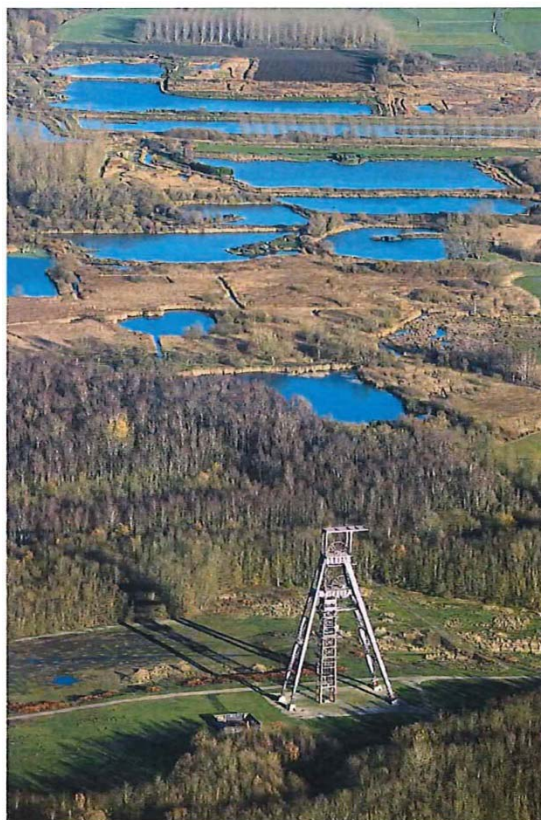
Le bassin minier constitue une **entité physique, historique, paysagère, culturelle dont l'unité transcende les frontières administratives**. Il représente un vaste territoire, de 1,2 million d'habitants, soit 17 % de la population régionale, et recouvre 251 communes sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

L'exploitation minière qui s'est développée à partir de la découverte du charbon en 1720 à Fresnes-sur-Escaut, dans le prolongement du gisement wallon en Belgique et s'est intensifiée durant 3 siècles a permis non seulement au territoire, mais aussi à la région et au pays tout entier de se développer.

Cette exploitation du charbon a fait l'histoire et la richesse du bassin minier, façonné son paysage, à la fois naturel et urbain, et forgé une communauté de destins, enrichie par plusieurs vagues d'immigrations, liées à l'essor de l'activité minière et aux nombreux chantiers de reconstruction après les deux conflits mondiaux.

Le déclin de l'exploitation charbonnière à compter des années 1950 a profondément et durablement marqué le bassin minier économiquement et socialement. En effet, le taux de chômage moyen sur le territoire y est très nettement supérieur aux moyennes régionales et nationales. Le taux de pauvreté sur le bassin minier est très important : 23,1 % contre 18,2 % au niveau régional et 14,5 % au niveau national. Cette précarité sociale se double d'une précarité sanitaire qui se traduit par une espérance de vie de 6 ans inférieure à celle d'un Francilien. Cette double précarité, sociale et sanitaire, est plus marquée pour les femmes.

Les conséquences du déclin puis de l'arrêt de l'activité charbonnière se sont également fait sentir d'un point de vue démographique, avec un déclin dès les années 1960. Toutefois, sur les quinze dernières années, cette tendance au repli démographique s'infléchit. Ainsi, les communautés d'agglomération (CA) de Béthune-Bruay Artois Lys Romane., de Valenciennes Métropole et de La Porte du Hainaut enrayent la baisse et stabilisent leur population, tandis que celles de Lens-Liévin, d'Hénin-Carvin et du Douaisis continuent de connaître un léger recul annuel moyen de leur population. Le solde migratoire est négatif, compensé toutefois par un solde naturel positif sur les territoires qui stabilisent leur population.



Chevalement Chabaud-Latour, Condé-sur-l'Escaut (Nord)-©-Philippe Fruitier - Altimages

Le changement d'image du bassin minier

Le bassin minier est engagé aujourd'hui dans une **dynamique de renouveau**, qui a notamment commencé par son inscription le 30 juin 2012 au **patrimoine mondial de l'humanité** par l'UNESCO en tant que « Paysage culturel évolutif vivant ».

Cette inscription reconnaît la valeur universelle de l'héritage minier, comme patrimoine matériel et immatériel, et plus globalement celle de l'industrie, qui ont tous deux constitué les fondements culturels du territoire. Par cette reconnaissance, le bassin minier est amené à changer le regard sur lui-même et son histoire et ses habitants sont amenés à retrouver la fierté d'y vivre.

Le changement d'image du bassin minier a été également engagé par la **réalisation du Louvre-Lens**, décidée pour impulser une nouvelle dynamique de développement local et régional autour de la culture et du patrimoine industriel. Le bassin minier a, en *effet*, de nombreux atouts à faire valoir et notamment sa situation géographique exceptionnelle, à proximité de la Belgique et du sud du Royaume-Uni, et desservi par un réseau autoroutier et routier dense et par le TGV.

Engager la métamorphose du bassin minier

L'enjeu actuel est de donner au bassin minier **une nouvelle capacité à créer et développer des projets** et de l'activité, afin qu'il rayonne à nouveau sur le territoire régional dans son ensemble, ainsi qu'au plan national. Il s'agit de **définir le cadre stratégique** dans lequel l'État et les collectivités locales peuvent inscrire leurs actions.

Il est essentiel de bâtir aujourd'hui un plan d'action qui permette de répondre aux urgences constatées tout en aidant le territoire à se projeter dans l'avenir en insufflant un nouvel élan, de proposer aux habitants un projet, en créant les conditions favorables au développement de l'emploi local et des filières d'excellence. **Le territoire doit ainsi passer d'une logique d'attente à une logique de mouvement**, d'une situation d'isolement à un partage de culture commune et au respect des diversités au service d'une nouvelle unité.

L'état des lieux montre que le bassin minier présente de réels atouts sur lesquels les stratégies peuvent s'appuyer. Les nombreuses infrastructures existantes appellent une valorisation plus forte. Le Canal Seine-Nord Europe ouvre quant à lui des perspectives exceptionnelles.

Dans le même temps, un plan d'actions doit permettre sans tarder d'intensifier les efforts en faveur d'une meilleure cohésion sociale sur ce territoire, de redonner du pouvoir d'achat à ses habitants et, plus fondamentalement, de leur redonner espoir et fierté dans une communauté de destins.

A cet *effet*, les actions de l'État et des collectivités territoriales qui seront privilégiées doivent viser essentiellement à soutenir l'élaboration d'une politique locale cohérente à l'échelle de tout le territoire et à développer l'ingénierie de projet, tout en ayant des choix clairs sur les priorités à traiter.

Il est en *effet* indispensable de contribuer dès que possible à l'émergence d'une dynamique nouvelle sur ce territoire qui regroupe **plus d'un million d'habitants**, c'est-à-dire autant que la métropole lilloise. A cette fin, il est indispensable qu'une **véritable maîtrise d'ouvrage publique** soit mise en place, dans laquelle l'État prendra, en lien avec les collectivités, une part active.

Le contexte plaide pour une contractualisation souple recoupant le contrat cadre et le pacte. Il s'agit, à ce titre, de renforcer toutes les coopérations. Le bassin minier reste en *effet* encore trop marqué par un manque de cohérence qui nuit à l'efficacité de son développement. Il est donc essentiel de renforcer la cohésion des institutions locales, d'accroître les collaborations entre les acteurs et de développer un esprit d'initiative pour définir résolument des priorités d'intervention. En effet, l'absence de projet territorial commun à une échelle suffisante rend la logique des actions de réparation, de mise en valeur des atouts patrimoniaux, de développement, peu perceptible par les habitants et les acteurs économiques.

Le présent document esquisse un plan d'action composé de **4 axes principaux** qui a vocation à se déployer sur une **échelle de 10 ans**.

1 - Redonner de l'énergie au territoire, en faire un territoire d'excellence de la transition énergétique

Le bassin minier continue d'apparaître dans l'imaginaire collectif comme le territoire du mal-logement, un ensemble géographique global d'où n'émerge vraiment aucune centralité et où la mobilité est absente.

L'ambition des pouvoirs publics est donc d'agir fortement et durablement pour faire du bassin minier un territoire d'excellence de la transition énergétique en investissant massivement dans la réhabilitation des logements, en renforçant les centralités urbaines et en développant la mobilité des biens et des populations.

1. Accélérer le rythme de réhabilitation des logements en en faisant un levier d'emploi et d'innovation

L'objectif est d'éradiquer les logements énergivores, afin que l'ensemble de ses habitants, y compris les propriétaires modestes, puissent retrouver un logement digne et économe et gagner ainsi en qualité de vie et en pouvoir d'achat. Il s'agit d'aller très au-delà des programmes actuels de rénovation conduits en faveur du logement social par les bailleurs et de ceux en faveur du logement privé avec les crédits de droit commun, qui devront être renforcés, afin de réaliser un vaste programme de réhabilitation.

Concernant les cités minières un programme d'aménagement, de désenclavement et de restauration du bâti, concernant **23 000 logements** sur la durée de l'engagement, s'impose pour amorcer un renversement d'image et un processus de diversification sociale. Ce programme suppose:

- de réhabiliter de manière qualitative le bâti à fort enjeu patrimonial et viser un niveau de performance énergétique atteignable au regard des contraintes techniques et financières,
- de travailler sur la transformation intérieure des logements afin de les adapter au mode de vie actuel, de faciliter le maintien des personnes âgées à domicile et l'accueil de nouvelles populations,
- de valoriser le cadre de vie des cités minières par un traitement plus ambitieux et durable des espaces publics,
- d'améliorer l'attractivité résidentielle de ces ensembles pour permettre une diversification du peuplement,
- d'interroger la capacité des cités à accueillir de nouvelles fonctions urbaines,
- de densifier raisonnablement les cités aux abords des nouvelles lignes de transports collectifs en site propre,
- d'associer davantage les habitants aux projets.

Cet objectif de 23 000 logements rénovés, deux fois plus important que le volume de réhabilitations initialement prévu (11 000), sera mis en œuvre de préférence dans des cités qui seront reconnues comme prioritaires par les partenaires.

Outre les moyens supplémentaires sur lesquels se mobilisent l'État, le Conseil régional et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), à la même hauteur, la réalisation d'un tel programme impose d'accroître les moyens techniques et les capacités d'intervention des bailleurs.

Dans ce cadre, les bailleurs concernés devront lancer une démarche visant à rechercher des partenariats permettant de garantir la réalisation opérationnelle et rapide du volume de logements à rénover. Un rapprochement et un cadre de travail partagé avec le Groupe SNI et Action Logement seront utilement mis en œuvre.

Par ailleurs, toute opération du présent engagement en matière de réhabilitation des logements, d'aménagement urbain et de construction ou de réhabilitation d'équipements publics structurants, devra faire l'objet d'une association de l'ensemble des partenaires, en veillant notamment à une meilleure articulation de la politique patrimoniale des bailleurs avec la stratégie d'aménagement des collectivités territoriales.

Cette démarche de « projets intégrés » a comme objectif partagé que l'amélioration de l'habitat devienne un facteur d'attractivité économique et de rebond pour le territoire.

Ce programme de rénovation s'attachant à traiter l'environnement urbain des cités s'inscrit dans le cadre du label UNESCO, qui a notamment vocation à conforter la mise en œuvre de ce programme. Il intégrera enfin la rénovation des réseaux d'assainissement et d'eau potable, avec l'appui financier de l'agence de l'eau Artois Picardie.

Ce programme ambitieux aura, par ailleurs, vocation à **soutenir et développer la filière de l'écoconstruction** dont les effets positifs sur l'emploi local seront rendus possibles par la mobilisation des entreprises du bâtiment et de leurs organisations professionnelles de recrutement local et de formation.

Les opérations de rénovation pourront également être un levier de développement d'innovations techniques, notamment en matière environnementale, qui feront du bassin minier un territoire d'excellence reconnu aux plans national et international. Les centres de formation d'apprentis d'ores et déjà présents sur le bassin minier, à Hénin-Beaumont ou Loos-en-Gohelle, et celui prévu à Douai, de même que l'EITRE (écosystème intégré pour la Transition et la Rénovation Énergétique) regroupant le Lycée et l'IUT de Béthune, ou encore le Cd2e, seront de précieux outils pour les secteurs de l'écoconstruction et de l'adaptation du bâti pour le maintien à domicile des personnes âgées et dépendantes.



Bruay-la-Buissière (Pas-de-Calais) ©-Philippe Fruitier- Altimages

L'écoconstruction et la rénovation énergétique des bâtiments pourront notamment s'appuyer sur des filières agricoles innovantes fondées sur les biomatériaux, développées dans le cadre de la valorisation des terres agricoles polluées.

Au-delà de la rénovation énergétique des logements, ce programme contribuera à changer le regard sur le bassin minier par une démarche volontariste de **mixité sociale**, portée par les EPCI dans le cadre des orientations fixées par la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme renouvelé (dite loi Alur).

Enfin, si la réhabilitation du patrimoine minier sera recherchée, l'engagement de l'État aux côtés des collectivités territoriales, dans la dynamique d'un patrimoine culturel vivant et évolutif, sera de **produire une offre nouvelle de logements dessinant la cité minière du XXI^e siècle**. Cette ambition pourra conduire au lancement d'un concours européen d'architecture pour le bassin minier.

L'État s'engage à :

- **permettre de «plus que doubler» le volume actuel des logements sociaux réhabilités chaque année, en mobilisant les dispositifs de droit commun de financement du logement social à hauteur de 100 M€ et en favorisant l'émergence d'un partenariat global pour renforcer les bailleurs sociaux ;**

- ***doubler le nombre de logements réhabilités par l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) et favoriser les travaux d'amélioration de l'habitat privé par la mobilisation de 75 M€ de crédits de l'ANAH sur la période 2017-2021.***

L'ANRU mobilisera également un minimum de 150 M€ pour accélérer le renouvellement urbain dans le cadre des quartiers d'intérêt régional et des quartiers d'intérêt national déjà identifiés.

L'État s'engage, en outre, à réexaminer la programmation prévue pour les opérations relevant du Nouveau programme national de renouvellement urbain situées dans le bassin minier, afin d'améliorer les interventions sur les espaces publics, en mobilisant particulièrement l'augmentation de 20 % des crédits de l'ANRU adoptée en loi de finances initiale pour 2017.

2. Renforcer les centralités du bassin minier

Dans ce territoire qui ne s'est pas construit autour de centres historiques, un des objectifs essentiels des pouvoirs publics concernera l'affirmation de centralités urbaines qui puissent à terme avoir un véritable effet d'attractivité au service de l'ensemble du bassin minier.

Plusieurs **dynamiques de centralités** sont aujourd'hui lancées. Il conviendra de les soutenir et **d'organiser leur développement aux bonnes échelles, c'est-à-dire bien au-delà du périmètre des EPCI actuels**, en définissant des projets urbains cohérents, puis en y concentrant un certain nombre de moyens publics et privés.

La reconquête des centres urbains sera réalisée grâce à des opérations d'aménagement de grande ampleur, y compris en remédiant aux friches industrielles qui présentent une localisation centrale. Ces opérations auront pour but d'inverser la fuite des ménages vers les franges péri-urbaines du bassin minier, en travaillant sur l'économie, le logement, le cadre de vie et le tissu commercial. Il conviendra de privilégier les opérations d'aménagement en cœur de ville ou à ses abords et de renforcer la capacité des EPCI à jouer un rôle d'entraînement en matière d'équipements résidentiels, d'activités et d'emplois. Ces opérations d'aménagement sont le plus souvent à proximité immédiate de cités minières, desservies par les transports en commun et inscrites dans le maillage de la trame verte et bleue. Elles devront être accompagnées par des actions en faveur de la résorption de l'habitat dégradé et de la revitalisation des commerces dans les centres-villes.

Ces opérations concerneront notamment :

- l'opération Lens centralité,
- la requalification des friches minières de Sainte-Henriette à Hénin-Beaumont,
- l'aménagement du site des Alouettes à Bruay-la-Buissière,
- le pôle gare de Libercourt,

- le pôle gare de Béthune,
- le centre de Douai (affecté par la fermeture d'une unité de la Défense) et l'opération du Raquet,
- le site des rives créatives-faubourg de Lille-Bieuse Borne à Anzin-Valenciennes.

Il s'agira de bâtir de véritables projets en « grappes », intégrant dans un plan d'intervention d'ensemble : rénovation des cités minières, revitalisation des centres, promotion des grands sites miniers patrimoniaux, mise en œuvre des actions de mise en valeur paysagère, développement de pôles d'excellence. Ces actions devront viser un objectif d'efficacité et d'exemplarité et également concentrer les efforts sur des sites et liens géographiques structurants.

Pour augmenter le nombre des opérations d'aménagement et d'équipement sur le bassin minier, l'État s'engage à mobiliser des crédits en complément des enveloppes régionales existantes (Fonds de soutien à l'investissement public local- FSIL- et Fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire - FNADT). Un **Fonds d'investissement stratégique pour le bassin minier** sera créé, pour une période de 10 ans.

Il sera abondé par l'État, à hauteur de 20 millions d'euros par an, et par les collectivités. Ce fonds permettra de soutenir les projets d'investissements conduits par les collectivités et contribuant à la structuration des centralités urbaines et au renforcement de leur attractivité.

Les modalités d'intervention du fonds seront définies dès 2017, en lien avec les collectivités susceptibles de l'abonder. Ce fonds interviendra en complément des actions réalisées par l'Agence nationale de rénovation urbaine.

Un programme de revitalisation économique (commercial, artisanal, de services de proximité) des centralités prioritaires sera défini conjointement par l'État et les communes concernées. Le recensement des centralités à revitaliser sera effectué courant 2017 sur la base d'une évaluation de leur situation économique et de leur attractivité. La mise en place d'un opérateur d'aménagement pourrait ensuite permettre de conduire les études et la maîtrise d'ouvrage des projets.

Cette démarche globale sera confortée par l'action des collectivités territoriales contre l'étalement urbain qui a beaucoup contribué à la dévitalisation continue des centralités du bassin minier. Elle prendra en compte les dimensions de l'aménagement durable du territoire, ainsi que les différents volets de la transition énergétique et écologique, en lien avec le SRADDET : habitat, commerce, économie, agriculture, culture, services publics, mobilité, eau, biodiversité, maîtrise de l'énergie, développement des énergies renouvelables.

En réalisant cette ambition, avec l'appui des centres de recherche et des universités au plan régional et national, le bassin minier pourra devenir progressivement une véritable **vitrine de la ville durable de demain**.

Dans la mise en œuvre de ce plan, les collectivités et l'État entendent doter le territoire des outils opérationnels et de maîtrise d'ouvrage urbaine, en vue de favoriser des opérations d'aménagement d'ensemble. L'objectif affiché est de promouvoir une qualité de projet urbain, des espaces publics et des équipements structurants, permettant une valorisation des identités architecturales des opérations immobilières.

Dans cet objectif, les collectivités parties prenantes à ce protocole unissent leurs actions pour accroître le nombre et la qualité des opérations d'aménagement et d'équipement.

Ces opérations portent principalement sur les champs d'intervention suivants de l'engagement :

- interventions sur les centralités urbaines ;
- aménagements de « la Chaîne des Parcs » ;
- mesures de soutien à l'économie (incubateurs, développement du tourisme) ;
- infrastructures de transports hors règlements nationaux d'intervention.

Un premier recensement effectué avec les services des préfectures et des DDI du Nord et du Pas-de-Calais fait apparaître dès 2017 un potentiel de projets à maturité éligibles de l'ordre de 150 M€. Parmi celles-ci, à titre d'illustration :

- à Douai, requalification espace central cœur de ville square Dauphin,
- à Lens, zone activité Mont Solo,
- à Béthune, l'aménagement d'un multimodal auprès de la gare.

Pour augmenter le nombre des opérations d'aménagement et d'équipement sur le bassin minier, l'État s'engage à créer un Fonds d'investissement stratégique pour le bassin minier, pour une période de 10 ans, et à le doter annuellement de 20 M€. Ce fonds sera alimenté dès 2017 à partir des projets recensés. Une première enveloppe de 7 M€ sera réunie à cet effet.

3. Faciliter la mobilité des biens et des populations

L'objectif est d'améliorer la mobilité sur ce territoire en modernisant les infrastructures de transport, grâce notamment à l'accélération des engagements pris sur la mise à 2x2 voies de la RN17, à la rénovation l'autoroute A21 et certains de ses raccordements et à l'amélioration avec les collectivités et SNCF Réseau des infrastructures ferroviaires.

Par ailleurs, l'État prendra l'initiative de proposer aux responsables des autorités organisatrices des transports de mettre en place une billettique unifiée, une tarification et un cadencement coordonnés.

Afin de favoriser la desserte des territoires, l'État s'engage :

- *par la confirmation de deux opérations routières du CPER 2015-2020 :*
 - *mise à 2 x 2 voies de la RN 17, entre Vimy et Avion, qu'il finance intégralement à hauteur de 26,2 M€ dans le cadre du CPER 2015-2020, dont 7,7 M€ affectés dès 2017;*
- *- réalisation de la liaison A21 - RD 301, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental du Pas-de-Calais, subventionnée à hauteur de 8,4 M€, dont 7 M€ affectés dès 2017 ;*
- *dans la définition d'un plan d'amélioration de l'autoroute A21, dit « rocade minière » qui sera approuvé en 2017;*

- *par l'amélioration de l'accessibilité des équipements structurants suivants pour le bassin minier: l'hôpital de Lens ou l'entreprise Recytech, spécialisée dans la valorisation de déchets à forte teneur en zinc ;*
- *dans l'amélioration de l'accessibilité du Denaisis depuis l'A21 à hauteur de 2 M€;*
- *dans l'installation d'un mur anti-bruit à Montigny-en-Gohelle.*

Dans le domaine du ferroviaire, l'État s'engage auprès des collectivités et de SNCF Réseau pour:

- *pérenniser la desserte ferroviaire des sites Bombardier et Toyota, dans le cadre de l'opération sur la ligne Valenciennes-Mons ;*
- *assurer le maintien de la ligne Valenciennes-Lourches, qui dessert Denain ;*
- *assurer un avenir à la gare de triage de Somain.*

Enfin, pour faciliter la mobilité des personnes et des biens, l'État prend l'initiative d'accompagner les responsables des autorités organisatrices des transports afin de favoriser la mise en place d'une bi/lettique unifiée, d'une tarification et d'un cadencement coordonnés.

4- Faire du bassin minier un ensemble cohérent de Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte

L'appel à projets « Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte » permet aux collectivités de s'engager à réduire les besoins en énergie de leurs habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs. Il offre un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe.

Six domaines d'actions sont prioritaires dans ces territoires :

- la réduction de la consommation d'énergie ;
- la diminution des pollutions et le développement des transports propres ;
- le développement des énergies renouvelables ;
- la préservation de la biodiversité ;
- la lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets ;
- l'éducation à l'environnement.

Le territoire du bassin minier est actuellement couvert par l'appel à projets TEPCV à hauteur de 8 150 000 €, par les conventions suivantes déjà signées :

- Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane : 2 M €
- Communauté d'agglomération Hénin-Carvin : 1 632 000 €
- SCOT du Grand Douaisis : 2 M €
- PNR Scarpe Escaut: 440 000 €

- CA Porte du Hainaut: 474 400 €
- CA Valenciennes Métropole : 1,5 M €
- CA Lens-Liévin : 104 000 €

Ces conventions seront étendues. Le projet porté par la CA Hénin-Carvin donnera lieu prochainement à une signature de convention ; le projet porté par le Parc naturel régional Scarpe-Escaut est en situation d'être prochainement conventionné, tandis que le projet de la CA de Lens-Liévin fera l'objet d'un examen rapide.

↑ L'État s'engage à faire aboutir les projets de convention en cours d'instruction par une prise de décision rapide.

Faire du bassin minier un territoire de développement de la ville intelligente

Pour soutenir et compléter la démarche de ville durable et territoire à énergie positive, il est proposé d'initier la mise en place d'un démonstrateur de ville intelligente.

Une ville intelligente met en œuvre une gestion des infrastructures (d'eau, d'énergies, d'information et de télécommunications, de transports, de services d'urgence, d'équipements publics, de bâtiments, de gestion et tri des déchets, etc.) communicantes, adaptables, efficaces et automatisées pour améliorer la qualité de vie des citoyens, dans le respect de l'environnement. Par extension, les technologies mises en œuvre dans le cadre d'une ville intelligente contribuent également à renforcer la sécurité des transports, des biens et des personnes.

Ce projet pourra s'appuyer sur des partenariats avec l'université de Lille-1 et avec la Métropole Européenne de Lille, qui mènent des projets de ce type à grande échelle.

↑ L'État propose de permettre la mise en place d'un démonstrateur de ville intelligente.

II - Redonner du mouvement au territoire

La deuxième nécessité est de créer les conditions pour que le territoire reprenne la **force de projet** dont il a été porteur dans l'histoire.

A l'instar de l'exemplarité identifiée en matière environnementale, le plan d'actions doit permettre au bassin minier, à échéance de dix ans, d'être **exemplaire dans au moins trois domaines relevant de l'économie et du social** : l'attractivité pour les entreprises, la révolution numérique, enfin le niveau de qualification de ses habitants, adapté aux enjeux de l'économie de 2030.

1. Favoriser le développement d'activités économiques

La reconversion industrielle du bassin minier est en effet inachevée à ce jour face aux fragilités industrielles. Elle appelle des réponses économiques à la fois ambitieuses et innovantes.

Des réponses ambitieuses, dans le positionnement sur des **secteurs de pointe**, que ce soit en confortant ceux qui sont déjà implantés, comme la plasturgie et la logistique, par le soutien notamment à l'incubateur Euralogistic ; ou en favorisant l'émergence sur ce territoire de filières répondant à de fortes priorités soutenues par les pouvoirs publics dans la région, comme l'écoconstruction en lien avec la rénovation énergétique des logements, dans une économie de la proximité.

Des réponses ambitieuses également par la volonté de faire du territoire dans son ensemble un **espace d'innovation économique**. Cela passe ainsi par une offre de support à l'entrepreneuriat coordonnée et diversifiée sur le territoire, sous la forme d'un réseau de pépinières organisé et d'incubateurs valorisant les ressources de l'enseignement supérieur.

L'innovation sociale sera confortée par le soutien renforcé au secteur de l'économie sociale et solidaire, avec notamment la création d'un ou plusieurs pôles territoriaux de coopération économique.

L'engagement propose aussi des réponses innovantes, à l'échelle des particularités du territoire. Il s'agit de frapper fort, pour créer les conditions d'un entraînement, en tirant le bilan des limites des actions passées. Le déficit d'image est ainsi à contrer par de puissantes **mesures incitatives sociales, fiscales et réglementaires** comme la mise en place d'un **espace d'attractivité économique**. Cette mesure appelle un travail technique permettant de sécuriser le dispositif au regard des contraintes constitutionnelles et communautaires afin d'assurer sa mise en œuvre rapide. Le Gouvernement conduira ce travail de sorte que ce texte soit prêt à être présenté au Parlement à partir de la reprise de la session en préparant l'avant-projet législatif correspondant.

La densité de population sur ce territoire est un remarquable atout pour l'économie. Pour le concrétiser, il s'agit de mieux détecter et promouvoir les talents, d'accompagner davantage les jeunes ou les personnes qui présentent des freins importants à l'emploi. Pour cela la démarche initiée dans le cadre du « plan 500 000 » de diagnostic territorial des besoins en compétences sera reconduite. Elle mobilisera les différents acteurs publics, pour ajuster de façon réactive et proactive l'offre de formation nécessaire à la population et aux entreprises du territoire.

Un autre enjeu identifié réside dans la mise à disposition et le développement de modalités de financement adaptées au territoire, tel le micro-crédit : le bassin minier est pour les partenaires publics un territoire de mise en œuvre à grande échelle de solutions d'ingénierie financière innovantes.

L'État s'engage à :

- étendre à de nouvelles communes du bassin minier le zonage des dispositifs d'attractivité économique existants.

- proposer un nouveau dispositif à l'échelle de l'ensemble des territoires du bassin minier, permettant d'alléger la fiscalité sur les bénéficiaires et les impôts locaux dus à raison des activités nouvelles créées sur ces territoires ; cette mesure nécessitera une modification législative.

2. Développer tous les usages du numérique

Dans le saut technologique indispensable à son essor, le numérique est pour le bassin minier une carte majeure. S'appuyant sur la présence d'un réseau très haut débit, l'élaboration d'une offre complète de formations et de services sur les usages du numérique à destination des entreprises et de leurs salariés facilitera le passage des entreprises présentes à la nouvelle économie et constituera un facteur d'attractivité pour celles qui s'implanteront. Cet environnement favorisera lui-même l'émergence d'activités à haute valeur ajoutée (métiers du numérique ou à partir du numérique) qui puisse s'appuyer sur la créativité de ses habitants, et en particulier les plus jeunes.

Vivant dans un territoire connecté, l'ensemble des habitants du bassin minier, quel que soit son âge, bénéficiera d'une éducation renforcée au numérique et à ses usages : en milieu scolaire, notamment avec un nouvel Espace numérique de travail (ENT) dans les écoles primaires mais aussi en dehors.

3. Accompagner les populations dans leur développement social, économique et citoyen

Le plan d'actions global en faveur du bassin minier doit avoir pour ambition d'améliorer la situation socio-économique de la population dont il convient de favoriser l'élévation du niveau de qualification en adéquation aux besoins du territoire.

Pour ce faire, l'action de l'ensemble des pouvoirs publics doit permettre de **lever les obstacles à la mobilité et à l'emploi**. Il s'agira notamment de renforcer la « maraude sociale », (dans l'esprit des missions d'éducateurs urbains ou de prévention spécialisée) afin de mieux aider ceux qui sont le plus en marge de la société.

Cette action conjointe de l'État et des collectivités territoriales doit également permettre de **renforcer l'accompagnement global des demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi**. La mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés doit porter prioritairement sur la **jeunesse**, qui représente l'avenir du bassin minier et de la région. Outre les mesures d'aide à l'emploi portées avec détermination (emplois aidés, emplois d'avenir, contrats en alternance), le niveau de formation doit être rehaussé avec une attention particulière pour l'ouverture de formations et métiers plus diversifiés pour les **filles**.

L'État mobilisera plus fortement encore le dispositif de **l'insertion par l'activité économique** pour permettre chaque année à 450 demandeurs d'emploi de longue durée supplémentaires d'en bénéficier.

La lutte contre le décrochage scolaire doit s'intensifier par tous les moyens. L'orientation positive des jeunes doit permettre une amélioration de la mobilité sociale et de l'ambition scolaire, en favorisant la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. Les acteurs de l'orientation professionnelle doivent prendre toute leur place auprès des jeunes, notamment grâce à **l'apprentissage**, qui sera renforcé dans le cadre du plan jeunesse voulu par le Président de la République, mais aussi des autres actifs grâce au développement de la **formation continue**.

Le développement des activités périscolaires, notamment en matière culturelle, favorisera l'ouverture des jeunes sur leur environnement. Au-delà, il convient de favoriser leur ouverture au monde par les voyages d'études et de découverte dès le plus jeune âge.

A cette fin, il conviendra, dans le cadre de la loi de refondation de l'école de la République, que tout collège et lycée soit inscrit dans au moins un partenariat en Europe ou dans le monde. Toute école et tout collège ou lycée favorisera et facilitera la mobilité formatrice de ses personnels éducatifs en Europe et les apprentissages intégrant les contenus et les langues.

Le développement des chantiers de jeunes bénévoles permettra par ailleurs d'éveiller la conscience de citoyen engagé des jeunes du bassin minier.

Plusieurs **Campus des métiers et des qualifications** existent en région dont deux sur le territoire du bassin minier ; leur vocation de locomotive et de lien entre les professionnels et les apprenants doit s'exprimer pleinement. En parallèle, l'accès à un champ plus large de formations passe par un **développement des internats** alliant hébergement de qualité et encadrement adapté.

Ces enjeux mobiliseront l'appareil de formation de l'Éducation nationale et de l'enseignement agricole.

Afin de remettre en mouvement le territoire, il s'agira enfin de proposer aux habitants des **services publics organisés et de qualité** pour informer et soutenir les jeunes et les familles en

difficulté, aider les parents dans l'exercice de leurs responsabilités parentales et faciliter leur accès à l'emploi (avec la problématique par exemple de la conciliation des temps de garde d'enfants pour les familles monoparentales), renforcer les conditions d'accès à une vie plus autonome : recours à la contraception, prévention des violences conjugales, développement d'une alimentation de qualité, accessible à tous. Les services publics sociaux seront invités à expérimenter de nouvelles formes d'accompagnement à partir des projets qu'ils auront bâtis avec les habitants eux-mêmes.

L'État s'engage à :

- *créer, dans le cadre de l'appel à projets lancé le 13 février, un nouveau Campus des métiers et des qualifications, sur l'éco-construction et l'efficacité énergétique, qui rayonnera sur le bassin minier et fédèrera les différents acteurs, dont le CFA sur l'éco-construction de Douai ;*
- *lutter contre les sorties du système scolaire sans qualification tout en renforçant l'ambition des jeunes ;*
- *créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'une orientation éducative progressive et réversible ainsi que soutenir, notamment dans le cadre des parcours d'excellence, la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur;*
- *favoriser l'élévation du niveau de qualification et lever les obstacles à la mobilité et à l'emploi, par des démarches d'accompagnement renforcé pour les jeunes et les demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail. Une attention particulière sera portée aux familles en difficulté ;*
- *mieux répondre aux attentes des parents et des familles en développant une offre de services territoriale diversifiée et mieux structurée ;*
- *promouvoir et faciliter les démarches contribuant à l'épanouissement des jeunes, notamment par la mobilité et les actions citoyennes ;*
- *soutenir le déploiement de 100 «maraudeurs» dans le bassin minier, en coopération avec les collectivités territoriales, qui oeuvreront dans les champs sociaux et sanitaires, de l'emploi et de l'insertion de la culture et des sports de l'environnement et de la citoyenneté.*
- *dans le cadre de l'expérimentation «BAC PRO-BTS» prévue par la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017, 238 places supplémentaires de BTS seront réservées aux élèves issus du bac professionnel ;*
- *proposer à la Région de participer au financement à parité de la création de 100 places d'internats (sur Valenciennes ou Lens) ; le ministère de l'Éducation nationale mobilisera 300k€ pour ce projet (dépenses de personnels et aides sociales).*

A travers Pôle Emploi, l'État s'engage également dès 2017 à doubler le nombre de « clubs jeunes » chargés d'accompagner les jeunes (par création à Denain et Anzin) et à tripler le nombre de jeunes bénéficiant de la Prestation de suivi dans l'emploi, pour atteindre le chiffre annuel de 900 bénéficiaires.

1000 jeunes supplémentaires qui ont arrêté leurs études, qui ne suivent pas de formation, qui sont sans emploi, et qui sont en situation de grande précarité bénéficieront en 2017 de la Garantie jeunes, un accompagnement renforcé vers l'emploi, dans les quatre missions locales du bassin minier.

L'État accompagnera la demande de labellisation « Grande Ecole Numérique » de deux nouvelles formations dans le bassin minier.

Une enveloppe de 5M€ du Fonds national d'action sociale sera consacrée à la création de nouveaux centres sociaux dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les activités du soir et du week-end des centres sociaux existants.

Enfin, l'Etat s'engage à permettre que chaque année 450 demandeurs d'emploi de longue durée supplémentaires bénéficient de l'Insertion par l'activité économique, soit un effort complémentaire annuel de 4,5 millions d'euros qui correspond à une augmentation de plus de 16 % de la dotation annuelle actuelle (27M€) de ce territoire.

III - Redonner de la fierté aux habitants et métamorphoser leur cadre de vie

L'histoire du bassin minier se confond avec les grandes pages de l'histoire de la France aux XIX^e et XX^e siècles : l'essor économique du pays, tiré du charbon, les mouvements ouvriers, les deux conflits mondiaux.

L'inscription du bassin minier au **Patrimoine mondial** en 2012 en tant que « paysage culturel » reconnaît le caractère exceptionnel à la fois d'un espace surprenant, sur lequel l'empreinte minière a pris des formes différentes en fonction des spécificités naturelles, agricoles ou urbaines du territoire préexistant, et d'une culture particulière qui a été le creuset de 29 nationalités présentes sur ce territoire.

L'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO ne permet pas à elle seule de **changer le regard** porté sur le bassin minier, dans sa géographie et son histoire.

Force est de constater que si le territoire est en passe de devenir une destination touristique, l'apport nouveau de visiteurs ne lui profite pas suffisamment, faute de capacités d'hébergement suffisantes, d'animation dans les villes, de lisibilité d'une offre touristique assez diversifiée pour susciter des séjours dépassant la journée.

Il s'agit de proposer aux visiteurs, dans un périmètre restreint, un panel large d'activités : culture, patrimoine minier, mémoire de la Grande Guerre, gastronomie, promenades, loisirs naturels et sportifs. Dans ce domaine également il conviendra d'opérer des choix et **concentrer**, au moins dans un premier temps, les efforts sur quelques **grands sites patrimoniaux** pour lesquels il s'agit de « changer d'échelle » en renforçant à la fois l'aménagement et la gestion à l'image de ce qui a été fait dans la Ruhr.

L'ambition portée par l'État, les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs publics et privés est ainsi de faire de ce territoire, en 10 ans, une **référence internationale pour la mise en valeur de son histoire et de son paysage**. C'est cette action puissante qui redonnera de la fierté aux habitants qui y vivent et y attirera de nouveaux habitants, à l'horizon de l'exposition universelle de 2025.

1. Cultiver l'image d'un territoire aux paysages attractifs

Afin de redonner une image positive au bassin minier, renouvelée par rapport à celle d'une terre noire et désespérante, il convient tout d'abord de rendre attractifs les paysages, dont la richesse et la diversité doivent être davantage mises en valeur et connues.

Après la fermeture des mines, un processus de transformation du paysage a été engagé. La nature et, plus rarement, les usages ont repris leur droit. Terrils, anciennes fosses, voies de chemin de fer dites "cavaliers" plans d'eau d'affaissement, marquent le paysage par une forte présence végétale. **"L'archipel noir est devenu l'archipel vert"¹**, et cette image, qui fait projet, est largement reprise par les élus et les acteurs du territoire. C'est un facteur de changement d'image qu'il faut soutenir en accélérant les transformations envisagées, notamment :

- le programme de la « Chaîne des Parcs » initié par Euralens et repris par les EPCI et le pôle métropolitain de l'Artois. Il s'agit de sept grands parcs recouvrant près de 2.400 hectares d'espaces et 100 kilomètres de parcours cyclables et piétons,
- les aménagements des abords de la Scarpe, notamment à Rieulay,
- le réseau de boucles Un'Escaut,
- l'ensemble forestier de Saint-Amand Raismes Wallers.

Ces projets auront de forts effets leviers sur la transformation de l'image et sur l'agrément du territoire, tant pour les habitants que pour les touristes.

La mise en valeur de la « trame verte », qu'elle soit cultivée ou non, permettra de préserver les espaces agricoles, qui représentent 47% de la surface du bassin minier, et d'accueillir de nouveaux espaces agricoles, de parcs ou de forêts, et celle de la « trame bleue » permettra de **développer des activités de loisirs sur les canaux.**

L'État s'engage à valoriser la trame bleue par le lancement d'appels à projets territorialisés de l'Agence de l'eau, ciblés sur le territoire du bassin minier.

2. Valoriser les sites de mémoire miniers, historiques et culturels

La conscience collective dans le bassin minier doit se réapproprié avec fierté son passé riche et son histoire unique en France. Il s'agit tout d'abord de conforter le label UNESCO, qui n'est jamais définitivement acquis, et de mieux valoriser les sites majeurs du patrimoine minier, comme le centre historique de Lewarde.

Quelques grands sites majeurs peuvent devenir des signes emblématiques de la résilience du territoire et de son basculement vers des thèmes d'avenir. Ces lieux phares font l'objet d'un large consensus. Trois d'entre eux sont plus particulièrement capables d'illustrer les objectifs patrimoniaux, touristiques, culturels, et de développement économique.

C'est le cas notamment pour :

- le 11/19 à Loos-en-Gohelle, qui peut devenir un véritable campus du développement durable (énergies nouvelles et éco matériaux), et d'attraction touristique à proximité du Louvre-Lens,
- le 9/9bis à Oignies, pôle culturel des musiques actuelles et site touristique à développer, proche du campus de la logistique,

1

Michel DESVIGNE, paysagiste

- le site de Wallers-Arenberg, pôle de l'image numérique.

Le potentiel patrimonial et touristique lié aux chemins de mémoire de la Première et de la Seconde Guerres mondiales doit également être investi avec force. Les nouveaux outils numériques (réalité augmentée et réalité virtuelle) permettront de moderniser l'approche de ces patrimoines.

Le bassin minier constitue un ensemble unique de diversité esthétique, où sont présents en nombre des artistes contemporains de tous horizons qui en font un territoire d'innovation et d'expérimentation culturelles s'engageant de plain-pied dans la modernité.

Il convient cependant de garantir au préalable l'égalité d'accès des habitants du bassin minier à la culture. C'est pourquoi les dispositifs existants, notamment en matière d'éducation artistique et culturelle et du développement du livre et de la lecture, seront renforcés.

En outre, l'ouverture du Louvre-Lens et le projet d'installation des réserves du Centre de conservation du Louvre à Liévin (CCLL) ouvrent de nouvelles perspectives en matière d'innovation culturelle entre les nombreuses institutions de la région, ainsi qu'avec des musées nationaux et étrangers.

Le développement de la coopération scientifique et culturelle repose notamment sur des partenariats avec les musées de la région, la collaboration et l'échange dans les domaines de la restauration, ou des partenariats avec les écoles et les universités de la région.

L'éco-système culturel du bassin minier ainsi renforcé portera les actions culturelles au plus près des habitants et consolidera les liens entre ces derniers et le patrimoine minier. Il permettra également de recréer du lien et de la solidarité au travers de démarches de création artistique associant les habitants et d'événements culturels et festifs à l'instar des manifestations portées par Lille 3000.

Il s'agira ainsi de s'inscrire dans la stratégie en faveur du tourisme culturel qui sera lancée à compter de 2017 à l'initiative du ministère de la Culture et de la Communication, en lien avec Atout France, pour promouvoir la culture française à l'étranger. Cette promotion du bassin minier à l'étranger lui donnera la visibilité nécessaire pour l'organisation chaque année d'une manifestation d'ampleur associée à l'Exposition universelle de 2025 pour laquelle Paris s'est portée candidate.

L'Etat s'engage à soutenir l'appropriation par les collectivités du patrimoine remarquable que constituent les sites miniers, en cofinçant des études de « sites patrimoine remarquable » à hauteur de 1,5 M€ sur les 10 ans qui viennent, et à densifier son intervention pour préserver les éléments architecturaux majeurs en péril, dès 2017, sous réserve de l'engagement de leurs propriétaires.

L'État s'engage à créer et financer un Chapiteau itinérant dédié à la création et la diffusion dans les domaines des arts du cirque ou des arts de la rue, à l'installer dans des sites

industriels patrimoniaux du bassin minier, en confortant notamment le réseau d'acteurs intervenant sur le territoire régional.

L'Etat soutiendra notamment :

- des programmes de formation et d'échanges de pratiques pour consolider des réseaux de praticiens et de compétences ;*
- un réseau de médiathèques assurant un maillage équilibré et structurant du territoire ;*
- le développement des Contrats territoire-lecture, qui participent à la structuration et à la mise en œuvre de réseaux performants ;*
- la généralisation des contrats locaux d'éducation artistique.*

L'Etat s'engage à faire du bassin minier un territoire de la culture et de la création également :

- en favorisant et en soutenant la tenue chaque année d'une saison culturelle du bassin minier;*
- en promouvant l'installation d'œuvres d'art sur les bâtiments publics mais aussi privés, par une charte ;*
- en accompagnant le projet d'ouverture au public du Musée de l'Imprimerie nationale, à Flers-en-Escrebieux, près de Douai.*

L'État s'engage à soutenir la préparation d'une manifestation associée à l'Exposition universelle de 2025 dans le bassin minier.

3. Améliorer la santé des habitants

La fierté retrouvée du bassin minier et la métamorphose du cadre de vie passent enfin par le rattrapage en matière de santé et de pratique sportive.

A cette fin, l'État a décidé de la construction d'un nouveau centre hospitalier à Lens qui représente un investissement total de 280 millions d'euros sur la période 2017 - 2021. Le nouvel hôpital regroupera, autour d'un plateau technique étoffé, les activités de médecine spécialisée, de chirurgie, un pôle mère-enfant comprenant une maternité de niveau III. Il sera également doté d'un service d'urgences et d'un service de réanimation.

Dans une logique de réseau et afin de mieux répondre aux enjeux sanitaires dans le bassin minier, l'Etat a engagé une réflexion, sous l'impulsion de l'ARS, sur la recomposition de l'offre de soins. Le projet hospitalier de la Gohelle, associant également le centre hospitalier de Hénin-Beaumont, a ainsi vu le jour et a ouvert la voie à une nouvelle distribution des activités médicales, devant permettre, au profit des patients, une plus grande lisibilité de l'offre, une amélioration des conditions et de la qualité des prises en charge. Un groupement de coopération sanitaire (GCS) de moyens a été constitué entre le CH de Lens et l'AHNAC afin de faciliter les mises à dispositions de personnel et les coopérations découlant de ce projet.

La santé des habitants sera par ailleurs améliorée par la création d'équipements sportifs, dont le territoire est sous-doté, nonobstant des pôles d'excellence autour de Lens et de Liévin notamment. Il s'agira de doter le bassin minier des équipements nécessaires à l'accueil d'équipes, voire d'épreuves, dans le cadre de la candidature de Paris pour l'accueil des Jeux Olympiques en 2024.

Ce renforcement favorisera aussi la pratique du sport à tous âges et contribuera ainsi à améliorer la santé des habitants. Sur ce dernier point, plus généralement, des efforts majeurs seront portés pour rattraper le retard sanitaire observé par rapport au reste de la région.

L'État s'engage à :

- examiner dans le cadre du Conseil d'administration du Centre national de développement du sport (CNDS), les dossiers d'équipement sportifs du bassin minier, qui seront traités selon leur degré de maturité, hors quota des équipements sportifs prévus pour la région Hauts-de-France. Cette contribution visera particulièrement la rénovation et la construction de piscines, la réhabilitation et la construction de salles mu/ti-sports 1 polyvalentes et tout équipement structurant pour la pratique sportive, notamment de nature ;

- soutenir les dynamiques locales permettant de renforcer les actions d'éducation et de prévention à la santé – en s'appuyant en priorité sur les dispositifs spécifiques aux quartiers en politique de la ville (ateliers santé ville et adultes relais médiateurs de santé) mais aussi sur les outils permettant une approche plus globale de la santé (contrats locaux de santé et conseils locaux de santé mentale) ;

- déployer Je parcours éducatif de santé pour les élèves ;

- dans le cadre du futur projet régional de santé, poursuivre les efforts d'amélioration de l'offre de prévention et des parcours de soins qu'exigent les indicateurs du territoire.

IV- Réparer le passé et conforter la responsabilité et la solidarité des acteurs du territoire

Les différents partenaires publics ont conscience que, quelle que soit la pertinence de son contenu, ce sont les conditions de mise en œuvre de ce plan qui sont la clé de sa réussite. Ces conditions sont au nombre de trois :

- que l'État ne se dérobe pas dans la réparation des séquelles minières ;
- que les collectivités soient solidaires et responsables dans l'organisation du territoire dans les 10 ans à venir ;
- enfin, qu'un outil solide de mise en œuvre garantisse la viabilité du plan.

1. Apaiser les plaies du passé

Il est impératif de **solder les séquelles de l'activité minière**. C'est une demande constante de la part des élus. De même, l'État doit être un acteur actif de la **reconquête des friches industrielles**, à l'instar de ce qui pourra être fait sur la zone de Métaleurop.

Le plan d'actions sera l'occasion d'accélérer le **traitement des sols pollués et des risques dans les zones fragilisées** par l'activité minière et l'industrie lourde. Un engagement en ce sens de la part de l'État consolidera la relation de confiance qu'il entretient avec les collectivités locales et favorisera la naissance d'une nouvelle gouvernance territoriale.

Le développement de filières agricoles innovantes à débouchés non alimentaires concourra également à la dépollution des sols et constituera une vitrine à l'échelle du bassin minier.

Outre le site de Metaleurop, 4 friches sont identifiées comme pouvant être dépolluées :

- ZAC les jardins de Valmont à Anzin ;
- l'ancienne papeterie Lagoda à Pouvry ;
- le parc d'activités à Denain ;
- le parc d'activités à Wallers.

L'État s'engage à :

-renforcer la sécurité du réseau de stations de relevage, en triplant son budget en 2017, pour prévenir les risques d'inondations en zones urbanisées fragilisées par des affaissements;

- participer au financement des travaux de mise en sécurité des digues le long de la rivière Lawe à Bruay-a-Buissière ;

- accompagner les expropriations et démolitions de 11 habitations impactées par l'affaissement d'un talus minier à Bruay-la-Buissière ;
- prendre en charge la totalité de la dépollution des jardins des riverains dans le périmètre de l'ancien site Metaleurop pour un coût de 120 000 € sur 5 ans, dès validation par le conseil d'administration de l'ADEME.

2. Accompagner la recomposition des territoires de projet et de gestion

En peu de mois, le territoire du bassin minier a engagé des recompositions profondes de son organisation: modification de la carte des intercommunalités, émergence de trois pôles métropolitains (Hainaut-Cambrésis, Arrageois, Artois), projet volontaire de création d'une communauté urbaine sur le périmètre de l'actuel pôle métropolitain de l'Artois (plus de 600.000 habitants). L'organisation plus efficace des collectivités territoriales à l'intérieur du bassin minier, au premier rang de laquelle cette création de communauté urbaine, est un préalable à l'instauration d'un dialogue équilibré et confiant avec l'Eurométropole de Lille auquel l'État et la Région doivent contribuer.

L'engagement partenarial a comme obligation d'accompagner, sur les dix ans de sa conduite, cette évolution des territoires responsables et solidaires, avec en arrière-plan l'élaboration de schémas régionaux majeurs. La gouvernance du plan doit impérativement et étroitement associer l'ensemble des collectivités et intercommunalités qui composent le territoire, et s'adapter à l'évolution des compétences territoriales.

L'enjeu final de cet engagement reste bien sûr celui de la mobilisation des collectivités, notamment celle des intercommunalités, et des acteurs locaux. L'État, par son action, ne doit pas s'inscrire en substitution ou en simple complément. Il doit être le garant de la bonne exécution du projet, de la mobilisation des financements et du renforcement de l'intercommunalité.

3. Créer un outil puissant de maîtrise d'ouvrage qui garantit la réussite

L'histoire des trente dernières années a montré que les interventions publiques sur le bassin minier ont été nombreuses et éparées. Elles ont produit des effets positifs en limitant notamment l'ampleur du choc qu'a représenté l'arrêt de l'activité minière. Les fonds du GIRZOM, de l'ANAH, de l'ANRU sans parler des crédits de droit commun ont pu modifier positivement des situations dégradées. En revanche, elles n'ont pas pu éviter l'impression de dispersion, le rythme discontinu de parcellisation des décisions et globalement de dilution de la responsabilité.

C'est pourquoi la mise en place d'un outil de cohérence s'avère indispensable pour la réussite du projet de territoire. Pour y parvenir, il est envisagé de créer un opérateur unique d'aménagement, complémentaire aux outils existants.

Une mission de préfiguration de cet opérateur sera mise en œuvre. Des groupes de travail mis en place par le préfet et réunissant les services et conseils de chacun des futurs actionnaires, seront mis en place pour envisager le plan d'affaires pluriannuel, ainsi que pour définir les missions potentielles de cette future structure.

Son périmètre pourrait être le Pas-de-Calais, du moins dans un premier temps, même si d'autres besoins existent dans le Nord, en particulier dans le secteur de Denain, auxquels il faut apporter une réponse.

Sa forme juridique doit permettre d'associer l'ensemble des acteurs, y compris l'État, si les collectivités le souhaitent.

L'option d'une Société Publique Locale d'Aménagement d'Intérêt National (SPLA-IN) créée par la loi du 1^{er} mars 2017 dans le cadre de la loi relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain qui permet la participation de l'État et dote le territoire d'un outil à échelle métropolitaine ou régionale sera notamment examinée : au regard des enjeux de l'engagement partenarial, la participation de la région et de l'État pourrait constituer en effet un signe fort permettant de mobiliser les acteurs économiques.

4. Assurer le pilotage général de la démarche

Un délégué général au bassin minier, nommé par l'État, placé sous l'égide du préfet de région, travaillera avec les grandes collectivités et garantira l'écriture de la feuille de route précise de l'engagement d'ici la fin de l'été 2017.

Acte d'engagement

Les collectivités suivantes prennent acte des objectifs proposés et des engagements de l'État.

Elles s'engagent à réaliser les mêmes objectifs dans le cadre de leurs compétences et de leurs programmes d'investissement.

Elles s'engagent à travailler sur un portage commun.

Elles s'engagent à formaliser cette dynamique par une délibération de leur assemblée dans les trois mois.

En présence du Premier ministre

Le Préfet de la région
Hauts-de-France

Michel LALANDE

Pour le Président
du Conseil départemental du Nord

Christian POIRET

Le Président de la Communauté
d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois-Lys Romane

Alain WACHEUX

Le Président de la Communauté
d'Agglomération Lens-Liévin

Sylvain ROBERT

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Douaisis

Christian POIRET

Le Président de la Communauté
D'Agglomération de Valenciennes Métropole

Laurent DEGALLAIX

Le Président du Conseil régional
Hauts-de-France

Xavier BERTRAND

Le Président
du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Michel DAGBERT

Le Président de la Communauté
de Communes d'Osartis-Marquion

Pierre GEORGET

Le Président de la Communauté
d'Agglomération d'Hénin-Carvin

Jean-Pierre CORBISEZ

Le Président de la Communauté
d'Agglomération de la Porte du Hainaut

Alain BOCQUET

Le Président de la Communauté
de Communes du Cœur d'Ostrevent

Frédéric DELANNOY

2

avenant du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 Nord - Pas-de-Calais

Avenant du Volet Mobilité
du Contrat de Plan État – Région
Nord – Pas-de-Calais 2015-2022

1/35

J-RL
JCL

Sommaire :

INTRODUCTION	3
Sous-volet Routier.....	6
Sous-volet Fluvial.....	14
Sous-volet Portuaire.....	25
Sous-volet Ferroviaire.....	27
ANNEXES.....	37
Tableaux financiers des CPER Nord-Pas-de-Calais et Picardie	37
Cartes des projets contractualisés en Hauts-de-France	37

Introduction

Le volet mobilité du CPER 2015-2022 a peu évolué depuis juillet 2015 date de sa signature par l'État et le Conseil régional. Outil de programmation partagé, il est un document de référence qui doit intégrer les arbitrages politiques. Document d'équilibre, le volet mobilité du CPER concilie les enjeux de moyen et long termes. Expression des stratégies de l'État et de ses partenaires, il est une traduction des documents d'orientations stratégiques en Hauts-de-France.

En l'absence d'avenant à mi-parcours, le CPER nécessite un ajustement technique. Il intègre les engagements arrêtés entre l'État et ses partenaires à l'occasion de l'**Engagement pour le Renouveau pour le Bassin Minier et le Pacte pour la réussite de la Sambre Avesnois et Thiérache**.

Il répond aux enjeux du transport du quotidien et à la nécessité de désenclavement des territoires. Il réoriente l'investissement ferroviaire pour **éviter la suspension des services sur les lignes de dessertes fines du territoire**, il intègre l'ambition de la **mise à deux fois deux voies de la RN2 entre Laon et Maubeuge**.

Dans le domaine fluvial, le présent avenant intègre l'accord de co-financement complémentaire sur le canal de Condé à Pommeroeul et la réouverture à la navigation du canal de la Sambre à l'Oise prévu dans le PACTE. Le CPER accompagne la politique européenne de travaux de **préparation de la liaison Selne Escaut** – à ce titre il bénéficie d'un abondement de crédits européens (avenant n°3 au Grant Agreement entre l'Europe et le GEIE Selne-Escaut), dont le présent avenant intègre les conséquences financières.

L'avenant renforce la place des outils de régulation de la circulation routière mais également ferroviaire permettant à la région de préparer les territoires aux enjeux de la **transition écologique et énergétique à l'œuvre**, pour rester un territoire leader en matière industrielle et logistique, accélérer sa valeur ajoutée pour l'économie et l'emploi sur l'axe Nord et réduire son impact sur l'environnement notamment en matière de qualité de l'air. L'avenant au CPER est l'occasion de formaliser **une augmentation des crédits de l'État sur le volet de l'accessibilité lilloise de 25 à 31,2 M€ permettant d'accélérer le déploiement d'outils de régulation des usages**.

Cet avenant est conduit de manière intégrée avec celui de la Picardie. Les tableaux financiers des deux CPER sont annexés au présent avenant ainsi que les cartes des projets contractualisés qui sont présentés par sous-volet, mais à l'échelle de la région Hauts-de-France.

L'avenant intègre les évolutions de calendrier de réalisation de certains projets et porte la **date de mise en œuvre du CPER de 2020 à 2022 à l'échelle des Hauts-de-France**.

Cet avenant prépare ainsi la négociation du futur volet mobilité du CPER à l'échelle des Hauts-de-France et donne à voir des engagements qui se pérenniseront dans la prochaine génération de CPER. Cet avenant n'a pas vocation à être le dernier : le volet mobilité du CPER pourra être amené à s'adapter aux prochaines évolutions attendues notamment par la Loi d'Orientations des Mobilités.

avenant du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 Nord - Pas-de-Calais

Dans l'esprit de ce qui précède :

Monsieur Michel Lalande

Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord
agissant au nom de l'État

d'une part

Monsieur Xavier Bertrand

Président du Conseil régional
agissant au nom de la Région Hauts-de-France

Monsieur Jean-René Lecerf

Président du Conseil départemental du Nord
Agissant au nom du Département du Nord

Monsieur Jean-Claude Leroy

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Agissant au nom du Département du Pas-de-Calais

Monsieur Damien Castelain

Président de la Métropole européenne de Lille
Agissant au nom de la Métropole de Lille

d'autre part

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-653 du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification,

Vu le décret n°83-32 du 21 janvier 1983 relatif aux contrats de plan entre l'État et les collectivités territoriales ou des personnes morales autres que les entreprises publiques et privées,

Vu la loi n° 201529 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral.

Vu les circulaires du Premier ministre N°5670-SG du 02 août 2013, N°5689-SG du 15 novembre 2013 et N°5730-SG du 31 juillet 2014 relatives à la nouvelle génération de contrats de plan État-Région,

Vu les circulaires de la Commissaire générale à l'égalité des territoires du 11 août 2014 et du 03 décembre 2014,

Vu le contrat de plan État-Région signé le 10 juillet 2015 entre le préfet et le président de la Région Nord-Pas-de-Calais,

Vu la délibération du Conseil régional N° 2019.02297, en date du 21 novembre 2019, portant approbation du projet et autorisant le Président à signer le présent avenant aux CPER 2015-2020,

avenant du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 Nord - Pas-de-Calais

Vu la délibération du Conseil départemental du Nord N° DFCG/2019/247, en date du 16 décembre 2019, portant approbation du projet et autorisant le Président à signer le présent avenant aux CPER 2015-2020,

Vu la délibération du Conseil départemental du Pas-de-calais N° 2019-540, en date du 16 décembre 2019, portant approbation du projet et autorisant le Président à signer le présent avenant aux CPER 2015-2020,

Vu la délibération de la Métropole européenne de Lille N° 19 C 1131 en date du 13 décembre 2019, portant approbation du projet et autorisant le Président à signer le présent avenant aux CPER 2015-2020,

Vu l'avis du Directeur général des collectivités locales et l'accord donné au préfet de la région Hauts-de-France en date du 27 février 2020 de procéder à la signature du présent avenant aux CPER 2015-2020,

Le contrat de plan entre l'État et la Région Nord-Pas-de-Calais, signé le 10 juillet 2015, est modifié comme suit :

Sous-volet Routier

L'avenant maintient l'équilibre de la programmation des investissements sur le réseau routier national qui a pour objectif :

- de finaliser le maillage des itinéraires structurants de la région en lien avec les projets des collectivités ;
- d'améliorer la desserte du territoire ;
- de poursuivre la requalification environnementale et réduire l'impact de la circulation routière sur l'environnement notamment en matière de qualité de l'air.

Il convient également de noter que concernant l'accessibilité à la métropole Lilloise, l'engagement pris par les partenaires dans le cadre du présent CPER est articulé par ailleurs avec des nouvelles actions inscrites dans le cadre du Schéma Directeur d'Agglomération et de Gestion du Trafic de la métropole permettant de donner une nouvelle impulsion pour favoriser les politiques multimodales sur ce territoire traduite par :

- le développement d'un système de gestion dynamique (gestion des accès, régulation dynamique des vitesses...) là où le réseau est le plus sollicité ;
- l'engagement d'une réflexion et la mise en œuvre d'actions sur des voies réservées en expérimentant notamment des voies dédiées au covoiturage et/ou aux transports en commun.

Présentation des opérations modifiées au CPER par le présent avenant

Seules sont reprises les opérations modifiées par l'avenant. Le tableau financier en annexe reprend l'ensemble des opérations (les opérations non modifiées sont grisées).

Contournement Sud-Est de Lille / Accessibilité lilloise

Descriptif : Le projet de contournement Sud Est de Lille, infrastructure routière neuve de 13 km environ, vise à assurer, au sud de l'aéroport de Lille-Lesquin, le report du trafic poids lourds en transit de la partie terminale de l'autoroute A1 vers l'autoroute A27. Les réflexions menées conduisent à faire évoluer la réponse à l'objectif de gérer plus efficacement la congestion routière par une série d'opérations plus adaptées, à déployer dans la prochaine programmation. Cette stratégie a mûri à l'occasion des assises de la mobilité de la métropole européenne de Lille.

Elle s'appuie sur l'identification et le traitement des points noirs de congestions, qui concernent l'ensemble des axes de la métropole lilloise avec comme secteurs prioritaires le secteur des 4 Cantons, le secteur Seclin-Lesquin et l'échangeur d'Englos sur A25.

Ainsi, il est proposé de réorienter cette opération vers un programme de résorption des points de congestion. Une convention financière globale sera établie sur ce sujet des points de congestion.

La programmation intègre également, en lien avec la régulation du trafic (SDAGT) et le développement de systèmes de contrôles automatisés, une contribution aux études du programme **écobonus** qui vise à réduire les bouchons par l'attribution d'un péage positif ainsi qu'aux études dédiées à la **régulation des circulations en transit des poids lourds** en vue de programmer les investissements dédiés dans le prochain CPER. Les conventions spécifiques à chaque programme d'étude préciseront les contributions des différents partenaires.

Calendrier de réalisation envisagée :

Date	Nature de l'opération
2019	Diagnostic de fonctionnement du nœud des 4 cantons
2020	Convention de cofinancement de l'étude du point de congestion des 4 cantons et de la régulation des circulations en transit des poids lourds
2021	Convention de cofinancement de l'étude des points de congestion (1,2 M€)

Plan de financement :

	État	MEL	TOTAL
Contournement Sud-Est de Lille / Accessibilité lilloise	1 M€	1 M€	2 M€

J-AL
JCL

Requalification environnementale de l'A1 :

Descriptif : Cette opération a permis à la fois la requalification de l'assainissement longitudinal de l'A1 puis des travaux d'écrans anti-bruit à Vendeville, et enfin, objet du CPER actuel, des travaux de requalification de l'assainissement (fossés et bassins) qui visent à protéger les champs captants au niveau de Seclin d'une pollution de l'autoroute A1. Une première phase de travaux a été réalisée en 2018. Une deuxième, en cours de définition, est prévue en 2020.

Calendrier de réalisation envisagée :

Date	Nature de l'opération
2018	Première phase de travaux réalisée
2020	Deuxième phase de travaux

Plan de financement :

La première phase de travaux a fait l'objet d'une convention de financement qui a mobilisé le solde de la part État issue de la contractualisation précédente (1,7 M€ sur PDMI) et la totalité des parts État (0,8 M€) et MEL (1,7 M€) inscrites au présent CPER.

La deuxième phase de travaux sera donc financée sur une contribution complémentaire de l'État (0,5 M€) et de la MEL (0,1 M€) qui portent les contributions totales à :

	État	Credits État valorisés	MEL	TOTAL
Requalification environnementale de l'A1	1,3 M€	1,7 M€	1,8 M€	4,8 M€

Il est à noter que ces financements ne sont pas à eux seuls suffisants pour réaliser l'intégralité de l'opération, qui doit être finalisée dans le cadre de l'échangeur de Templemars avec un financement à prévoir au prochain contrat de plan.

A1 - Échangeur de Templemars

Descriptif : Le ministre des transports a donné son accord de principe, par courrier du 12 novembre 2012, à la création d'un nouvel échangeur sur l'autoroute A1 qui trouvait sa principale justification dans l'objectif de desservir de nouvelles zones d'aménagement le long de l'autoroute A1.

Cependant, la conception de cet échangeur n'a pu être achevée en raison d'un défaut de stabilisation des voies nouvelles à créer par l'aménageur pour la desserte des zones d'activités (ZA) qui justifiaient cet échangeur.

De plus, dans le cadre de la révision générale du PLUi 2 de la MEL, l'extension et la création de nouvelles zones d'activités qui sont projetées pour partie, dans ce secteur, sur des terrains dépositaires de champs captants, ré-interroge le projet de création de cette infrastructure.

Cet échangeur n'avait pas vocation à résoudre la congestion routière dans ce secteur. Par ailleurs, les études amont menées par la DIR Nord et la DREAL confirment l'opportunité d'étudier en parallèle le traitement du point de congestion entre les deux échangeurs de Lesquin et de Seclin et des mesures de régulation dynamique du trafic à réaliser.

Il est donc proposé de compléter le programme de l'échangeur par un programme d'études du point noir de congestion sur le secteur cofinancé à parité par l'État et la MEL.

Calendrier de réalisation envisagée :

Date	Nature de l'opération
2012	Accord de principe de l'État de réaliser un échangeur à Templemars
2019	Études d'opportunités en cours sur l'échangeur et études des solutions parallèles de traitement de la congestion sur ce secteur de l'A1
2020	Décision sur un parti d'aménagement en vue d'une intégration dans le prochain CPER Convention de cofinancement de l'étude du point de congestion et du parti d'aménagement
2021	Convention de cofinancement de réalisation d'une première tranche de travaux
2022	Premiers travaux d'aménagements à poursuivre sur la prochaine programmation

Plan de financement

Le projet d'aménagement étant redimensionné par rapport à l'option d'origine, le financement à inscrire au CPER est réduit de 15 M€ à 5 M€, qui se répartissent selon le plan suivant :

	État	MEL	TOTAL
Échangeur de Templemars Point de gestion Seclin	1 M€	4 M€	5 M€

Présentation des opérations prises en charge dans le cadre du Schéma Directeur d'Agglomération et de Gestion du Trafic articulé avec le présent CPER

Régulation des vitesses et accès et étude voies réservées covoiturage et transport collectifs (accessibilité Lilloise)

Descriptif : La DIR Nord accélère son programme de déploiement des outils de régulation des vitesses et des accès ainsi que de l'information voyageurs sur les itinéraires alternatifs. Ces dispositifs de gestion de trafic s'inscrivent dans le système "Allegro" de gestion de trafic, auquel la MEL contribue au titre de l'information aux accès. Ils ont vocation à être étendus ultérieurement dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur d'agglomération de gestion de trafic (SDAGT) couvrant la métropole lilloise et l'ex bassin minier, dont les études démarrent.

Les financements de l'État à ce titre sont sollicités au travers de crédits nationaux délégués à la DIR Nord. Ils ont fait l'objet d'une annexe au précédent CPER dotée d'une enveloppe de 25 M€ pour la période 2015-2023 (coût de l'information aux accès : 3,4 M€).

En parallèle, cette stratégie est complétée par le **déploiement d'outils de régulation des usages** : mise en place d'un système de circulation à grandes mailles pour la gestion de crise et intégrant la réflexion sur le transit PL (coût des dispositifs d'information : 6,3 M€) en lien avec les autorités belges, évaluation de l'expérimentation d'une limitation à 70km/h de la vitesse sur le périphérique lillois, mise en place de la circulation différenciée en cas de dépassement des seuils de pollution, réflexions sur le dispositif de contrôle de la **Zone de Faible Émission de la MEL**.

De plus, dans le cadre des suites données aux assises de la mobilité de la métropole lilloise, la DIR Nord a identifié, en partenariat avec la MEL une liste de sites permettant d'envisager la réalisation de **voies réservées au covoiturage et aux transports collectifs**. Il importe de rappeler que l'étude de la mise à 2x3 voies de

L'A25 intègre un scénario étudiant l'opportunité et la faisabilité de la création d'une voie réservée au covoiturage, opération qui demeure au CPER dans le cadre de cet avenant.

Deux nouveaux secteurs sont désormais identifiés : le secteur de l'A22 au Nord de Lille au titre des transports en commun et le secteur de l'A1 à partir de Carvin jusqu'à Lille pour le covoiturage. La réussite de ces projets sera conditionnée à un enrichissement de l'offre disponible en transports en commun et à la création d'infrastructures d'accueil des covoiturants et de mesures incitatives par les autorités organisatrices de la mobilité -AOM- (MEL).

De même, cette étude pourra permettre de revisiter le projet de voie dédiée au transport en commun sur l'A23 qui avait été étudié par le Département du Nord pour des liaisons interurbaines ciblées avant le transfert de compétence au Conseil régional.

Calendrier des principales réalisations envisagées :

Date	Nature de l'opération
2016	Mise en service de la régulation des vitesses et accès sur l'A 25 entre Méteren et Englos
2018	Mise en service de la régulation des accès sur l'A22
2019	Extension de la régulation de la vitesse sur l'A 25 jusqu'au boulevard périphérique sud (3 M€) Expérimentation de la limitation à 70km/h sur une partie du périphérique lillois
2020	Régulation des vitesses sur l'A 22 (5,2 M€) Information aux accès du réseau structurant première tranche
2020	Détermination des sites de voies dédiées définition d'un programme de travaux en vue d'une expérimentation de voie réservée aux transports collectifs sur l'A 22
2021	Régulation des vitesses (2021) et des accès (2022) sur l'A1 (6,8 M€) 2 ^e tranche de l'information aux accès sur l'agglomération de Lille
2021	Régulation des PL en transit en grandes mailles
2021	Lancement des études de faisabilité et des conventions financières de réalisation des autres sites dédiés identifiés (1 M€) Etude et validation d'une section test de voie réservée covoiturage sur l'A1
2022	Mise en service d'une expérimentation de voie réservée aux transports collectifs sur un premier tronçon de l'A 22 (1 M€)
2022	Étude de la Régulation des vitesses sur l'A23 (à partir de 2022 - conditionné au traitement préalable du point noir des 4 Cantons, 52 M€)

Plan de financement

Régulation des vitesses et accès, études voies dédiées covoiturages et transports collectifs, régulation grandes mailles	État			
	(enveloppe dédiée SDAGT)	Région	MEL	TOTAL
	31,2 M€	3 M€	6,1 M€	40,3 M€

Autres opérations modifiées au CPER par le présent avenant

J.R.L
J.C.L

A 21 - Échangeur de Denain : Subvention à la Communauté d'Agglomération des Portes du Hainaut

Descriptif : La participation de l'État à cet échangeur, a été actée dans le cadre de l'Engagement pour le renouveau du Bassin Minier à hauteur de 2 M€.

La maîtrise d'ouvrage de l'aménagement est assurée par la Communauté d'Agglomération des Portes du Hainaut qui souhaite démarrer les travaux avant la fin de l'année 2019.

Calendrier de réalisation envisagée :

Date	Nature de l'opération
2018	Étude
Fin 2019/début 2020	Démarrage des travaux

Plan de financement : L'État et la Région apporteront chacun une subvention forfaitaire, indépendante du coût final de l'opération, à savoir :

	État	Région	TOTAL
Subvention Échangeur de Denain	2 M€	1 M€	3 M€

Mise à 2x2 voies de la RN2 – section centrale entre Avesnes-sur-Helpe et Maubeuge :

Descriptif : Cette opération est située entre la section Hautmont-Beaufort mise en service en 2011 et le contournement d'Avesnes-sur-Helpe qui sera mis en service en 2025. L'objectif affirmé dans le PACTE est de démarrer les travaux en 2025, juste en continuité avec la réalisation du contournement d'Avesnes-sur-Helpe.

Calendrier de réalisation envisagée :

Date	Nature de l'opération
2019/2020	études et acquisition foncières
2020/2022	études techniques et environnementales
2025	Démarrage des travaux

Plan de financement :

	État	Région	TOTAL
Mise à 2x2 voies de la RN2 – section entre Avesnes-sur-Helpe et Maubeuge	1,25 M€	1,25 M€	2,5 M€

Études de la mise à 2x2 voies de la RN42

Les études préalables à la DUP sont en cours sur cette opération, en vue d'une enquête publique en 2021. Des acquisitions foncières sont envisagées en fin de CPER. Les financements mobilisables sur cette opération ont été ramenés à 4,45 M€.

J.R.L
J.L

Date	Nature de l'opération
2018	Études préalables à la Déclaration d'Utilité Publique
2021/2022	Premières acquisitions foncières

Plan de financement :

	État	TOTAL
Études de la mise à 2x2 voies de la RN42	4,45 M€	4,45 M€

Contournement de Maubeuge

Le Contournement Nord de Maubeuge constitue une opération routière longue de 12,70 km, dont la réalisation peut être décomposée en 3 phases :

- la phase 1 permettant d'assurer la liaison à 2x2 voies entre la RD 649 ouest (en provenance de Valenciennes) et le contournement Sud-Ouest de Maubeuge (RN 2) ;
- la phase 2 permettant de relier cette première phase à la RN 2 au Nord (route de Mons à Maubeuge) ;
- la phase 3 permettant de relier la RN 2 à la RD 649 à l'Est (vers Jeumont et Charleroi).

Il contribue à assurer la continuité de l'aménagement sur la RN2 dans le cadre des projets de mise à 2x2 voies. Le coût total de cette opération est estimé à 122,50 M € TTC, dont 48,50 M € TTC pour la phase 1.

Calendrier de réalisation envisagée :

Date	Nature de l'opération
2 ^e trimestre 2020	Dépôt du dossier d'enquête publique (phases 1, 2 et 3), d'autorisation environnementale et d'enquête parcellaire (phase 1)
Fin 2020	Lancement de l'enquête publique conjointe (DUP, autorisation environnementale phase 1 et enquête parcellaire)
Eté 2021	arrêté de DUP et autorisation environnementale
2020-2021	réalisation des acquisitions foncières / dégagement des emprises phase 1
Automne 2021	démarrage des travaux de la phase 1, pour une durée estimée entre 3 et 4 ans

Plan de financement :

	État	Région	CD 59	TOTAL
Contournement Maubeuge	10 M€	4,9 M€	25,1 M€	40 M€

J. AL
JCL

Sous-volet Fluvial

Le CPER poursuit la construction de la liaison à grand gabarit entre la Seine et l'Escaut sur tout le réseau structurant européen défini au RTE-T. Il complète le financement des grands projets nationaux de Canal Seine-Nord Europe et MAGEO (Mise à gabarit de l'Oise). Le CPER contribue ainsi à permettre à la région des Hauts-de-France de tirer le meilleur parti des opportunités de report modal et d'emplois que ce projet rend possibles. Le présent avenant confirme la stratégie menée :

- mettre à gabarit Va+ (avec alternat) le canal de Condé à Pommerœul, la Lys Mitoyenne et la Deûle ;
- augmenter la disponibilité du réseau, par la mise en place de la télégestion des ouvrages du réseau grand gabarit avec en préalable la fiabilisation des écluses de Don, Grand Carré et Denain ;
- assurer des conditions de navigation en toute sécurité, par le confortement de certaines sections de biefs pour éviter que les berges se dégradent sous l'effet d'un batillage accru par le trafic croissant, et réduisent la largeur du chenal navigable ;
- garantir une exploitation commerciale optimisée et sécurisée de bateaux de plus en plus longs, par la réalisation de bassins de virement et de zones d'attentes notamment ;
- étudier le doublement et l'allongement des écluses, en particulier de la branche vers Dunkerque, qui à la différence des autres branches ne dispose d'aucun itinéraire alternatif, en cas de problème d'exploitation d'une écluse.

Cet avenant reprend des modifications de 3 ordres :

1) l'une pour affermir le financement de l'opération de remise en navigation et de recalibrage du canal de Condé à Pommerœul actant la participation de la Région Wallonne ;

2) l'autre pour pérenniser le projet de réouverture du Canal de la Sambre à l'Oise, concourant à la remise en navigation de l'axe Sambre. Par ailleurs, a été actée en dehors du CPER une aide à la reconstruction du pont mobile de Vadencourt en cours d'études. Le Département de l'Alsne a reçu un cofinancement de VNF pour 300 k€, ainsi que de l'État et la Région pour 150 k€ chacun, pour la réalisation de cet ouvrage estimé à 1,1 M€.

3) enfin, le présent avenant intègre, compte tenu de l'avenant n°3 au Grant Agreement, le redéploiement des crédits européens dans les aménagements de la liaison de la Seine à l'Escaut prévus au CPER.

Dans le cadre de l'avenant 3 au Grant Agreement, seules les opérations¹ susceptibles de faire l'objet de travaux substantiels dans la période (travaux réalisés et dépenses mandatées avant fin 2022) ont été considérées comme éligibles par la Commission Européenne. Si les travaux d'allongement de l'écluse de Quesnoy-sur-Deûle ne remplissaient pas ces conditions, toutes les autres opérations co-financées par l'État et la Région Hauts-de-France, ont été retenues pour une participation européenne à hauteur de 40 % du montant HT des travaux (pour mémoire, les études étaient déjà financées à hauteur de 50 % du montant HT). En revanche, certaines opérations exclusivement financées par VNF, n'ont pas été retenues (défenses de berges notamment).

Ainsi, l'intégration des conséquences de l'avenant n°3 au Grant Agreement, permet de confirmer les calendriers de réalisation des opérations du CPER relevant de la liaison Seine-Escaut, et d'accompagner la prolongation du CPER à 2022, sans financement complémentaire de la part de la Région ni de l'État. En définitive, les crédits européens supplémentaires bénéficient au même niveau à l'État et à la Région. Les opérations de développement engagées sont confirmées : recalibrage de la Deûle (achèvement) et de la Lys mitoyenne (achèvement des travaux de recalibrage, hors dragage), remise en navigation et recalibrage du canal de Condé-Pommerœul. Les priorités exprimées par la Région sont prises en comptes et renforcées, puisque le présent avenant prévoit un engagement à un niveau plus significatif, des travaux d'allongement de l'écluse de Quesnoy-sur-Deûle, et la conduite à un rythme ambitieux des études de doublement / allongement des écluses, en priorité pour l'écluse de Fontinettes et l'axe Dunkerque-Escaut.

¹ Parmi les opérations initialement proposées par VNF dans le cadre de la candidature au MIE 2014-2020 (en février 2015), mais non retenues au titre du financement des travaux.

Présentation des opérations modifiées par le présent avenant

Seules sont reprises les opérations modifiées par l'avenant, présentées dans un ordre privilégiant des regroupements cohérents. Le tableau financier en annexe reprend l'ensemble des opérations (les opérations non modifiées sont grisées).

Opération : Recalibrage de la Deûle (achèvement)

Descriptif :

Les études et travaux prévus consistent en des travaux complémentaires de défense de berge et des travaux de dragage portant sur les biefs de Comines, de Quesnoy-sur-Deûle et de Grand Carré. La majeure partie des défenses de berges, incluant le confortement de certains ponts, a été réalisée. Préalablement au dragage, des travaux de confortement seront réalisés au niveau des ponts de la RD57, de Wambrechies, de l'Abbaye et de Dunkerque. Tous ces travaux permettront d'achever la mise au gabarit à 3 000 t de la Deûle à la fin de la période.

De façon connexe, le périmètre de dragage comprend le bassin de virement de Lomme, ce qui permettra d'améliorer notamment l'accessibilité du Port de Lille et la fluidité du trafic, en facilitant les manœuvres des bateaux sur cet axe fréquenté.

Le coût d'objectif de l'opération a fait l'objet d'une ré-évaluation à la hausse, de 12,42 M€ (maquette initiale) à 27,94 M€. Le surcoût de 15,52 M€ s'explique essentiellement (à hauteur de 14,9 M€) par le renchérissement des opérations de dragage et du coût de gestion à terre des sédiments, directement issu des évolutions réglementaires (ICPE et procédures environnementales).

In fine, le présent avenant permet d'assurer le financement de l'opération, permettant de terminer le recalibrage à l'horizon de fin 2022.

Calendrier de réalisation envisagée et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
Décembre 2022	Fin prévisionnelle des travaux

Plan de financement :

	État	Région	RTE-T	TOTAL
Recalibrage de la Deûle	3,64 M€	14,96 M€	9,35 M€	27,95 M€

Opération : Réouverture à la navigation du Canal de Condé à Pommerœul

Descriptif :

Le canal de Condé à Pommerœul est un maillon essentiel de la liaison fluviale Seine-Escaut. Il permet de créer une liaison directe entre le canal à grand gabarit Dunkerque-Escaut, en France, et le canal du Centre, en Wallonie pour les bateaux de 3000 tonnes. La remise en navigation améliorera significativement la compétitivité du mode fluvial, de l'Escaut vers le canal du Centre et la Meuse (Mons, Charleroi, Namur, Liège), et au bénéfice du port fluvial de Bruay-Saint-Saulve.

Cette opération connaît deux évolutions successives, dont le présent avenant intègre la synthèse :

- une évolution des contributions de l'État, du Conseil régional et de la Wallonie actée en 2016, encadrant la participation financière de la Région Wallonne au projet.
- la prise en compte de l'aide significative de l'Union européenne, apportée dans le cadre de l'avenant n°3 au Grant Agreement, qui garantit le financement de l'opération en vue de la réouverture du canal à la navigation à l'horizon de fin 2022.

En définitive, le présent avenant permet d'inscrire l'objectif de remise en navigation dans le cadre du CPER 2015-2022. Un volume résiduel de travaux restera nécessaire sur le prochain CPER (garage d'écluse, aménagement paysager des berges, chemins de services, ressuyage et aménagement des sites de gestion des sédiments, etc.), ce qui explique que le montant ajusté au plan de financement (59,84 M€) reste en-deçà du coût objectif du projet (77,32 M€ inscrits à la maquette initiale du CPER). La finalisation de l'opération aura vocation à être soutenue dans le cadre du prochain CPER.

Calendrier de réalisation envisagée et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
2017	Début des travaux (aménagement des sites de gestion des sédiments, pont de St-Aybert, aménagement de zones humides)
2022	Fin des travaux de recalibrage, réouverture du canal à la navigation
2023-2027	Aménagements consécutifs : berges, zone de stationnement, sites de gestion des sédiments... (NB : pour partie sur le prochain CPER)

Plan de financement :

Canal Condé Pommerœul	Région Wallonne - autres				TOTAL
	État	Région	RTE-T		
	3,91 M€	16,10 M€	20,88 M€	18,95 M€	59,84 M€

Opération : Recalibrage de la Lys mitoyenne

Descriptif :

L'opération d'aménagement de la Lys mitoyenne nécessite des travaux d'élargissement et d'approfondissement afin de permettre l'inscription d'un rectangle de navigation adéquat aux unités cibles de gabarit classe Va européenne.

Cette opération de recalibrage consiste donc essentiellement à une augmentation du gabarit de la voie par un élargissement et un approfondissement, soit des travaux de terrassement, de reconstitution de berges et de dragage. Le projet prévoit également la création d'un bassin de virement ainsi que la création d'une zone de stationnement, d'une zone de croisement pour la gestion des alternats des grands navires et six zones d'attentes.

En tant que mesure d'accompagnement du projet, les sites de Comines et Menin seront également aménagés afin de permettre la franchissabilité piscicole. Les incidences environnementales résiduelles font l'objet de mesures compensatoires (renaturation de bras morts et d'un ancien site de gestion des sédiments).

Compte tenu de son contexte transfrontalier, ce projet est porté via 3 maîtrises d'ouvrages spécifiques, chacune réalisant respectivement l'intégralité des travaux sur une section de la Lys mitoyenne, au-delà des limites frontalières (section 1 : VNF ; section 2 : Région Wallonne ; section 3 : Région Flamande).

Le recalibrage de la Lys mitoyenne était inscrit au Grant Agreement dans sa version initiale (financement européen à hauteur, respectivement, de 50 % et 40 % du montant HT des études et des travaux), pour la période 2015-2020. L'avenant n°3 au Grant Agreement permet essentiellement d'étendre la validité de ce financement à fin 2022, accompagnant ainsi le planning de réalisation des travaux.

Le présent avenant au CPER 2015-2022 consacre cette temporalité et permet de garantir la réalisation de l'ensemble des travaux de recalibrage de la section 1 (sous maîtrise d'ouvrage VNF) à fin 2022, ainsi que le démarrage des travaux de dragage. La finalisation de l'opération aura vocation à être soutenue dans le cadre du prochain CPER.

Par ailleurs, le montant ajusté au plan de financement (45,43 M€, contre 46,15 M€ inscrits à la maquette initiale du CPER), s'explique par l'évolution à la baisse du coût des études. Le montant des travaux pour la période considérée reste inchangé (44,10 M€). Ce montant comprend à la fois les travaux de la section 1 (sous maîtrise d'ouvrage française) ainsi que la participation française aux travaux sous maîtrise d'ouvrage des régions wallonne (section 2) et flamande (section 3).

J.R.L
JCL

Calendrier de réalisation envisagée et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
21 mai 2019	Obtention des autorisations réglementaires pour le territoire français
2019 – 2022	Travaux de recalibrage (section 1), mesures compensatoires et d'accompagnement
2020-2027	Travaux des sections belges
2021-2027	Travaux de dragage (NB : pour partie sur le prochain CPER)

Plan de financement :

Recalibrage de la Lys mitoyenne	État	Région	Région Wallonne	RTE-T	TOTAL
	5,17 M€	20,67 M€	6,61 M€	12,98 M€	45,43 M€

Opération : Aménagement de l'écluse de Quesnoy (travaux)

(pour mémoire : études inscrites à l'opération « études AVP doublement écluses Fontinettes et allongement écluse de Quesnoy », traitée au paragraphe suivant)

Descriptif :

L'accroissement de la capacité du site de Quesnoy-sur-Deûle, goulet d'étranglement du trafic entre le Nord Pas-de-Calais et la Belgique avec une écluse limitée à 110 m (alors que l'ensemble des autres écluses du réseau à grand gabarit du Nord Pas-de-Calais est à 143 m) est indispensable à moyen terme.

En aval de l'écluse, le projet de recalibrage de la Lys mitoyenne permettra d'aménager la section entre Deûlémont et Halluin à la classe Va, permettant la navigation en alternat d'unités plus importantes jusqu'à 185 m de long. L'option initiale d'accroissement prévoyait le doublement de l'écluse actuelle avec un deuxième sas aux caractéristiques du gabarit Vb. La solution d'allongement de l'écluse existante à 144 m résulte des réflexions issues du comité technique de la mission Pauvros comme piste d'économie du projet Seine Escaut. Dans le cadre du présent CPER, une étude d'allongement de l'écluse actuelle à 144 m a ainsi été menée. Le projet ainsi arrêté comprend, outre les travaux principaux (terrassement, génie civil et vannellerie), des mesures environnementales relevant de la compensation ou de l'accompagnement (passe à poisson et renaturation), des garages d'écluse, et des équipements (station de pompage, production d'hydroélectricité).

Les travaux sont estimés à 35 millions d'euros contre 14,47 millions d'euros inscrits à la maquette initiale du CPER 2015-2020. Par ailleurs, l'avancement des études ne permettait pas d'engager les travaux principaux avant 2020 (procédures réglementaires courant 2020). Une décision d'approbation ministérielle du dossier AVP est en cours.

Le présent avenant au CPER 2015-2022, prévoit une augmentation des engagements à hauteur de 21 M€. Il permet d'engager la réalisation des mesures compensatoires et d'une première tranche des travaux principaux (défenses de berges en amont et aval de l'écluse, terrassement, génie civil). Le reste des travaux aura vocation à être inscrit au prochain CPER. A la transition entre deux CPER, il sécurise ainsi les conditions financières permettant de ne pas retarder le démarrage de l'opération, une fois l'ensemble des autorisations réglementaires obtenues.

Calendrier de réalisation envisagée et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
2019-2020	Engagement des procédures réglementaires (fin des études)

J.R.L.
J.C.L.

2021

Date prévisionnelle d'engagement des marchés de travaux

Plan de financement :

Aménagement de l'écluse de Quesnoy (travaux)	État	Région	RTE-T	TOTAL
	2,46 M€	9,84 M€	8,7 M€	21 M€

Opération : Études AVP doublement de l'écluse Fontinettes et aménagement de l'écluse Quesnoy

Descriptif :

Études d'aménagement de l'écluse de Quesnoy-sur-Deûle :

Les études comprennent la réalisation des études techniques de niveau Avant Projet et Projet ainsi que toutes les études réglementaires, études d'impact et études permettant d'obtenir les autorisations Loi sur l'eau. Elles comprennent également les essais de fonçage de palplanches, permettant de vérifier la validité des hypothèses géotechniques.

Ces études sont sur le point d'être terminées. Le dossier d'autorisation environnementale du projet sera déposé pour une instruction réglementaire courant 2020.

La maquette initiale du CPER avait fortement sous-estimé le montant des études (0,25 M€ initialement, ré-évalué à 1,1 M€). Le présent avenant a pour effet de compléter le financement initial.

Études de doublement de l'écluse des Fontinettes :

Les études comprennent la réalisation des études de faisabilité, l'élaboration du programme, les études préliminaires afin de pouvoir ensuite réaliser les études d'avant projet.

Suffisante pour la période 2015-2020, l'enveloppe financière prévue à la maquette initiale du CPER (1,5 M€) est insuffisante à accompagner la poursuite du projet, dans le contexte d'une prolongation du présent CPER à 2022. Le besoin complémentaire est estimé à 3,5 M€ pour la période 2021-2022, permettant d'engager les premières tranches des marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre.

Dans le cadre du présent avenant, il est proposé de porter le montant de ces études à hauteur de 4 M€, permettant de réaliser les études préliminaires et d'engager les études d'avant-projet ainsi qu'une première étape de concertation préalable. La poursuite des études (avant-projet de la solution retenue, projet, études environnementales, dossiers réglementaires, etc.) aura vocation à être inscrite dans le cadre du prochain CPER.

Calendrier de réalisation envisagée et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
Fin 2019	Date prévisionnelle de fin des études pour l'allongement de l'écluse de Quesnoy (engagement des procédures réglementaires début 2020)
2022	Date prévisionnelle de la fin des études préliminaires (EP) pour le doublement ou l'allongement de l'écluse des Fontinettes

Plan de financement :

Études AVP doublement Fontinettes et allongement Quesnoy	État	Région	RTE-T	TOTAL
	0,61 M€	2,49 M€	2 M€	5,10 M€
Dont études Quesnoy	0,15 M€	0,62 M€	0,33 M€	1,10 M€
Dont études Fontinettes	0,46 M€	1,87 M€	1,67 M€	4 M€

J. Q. L

JCL

Opération : Travaux fiabilisation écluse des Fontinettes

Descriptif :

L'écluse des Fontinettes située sur le canal à grand gabarit de Neufossé, et intégrée à la liaison Dunkerque Escaut est d'un intérêt majeur pour le transport de marchandises puisqu'elle permet d'assurer les liaisons avec le Grand Port Maritime de Dunkerque. Des opérations de modernisation et de restauration lourdes ont eu lieu par le passé pour améliorer son exploitation et sa maintenance ou pour traiter les avaries importantes et intervenir sur les désordres constatés.

L'objet de cette opération porte principalement sur la partie mobile en acier de la porte aval afin d'une part assurer la disponibilité de l'écluse à court et moyen termes en réalisant des actions de modernisation et d'autre part de moderniser les méthodes d'exploitation.

La solution privilégiée pour la station de pompage de Batavia a dû être abandonnée en raison des conditions de garantie exigées par Arc International pour traverser son site industriel. Une étude de solutions alternatives va être engagée par VNF.

Calendrier de réalisation envisagée et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
2015	1 ^{er} chômage de régénération de l'écluse de Fontinettes
2019	2 nd chômage de régénération de l'écluse de Fontinettes
2020	Nouvelle étude préliminaire sur la station de pompage de Batavia
2021-2022	Etudes d'avant-projet et projet – station de pompage de Batavia

Plan de financement :

Travaux fiabilisation écluse des Fontinettes	État	Région	RTE-T	TOTAL
	0.72 M€	2.9 M€	0.76 M€	4.38 M€

Etudes de doublement ou d'allongement des écluses, par axes (entre Dunkerque et Cuinchy, sas d'écluses du Douaisis, écluses hors axe Dunkerque-Cuinchy)

Descriptif :

Ces opérations consistent en la réalisation d'études relatives au doublement et/ou à l'allongement des écluses, selon 4 périmètres :

- Axe entre Dunkerque et Cuinchy (reliant le GPMD au réseau Seine-Escaut, et vulnérable du fait de l'absence d'itinéraire de substitution en cas d'incident ou de chômage sur les écluses – non doublées)

Ecluses du Douaisis (disposant déjà de double sas de 144m)

- Axe Sensée – Escaut et axe Deûle – Lys (regroupés, au sens du CPER, en une seule opération d'études en raison la complémentarité de ces 2 axes, reliant le réseau RTE-T nord-européen au futur canal Seine-Nord-Europe)

Elles comprennent des études de faisabilité, socio-économiques, de définition de programme, préliminaires, et doivent progressivement permettre d'établir une vision globale des enjeux et des priorités, en vue d'une programmation plus fine pour les prochains CPER. Certaines études pourront être avancées jusqu'à l'avant-projet, ainsi que l'engagement des études réglementaires nécessaires. Les études portant sur l'axe Dunkerque-Cuinchy seront menées de manière prioritaire.

Incidence de l'avenant : le présent avenant au CPER 2015-2022 confirme la réalisation des études et ajuste le détail des participations financières.

J-AL
JCL

Calendrier de réalisation envisagée et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
2021	Date prévisionnelle de rendu des études socio-économiques
2020	Date prévisionnelle de lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour les études préliminaires
2021	Date prévisionnelle des études préliminaires

Plan de financement des 3 opérations :

	État	Région	RTE-T	Autres	TOTAL
Etudes de doublement écluses entre Dunkerque et Cuinchy	0,30 M€	1,22 M€	1,080 M€	1,90 M€	4,5 M€
Etudes d'allongement des sas du Douaisis	0,06 M€	0,23 M€	0,21 M€	2,5 M€	3 M€
Etudes de doublement écluses du Grand Gabarit (hors axe Dunkerque - Cuinchy)	0,07 M€	0,28 M€	0,25 M€	0,9 M€	1,5 M€

Opération : Bassin de virement à Arques

Descriptif :

Afin de favoriser une exploitation commerciale optimisée et sécurisée de la plate-forme multimodale d'Arques, l'objectif initial du projet consiste à créer un bassin de virement à proximité de cette plate-forme, en réponse à un besoin nouveau lié à l'évolution de la taille des bateaux.

Suite aux études préliminaires, le scénario 2 a été retenu (bassin circulaire de 170m de diamètre, avec berges verticales) ; il permet la manœuvre de virement dans des conditions difficiles (vent fort, intempéries) tout en préservant les rives. Hors acquisitions foncières, le montant des travaux est estimé à 11 500 000 euros TTC.

Afin de préciser la pertinence du projet et de mener une réflexion sur l'optimisation du projet (tracé), deux études complémentaires ont été conduites : une étude socio-économique du niveau de trafic sur le site du quai d'Arques, ainsi qu'une étude de trajectographie avec objectif de minimiser l'emprise du projet.

Ces deux études ont conclu à la non-pertinence du projet sur ce site, en l'état. En effet, l'optimisation du tracé n'a pas permis de réduire l'emprise du bassin et donc les volumes de terrassement. De plus, les niveaux de trafics actuels sont faibles sur la plate-forme multimodale d'Arques. Cependant la montée en puissance prévisible des bateaux de gabarit Va+ (135 m) et les perspectives de développement la plate-forme multimodale d'Arques (notamment concernant les containers) pourraient relancer le projet sur un autre site.

La demande d'un bassin de virement sur le secteur est prise en compte dans les réflexions en cours sur les bassins de virement présents sur le réseau, au sein d'un Schéma directeur. Le site du port de Béthune serait une alternative envisageable.

Ainsi, malgré l'abandon du projet de bassin de virement d'Arques, le besoin reste étudié dans le cadre du projet de schéma directeur des bassins de virement sur le réseau à grand gabarit (même si ces études ne sont pas intégrées à la maquette du CPER, faute d'augmentation de l'enveloppe).

Incidence de l'avenant : le présent avenant a pour objet d'ajuster le montant alloué à cette opération, en cohérence avec les études réalisées avant abandon du projet.

En dehors du cadre financier du CPER, sont menées les études du projet de bassin de virement du bief Bruay-Fresnes (Escaut) et les études préliminaires pour le schéma directeur des bassins de virement sur le réseau à grand gabarit.

Plan de financement :

Bassin de virement à Arques	État	Région	RTE-T	TOTAL
	0,03 M€	0,12 M€	0,10 M€	0,25 M€

Opération : Réalisation de 10 zones d'attente

Descriptif :

Afin de répondre aux besoins croissants liés à une augmentation du trafic et en prévision en particulier des unités de plus de 110 m, la création et le redimensionnement de zones d'attente s'avèrent indispensables. En effet il sera nécessaire, pour assurer un écoulement satisfaisant tant au niveau des écluses qu'au niveau de zones d'alternats ponctuels, d'accroître les capacités des zones d'attente existantes ou d'aménager des zones d'attente nouvelles. Une dizaine de zones d'attente ont été pressenties pour être créées ou redimensionnées dans le cadre du présent CPER. L'avancement des études montre un coût plus important de chacun des projets, qui ne permettra pas d'atteindre un objectif quantitatif aussi élevé compte tenu de l'enveloppe financière prévue.

Une étude d'écoulement de trafic a été lancée sur l'ensemble du réseau afin de hiérarchiser les besoins. Un schéma directeur des zones d'attentes a fait l'objet d'étapes de concertation avec les usagers et la Région, notamment par le biais des comités de pilotage techniques.

Le présent avenant a pour incidence de baisser le financement alloué à cette opération, afin d'accorder le temps nécessaire à la poursuite des études d'avant-projet et des concertations permettant de hiérarchiser la programmation ; les travaux étant limités à un nombre restreint de zones d'attentes dont les travaux pourront être engagés d'ici 2022.

Cela permet par ailleurs un redéploiement de la participation financière de la Région, pour abonder le financement des travaux d'allongement de l'écluse de Quesnoy-sur-Deûle et maintenir celui des études de doublement/allongement des écluses.

Calendrier de réalisation envisagée et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
2018-2019	Etablissement et validation du schéma directeur des zones d'attentes
2020-2022	Etudes préliminaires et d'avant-projet des zones prioritaires

Plan de financement :

Réalisation de 10 zones d'attente	État	Région	RTE-T	TOTAL
	0,16 M€	0,65 M€	0,57 M€	1,38 M€

Opération : Préparation de la mise en place de la télégestion des écluses – régénération des écluses de Don, Grand Carré et Denain

Descriptif :

La restauration des écluses de **Don, Denain et Grand-Carré (Lille)** est indispensable pour maintenir le niveau actuel de fiabilité sur l'ensemble du réseau et les rendre compatibles non seulement avec une future télégestion à distance, mais également avec leur utilisation future soutenue compte tenu de l'augmentation du trafic.

J.R.L.
J.C.L.

Ces opérations connaissent des surcoûts liés à des aléas en phase chantier et à une augmentation du coût du projet de Denain (évacuation et terrassement du terre-plein de l'écluse, afin de résorber les phénomènes de gonflement auxquels il est soumis).

Incidence de l'avenant : le présent avenant a pour objet d'intégrer les coûts réels de ces opérations et actualise les perspectives de réalisation des travaux.

Calendrier de réalisation envisagée et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
2018	Travaux de régénération de l'écluse de Don
2019	Travaux de régénération de l'écluse de Grand Carré
2021-2022	Période prévisionnelle pour la régénération de l'écluse de Denain

Plan de financement :

Préparation de la mise en place de la télégestion ; régénération de 3 écluses	État	RTE-T	TOTAL
	21,68 M€	10,96 M€	32,64 M€

Opération : Défenses de berges à Goeulzin

Descriptif :

La régénération de ces défenses de berges sera effectuée de telle manière que les nouveaux ouvrages soient dimensionnés pour être compatibles avec un recalibrage futur des sections permettant d'accroître les performances du réseau (défenses de berge compatibles avec un approfondissement du canal permettant le dégagement d'un rectangle de navigation compatible avec une circulation des convois de gabarit Vb). L'opération comprend la création d'une zone de stationnement de près de 450 m de long permettant également un usage comme quai léger de chargement/déchargement.

Le présent avenant a pour objet d'actualiser le coût de la phase 2 de l'opération, compte tenu des montants des travaux réalisés ; il inclut également la phase 3 à hauteur de 1,5 M€, dans la mesure où les travaux correspondants (confortement du pont de Férin, défense de berge en rive gauche au droit des 4 canaux) peuvent être engagés en 2021-2022.

Calendrier de réalisation envisagée et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
2020	Travaux de terrassement, voirie, équipements de la zone de stationnement
2020-2023	Engagement des études et travaux de la phase 3 (pont et défenses de berges)

Plan de financement :

Défenses de berges à Goeulzin	État	RTE-T	TOTAL
	5,97 M€	2,74 M€	8,71 M€

Opération : Défenses de berges sur Aire Neufossé

J-RL
JCL

Descriptif :

Il est envisagé d'améliorer les conditions de navigation, dans un contexte d'évolutions du trafic et de distribution de cale, pour les secteurs les plus contraints, en particulier les sections courbes pour lesquelles les surlargeurs nécessaires au croisement de bateaux de gabarit Va seront mises en place.

Cette opération n'a pas été retenue dans le cadre de l'avenant 3 au Grant Agreement (au-delà des 0,51 M€ déjà réalisés dans les études). Sa programmation est maintenue mais s'échelonne sur une durée plus longue, avec une première tranche d'engagement avant 2022.

Calendrier de réalisation envisagée et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
2018	Fin des études projet
2021-2022	Période prévisionnelle d'engagement de la 1ère tranche de travaux

Plan de financement :

	État	RTE-T	TOTAL
Défenses de berges sur Aire Neufossé	4,34 M€	0,36 M€	4,70 M€

Opération : Canal de la Sambre à l'Oise

Descriptif :

Voie d'eau structurante et transfrontalière, la Sambre présente des atouts non seulement économiques et écologiques mais également patrimoniaux, touristiques et culturels. Bien que de petit gabarit, la réouverture de la Sambre lui permet de valoriser ses atouts majeurs dans le développement du tourisme fluvial et dans les alternatives au transport par poids-lourds, en particulier dans le transport des pondéreux tels que les granulats extraits des nombreuses carrières du territoire. Le complément au CPER décidé dans le cadre du Pacte pour la réussite de la Sambre Avesnois-Thiérache permet de pérenniser ce projet.

Calendrier de réalisation envisagée et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
Fin 2018	Début des travaux
2021	Mise en service

Plan de financement :

	État	Région	CD02	TOTAL
Canal de la Sambre à l'Oise	5,75 M€	5,75 M€		11,5 M€
CPER Picardie (pour mémoire)	3 M€	1,5 M€	1,5 M€	6 M€

Cette opération est initialement financée à 50 % au titre du CPER Picardie 2015-2020 et 50 % au titre du CPER Nord-Pas-de-Calais 2015-2020. Le complément de financement de l'opération est intégralement imputé

J-AL
JCL

avenant du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 Nord - Pas-de-Calais

dans le cadre de l'avenant sur le CPER 2015-2022 Nord-Pas-de-Calais. Cette opération ne connaît pas d'incidence sur le CPER 2015-2022 Picardie.

23 38

J. RL
JCL

Sous-volet Portuaire

Le CPER est l'occasion de contractualiser les crédits de l'État au Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) en cohérence avec la politique de développement de l'axe Nord. Le GPMD est en 7ème position du Range nord européen. Deuxième port européen pour l'importation de minerais, il reste néanmoins en retrait sur le marché du trafic de conteneurs alors que tous les grands ports du Nord sont tirés par la croissance de ce marché.

Conformément aux recommandations du rapport sur l'attractivité de l'axe Nord remis par le préfet Michel Lalande au Premier Ministre en 2018, le nouveau projet stratégique du GPMD :

- repositionne le projet de développement des bassins du GPMD sur les filières les plus porteuses en terme de valeur ajoutée pour l'emploi régional en associant les ports fluviaux dans le cadre de l'association Norlink vers le conteneur, les grands vracs, dans une vision logistique européenne de transbordement et la filière du GNL ;
- de procéder à l'amélioration rapide des accès nautiques au port Ouest pour les porter aux standards internationaux, et plus généralement à l'accès fluvial du port.

En articulation avec la politique de développement du port de Boulogne/Calais et du tunnel sous la Manche, le GPMD :

- confortera l'accès ferroviaire du port; en complémentarité de celui des ports de Calais et du tunnel sous la Manche ;
- rénovera les infrastructures de réparation navale.

Le Contrat de Plan État-Région 2015-2022, signé le 10 juillet 2015, prévoyait un soutien de l'État à hauteur de 0,5 M€ et de la Région à hauteur de 4,98 M€ pour l'implantation d'un complexe d'avitaillement GNL. L'incertitude quant au calendrier de réalisation de la station d'avitaillement maritime ne permet pas d'assurer l'exécution de cette opération sur la période du CPER 2015-2022.

Dès lors l'avenant au CPER est l'occasion d'intégrer l'ajustement du montant des travaux de prolongement et d'approfondissement du terminal à conteneurs du quai des Flandres. L'avenant est l'occasion de confirmer le soutien aux ports fluviaux prévu au CPER et dessine ainsi un ensemble cohérent de projets pour créer les conditions d'un report modal efficace des ports maritimes et fluviaux vers le fleuve et le ferroviaire. Il préfigure ainsi la stratégie qui sera élaborée dans le cadre du conseil de coordination interportuaire et logistique de l'axe Nord en lien avec la vallée de la Seine pour déployer la mise en place de la nouvelle stratégie portuaire et logistique nationale.

Présentation des opérations modifiées par le présent avenant

Seules sont reprises les opérations modifiées par l'avenant. Le tableau financier en annexe reprend l'ensemble des opérations (les opérations non modifiées sont grisées).

Sous-volet Ferroviaire

La région bénéficie d'un réseau ferroviaire très dense et maillé avec de très nombreux passages à niveau. La coexistence de trafics de natures différentes (régional et national, grande vitesse, fret) se traduit par des fortes contraintes d'exploitation et de disponibilité des sillons.

Les enjeux de modernisation du réseau sont particulièrement impactés par le vieillissement des lignes de desserte fine du territoire qui n'avait pas été suffisamment anticipé. Dès lors, l'objet de l'avenant consiste à répondre à la demande du Conseil régional de maintenir ces lignes menacées de suspension d'exploitation.

Ainsi, l'avenant intègre à volume de crédits constant un réagencement des opérations et l'intégration de nouvelles opérations permettant de dégager environ 52 M€ pour un **premier financement par l'État des lignes de dessertes fines du territoire**. Cela représente environ 16,5 % dans l'attente des arbitrages nationaux qui seront rendus à l'issue de la Loi d'Orientation des Mobilités et de la mission confiée au préfet François Philizot sur les lignes de desserte fine du territoire.

L'avenant au CPER a été l'occasion d'homogénéiser les méthodes d'évaluation des opérations : **les montants sont tous affichés aux conditions économiques de réalisation prévisionnelles de chacune des opérations.**

Compte-tenu des fortes attentes sur ce volet dans un contexte où les niveaux d'études n'ont pas toujours le même niveau d'avancement, l'avenant au CPER présente les opérations en fonction de la maturité de l'estimation financière avec un code de couleur permettant d'apprécier la précision des estimations financières fournies :

- Estimations de niveau d'études **Avant-Projet - Projet (AVP-PRO)** : les études permettent de définir précisément l'opération et de programmer sa réalisation. **L'estimation des coûts et délais est fiable**
- Estimations de niveau d'études **préliminaires** : les estimations qui résultent d'études préliminaires visent à choisir les options techniques d'aménagement réalisables des variantes soumises à l'enquête publique. **Les estimations des études préliminaires donnent un ordre de grandeur des coûts et délais de réalisation.**
- Estimations **au ratio** : il est basé sur des ratios d'opérations de même nature sans qu'aucune étude technique de la ligne n'ait été effectuée. **Le chiffrage au ratio ne peut pas être considéré comme engageant.**

L'intégration de nombreuses lignes de dessertes fines du territoire conduit à estimer de nombreuses opérations au ratio. L'objectif global est d'arriver à un chiffrage de niveau étude préliminaire le plus rapidement possible.

Enfin, en application du Contrat de performance signé entre l'État et SNCF réseau, actuellement en vigueur, SNCF Réseau n'est pas autorisé à participer financièrement aux opérations au-delà des économies générées par l'opération sur les frais de maintenance, complexes à estimer. SNCF Réseau participera naturellement au financement dans les conditions financières que lui permettront les textes en vigueur. Le parti pris rédactionnel a été de maintenir les contributions de SNCF Réseau estimées dans le cadre du CPER initial, mais de ne pas faire d'estimation de la contribution de SNCF Réseau dans les nouvelles opérations de financements tant qu'elles ne sont pas au stade AVP. Lorsqu'elle sera déterminée, la contribution de SNCF viendra en déduction de la part de chacun des co-financiers, au prorata de leur participation figurant dans la maquette financière objet du présent avenant.

Opération reportée : implantation d'un complexe d'avitaillement GNL

Descriptif : L'incertitude quant au calendrier de réalisation de la station d'avitaillement maritime ne permet pas d'assurer l'exécution de cette opération sur la période du CPER 2015-2022. . **L'opération est donc reportée.**

Plan de financement :

	TOTAL
Station d'avitaillement GNL	0 €

Opération : projet d'extension du quai de Flandre

Afin d'augmenter les capacités de traitement des marchandises conteneurisées, le quai des Flandres est prolongé sur 500 m et réaménagé afin de pouvoir accueillir simultanément deux porte-conteneurs de type ULCS et les plus grands navires dans des conditions optimales.

Calendrier de réalisation envisagée et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
2017	Début des travaux des quais
Fin 2019	Mise en service

Plan de financement :

	État	GPMD	TOTAL
Extension du quai des Flandres	20,87 M€	40,99 M€	61,86 M€

J.R.L
JCL

Présentation des opérations modifiées par le présent avenant

Seules sont reprises les opérations modifiées par l'avenant. Le tableau financier en annexe reprend l'ensemble des opérations (les opérations non modifiées sont grisées).

Études ferroviaires de long terme

Descriptif : les études ferroviaires de long terme sont les études stratégiques qui préparent les CPER suivants pour mieux analyser les besoins futurs.

Deux études ferroviaires seront notamment conduites :

- la mise en place d'une plate-forme infrastructure et service Axe Nord intégrant le déploiement régional de la plate-forme nationale fret pour disposer d'un outil et d'un lieu de gouvernance permettant d'explorer et arbitrer les contraintes d'exploitations entre les Autorités Organisatrices de Transports voyageurs et Fret sur l'Axe Nord sans avoir nécessairement recours à des investissements en nouvelles infrastructures. Elle doit également permettre de coordonner les projets des différents acteurs et la mise en place d'outils partagés, comme la création d'un modèle multimodal de prévision du trafic. En facilitant la stabilisation d'une vision cible des schémas de service GV, TER et fret de moyen et long terme, elle doit également permettre une préparation plus efficiente du contenu du volet ferroviaire des futurs CPER.

- une étude sur la zone dense constitué du nœud lillois et du bassin minier qui est au cœur des enjeux de liaisons entre les pôles régionaux afin d'envisager quelles améliorations ou actions de modernisations peuvent être envisagées à court terme sur le réseau existant sur la base des schémas de service définis dans le cadre de la plate-forme infrastructure et service Axe Nord et en tenant par ailleurs compte des fonctionnalités et calendrier du projet de Réseau Express Hauts-de-France, sous maîtrise d'ouvrage de la Région Hauts-de-France, retenu dans le cadre de la Planification Régionale des Infrastructures de Transports du projet de SRADDET arrêté le 31 janvier 2019 ;

Calendrier de réalisation envisagée et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
2019 / 2020	Convention de cofinancement des études
2021 / 2022	résultats

Plan de financement :

	État	Région	Autres Partenaires	TOTAL
Études ferroviaires de long terme	1,25 M€	2,5 M€	1,25 M€	5 M€

Opération : Mise en accessibilité des gares périmètre SNCF Réseau

Descriptif : La loi du 11 février 2005 prévoit de rendre le transport ferroviaire de voyageurs accessible à l'ensemble des voyageurs, notamment les personnes à mobilité réduite. La mise en accessibilité du service de transport de voyageurs comprend une adaptation lourde des gares en plus de l'accessibilité du matériel roulant et le développement de services adaptés.

La programmation des investissements à mener en gare est précisée, selon l'ordonnance du 26 septembre 2014, dans le cadre d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap). Le CPER ne concerne que les gares du SDAP national. L'avenant du CPER prend en compte l'actualisation de cette programmation.

Plan de financement :

	État	Région	Autres Partenaires	TOTAL
Mise en accessibilité des gares Périmètre SNCF Réseau	14,5M€	14,5M€	Participation financière quand la nature de l'opération le permet	29 M€

Modernisation de l'étoile de Saint-Pol-sur-Ternoise

Descriptif :

L'opération de modernisation de l'étoile ferroviaire de Saint-Pol-sur-Ternoise vise à rétablir, par d'importants travaux de régénération, les caractéristiques nominales de l'infrastructure et à assurer ainsi la pérennité des 3 branches de l'étoile ferroviaire.

Le montant de l'opération est de 92,6 M€.

Calendrier de réalisation envisagée et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
2018	Convention de cofinancement réalisation branche Saint-Pol-sur Ternoise- Étaples
2019	Convention de cofinancement réalisation branche Saint-Pol-sur-Ternoise - Béthune
2020	Convention de cofinancement REA branche Saint-Pol-sur-Ternoise - Arras
2020	Travaux branche Saint-Pol-sur-Ternoise - Étaples
2020	Travaux branche Saint-Pol-sur-Ternoise - Béthune
2021	Travaux branche Saint-Pol-sur-Ternoise - Arras
2021-2022	Mise en service : - Saint-Pol-sur-Ternoise – Etaples au SA 2021 - Saint-Pol-sur-Ternoise – Béthune au SA 2021 - Saint-Pol-sur-Ternoise – Arras au SA 2022

Plan de financement : études niveau AVP-PRO - l'estimation des coûts et délais est fiable

	État	Région	Autres Partenaires	TOTAL
Modernisation de l'étoile de Saint-Pol-sur-Ternoise	9,26 M€	75,47 M€	7,87 M€	92,6M€

Ce plan de financement reste provisoire et permet la poursuite de l'opération dans les délais annoncés. Il n'entraîne pas un accord définitif de la Région Hauts-de-France et de l'État notamment sur le financement des surcoûts constatés depuis la maquette initiale du CPER 2015-2020.

Opération close : amélioration de la desserte ferroviaire de Bruay-la-Buissière

Descriptif : L'opération visait à offrir à Bruay-la-Buissière une desserte ferroviaire permettant de relier l'agglomération à Béthune et au-delà à Lille. L'opération a étudié la faisabilité de la réutilisation des emprises

d'une ancienne voie ferrée de la Compagnie des Mines de Bruay qui était connectée à la ligne Béthune / Hazebrouck entre la bifurcation de Fouquereuil et la gare de Béthune.

Depuis les premières réflexions, le Syndicat Mixte Artois-Gohelle a mis en service les Bulles n°2 et n°6, lignes de Bus à Haut Niveau de Service, qui remplissent en grande partie les objectifs fixés au projet de liaison ferroviaire en améliorant l'accessibilité de Bruay-la-Buissière aux différents réseaux de transports collectifs. Cela a conduit à suspendre cette étude.

Calendrier de réalisation envisagée et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
2018	étude de niveau avant-projet

Plan de financement :

	Région	TOTAL
Amélioration de la desserte ferroviaire de Bruay-la-Buissière	2,8 M€	2,8 M€

Opération reportée : amélioration de la desserte TER entre Lille, le Val de Sambre et l'Avesnois (1ère phase)

Descriptif :

L'opération capacitaire d'« Amélioration de la desserte TER entre Lille, Valenciennes, le Val de Sambre et l'Avesnois » envisagée vise l'accroissement du niveau de service TER souhaité par l'AOT régionale. Le CPER prévoyait l'étude de 2 investissements dans cet objectif :

- la mise en œuvre d'investissements d'étanchéification des flux depuis la bifurcation de Beuvrages jusque la gare de Valenciennes
- la création d'une 3^e voie d'évitement de 17 km au sud de Templeuve

Les études en cours ont montré la nécessité d'avoir une vision plus globale sur la question de la robustesse, au regard notamment des perspectives futures sur les trafics fret et voyageurs, avant d'engager les travaux de la Bifurcation de Beuvrages. Cette réflexion sera notamment traitée dans le cadre de la Plate-Forme Infrastructures & Services à l'échelle des Hauts-de-France. De fait, il n'est plus envisageable de démarrer les travaux avant l'échéance du CPER. Le CPER inscrit les crédits permettant de disposer d'une étude de niveau Projet pour cet investissement.

Calendrier de réalisation envisagée et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
2021	Convention de cofinancement études PRO - Bif de Beuvrages
Post 2022	Date des travaux à évaluer dans le cadre de l'étude sur la zone dense

Plan de financement : les estimations des études préliminaires donnent un ordre de grandeur des coûts et délais de réalisation

Amélioration desserte TER :	État	Région	Autres Partenaires	TOTAL

J-R L
JCL

avenant du Contrat de Plan État-Région 2015-2020 Nord - Pas-de-Calais

bifurcation de Beuvrages	2,79 M€	8,10 M€	1,210 M€	12,1 M€
-------------------------------------	---------	---------	----------	---------

Régénération de l'axe Valenciennes – Blanc Misseron et réouverture de la ligne au fret Valenciennes – Mons

Descriptif :

Une première opération de régénération de l'axe Valenciennes à Blanc Misseron vise à rétablir, par d'importants travaux de régénération, les caractéristiques nominales de l'infrastructure et à assurer la pérennité de la ligne pour une durée de 15 ans.

Une deuxième opération visera à rétablir le passage transfrontalier. Cette opération devant se faire en coordination avec la programmation des autorités belges.

Calendrier de réalisation envisagée et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
2017	Convention de cofinancement avant projet – projet opération 1 - Régénération
2019	Convention de cofinancement réalisation opération 1 - Régénération
2021	Programmation travaux opération 1 - Régénération
2020	Convention de cofinancement études préliminaires opération 2 – Réouverture point frontière
Post CPER 2023 / 2024	Programmation travaux opération 2 – Réouverture point frontière

Plan de financement : les estimations des études préliminaires donnent un ordre de grandeur des coûts et délais de réalisation

	État	Région	Autres Partenaires	TOTAL
Régénération Valenciennes Blanc-Misseron et études réouverture de la ligne au fret Valenciennes – Mons	8,72 M€	2,18 M€	Montant à préciser	10,9 M€

Modernisation voie mère du port de Calais

Descriptif :

Le programme de modernisation de la voie mère comprend principalement :

- la mise à niveau de la voie mère et son électrification ;
- les dispositifs de protection acoustique requis ;

- la suppression et/ou l'automatisation des passages à niveau de la zone industrialo-portuaire ;

La mise en œuvre de ce programme permettra de faire circuler à l'issue des travaux un maximum de 14 allers-retours sur la voie mère pour accompagner la montée en puissance du transport non-accompagné du Port de Calais notamment dans la perspective de réalisation de l'extension Calais Port 2015.

La Concertation menée en 2018 a permis de mettre en lumière la possibilité de 2 tracés alternatifs à étudier et chiffrer avant de présenter à l'enquête publique le tracé à retenir, et à réaliser dans le cadre de cette opération.

Calendrier de réalisation envisagée et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
2018	Convention de cofinancement études projet Concertation
2019/2020	Études des tracés alternatifs
2024/2025	Travaux à programmer

Plan de financement : les estimations des études préliminaires donnent un ordre de grandeur des coûts et délais de réalisation

	État	Région	Autres Partenaires	TOTAL
Modernisation voie mère du port de Calais	43 M€	10 M€	Participation financière à déterminer au moment de l'AVP	53 M€

Opération reportée : Électrification de la ligne Amiens - Rang-du-Fliers

Descriptif : L'opération d'électrification de la section entre Amiens et Rang-du-Fliers, longue de 83 km, vise à offrir une infrastructure plus moderne pour les circulations voyageurs et pour le fret avec une connexion des ports et de Getlink (ex-Eurotunnel) à l'ensemble du réseau européen.

La Région Hauts-de-France a depuis accepté le transfert des lignes de Trains d'Équilibre du Territoire, transfert qui s'accompagne de l'acquisition de matériel bi-mode (électrique et diesel), supprimant la problématique des pertes de temps en gare d'Amiens pour effectuer les changements de locomotive et fait donc gagner près de 15 minutes sur le temps de trajet actuel. La mise en service du Contournement Fret de Lille questionne également les hypothèses initiales sur le transport de marchandises. Enfin, les études et procédures restants à réaliser ne permettent pas d'envisager un démarrage des travaux avant la fin du CPER. **L'opération est donc reportée.**

Plan de financement :

	TOTAL
Électrification ligne Amiens - Rang-du-Fliers	0 €

Nouvelle Opération : Régénération Valenciennes - Louches

J-R L
JCL

Descriptif :

Retenue au titre de l'engagement pour le renouveau du bassin minier, elle participe à maintenir le maillage régional et à maintenir les liaisons entre Cambrai-Valenciennes et jusque Lille et le maintien de la desserte fret pour les sites industriels embranchés.

Calendrier de réalisation envisagée et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
2017	Convention de cofinancement avant projet - projet
2020	Convention de cofinancement réalisation

Plan de financement : les estimations des études préliminaires donnent un ordre de grandeur des coûts et délais de réalisation

Régénération Valenciennes - Louches	État	Région	Autres Partenaires	TOTAL
	5,54 M€	25,21 M€	2,86 M€	33,6 M€

Opérations estimées au ratio :

Ces opérations n'ont pas encore fait l'objet d'un chiffrage issu d'une étude préliminaire. Elles sont encore estimées suivant des ratios. Au regard de l'incertitude inhérente à ce type de chiffrage, pour chacune des opérations, une fourchette a été proposée par SNCF Réseau.

La maquette ferroviaire du CPER reprend l'ensemble des lignes estimées au ratio et budgétise la fourchette basse de l'enveloppe proposée par SNCF Réseau. L'objectif est de disposer d'une estimation de niveau étude préliminaire au plus vite.

Régénération Douai-Cambrai et étude de raccordement de la plateforme multimodale de Marquion

Descriptif :

Les études d'amélioration de la desserte TER du Cambrésis ont conclu à prioriser la régénération de la voie existante et d'étude de raccordement de la plateforme de Marquion sur la voie existante. L'étude de raccordement vise à identifier le fuseau permettant de raccorder la plateforme au réseau ferroviaire en vue de préserver le foncier.

Calendrier de réalisation envisagée et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
2019	Convention de cofinancement avant-projet régénération
2021	Convention de cofinancement projet régénération
2022	Convention de cofinancement réalisation régénération

Plan de financement : le chiffrage au ratio ne peut pas être considéré comme engageant

Régénération Douai - Cambrai	État	Région	Autres Partenaires	TOTAL
---------------------------------	------	--------	-----------------------	-------

et étude de raccordement de la PFM Marquion	9,22 M€	55,28 M€	Participation financière à déterminer au moment de l'AVP	64,5 M€
---	---------	----------	--	---------

Nouvelle opération : Lille – Comines

Descriptif : L'étude vise à définir les conditions permettant le maintien d'un service de transport guidé permettant de relier Comines à Lille.

Calendrier de réalisation envisagée et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
2020	Convention de cofinancement études préliminaires
2022	Convention de cofinancement études avant-projet
Post CPER	études réalisation - pas de date de travaux encore programmée

Plan de financement : le chiffrage au ratio ne peut pas être considéré comme engageant

	État	Région	Autres Partenaires	TOTAL
Lille- Comines	0,21 M€	1,09 M€	Participation financière à déterminer au moment de l'AVP	1,3 M€

Régénération et modernisation de la ligne Ascq – Orchies

Descriptif :

Les circulations ferroviaires sur la ligne à voie unique non électrifiée entre Orchies et Ascq ont été arrêtées fin mai 2015 en raison de l'état de l'infrastructure. Une étude réalisée début 2015 par le SMIRT, à la demande de la Région Nord – Pas-de-Calais, a déterminé des raisons objectives au maintien de cette ligne. En parallèle d'une solution ferroviaire classique, l'étude explore les alternatives permettant de relier Orchies à Pont-de-Bois.

En tout état de cause, seules les études Avant-Projet et Projet pourront être engagées d'ici 2022 et permettront un démarrage des travaux dès le futur CPER.

Calendrier de réalisation envisagée et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
2015	Convention de cofinancement études préliminaires
2020	Convention de cofinancement études préliminaires complémentaires
2020	Convention de cofinancement études avant-projet
2022	Convention de cofinancement études projet

Plan de financement : le chiffrage au ratio ne peut pas être considéré comme engageant

J-RL
JCL

avenant du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 Nord - Pas-de-Calais

	État	Région	Autres Partenaires	TOTAL
Ascq - Orchies	0,73 M€	6,10 M€	Participation financière à déterminer au moment de l'AVP	6,83 M€

Le montant inscrit tient compte de l'impossibilité d'engager des travaux d'ici l'échéance du CPER au vu de l'avancement de l'opération. Il correspond donc au montant des études nécessaires à engager d'ici 2022, la phase réalisation étant reportée au prochain CPER.

J. RL
JLL

Les dispositions générales du Contrat de plan État-Région sont applicables jusqu'au terme des contrats initiaux.

Le présent avenant prend effet à compter de la signature par l'ensemble des parties.

Lille, le ... 02 JUIN 2020

Le Préfet

Michel Lalande

Le Président du Conseil régional

Xavier Bertrand

Le Président du Conseil départemental du Nord

Jean-René Lecerf

Le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Jean-Claude Leroy

Le Président de la Métropole européenne de Lille

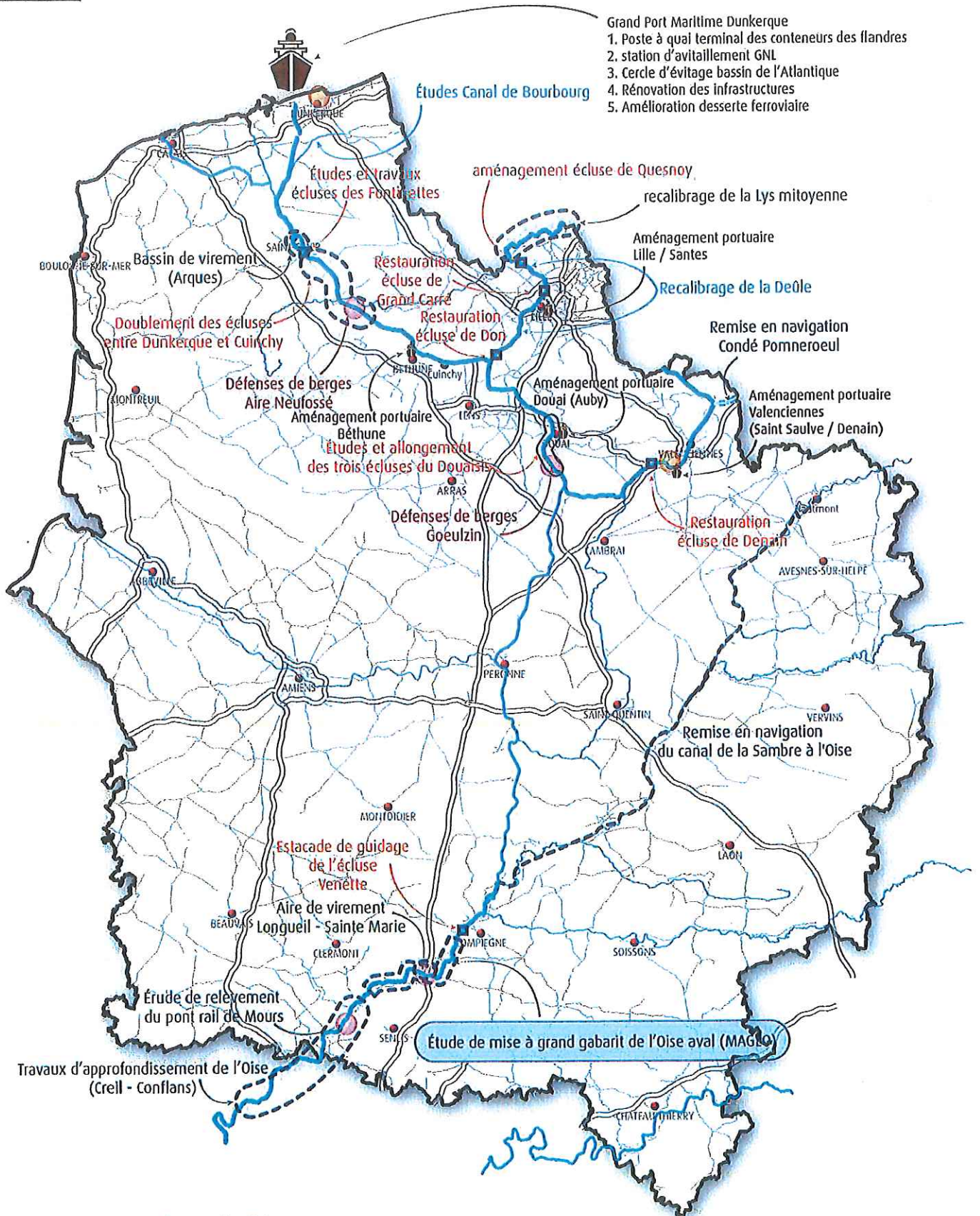
Damien Castelain

	Montant total inscrit au CPER		Montant total SOACT Lila	Programme LCP- Opérateur	Etat		Region		CD 59		MEL		Etat - crédits versés		autres financements	
	Initial	Revisa			Initial	Revisa	Initial	Revisa	Initial	Revisa	Initial	Revisa	Initial	Revisa	Initial	Revisa
Ajustement montant	46,15	46,43		VNF	4,92	5,17	20,25	20,07								
Ajustement montant	14,47	21,00		VNF	2,41	2,46	9,52	9,64						15,28	12,98	5,60
Ajustement montant	1,75	5,10		VNF	0,20	0,61	0,82	2,49						2,14	8,70	6,61
Ajustement montant	4,50	4,50		VNF	0,51	0,20	2,11	1,22						0,73	2,00	
Ajustement montant	4,00	4,38		VNF	0,25	0,72	2,15	2,80						1,48	1,08	1,80
Ajustement montant	10,41	8,71		VNF	6,95	5,97								1,23	0,70	
Ajustement montant	15,00	4,70		VNF	10,00	4,34								3,46	2,74	5,00
Ajustement montant	5,73	0,25		VNF	0,75	0,03	3,07	0,12						1,91	0,10	0,36
Ajustement montant	32,72	32,72		VNF	21,48	21,48								11,24	11,24	
Ajustement montant	0,35	1,28		VNF	0,07	0,07	0,28	0,28						1,35	0,57	
Ajustement montant	3,00	3,00		VNF	0,24	0,06	1,41	0,23						1,25	0,21	2,50
Ajustement montant	1,50	1,50		VNF	0,17	0,07	0,70	0,28						0,63	0,25	0,93
Ajustement montant	26,18	23,64		VNF	17,36	21,68								8,82	10,96	

Région HAUTS DE FRANCE

CPER 2015-2020 «Avenant»

Sous-volet fluvial et portuaire



- Grand Port Maritime Dunkerque
1. Poste à quai terminal des conteneurs des Flandres
 2. station d'avitaillement GNL
 3. Cercle d'évitage bassin de l'Atlantique
 4. Rénovation des infrastructures
 5. Amélioration desserte ferroviaire

Opérations non localisées :

1. Téléconduite sur le grand gabarit
2. Réalisation de 10 zones d'attente bateaux Va+
3. Étude de faisabilité doublement écluse grand gabarit

4. Préparation mise en place télégestion écluses
Restauration Grand carré, Don et Denain
5. Gestion trafic et ligne d'eau et téléconduite
6. Valorisation du réseau fluvial



Opérations portuaires

Région Hauts de France

CPER 2015-2020 «Avenant»

Sous-volet ferroviaire

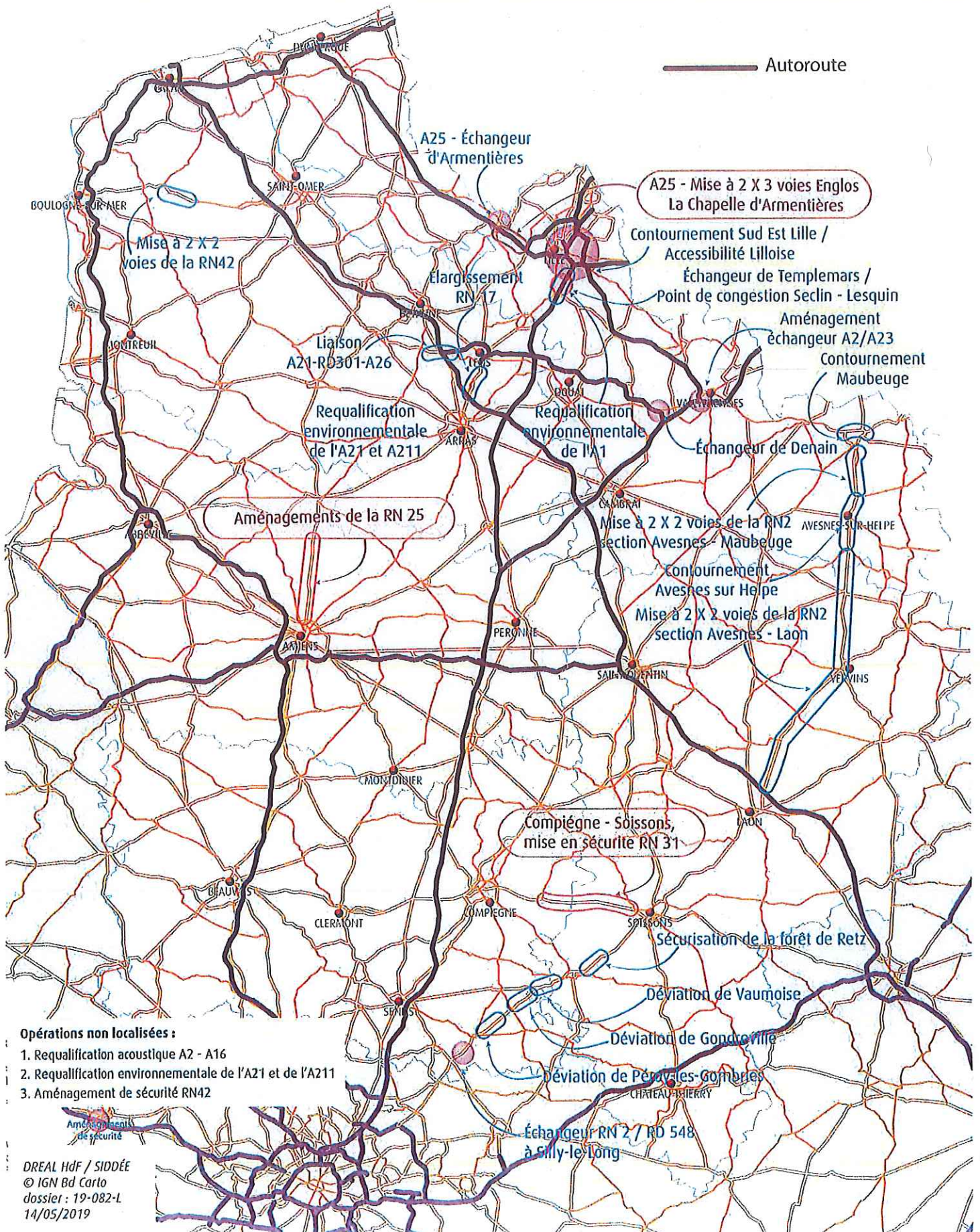


1. Modernisation et mise en accessibilité des gares
2. Réhaussement des quais des lignes K et H
3. Études long terme et prospectives (état et fonctionnement du réseau, optimisation du réseau...)

Région HAUTS DE FRANCE

CPER 2015-2020 «Avenant»

Sous-volet routier



Opérations non localisées :

1. Requalification acoustique A2 - A16
2. Requalification environnementale de l'A21 et de l'A211
3. Aménagement de sécurité RN42

Avenant du Contrat de Plan État-Région 2015-2022
Picardie

Avenant du Volet Mobilité
du Contrat de Plan État – Région
2015-2022
Picardie

**Avenant du Contrat de Plan État-Région 2015-2022
Picardie**

Sommaire :

Introduction.....	3
Sous-volet routier.....	4
Sous-volet Fluvial.....	6
Annexes.....	19
Tableaux financiers des CPER Picardie et Nord-Pas-de-Calais.....	19
Cartes des projets contractualisés en Hauts-de-France.....	19

Avenant du Contrat de Plan État-Région 2015-2022

Picardie

Introduction

Le volet mobilité du CPER 2015-2022 a peu évolué depuis juillet 2015 date de sa signature par l'État et le Conseil régional. Outil de programmation partagé, il est un document de référence qui doit intégrer les arbitrages politiques. Document d'équilibres, le volet mobilité du CPER concilie les enjeux de moyen et long termes. Expression des stratégies de l'État et de ses partenaires, il est une traduction des documents d'orientations stratégiques en Hauts-de-France.

En l'absence d'avenant à mi-parcours, le CPER nécessite un ajustement technique. Il intègre les engagements arrêtés entre l'État et ses partenaires à l'occasion de l'**Engagement pour le Renouveau pour le Bassin Minier** et le **Pacte pour la réussite de la Sambre Avesnois et Thiérache**.

Il répond aux enjeux du transport du quotidien et à la nécessité de désenclavement des territoires. Il réoriente l'investissement ferroviaire pour **éviter la suspension des services sur les lignes de dessertes fines du territoire**, il intègre l'ambition de la **mise à deux fois deux voies de la RN2 entre Laon et Maubeuge**.

Dans le domaine fluvial, le présent avenant intègre les accords de co-financement sur le projet de mise au grand gabarit de l'Oise (MAGEO) et la réouverture à la navigation du canal de la Sambre à l'Oise prévu dans le PACTE. Le CPER accompagne la politique européenne de travaux de **préparation de la liaison Seine Escaut – à ce titre il bénéficie d'un abondement de crédits européens (avenant n°3 au Grant Agreement entre l'Europe et le GEIE Seine-Escaut)**, dont le présent avenant intègre les conséquences financières.

L'**avenant renforce la place des outils de régulation de la circulation routière mais également ferroviaire** permettant à la région de préparer les territoires aux enjeux de la **transition écologique et énergétique à l'œuvre**, pour rester un territoire leader en matière industrielle et logistique, accélérer sa valeur ajoutée pour l'économie et l'emploi sur l'axe Nord et réduire son impact sur l'environnement notamment en matière de qualité de l'air. L'avenant au CPER est l'occasion de formaliser **une augmentation des crédits de l'État sur le volet de l'accessibilité lilloise de 25 à 31,2 M€ permettant d'accélérer le déploiement d'outils de régulation des usages**.

Cet avenant est conduit de manière intégrée avec celui du Nord - Pas-de-Calais. Les tableaux financiers des deux CPER sont annexés au présent avenant ainsi que les cartes des projets contractualisés qui sont présentés par sous-volet, mais à l'échelle de la région Hauts-de-France.

L'avenant intègre les évolutions de calendrier de réalisation de certains projets et porte la **date de mise en œuvre du CPER de 2020 à 2022 à l'échelle des Hauts-de-France**.

Cet avenant prépare ainsi la négociation du futur volet mobilité du CPER à l'échelle des Hauts-de-France et donne à voir des engagements qui se pérenniseront dans la prochaine génération de CPER. Cet avenant n'a pas vocation à être le dernier : le volet mobilité du CPER pourra être amené à s'adapter aux prochaines évolutions attendues notamment par la Loi d'Orientation des Mobilités.

Avenant du Contrat de Plan État-Région 2015-2022 Picardie

Sous-volet routier

Présentation des opérations modifiées par le présent avenant :

Mise à 2x2 voies de la RN2 – section entre Avesnes-sur-Helpe et Laon

Descriptif :

Cette opération a été ajoutée au CPER en 2016 avec un engagement réciproque de l'État et de la région Hauts-de-France pour un montant de 300 k€ cofinancé à parité afin de réaliser une étude générale des flux et fonctions sur l'axe réalisée en 2018.

L'État et la région Hauts-de-France se sont engagés à travers la signature du PACTE pour la réussite de la Sambre - Avesnois et Thiérache le 7 novembre 2018, à réaliser la mise à 2 x 2 voies de la RN2 entre Laon et Avesnes-sur-Helpe.

Le CPER intègre les études préalables sur l'ensemble de l'itinéraire entre Avesnes et Laon afin de constituer le dossier de saisine de la Commission Nationale du Débat Public au plus tard en 2021

Le montant total des études complémentaires à réaliser sur la période 2018 - 2021 est estimée à 2,4 M€ ce qui permet d'estimer que ce sont près de 14,8 M€ qui seront disponibles pour engager d'ici fin 2021 les premiers travaux d'aménagements de la RN 2 entre Laon et Avesnes-sur-Helpe.

Calendrier de réalisation envisagée :

Date	Nature de l'opération
Début 2019	commande à la maîtrise d'ouvrage déconcentrée par le ministère du lancement des nouvelles études
Mi 2019	Sélection du premier tronçon de travaux
Fin 2019- 2020	études préalables au débat public pour élaboration du dossier de saisine de la CNDP
2020	élaboration du dossier de contexte en concertation avec les acteurs concernés par le projet : élus, collectivités, milieux associatifs, milieux économiques, syndicaux
2021	transmission du dossier de saisine de la CNDP par M. le Préfet des Hauts-de-France au Ministre en charge des transports en vue d'une saisine de la CNDP pour lancer le débat public.

Plan de financement :

	État	Région	TOTAL
Mise à 2x2 voies de la RN2 – section entre Avesnes- sur-Helpe et Laon	8,75 M€	8,75 M€	17,5 M€

Avenant du Contrat de Plan État-Région 2015-2022 Picardie

Mise à 2x2 voies de la RN2 – Déviation de Gondreville :

Descriptif :

La déviation a été mise en service le 19 décembre 2018 en même temps que la déviations de Vaumoise. La section mise en service offre 7 km supplémentaires de RN 2 à 2x2 voies permettant de contourner les communes de Gondreville - Vaumoise et l'ancien passage à niveau. Les aménagements paysagers sont en cours. Compte tenu des résultats des appels d'offres, il est possible de **réduire le montant inscrit au CPER à 26,9 M€ au lieu de 27,9 M€.**

Calendrier de réalisation envisagée :

Date	Nature de l'opération
19 décembre 2018	Mise en Service
2019 à 2020	Finalisation des travaux d'aménagements paysagers

Plan de financement :

	État	TOTAL
Mise à 2x2 voies de la RN2 – Déviation de Gondreville	26,9 M€	26,9 M€

Mise à 2x2 voies de la RN2 – Échangeur RD 548 à Silly-le-Long :

Descriptif :

Deux appels d'offres infructueux ont été menés pour la réalisation des travaux, **l'enveloppe inscrite au CPER nécessite d'être abondée de 0,22 M€** la portant à 2,02 M€ compte-tenu de l'évolution de plus de 10 % des indices TP depuis l'évaluation du projet. Le Département de l'Oise, co-financier, a validé le principe de sa participation à hauteur de 50 % de l'opération, y compris sur la réévaluation.

Calendrier de réalisation envisagée :

Date	Nature de l'opération
2019 à 2020	Réalisation des travaux

Plan de financement :

	État	Conseil départemental de l'Oise	TOTAL
Mise à 2x2 voies de la RN2 RD 548 à Silly-le-Long	1,01 M€	1,01 M€	2,02 M€

Avenant du Contrat de Plan État-Région 2015-2022 Picardie

Sous-volet Fluvial

Le présent avenant permet de poursuivre la politique de mise au gabarit Va + (avec alternat) sur tout le réseau structurant européen, notamment sur le projet de Mise au Grand gabarit de l'Oise (MAGEO) et ajuste le plan de financement des opérations en fonction de leur avancement.

Présentation des opérations modifiées par le présent avenant

Seules sont reprises les opérations modifiées par l'avenant. Le tableau financier en annexe reprend l'ensemble des opérations (les opérations non modifiées sont grisées).

Opération : reportée Travaux d'approfondissement de l'Oise entre Conflans et Creil

Descriptif :

Les dragages de l'Oise aval doivent obligatoirement se réaliser à la fin des travaux du projet MAGEO (pour ainsi éviter un ré-ensablement de l'Oise avant la mise en service du projet MAGEO). Il est donc proposé dans le cadre du présent avenant, de reporter ces travaux sur le prochain CPER.

Opération : Etudes de relèvement du Pont de Mours

Descriptif :

Propriété de SNCF Réseau, le pont-rail de Mours se situe sur la ligne TER Paris-Beauvais et la ligne H du RER. Il est situé au Pk ferroviaire 35,124 et il franchit l'Oise au Pk fluvial 33,290. Le pont-rail de Mours se situe dans le département du Val-d'Oise sur les communes de Beaumont-sur-Oise en rive gauche et Persan en rive droite.

La reconstruction du pont ferroviaire de Mours s'inscrit dans le cadre du programme prioritaire européen Seine-Escaut, qui consiste en la réalisation d'une liaison fluviale à grand gabarit entre la France, la Belgique et les Pays-Bas pour relier plus efficacement les ports maritimes et les ports intérieurs du Nord de la France et de l'Europe, et dont le maillon central est le canal Seine-Nord Europe.

Le passage de convois de classe Vb à deux couches de conteneurs (convois de 180 m de long, 11,4 m de large pour un emport pouvant aller jusqu'à 4 400 tonnes) permettra d'augmenter la capacité et d'améliorer les conditions de navigation de l'Oise.

Actuellement sur l'ensemble de l'axe concerné par le programme, seul le pont de Mours ne dégage pas une hauteur libre suffisante permettant le passage de convois à deux hauteurs de conteneurs. De plus, compte tenu de la géométrie en « anse de panier » des arches de ce pont et des courbes de la rivière au niveau du pont, son franchissement par des convois au gabarit Vb n'est pas possible.

Dans ce contexte, VNF a sollicité SNCF Réseau, propriétaire du pont de Mours, en vue de procéder à la mise au gabarit de l'ouvrage. Cette mise au gabarit nécessite la démolition du pont existant et la construction d'un nouvel ouvrage qui, lui, permettra de faire passer des convois transportant 3 couches de containers, correspondant au gabarit cible à long terme de l'itinéraire Seine Escaut.

Le montant inscrit initialement dans le CPER permettait de réaliser uniquement les études relatives à l'AVP pour le Pont de Mours. Or, dans le cadre de la convention entre VNF et SNCF Réseau, les études environnementales et des dossiers réglementaires ont été intégrés à cette phase. Ces études devaient initialement être réalisées dans le cadre du dossier PRO.

Avenant du Contrat de Plan État-Région 2015-2022 Picardie

Le présent avenant vise donc à prendre en compte cette modification. Le coût de la phase relative aux études d'AVP et des études environnementales et des dossiers réglementaires pour le Pont de Mours a été augmenté de 2,47 M€ à 3,4 M€.

Le coût global de l'opération, estimé à 40 M€ HT (valeur 2013), n'a cependant pas changé.

Calendrier de réalisation envisagée et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
2018-2020	Réalisation des études AVP par SNCF Réseau
2021-2022	Enquête publique et études PRO
2023	Démarrage des travaux

Plan de financement :

Les opérations du pont de Mours et de MAGEO étant liées, il est proposé de fusionner le plan de financement pour ces deux opérations

Opération : Etudes de mise à grand gabarit de l'Oise (MAGEO)

Descriptif :

Le projet MAGEO vise à améliorer la navigabilité de l'Oise entre Compiègne et Creil pour couvrir l'objectif fonctionnel d'ouverture de la voie aux convois de classe européenne Vb (180 m × 11,40 m et 4 400 tonnes) avec un mouillage de 4 m (contre 3 m actuellement) : rescindements de berges, aires d'amarrages, aire de stationnement, protections renforcées des ouvrages d'art.

Ces aménagements seront réalisés dans un souci de prise en compte de l'environnement traversé :

- Site de compensation hydraulique à Verneuil-en-Halatte optimisé pour garantir la neutralité hydraulique à l'aval de Creil ;
- Mesures compensatoires liées à d'éventuels impacts résiduels sur l'environnement, protection de berges non rescindées dont le niveau d'érosion est déjà significatif et qui protègent des secteurs à enjeux élevés.

Cette opération est intégrée à la liaison Seine Escaut, au même titre que le projet de mise au gabarit du pont ferroviaire de Mours, dont la maîtrise d'ouvrage est déléguée à SNCF Réseau et dont le financement est également inscrit aux CPER 2015-2022.

Le présent avenant permet d'actualiser les besoins en études pour cette opération en fonction de l'avancement réel de l'opération suite, notamment, aux « Assises de la Mobilité » et au rapport du COI qui considère l'opération MAGEO comme un projet « *incontournable dans la perspective de la réalisation du canal Seine-Nord Europe dont il assure la continuité avec la Seine* » et « *recommande de prévoir les financements nécessaires à un engagement des travaux de MAGEO sur la période 2023-2027 quel que soit le scénario considéré* ».

Dans le cadre des discussions visant à contractualiser la première convention de cofinancement sur cette opération, le département de l'Oise s'est retiré du plan de financement. La Région Hauts-de-France s'est alors engagée à prendre à sa charge la part du département de l'Oise. Dans le CPER initial, le département de l'Oise s'était engagé à verser une subvention de 1.28 M€ pour les opérations « travaux d'approfondissement de l'Oise aval », « études de relèvement du pont de Mours » et « études de mise à grand gabarit de l'Oise ». Le présent avenant permet donc d'acter la prise en compte par la Région Hauts-de-France, de la subvention initialement budgétée par le département de l'Oise.

Avenant du Contrat de Plan État-Région 2015-2022 Picardie

Calendrier de réalisation envisagé et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
2019-2020	Réalisation des études PRO et enquête publique
2021	Enquête environnementale
2022	Consultation des entreprises
2023	Démarrage des travaux

Plan de financement :

Pont de Mours et MAGEO	État	Région	UE	TOTAL
CPER 2015-2022	5.935 M€	3.194 M€	4.910 M€	14.04 M€

Opération : Aire de virement de Longueil-Sainte-Marie

Descriptif :

L'opération consiste à améliorer les conditions d'accès fluviaux à la plateforme multimodale de Longueil-Ste-Marie sur l'Oise canalisée (POPI : Paris Oise Ports Intérieur : syndicat mixte du port fluvial Paris-Oise), opérationnelle depuis 2013 et dont l'usage sera intensifié avec la réalisation du projet MAGEO (Mise au Gabarit Européen de l'Oise).

Les discussions entre la Région, VNF et POPI n'ont pas permis de conclure dans le calendrier un accord sur le périmètre de l'opération et sur le plan de financement. Il a ainsi été proposé de prendre acte de cette absence d'accord et de reporter les discussions sur le prochain CPER, et de ne retenir que le montant des études déjà engagées dans le cadre de cet avenant.

Plan de financement :

Aire de retournement de Longueil-Sainte-Marie	État	Région	UE	Autre (POPI)	TOTAL
CPER 2015-2022	0.040 M€	0.020 M€	0.1 M€	0,140 M€	0,30 M€

Opération : Estacade de Venette

Descriptif :

L'opération consiste en la création d'une estacade de guidage à l'amont de l'écluse de Venette.

Avenant du Contrat de Plan État-Région 2015-2022 Picardie

La conclusion des études de trajectographie réalisées en 2018 préconise un rallongement de l'estacade de 35 mètres. Cet allongement de l'estacade génère une augmentation du coût de l'opération d'environ 420 000 €. Le coût global de l'opération est donc revalorisé à 2.15 M€ au lieu de 1.73 M€

Le présent avenant vise donc à augmenter le coût de cette opération pour ainsi prendre en compte l'allongement de l'estacade.

Calendrier de réalisation envisagé et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
2019	Réalisation des études d'AVP
2020	Réalisation des études PRO
2021	Démarrage des travaux

Plan de financement :

Estacade de Venette	État	Région	UE	TOTAL
CPER 2015-2022	0.985 M€	0.485 M€	0.680 M€	2.15 M€

Opération : Gestion trafic et ligne d'eau et téléconduite

Descriptif :

L'opération consiste à :

- Mettre en place une gestion centralisée de la ligne d'eau en crue afin de fiabiliser davantage le bon écoulement des crues, dans une gestion coordonnée avec les ouvrages de régulation de crue réalisés par l'Entente Oise Aisne dans le secteur de Longueil Sainte Marie
- Regrouper en un même PC la commande des doubles écluses des 9 sites de l'Oise et du Canal latéral à l'Oise, l'objectif étant d'améliorer le niveau de service aux usagers de la voie d'eau par l'élargissement de l'amplitude de navigation, en maîtrisant les contraintes en effectifs d'exploitation

Des études de projet conception sont nécessaires et sont menées de 2018 à 2020 avec un objectif de mise en service de la téléconduite des écluses au même horizon que le Canal Seine-Nord Europe.

Le CPER 2015-2022 n'inclut que le volet « études ».

Le présent avenant permet donc de reprendre les besoins en études sur cette opération en fonction de son avancement réel.

Avenant du Contrat de Plan État-Région 2015-2022 Picardie

Calendrier de réalisation envisagé et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
2019-2020	Recrutement d'un AMO et réalisation des études de projet
2021	Démarrage des travaux

Plan de financement :

Gestion trafic et ligne d'eau et téléconduite	État	Région	UE	TOTAL
CPER 2015-2022	1.725 M€	0.160 M€	1.015 M€	2.9 M€

Opération : Canal de la Sambre à l'Oise

Descriptif :

Voie d'eau structurante et transfrontalière, la Sambre présente des atouts non seulement économiques et écologiques mais également patrimoniaux, touristiques et culturels. Bien que de petit gabarit, la réouverture de la Sambre lui permet de valoriser ses atouts majeurs dans le développement du tourisme fluvial et dans les alternatives au transport poids-lourds, en particulier dans le transport des pondéreux tels que les granulats extraits des nombreuses carrières du territoire. Le complément au CPER décidé dans le cadre du Pacte pour la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache permet de compléter la première enveloppe attribuée au titre du CPER 2015-2022 et de pérenniser ce projet.

Calendrier de réalisation envisagée et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
Fin 2018	Démarrage des travaux
2021	Mise en service

Plan de financement :

Canal de la Sambre à l'Oise	État	Région	CD02	TOTAL
CPER 2015-2022	3 M€	1,5 M€	1.5 M€	6 M€
Nord-Pas-de-Calais (pour mémoire)	5,75 M€	5,75 M€		11,5 M€

Cette opération est initialement financée à 50 % au titre du CPER Picardie 2015-2020 et 50 % au titre du CPER Nord-Pas-de-Calais 2015-2020. Le complément de financement de l'opération nécessaire pour financer une réévaluation de +5,5 M€ est intégralement imputé dans le cadre de l'avenant sur le CPER 2015-2022 Nord-Pas-de-Calais. Cette opération n'a donc pas d'incidence sur le CPER 2015-2022 Picardie.

Avenant du Contrat de Plan État-Région 2015-2022 Picardie

Opération : Valorisation du réseau fluvial

L'opération consiste à réaliser des études et des actions de promotion pour faire connaître et valoriser le réseau fluvial, l'enjeu étant de dynamiser le trafic fluvial, en opérant une meilleure interaction entre les acteurs du fluvial et le tissu économique régional.

Dans le cadre de plusieurs réunions entre VNF et les services de la Région, il a été convenu de sortir cette opération du CPER à l'occasion de l'avenant et de construire une approche régionale à l'échelle du territoire des Hauts-de-France.

Avenant du Contrat de Plan État-Région 2015-2022 Picardie

Sous-volet ferroviaire

La région bénéficie d'un réseau ferroviaire très dense et maillé avec de très nombreux passages à niveau. La coexistence de trafics de natures différentes (régional et national, grande vitesse, fret) se traduit par des fortes contraintes d'exploitation et de disponibilité des sillons.

Les enjeux de modernisation du réseau sont particulièrement impactés par le vieillissement des lignes de desserte fine des territoires qui n'avait pas été suffisamment anticipé. Dès lors, l'objet de l'avenant consiste à répondre à la demande du Conseil régional de maintenir ces lignes menacées de suspension d'exploitation.

Ainsi, l'avenant intègre à volume de crédits constant un réagencement des opérations et l'intégration de nouvelles opérations permettant de dégager 6 M€ au profit de la mise à 2x2 voies de la RN2 et environ 52 M€ pour **un premier financement par l'État des lignes de dessertes fines du territoire à hauteur de 16,5 % dans l'attente des arbitrages nationaux** qui seront rendus à l'issue de la Loi d'Orientation des Mobilités et de la mission confiée au préfet François Philizot sur les lignes de desserte fine du territoire. Cet avenant technique permet ainsi de clarifier la commande passée à SNCF Réseau et de les prendre en compte dans le portefeuille du CPER2015-2022.

L'avenant au CPER a été l'occasion d'homogénéiser les méthodes d'évaluation des opérations : **les montants sont tous affichés aux conditions économiques de réalisation prévisionnelles de chacune des opérations.**

Compte-tenu des fortes attentes sur ce volet dans un contexte où les niveaux d'études n'ont pas toujours le même niveau d'avancement, l'avenant au CPER présente les opérations en fonction de la maturité de l'estimation financière avec un code de couleur permettant d'apprécier la précision des estimations financières fournies :

- **Estimations de niveau d'études Avant-Projet – Projet (AVP-PRO)** : les études permettent de définir précisément l'opération et de programmer sa réalisation. **L'estimation des coûts et délais est fiable**
- **Estimations de niveau d'études préliminaires** : les estimations qui résultent d'études préliminaires visent à choisir les options techniques d'aménagement réalisables des variantes soumises à l'enquête publique. **Les estimations des études préliminaires donnent un ordre de grandeur des coûts et délais de réalisation.**
- **Estimations au ratio** : il est basé sur des ratios d'opérations de même nature sans qu'aucune étude technique de la ligne n'ait été effectuée. **Le chiffrage au ratio ne peut pas être considéré comme engageant.**

L'intégration de nombreuses lignes de dessertes fines du territoire conduit à estimer de nombreuses opérations au ratio. L'objectif global est d'arriver à un chiffrage de niveau étude préliminaire le plus rapidement possible.

Enfin, en application du Contrat de performance signé entre l'État et SNCF réseau, actuellement en vigueur, SNCF Réseau n'est pas autorisé à participer financièrement aux opérations au-delà des économies générées par l'opération sur les frais de maintenance, complexes à estimer. SNCF Réseau participera naturellement au financement dans les conditions financières que lui permettront les textes en vigueur. Le parti pris rédactionnel a été de maintenir les contributions de SNCF Réseau estimées dans le cadre du CPER initial, mais de ne pas faire d'estimation de la contribution de SNCF Réseau dans les nouvelles opérations de financements tant qu'elles ne sont pas au stade AVP. Lorsqu'elle sera déterminée, la contribution de SNCF viendra en déduction de la part de chacun des co-financeurs, au prorata de leur participation figurant dans la maquette financière objet du présent avenant.

Avenant du Contrat de Plan État-Région 2015-2022 Picardie

Présentation des opérations modifiées par le présent avenant

Seules sont reprises les opérations modifiées par l'avenant. Le tableau financier en annexe reprend l'ensemble des opérations (les opérations non modifiées sont grisées).

Opération reportée : Dépassement entre Creil et Amiens

Le besoin d'aménagement sur la section de ligne entre Creil et Amiens n'est pas avéré à l'horizon de 2022, notamment en termes de besoin d'accroissement de la capacité. Ce projet peut être différé et reporté à un prochain contrat.

Ajustement montant : Études ferroviaires de long terme

Au vu du niveau d'engagement de cette ligne, il est proposé un ajustement du montant inscrit au CPER. Cette ligne permet notamment le financement de l'étude d'accessibilité ferroviaire à l'Île-de-France.

L'étude de mise en place d'une plate-forme infrastructure et service Axe Nord intégrant le déploiement régional de la plate-forme nationale fret est pris en charge sur le CPER Nord-Pas-de-Calais et bénéficie à la totalité de la région Hauts-de-France.

Études ferroviaires long terme	État	Région	Autres Partenaires	TOTAL
	1,35 M€	1,35 M€	0,3 M€	3 M€

Ajustement montant : Rehaussement des quais des lignes K et H

Les travaux relatifs à cette opération sont aujourd'hui terminés. Il est proposé d'ajuster le montant inscrit au CPER pour le ramener au coût à terminaison.

Rehaussement des quais des lignes K et H	Région	TOTAL
	16,2 M€	16,2 M€

Opération reportée : Électrification de la ligne Amiens – Rang-du-Fliers

Descriptif : L'opération d'électrification de la section entre Amiens et Rang-du-Fliers, longue de 83 km, vise à offrir une infrastructure plus moderne pour les circulations voyageurs et pour le fret avec une connexion des ports et de Getlink (ex-Eurotunnel) à l'ensemble du réseau européen.

La Région Hauts-de-France a depuis accepté le transfert des lignes de Trains d'Équilibre du Territoire, transfert qui s'accompagne de l'acquisition de matériel bi-mode (électrique et diesel), supprimant la problématique des pertes de temps en gare d'Amiens pour effectuer les changements de locomotive et fait donc gagner près de 15 minutes sur le temps de trajet actuel. La mise en service du Contournement Fret de Lille questionne également les hypothèses initiales sur le transport de marchandises. Enfin, les études et procédures restants à réaliser ne permettent pas d'envisager un démarrage des travaux avant la fin du CPER. **L'opération est donc reportée.**

Avenant du Contrat de Plan État-Région 2015-2022 Picardie

Plan de financement :

Électrification ligne Amiens – Rang-du- Fliers	TOTAL
	0 €

Opération : Modernisation et mise en accessibilité des gares

Descriptif :

La loi du 11 février 2005 prévoit de rendre le transport ferroviaire de voyageurs accessible à l'ensemble des voyageurs, notamment les personnes à mobilité réduite. La mise en accessibilité du service de transport de voyageurs comprend une adaptation lourde des gares en plus de l'accessibilité du matériel roulant et le développement de services adaptés.

La programmation des investissements à mener en gare est précisée, selon l'ordonnance du 26 septembre 2014, dans le cadre d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap). L'avenant du CPER actualise cette programmation.

Plan de financement :

Modernisation et mise en accessibilité des gares	État	Région	Autres Partenaires	TOTAL
	1,66 M€	14,09 M€	1,75 M€	17,5 M€

Ajustement montant : Nœud de Creil aménagement des voies

La phase 1 de l'opération (consistant à l'aménagement du plan de voies au sud de la gare, la mise à quai de la voie 4 nord et R2TMV sur voie 5) est en cours de finalisation.

La phase 2 (consistant en la modernisation du nœud ferroviaire sur les voies et quais n°1, 2 et 3) est en cours d'études opérationnelles (AVP). Les premières conclusions font apparaître la nécessité d'actualiser le montant à terminaison de l'opération. Le planning de l'opération vise un cofinancement de la phase réalisation en 2022.

Calendrier de réalisation envisagée :

Date	Nature de l'opération
2019	Finalisation travaux phase 1
2020	Convention de cofinancement études projet phase 2
2022	Convention de cofinancement réalisation phase 2

**Avenant du Contrat de Plan État-Région 2015-2022
Picardie**

Post 2022	Travaux à programmer
-----------	----------------------

Plan de financement :

Nœud de Creil aménagement des voies	État	Région	Autres Partenaires	TOTAL
	24,5 M€	24,5 M€	5,45 M€	54,45 M€

Opérations estimées au ratio :

Ces opérations n'ont pas encore fait l'objet d'un chiffrage issu d'une étude préliminaire. Elles sont encore estimées suivant des ratios. Au regard de l'incertitude inhérente à ce type de chiffrage, pour chacune des opérations, une fourchette a été proposée par SNCF Réseau.

La maquette ferroviaire du CPER reprend l'ensemble des lignes estimées au ratio et budgétise la fourchette basse de l'enveloppe proposée par SNCF Réseau. L'objectif est de disposer d'une estimation de niveau étude préliminaire au plus vite.

Beauvais – Abancourt – Le Tréport / Régénération des ouvrages d'art

Descriptif : La ligne Beauvais-Abancourt Le Tréport a fait l'objet d'un renouvellement voie-ballast optimisé entre Beauvais et Abancourt, section la plus circulée et une maintenance lourde sur la section Abancourt-Le Tréport, moins dégradée. La présente opération permet la régénération des ouvrages d'art de la ligne.

Calendrier de réalisation envisagée et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
2018	Convention de cofinancement avant-projet
2022	Convention de cofinancement études projet - réalisation

Plan de financement global :

Beauvais – Abancourt – Le Tréport régénération des ouvrages d'art	État	Région	Autres Partenaires	TOTAL
	1,978 M€	10,022 M€	Participation financière à déterminer au moment de l'AVP	12 M€

Avenant du Contrat de Plan État-Région 2015-2022 Picardie

Abbeville – Eu (Le Tréport)

Descriptif : Située sur les territoires Hauts-de-France et Normandie, la ligne ferroviaire Abbeville/Eu fait l'objet d'une étude préliminaires par SNCF Réseau pour sa régénération . Sa vétusté a conduit à la suspension de son exploitation en mai 2018.

En complément, une étude des solutions alternatives à la régénération classique (tram train, ferroviaire léger,...) est menée par la Région.

Calendrier de réalisation envisagée :

Date	Nature de l'opération
2018	Convention de cofinancement études préliminaires solution ferroviaires classiques et solutions alternatives
2020	Convention de cofinancement avant projet
2022	Convention de cofinancement études projet - réalisation
2023 ou 2024	Travaux à programmer

Plan de financement :

	État	Région	Autres Partenaires	TOTAL
Abbeville – Eu – Le Tréport	6,592 M€	33,408 M€	Participation financière à déterminer au moment de l'AVP	40 M€

Crépy-en-Valois – Laon

Descriptif : Sa vétusté pourrait conduire à la suspension de son exploitation en 2024. Une étude préliminaire de sa régénération est en cours.

Calendrier de réalisation envisagée :

Date	Nature de l'opération
2018	Convention de cofinancement études préliminaires solution ferroviaires classiques
2020	Convention de cofinancement avant projet
2022	Convention de cofinancement études projet - réalisation
2024 / 2025	Travaux à programmer

Avenant du Contrat de Plan État-Région 2015-2022 Picardie

Plan de financement :

Crépy-en-Valois – Laon	État	Région	Autres Partenaires	TOTAL
	27,842 M€	134,171 M€	Participation financière à déterminer au moment de l'AVP	162 M€

L'estimation au ratio du montant de l'opération est fixé à 175 M€. Le montant inscrit ici représente une première phase d'engagement de l'opération, qui fera l'objet d'une deuxième phase d'engagement dans le prochain CPER pour garantir sa réalisation.

Laon – Hirson

Descriptif : Sa vétusté pourrait conduire à la suspension de son exploitation en 2024. Une étude de sa régénération est nécessaire.

Calendrier de réalisation envisagée :

Date	Nature de l'opération
2019	Convention de cofinancement études préliminaires
2020	Convention de cofinancement études avant projet - projet
2022	Convention de cofinancement réalisation
2024	Travaux à programmer

Plan de financement :

Laon – Hirson	État	Région	Autres Partenaires	TOTAL
	9,493 M€	48,107 M€	Participation financière à déterminer au moment de l'AVP	57,6 M€

(Amiens) Boves – Compiègne

Descriptif : La vétusté de la ligne pourrait conduire à la suspension de son exploitation en 2025. Une étude de sa régénération est nécessaire.

Avenant du Contrat de Plan État-Région 2015-2022 Picardie

Calendrier de réalisation envisagée :

Date	Nature de l'opération
2019	Convention de cofinancement études préliminaires
2021	Convention de cofinancement études avant projet
2023	Convention de cofinancement études projet - réalisation
2024 / 2025	Travaux à programmer

Plan de financement :

	État	Région	Autres Partenaires	TOTAL
Boves (Amiens) – Compiègne	0,313 M€	1,587 M€	Participation financière à déterminer au moment de l'AVP	1,9 M€

Ajustement montant : Gare de Creil - Mise en accessibilité

Cette opération est liée aux aspects urbains du projet de requalification du quartier de gare intégrés au volet territorial du CPER. L'avancée et les décisions du projet de requalification du quartier de gare n'ont pas permis de lancer les études concernant le volet accessibilité suivant le calendrier prévisionnel initial. La phase réalisation est reportée au prochain CPER et le montant inscrit est ramené au coût des études pré-opérationnelles du volet de mise en accessibilité.

Calendrier de réalisation envisagée :

Date	Nature de l'opération
2019	Convention de cofinancement études préliminaires
2022	Convention de cofinancement études avant projet - projet
Post CPER	Travaux à programmer

Plan de financement :

	État	Région	Autres Partenaires	TOTAL
Gare de Creil accessibilité passerelle ferroviaire	0,765 M€	0,765 M€	0,17 M€	1,7 M€

**Avenant du Contrat de Plan État-Région 2015-2022
Picardie**

Les dispositions générales du Contrat de plan Etat-Région sont applicables jusqu'au terme des contrats initiaux.

Le présent avenant prend effet à compter de la signature par l'ensemble des parties.

Lille, le ... 02 JUIN 2020



Le Préfet
Michel Lalande

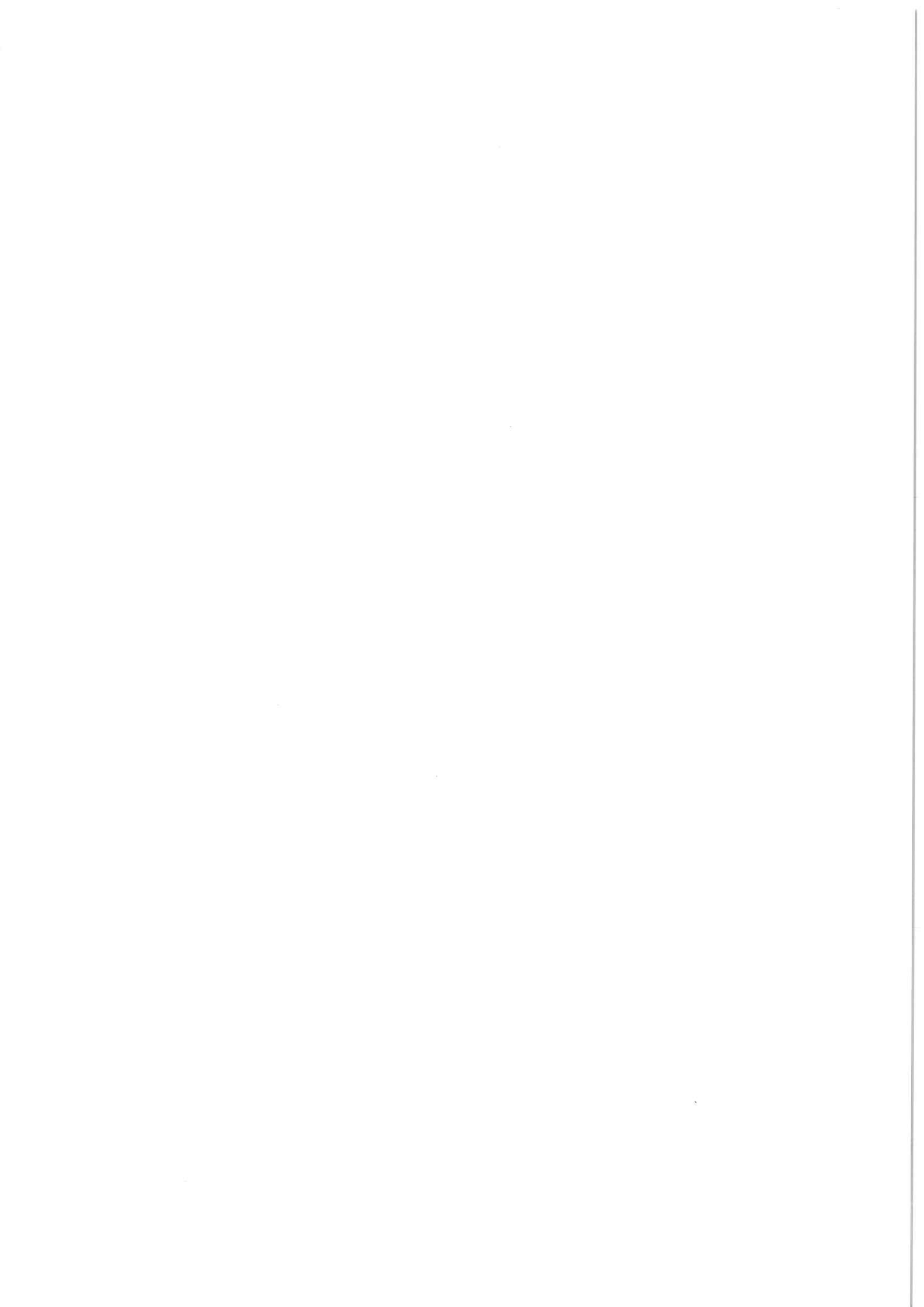
Le Président du Conseil régional
Xavier Bertrand

**Avenant du Contrat de Plan État-Région 2015-2022
Picardie**

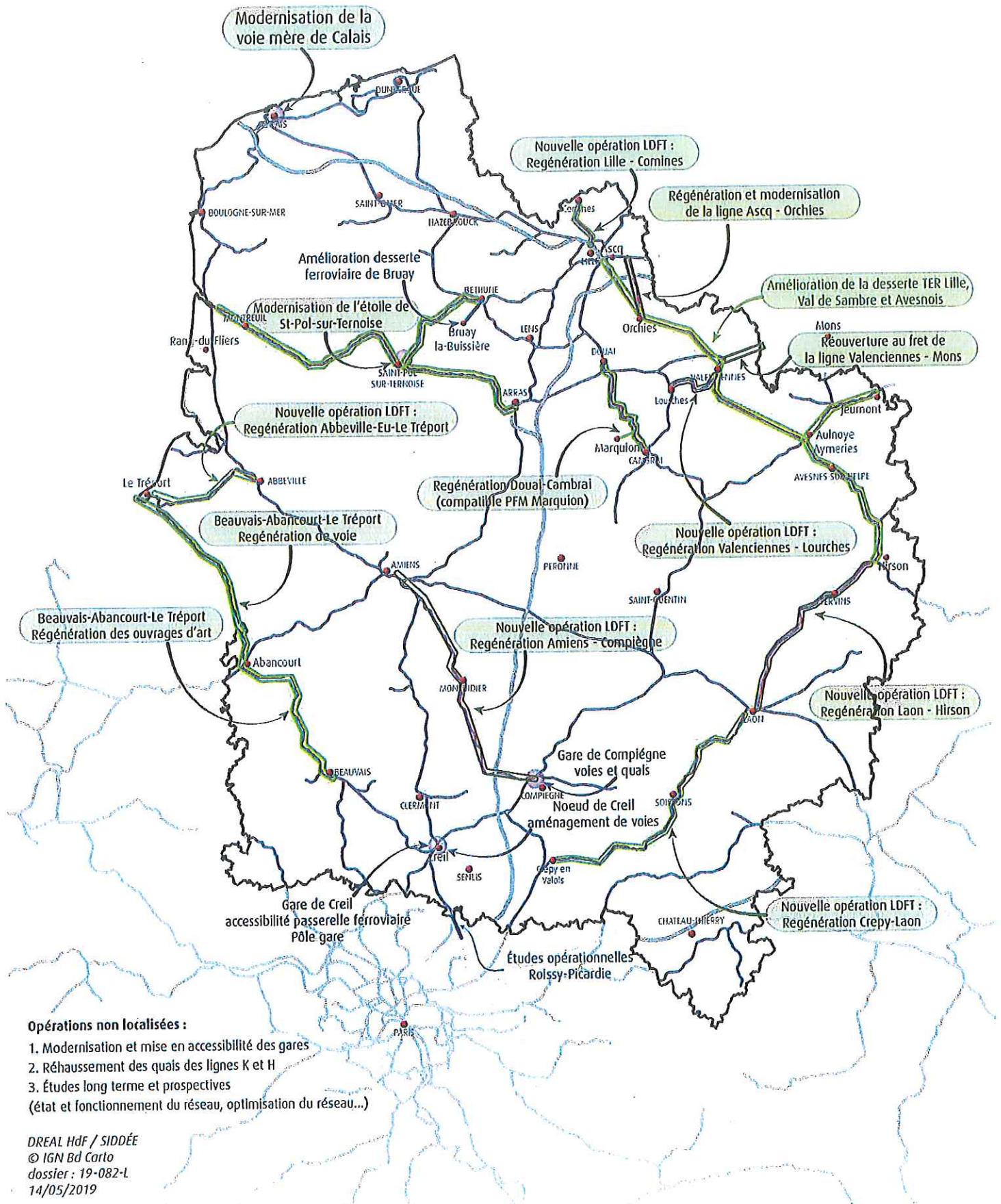
Annexes

Tableaux financiers des CPER Picardie et Nord-Pas-de-Calais

Cartes des projets contractualisés en Hauts-de-France

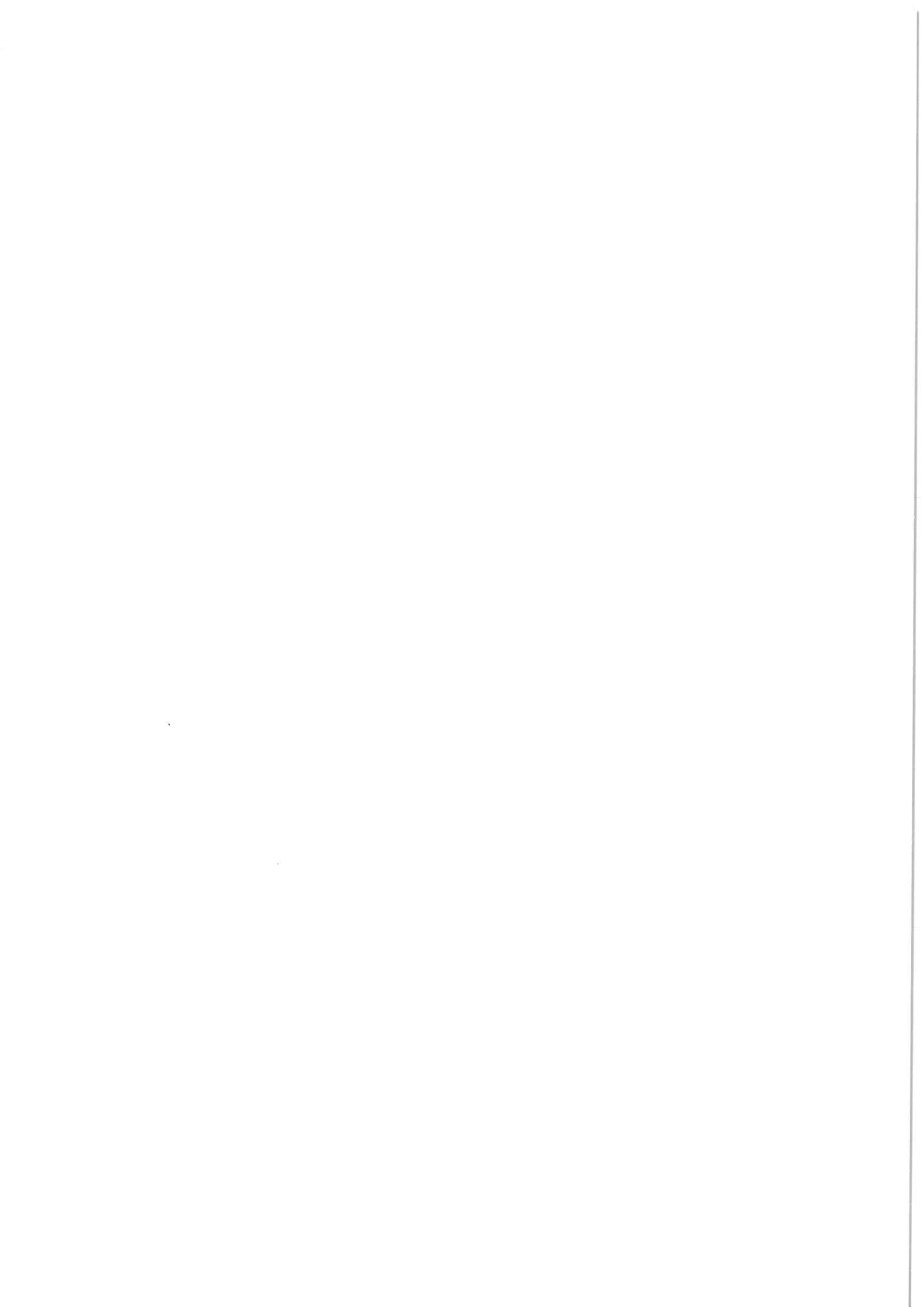


Région Hauts de France CPER 2015-2020 «Avenant» Sous-volet ferroviaire



Opérations non localisées :

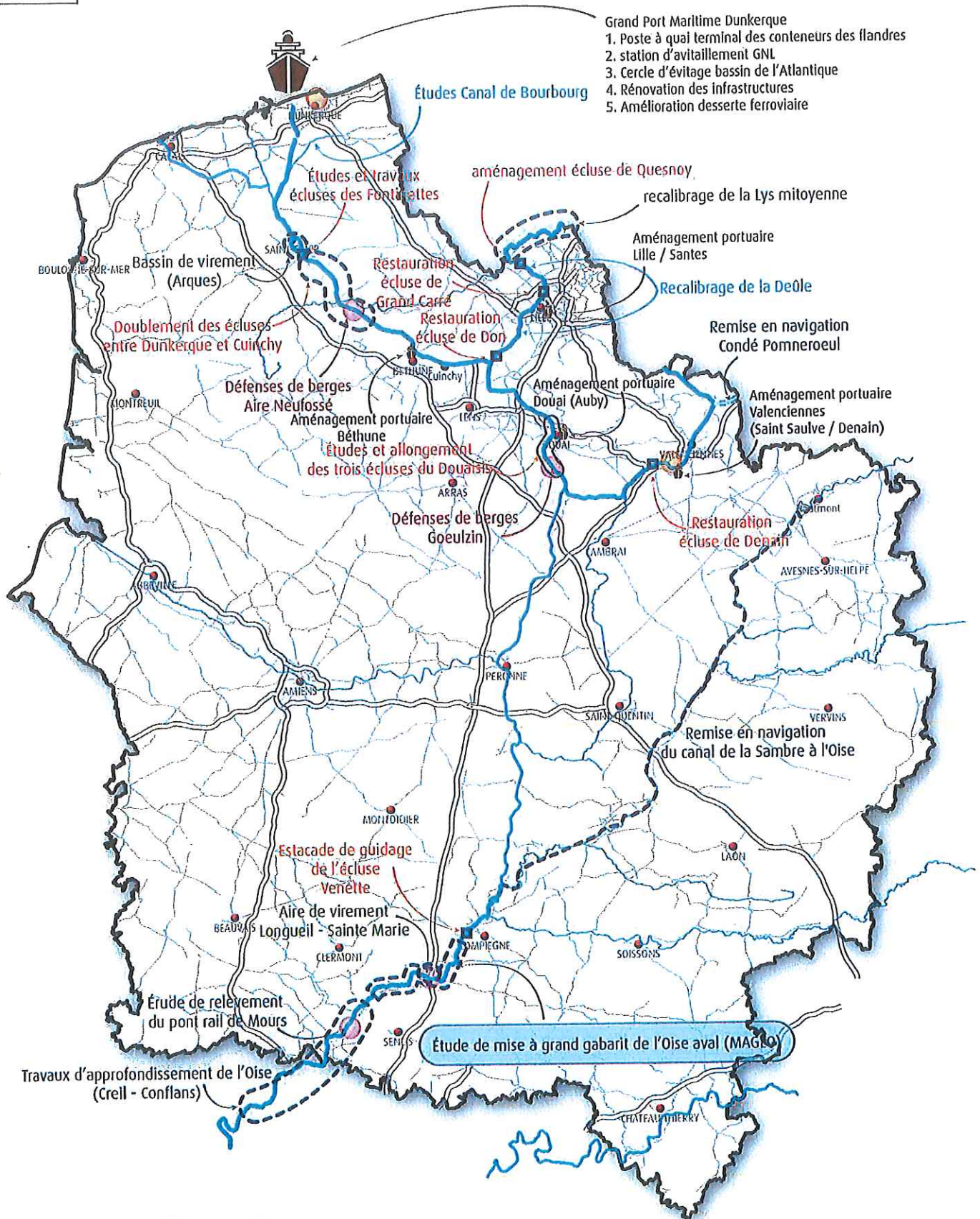
1. Modernisation et mise en accessibilité des gares
2. Réhaussement des quais des lignes K et H
3. Études long terme et prospectives (état et fonctionnement du réseau, optimisation du réseau...)



Région HAUTS DE FRANCE

CPER 2015-2020 «Avenant»

Sous-volet fluvial et portuaire



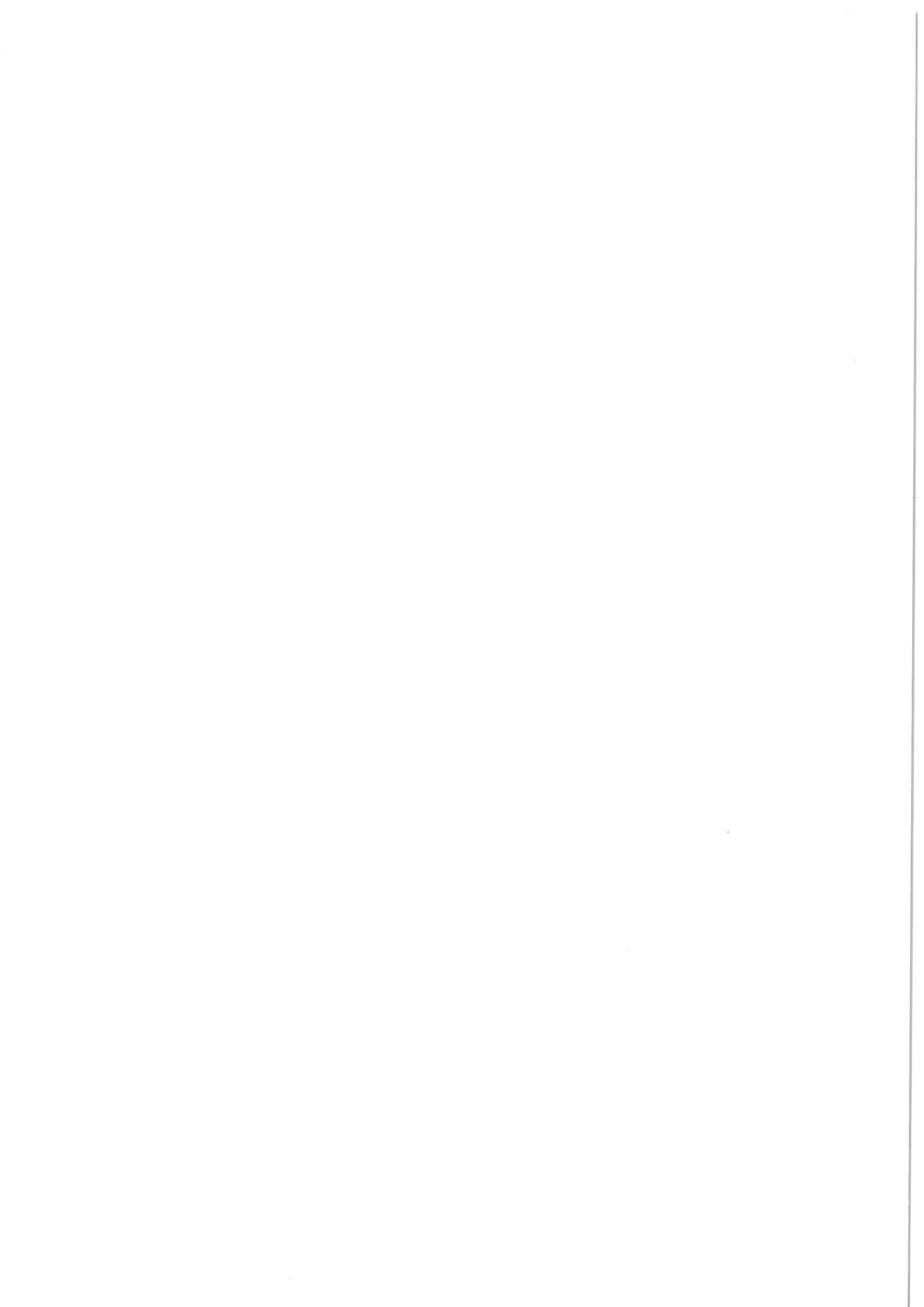
- Grand Port Maritime Dunkerque
1. Poste à quai terminal des conteneurs des Flandres
 2. station d'avitaillement GNL
 3. Cercle d'évitage bassin de l'Atlantique
 4. Rénovation des infrastructures
 5. Amélioration desserte ferroviaire

Opérations non localisées :

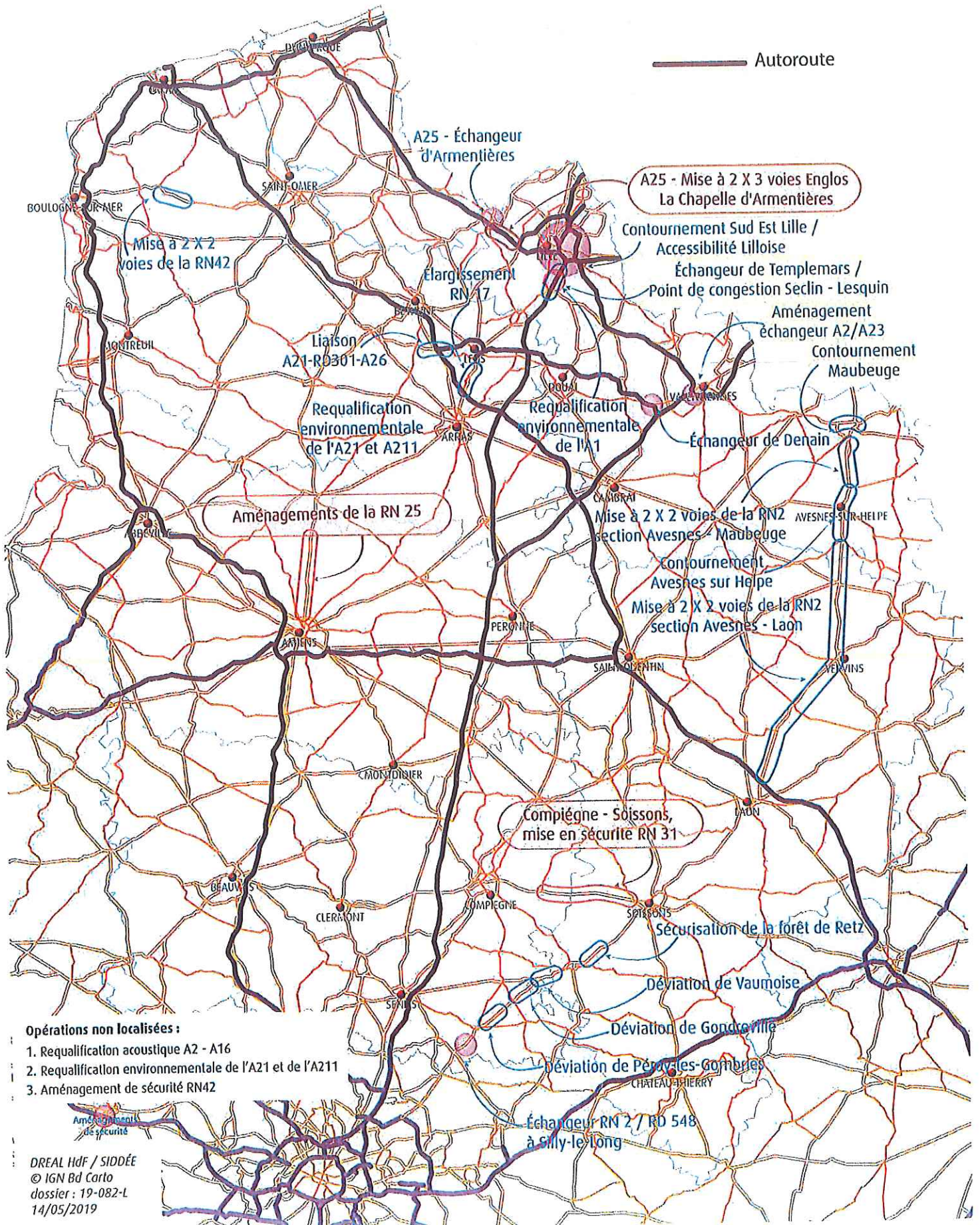
1. Téléconduite sur le grand gabarit
2. Réalisation de 10 zones d'attente bateaux Va+
3. Étude de faisabilité doublement écluse grand gabarit
4. Préparation mise en place télégestion écluses
Restoration Grand carré, Don et Denain
5. Gestion trafic et ligne d'eau et téléconduite
6. Valorisation du réseau fluvial

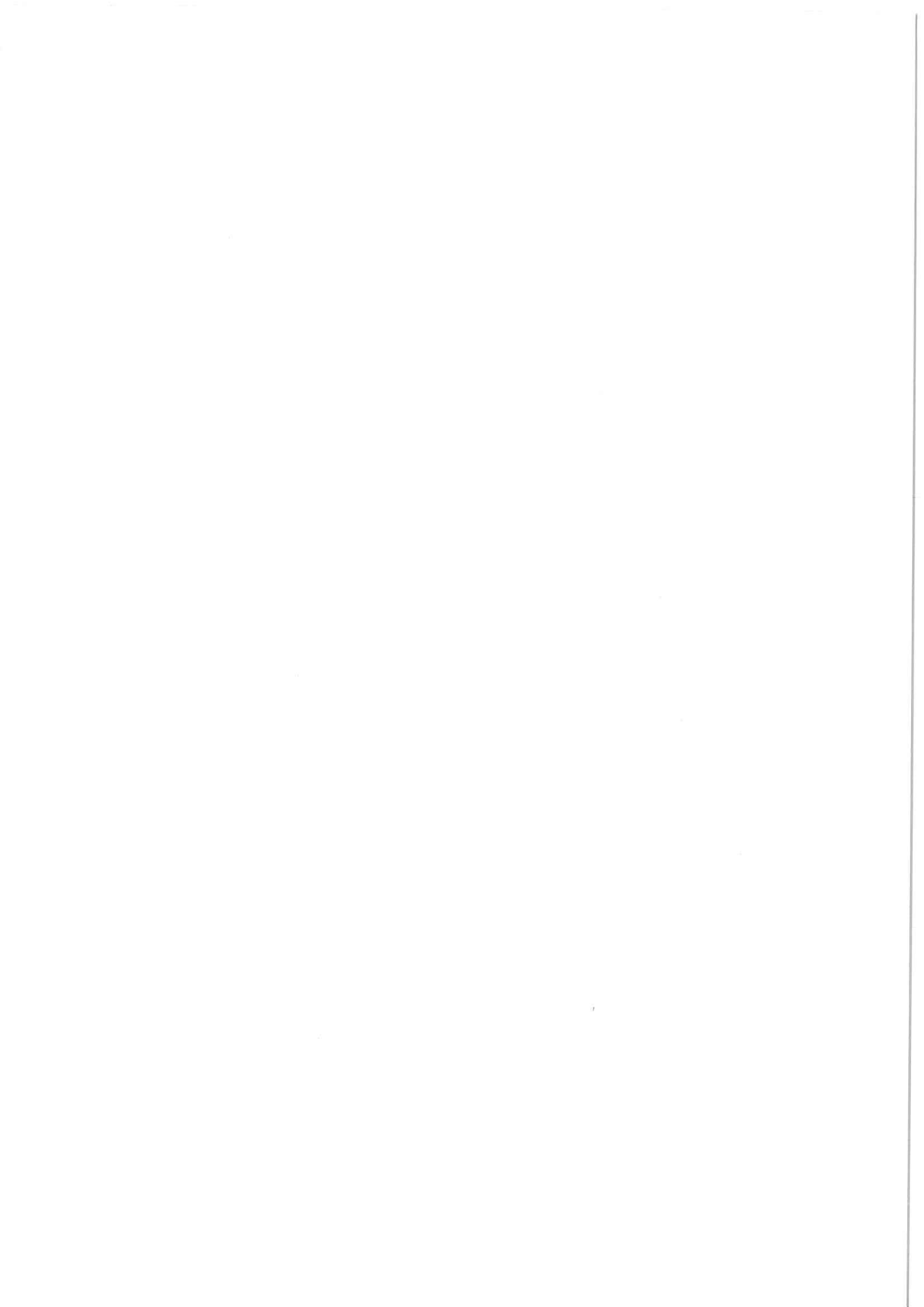


Opérations portuaires



Région HAUTS DE FRANCE CPER 2015-2020 «Avenant» Sous-volet routier





Annexe Crédits valorisés Etat - CPER 2021 - 2027 en €

Programmes budgétaires / opérateurs / mesures du plan de relance	Enveloppes contractualisées	Enveloppes valorisées	Enveloppes plan de relance	Enveloppes totales
Total général	894 262 400	702 900 854	1 074 849 891	2 672 013 145
Cohésion des territoires	435 933 000	160 514 000	178 499 725	774 946 725
Dotation régionale d'investissement	-	-	53 342 000	53 342 000
Plan France Très Haut Débit	-	160 514 000	-	160 514 000
ANRU	277 800 000	-	-	277 800 000
112 - Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire - FNADT	70 220 000	-	26 594 595	96 814 595
119 - Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements (DSIL)	78 100 000	-	81 000 000	159 100 000
Réouverture du guichet du Plan France Très Haut Débit	-	-	-	-
Inclusion numérique	-	-	14 000 000	14 000 000
Banque des Territoires	8 100 000	-	-	8 100 000
Renforcement des ponts des collectivités territoriales	-	-	3 563 130	3 563 130
147 – Politique de la ville	1 713 000	-	-	1 713 000
Transition écologique	273 213 000	79 151 750	166 233 610	518 598 360
Agence de l'eau	64 650 000	79 151 750	7 915 555	151 717 305
Rénovation thermique des bâtiments publics du bloc communal (DSIL)	-	-	55 514 970	55 514 970
Rénovation thermique des bâtiments publics des départements (DSID)	-	-	22 329 891	22 329 891
Rénovation thermique des bâtiments d'Etat (hors bâti universitaire)	-	-	60 573 194	60 573 194
ADEME	91 350 000	-	-	91 350 000
Fonds de prévention des risques naturels majeurs	-	-	-	-
135 - Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	70 000 000	-	-	70 000 000
Biodiversité sur les territoires	-	-	-	-
Densification et renouvellement urbain (friches)	4 500 000	-	15 900 000	20 400 000
Densification et renouvellement urbain (ademe)	-	-	4 000 000	4 000 000
113 - Paysages, eau et biodiversité	8 913 000	-	-	8 913 000
174 - Energie, climat et après-mines	-	-	-	-
Office français de la biodiversité	-	-	-	-
181 - Prévention des risques	33 800 000	-	-	33 800 000
217 - Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	-	-	-	-
205 - Affaires maritimes	-	-	-	-
613 - Soutien aux prestations de l'aviation civile	-	-	-	-
Mobilité multimodale	-	24 771 564	113 997 810	138 769 374
CPER transports en commun IDF	-	-	-	-
CPER routes	-	-	5 511 000	5 511 000
CPER ferroviaires	-	-	27 000 000	27 000 000
Soutien au fret ferroviaire	-	13 060 000	10 120 000	23 180 000
CPER portuaire	-	-	27 000 000	27 000 000
Transports en commun - métro	-	-	-	-

Programmes budgétaires / opérateurs / mesures du plan de relance	Enveloppes contractualisées	Enveloppes valorisées	Enveloppes plan de relance	Enveloppes totales
Mobilités actives - enveloppe régionale	-	-	-	-
Voies navigables (plan de relance)	-	-	16 400 000	16 400 000
Sécurisation des passages à niveaux (crédits SNCF)	-	5 703 462	4 653 846	10 357 308
Accessibilité des gares (crédits SNCF)	-	6 000 000	4 666 667	10 666 667
Transports collectifs - enveloppe régionale	-	-	-	-
Bruit ferroviaire (crédits SNCF)	-	8 102	46 297	54 399
Voies navigables de France (eau et patrimoine)	-	-	-	-
Petites lignes ferroviaires (crédits SNCF)	-	-	5 100 000	5 100 000
Etudes RER métropolitain	-	-	5 000 000	5 000 000
Voies réservées	-	-	8 500 000	8 500 000
Voies navigables de France	-	-	-	-
203 - Infrastructures et services de transports	-	-	-	-
Emploi et formation professionnelle	35 186 400	378 680 750	97 814 327	511 681 477
PRIC - Pacte régional d'investissement dans les compétences (2021-2022)	-	378 680 750	-	378 680 750
PIC - Parcours qualifiants pour les jeunes	-	-	78 967 000	78 967 000
103 – Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	35 186 400	-	-	35 186 400
Revalorisation de la rémunération des stagiaires - adultes	-	-	10 459 773	10 459 773
Revalorisation de la rémunération des stagiaires - jeunes	-	-	8 387 554	8 387 554
Enseignement supérieur, recherche et innovation	125 540 000	7 255 000	78 580 942	211 375 942
150 - Formations supérieures et recherche universitaire / 231 - Vie étudiante	93 340 000	1 350 000	-	94 690 000
PIA - Initiative d'excellence (IdEx)	-	-	-	-
172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	28 000 000	5 905 000	-	33 905 000
Rénovation thermique du bâti universitaire (AAP bâti public d'Etat)	-	-	78 580 942	78 580 942
142 - Enseignement supérieur et recherche agricoles	-	-	-	-
192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	4 200 000	-	-	4 200 000
Opérateurs de recherche du MTE	-	-	-	-
144 - Environnement et prospective de la politique de défense et autres programmes	-	-	-	-
Organismes d'enseignement et de recherche du MAA	-	-	-	-
PIA - recherche agriculture	-	-	-	-
212 - Soutien de la politique de la défense	-	-	-	-
Santé	-	32 919 980	187 704 990	220 624 970
Création de places en IFAS	-	-	5 810 490	5 810 490
Création de places en IFSI	-	-	10 075 500	10 075 500
Ségur de la Santé - investissements publics	-	-	171 819 000	171 819 000
Fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés	-	11 999 980	-	11 999 980
Fonds d'intervention régional	-	20 920 000	-	20 920 000
Culture	18 500 000	-	117 493 487	135 993 487
175 – Patrimoine	7 500 000	-	-	7 500 000

Programmes budgétaires / opérateurs / mesures du plan de relance	Enveloppes contractualisées	Enveloppes valorisées	Enveloppes plan de relance	Enveloppes totales
Cité internationale de la Francophonie de Villers Cotterêt	-	-	100 000 000	100 000 000
Plan cathédrale	-	-	7 970 000	7 970 000
131 - Création	5 000 000	-	-	5 000 000
361 (ex 224) - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	6 000 000	-	-	6 000 000
Ecoles supérieures de la culture	-	-	3 000 000	3 000 000
Restauration des monuments historiques (Centre des monuments nationaux)	-	-	2 000 000	2 000 000
Restauration des monuments historiques (hors Etat)	-	-	1 618 487	1 618 487
Investissements dans les équipements patrimoniaux	-	-	2 160 000	2 160 000
Soutien aux bibliothèques	-	-	-	-
Fonds de transition écologique institutions en région	-	-	745 000	745 000
334 - Livre et industries culturelles	-	-	-	-
Développement économique et Economie sociale et solidaire	4 870 000	17 782 210	126 673 000	149 325 210
PIA 4 régionalisé	-	17 782 210	26 673 000	44 455 210
305 - Stratégie économique et fiscale	4 870 000	-	-	4 870 000
AAP secteurs stratégiques	-	-	60 000 000	60 000 000
AAP Industrie	-	-	40 000 000	40 000 000
Education, jeunesse et sports	-	1 825 600	1 912 000	3 737 600
Agence nationale du Sport	-	-	-	-
Equipements numériques dans les lycées (21-22)	-	-	1 912 000	1 912 000
163 - jeunesse, éducation populaire et vie associative	-	1 825 600	-	1 825 600
141 - Enseignement scolaire public du second degré	-	-	-	-
140 - Enseignement scolaire public du premier degré	-	-	-	-
Agriculture et alimentation	-	-	5 940 000	5 940 000
Accélération de la transformation du secteur agricole (bio, HVE, circuits courts, projets alimentaires territoriaux)	-	-	5 940 000	5 940 000
149 - Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	-	-	-	-
Egalité entre les femmes et les hommes	1 020 000	-	-	1 020 000
137 - Égalité entre les femmes et les hommes	1 020 000	-	-	1 020 000
	-	-	-	-
Total général	894 262 400	702 900 854	1 074 849 891	2 672 013 145

Accord de partenariat Etat-Région en Hauts-de-France

N° 21001960

Entre :

Le préfet de la région Hauts-de-France, Michel LALANDE

ci-après désigné : l'État

et

Le président de la Région Hauts-de-France, Xavier BERTRAND

ci-après désigné : la Région

I. PREAMBULE

La crise que traverse notre pays est l'une des plus graves de ces dernières décennies et notre région n'y échappe pas.

La consommation des ménages est en fort recul. L'investissement productif est impacté par les incertitudes et la réduction de l'activité. Les exportations sont en baisse du fait du recul de l'activité mondiale. Avec la baisse des carnets de commande les entreprises sont confrontées à des impasses de trésorerie et voient se rapprocher le mur de la dette alors que les besoins de financement seront très importants.

Dès lors, l'emploi risque de pâtir de ce marasme et la compétitivité de nos entreprises régionales sera fragilisée à moyen terme, si les investissements productifs et humains et si l'innovation sont sacrifiés pour passer le cap de la reprise.

Au vu de ces conséquences économiques et sociales brutales, cette crise a nécessité d'intervenir dans l'urgence pour soutenir et accompagner les citoyens, secteurs économiques, collectivités territoriales et autres acteurs qu'elle a particulièrement fragilisés et elle réinterroge notre modèle de développement territorial, économique et social.

Cette crise a également mis en évidence les fragilités de notre appareil de production régional et la nécessité de sécuriser les approvisionnements stratégiques pour éviter une dépendance à quelques pays qui ont mis en danger notre activité.

De nouvelles priorités se sont affirmées et se renforcent encore à travers la crise : résilience des chaînes d'approvisionnement, accès pour tous à la santé, accélération de la transformation de la société et de l'économie par le numérique, tandis que, dans le même temps, la transition écologique s'inscrit au cœur des préoccupations collectives. Afin de redresser rapidement et durablement l'économie, un Plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros est déployé par le Gouvernement autour de 3 volets principaux : l'écologie, la compétitivité et la cohésion sociale et territoriale. Ce Plan de relance représente la feuille de route pour la refondation écologique, économique et sociale du pays et propose des mesures concrètes et à destination de tous.

Dès le 12 mars, la Région Hauts-de-France a lancé un ensemble d'actions financières et bancaires immédiates pour les entreprises, mobilisant plus de 327 millions d'euros au service des entreprises régionales qui sont venus compléter le dispositif de soutien déployé par l'État au niveau national.

Elle a adopté le 30 juin son plan de relance, à la fois pour adapter les réponses d'urgence déjà prises et pour soutenir les secteurs d'activités les plus touchés et les plus fragiles, apportant sa contribution à toutes les initiatives européennes, nationales et locales décidées pour amortir le choc économique et social et pour préserver l'avenir.

Les montants inédits des moyens déployés dans ce cadre par la Région, l'État et l'Europe constituent une opportunité unique d'accélérer les transitions sur le territoire des Hauts-de-France, et d'ancrer notre région dans les ambitions que doivent porter ce territoire et ses acteurs en matière de transition écologique, de compétitivité économique et de cohésion sociale.

La réussite de cette mobilisation conjointe passe par notre capacité à poursuivre dans la durée la dynamique engagée dans les Hauts-de-France depuis mars 2020, avec les collectivités et les acteurs économiques du territoire.

Dans ce contexte, le préfet et le président de la Région Hauts-de-France conviennent de la nécessité de porter ensemble des actions de relance et de mobiliser des moyens exceptionnels pour les années 2021 et 2022 afin d'accentuer et accélérer la réponse aux enjeux écologiques, numériques, économiques et sociaux majeurs auxquels le territoire des Hauts-de-France fait face.

Ce soutien conjoint et coordonné aux transitions en cours a par ailleurs vocation à s'inscrire dans la durée, dans un partenariat renouvelé à travers le futur contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2021 – 2027.

Cet accord se compose de 6 axes opérationnels pour la transformation industrielle, numérique, écologique et sociale des Hauts-de-France :

Axe 1 : Un « **Pacte productif régional durable** » pour une économie régionale modernisée, plus compétitive, plus décarbonée et plus résiliente, inscrite dans la dynamique de Troisième Révolution Industrielle Rev3.

Axe 2 : Un « **Pacte régional pour l'emploi et l'inclusion sociale** » pour accompagner les personnes les plus touchées par les conséquences de la crise.

Axe 3 : Un « **Pacte régional pour la transition écologique des Hauts-de-France** ».

Axe 4 : Un « **Pacte territorial et social durable régional** » pour renforcer la cohésion territoriale et sociale en Hauts-de-France ».

Axe 5 : Un « **Pacte pour une attractivité durable du territoire régional** » au service du dynamisme et de la cohésion sociale de nos territoires.

Axe 6 : Un « **Pacte régional pour des mobilités décarbonées et à fort impact pour l'économie et pour l'emploi** ».

Le présent accord comprend :

- Le descriptif des thématiques et mesures concernées par chacun des 6 pactes
- La décomposition globale des engagements financiers de l'État et de la Région Hauts-de-France
- Le rappel des dispositifs et financements mobilisables

La mise en œuvre du Plan de Relance gouvernemental repose sur des crédits déconcentrés mais également sur une logique d'appels à projets nationaux. Dans ce cadre, les montants valorisés dans l'accord de relance correspondent à l'objectif de mobilisation régionale que se fixe l'Etat et l'engagement financier final ressortira du résultat de ces appels à projets.

II. LES AXES THEMATIQUES DE L'ACCORD DE RELANCE

Axe 1- Un « Pacte productif régional durable »

La crise sanitaire a nécessité un soutien rapide et massif pour consolider le tissu économique de la région et son industrie, et par là-même sauver les emplois en Hauts-de-France. Outre la coordination mise en place dans chaque département et chaque bassin d'emploi sous l'égide de l'Etat et de la Région, des moyens exceptionnels ont été mis en œuvre aux plans national et régional pour aider les entreprises.

Dans ce cadre, l'Etat a mobilisé près de 9 milliards d'euros dans la région pour soutenir les entreprises dans l'urgence (report de charges fiscales et sociales, fonds de solidarité, prêts rebond, prêts garantis par l'Etat...).

La Région s'est également mobilisée dès le début de la crise sanitaire, adoptant dès le 12 mars 2020 des premières mesures de relance en faveur des entreprises régionales, complétées en juin par le « plan de relance pour les Hauts-de-France ». Diverses mesures ont été adoptées dans ce cadre, afin de pouvoir répondre à toutes les situations rencontrées par les entreprises : fonds de premier secours, Hauts-de-France Prévention, avances remboursables, prêts Région/BPI France (prêt régional de revitalisation, prêt croissance TPE, prêt rebond), contribution au Fonds national de solidarité, doublement des capacités de garanties régionales via BPI France, le FRG et France Active (report d'échéance de remboursement, accélération du délai de paiement, maintien de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle malgré le confinement...). Au final ce sont plus de 327 M€ qui ont été mobilisés concrètement au service des entreprises régionales.

L'accompagnement des relocalisations des activités productives, le soutien des secteurs stratégiques des Hauts-de-France et l'innovation doivent permettre une transformation en profondeur de nos moteurs économiques régionaux.

Le développement d'une économie innovante doit préserver les ressources en favorisant la promotion de l'innovation sous toutes ses formes et en relevant les grands défis sociétaux : favoriser une meilleure lisibilité de l'écosystème d'appui aux entreprises, développer la recherche et l'innovation technologique, organisationnelle, d'usage, et renforcer la compétitivité, la réorientation et la constitution de filières, notamment dans le cadre des Domaines d'Activités Stratégiques de la S3 (stratégie de spécialisation intelligente).

La relance économique passe également par l'accélération des projets industriels, notamment dans le cadre de l'initiative Territoires d'Industrie, qui s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires.

Dans le cadre d'une coordination renforcée, l'État et la Région s'accordent pour mobiliser l'ensemble des outils, moyens d'accompagnement et de financement les plus adéquats pour une économie régionale modernisée, plus décarbonée, plus résiliente, inscrite dans la dynamique de Troisième Révolution Industrielle Rev3.

Pourront être financés dans ce cadre :

- Les investissements de modernisation des entreprises de la filière automobile visant à gagner en compétitivité, par une accélération des investissements d'automatisation et de numérisation de leurs procédés industriels ;
- Les investissements de modernisation, de diversification et de verdissement des procédés de la filière aéronautique pour développer des chaînes de valeur d'avenir ou stratégiques afin de sortir de la crise par le haut, en préservant les compétences durement acquises, et en préparant l'avion vert du futur ;
- Les investissements dans les secteurs stratégiques et les filières piliers de l'économie régionale : santé, agroalimentaire, électronique, intrants essentiels de l'industrie (chimie, matériaux, matières premières, etc.), applications industrielles du numérique et de la 5G, bioéconomie, textile du futur, Industries créatives,...
- Les projets visant à relocaliser la production et sécuriser nos approvisionnements stratégiques ;
- Les projets visant à renforcer l'autonomie énergétique de la région, en développant les énergies alternatives et en contribuant à la structuration et à l'animation de ces filières en région ;
- Les projets visant la décarbonation de l'industrie par l'efficacité énergétique et matière, l'évolution des procédés ou les énergies utilisées ;
- Les démarches et projets visant à diffuser les principes de l'économie circulaire en région, ainsi qu'à renforcer les filières régionales de réemploi et de recyclage ;
- plus largement et au-delà des filières précitées, l'ensemble des projets, individuels ou collectifs, visant à accompagner la transformation de l'appareil productif régional (modernisation des process, innovation des produits et process,...) ;
- Enfin, dans ce contexte de relance et de Brexit marqué par une concurrence accrue sur les marchés internationaux, l'export reste plus que jamais un levier de croissance pour nos entreprises et doit être particulièrement accompagné et soutenu.

Il s'agit de renforcer la dynamique impulsée, d'une part, par les actions engagées par le plan de relance des Hauts-de-France et, d'autre part, par les actions du plan de relance France Relance qui bénéficient aux entreprises de la région lauréates d'appels à projets nationaux, de sélectionner les meilleurs projets régionaux ou d'attribuer des crédits déconcentrés.

En fonction du résultat des appels à projets ou de la sélection régionale, l'État pourra mobiliser dans ce cadre :

- 60 M€ pour soutenir l'investissement dans les secteurs stratégiques pour la résilience de notre économie. Sur cette enveloppe, 21,4 M€ ont été attribués dès 2020 à 6 entreprises régionales innovantes dans les secteurs du médicament et de l'agro-alimentaire ;
- 40 M€ pour soutenir les projets industriels dans les territoires, notamment pour accélérer les projets des territoires d'industrie. Sur cette enveloppe, 19 M€ ont été attribués dès 2020 à une quarantaine d'entreprises régionales pour soutenir les investissements industriels et pour accompagner en ingénierie la structuration d'écosystèmes industriels dans les Territoires (Pack Rebond à destination des Territoires d'industrie) ;
- 26,7 M€ pour soutenir les projets d'innovation des entreprises régionales dans le cadre du PIA4 régionalisé (mandat, décision régionale).

Par ailleurs, dans le cadre des plans de soutien aux secteurs automobile et aéronautique, respectivement 21 et 8 entreprises de la région ont été sélectionnées et bénéficieront d'un soutien important.

En faveur notamment de la décarbonation de l'industrie, de l'économie circulaire et de l'autonomie énergétique, pourront aussi être mobilisés les fonds dédiés aux appels à projets du ministère de l'économie et ceux de l'Ademe (Biomasse, Industrie, Agriculture, Tertiaire, Chaleur...), les appels à projets du ministère de l'écologie et de

l'Ademe relatifs à la stratégie hydrogène, aux combustibles solides de récupération, à l'économie circulaire et au recyclage des plastiques.

Soit un total de 126,7 M€.

Axe	E/R	Mesures	ETAT Relance
Axe 1 - Pacte productif	ETAT	AAP secteurs stratégiques	60 000 000 €
Axe 1 - Pacte productif	ETAT	AAP industrie (dont TI)	40 000 000 €
Axe 1 - Pacte productif	ETAT	PIA4 régionalisé	26 673 000 €
Total Axe 1 - Pacte productif			126 673 000 €

A partir de son « plan de relance pour les Hauts-de-France », la Région peut mobiliser :

- 199,3 M€ pour consolider les entreprises régionales existantes pour les aider à amortir la crise, accompagner leur relance et leur transformation, accompagner les filières marqueuses de la région, encourager les relocalisations dans la région, et amplifier la recherche pour développer les filières stratégiques. Les actions porteront à la fois sur le repositionnement stratégiques des entreprises et des filières (accompagnement et formation des dirigeants : stratégie, transition bas carbone, digitalisation, Responsabilité Sociale et Environnementale, supply chain,...), et également sur le renforcement du développement à l'export, la mise en place d'un plan volontariste et ciblé de prospection et d'accueil et la mise en réseaux des besoins de sous-traitance non couverts en Hauts-de-France ;
- 26,7 M€ pour soutenir les projets d'innovation des entreprises régionales dans le cadre du PIA4 régionalisé ;
- 43,3 M€ pour accélérer la décarbonation de l'économie régionale, en particulier pour accompagner les entreprises et filières régionales dans les transitions économiques et écologiques ;
- 7 M€ pour affirmer le positionnement des Hauts-de-France dans les nouvelles énergies partagées.

Soit un total de 276,3 M€.

Axe	E/REGION	Mesures	REGION Relance
Axe 1 - Pacte productif	REGION	Mesures de soutien	199 320 000 €
Axe 1 - Pacte productif	REGION	DECARBONATION	43 327 000 €
Axe 1 - Pacte productif	REGION	PIA4 régionalisé	26 673 000 €
Axe 1 - Pacte productif	REGION	NOUVELLES ENERGIES	7 000 000 €
Total Axe 1 - Pacte productif			276 320 000 €

Axe 2- Un « Pacte régional pour l'emploi et l'inclusion sociale » pour accompagner les personnes les plus touchées par les conséquences de la crise

L'ensemble des moyens et des acteurs sont mobilisés pour promouvoir les dispositifs de sauvegarde de l'emploi et de la formation. Il s'agit à la fois d'aider les jeunes et les plus fragiles, mais également d'accompagner les transitions professionnelles et l'adaptation des compétences aux besoins vers les secteurs en tension et les activités d'avenir.

A cet effet, l'État et la Région s'entendent pour renforcer les moyens dédiés à la formation professionnelle et mobiliser l'ensemble des outils, moyens d'accompagnement et de financement les plus adéquats, notamment au bénéfice des jeunes et des plus fragiles, durement touchés par la crise.

Il s'agit non seulement d'améliorer l'employabilité des plus éloignés de l'emploi, mais également de les accompagner vers l'emploi. Outre une mobilisation accrue des moyens de la formation professionnelle, cela passe aussi par le renforcement de l'accompagnement prodigué par Pôle Emploi et, pour la Région, par Proch'Emploi et des aides à la mobilité et à la garde d'enfants pour les plus fragiles.

Dans ce cadre, la feuille de route 2020-2021 des Services Publics pour l'Emploi Local (SPEL) marque une volonté forte d'impulser une nouvelle dynamique en adéquation avec les orientations de « France relance » et en coordination avec les mesures de relance de la Région : les SPEL passeront d'une obligation de moyens à une obligation de résultats, chacun d'eux s'engage sur des objectifs mesurables répondant aux enjeux des transitions écologique et numérique, au renforcement des compétences, à faciliter l'émergence de projets expérimentaux en matière de formation, mettre l'accent sur les actions dirigées vers les jeunes, développer et animer le réseau d'entreprises inclusives....

Une « task force » autour du délégué aux emplois non pourvus placé auprès du Préfet de région et du président de la Région est mise en place. Elle est composée du haut-commissaire à la lutte contre la pauvreté, d'agents de pôle emploi, des missions locales, du SGAR, de la DIRECCTE, de la Région et du Rectorat.

L'État et la Région mettent en œuvre depuis plusieurs mois la stratégie nationale pour un numérique inclusif. Pour donner un coup d'accélérateur à la mesure de ce défi, l'État participera au financement de nouveaux médiateurs numériques au minimum pendant deux ans et soutiendra la création de lieux de proximité en plus grand nombre, ouverts à tous et proposant des activités numériques. Un appel à manifestation d'intérêt national sera lancé pour les collectivités et les structures locales qui souhaitent accueillir des médiateurs.

Enfin, répondre au défi de l'inclusion sociale peut mobiliser les deux leviers de l'entrepreneuriat et de l'économie sociale et solidaire. La sensibilisation à l'entrepreneuriat dès le plus jeune âge favorise la mobilité, l'autonomie et la prise de risque. L'économie sociale et solidaire permet de développer un modèle économique inclusif, basé sur une finalité non seulement économique, mais également sociétale, de par la mobilisation des salariés et l'offre de service proposée aux personnes les plus touchées par la crise.

Pourront être financées dans ce cadre :

- La mobilisation de moyens supplémentaires au titre de la formation professionnelle, notamment à travers le Plan Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) et le Plan jeunes ;
- Des mesures d'accompagnement « emploi-formation » à destination des jeunes et des plus éloignés de l'emploi, de l'orientation à l'aide à la 1^{ère} ligne sur le CV pour les jeunes et dans un accompagnement renforcé vers l'emploi pour tous les publics ;
- Les projets et actions visant à développer l'entrepreneuriat et l'économie sociale et solidaire ;
- Le développement de clauses d'insertion en lien avec les Plans Locaux d'Insertion par l'Economie.
- Le Plan régional d'investissement dans les compétences a défini des filières prioritaires pour développer des formations jusqu'en 2022 (Industrie mécanique, automobile, ferroviaire, BTP, Agriculture, Santé, Services à la personne, Numérique, Propreté) et plus de 11 000 parcours de formation supplémentaires ciblant les jeunes vont pouvoir être déployés.

L'État mobilisera dans ce cadre jusqu'à :

- 79 M€ supplémentaire pour le Plan Régional d'Investissement dans les compétences (PRIC) et la mise en œuvre du Plan #1jeune,#1solution qui s'ajoutent aux 378 M€ que l'Etat consacrera au PRIC en 2021 et 2022 ;
19 M€ pour revaloriser les rémunérations des stagiaires jeunes et adultes.

Pour le numérique

- 1,9 M€ pour développer les équipements numériques des établissements d'enseignement ;
- 14 M€ pour recruter de nouveaux médiateurs numériques.

Soit un total de 113,7 M€.

Axe	E/R	Mesures	ETAT Relance
Axe 2 - Pacte emploi	ETAT	PRIC suppl. jeunes	78 967 000 €
Axe 2 - Pacte emploi	ETAT	REVALORISATION stagiaires (adultes)	10 459 773 €
Axe 2 - Pacte emploi	ETAT	REVALORISATION stagiaires (jeunes))	8 387 554 €
Axe 4 - Pacte Territorial	ETAT	Numérique dans Ets Ens.	1 912 000 €
Axe 2 - Pacte emploi	ETAT	Numérique (inclusion)	14 000 000 €
Total Axe 2 - Pacte emploi			113 726 327,00 €

A partir de son « plan de relance pour les Hauts-de-France », la Région peut mobiliser :

- 72 M€ spécifiquement dédiés aux jeunes : soutien à la première ligne sur le CV, notamment par l'accueil de stagiaires et d'apprentis, renforcement de l'accompagnement à l'orientation professionnelle via Proch'Orientation, accompagnement des étudiants dans leur qualification, en particulier ceux ayant rencontré des difficultés lors des périodes de confinement, et des jeunes créateurs d'entreprises ;
- 23,3 M€ d'aides aux familles, notamment à travers Proch'Emploi et des aides à la mobilité et à la garde d'enfants ;
- 0,3 M€ de soutien aux associations de solidarité ;
- 17 M€ pour développer l'entrepreneuriat et notamment pour aider à la prise d'initiatives chez les jeunes (en particulier pour combattre la situation de relégation de certains bassins d'emplois), adapter les dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises pour mieux répondre aux attentes des créateurs d'entreprises, proposer des actions de type « Rebonds » pour les chefs d'entreprises ayant dû cesser leur activité,...
- 10 M€ pour développer l'Economie sociale et solidaire (soutien aux Dispositifs d'Appui aux structures de l'ESS, création d'un outil d'accompagnement conseil pour les entreprises de l'ESS) ;
- 3,2 M€ pour développer les clauses d'insertion en lien avec les Plans Locaux d'Insertion par l'Economie.

Soit un total de 125,75 M€.

Axe	E/R	Mesures	REGION Relance
Axe 2 - Pacte emploi	REGION	Jeunes	72 000 000 €
Axe 2 - Pacte emploi	REGION	Aides aux familles	23 250 000 €
Axe 2 - Pacte emploi	REGION	Associations de solidarité	300 000 €
Axe 2 - Pacte emploi	REGION	Entrepreneuriat	17 000 000 €
Axe 2 - Pacte emploi	REGION	Economie Sociale et Solidaire	10 000 000 €
Axe 2 - Pacte emploi	REGION	Clauses d'insertion dans les PLIE	3 200 000 €
Total Axe 2 - Pacte emploi			125 750 000,00 €

Axe 3- Un « Pacte régional pour la transition écologique des Hauts-de-France »

L'accélération des transitions écologique et énergétique passe notamment par un plan massif en faveur de la rénovation des bâtiments publics et du parc de logements anciens, dans l'objectif de réduire leur empreinte énergétique, de soutenir le secteur de la construction au niveau local, tout en accompagnant cette filière dans la transition vers des bâtiments plus performants, producteurs d'énergie, connectés, biosourcés, économes dans l'utilisation des ressources naturelles, de moderniser les lieux de vie collectifs au bénéfice des usagers, notamment des étudiants, des scolaires et des agents, et d'améliorer la qualité de vie des habitants, notamment les plus précaires.

S'agissant de l'aménagement durable des territoires, la région, de par son passé, est particulièrement concernée par la requalification des sites d'activités économiques et la préservation et la restauration de la biodiversité. La reconversion de friches représente de plus un important gisement foncier pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et de protection des sols contre leur artificialisation.

Cette accélération doit également s'illustrer dans le domaine de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, de la maîtrise de notre ressource en eau, du développement des mobilités douces et décarbonées. Cette accélération doit pouvoir s'appuyer sur des opérations d'innovation et de recherche pour lever les verrous technologiques et inventer les solutions du jour d'après.

Dans le cadre d'une coordination renforcée, l'État et la Région s'accordent pour mobiliser l'ensemble des outils, moyens d'accompagnement et de financement les plus adéquats pour approfondir, amplifier et accélérer la transition écologique des Hauts-de-France.

Pourront être financés dans ce cadre :

- La rénovation énergétique des écoles, des établissements d'enseignement et internats, mais aussi l'adaptation de la restauration collective aux enjeux de la transition écologique (approvisionnement local, préparation de produits frais, ...), d'inscription des établissements dans la lutte contre les îlots de chaleur en milieu urbain (végétalisation des espaces, déploiement de zones de rafraîchissement ouvertes au public,...), de raccordement aux réseaux de chaleur locaux, de soutien au développement des mobilités douces,..., ainsi que les équipements pédagogiques, informatiques, mobiliers et de fonctionnement général des lycées ;
- La rénovation énergétique des campus universitaires et leur transformation en confortement de la stratégie économique régionale (numérique,...) ; la réhabilitation et la rénovation du bâti universitaire et des lieux de formation et/ou de recherche ;
- La rénovation énergétique des bâtiments publics, les mairies, les salles de fêtes ou de spectacle, des musées, des monuments historiques....

- La rénovation énergétique des logements anciens, notamment les logements sociaux ou des plus précaires ;
- La dépollution des friches, les opérations d'aménagement et de revitalisation ;
- Les projets en faveur de la biodiversité en milieu urbanisé ;
- Les travaux d'assainissement, de collecte d'eaux pluviales, de préservation des aires de captage ;
- Les projets visant à accélérer la transition écologique au service d'une alimentation saine, sûre, durable, locale et de qualité (agro écologie, agriculture urbaine, circuits courts, pêche durable...).

En fonction du résultat des appels à projets ou de la sélection régionale, l'État pourra mobiliser dans ce cadre :

Pour la rénovation thermique immobilière

- 78 M€ au titre des opérations immobilières de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- 60,6 M€ au titre de la rénovation thermique des bâtiments publics de l'État auxquels s'ajoutent les deux projets de cités administratives de Lille (150 M€) et d'Amiens (50M€) ;
- 55 M€ dédiés à la rénovation thermique des bâtiments des collectivités locales du bloc communal et intercommunal (DSIL rénovation thermique) ;
- 22 M€ dédiés à la rénovation thermique des bâtiments des conseils départementaux (DSID rénovation thermique) ;
- 53,3 M€ destinés à soutenir les projets portés par la Région, prioritairement en faveur de la rénovation thermique des bâtiments et des mobilités du quotidien (Dotation Régionale d'Investissement).

Pour la reconversion des friches, la lutte contre l'artificialisation, la biodiversité

- 15,9 M€ au titre de la requalification des friches et du renouvellement urbain (appel à projet du ministère de l'écologie - mandat) ;
 - 4 M€ pour la reconversion des friches issues d'anciens sites pollués ICPE ou miniers (appel à projet de l'Ademe national, doté de 40M€) ;
- 7,9 M€ pour la biodiversité et la lutte contre l'artificialisation (notamment appels à projets des agences de l'eau).

Pour une alimentation saine, locale, durable et accessible à tous

- 5,9 M€ pour soutenir les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).

Par ailleurs, l'État mobilisera des moyens importants par le biais des appels à projets du ministère de l'agriculture et de FranceAgrimer en faveur de l'accélération de la transformation du secteur agricole (structuration des filières, alimentation, jardins partagés, investissements de protection face aux aléas climatiques, modernisation des abattoirs, bien-être animal, soutien à la filière bois ...).

Soit un total de 304,1 M€.

Axe	E/R	Mesures	ETAT Relance
Axe3 - Pacte TEE	ETAT	Rénovation thermique universitaire (139 154 136 € CNIP 14/12)	78 580 942 €
Axe3 - Pacte TEE	ETAT	Renovation thermique des bâtiments Etat (139 154 136 € CNIP 14/12)	60 573 194 €
Axe3 - Pacte TEE	ETAT	Renovation thermique des bâtiments bloc communal (DSIL)	55 514 970 €
Axe3 - Pacte TEE	ETAT	Renovation thermique des bâtiments départements (DSID)	22 329 891 €
Axe3 - Pacte TEE	ETAT	Renovation thermique des bâtiments région (estim)	53 342 000 €
Axe3 - Pacte TEE	ETAT	Friches, renouvellement urbain (AAP fonds friches)	15 900 000 €
Axe3 - Pacte TEE	ETAT	Friches polluées (ademe)40M€ national (estim)	4 000 000 €
Axe3 - Pacte TEE	ETAT	Biodiversité (Ag. de l'eau)	7 915 555 €
Axe3 - Pacte TEE	ETAT	Agriculture Alimentation (PAT)	5 940 000 €
Total Axe3 - Pacte TEE			304 096 552,00 €

A partir de son « plan de relance pour les Hauts-de-France », la Région peut mobiliser :

- 329,4 M€ pour l'engagement de nouveaux chantiers sur son patrimoine. Ces travaux portent sur son patrimoine hors lycées, sur ses lycées, sur des équipements pédagogiques, informatiques, mobiliers et de fonctionnement général pour les lycées ;
- 25 M€ au titre de la réhabilitation énergétique du parc de logements privés : mise en œuvre du Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique (PREE), structuration des Guichets Uniques de l'Habitat, déploiement du Passeport Énergétique Logement, déploiement de la régie du SPEE sur l'ensemble du territoire régional, amplification des Aides à la Rénovation Énergétique du Logement (AREL) à destination des propriétaires en situation de précarité énergétique, et accompagnement à la rénovation énergétique du parc social dans le bassin minier ;
- 7,5 M€ pour le développement des circuits courts, la diversification des exploitations, des outils de transformation à la ferme ou de proximité (abattoirs), des magasins de produits fermiers ;
- 3,8 M€ pour soutenir la filière halieutique (pêche, aquaculture, transformation) et son adaptation aux nouveaux enjeux liés à la raréfaction de la ressource, aux impacts du Brexit, à l'évolution des attentes des consommateurs.

De manière additionnelle, la Région mobilisera 6 M€ au titre du Plan « Un million d'arbres en Hauts-de-France » en faveur du reboisement en région.

Soit un total de 371,7 M€.

Axe	E/R	Mesures	REGION Relance
Axe3 - Pacte TEE	REGION	Patrimoine	329 400 000 €
Axe3 - Pacte TEE	REGION	Logements anciens	25 000 000 €
Axe3 - Pacte TEE	REGION	Circuits courts abattoirs	7 500 000 €
Axe3 - Pacte TEE	REGION	Filière halieutique	3 750 000 €

Axe3 - Pacte TEE	REGION	Plan « Un million d'arbres en Hauts-de-France »	6 000 000 €
Total Axe3 - Pacte TEE			371 650 000 €

S'agissant de la requalification des friches, du renouvellement urbain et de la rénovation thermique des bâtiments publics, la Région mobilise ses dispositifs d'intervention en matière d'aménagement du territoire : voir Axe 4.

Axe 4- Un « Pacte territorial durable régional » pour renforcer la cohésion territoriale et sociale en Hauts-de-France

L'accompagnement des territoires d'intervention prioritaire est plus que jamais devenu essentiel. Il s'agit de déployer des moyens renforcés au service des habitants en renforçant les investissements et les services.

Les Plans de relance constituent une opportunité pour accélérer les dynamiques territoriales déjà engagées au service des territoires, ainsi que d'accélérer et amplifier la redynamisation des quartiers prioritaires de la ville et des communes entrant dans le cadre des dispositifs « Action Coeur de Ville », « Petites villes de demain » et « Centres-villes, Centres-bourgs », en cherchant à accroître leur attractivité, ce qui passe en particulier par la qualité de leurs équipements, mais aussi de leurs commerces de proximité.

Plus généralement, le soutien aux TPE (artisanat, commerces et services) et à l'économie de proximité doit être amplifié en particulier pour accompagner le dirigeant de la TPE dans les mutations en cours pour adapter son entreprise.

La crise sanitaire a également révélé la nécessité des investissements massifs en faveur de l'hôpital et le besoin croissant de personnel qualifié.

Déjà cosignataires de nombreuses conventions partenariales, l'État et la Région s'entendent pour renforcer l'ensemble des outils, moyens d'accompagnement et de financement les plus adéquats en vue d'amplifier leur accompagnement des territoires les plus fragiles de la région.

Pourront être financés dans ce cadre :

- les projets et opérations prévues dans les différents contrats territoriaux dont l'Etat et la Région sont signataires, en particulier dans le cadre des dispositifs nationaux pour la rénovation urbaine, Action Coeur de Ville, Petites villes de demain ou pour les territoires régionaux les plus fragiles ;
- la rénovation des bâtiments publics des collectivités ;
- les équipements sportifs ou culturels ;
- les équipements publics, les pôles d'échanges, les travaux d'aménagement urbains ;
- les équipements numériques dans l'enseignement ;
- les solutions d'accès au numérique pour tous, les Tiers-lieux ;
- les investissements en matière de santé (hôpitaux, formation...)

Dans ce cadre l'État pourra mobiliser :

Pour le soutien à l'investissement des collectivités locales

L'État prévoit d'engager sur des actions de relance portées par les territoires dans le cadre des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) :

- 26,6 M€ supplémentaires de soutien au développement local (Fonds National d'Aménagement du Territoire – FNADT) ;
- 81 M€ supplémentaires au titre du soutien à l'investissement Local (DSIL exceptionnelle), dont 48 M€ ont déjà été attribués ;
- 3,6 M€ pour renforcer les ouvrages d'art des collectivités locales.

Pour la santé

- 171,8 M€ au titre des investissements dans la Santé issus du Ségur de la santé (investissements relatifs aux soins intensifs, aux soins d'urgence dans les centres hospitaliers, réhabilitations lourdes d'établissements hospitaliers et de soins de suite et de réadaptation, humanisation des établissements...) ;
- 16 M€ pour créer des places de formation supplémentaires d'infirmiers et d'aides-soignants, avec pour objectifs d'augmenter en 2021 et 2022 le nombre de places en formation, à hauteur de 558 places pour les formations en soins infirmiers et de 483 places pour les formations d'aide soignants.

Soit un total de 298,9 M€.

Axe	E/R	Mesures	ETAT Relance
Axe 4 - Pacte Territorial	ETAT	DSIL EXCEPT.	81 000 000 €
Axe 4 - Pacte Territorial	ETAT	FNADT	26 594 595 €
Axe 4 - Pacte Territorial	ETAT	Ouvrages d'art des CT	3 563 130 €
Axe 4 - Pacte Territorial	ETAT	Segur de la Santé	171 819 000 €
Axe 4 - Pacte Territorial	ETAT	Formations en santé	15 885 990 €
Total Axe 4 - Pacte Territorial			298 862 715 €

A partir de son « plan de relance pour les Hauts-de-France », la Région peut mobiliser :

131,2 M€ : pour faire levier, dans le domaine de l'aménagement du territoire, sur la mise en œuvre d'investissements qui auront un impact durable sur les domaines stratégiques des territoires et sur les dynamiques territoriales, dans une logique vertueuse, économe en ressources, notamment par la mobilisation renforcée de la Politique régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires (PRADET), l'appui à la redynamisation des centres-villes et centres-bourgs et l'aide au maintien du dernier commerce en milieu rural ;

12,8 M€ pour soutenir l'économie de proximité : digitalisation des TPE et PME, développement du commerce en ligne ;

8,7 M€ au titre de la santé : pour accélérer le déploiement de maisons de santé pluridisciplinaires et de professionnels de santé en région et renforcer les moyens régionaux de lutte contre le cancer ;

2,8 M€ pour rattraper le retard pris durant le confinement pour le déploiement de la fibre sur l'ensemble du territoire régional.

De manière additionnelle, la Région mobilisera :

Une 1^{ère} tranche de la réserve de performance du NPNRU, soit 16 M€, afin d'accroître les capacités de résilience des quartiers prioritaires de la région.

Soit un total de 171,4 M€.

Axe	E/R	Mesures	REGION Relance
Axe 4 - Pacte Territorial	REGION	Aménagement du territoire et rénovation urbaine	147 200 000 €
Axe 4 - Pacte Territorial	REGION	Artisanat, commerce : digitalisation	12 800 000 €
Axe 4 - Pacte Territorial	REGION	Santé	8 684 000 €
Axe 4 - Pacte Territorial	REGION	Fibre	2 800 000 €
Total Axe 4 - Pacte Territorial			171 484 000 €

Axe 5- Un « Pacte pour une attractivité durable du territoire régional » au service du dynamisme et de la cohésion sociale de nos territoires

La culture joue un rôle essentiel dans le développement et l'attractivité du territoire, constituant un vecteur de cohésion et de solidarité entre territoires et générations et contribuant à l'épanouissement des populations. La culture y est représentée par tous les champs qui la composent : arts plastiques et visuels, arts numériques, cinéma et audiovisuel, livre, théâtre, danse, musique, arts de la rue et du cirque, patrimoine archéologique, industries culturelles et créatives. Par ailleurs, la restauration et la mise en valeur du patrimoine mobilise les métiers d'art et les savoir-faire d'excellence.

Le tourisme est une activité incontournable pour de nombreux territoires. Toutefois, il convient de mettre en œuvre des politiques de développement touristiques responsables permettant une croissance inclusive, respectueuses des habitants, du territoire et de la biodiversité.

Pour ce qui concerne le sport, l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 constitue un véritable levier de cohésion sociale et territoriale, les équipements sportifs contribuent également à l'attractivité des territoires.

Pourront être soutenus dans ce cadre :

- La mise en valeur des richesses patrimoniales – monuments et musées – réparties sur le territoire, et déterminantes pour l'attractivité de la région, porteuses de projets culturels, touristiques et/ou de développement local ;
- Le développement d'équipements touristiques durables autour des grands sites historiques, culturels ou naturels et du vélo ;
- La rénovation et la construction des équipements en lien avec la perspective des JO ou contribuant à l'attractivité des territoires (centres de préparation aux jeux, équipements sportifs structurants et innovants, sites et pratiques de pleine nature), porteurs d'une ambition aux plans énergétique et environnemental.

Dans ce cadre l'État a prévu de mobiliser :

- 117,5 M€ au titre du soutien à la Culture et à la mise en valeur du patrimoine, dont 100 M€ pour le projet du château de Villers-Cotterets.

Par ailleurs, l'Agence nationale du sport engagera un plan d'investissement en faveur de la rénovation thermique des équipements sportifs structurants (50M€ au niveau national) et n'est pas exclusive des projets qui pourraient être soutenus par les fonds de la DSIL dédiés à la rénovation énergétique des bâtiments des communes et de leurs groupements déjà indiquée à l'axe 3.

Soit un total de 117,5 M€.

Axe	E/R	Mesures	ETAT Relance
Axe 5 - Pacte attractivité	ETAT	Villers Cotterêts	100 000 000 €
Axe 5 - Pacte attractivité	ETAT	Culture patrimoine	17 493 487 €
Total Axe 5 - Pacte attractivité			117 493 487 €

A partir de son « plan de relance pour les Hauts-de-France », la Région peut mobiliser :

- 37 M€ pour le soutien aux acteurs culturels ;
- 13 M€ pour la réhabilitation du patrimoine rural et du patrimoine protégé ;
- 8 M€ pour le tourisme ;
- 7,3 M€ pour le sport.

Soit un total de 65,3 M€.

Axe	E/R	Mesures	REGION Relance
Axe 5 - Pacte attractivité	REGION	Soutien acteurs culturels	37 000 000 €
Axe 5 - Pacte attractivité	REGION	Patrimoine	13 000 000 €
Axe 5 - Pacte attractivité	REGION	Tourisme	8 000 000 €
Axe 5 - Pacte attractivité	REGION	Sport	7 300 000 €
Total Axe 5 - Pacte attractivité			65 300 000 €

Axe 6 : Un « Pacte régional pour des mobilités décarbonées et à fort impact pour l'économie et pour l'emploi »

La région Hauts-de-France se caractérise par un besoin de déplacement et une dépendance à la voiture pour les trajets domicile-travail plus élevée que la moyenne nationale. C'est aussi un territoire traversé par des flux logistiques majeurs, notamment grâce à une façade maritime de premier plan et un territoire de grands projets structurants, comme le Canal Seine Nord Europe.

Au regard des enjeux de la transition énergétique et climatique et compte tenu des interactions essentielles entre la mobilité des personnes et l'emploi, la mobilité des biens et le développement économique, la décarbonation des mobilités et le report modal depuis le transport individuel par la route sont plus que jamais une priorité, afin de permettre une croissance durable, résiliente et soucieuse des impacts sur le climat. C'est également l'un des axes principaux de la démarche Rev3.

Pour parvenir à cet objectif, l'action doit se poursuivre et s'accélérer pour maintenir et développer des infrastructures ferroviaires, portuaires et fluviales permettant le report modal et la décarbonation des flux de mobilité fret et voyageurs.

Il est également nécessaire d’agir sur la décarbonation des mobilités par les usages, en développant les projets de mobilités douces, et en incitant au transport collectif, combiné et multimodal, réalisé par des matériels roulants « verts ».

A travers cet axe, 3 grandes orientations sont poursuivies : développer les mobilités décarbonées, poursuivre la mise en œuvre des avenants aux CPER 2014-2020 et aménager les ports sous maîtrise d’ouvrage régionale.

Pourront être financés dans ce cadre :

- les pistes cyclables, les aménagements sécurisés pour les vélos dans les plates-formes multimodales dont les gares ;
- les infrastructures de recharge alimentées par des énergies renouvelables ou de l’hydrogène y compris sur les ports ;
- l’innovation et l’expérimentation de matériels roulants décarbonés ;
- les investissements en matière ferroviaire, (capillaires fret, lignes de desserte fine du territoire, service express métropolitain, accessibilité des gares, bruit, sécurité des passages à niveau...) ;
- les opérations des grands ports maritimes et régionaux, notamment les projets liés à la décarbonation du Transmanche ;
- les projets de développement du fret sur les voies navigables ;
- les projets routiers et leurs usages, notamment la mise en place de voies réservées au covoiturage et au transport collectif.

En fonction du résultat des appels à projets ou de la sélection régionale, l’État pourra mobiliser dans ce cadre :

Pour accélérer les projets de mobilité et d’infrastructures

Dans le cadre des CPER actuels :

- 56,6 M€ au titre des transports ferroviaires
- 16,4 M€ au titre du transport fluvial
- 27 M€ au titre du développement portuaire
- 14 M€ au titre du réseau routier et de ses usages

Soit un total de 114,0 M€.

Axe	E/REGION	Mesures	ETAT Relance
Axe 6 - Pacte Mobilités	ETAT	Mobilités du quotidien (Dotation Régionale d’Investissement) ¹	
Axe 6 - Pacte Mobilités	ETAT	Ferroviaire - Accélérer les CPER actuels - LDFT	27 000 000 €
Axe 6 - Pacte Mobilités	ETAT	Ferroviaire - Etudes pour le SEM	5 000 000 €
Axe 6 - Pacte Mobilités	ETAT	Ferroviaire - Soutien au fret	10 120 000 €
Axe 6 - Pacte Mobilités	ETAT	Ferroviaire (SNCF petites lignes)	5 100 000 €

¹ La répartition entre rénovation thermique et mobilités du quotidien sera effectuée fin janvier

Axe 6 - Pacte Mobilités	ETAT	Ferroviaire (SNCF gares)	4 666 667 €
Axe 6 - Pacte Mobilités	ETAT	Ferroviaire (SNCF PN)	4 653 846 €
Axe 6 - Pacte Mobilités	ETAT	Ferroviaire (SNCF bruit)	46 297 €
Axe 6 - Pacte Mobilités	ETAT	Fluvial	16 400 000 €
Axe 6 - Pacte Mobilités	ETAT	Portuaire	27 000 000 €
Axe 6 - Pacte Mobilités	ETAT	Réseau routier et ses usages (voies réservées)	8 500 000 €
Axe 6 - Pacte Mobilités	ETAT	Réseau routier et ses usages (accélérer les CPER actuels)	5 511 000 €
Total Axe 6 - Pacte Mobilités			113 997 810 €

Dans le cadre des CPER actuels, la Région Hauts-de-France est la première à avoir étendu le volet Mobilité du CPER 2014-2020 jusqu'à fin 2022, afin de pouvoir mettre en œuvre des travaux représentant un engagement de plus de 713 M€ sur la période, dont 150,62 M€ spécifiquement dans le cadre de la relance :

- 85 M€ au titre du volet ferroviaire (rénovation des lignes de desserte fine du territoire, mise en accessibilité des gares,...) ;
- 32,2 M€ au titre du volet fluvial (aménagement de la liaison Seine Escaut, Canal de la Sambre à l'Oise, développement des ports intérieurs) ;
- 28,9 M€ au titre du volet routier (essentiellement travaux d'aménagement de la RN2) ;
- 4,52 M€ au titre de la politique vélo.

A partir de son « plan de relance pour les Hauts-de-France », la Région peut mobiliser :

39,8 M€ pour le financement de travaux sous maîtrise d'ouvrage Région dans les ports de Calais et de Boulogne-sur-Mer.

Signataire de la convention de financement et de réalisation du Canal Seine Nord Europe, elle mobilisera également 382 M€ dans ce projet d'ici sa mise en service prévue en 2028, dont 24 M€ dès 2020, 3,3 M€ en 2021 et 25,2 M€ en 2022.

De manière additionnelle, elle a confirmé son engagement pour l'aménagement de 4 ports intérieurs du Canal Seine Nord Europe (Marquion-Cambrai, Nesle, Noyon et Péronne) et surtout l'accélération de leur réalisation. Un programme d'études de définition et de conception évalué à 15,4 M€ sera lancé de 2020 à 2023.

Enfin, la Région Hauts-de-France continue de s'engager pour l'amélioration des conditions de déplacement de ses usagers du TER tout en favorisant l'emploi et l'économie régionale. A ce titre et afin de soutenir l'emploi en région, elle a engagé une commande de nouveaux matériels roulants qui seront produits dans la région et livrés à partir de 2024. L'investissement s'élève à 565 M€, dont 48,5 M€ sur la période 2021-2022.

Soit un total de 306,82 M€.

Axe	E/R	Mesures	REGION Relance
Axe 6 - Pacte Mobilités	REGION	Vélo	4 520 000 €
Axe 6 - Pacte Mobilités	REGION	Ferroviaire	85 000 000 €
Axe 6 - Pacte Mobilités	REGION	Fluvial	32 200 000 €

Axe 6 - Pacte Mobilités	REGION	Réseau routier et ses usages	28 900 000 €
Axe 6 - Pacte Mobilités	REGION	Ports Calais Boulogne	39 800 000 €
Axe 6 - Pacte Mobilités	REGION	CSNE	52 500 000 €
Axe 6 - Pacte Mobilités	REGION	Ports intérieurs	15 400 000 €
Axe 6 - Pacte Mobilités	REGION	TER - Acquisition de matériels roulants	48 500 000 €
Total Axe 6 - Pacte Mobilités			306 820 000 €

III. ENGAGEMENTS FINANCIERS

L'État déploie les actions du plan de relance suivant quatre modalités :

- Les mesures qui ne peuvent être mises en œuvre de manière différenciée sur les territoires : mesures fiscales, mesures d'aides directes à certains publics, plans de soutien sectoriels, appels à projets nationaux... De nombreux dispositifs à destination des entreprises prennent la forme de guichet ou d'appels à projets.
- Les mesures visant à attribuer localement des financements via des appels à projets déconcentrés au niveau régional et gérés par les opérateurs (Ademe, Bpifrance, Agences de l'eau, Banque des Territoires ...) ;
- Des enveloppes spécifiques sous la responsabilité des préfets destinés aux équipements publics dans les quartiers et les territoires ruraux, à la rénovation thermique des bâtiments publics, aux mobilités du quotidien ... ;
- Des crédits déconcentrés au fur et à mesure de la réalisation des projets, fléchés sur une politique publique bien identifiée.

Le préfet et le président de la Région conviennent d'identifier au sein des territoires les projets qui s'inscrivent dans les thématiques précitées, qui peuvent être lancés ou accélérés dans les deux prochaines années et qu'ils envisagent de soutenir. Dans le cadre d'une coordination renforcée, ils mobilisent l'ensemble des outils, des moyens d'accompagnement et de financement les plus adéquats pour déclencher dans les deux prochaines années ces projets, puis les faire aboutir.

Les crédits du plan de relance susceptibles d'un cofinancement s'inscrivent dans cet accord. Il s'agit des crédits déconcentrés ou des actions du plan de relance décidées nationalement et localisables dans la région, notamment dans le cadre d'appels à projets nationaux.

En fonction des projets qui seront présentés et sélectionnés, **le montant des financements que l'État cherchera à mobiliser dans la région Hauts-de-France en plus des mesures de soutien à l'économie est de près de 1,1 milliard d'euros et le montant que la Région Hauts-de-France s'engage à mobiliser est d'un peu plus de 1,3 milliard d'euros.**

L'enveloppe financière globale allouée à la relance en région Hauts-de-France intégrera également les fonds du Plan européen pour la relance, en particulier ceux issus du programme « Next Generation EU » (REACT EU) et ceux du Pacte vert européen, en particulier ceux issus du Fonds pour une Transition Juste (FTJ). Ces programmes s'additionneront eux-mêmes aux fonds européens FEDER, FSE et FEADER. L'engagement à hauteur d'un montant total identique entre l'Etat et la Région ne porte toutefois que sur les financements hors mobilisation des fonds européens.

Par ailleurs, Etat et Région **s'engagent à mobiliser le levier de la commande publique** afin d'amplifier par leurs politiques d'achat les effets de leurs plans de relance et ce, à la fois pour soutenir les entreprises durant la crise sanitaire, en particulier les entreprises les plus fragiles, à l'exemple des TPE/PME et du secteur protégé, mais également pour faciliter l'achat local.

IV. GOUVERNANCE et MISE EN OEUVRE

Il s'agit avec ce plan de relance de reprendre notre destin en main par une mobilisation sans faille des différents acteurs de notre territoire pour impulser et mettre en oeuvre la relance de manière offensive et très rapide, pour en garantir l'efficacité et la visibilité.

Afin d'associer les acteurs locaux et d'assurer la cohérence de la mise en oeuvre du plan de relance, des instances de pilotage et de suivi sont mises en place à l'échelle régionale.

Le comité régional de pilotage et de suivi :

Coprésidé par le préfet, le président de la Région et le directeur des finances publiques, ce comité est créé afin d'assurer l'information des citoyens, des collectivités et des entreprises de la région, de suivre les mesures déconcentrées, de donner une vue d'ensemble de l'application du plan sur les territoires et notamment son exécution financière et enfin de signaler les difficultés opérationnelles dans la mise en oeuvre du plan de relance national.

L'Etat effectue le suivi de la bonne exécution du plan de relance, à travers une synthèse mensuelle de ses travaux, qu'il adresse au secrétaire général chargé du plan de relance. La Région pourra également rendre compte de la mise en oeuvre de son plan de relance, notamment à l'occasion des réunions en format plénier du Comité.

Il est composé :

- des représentants des collectivités locales, notamment les Départements, les métropoles, les associations départementales des maires et les associations départementales des maires ruraux ;
- de parlementaires ;
- des présidents des chambres consulaires régionales ;
- des partenaires sociaux ;
- des représentants des organisations professionnelles ;
- des préfets de départements ;
- de la rectrice d'académie, du secrétaire général pour les affaires régionales, des sous-préfets à la relance et des membres du comité de l'administration régionale de l'État ;
- des opérateurs de l'État impliqués dans la mise en oeuvre du plan de relance (Bpifrance, Banque des territoires, Ademe, agences de l'eau) ;
- des services de la Région.

D'autres acteurs régionaux pourront par ailleurs être invités aux réunions en fonction de leur ordre du jour.

Le comité régional se réunit en format plénier au moins une fois par trimestre avec une première réunion d'installation en novembre 2020. Les membres du comité régional sont informés de manière mensuelle sur la base d'un état d'avancement de la mise en oeuvre du plan de relance en région afin qu'ils puissent faire état des éventuelles difficultés rencontrées.

Secrétariat commun à la mise en oeuvre de l'accord régional de relance

Afin de suivre la mise en oeuvre de cet accord régional, l'État et la Région créent un secrétariat commun qui se réunira au moins une fois par trimestre, et autant que de besoin.

Cette instance sera chargée de préparer les réunions en format plénier du Comité régional de pilotage et de suivi. Elle s'assurera du bon déploiement des mesures actées et permettra l'information réciproque sur les projets

financés ou sur l'identification de cofinancements potentiels dans une logique de complémentarité et de couverture maximale des besoins identifiés sur les territoires.

Elle établira un tableau de suivi partagé de l'exécution du présent accord.

Communication et information des porteurs de projets :

Afin d'atteindre leur objectif partagé de mobilisation rapide des moyens qu'ils consacrent à la relance, au bénéfice de tous les porteurs de projets éligibles dans les Hauts de France, l'État et la Région conviennent d'élaborer et de mettre en œuvre des actions de communication qui viseront notamment à :

- assurer l'information des porteurs de projets sur les mesures de relance, en s'appuyant sur la complémentarité de leurs outils et supports de communication.
- faire connaître au public les résultats des actions qu'ils cofinancent dans le cadre de cet accord de relance, en particulier dans les champs des aides aux entreprises, de l'emploi, de la formation et du soutien à l'insertion des jeunes.

Pour cela, l'État et la Région diffuseront sur leurs sites internet respectifs les informations relatives aux appels à projets et dispositifs qu'ils mettent en œuvre dans le cadre des domaines d'action partagés portés par cet accord de relance.

L'État mettra à disposition une plateforme Internet regroupant l'ensemble des mesures du dispositif France Relance et proposera à la Région d'y publier les descriptifs des mesures qu'il met en œuvre.

La plateforme régionale associant Etat, Région et chambres consulaires constitue le guichet unique pour les entreprises afin de les accompagner dans la mobilisation des mesures du plan de relance.

Chaque bénéficiaire des mesures apposera les logos de la Région et de l'État au titre de la relance.

V. RESOLUTION CONJOINTE

Prenant acte de l'ampleur et de l'urgence de la réponse à apporter à l'accompagnement social de la crise sanitaire,

l'État, représenté par le préfet de région,

et

la Région Hauts-de-France, représentée par son président,

approuvent l'accord régional pour la relance dans les Hauts-de-France par lequel, en anticipation du futur Contrat de Plan Etat – Région 2021-2027, ils s'accordent pour conjuguer leurs efforts en vue de prévenir et réparer les dégâts de la crise sanitaire en région, tout en transformant cette crise en opportunité nouvelle pour approfondir, massifier et accélérer la transformation industrielle, numérique, énergétique, écologique et sociale des Hauts-de-France.

Cet accord tient compte des nouvelles sources de financement offertes par la Commission Européenne, qu'Etat et Région chercheront à articuler au mieux avec les mesures nationales du plan France relance et celles du plan pour la relance dans les Hauts-de-France et des différents dispositifs mobilisés de la Région.

Plus généralement, cet accord cherche à faire levier sur les politiques et moyens de l'ensemble des collectivités locales des Hauts-de-France, Départements, EPCI et communes, à la recherche d'une coopération institutionnelle large au bénéfice du territoire régional, de ses acteurs et de ses habitants.

Il engage l'Etat et la Région à concurrence d'un total de 2,4 milliards d'euros sur la période 2020 – 2022, au bénéfice des acteurs et habitants de la région Hauts-de-France.

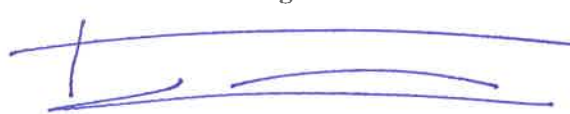
Lille, le **19 MARS 2021**

Le Préfet



Michel LALANDE

Le Président de la Région Hauts-de-France



Xavier BERTRAND

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Partenariats et Ingénierie
Secrétariat général du Pôle Partenariats et Ingénierie

RAPPORT N°15

Territoire(s): Tous les territoires

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022

CONTRAT DE PLAN ETAT-RÉGION 2021-2027 EN HAUTS-DE-FRANCE

Le Contrat de plan État Région (CPER) est un outil stratégique et de programmation financière qui permet de mobiliser, de manière concertée, des crédits de l'État, de la Région, des Départements et des métropoles régionales en faveur du développement du territoire régional. A la différence des autres régions de France, les Départements du Nord et du Pas-de-Calais sont associés depuis plusieurs années à l'élaboration et à la gouvernance du CPER. Désormais rédigé à l'échelle des Hauts-de-France le Contrat de plan État Région associe, outre la Métropole Européenne de Lille qui est signataire de droit, l'ensemble des Départements, ainsi qu'Amiens Métropole.

La phase de concertation pour l'élaboration de la prochaine programmation du CPER a commencé en octobre 2019. Le Département du Pas-de-Calais y a largement contribué en faisant valoir notamment ses propres enjeux et ceux des territoires à l'occasion de la délibération « Contribution du Département du Pas-de-Calais à l'élaboration du Contrat de Plan 2021-27 » approuvée lors de la réunion du Conseil départemental du 16 décembre 2019.

Ce partenariat renouvelé s'organise autour de 6 axes intégrant les politiques publiques départementales, notamment :

Axe 1 – Accélérer le changement de modèle de développement :

- accélérer la décarbonation de l'économie régionale,
- accompagner les transitions énergétiques et écologiques des ports,
- préserver et valoriser les ressources et milieux naturels pour accompagner les transitions...

Axe 2 – Soutenir les territoires :

- développer l'attractivité des pôles de centralité,
- soutenir le maillage des services au public, en particulier dans les territoires ruraux,

- accroître la résilience des territoires soumis à de fortes vulnérabilités (accompagner les territoires littoraux et le renouveau du bassin minier),
- faire du Canal Seine Nord Europe un moteur d'attractivité pour les territoires,
- poursuivre les démarches d'appui et d'ingénierie aux territoires...

Axe 3 – Lutter contre l'exclusion.

Cet axe vise notamment à accompagner l'économie sociale et solidaire.

Axe 4 – Développer l'attractivité de la région :

- développer le rayonnement culturel des Hauts-de-France,
- soutenir la recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur comme vecteurs d'excellence...

Axe 5 – Favoriser la mobilité des personnes et des marchandises au sein des territoires et conforter les infrastructures de transports.

Les CPER Nord-Pas de Calais d'une part et Picardie d'autre part, conclus sur la précédente période (2015-2020), intégraient des projets qui n'ont pas tous été mis en œuvre avant la fin du contrat. Ces deux CPER ont alors fait l'objet d'avenants prolongeant leur volet mobilité sur la période 2020-2022. Ces avenants (annexe 7 du présent rapport) restent applicables pendant le premier tiers de la programmation du CPER 2021-2027.

Le mandat de négociation de l'État sur ce volet, permettant de définir la programmation 2023-2027, est attendu par la Région à l'automne.

La future programmation 2023-27 s'attachera à :

- favoriser les mobilités décarbonées et l'intégration des enjeux de la transition écologique dans les infrastructures existantes (mobilités actives, transports collectifs, déclinaison opérationnelle de la LOM dans les territoires),
- identifier les grandes priorités régionales (modernisation des axes ferroviaires, développement du fret ferroviaire, amélioration des voies navigables, aménagement des ports maritimes, grandes priorités régionales en matière d'investissement sur le réseau routier).

Axe 6 : Gouvernance et conduite partagée de l'action publique :

- mise en place d'une coordination stratégique régionale de la connaissance,
- conduite partagée de l'action publique (une charte annexée au CPER précise ainsi les modalités de gouvernance, cf. annexe 2 du présent rapport).

L'effort de coordination et de mise en cohérence des crédits des différents partenaires sera recherché.

Hors avenant mobilité à venir, la participation des différents signataires est la suivante (annexe 3 du présent rapport) :

- État : 994 262 400 €,
- Région Hauts-de-France : 995 212 600 €,
- Métropole européenne de Lille : 194 600 000 €,
- Amiens Métropole : 56 308 000 €,
- Département de l'Aisne : 28 180 000 €,

- Département du Nord : 195 400 000 €,
- Département de l'Oise : 52 976 000 €,
- Département de la Somme : 96 205 000 €,
- Département du Pas-de-Calais : 146 420 000 €.

Il convient donc de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'approuver les termes du Contrat de plan État Région 2021-2027 et de ses annexes ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, le Contrat de Plan État – Région pour la période 2021-2027 avec la Région Hauts-de-France, l'État, les Départements de l'Aisne, du Nord, de l'Oise et de la Somme, la Métropole européenne de Lille et Amiens Métropole.

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/09/2022.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY